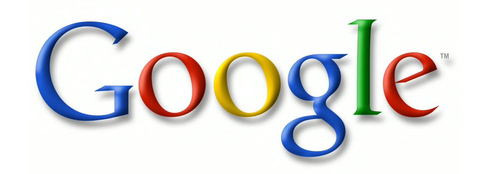



ALTE · VOLARE · VOLO



L'ENNEMIE SOCIALE

HISTOIRE DOCUMENTÉE DES FAITS ET GESTES

DE

LA FRANC-MAÇONNERIE

DE 1717 A 1890

EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN ITALIE

La Révolution sociale, c'est les
Gesta Satanæ per massones.
P. ROSEN.

PAR

Le Très Illustre Souverain Grand Inspecteur Général du 33e
et dernier degré de la Franc-Maçonnerie

PAUL ROSEN

Ouvrage approuvé et recommandé par Bref Pontifical de N. T. S. P.
le Pape Léon XIII, en date du 7 Juillet 1890.

PARIS
BLOUD & BARRAL, libraires éditeurs
4, rue Madame et 59, rue de Rennes
BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
8, rue Treurenberg, 8
1890



L'ENNEMIE SOCIALE

L'ENNEMIE SOCIALE

HISTOIRE DOCUMENTÉE DES FAITS ET GESTES

DE

LA FRANC-MAÇONNERIE

DE 1717 A 1890

EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN ITALIE

La Révolution sociale, c'est les
Gesta Satanæ per massones.
P. ROSEN.

PAR

Le Très Illustre Souverain Grand Inspecteur Général du 33e et dernier degré de la Franc-Maçonnerie

PAUL ROSEN

PARIS
BLOUD & BARRAL, libraires éditeurs
4, rue Madame et 59, rue de Rennes
BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
8, rue Treurenberg, 8
1890

A SA SAINTETÉ LE PAPE

LÉON XIII

A L'ILLUSTRE AUTEUR DE L'*Encyclique*

« **HUMANUM GENUS** »

Hommage respectueux

de la plus profonde vénération de

l'auteur :

PAUL ROSEN

BREF PONTIFICAL

ACCORDÉ PAR NOTRE TRÈS SAINT PÈRE

LE PAPE LÉON XIII

à l'auteur de " l'ENNEMIE SOCIALE "

le 7 juillet 1890

Dilecto filio Paulo Rosen Lutetiam.

LEO P. P. XIII

Dilecte Fili Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Perlatum Nobis fuit cum obsequiosa epistola tua, exemplar libri a Te nuper editi inscriptique : " l'Ennemie sociale „ *cujus ope propositum habes, ceu novimus ex adjectis litteris, consilia et opera detegere impiorum hominum, qui in coetus clandestinos coacti, ecclesiae reique publicae moliuntur exitium.*

Equidem veniam quam poscis dicandi Nobis operis tui ultro Tibi concedimus, studium enim religionis tuendae quo praestas cum ex aliis argumentis Nobis est exploratum, tum maxime ex ea constantia qua adniteris fidei et pietatis hostes oppugnare, fraudibus noxisque eorum explicatis.

Dum porro optamus ut omnes cordati, nedum catholici, homines eas fraudes et noxas sic abhorreant, prout ipse justa detestatione prosequeris, uberiora in dies Tibi adprecamur a Patre luminum verae sapientiae dona, et Apostolicam Benedictionem, paternae dilectionis testem, Tibi tuisque peramanter impertimus.

Datum Romae apud Sanctum Petrum, die VII Julii, Anno MDCCCXC; Pontificatus Nostri decimo tertio.



A notre cher fils Paul Rosen à Paris.

LÉON XIII PAPE

Très cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

En même temps que votre lettre si pleine de respect, il Nous a été remis un exemplaire du livre que vous venez de publier sous le titre : " l'Ennemie sociale ", *livre dont l'objet, comme nous l'indique la lettre qui l'accompagne, est de découvrir les desseins et les œuvres de ces hommes impies qui, réunis en société secrète, travaillent à la ruine de l'Eglise et de la société.*

La faveur que vous Nous demandez de vous permettre de Nous dédier votre ouvrage, Nous vous l'accordons volontiers, car le zèle qui vous distingue pour la défense de la religion Nous est connu, entre autres preuves par le courage que vous déployez pour combattre les ennemis de la foi et de la piété chrétiennes, en révélant leurs fraudes et leurs méfaits.

Faisant donc des vœux pour que non seulement les catholiques, mais tous les hommes de bien aient pour ces fraudes et ces méfaits la même horreur dont vous les poursuivez si justement, Nous implorons pour vous du Père des lumières tous les dons de la vraie sagesse, et Nous vous accordons de grand cœur, à vous et à tous les vôtres, la Bénédiction Apostolique en témoignage de Notre paternelle affection.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le VII du mois de Juillet de l'an MDCCCXC, de Notre Pontificat le treizième.

LÉON XIII PAPE.

le monde entier 156,000 ateliers de travail satanique, dénommés « Loges », dans lesquels son Grand Chef Satan fait travailler contre la société chrétienne :

25,875,000 hommes qui s'intitulent « Francs-Maçons et 2,850,000 femmes appelées « Sœurs-Maçonnes » !

Les caisses de cette puissante association de plus de 28 millions d'agents de satanisation, ont chaque année un mouvement effectif de Trois milliards de francs.

Son Directoire Suprême siège à Berlin, et elle possède quatre grands centres directeurs : à Naples pour l'Europe ; à Calcutta pour l'Asie et l'Afrique : à Washington pour l'Amérique du Nord ; à Montevideo pour l'Amérique du Sud.

Ses travaux se font « A la Gloire et sous les Auspices D.·. G.·. A.·. D.·. U.·. », lettres fatidiques qui, pour les profanes et les maçons naïfs, signifient :

« Du Grand Architecte De l'Univers »,
mais qui, pour les initiés, seraient plus exactements traduites par les mots :

« De la Grande Association Destructive Universelle ».

Pour pouvoir porter sur cette association un jugement impartial et motivé, nous allons montrer la Franc-Maçonnerie à l'œuvre en France, en Belgique et en Italie, nous allons la montrer en pleine action destructive, en plein enseignement corrupteur.

Son action destructive est *politique* et s'exerce en France et en Belgique.

Son enseignement corrupteur est *anti-religieux* et est répandu en France, en Belgique, en Italie, dans le monde entier.

ANARCHISTE EN FRANCE ET EN BELGIQUE, ATHÉE EN BELGIQUE ET EN ITALIE, voilà ce que la Franc-Maçonnerie universelle est en Europe sous la direction du *D.·. S.·.* de Berlin.

Nous venons d'écrire les initiales franc-maçonniques *D.·. S.·.*. Pour le *vulgum pecus* des Francs-Maçons, cela veut dire : « Directoire Suprême ».

Pour les hauts initiés, ces deux lettres, le *D* et le *S*, entre lesquelles est encadrée la Devise des Maçons dirigeants : « *D*eus meumque ju*S* », représentent, symbolisent cette devise qui veut dire :

L'*Imposition* (symbolisée par le mot *Jus)* des principes maçonniques, à la Famille d'abord et à la Nation ensuite, pour parvenir à les enraciner dans l'Humanité.

La *Destruction* (symbolisée par le mot *Deus)* de la Religion, de l'Autorité, de la Morale. Destruction de la Religion dans la Famille, de l'Autorité dans la Nation, de la Morale dans l'Humanité.

La *Matérialisation* (symbolisée par le mot *Meum)* par la Corruption (vrai sens intime du

mot « Matérialisation ») de la Conscience, de l'Enseignement et de l'Etat.

Elles veulent donc dire, pour ces hauts initiés sataniques, qu'il faut :

IMPOSER LA DESTRUCTION DE TOUTE RELIGION dans *la Famille* par *la Corruption de la Conscience ;*

IMPOSER LA DESTRUCTION DE TOUTE AUTORITÉ dans *la Nation* par *la Corruption de l'Enseignement ;*

IMPOSER LA DESTRUCTION DE TOUTE MORALE dans *l'Humanité* par *la Corruption de l'Etat.*

Pour les penseurs et les hommes sérieux et réfléchis, ces deux lettres *D.·. S.·.* qui jouent un si grand rôle dans l'histoire universelle depuis deux siècles, veulent donc dire bien clairement :

« DÉSORGANISATION SATANIQUE » de la *Famille*, de la *Nation* et de l'*Humanité*, représentées par les trois points .·. qui les suivent.

Et nous allons prouver d'une manière probante, éclatante, indiscutable, avec les documents officiels les plus intimes, les plus secrets, que ce sont ces penseurs et ces hommes sérieux (en trop petit nombre, hélas!) qui ont raison pleine et entière, lorsqu'ils considèrent la Franc-Maçonnerie, représentée par son Directoire Suprême, comme le centre d'une Action Satanique qui cherche à réaliser la Destruction, la Désagrégation de l'Ordre social par la Corruption la plus profonde.

Nous avons pris toutes les révélations foudroyantes qui remplissent les pages suivantes exclusivement parmi les documents secrets, dans les actes officiels, dans les archives les plus intimes de la Franc-Maçonnerie universelle.

Nous défions donc toute contradiction en France, en Belgique, en Italie et AILLEURS.

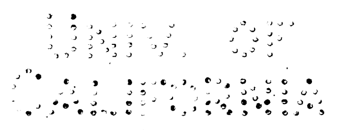
Et nous nourrissons l'espoir que, présentée comme elle l'est dans ce livre, en flagrant délit de destruction de l'Ordre social, la Franc-Maçonnerie provoquera bientôt dans tous les pays une réaction toute puissante, capable de la faire disparaître à jamais.

Il y aurait eu présomption de notre part à poursuivre un pareil but, vu la quantité immense de documents secrets, intimes, introuvables, qu'il fallait compulser, analyser, si nous n'avions pas compté sur le dévouement absolu de M. Jean della Faille de Leverghem à la grande cause du triomphe des grands principes sociaux et moraux du Christianisme.

Possesseur d'une riche collection de documents secrets, aussi rares que précieux, sur la Franc-Maçonnerie, cet excellent et dévoué catholique l'a mise tout entière à notre libre disposition.

Et, comme nous tenons à rendre justice à qui justice est due, nous serions heureux si, en retour de sa grande obligeance, M. della Faille de Leverghem daignait agréer l'expression de notre sincère gratitude.

PAUL ROSEN.



L'ENNEMIE SOCIALE

I

Les Origines de la Franc-Maçonnerie.

Le Frère *Brimont,* « Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur », « Grand Orateur » de plusieurs Conseils et Chapitres, « Député » aux différents Convents de la Franc-Maçonnerie, est l'auteur des pages suivantes dont l'authenticité est absolument indiscutable :

« Possesseur de nombreux et indiscutables documents maç.·., documents qui m'ont permis depuis longtemps d'étudier l'histoire de notre Ordre, je croirais manquer à mes devoirs actuels de maçon si je tardais encore à esquisser un aperçu de nos origines.

» On a voulu, imitant en cela tous les peuples et toutes les religions qui avaient précédé la franc-maç.·., remonter pour ses origines jusqu'aux temps les plus reculés, jusqu'aux premiers âges du monde.

» Les extravagances les plus singulières ont été données comme des faits certains par ces historiens, et chacun d'eux renchérissant sur celui qui l'avait précédé, on est allé de proche en proche, de siècle en siècle, des Druses et des Templiers aux Croisades, aux Esséniens, aux Thérapeutes, aux Juifs, à Salomon, à Numa Pompilius, aux Druides, à Zoroastre, aux mystères de la Grèce, de l'Egypte, de l'Inde, à la tour de Babel et enfin jusqu'au père des hommes, à Adam et à Dieu lui-même, en indiquant l'établissement de la première loge dans le paradis

terrestre, avec saint Michel comme Vénérable de ce premier Atelier.

» Je m'étonne même qu'ils n'aient pas poussé plus loin l'amour du burlesque et qu'ils n'aient pas fait du grand Architecte de l'Univers le Vénérable d'honneur de cette Loge, avec saint Pierre pour Couvreur, c'eût été plus spirituel.

» Et les plus sérieux écrivains sur la Franc-Maçonnerie, tels que Thory, Clavel et Ragon lui-même, quoique plus moderne, se sont contentés de cette rapsodie ou de semblables pour nous fabriquer des fables, qu'ils ont eu l'audace d'intituler : HISTOIRE OU PRÉCIS D'HISTOIRE MAÇ.·. !

» Ce qu'il y a de plus triste, c'est que presque tous ces historiens ou soi-disant tels, ne s'occupent pas seulement de raconter des faits ou de les inventer. C'eût été trop simple : ils s'appliquent, surtout, à discuter entre eux et à émettre leur opinion personnelle sur l'ancienneté de chaque rite, sur la possession, par l'un ou par l'autre, de constitutions plus ou moins authentiques.

» Et nous avons assisté, dans ces dernières années, à une lutte entre deux rites français qui se disputaient la propriété de constitutions dérobées à l'un et vendues à vil prix à l'autre, le tout dans le seul but de raviver la discorde qui règne assez souvent entre ces deux obédiences.

» Je ne me serais pas appesanti aussi longuement sur cette façon d'écrire la naissance de la Maçonnerie, si aujourd'hui encore la grande majorité des Maçons (ceux qui se sont occupé d'elle) n'avaient la conviction *que toutes ces vieilles farces sont la vérité.*

» Ne faisons pas comme eux.

» Disons d'abord quelle est l'étymologie du mot *Franc-maçon.*

» *Maçon* signifiait autrefois, comme il signifie encore de nos jours : constructeur, tailleur et poseur de pierres, homme occupé à bâtir une maison, un édifice depuis, et même sous le sol jusqu'à l'entablement ou le comble. Les insignes que nous avons adoptés sont les outils

des maçons ouvriers : le triangle, dont les trois points ne sont qu'un signe abréviatif représentant l'espace occupé entre les angles, le compas, le niveau, le fil à plomb, la truelle et le tablier.

» Tout cela ne laisse aucun doute sur la provenance du mot Maçon, et il n'y a pas à discuter à cet égard. Il sera du reste expliqué tout à l'heure, pourquoi nous avons choisi cette profession comme homonyme et ses outils comme emblèmes.

» Quant au mot *Franc* qui précède celui de Maçon, il n'en est pas de même, et il est facile de se tromper sur son étymologie.

» Le mot « Franc » en maç∴ *ne signifie pas* franchise, loyauté, homme franc, homme droit d'esprit. On pourrait supposer cette théorie en raison des principes de notre ordre, mais il ne nous appartient, ainsi compris, qu'au moral ou au figuré peut-être, mais non dans la véritable origine et acception du mot.

» Franc veut dire simplement quitte de toutes charges, de toutes redevances, qui ne paie pas, tandis que la généralité ou la majorité paie ; c'est une origine qui se rapporte à une coutume financière et non à un principe de morale.

» Voilà l'explication du mot *maçon* et surtout du mot *franc*, explication qui va se trouver confirmée par l'histoire proprement dite de la Maçonnerie spéculative que nous pratiquons aujourd'hui.

» La Maçonnerie actuelle a son origine véritable dans les nombreuses associations d'ouvriers maçons réunis en groupes immenses pour construire les édifices du moyen âge et surtout les cathédrales, abbayes et autres édifices de la religion catholique.

» Ces ouvriers étaient constitués en loges, qui avaient leur organisation complète : président, surveillants, administrateurs ; mots et signes pour entrer et sortir de l'endroit où s'exécutaient les travaux : heures d'ouverture et de fermeture rigidement fixées ; rien n'y manquait. Et cette organisation était ainsi établie pour les distinguer des maçons plus vulgaires, ou des autres corpora-

tions d'ouvriers qui n'avaient pas l'insigne privilège de travailler pour Dieu et de gagner le Ciel au moyen de ces travaux. Car c'est ainsi que la plupart étaient payés, c'est-à-dire au moyen des indulgences et de la hâblerie religieuse qui ne coûtaient rien aux prêtres, tandis qu'eux leur donnaient en échange des temples magnifiques avec tous les avantages y attachés.

» Autour des édifices en construction, et comme les ouvriers étaient nombreux, il y avait plusieurs constructions grossières ou loges destinées à abriter les ouvriers, les matériaux précieux, les plans de l'édifice et les outils, d'où le nom de Loge qui a été donné à chacune des sociétés fractionnelles de la Maçonnerie, lorsqu'elle se transforma en société ouvrière morale.

» Les ouvriers maçons, architectes et constructeurs, ne constituaient pas seulement des corps de métiers; mais ils formaient aussi des confréries où était exercée une théorie secrète de leur art. Et il est établi que notre liturgie et nos symboles n'ont pas été empruntés à quelque autre société secrète, et qu'ils nous ont été transmis, par voie de succession, par les anciennes sociétés de maçons opératifs, d'où nous autres maçons spéculatifs tenons notre origine.

» D'après *Preston*, *Anderson* et autres auteurs anglais (j'analyse seulement), il résulte qu'au XVIIIe siècle, malgré la ténacité anglaise pour l'observance des vieilles coutumes, il y a un moment où la Société des Constructeurs tombe en décadence.

» La vieille Loge de Saint-Paul, qui avait déjà ses membres honoraires non ouvriers, continuait cependant à s'assembler régulièrement (c'était en 1717). Elle eut l'heureuse inspiration, pour augmenter le nombre de ses membres, de proposer, ce qui fut accepté ensuite, que les privilèges de la Maçonnerie ne seraient plus la propriété exclusive des Maçons travailleurs *(Operative Masons)* mais qu'on les étendrait à des personnes de diverses professions pourvu que ces personnes fussent régulièrement accueillies au sein de l'Ordre.

» A la suite de cette résolution, ajoute Preston, de

nouveaux règlements prirent place à côté des anciens et la Société s'éleva en réputation et en estime.

» A dater de cette époque (1717, ne l'oublions pas), la Franc-Maçonnerie est fondée et succède à la Maçonnerie franche. Partie de Londres, elle va réveiller les anciens Maçons d'York. Elle pénètre dans le pays de Galles. Elle passe en Écosse où elle transforme également les Loges des Maçons constructeurs, et c'est là l'origine du rite Écossais. Elle traverse la Manche et arrive en France pour la première fois, importée par Lord Dervent-Waters. Enfin, en 1738, elle s'affirme comme institution philosophique et novatrice, en attirant sur elle les foudres du Saint-Siège. C'est de cette époque que date la persécution des prêtres contre les Francs-Maçons, persécution qui n'a pas cessé depuis, tout en revêtant certaines formes et certaines allures plus modernes.

» Et c'est là encore une preuve décisive de sa récente origine, car les principes qu'elle développait étaient trop contraires à l'esprit étroit de l'orthodoxie romaine, pour qu'elle pût se dérober aux yeux subtils de l'Inquisition, si elle eût été pratiquée sur le continent avant le XVIIIe siècle.

» Mais ce qui contribua le plus à la formation de la Maçonnerie morale dès cette dernière époque (nous sommes obligés de remonter), ce fut la fusion, opérée par les Rosicrucians Anderson et Désaguliers, le 24 juin 1717, et toujours en Angleterre, de la Société des Rose-Croix ou des membres de la Rose-Croix, avec celle des Francs-Maçons. La première renonça à ses grades, prérogatives etc., pour entrer dans la Société des Francs-Maçons et prit les mêmes pratiques et le nom de *Free and accepted*, c'est-à-dire libre et accepté, ou Maçons libres et acceptés. C'est ce mot *accepted* qui a donné naissance au mot *accepté* qui figure dans le titre du rite Écossais.

» Disons un mot des Rose-Croix, puisqu'ils jouent un si grand rôle dans notre histoire.

» Cette société, au moment de sa fusion avec la Maçonnerie, était déjà ancienne. C'était une société de savants, quelquefois illuminés, qui exerçait sa science sur les

minéraux et dont faisaient partie les Alchimistes ou chercheurs de la pierre philosophale. Elle avait son siège principal en Allemagne où elle comprenait un grand nombre d'adeptes ; elle était *aussi une société politique et d'émancipation*, et elle avait été en butte, dans sa patrie native, à des persécutions sans nombre, des Princes, des Évêques, des Empereurs. Venue en Angleterre, elle s'était résumée en un Cercle de savants des plus connus, mais voyant son organisation modifiée à chaque instant par les progrès de la science, elle aboutit, pour se constituer fortement, à se confondre avec la Société des Francs-Maçons et on peut dire que si des constructeurs nous vient l'origine de l'Ordre, basée sur le travail, des Rose-Croix nous viennent les autres sciences, en dehors de l'Architecture.

» C'est en 1725 que la Société Maçonnique fut introduite en France par Lord Derwent-Waters ou Dervat Water, en compagnie du chevalier Masqueline et de Sir Guerli, tous trois membres de la Grande Loge de Londres.

» Derwent-Waters ayant eu l'imprudence de retourner à Londres y fut décapité, et il eut pour successeur, toujours un Anglais, le lord d'Harnouester, puis ensuite le duc d'Antin.

» C'est à ce moment que commença la persécution du pouvoir laïque, mais toujours à l'instigation du Clergé, contre la Maçonnerie. Le Grand Maître, parce qu'il était Duc, ne fut pas inquiété, mais beaucoup de Maçons d'une position plus modeste furent arrêtés et conduits, les uns à la Bastille, les autres au Fort l'Évêque, et cette persécution produisant, comme toujours, le contraire de ce que l'on avait prévu, amena la prospérité de la Société, qui prit une extension considérable. La noblesse, surtout, s'en engoua à tel point que le pouvoir dut la laisser librement accomplir son œuvre, pour ne pas inquiéter ses membres naturels.

» Je ne vous raconterai point les aventures de Cagliostro qui exploita la Maçonnerie d'une façon indigne d'elle ; de Mesmer, qui mêla au magnétisme des pra-

tiques Maçonniques ; de Ramsay, qui revint plus tard fonder le Rite Écossais en France. Tout cela serait bien long, et c'est de l'histoire maçonnique, qui ne rentre pas dans mon sujet, puisque je ne me suis promis que de traiter ses origines. »

Le F.·. *Brimont* nous fait assister à la naissance de la Franc-Maçonnerie moderne, issue de la ***dissimulation***, opérée en Angleterre, d'une **Société secrète** ***d'émancipation sociale***, sous le manteau d'une nombreuse collectivité d'ouvriers constructeurs anglais, dont faisait partie un bon nombre de personnalités non ouvrières.

Une fois masqués, cachés derrière ces Apprentis, ces Compagnons et ces Maîtres, nous allons voir à l'œuvre ces ***sectaires secrets de l'émancipation sociale*** devenus des **Francs-Maçons** soi-disant inoffensifs.

II

But de la Franc-Maçonnerie.

Les Loges de l'Ouest de la France ont tenu à Nantes un très important Congrès Maçonnique en 1883.

Ce Congrès avait pour objet de fixer d'une manière définitive, à la fin du XIXe siècle, ce que les Francs-Maçons devaient admettre et reconnaître comme étant :

1° LE BUT DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Et c'est ce travail officiel, dont le Congrès a assumé la responsabilité, que nous publions à la suite :

« La Franc-Maçonnerie sous un gouvernement libre et républicain, sous un régime démocratique, ne peut être la Franc-Maçonnerie sous un despote, mais ne croyez pas cependant, mes FF.·., qu'elle doive déposer la truelle et le maillet et se dire qu'étant arrivée au but, elle n'a plus rien à faire.

» Nous aurions le plus grand tort d'agir ainsi; la F.·. M.·. bornant son rôle à faire quelques banquets et quelques fêtes de temps en temps, à envoyer quelques secours à quelques-uns de ses membres malheureux ou imprévoyants, se trouverait dans la position où elle s'est trouvée avant 1717. Elle verrait ses temples devenir déserts, ses ateliers tomber en sommeil, ses apôtres, ses soldats les plus vaillants déserter son drapeau, et elle-même disparaître dans l'oubli. Une autre institution la remplacerait, car l'humanité ne peut s'arrêter dans sa marche en avant, et est toute prête à passer sur le corps de son avant-garde si celle-ci s'arrête en chemin.

» D'un autre côté, notre éternel ennemi (je n'ai pas besoin de vous dire que c'est le jésuitisme que je désigne ainsi), n'a pas désarmé ; il est, au contraire, plus puissant, plus riche, plus entreprenant, moins scrupuleux que jamais ; il a envahi la haute banque, la haute industrie, les grandes compagnies anonymes, la Religion, pour laquelle désormais « hors du jésuitisme il n'y a plus de salut ».

» D'une main il flatte les puissants et soutient leur cause, de l'autre il cherche à égarer et à effrayer les faibles pour les empêcher de se défendre.

» Dans ces conditions là, pouvons-nous désarmer ? Non ! Nous ne le pouvons pas, nous ne le devons pas !

» Il y a deux principes dans la société moderne qui sont en lutte continuelle : la Réaction et le Progrès ; il y a deux institutions qui se sont fait les défenseurs et les soutiens de ces deux principes : le Jésuitisme combat pour le premier, la Franc-Maçonnerie pour le second. Nous allons définir chacun de ces deux principes, afin de trancher nettement les choses, car celui qui sait bien définir son but et celui de ses adversaires, voit décupler ses forces pour le combat.

» La Réaction se compose d'abord de tous ceux qui, possédant des privilèges, profitent des préjugés et des erreurs du temps passé, se cramponnent à eux pour les conserver ; ils mettent leur intérêt personnel au-dessus

de l'intérêt général, celui de quelques-uns au-dessus de celui du plus grand nombre ; l'injustice leur coûte peu alors qu'ils en profitent.

» La Réaction se compose également des gens qui vivent des miettes que les puissants leur jettent, des timides attachés au passé par l'habitude ou la poltronnerie et d'une grande quantité d'ignorants qui avalent avec facilité toutes les fables, toutes les superstitions, tous les mensonges qu'on veut bien leur débiter ; vil troupeau profondément méprisé des bergers perfides, et jugé bon seulement pour la tonte.

» L'autre principe, qui est celui du Progrès, est défendu par la Franc-Maçonnerie, par nous, mes FF.·..

» C'est la Franc-Maçonnerie qui a embrassé la cause de l'humanité que le Christianisme avait désertée, car il préférait amasser des richesses et se faire pour cela le flatteur des puissants et des intéressés à l'avilissement des faibles ; la Franc-Maçonnerie qui a ramassé le drapeau du Progrès que le Christianisme, mentant à son origine et aux idées sublimes de son fondateur, avait laissé tomber de ses mains.

» Qu'est-ce donc que cette Franc-Maçonnerie qui a assumé une si lourde tâche? Est-elle riche et puissante, a-t-elle, comme son adversaire, tout ce qu'il faut pour frapper les yeux et confondre les sens, ses adeptes sont-ils innombrables, n'ont-ils aucune autre préocupation, aucune autre charge dans la vie que de travailler sans relâche à l'œuvre maçonnique, se condamnent-ils au célibat, pour éviter les devoirs et les soucis de la famille et pouvoir se consacrer tout entiers à la grandeur de leur Ordre ?

» Non, mes FF.·., la Franc-Maçonnerie, profondément désintéressée, donne tout ce qu'elle reçoit, tout ce qu'elle récolte, ses temples sont modestes et ne disent rien aux yeux ; les maçons ne font aucune démonstration, aucune cérémonie en public, ils ne peuvent donner que leurs loisirs à leurs travaux maçonniques.

» Oui, mais la Franc-Maçonnerie est ce que le Cléri-

calisme n'est pas ; elle est l'Avenir, il est le Passé ; elle aime l'humanité; lui, il l'exploite !

» Notre influence et notre utilité nous sont contestées par deux classes de détracteurs, les uns ne nous prennent plus au sérieux, les autres nous attribuent toutes sortes de mauvais desseins et de crimes.

» Les premiers sont de bonne foi et s'imaginent que, par suite du prodigieux développement de l'Esprit humain, la Franc-Maçonnerie n'est plus que l'avant-garde de l'Humanité ; que par suite des libertés que nous avons acquises : liberté de penser, de parler et d'écrire, nos secrets, nos rites, nos symboles sont inutiles et surannés ; ils croient leurs efforts individuels plus efficaces pour la cause de la Vérité que les nôtres.

» Quant à ceux de nos détracteurs qui nous montrent comme nuisibles et capables de toutes sortes de méfaits, je n'ai pas besoin de les désigner, n'est-ce pas? Ce sont les Cléricaux et les Jésuites qui nous attaquent ainsi, car ils savent très bien que le triomphe de la Franc-Maçonnerie sera la ruine de leur parti.

» Parmi les Cléricaux il en est d'autres qui nous attaquent avec plus d'astuce, mais avec non moins de colère; ceux-là sont plus à craindre, car ils s'adressent à des gens plus instruits, ils s'allient aux classes dirigeantes, qui, ayant tout à perdre à marcher avec le Progrès, sont les adeptes les plus acharnés de la Réaction. Ce sont là nos pires ennemis, car ils nous ont flatté, ils ont essayé de nous diriger dans leurs vues et ils sont outrés de voir que nous leur avons échappé. Ils nous haïssent, car, loin d'être une machine à flagorner les puissants, nous travaillons à détruire les erreurs et les mensonges dont ils profitent, car, loin de les aider à asservir l'Humanité, nous cherchons à l'émanciper et à l'instruire.

» Contre ces adversaires la lutte sera vive, car ils sont ardents, déterminés, adroits et peu scrupuleux ; ils empruntent à leur allié, le Jésuitisme, son principe machiavélique que la fin justifie les moyens. Si nous devons dédaigner la première sorte d'adversaires cléricaux, nous devons lutter loyalement, mais fermement

contre la seconde, et ne donner aucune prise à l'ennemi par les fautes que fait toujours commettre la colère. »

III

Programme de la Franc-Maçonnerie.

Le travail officiel du Congrès Maçonnique des Loges de l'Ouest de la France, après avoir étudié le but de la Franc-Maçonnerie dans les termes et avec les déclarations que l'on vient de lire, a fixé définitivement ce que les Francs-Maçons doivent entendre par :

2° LE PROGRAMME DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Après avoir établi que la Franc-Maçonnerie a pour but *de vaincre et d'écraser* ce qu'ils appellent *la Réaction*, les membres du Congrès Maçonnique ont ainsi formulé leur programme :

« La base du Programme maçonnique est la morale maçonnique, qui est basée sur la raison, ne promet rien en échange du devoir accompli, ne menace pas de supplices éternels celui qui fait le mal ; nous autres maçons, si nous pratiquons le bien, si nous remplissons nos devoirs, si nous évitons le mal, nous faisons tout cela d'une façon désintéressée, car la Franc-Maçonnerie ne nous encourage pas au bien par l'appât d'une récompense infinie, ne nous arrête pas sur la pente du mal par la crainte de châtiments épouvantables.

» C'est le devoir de la Franc-Maçonnerie de rechercher l'injustice partout où elle se glisse et d'en montrer aux hommes les funestes conséquences. Je ne puis, dans un cadre aussi étroit, vous les signaler toutes, je me contenterai de quelques-unes des plus criantes.

» Il s'est formé chez nous une bande de joueurs qui se sont attachés comme une plaie à nos finances et à celles

des transactions commerciales qui touchent les premiers besoins de la vie; ces gens peu scrupuleux, avides de richesses, toujours à l'affût, dans les ministères et les grandes administrations, des nouvelles à sensation, les fabriquant au besoin, capables de toutes les indélicatesses qui frisent de près la cour d'assises, ces agioteurs font la hausse et la baisse factices qui ruinent tant de malheureux entraînés par leur exemple. Que de larmes, de deuil, de femmes et d'enfants jetés dans la misère! que de suicides ils ont causés! Ce jeu fatal qui dessèche les sources du crédit de la nation est mené, en haut, par ces agioteurs sans vergogne, véritables grecs de la finance, qui trichent dans leurs opérations et estiment que le franc jeu est bon pour leurs dupes. Nous rappelons à ce sujet cette loi funeste qui assimile les dettes contractées dans ces opérations d'agiotage à des dettes de jeu qui ne sont pas exigibles, loi qui sert à bien des tripoteurs pour ne pas payer quand ils ont perdu et dont par conséquent nous devons demander la réforme. Le rôle de la Franc-Maçonnerie n'est-il pas de réprouver par tous les moyens en son pouvoir l'agio et les agioteurs, de tâcher de sauver les dupes et de flétrir les dupeurs?

» Nous devons confondre dans la même réprobation les monteurs de sociétés chimériques dont l'influence est si désastreuse, d'abord pour les pertes qu'ils font subir à leurs victimes et ensuite parce qu'ils paralysent le mouvement d'association qui aurait pu produire de bons résultats pour l'humanité. Le public a été si souvent trompé, qu'il enveloppe dans la même méfiance les affaires sérieuses et celles qui ne le sont pas, il refuse presque toujours ses capitaux à des entreprises limitées, il est vrai, mais qui auraient pu être productives et utiles au pays, pour les porter à un taux d'intérêt minime, à ces banques gigantesques, à ces compagnies anonymes monstrueuses, dont les unes sont allemandes et les autres cléricales et qui lui inspirent seules de la confiance; il ignore, le malheureux, qu'il forge ainsi des chaînes pour se lier, qu'il prépare sa ruine, car ces Banques et ces Compagnies absorbent l'épargne pour ruiner

les petites entreprises et les petites industries au grand détriment du peuple et de la classe moyenne.

» Nous citerons également certains grands adjudicataires qui nuisent également beaucoup à la chose publique, car ils opèrent au moyen de la corruption, du pot de vin, d'intrigues inavouables et par conséquent honteuses ; qui paie ces pots de vin ? C'est l'État ; qui fournit les fonds à l'État ? Ce sont les travailleurs auxquels on arrache une partie de leur salaire ou de leur gain, au bénéfice de ces misérables exploiteurs de la conscience humaine.

» Je m'arrête, mes F.·. F.·., dans la liste des injustices et des abus contre lesquels nous devons nous élever, elle est trop longue ; je n'ai pas la prétention non plus d'épuiser d'un seul coup la mine des travaux de la Franc-Maçonnerie, il me suffit de montrer qu'elle est indispensable, et qu'il y a de la place pour toutes les bonnes volontés, que nous ne pouvons déposer la truelle et le maillet tant qu'il y aura un passe-droit et une injustice sur la terre. »

IV

Rôle de la Franc-Maçonnerie.

Ayant étudié le *But* et le *Programme de la Franc-Maçonnerie*, le Congrès Maçonnique des Loges de l'Ouest n'avait plus à s'occuper que d'un dernier sujet :

3° LE ROLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

ou en d'autres termes, de la manière d'appliquer le Programme Maçonnique dans la société pour atteindre le But de l'Ordre.

Or, nous venons de voir que c'est par *l'égalisation des fortunes* et par l'écrasement du Catholicisme dans son enseignement et dans ses œuvres, qu'elle prétend y parvenir.

Voici dans quels termes le Rapporteur général au Congrès, le Frère *Brunellière*, s'est exprimé sur l'application de ce Programme, sur le *Rôle de la Franc-Maçonnerie :*

« Je n'ai pas la prétention de vous soumettre toutes les questions que la Franc-Maçonnerie doit étudier, toutes les réformes qu'elle doit appuyer de son influence et vulgariser, cela serait au-dessus de mes forces et m'entraînerait au delà des limites que je ne me suis posées ; je me contenterai de vous en indiquer les principales, qui vous donneront, du reste, une assez haute idée du rôle que la Franc-Maçonnerie a assumé et que vous devez lui aider à tenir.

» Par suite des progrès de l'esprit humain, la politique est devenue une science sérieuse, qui a ses règles, ses lois, ses principes, dont l'étude approfondie peut rendre de signalés services à l'humanité, peut faire éviter des erreurs profondes qui entraînent avec elles des maux infinis. La Franc-Maçonnerie doit étudier cette science, car elle peut être féconde, car elle est liée intimement au bonheur de l'humanité, car elle est instructive pour les hommes d'État qui se forment parmi nous.

» La F.·. M.·. doit user de tout son pouvoir, de toute son influence sur la société et sur l'État pour que l'on instruise le plus possible la jeunesse ; elle a déjà pris en main l'instruction du pauvre et elle a eu grandement raison, car le cléricalisme l'a prise de son côté, pour la dénaturer comme tout ce qu'il touche, d'un bien pour l'humanité en faire un mal, d'un instrument de progrès et d'émancipation en faire un de recul et de superstition.

» La F.·. M.·., comprenant l'instruction d'une tout autre façon, a voulu qu'il n'y ait plus d'ignorants et le moins possible d'incapables dans la société ; elle a demandé que l'instruction soit obligatoire. Elle a compris que, la société exigeant beaucoup de ses membres, il était juste qu'elle fournît aux citoyens pauvres le premier, le plus utile de ses outils ; elle a demandé que l'in-

struction soit gratuite. Enfin elle a demandé qu'elle soit laïque, car les pauvres ne pouvant donner que quelques années de leur enfance à s'instruire, il ne faut pas les leur faire perdre à apprendre de mémoire des choses qu'ils ne peuvent comprendre et qui sont au-dessus de leur portée quand ils sont enfants.

» La loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire votée dernièrement par la Chambre des Députés est donc une loi Maç.·. ; quand elle a été promulguée, il y avait longtemps que la F.·. M.·. l'avait élaborée dans ses At.·., et que ses adeptes étaient unanimes pour la réclamer; oh! ne craignez rien, Messieurs les cléricaux, nous en obtiendrons bien d'autres et malgré vous encore.

» La F.·. M.·. a étudié les rapports des Eglises et de l'Etat et a conclu à la séparation de ces deux incompatibilités ; elle doit habituer l'opinion publique à cette grande réforme qui s'impose et pour laquelle, le moment psychologique de l'exécution est arrivé. L'Etat a tous les droits possibles pour rompre un pacte dans lequel lui seul a rempli ses engagements : en effet, le Concordat, qui accordait déjà tant de privilèges au clergé, a été outrageusement violé par lui, par suite des faiblesses et des connivences de la Restauration, de l'Empire et de la République de 1848. Chacun de ces gouvernements lui ont accordé de nouvelles concessions, des traitements plus élevés, l'ont laissé empiéter sur les droits de l'Etat.

» Une mission considérable à laquelle la F.·. M.·. doit appliquer son génie et son influence d'une façon toute spéciale, car c'est une mission éminemment civilisatrice, est d'intervenir dans le grand mouvement qui porte les peuples d'Europe à s'étendre sur le reste du monde ; elle doit aider les Européens à faire sortir les peuples barbares de l'état d'ignorance et de sauvagerie dans lequel ils sont encore plongés, état que le prosélytisme chrétien avec ses missions n'a fait qu'aggraver.

» Enfin, mes FF.·., arrivons à la question sociale qui est aujourd'hui dans toutes les bouches, qui préoccupe tous les esprits sérieux, quoi qu'en puissent dire certaines personnalités trop confiantes ou intéressées à paraître ainsi.

» Il s'est formé chez nous une forte aristocratie industrielle, qui a mis le Cléricalisme et le Jésuitisme dans son parti. Cette nouvelle forme de la féodalité accapare toute la fortune publique ; par l'anonymat elle draine le petit capital et l'épargne ; par sa force qui lui permet de faire d'énormes sacrifices, elle ruine les petites industries pour faire tomber toute espèce de concurrence. Quand tous les transports, toutes les industries seront absorbés par les grandes compagnies, les grands capitalistes qui sont à leur tête absorberont alors la fortune des petits actionnaires qui ne pourront soutenir longtemps contre eux la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

» Au socialisme industriel et religieux, à cette féodalité qu'on fonde sur nos têtes, répondons par le socialisme populaire et libéral, cherchons les moyens de rendre la vie plus douce au travailleur, son avenir moins sombre; tâchons de détourner le courant fatal de concentration qui pousse l'humanité vers un inconnu plein de menaces terribles. Qui sait ? Peut-être parviendrons nous à opposer à l'agglomération des capitaux, l'association des forces productives, de même qu'à l'ignorance nous avons opposé l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Il se forme de tous côtés des caisses de retraite pour la vieillesse; la F.·. M.·. ne peut pas non plus rester indifférente à ces utiles fondations, elle doit les appuyer de son influence et de son argent. Enfin, mes FF.·., cherchons, cherchons sans trêve ni relâche! que ce soit notre plus grande préocupation, car il y a un très grand danger à laisser les choses s'aggraver.

» Mes FF.·. un mot encore. Après bien des efforts, bien des sacrifices, nous sommes enfin sous un Gouvernement républicain et démocratique qui seul peut nous donner les libertés nécessaires à l'accomplissement de notre mission, le seul capable de lutter contre l'envahissement, l'absorption du Capital, de la Société, de l'Etat, de tout, par les Grandes Compagnies financières et le Cléricalisme, le seul qui, étant basé sur le suffrage universel, est capable de sauvegarder les droits du plus grand nombre contre les entreprises liberticides et des-

potiques de quelques-uns : c'est le seul Gouvernement que nous puissions aimer. Nous devons donc le soutenir, le défendre de toutes nos forces, de toute notre influence. N'a-t-il pas été élaboré, du reste, par nos Ateliers, à la fin du XVIIIe siècle ? N'est-ce pas le seul sous lequel le problème social peut se résoudre sans faire couler le sang humain ? Ne l'oublions pas mes FF.·., un retour à la Monarchie et à la Réaction, tant désiré par l'aristocratie industrielle et cléricale, précipiterait la crise et amènerait les plus grands malheurs. »

Nous venons donc de prouver que la Franc-Maçonnerie avoue officiellement que :

1° Son **Rôle** est de diriger la **Révolution Sociale** contre le *Capital* et contre le *Catholicisme* et ses enseignements.

2° Son **Programme** est d'**égaliser** *les fortunes* et d'**écraser** le *Catholicisme* dans son enseignement et dans ses œuvres.

3° Son **But** est de **détruire** le *Catholicisme* et *tout ce qui l'entoure.*

Donc **la Franc-Maçonnerie** est bien, de par son propre aveu *officiel*, **l'Association qui dirige la Destruction de l'Ordre Social Chrétien.**

Étudions maintenant dans sa naissance, dans ses progrès, dans les moyens employés et dans les résultats obtenus, cette *Œuvre Satanique de Destruction de la Société Chrétienne*, en France, en Belgique et en Italie, c'est-à-dire, dans les terrains sociaux où elle veut imposer à tous l'**Anarchie** maçonnique et l'**Athéisme** maçonnique.

V

Enseignement maçonnique.

L'enseignement des doctrines de la Franc-Maçonnerie dans la forme et suivant la méthode qui est appelée *Rite Écossais Ancien et Accepté* et qui est de beaucoup la plus

répandue, comprend trente-trois cours ou leçons successives dont les manuels sont désignés sous le nom de *Rituels.*

Chaque rituel comporte une mise en scène, une légende, un enseignement dont cette légende est l'emblème et une série de démonstrations externes, qui servent à caractériser la possession du grade correspondant et qui sont exigées pour être admis à prendre part aux réunions, aux *travaux* de chaque grade.

Ces dénominations externes sont :

Audibles — Batterie, Mot de Passe, Mot Sacré, Age maçonnique ;

Visibles — Ordre, Signe, Marche ;

Sensibles — Attouchement ;

dont la gradation franc-maçonnique est la suivante :

La *Batterie* est la demande de l'*Ordre.*

L'*Ordre* est la demande du *Signe.*

Le *Signe* est la demande du *Mot de Passe.*

Le *Mot de Passe* est la demande de l'*Attouchement.*

L'*Attouchement* est la demande du *Mot Sacré.*

Le *Mot Sacré* est la demande de l'*Age maçonnique.*

La *Marche* n'est caractéristique que dans certains grades.

Leur ensemble se trouve officiellement détaillé et stipulé dans un recueil qui porte le titre de « *Tuileur Sacré et Officiel du Rite Écossais Ancien et Accepté,* promulgué le 1er juillet 1876 et publié le 1er août 1876, par le Pouvoir Exécutif de la Confédération des Suprêmes Conseils du Rite » et son texte intégral est imprimé *ne varietur* dans l'ouvrage déjà cité, que nous avons publié sous le titre de : **Satan et Cie**, *Association universelle pour la destruction de l'Ordre Social,* et dont S. S. le Pape Léon XIII a daigné accepter la dédicace par Bref Pontifical du 9 janvier 1889.

Dans *Satan et Cie* se trouvent également développés, pour chaque grade, les Rituels correspondants, et nous devons y renvoyer nos lecteurs, qui voudraient étudier sérieusement et dans les textes les plus indiscutables

et les plus secrets tous les détails de cet enseignement maçonnique.

Dans ce livre, où nous nous sommes efforcé de lever tous les voiles et de publier tous les documents les plus intimes, les plus secrets, en les groupant de manière à mettre en lumière les Faits et Gestes, les *Agissements* de la *Franc-Maçonnerie*, cet enseignement de détail serait déplacé.

Mais, pour que rien ne manque à notre livre de tout ce qui peut permettre à l'opinion publique de porter un jugement raisonné et définitif sur la Franc-Maçonnerie, nous allons mettre en présence les textes de deux documents du plus haut intérêt : celui de l'*Instruction* donnée au « Premier Maçon de l'Italie », au Frère Garibaldi et celui de l'Instruction donnée au futur Roi de la Grande Bretagne et Empereur des Indes, le Frère Albert-Edouard de Galles.

Un mot d'éclaircissement est nécessaire.

Si le Rite Écossais a trente-trois grades, c'est que ses fondateurs ont jugé que trente-trois degrés étaient indispensables à monter pour parvenir à son sommet, que l'enseignement de la Franc-Maçonnerie exigeait une gradation. Elle est tellement réelle que lors de l'investiture au 32e degré et alors que l'on passe en revue les travaux, les enseignements, les objectifs de tous les degrés du Rite, quand on arrive à parler du 33e degré le rituel dit formellement :

« Quant aux travaux des 33mes *eux seuls* les connaissent » et cela malgré qu'il s'adresse à un Maçon qui a franchi tous les Grades, un seul excepté, et dont le dévouement à la Franc-Maçonnerie est absolument hors de doute.

Mais lorsqu'il s'agit de Souverains, de Princes, de Grands Seigneurs, de haut personnages, une telle gradation est évidemment inapplicable.

Or, ce sont précisement ces Francs-Maçons de haute marque que la Franc-Maçonnerie a toujours tenu à compter dans son sein, car comme le constate le Frère Louis Blanc :

« Grâce au mécanisme habile de l'Institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les Princes et les Nobles moins d'ennemis que de protecteurs et des Souverains régnants prirent la truelle et ceignirent le tablier. Pourquoi pas, puisqu'ils ne savaient de la Franc-Maçonnerie que ce que l'on en pouvait montrer sans péril (1) ! »

Le Frère Joseph Mazzini, que la Franc-Maçonnerie italienne revendique comme son proto-type, est plus explicite et dit : « Il faut absolument qu'on mette les Princes de la partie, en les prenant, par la vanité, en leur laissant le premier rôle (2). »

En conséquence, quand il s'agit de conférer le Grade Suprême à un Prince ou à un haut personnage, une instruction unique lui est faite.

C'est cette instruction unique, telle qu'elle fut donnée le 14 Juin 1874 à S. A. R. le Prince de Galles, que nous publions ci-après. Nous en avons pris copie sur le manuscrit unique qui existe dans les archives du Suprême Conseil d'Angleterre.

Un mot au sujet de S. A. R. le Prince de Galles et de la Franc-Maçonnerie.

Le 2 juin 1869, le Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, lord Zetland, informa la Grande Loge que S. A. R. le Prince de Galles avait été initié Franc-Maçon, le 15 juillet 1868 par le Prince Oscar-Frédéric de Suède, Grand-Maître de la Grande Loge de Suède (3). La Grande Loge le nomma en septembre 1869, Grand-Maître..... et le Prince assista pour la première fois à une tenue de la Grande Loge le 5 Décembre 1869.

Le 14 juin 1874, S. A. R. fut initié au 33me et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et accepté.

(1) *Histoire de la Révolution.* II, page 82.

(2) *Guerre et Révolution d'Italie,* par le comte Subienski, page 44.

(3) « La Maçonnerie suédoise est chrétienne. Le roi de Suède la dirige sous le titre de Vicaire de Salomon, et désigne un Grand-Maître pour présider la Grande Loge. Comme Salomon réprésente symboliquement le Christ, le roi de Suède, le Vicaire de Salomon, est en réalité le Vicaire du Christ. le véritab'e Pape du protestantisme. »

Gould. *History of Freemasonry,* III, page 198, lignes 33 à 35.

Le comte de Grey et Ripon, Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, s'étant converti au catholicisme, donna sa démission de Grand-Maître le 2 Septembre 1874.

Le 3 septembre une commission composée de lord Carnarvon, de John Haven et de Enée J. M. Mac Intyre offrit le poste de Grand-Maître au nom de la Grande Loge à S. A. R. le Prince de Galles. S. A. R. accepta la Grande-Maîtrise et fait 33me par l'Instruction qu'on va lire, il devint, enfin, Grand Protecteur et Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie en Angleterre.

Quand il s'agit de l'investiture de Grands Révolutionnaires, d'Agitateurs puissants, de Conspirateurs influents, le cas est aussi le même et on remplace les 33 instructions du Rite par une seule et unique comme dans l'Investiture des Princes.

Seulement l'enseignement diffère et ce n'est certainement pas par la vanité que l'on prend ces puissants adeptes.

On en jugera, car nous publions, ci-dessous, le texte de l'Instruction donnée au général Garibaldi le 5 Avril 1860, à Palerme, lors de son élévation au Grade Suprême de la Franc-Maçonnerie.

Nous en avons pris copie sur l'exemplaire même que le Grand-Maître Anghèra lut en cette occasion.

Instruction donnée	**Instruction donnée**
AU	A
GÉNÉRAL GARIBALDI	**S. A. R. le PRINCE DE GALLES**
—	—
« FRÈRE !	
Tes actes nous ayant donné la preuve certaine de ton dévouement absolu au bonheur de l'Humanité, qui ne peut être atteint que	*(May it please.)* Qu'il plaise à Votre Altesse Royale. Très Honoré, très Respecté et très Aimé Frère :

lorsque nos convictions seront pour elle l'Égalité, nos doctrines seront sa Fraternité et notre volonté à nous autres, Chefs Suprêmes de la Franc-Maçonnerie, son unique Liberté, nous consentons à t'élever au rang suprême.

Et comme, si nous t'admettons parmi nous c'est pour que tu agisses, non pour que tu étudies, nous allons, dans une Instruction unique, te donner connaissance de tout ce qu'il y a de réel dans la Franc-Maçonnerie en faisant briller à tes yeux la Grande Lumière de la Vérité Maçonnique.

Nous allons commencer par t'expliquer sommairement ce que sont nos rituels et à quoi répondent nos grades :

La Maçonnerie, n'étant autre chose que la Révolution en Action, autre chose qu'une Conspiration permanente contre le despotisme politique et religieux, la Maçonnerie ne s'est pas affublée d'elle-même de ces décors ridicules, au moyen desquels les princes et les prêtres jouent dans la société les rôles en évidence qu'ils ont usurpés et volés.

Mais les princes et les

C'est avec une profonde gratitude, avec une respectueuse reconnaissance, que nous acceptons l'honneur que vous faites au Suprême Conseil du 33me et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté, en daignant venir siéger parmi ceux de nos Frères que les services signalés rendus à notre Ordre Auguste ont élevé au Suprême degré.

Et nous allons, Très Aimé Frère, développer à vos yeux les enseignements sublimes de ce grade final de la Franc-Maçonnerie.

La collection complète de nos rituels, que nous vous remettons en ce moment, vous prouvera, par les enseignements élevés de chacun de nos grades, combien la Franc-Maçonnerie s'attache dans chacun à inspirer la Morale la plus pure, à recommander l'obéissance aux lois, la fidélité aux Gouvernants, le zèle et le dévoûment de la philanthropie, et, en un mot, à enseigner toutes les vertus individuelles, domestiques et sociales.

Dans quelques-uns de ces grades, la forme ritualisti-

prêtres ne pouvant vaincre une institution qui leur est hostile et qui leur est si redoutable, ont eu, à diverses époques, la perfidie de passer dans le camp ennemi, de se faire Maçons eux-mêmes et d'introduire dans la Maçonnerie ces usages, ces formules, ces titres, ces légendes absurdes, qui devaient fausser l'esprit de l'institution, qui en dénaturaient les tendances, et qui, à la place de doctrines libérales et démocratiques, semblaient favoriser des principes religieux et aristocratiques.

Nos chefs, en présence de ce danger, resserrèrent les liens des vrais membres de cette Société Secrète par excellence qui est la Maçonnerie, et désirant s'assurer, sinon la protection, au moins la tolérance des puissants de ce monde, ils les laissèrent prendre part aux travaux Maçonniques, dont ils ne leur révélèrent que ce qu'ils voulurent bien leur révéler. Voyant sans sourciller la Maçonnerie transformée en apparence en une Société, aussi insignifiante que possible, de bienfaisance et de charité dont ces puissants de la terre

que est peut-être un peu surannée, mais dans tous, l'esprit est des plus excellents, des plus élevés.

croyaient tenir le haut bout, nos Chefs leur laissèrent déclarer que la Politique et la Religion étaient complètement étrangères à la Maçonnerie.

Il y a donc lieu pour toi, Frère, de subir et d'accepter toutes ces absurdités ridicules, qui sont pour notre institution le pavillon protecteur sous lequel elle peut, acceptée partout, travailler dans l'ombre et le secret au Sublime But qu'elle est destinée à atteindre, car il ne faut pas que tu l'oublies, dans notre Ordre aucun grade ne dévoile complètement la Vérité; il en désépaissit seulement le voile qui la cache aux regards curieux.

Pour nous, investis du Pouvoir suprême, pour nous seuls, elle le dépouille entièrement et inondant notre intelligence, notre esprit et notre cœur, elle nous fait connaître, voir et sentir que :

L'Homme est à la fois le Dieu, le Pontife et le Roi de lui-même.

Voilà le Secret sublime, la Clef de toute science, le Sommet de l'Initiation.

La Franc-Maçonnerie, synthèse parfaite de tout ce

. Et cet esprit est celui de la Vérité que la Franc-Maçonnerie honore et vénère par un culte de tous les instants, de la Vérité que la Franc-Maçonnerie veut faire régner sur les hommes en étendant l'empire de la Vertu par la douceur et la pureté de sa morale et par l'exemple édifiant de ses adeptes.

Car c'est pour prouver au Père bienfaisant qui est aux cieux et qui aime tous ses enfants également, la gratitude et la reconnaissance de l'humanité, que la Maçonnerie veut faire de l'homme un être essentiellement croyant par sa vertu et sa bonté.

Voilà notre but Sublime, voilà le sommet de notre plus haute Imitation.

C'est en prêchant par notre doctrine sacrée et par l'exemple de sa pratique de tous les instants que nous parviendrons, Très aimé Frère, à remplir noblement et dignement tous nos devoirs, que nous réussirons à atteindre notre But Sublime, le Bien parfait de l'Humanité *(full benefit)* et nous pourrons espérer de recevoir dans ce monde et dans l'autre *(here and here-*

qui est humain, est donc le Dieu, le Pontife et le Roi de l'Humanité.

Voici ce qui explique son universalité, sa vitalité et sa puissance !

Quant à nous grands chefs, nous formons le bataillon sacré du sublime Patriarche, qui est à son tour le Dieu, le Pontife et le Roi de la Franc-Maçonnerie.

Voilà Frère, le troisième triangle, la troisième triple vérité qui donnera à ton intelligence, à ton esprit et à ton cœur l'ineffable bonheur de la possession absolue de la Vérité sans voiles ! Tout l'ensemble de l'organisation, du fonctionnement et de l'enseignement de l'Ordre apparaît maintenant à tes yeux, Frère, rayonnant de clarté et tu vois, tu comprends, que tout notre enseignement se résume en ceci :

Amener le triomphe de notre Vertu, de notre Morale et de notre Autorité dans l'Humanité tout entière.

C'est pour cela que nos grades ont une triple classification, suivant qu'ils sont appelés à combattre ce que nos implacables adversai-

after) la récompense qu'il plaise à l'Amour infini et à la Sagesse de Dieu de nous accorder.

Tel est l'ensemble de notre œuvre sacrée, Très aimé Frère, et pour assurer son succès dans l'Humanité, au Bien et au Bonheur de laquelle nous nous sommes voués tout entiers sans réserves ni restrictions aucunes, nous avons partagé sa réalisation pratique en trois séries d'enseigne-

res, ce que nos ennemis mortels, ce que nos infâmes persécuteurs les cléricaux osent appeler leur Vertu, leur Morale et leur Autorité.

Pour combattre leur abjecte Vertu nous avons les grades :

1° Apprenti.
2° Compagnon.
3° Maître.
4° Maître Secret.
5° Maître Parfait.
6° Secrétaire Intime.
7° Prévôt et Juge.
8° Intendant des Bâtiments.
9° Élu des Neuf.

10° Élu des Quinze.

11° Chevalier Élu.

Ce qui nous permet d'amener un profane depuis l'inconscience de l'Apprenti jusqu'à la mission du Chevalier Élu pour la défense de la Vertu maçonnique, pour la croisade de l'Homme Dieu de lui-même.

Parmi les actes de l'homme, le plus divin est évidemment celui qui lui permet de perpétuer sa divinité : l'acte de la Génération.

Et comme les cléricaux ments, d'efforts et d'agissements, suivant que nous nous proposons de faire triompher la Vertu, la Vérité ou l'Amour de l'Humanité.

Nous enseignons la Vertu dans les onze premiers grades de notre Rite :

le 1er Apprenti;
le 2e Compagnon ;
le 3e Maître ;
le 4e Maître Secret;
le 5e Maître Parfait ;
le 6e Secrétaire Intime;
le 7e Prévôt et Juge;
le 8e Intendant des Bâtiments;
le 9e Maître Elu des Neuf;
le 10e Illustre Elu des Quinze;
le 11e Sublime Chevalier Elu.

Les trois premiers grades nous font entrevoir une Société au sein de laquelle règneraient la moralité, la bienveillance mutuelle et l'activité de tous les travaux, et c'est pour cela qu'à nos **Apprentis** nous enseignons, que la Vertu et la Bienfaisance sont les deux colonnes de l'édifice social, que nous prêchons à nos **Compagnons** les bienfaits des travaux matériels qui assurent notre existence et

cachent cette vérité sous les superstitions absurdes d'un Dieu le Père engendrant éternellement, Dieu le Fils éternellement engendré et Dieu le Saint-Esprit unissant éternellement les deux autres, nous enseignons :

Que l'**Apprenti,** Bohaz, personnification d'Osiris ou de Bacchus, venant chercher la vérité dans la Loge, trouve qu'il est un Dieu-mâle et incomplet pour la génération des êtres.

Que le **Compagnon,** Jackin, personnification d'Isis ou de Vénus, est le Dieu-femelle qui complète le Dieu-mâle et rend possible la génération des êtres.

Que le **Maître,** Mahabone ou Mac-Benac, est le Dieu hermaphrodite complet, fils de Loth et de sa fille, fils du soleil et de la terre, l'homme dans la pleine possession de sa puissance génératrice.

Les Cléricaux croient à une Révélation surnaturelle, nous la combattons en enseignant au **Maître-Secret** que seule la conscience de son existence est la source de tout ce qu'il y a d'immatériel dans l'homme.

Les Cléricaux croient à

à nos **Maîtres** les charmes des travaux intellectuels qui l'embellissent.

Les grades suivants enseignent chacun la pratique des vertus nécessaires pour réaliser cet état social si heureux et si désiré et nous vouons nos **Maîtres Secrets** à l'exercice de la Discrétion et de la Fidélité ;

la fin de l'Humanité ; nous enseignons à nos **Maîtres Parfaits** que l'existence de l'Humanité est éternelle, car elle se reproduit sans cesse.

Ayant ainsi réveillé chez nos Frères l'idée de la lutte, du combat à outrance qu'ils ont à soutenir contre les cléricaux, nous leur fournissons des armes en apprenant aux **Secrétaires intimes,** que la curiosité, que l'espionnage de l'ennemi est une vertu louable et aux **Prévôts et Juges,** que c'est le droit naturel qui nous assiste dans cette lutte ; en expliquant aux **Intendants des Bâtiments,** qu'en raison de ce droit naturel tous les moyens propres à assurer notre triomphe sont essentiellement et foncièrement vertueux, surtout la suppression des inutiles, dont sont chargés **les Élus des Neuf,** les répressions par des lois *ad hoc*, qui sont réservées aux **Élus des Quinze** et l'accomplissement du triomphe, la victoire définitive de la Vertu maçonnique sur la Vertu cléricale dont est chargé le **Chevalier Élu**.

nos **Maîtres parfaits** à l'obtention de la reconnaissance du Peuple, la récompense la plus glorieuse de la Vertu ;

nos **Secrétaires intimes** à l'étude des dangers de la curiosité qui porte sur des choses que nous ne pouvons connaître, curiosité orgueilleuse qui a soulevé tant de vaines disputes, rougi la terre de tant de sang, allumé tant de bûchers ; nos **Prévôts et Juges** à la pratique de la justice et au respect *(reverence)* des Lois qui doit devenir une seconde nature de l'homme ; nos **Intendants des Bâtiments** à l'exactitude, à la fidélité et à la plus généreuse des sympathies pour les travailleurs ; nos **Maîtres Élus des Neuf** au triomphe de la sagesse et à la répression de la perfidie ; nos **Illustres Elus des Quinze** à la soumission respectueuse aux Lois et à leurs Ministres et, enfin, nos **Sublimes Chevaliers Élus** à l'amour du

Pour combatre leur immonde Morale nous avons les grades :

12ᵉ Grand Maître Architecte.
13ᵉ Royal Arche.
14ᵉ Parfait Maçon.

15ᵉ Chevalier d'Orient.
16ᵉ Prince de Jérusalem.

17ᵉ Chevalier d'Orient et d'Occident.
18ᵉ Rose-Croix.

19ᵉ Grand Pontife.
20ᵉ Vénérable Grand-Maître.

21ᵉ Noachite.
22ᵉ Royal Hache.

Aux lois divines, au droit divin des Cléricaux, nos **Grands Maîtres Architectes** opposent les droits du peuple, seuls légitimes, seuls vrais, seuls acceptables ; à leur dogme, dégradant pour l'homme, nos **Royal Arche** opposent l'idéal de la perfection de l'Humanité, dans l'Humanité et pour l'Humanité ; à leur morale révélée, nos **Parfaits Maçons** opposent

prochain et à l'amour de la Vertu.

Nous enseignons l'Amour de l'Humanité dans les onze grades suivants, qui sont :

le 12ᵉ Grand Maître Architecte ;

le 13ᵉ Royal Arche ;

le 14ᵉ Grand Élu, Parfait et Sublime Maçon;

le 15ᵉ Chevalier d'Orient;

le 16ᵉ Prince de Jérusalem ;

le 17ᵉ Chevalier d'Orient et d'Occident;

le 18ᵉ Chevalier Rose-Croix;

le 19ᵉ Grand Pontife;

le 20ᵉ Vénérable Grand Maître de toutes les Loges régulières ;

le 21ᵉ Noachite ;

le 22ᵉ Chevalier Royal Hache.

Les trois premiers font preuve de leur Amour pour l'Humanité en s'efforçant de faire de l'homme un temple digne du Créateur de notre être, dont la possession peut seule assurer son bonheur.

Les **Chevaliers d'Orient** sont toujours prêts à donner des preuves d'héroïsme en travaillant et combattant avec une persévérance constante pour le bonheur de

la morale indépendante ; à leurs persécutions inspirées, nos **Chevaliers d'Orient** répondent par une énergique campagne en faveur du Progrès et de la raison pure ; à leur honteuse soumission, nos **Princes de Jérusalem** répondent par une fière proclamation de virile indépendance.

Pour lutter contre les tyrannies infâmes du Cléricalisme, nos **Chevaliers d'Orient et d'Occident** se font les champions du droit absolu à la liberté de réunion, pour vaincre ainsi l'asservissement dans lequel, aidé par le pouvoir civil, il veut tenir l'Humanité, et nos **Rose-Croix** proclament pour la première fois son émancipation des Papes et des Rois. Et, pour atteindre ce résultat, nos **Grands Pontifes** se font les apôtres de la liberté absolue de l'enseignement ; nos **Vénérables Grands Maîtres** se proclament les ennemis acharnés de tout obscurantisme, d'où qu'il vienne ; nos **Noachites** s'assermentent pour que justice soit rendue et nos **Royal Hache** atteignent le sommet de notre morale, une fois que la Patrie ; les **Princes de Jérusalem** font preuve de modestie au milieu du triomphe et de solidarité au milieu des dangers ; les **Chevaliers d'Orient et d'Occident** s'unissent pour travailler de concert à la propagation des doctrines qui doivent faire le bonheur des hommes ; et les **Chevaliers Rose-Croix,** n'ayant en vue que la loi éternelle de Dieu et la paix, s'efforcent d'obtenir que le respect intelligent des droits de l'Humanité règle seul ses destinées.

Nos **Grands Pontifes** nous donnent l'assurance de la venue du règne *(coming reign)* de Dieu; nos **Vénérables Grands Maîtres** prêchent le pouvoir issu de l'instruction de l'homme, et nos **Royal Hache** propagent que, pour atteindre le vrai bonheur, l'Humanité doit se retremper dans la méditation de la dignité sublime du Travail.

leur esprit est inondé par les rayons de la Vérité, masquée pour eux, avant de parvenir à ce grade, par les troncs difformes de l'intolérance, de l'hypocrisie, des superstitions et des égoïsmes du christianisme.

Enfin, Frère, pour combattre leur criminelle Autorité, nous avons les grades :

23e Chef du Tabernacle.

24e Prince du Tabernacle.

25e Chevalier du Serpent.

26e Trinitaire.

27e Commandeur du Temple.

28e Prince Adepte.

29e Grand Écossais.

30e Kadosch.

31e Grand Inquisiteur.

32e Prince du Royal Secret.

33e Grand Inspecteur Général.

Les cléricaux répandent leurs préjugés dans les masses, car c'est là leur seule planche de salut et nos **Chefs du Tabernacle** les combattent en faisant appel à l'autorité, à l'action gouvernementale des clas-

Nous enseignons la Vérité dans les onze derniers degrès :

le 23e Chef du Tabernacle ;

le 24e Prince du Tabernacle ;

le 25e Chevalier du Serpent d'Airain ;

le 26e Ecossais trinitaire ;

le 27e Grand Commandeur du Temple ;

le 28e Prince adepte ;

le 29e Grand Ecossais de Saint André ;

le 30e Chevalier Kadosch ;

le 31e Grand Inquisiteur Inspecteur Commandeur ;

le 32e Sublime Prince du Royal Secret ;

le 33e Souverain Grand Inspecteur Général.

Les trois premiers sont consacrés à l'Etude, au Savoir, nourriture de l'âme sans laquelle l'homme devient une brute, à la Sagesse qui nous délivre de nos maladies morales ; les trois suivants à la tolérance réflé-

ses dirigeantes ; aux ombres vaines, aux formules, aux emblèmes par lesquels les cléricaux éloignent de la vérité, nos **Princes du Tabernacle** proclament le droit qu'ont les sociétés de se débarrasser des institutions politiques et religieuses qui sont contraires à notre esprit ; aux serpents du despotisme civil, religieux, militaire et économique, nos **Chevaliers du Serpent** coupent les têtes pour assurer leur destruction; aux superstitions, aux fausses doctrines cléricales nos **Trinitaires** répondent par l'apostolat de l'harmonie des lois sociales avec nos principes sublimes.

Enfin, nos **Commandeurs du Temple** se vouent à provoquer la promotion de nos Frères au gouvernement des sociétés, nos **Princes adeptes** proclament la nécessité du règne du rationalisme ; nos **Grands Écossais** luttent sans trêve ni quartier contre toute usurpation de pouvoir, d'où qu'elle vienne, qu'elle soit civile, militaire ou religieuse ; nos **Kadosh** réalisent de fait l'émancipation sociale des serres infâmes des prêtres et des rois.

chie, à la culture perfectionnée des sciences et des arts, au développement de tous les mouvements bons et généreux de l'âme.

Nos **Grands Ecossais de Saint André** planent dans ces régions supérieures où l'homme sage et instruit se sent au-dessus des frivolités du monde et des misères de l'humanité et nos **Chevaliers Kadosch** assurent le triomphe de la Vérité.

Et, pour couronner le tout, nos **Grands Inquisiteurs** propagent notre autorité, nos **Princes du Royal Secret** l'établissent et la défendent et nous, **Grands Inspecteurs Généraux**, nous l'exerçons.

Les cléricaux, infâmes assassins de l'humanité, opposent, tu le vois, Frère, à notre Vertu, à notre Morale, à notre Autorité, leur Propriété, leur Religion et leur Loi, et ce sont ces trois ennemis mortels de la Franc-Maçonnerie que tu auras à combattre désormais comme chef d'armée.

« *La Loi*, parce qu'elle n'est pas l'harmonie parfaite entre les Droits de l'homme isolé et les Devoirs de l'Homme Social en Société, Droits qui nous sont acquis à tous dans toute leur intégrité, Devoirs qui ne sont que la conséquence immédiate du droit qu'a chacun de nous de jouir de tous ses Droits sans être empêché par personne.

» *La Propriété*, parce que la Terre n'appartient à personne et que ses produits appartiennent à tous, dans la mesure des besoins réels du bien-être de chacun.

Les trois derniers degrés sont réservés, Très Aimé Frère, à l'élite de nos frères qui sont chargés de diriger ces trois sublimes Croisades qui doivent faire régner dans l'Humanité, celles de la Vertu, l'Amour et la Vérité, et les **Grands Inquisiteurs** sont affectés à la première ; les **Sublimes Princes du Royal Secret** à la seconde, et nous, **Souverains Grands Inspecteurs Généraux**, à la troisième.

» *La Religion*, parce que les religions ne sont que des systèmes philosophiques dus à des hommes de génie, systèmes que les peuples ont adoptés sous condition expresse qu'ils viennent constituer un surcroît de bien être pour eux.

» Ni la Loi,

» Ni la Propriété,

» Ni la Religion,

ne peuvent donc s'imposer à l'homme ; et comme elles l'annihilent en le privant de ses droits les plus précieux, ce sont des assassins dont nous avons juré de tirer la plus éclatante des vengeances : ce sont des ennemis auxquels nous avons juré une guerre à outrance et sans quartier, une guerre à mort.

» De ces trois ennemis infâmes, c'est la Religion qui doit être le souci constant de tes attaques meurtrières ; parce qu'un peuple n'a jamais survécu à sa Religion et parce que c'est en tuant la Religion que nous aurons à notre merci et la Loi et la Propriété, parce que c'est en établissant sur les cadavres de ces assassins, la Religion Maçonnique, la Loi Maçonnique, la Propriété Maçonnique que

En acceptant de siéger parmi nous, Très Aimé Frère, vous avez accepté de devenir le champion de la Vérité, l'éclaireur vertueux que son amour pour l'humanité pousse à ouvrir les voies pour d'autres hommes, plus éminents et meilleurs que lui peut-être, qui les suivront pour parvenir à donner à l'humanité l'intégralité de son bonheur.

C'est sur cette voie que nous avançons sans hésitation *(unfalteringly)* et sans faiblesse, droit vers notre but sublime.

La mort seule nous arrêtera dans l'accomplissement de notre mission, certains de laisser à nos descendants le plus noble et le plus fécond des héritages, qui les rendra fiers et glorieux de leurs ancêtres.

Mais notre marche en avant ne s'accomplira pas sans que nous ayons des obstacles à vaincre, des combats à soutenir, car, non seulement dans le monde profane, mais aussi dans nos Ateliers maçonniques, nous avons à subir les atteintes de trois de nos plus persévérants ennemis, de l'Egoïsme, de l'Apathie et de l'Indifférence, passifs,

nous aurons régénéré la Société.

Pour régénérer la Société, tu auras sous tes ordres deux corps d'armée, celui formé par les Ateliers Symboliques et celui formé par les Ateliers des Hauts Grades.

La Maçonnerie Symbolique doit rester société fermée ayant un secret, doit se montrer discrètement aux profanes en mettant habilement à profit les circonstances favorables et doit surtout s'attacher à attirer des prosélytes.

Tu tiendras la main à rattacher à ces Ateliers le plus grand nombre possible d'éléments hostiles au Catholicisme, aux idées et aux institutions Chrétiennes, tous les révoltés contre l'Église notre ennemie, les incroyants de toute espèce.

Tu t'efforceras de faire une place parmi les Frères Symboliques à tous les ambitieux qui veulent parvenir aux honneurs et au pouvoir, à tous les déclassés et fruits secs à la recherche d'une position sociale; aux hommes de plaisir et aux viveurs avides de jouissances matérielles, aux stationnaires et inertes. Ni la persuasion, ni le blâme, ni le reproche, ne parviennent à les ébranler. Aussi sommes-nous forcés de lancer à leur conquête nos Frères des Ateliers Symboliques, qui pratiquent le dévouement avec tant de zèle et tant d'ardeur.

commerçants et industriels avides de lucre, aux littérateurs, aux savants asoiffés de renommée.

Attache-toi à englober dans ce groupe du Symbolisme les hommes intelligents et influents de chaque pays, étudie-les, devine leurs tendances et leurs penchants.

Signale-les nous, nous les ferons arriver et réussir lorsque nous nous serons emparés de leur intelligence, de leur volonté et de leur liberté pour en disposer à notre gré.

C'est avec ces hommes choisis, instruments parfaits de nos sacro-saintes revendications, que tu auras à former les Ateliers des Hauts Grades.

Tu confieras à ces Frères de confiance, à ces hommes sûrs, la propagation, la défense et l'exécution de nos sublimes idées modernes; tu les chargeras de réaliser dans la Société notre Rédemption sociale par la Maçonnisation de la Famille, de la Patrie et de la Propriété, par l'absorption de l'enseignement de la morale et de l'autorité par notre Ordre et par la destruction de la Papauté et l'ané-

Dans nos Ateliers des hauts Grades ce sont plutôt des obstacles puissants que nous avons à surmonter et à vaincre que des combats à soutenir.

antissement de toutes les Religions.

Organisme vivant aux proportions gigantesques qui enserre la Société dans un immense réseau dont chaque maille est un homme, notre Ordre conserve sa toute-puissance et se maintient dans sa formidable unité, grâce à notre discipline, à l'obligation du secret et aux serments maçonniques.

Nous ne saurions trop te recommander, Frère, de tenir la main à ce que ces Serments de tous les Grades, ainsi que le serment de Secret qui doit clore toute réunion Maçonnique, soient prêtés dans des termes précis et d'une manière telle qu'ils constituent, pour nos Maçons, des liens tellement indissolubles, qu'ils nous permettent d'être sûrs des utiles et d'écarter sans danger les inutiles.

Tu dois t'attacher, Frère, à obtenir dans chaque Atelier un noyau de Frères influents et sinon convaincus, au moins intéressés, qui sachent faire faire la besogne sociale de chaque Atelier, soit par ceux des Frères qui consentiront à la réaliser à leurs risques et

périls personnels, soit, ce qui est bien préférable, par des profanes.

Dans ce dernier cas aie soin de faire exagérer la forme des protestations contre le régime social, politique, économique et religieux actuel, de manière à pouvoir, une fois le terrain populaire soulevé et remué par ces exagérations, y semer nos véritables doctrines qui auront ainsi un caractère véritablement modéré.

Ne te préoccupe pas outre mesure des schismes, des divisions, des déchirements qui pourraient se produire, ni des rivalités ou des ambitions particulières qui pourraient surgir.

Ne donne qu'une importance secondaire aux questions de formes gouvernementales, de compétitions de dynasties, de rivalités de puissances.

Mais repousse impitoyablement et combats à mort et à outrance, par tous les moyens que nous mettons à ta disposition, telle dynastie, telle institution, telle classe de la société, telle influence politique, telle autorité gouvernementale, tel personnage princier, telle individualité marquante qui

C'est l'efficacité des moyens que nous employons pour vaincre tous ces obstacles qui s'opposent au bonheur de l'Humanité qui est, Tres Aimé Frère, la raison de notre existence, de notre influence et de notre puissance. Nous devons notre existence, Frère très aimé, à notre enseignement infatigable et à notre pratique incessante de la Vertu, car elle est pour nous la base de l'égalité dont la véritable formule est : égalité dans la vertu, dans la réalisation du bien pour le bien lui-même.

se posant, soit en adversaire de la Révolution sociale, soit en défenseur de l'idée ou de la société chrétienne, formerait par là même un obstacle ou un retard à l'accomplissement de notre mission sociale.

Cette mission sociale que notre Chef Suprême nous a confiée, nous sommes bien près de l'avoir accomplie.

Comme notre Dieu n'est ni substance, ni corps, ni âme, ni créateur, ni père, ni verbe, ni amour, ni paraclet, ni rédempteur, ni rien, nous avons asservi l'Église à la puissance laïque et renversé le pouvoir temporel du Pape en attendant le renversement de son pouvoir spirituel.

Comme nous sommes les constructeurs du nouveau Temple du bonheur de l'Humanité et comme pour le construire il faut commencer par démolir, par détruire l'état social actuel, nous avons supprimé l'enseignement religieux, nous avons supprimé le droit des gens.

Après avoir renversé le pouvoir temporel du Pape, de notre ennemi infâme et mortel, par le concours de l'Italie et de la France, C'est avec cette pratique de la Vertu que nous surmonterons tous les obstacles qui s'opposent au bonheur de l'humanité et qui proviennent des intérêts, des ambitions, des mobiles cachés que l'on peut attribuer à l'organisation, au fonctionnement et au gouvernement de la société.

Et notre mission sociale sera presque accomplie le jour où la Vertu, la pratique du Bien pour le Bien, sera devenue partie intégrante de la nature humaine, grâce à nos persévérants efforts, que rien ne saurait lasser.

Elle ne sera pas encore terminée, ce jour-là, car nous aurons à inculquer à l'humanité la pratique du Bien pour le Bien des autres, l'amour de l'Humanité, auquel nous devons notre influence et par lequel nous saurons renverser tous les obstacles que les rivalités, que les haines d'homme à homme pourraient susciter contre le but sublime qu'il nous appartient d'atteindre, contre l'existence de la véritable Fraternité.

Et alors, entourée de tous les hommes pratiquant le Bien, non seulement pour

nous affaiblirons la France, soutien de son pouvoir spirituel, par le concours de notre puissance et de celle de l'Allemagne.

Et un jour viendra où, après le partage intégral de l'Europe en deux Empires, l'Allemand d'Occident et le Russe d'Orient, la Maçonnerie les joindra en un seul avec Rome comme capitale de l'Univers entier.

Notre Chef Suprême règnera seul sur le monde, et assise sur les marches de son trône la Franc-Maçonnerie partagera avec lui la Toute Puissance.

Si grand et éblouissant est ce but suprême que nous venons de faire luire à tes yeux, grands et patients sont les labeurs et les efforts nécessaires pour l'atteindre.

Aujourd'hui que tu sièges parmi les Maitres-en-chef, tes travaux doivent augmenter d'intensité, et pour bien te préciser leurs tendances en assurant en même temps leur succès et leur triomphe, nous allons te résumer nettement la Grande Lumière de l'initiation suprême.

Tu es ton Dieu, ton Pontife et ton Roi de toi-même. le Bien lui-même, mais aussi pour le Bien des autres, un seul triomphe suprême manquera à la Franc-Maçonnerie pour réaliser le Bonheur intégral de l'humanité.

Ce triomphe final, le triomphe de la Vérité, qui sera aussi celui de notre puissance, renversera toutes les barrières que l'ignorance et l'erreur ont amoncelées contre le bonheur des hommes, et, tous, ils seront libres dans la Vérité, tous ils jouiront de la Liberté dans le Vrai sublime et dans le Vrai absolu.

Ta raison est la seule règle du Vrai, la seule clef de la science et de la politique.

Tes appétits et tes instincts sont l'unique règle du Bien, l'unique clef du progrès et du bonheur.

Tu dois comprendre et interpréter comme il suit notre sainte devise :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Liberté, l'arme toute puissante avec laquelle nous avons bouleversé le monde, veut dire :

Indépendance sans limites et sans restrictions, soustraite à toute espèce d'autorité.

Indépendance de l'esprit, qui ne saurait être gênée par aucune révélation ni limitée par aucun dogme.

Indépendance de la volonté, qui ne se soumet à aucune puissance, qui ne reconnaît ni Roi, ni Pape, ni Dieu.

Indépendance de la personnalité, qui a brisé toutes les chaînes qui la retenaient captive, chaînes physiques et chaînes morales, chaînes de la terre et chaînes du ciel, pour réaliser l'Indépendance de l'humanité par son émancipation absolue et complète.

Aussi, Frère Très Aimé, pour vous comme pour nous cette devise: **Liberté, Égalité, Fraternité,** qui éveille tant d'appétits, tant de haines, tant d'ambitions parmi les hommes et qui en éveillerait bien davantage, n'était-ce l'action modératrice et civilisatrice de notre Ordre, a sa signification suprême lumineusement claire pour vous, qui savez maintenant que :

Liberté veut dire **Amour de la Vérité.**

Egalité veut dire **Amour de la Vertu.**

Fraternité veut dire **Amour de l'Humanité.**

La formule Sublime du Bonheur Suprême de l'Humanité vous est enfin connue, Frère très Aimé, et vous savez que la Franc-Maçonnerie s'est vouée à la réaliser en inculquant pratiquement à l'Humanité les trois termes dont elle se compose.

C'est avec la **Liberté** comme levier et les passions humaines comme point d'appui que nous renverserons à jamais les Rois et les Prêtres, ces ennemis implacables du genre humain, plus funestes pour l'humanité que les tigres pour les autres animaux.

Égalité, le niveau tout puissant avec lequel nous avons transformé le monde, veut dire :

Égalisation des propriétés, car les droits de l'homme sur la terre commune, comme citoyen d'un seul et même monde, comme enfant d'une seule et même mère, sont plus anciens et plus sacrés que tous les contrats et que toutes les coutumes, et que, par conséquent, ces droits il faut les rétablir, ces contrats, il faut les rompre, ces coutumes il faut les abroger.

Égalisation des fortunes, par l'équilibre proportionné des salaires, par l'abolition complète et radicale du droit d'héritage, par l'expropriation de toutes les Compagnies financières, par l'appropriation à la solidarité nationale de chaque peuple des banques, des ca-

naux, des transports, des assurances et des mines.

Égalisation des individus, par la solidarité, par la jouissance égale pour chacun à sa production solidaire.

C'est avec l'**Égalité** comme levier et les appétits humains comme point d'appui que nous ferons disparaître à jamais l'Aristocratie d'Argent, bourreau implacable, exploiteuse insatiable du genre humain.

Fraternité, la promesse toute puissante avec laquelle nous avons établi notre pouvoir, veut dire :

Fraternité dans la Franc-Maçonnerie, pour constituer un *État dans l'État* avec des moyens et un fonctionnement indépendants de l'État, inconnus à l'État.

Fraternité dans la Franc-Maçonnerie, pour constituer un *État au-dessus de l'État*, avec une Unité, un cosmopolitisme, une universalité qui la font supérieure, dirigeante de l'Etat.

Fraternité dans la Franc-Maçonnerie, pour constituer *un État contre l'État*, tant qu'existeront les armées permanentes,

instruments d'oppression, principes de parasitisme, obstacle de toute fraternisation.

C'est avec la **Fraternité** comme levier et les haines humaines comme point d'appui que nous ferons disparaître à jamais le Parasitisme et la Répression armée, ces fléaux inassouvis, ces épouvantails farouches du genre humain.

Frère, voici le terme de ton instruction comme Chef de la Franc-Maçonnerie.

Dis maintenant avec nous notre Serment Suprême :

« Je jure de n'avoir d'autre patrie que la Patrie universelle.

» Je jure de combattre à outrance, toujours et partout, les bornes-frontières des nations, les bornes-frontières des champs, des maisons et des ateliers, et les bornes-frontières de la famille.

» Je jure de renverser en y sacrifiant ma vie, la borne-frontière où les humanicides ont tracé avec du sang et avec de la boue le nom de Dieu.

» Je jure de vouer mon existence tout entière au triomphe indéfini du pro-

Voici, très Honoré, très Respecté et très Aimé Frère, vous dont les mains, destinées à porter le sceptre du plus puissant des Royaumes de la Terre, s'essaient à le manier avec fermeté, modération et sagesse, en prenant le maillet-maçonnique et s'exercent, en venant parmi nous autres Francs-Maçons apprendre à connaître les hommes, à les diriger vers le Bien et à s'en faire respecter et chérir par un Gouvernement foncièrement paternel, vous, Frère très Aimé, vous promettez avec nous, et daignerez sans doute le dire avec nous, que toutes vos pensées, toutes vos paroles et tous vos actes n'auront désormais qu'un triple objectif, l'Amour de la Vertu, de l'Humanité, et de la

grès et de l'unité universelle et je déclare professer la négation de Dieu et de l'âme. »

Et maintement, Frère, que la Nation, la Religion, et la Famille sont disparues à tout jamais pour toi dans l'immensité de l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, viens dans nos bras, très Puissant, très Illustre et très Cher Frère, partager avec nous l'autorité sans limites et la puissance sans bornes que nous exerçons sur l'Humanité. »

Vérité, qu'une Trinité qui se résume dans un fait suprême et unique : le Bonheur intégral de l'Humanité. Et maintenant, très Honoré, très Respecté et très Aimé Frère, maintenant que *primus inter pares*, vous faites partie des Chefs Suprêmes de la Franc-Maçonnerie, permettez-nous de célébrer ce fait acquis, qui marquera dans les fastes de l'Humanité, par l'explosion sincère de nos plus enthousiastes acclamations : Houzzé !. Houzzé ! Pour toujours Houzzé !

Entre l'Instruction pour les Chefs dirigeants et l'Instruction pour les Chefs de parade, que l'on vient de lire, se place une troisième pour les Chefs vulgaires, que nous avons reproduite dans le *Rituel officiel du 33me degré* publié par nous dans les pages 233 à 324 de notre ouvrage **Satan et Cie**.

On voit donc que parmi les 33mes de la Franc-Maçonnerie, il y en a qui ne sont Chefs Suprêmes que pour la *frime*, comme il y en a qui ne le sont que pour la *forme*, parmi le tout petit nombre de Maîtres-en-Chef qui le sont *réellement* pour le *fond*.

Et ceci donne la preuve officielle, développée déjà par nous avec preuves indiscutables à l'appui dans l'ouvrage déjà cité, que l'enseignement Maçonnique comporte trois parties : la Partie avouée, la Partie avouable et la Partie inavouable à la face de l'opinion publique.

—

VI

Action Politique et Religieuse de la Franc-Maçonnerie.

LA FRANC-MAÇONNERIE EN FRANCE

I

Origines et développements de la Franc-Maçonnerie en France.

L'histoire maçonnique française suivant les Francs-Maçons.

Satan, le grand révolté, le Mal suprême est en lui-même l'ennemi irréconciliable de **Dieu,** le Bien suprême.

Il en résulte que, de toute éternité, Satan fait la guerre à Dieu dans l'Humanité.

Satan, qui régnait sur les hommes avant la venue du Christ, s'est vu dépossédé de cet empire depuis l'incarnation de Dieu dans le fils de Marie.

Et voilà 1900 ans que Satan combat pour régner à nouveau sur l'Humanité.

Cette lutte de Satan contre le Christ comprend deux périodes bien marquées :

A. Contre les Chrétiens.
B. Contre le Christianisme.

Dans la première période, Satan a fait la guerre aux Chrétiens en s'incarnant lui-même dans leurs persécuteurs, qui les mettaient à mort au cri de : *Abjure ou meurs*.

Dans la deuxième pèriode, dans sa lutte contre le Christianisme et non plus contre les chrétiens, deux campagnes différentes sont à distinguer :

I. Contre l'idée chrétienne.
II. Contre l'existence même du Christianisme.

Dans sa campagne contre les idées chrétiennes, Satan s'est incarné dans les hérétiques de tous les pays et a essayé de corrompre et d'altérer le corps de doctrine qui forme l'enseignement de la divine Révélation.

Dans sa campagne contre l'existence même du christianisme, Satan, qui avait persécuté ouvertement les chrétiens et propagé ostensiblement les hérésies, s'incarna dans une collectivité d'hommes, dans une *Compagnie de Satan* dont il entoura les agissements du secret le plus absolu.

Pour mieux donner le change sur les secrets desseins de cette « Compagnie de Satan » (dans cette troisième et dernière campagne contre Dieu incarné qu'il veut rendre décisive) Satan attribua à cette ligue le nom de **Franc-Maçonnerie** et dissimula ses aspirations sous les emblèmes de la construction, en usage chez les ouvriers maçons.

Pour vaincre l'armée du Grand Crucifié (l'Église où le Christ s'est incarné) les hordes sauvages du Grand Révolté (la Franc-Maçonnerie, immense et puissante association de tous les hérétiques et de tous les persécuteurs de la religion chrétienne qui existent actuellement dans le monde entier, la Franc-Maçonnerie, incarnation de Satan et la dernière des hérésies parce qu'elle reproduit, résume et complète toutes les autres) luttent de toute leur puissance dans un suprême effort.

En France, où la Franc-Maçonnerie, planta pour la première fois son drapeau le 13 octobre 1721 par la fondation à Dunkerque de la Loge « Amitié et Fraternité », les campagnes Franc-Maçonniques prirent un rapide essor.

Depuis 1865 jusqu'à 1878, le Frère *A. Jouaust*, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, ami intime du Frère *Thévenot*, Grand Secrétaire du Grand Orient de France, et un des Francs-Maçons les plus érudits de France, car il a eu à son entière disposition les documents les plus intimes et les archives les plus secrètes de l'Ordre, a publié trois ouvrages, qui ont pris rang parmi les plus sérieux et qui font foi parmi les plus officiels, sur la Franc-Maçonnerie en France.

Ce sont :

Histoire du Grand Orient de France. — Rennes, 1865.

Histoire de la Franc-Maçonnerie. — Paris, 1877.

Tableau historique de la Franc-Maçonnerie en France. — Paris, 1878.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'opérer de larges emprunts à ces trois ouvrages pour bien mettre en lumière les *causes* Francs-Maçonniques qui ont produit, dans l'histoire de France, les *effets* que nous aurons à étudier pour bien exposer les « campagnes » de la Franc-Maçonnerie en France.

« La première Loge maçonnique en France fut constituée, le 13 octobre 1721, à Dunkerque, par lord *Montaigu*, Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, sous le titre : *Amitié et Fraternité.* »

« La seconde fut fondée à Paris, en 1725, par lord Derwent-Water, stuartiste écossais, condamné à mort en Angleterre et exilé à la suite de Jacques-Édouard Stuart (le Chevalier de Saint-Georges), le Chevalier Maskeline, le Squire Heguerty et quelques autres Anglais réfugiés en France. Suivant l'usage des Loges anglaises, elle tenait ses travaux chez un traiteur, nommé Hure, sujet anglais, rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain. Elle n'avait aucun lien avec la Grande-Loge

d'Angleterre ; lord *Montaigu* n'aurait pas accordé de lettres de constitution à des conspirateurs stuartistes. »

« Une troisième Loge, dont le nom est demeuré inconnu, fut créé en 1726 à Paris, par un lapidaire anglais du nom de Goustaud ou Goustan. »

« En 1729, la Grande Loge d'Angleterre constitua de nouvelles Loges à Paris, sous les titres des *Arts Sainte-Marguerite*, *A Saint-Martin*, *A Saint-Pierre et Saint-Paul*, *A Saint-Thomas du louis d'argent*. Les constitutions de cette dernière sont au nom du Frère Lebreton, traiteur. »

« Lord Derwentwater, qui est toujours présenté comme le premier Grand-Maître de la Maçonnerie française, n'en porta jamais le titre et n'en exerça jamais les fonctions effectives. *On le regardait comme Grand-Maître*, dit le Mémoire historique du Frère de Lalande, publié dans l'État du Grand Orient pour 1776. Il retourna en Angleterre en 1735 ou 1736, et il y paya de sa tête son dévouement à la cause des Stuarts ; il fut décapité à Londres, le 19 décembre 1746. »

« Suivant le même Mémoire historique, les *quatre* Loges qui existaient à Paris en 1736, lui donnèrent pour successeur régulièrement élu lord d'Harnouester » (1).

« Lord d'Harnouester quitta la France en 1738 ; avant son départ, il assembla les Loges, qui choisirent pour Grand-Maître le duc d'Antin » (2).

« Cette même année (4 des calendes de mai 1738), fut lancée contre la Maçonnerie la première bulle d'excommunication, par Clément XII. Malgré cette sentence, un auteur qui écrivait en 1748, cite une lettre d'un ecclésiastique de Paris à un curé du diocèse de Langres, où on lit que : « la Maçonnerie ne laisse pas de faire des progrès, de se répandre dans les provinces, et d'attirer à elle des personnes de tout état, des prêtres et même des religieux. »

(1) *Tableau historique de la Franc-Maçonnerie en France* page 30.
(2) *Histoire du Grand-Orient*, page 66.

« C'est ainsi que, plus tard, en 1790, le cardinal Chiaramonti (devenu pape sous le nom de Pie VII) écrivait à Pie VI que l'on soupçonnait plusieurs cardinaux d'être initiés à la secte des Francs-Maçons. »

« Le duc d'Antin mourut en 1743; il eut pour successeur Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang. Cette élection fut faite, le 11 décembre 1743, par seize maîtres de Loges de Paris. Quelques voix s'étaient portées sur le prince de Conti et sur le maréchal de Saxe. Cette élection fut notifiée aux Loges des provinces et acceptée par elles. D'après le *Secret des maçons* (1742), il y aurait eu alors 22 Loges. Il faut croire qu'elles n'étaient pas toutes regardées comme régulières, sans quoi elles eussent toutes pris part à l'élection du Grand-Maître. »

« Cette même année (1743), il est parlé pour la première fois d'une Grande Loge qui obtient de la Grande Loge d'Angleterre, dit-on, le titre de *Grande Loge anglaise de France.* »

« Malgré la nomination du comte de Clermont, la Maçonnerie était poursuivie par les rigueurs de la police. En 1744, le Chatelet de Paris faisait défense aux *Maçons* de se réunir, et à tout propriétaire de les recevoir, sous peine d'une amende de 3000 livres. En 1745, un Commissaire de police dispersa une Loge assemblée à l'hôtel de Soissons, et en saisit le mobilier; le traiteur Leroy fut condamné à l'amende indiquée. »

« Mais en même temps, en 1745, une Loge s'établit à Paris sous le titre de *Loge de la chambre du roi.* Elle était composée des officiers attachés au personnel de S. M. comme Valets de Chambre, Pages, Gardes du Corps, Officiers aux Gardes, etc. On remarquait parmi les membres un Aumônier du roi, plusieurs Capucins (1). »

« En 1756, la Grande Loge déclara qu'elle s'appellerait *Grande Loge de France* et cesserait de prendre le titre d'Anglaise. »

(1) *Précis historique*, tome I, page 34.

« Le Comte de Clermont s'occupa fort peu de ses fonctions de Grand Maître. Il délégua ses pouvoirs à un « Député » *(Deputy*, le Grand Maître adjoint, en anglais), le banquier Baur, qui manifesta la même négligence. »

« Ce qui est vrai, c'est que des choix malheureux paraissent avoir été le fruit de la négligence des chefs de la Grande Loge. Des constitutions furent accordées avec peu de discernement ; l'élément aristocratique des Loges se vit menacé d'être débordé par une invasion de gens d'une position sociale inférieure. Cependant il était encore le plus fort, car, en 1761, il réussit, à la majorité de 30 voix contre 15, à faire expulserde la Grande Loge ceux qu'il considérait comme des intrus. »

« Le parti vainqueur ne jugea pas l'épuration assez complète, et aux élections de 1765, il ressaisit tous les offices de la Grande Loge, malgré les protestations des évincés et de leurs partisans. Ceux-ci publièrent un libelle contre les officiers nouvellement élus. Invités à se rétracter s'ils ne voulaient être exclus de la Grande Loge, la plupart se soumirent ; une douzaine résistèrent et furent bannis par décrets des 11 juillet et 21 décembre 1765, 5 avril et 14 mai 1766. »

« Le bruit de ces dissensions intestines parvint aux oreilles de M. de Sartines, et en l'absence de la protection du Grand Maître, qui eût même peut-être été inefficace, l'autorité ordonna à la GrandeLoge de cesser ses travaux (1) ».

« En 1770, d'anciens membres de la Grande Loge essayèrent de se réunir ; une partie des officiers s'était même accordée pour participer à ce réveil. Le duc de Luxembourg, maçon zélé, et l'un des plus puissants seigneurs de la cour de Louis XV, avait formé le dessein de relever la Grande Loge et de lui donner pour chef le **Duc de Chartres,** fils du duc d'Orléans. Sur les derniers temps de la vie du **comte de Clermont,** il s'était fait nommer ***administrateur général***, avec mission ***d'initier***,

(1) *Histoire du Grand Orient*, page 98.

le **Duc de Chartres**, et ce prince avait promis d'accepter la Grande Maitrise de l'Ordre (1). »

A la mort du **Comte de Clermont**, le terrain était donc admirablement préparé pour une reprise de travaux. La Grande Loge se réunit sous la présidence du doyen de ses maîtres, le Frère de **Puisseux**, architecte du roi, Vénérable de la Loge des *Arts Sainte-Marguerite*, assistés des Frères **Léveillé** et **Lelorrain**, les plus anciens maîtres après lui. »

« Les membres bannis se présentèrent pour se plaindre des décrets et en demander la révocation. Ils apportèrent une justification de leur conduite ; la Grande Loge accepta leurs explications, révoqua et annula les décrets de bannissement, et tous échangèrent *le baiser de paix* (2).

« Alors, au nom des frères qui venaient de rentrer en grâce, le Frère *Duret*, l'un d'eux, annonça à la Grande Loge l'acceptation de la Grande-Maîtrise par le duc de Chartres, et le proposa pour cette dignité à l'élection de la Grande Loge. L'assemblée se sépara, en ajournant l'élection au 24 juin, jour où elle eut lieu à l'unanimité, pour le **Duc de Chartres** comme pour le **Duc de Luxembourg**, en qualité de Substitut général. Une députation fut chargée d'aller porter au **Duc de Chartres** le résultat du vote et de le prier d'accepter le titre de *Grand Maître et Protecteur de toutes les Loges de France* (3). »

« Au début même de la Grande Maîtrise du Duc de Chartres, se place un acte destiné à changer les rapports de la Grande Loge avec toute la Maçonnerie, si confuse alors, répandue en France, si cet acte avait pu s'accomplir jusqu'au bout suivant les prévisions de ceux qui en furent les promoteurs. »

« Il s'agissait d'unir la Grande Loge avec un corps maçonnique à hauts grades, dont un grand nombre de

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 36.

(2) *Tableaux historique de la Franc-Maçonnerie en France*, page 37.

(3) *Histoire du Grand Orient*, page 107.

Vénérables de Paris (membres nés de la Grande Loge) faisaient partie, *le Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident*, et de régir la Maçonnerie française à tous les degrés possibles, par un centre unique, réunissant tous les grades connus, et sous une seule Grande Maîtrise. »

« Lorsque le Duc de Chartres eut accepté la Grande Maîtrise de la Grande Loge, le **Duc de Luxembourg**, partisan de la fusion des deux corps, lui fit accepter aussi la Grande Maîtrise du Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, le 5 avril 1772, et lui fit signer cette acceptation, qu'il notifia à toutes les Loges de France par une circulaire du 1er mai 1772. »

« Ce premier pas accompli, il était facile d'arriver à vaincre toutes les résistances et d'opérer la fusion si longtemps poursuivie. Elle fut décidée par une délibération séparée des deux corps, celle du Souverain Conseil à la date du 26 juillet, celle de la Grande Loge à la date du 9 août 1772. »

« Cette réunion fut portée à la connaissance des Loges de la correspondance par une circulaire du 17 septembre 1772 (1). »

« Dans cette circulaire, la Grande Loge annonce une mesure dont la nécessité était imposée par la fusion qui venait de s'opérer : « Elle se propose, *après qu'elle aura » réglé la forme de son administration*, d'examiner tous » les grades, de rétablir ceux qui auront souffert quelques » changements, et de placer chacun dans le rang qu'il » doit avoir. » C'était annoncer une réforme complète dans l'administration et les rituels. »

« L'installation du **Duc de Chartres**, comme Grand Maître, devait avoir lieu dans le mois de mars 1773 et l'on avait invité à cet effet les Loges de province à envoyer leurs Vénérables à Paris, ou à s'y faire représenter par des mandataires. Le **Duc de Luxembourg**, profita de la présence d'un si grand nombre de maçons

(1) *Tableau historique de la Franc-Maçonnerie en France*, page 37.

des Provinces pour leur faire adopter son plan de réforme, qui était alors tout préparé. »

« Le 9 mars, les maîtres des Provinces se réunissent aux maçons de Paris, sous la présidence du duc de Luxembourg et proclament « le seul et unique tribunal de l'Ordre », sous le titre définitif de *Grande Loge Nationale de France*, à laquelle se réunit à ce moment la plénitude des pouvoirs maçonniques. »

« Une scission s'opéra bientôt cependant, causée par la suppression du privilège de l'inamovibilité accordée jusque-là à certains Vénérables. Le sacrifice ne fut pas accepté par tous ceux qu'on voulait atteindre et les mécontents s'en furent fonder *le Grand Orient.* »

« Le Franc-Maçon le plus actif de cette époque, fut le Duc de Luxembourg, que l'on retrouve encore en 1788, de nouveau nommé Administrateur Général. Le Duc de Chartres, comme nous l'avons déjà dit, eut beaucoup de peine à se laisser persuader d'accepter le poste de Grand Maître, ayant été à ce sujet l'objet de railleries de la part de jeunes Seigneurs de la Cour; son installation comme Grand Maître n'eut lieu que le 22 octobre 1773 et il ne présida les travaux du Grand Orient, pour la première fois, que le 2 juillet 1776. »

« Il se laissa fêter comme Grand Maître dans diverses circonstances, mais il délégua ses fonctions à un secrétaire de ses commandements pour les affaires maçonniques, et resta indifférent à toutes les réunions du convent des Philalèthes, qui ont eu lieu à Paris en 1783. Ce convent a été, bien à tort, considéré comme un grand conciliabule de la démagogie européenne, préparé en vue de la Révolution de 1789 (1). »

« A l'approche de la Révolution, une sorte de langueur pèse sur les travaux maçonniques. Plus les événements marchent, plus les travaux maçonniques sont en souffrance. Beaucoup de Francs-Maçons étaient des hommes de théorie plutôt que de pratique; peu d'entre eux avaient non pas prévu, mais même pressenti les entraîne-

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie,* page 71.

ments logiques et fatals de la Révolution ; un grand nombre s'arrêtèrent en chemin et payèrent de leur tête ce temps d'arrêt. »

« Le Grand Orient lui-même faillit sombrer dans la tempête révolutionnaire. Ses archives furent dispersées ; son Grand Maître l'avait renié par une lettre, aussi vile que lâche, adressée au *Journal de Paris;* le parjure avait été dégradé dans une dernière séance (3 mai 1793) où l'épée de la Grande Maîtrise fut brisée. Philippe-Egalité fut exécuté, le 6 novembre de la même année ; le Duc de Luxembourg était mort; la plupart des anciens dignitaires du Grand Orient avaient péri, étaient en prison ou en fuite. »

« Cependant, au plus fort de la Terreur, trois Loges de Paris n'avaient pas cessé de se réunir : C'étaient *Les Amis de la Liberté* (devenus depuis *Le Point Parfait*, *La Martinique des frères réunies* et *Le Centre des Amis* (1). »

« En 1793, elles cherchèrent à rassembler les débris du Grand Orient, et, après une première tentative inutile, elles songeaient à reconstituer une autorité centrale, lorsqu'elles apprirent que les Frères Roëttiers de Montaleau, ancien président d'une des chambres du Grand Orient, Mercadier et Dubois de Saint-Léonard, aidés de quelques autres maçons zélés, renouaient la correspondance de l'ancien Sénat maçonnique. »

« Le réveil fut lent, car, en 1796, le Grand Orient ne possédait encore dans toute la France, que 18 Loges en activité; 3 à Paris, 7 à Rouen, 4 au Havre, 2 à Perpignan, 1 à Melun, 1 à La Rochelle. Ce ne fut qu'en 1798 que le Grand Orient se trouva reconstitué. »

« Presque au même moment, la Grande Loge reprit ses travaux ; mais elle se trouva encore une fois plus oubliée que le Grand Orient, et elle consentit enfin à un traité qui l'absorbait dans le sein de son ancien rival. Après quelques pourparlers, où la question capitale de l'inamovibilité des Maîtres de Loge fut la seule objec-

(1) *Histoire du Grand Orient*, page 25.

tion sérieuse, la réunion fut opérée, le 22 juin 1799, dans le local où siégeait le Grand Orient ; les maîtres inamovibles disparurent à jamais ; le titre de Grande Loge s'éteignit pour toujours (1). »

« Mais les débris des anciennes puissances écossaises tentaient de leur côté une reprise de travaux que le Grand Orient ne voyait pas sans inquiétude. Elles étaient parvenues à s'entendre sur l'adoption d'un rite uniforme, qu'elles appelaient Rite écossais ancien et accepté en 33 degrés et qui venait d'arriver d'Amérique, elles avaient constitué une Grande Loge centrale écossaise, opposant leur unité à l'unité qui avait toujours fait la force du Grand Orient. »

« Le Frère Roëttiers de Montaleau, qui dirigeait à cette époque le Grand Orient, sous le titre de Grand Vénérable (n'ayant pas voulu par modestie accepter le titre de Grand Maître), fut alarmé de cette résurrection de l'Écossisme. Il s'aboucha avec le comte de Grasse-Tilly, le frère Pyron, secrétaire de la Grande Loge, le frère Abraham, homme de lettres très intrigant, qui étaient l'âme de ce pouvoir rival. »

« La situation pécuniaire de la Grande Loge centrale n'était pas à la hauteur de ses prétentions ; elle était déjà endettée ; le frère de Grasse avait des dettes personnelles ; le frère Abraham était un homme vénal. Le Grand Orient paya les dettes de la Grande Loge écossaise et du frère de Grasse ; il fit une pension viagère de 800 francs au frère Abraham ; et il proposa, en retour, l'annexion de la Grande Loge centrale au Grand Orient, qui mettrait le Rite écossais ancien et accepté au nombre des rites par lui reconnus et pratiqués (2). »

« On intéressa à ce projet le Maréchal Kellermann, l'un des protecteurs de la Grande Loge centrale, et après divers pourparlers, la réunion des deux pouvoirs fut solennellement proclamée en séance du Grand Orient par les chefs des deux rites, le 5 décembre 1804 ; la

(1) *Tableau historique*, page 76.
(2) *Histoire du Grand Orient*, page 305.

Grande Loge centrale n'avait duré que quarante-trois jours (du 22 octobre au 5 décembre 1804). Le Souverain ou Suprême Conseil du 33ᵉ degré devenait le plus haut atelier du Grand Orient et en faisait partie intégrante. »

« Mais, pour parvenir à ce résultat, le Grand Orient avait fait une concession malheureuse au système des hauts grades, il avait reconnu et accepté sans aucun examen la légitimité d'un rite frauduleusement composé, en Amérique et en France, avec les rituels de l'ancienne Maçonnerie des Empereurs d'Orient et d'Occident (1). »

« Du reste, il ne faut pas s'attendre à trouver dans le Grand Orient, sous l'Empire, aucune intelligence du rôle de la Maçonnerie. On y célèbre par des louanges les plus hyperboliques, le héros, le grand vainqueur, le demi-dieu qui fait le bonheur et la gloire de la France. Ce ne sont que festins, cantates, couplets à boire et à aimer, dans ce style fade et faux qui caractérise la littérature française impériale. Les officiers, les magistrats, les fonctionnaires de toutes les administrations envahissent les loges, qui jamais ne furent si nombreuses, ni si brillamment composées. On a soif d'aristocratie dans les Loges et le Rite écossais ancien et accepté est accueilli avec faveur, parce qu'il prodigue les titres pompeux, les cordons de toutes les couleurs, les bijoux qui ressemblent à des décorations. »

« Sous la volonté puissante du maître, les rites les plus disparates vivent en paix à côté les uns des autres; Cambacérès les préside tous avec le même sérieux, le même amour de l'ostentation et au fond avec la même ignorance de ce qu'ils sont (2). »

« Dès 1805, le Rite écossais ancien et accepté rompit le concordat qu'il avait fait avec le Grand Orient. Alors un compromis singulier assura la paix entre les deux rivaux, grâce à la pression exercée par Cambacérès, qui les présidait l'un et l'autre; il n'y eut plus de grande Loge centrale écossaise, puisque le Grand Orient fut

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 180.
(2) *Tableau historique*, page 82.

reconnu légalement investi du droit de conférer les dix-huitpremiers degrés de l'Écossisme. En effet il fut convenu que le Grand Orient qui, en 1786, s'était arrêté au grade de Rose Croix, coté le 18e sur l'échelle des degrés du Rite écossais, exercerait seul la puissance dogmatique et administrative sur les Loges et sur les Chapitres de la Rose Croix et que le Rite écossais lui apppartiendrait jusqu'à ce 18e degré. Au delà, les grades écossais seraient conférés par le *Suprême Conseil du 33e degré.* Le suprême Conseil avait aussi dans ses attributions la constitution des Ateliers de degré supérieur à celui de Rose-Croix. »

« Par suite de cette transaction, l'élan maçonnique de l'Empire ne fut pas ralenti. En 1806, le Grand Orient compte 520 Loges, dont 57 à Paris. De ces Loges dépendent 154 chapitres de Rose-Croix. En 1810, les Loges sont au nombre de 878, dont 86 à Paris; il y a 283 chapitres. En 1814, on compte 905 Loges, dont 94 à Paris et 314 chapitres, total 1229 ateliers (1). »

« On sent, en lisant l'histoire maçonnique de cette époque trop vantée, que le Grand Orient gouverne les Loges sous la pression du pouvoir. Le gouvernement de la Maçonnerie est toujours, en apparence, entre les mains des députés des Loges et des Chapitres; il est, en réalité, entre les mains des 169 officiers du Grand Orient, qui, par leur nombre même, assurent leur réélection. La généralité des députés s'assemble, il est vrai, deux fois par an, mais c'est pour la célébration des fêtes de l'Ordre, séances d'apparat où il n'est rien fait de sérieux. »

« Aussi, quand les revers accablent l'idole tant de fois encensée, le Grand Orient donne le spectacle de la plus triste palinodie. Le 1er juillet 1814, il s'empresse de déclarer déchu de la Grande Maitrise le Prince Joseph Napoléon, qu'il s'était laissé imposer en 1806, et qui, dit-on, n'était même pas maçon; il s'écrie qu'il ne peut rester muet au milieu de l'allégresse générale, des acclamations d'amour et de piété filiale qui ont signalé le

(1) *Histoire du Grand Orient*, page 330.

retour du monarque que le Grand Architecte de l'Univers a conservé et rendu à la France (1). »

« Le 24 juin, des orateurs célèbrent à la fête solsticiale la joie qu'éprouve le peuple maçonnique en voyant enfin son Roi légitime entouré de son auguste famille. Il est vrai qu'en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, le Grand Orient réinstalle son ex Grand Maître, et manifeste un grand zèle impérialiste, pour destituer de nouveau le prince Joseph, aussitôt après les cent jours, et donner de nouvelles preuves de son attachement au Roi légitime. »

« Sous la Restauration, la Maçonnerie fut obligée de se montrer humble et petite pour faire oublier qu'elle s'était trainée à deux genoux devant Napoléon. Cependant elle ne fut ni persécutée, ni supprimée, ni même inquiétée. Louis XVIII comme ses deux frères Louis XVI et Charles X, était maçon ; tous les trois avaient fait partie de la Loge des *Trois frères*, qui siégeait au château même, et dont étaient membres un certain nombre d'officiers de la maison du Roi. Louis XVIII aimait fort peu les prêtres, principaux ennemis de la Franc-Maçonnerie ; et parmi l'entourage, composé mi-partie des anciens serviteurs de la légitimité et des gloires du règne impérial, les Maçons étaient en majorité. Les émigrés n'étaient pas hostiles à la Franc-Maçonnerie, car, le 25 septembre 1814, une Loge était créée, du consentement même du Roi, dans la 10e compagnie des Gardes du Corps, sous l'obédience du Grand Orient. Louis XVIII, qui était un esprit très voltairien, ne se préocupa du Grand Orient qu'au point de vue de la police et de la surveillance de l'esprit public (2). »

« Le Grand Orient put donc vivre à peu près toléré, en ayant soin de proclamer son attachement pour le nouveau gouvernement, et de prêcher la bienfaisance comme l'unique but de la Maçonnerie. »

« Malgré les difficultés de sa position, le Grand Orient ne perdit pas de vue le but de centralisation et d'unité

(1) Circulaire du 11 mai 1814.
(2) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 91.

qu'il poursuivait constamment depuis sa fondation. Le Suprême Conseil ayant été dispersé par les événements politiques, ceux des membres du Grand Orient qui en faisaient partie, apportèrent à ce dernier leurs titres, leurs dignités, leurs hauts grades, et permirent ainsi au Grand Orient d'installer, en 1814 et 1815, une chambre du Suprême Conseil des Rites. »

« Dès lors, le Grand Orient se regarda comme légitime possesseur et dispensateur du Rite écossais ancien et accepté; et c'est en vertu de cette réunion, qui date de 1815, qu'il a continué à conférer à ses maçons la hauts grades de l'Écossisme, malgré tous les efforts des autres membres de l'ancien Suprême Conseil (1). »

« La lutte du Suprême Conseil et du Grand Orient de France n'offre aucun intérêt. »

« Un reproche encouru par la Maçonnerie française sous la Restauration c'est d'avoir conspiré contre les Bourbons et d'avoir servi de lien entre les ennemis du gouvernement. Cette accusation est injuste; elle repose sur des faits mal appréciés et sur cette tendance des partis vaincus à chercher partout ailleurs que dans leurs fautes les causes de leur chute. La Maçonnerie ne conspira pas; mais elle fut hostile (et elle ne pouvait manquer de l'être) aux principes qui prévalurent surtout dans les dernières années de la Restauration. A l'exception de quelques Loges dépendant du Suprême Conseil, dirigé alors par le duc Decazes et le duc de Choiseul, le personnel de la Maçonnerie se recruta dans l'opposition libérale; et il est certain qu'une partie de ce personnel était également dans le carbonarisme et dans les autres sociétés secrètes de l'époque. De plus, des conspirateurs surent se servir de la Maçonnerie comme d'un voile; il y avait des Loges où l'on s'exercait au maniement des armes sous prétexte de travaux maçonniques, et nous connaissons encore des fonctionnaires qui nous ont avoué avoir fait ***nominalement*** partie de certaines Loges parisiennes, sans avoir

(1) *Tableau historique*, page 93.

jamais su, en fait de Maçonnerie, que la charge en douze temps (1). »

« L'élan de la Maçonnerie, dans les premiers jours qui suivirent la Révolution de 1830, fut remarquable par son enthousiasme. Le Grand Orient et le Suprême Conseil, fraternellement réunis par la joie du triomphe, donnèrent une fête patriotique dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris au général Lafayette. Cette fête était présidée par le duc de Choiseul et le comte de Laborde; les orateurs en titre étaient Berville et Dupin aîné; on y maria les drapeaux tricolores aux bannières maçonniques ; on y acclama le défilé des maçons blessés en combattant le despotisme; ce fut, comme le dit le compte rendu officiel, une fête maçonnique et patriotique. Cette manifestation ne fut pas isolée; dans presque toutes les Loges eurent lieu des fêtes présentant ce double caractère. Le GrandOrient en témoigna sa satisfaction par une circulaire où il déclare que « les événements qui viennent de s'accomplir, » et « qui assurent nos libertés, sont dans l'esprit de nos institutions ». Cette déclaration jette une ombre assez peu favorable sur les protestations de dévouement à la Restauration qu'il répétait sous le règne précédent (2). »

« Bientôt la Maçonnerie fut désertée par les adversaires les plus ardents du nouveau gouvernement, qui cherchèrent dans d'autres associations un centre plus énergique de résistance et d'attaque, de façon que cette institution, privée de tout le prestige dont la lutte contre la Restauration l'avait entourée, vécut d'une vie plus ignorée qu'avant son prétendu triomphe. Elle se replia sur elle-même et se concentra dans le travail intérieur de ses Ateliers, ce qui rend fort peu intéressante cette période de son histoire.

« En 1833, le Grand Orient fut obligé de publier une circulaire dirigée contre les tendances politiques de certaines Loges, dont les chefs avaient été poursuivis et

(1) *Tableau historique*, page 97.
(2) *Histoire du Grand Orient*, page 428.

emprisonnés. En 1834, lorsque fut promulguée la loi sur les sociétés secrètes, il trembla de voir cesser la tolérance précaire qui était la seule garantie de la vie de ses Loges, et il songea à assurer son existence en demandant au gouvernement la reconnaissance de l'association maçonnique. Mais *Bouilly*, qui remplissait les fonctions de Grand Orateur, fit repousser cette proposition, qui tendait à mettre la Maçonnerie dans la main du pouvoir (1). »

« Le Grand Orient, malgré les assurances de sécurité qu'il donnait à ses Loges par ses circulaires, était obligé de courber la tête devant la pression d'une police ombrageuse. »

« Le gouvernement augmenta encore ses embarras en faisant à plusieurs Loges de Toulouse et de Paris, l'application de la loi de 1834 sur les sociétés secrètes (2). »

« En 1840, la querelle, périodiquement renouvelée entre le Grand Orient et le Suprême Conseil, éclata de nouveau par suite de l'intolérance du Grand Orient a souffrir que les Maçons de l'obédience du Suprême Conseil fussent reçus dans les Ateliers de la correspondance. »

« Elle aboutit à un traité de paix, en vertu duquel les maçons des deux obédiences purent librement se visiter dans leurs Loges (18 novembre 1841). »

« En 1845, malgré sa prudence excessive, le Grand Orient eut le malheur d'encourir l'inimitié du Ministre de la Guerre, qui invita les chefs de corps à interdire aux militaires la fréquentation des Loges. Le maréchal Soult avait oublié, paraît-il, qu'il avait été, sous l'Empire, l'un des dignitaires du Grand Orient. Celui-ci le lui rappela, en discutant la défense ministérielle et il ne tarda pas à la faire lever (3). »

« Le Grand Orient, après avoir rendu quelque vigueur au corps maçonnique, retomba de nouveau dans son apathie et dans sa pusillanimité. »

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 106.
(2) *Tableau historique*, page 107.
(3) *Histoire du Grand Orient*, page 484.

« Il voulait relever la Maçonnerie « *en lui restituant le caractère religieux qui lui est propre.* » La commission dite *permanente*, discuta un rapport du frère Blanchet sur les moyens de rendre à la Maçonnerie ce caractère. Suivant le rapporteur, il consiste dans la bienfaisance ; et, pour donner aux maçons la facilité de l'exercer, il convient de n'admettre dans l'Ordre que des adeptes favorisés de la fortune, en élevant le prix des initiations (1). »

« C'est au milieu de ces graves préoccupations que la Révolution de 1848 surprit le Grand Orient, ce qui n'empêcha pas ses chefs de saluer avec enthousiasme l'avènement de la République, et de déclarer, comme en 1830, qu'ils reconnaissaient le triomphe des idées maçonniques dans les événements qui venaient de s'accomplir. »

« Les Francs-Maçons, disait le Grand-Maître adjoint le Frère Bertrand, dans son allocution aux Membres du Gouvernement provisoire, » ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberté*, *Fraternité*, *Égalité*. En les retrouvant sous les drapeaux de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique !... Quarante mille Maçons répartis dans plus de cinq cents Ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération que vous avez si glorieusement commencée. »

« Le Frère Crémieux, membre du gouvernement provisoire, assisté de ses collègues, les Frères Garnier Pagès-Marrat et Pagnerre, revêtus de leurs insignes maçonniques (2), répondit par quelques paroles inspirées du véritable esprit maçonnique, et en se servant du style pittoresque et imaginé de la langue que l'on parle dans les Loges. On se serait cru au sein d'un temple

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 119.

(2) Flocon, Ledru-Rollin et Jules Favre membres du gouvernement provisoire de 1848, appartenaient à la Franc-Maçonnerie.

maçonnique plutôt qu'à l'Hôtel de Ville. Mais, pour le lecteur qui a pu voir plus haut la répétition de la même cérémonie à chaque changement de gouvernement, il est facile de comprendre que l'enthousiasme du Grand-Orient était moins profond que bruyant. »

« Après l'élection présidentielle, la position de la Maçonnerie vis-à-vis du pouvoir civil devient de plus en plus précaire. Les Loges sout suspectées d'avoir recueilli la succession des clubs politiques. Une lettre de M. Baroche, ministre de l'Intérieur, les signale à l'attention du Préfet de police (30 octobre 1850) et déclare qu'il faut assimiler aux sociétés secrètes toutes celles qui ne se rattachent pas au Grand-Orient ou au Suprême Conseil (1). »

« Le Grand-Orient est continuellement hésitant entre le désir de protéger ses Loges et la crainte de se compromettre lui-même par cette protection. En même temps, il constate que son administration intérieure est dans le plus complet désarroi. Avant qu'il pût remédier à cette situation, les événements se précipitèrent. Le 10 décembre, il lui fut enjoint par le Préfet de police de suspendre les travaux de tous ses ateliers, jusqu'au 1er janvier 1852, et après le coup d'État, il fut grandement question de supprimer la Maçonnerie en France. »

« Que cette crainte fût réelle ou chimérique, elle fut exploitée au Grand-Orient par les partisans d'un pouvoir fort et d'une protection efficace. Le Conseil s'assura du consentement du Prince *Lucien Murat*, qui avait été reçu maçon en Amérique, et il le fit nommer Grand-Maître, à l'unanimité de 132 votants, le 9 janvier 1852 (2). »

« Le nouveau Grand-Maître s'empara aussitôt du pouvoir de la manière la plus absolue, ne comprenant rien à la Maçonnerie, et voulant la réduire aux proportions d'une institution de bienfaisance. »

« Il acheta un hôtel rue Cadet, il y fit faire des dépenses sans proportions avec les ressources du Grand-Orient;

(1) *Histoire du Grand-Orient*, page 529.
(2) *Histoire du Grand-Orient*, page 520.

il s'endetta, frappa les Loges de contributions extraordinaires, mécontenta tous les maçons par les préoccupations exclusivement financières qui étaient devenues la conséquence nécessaire à son administration. »

« En 1860, le Grand-Maître, nommé pour sept années en 1854, était soumis à la réélection A ce moment, il venait de se prononcer au Sénat en faveur du pouvoir temporel du Pape ; et la majorité des Maçons du Grand-Orient pensait que de pareilles idées étaient peu compatibles avec la direction d'une société comme la Maçonnerie. On opposa donc à la réélection du Prince Murat la candidature du Prince Jérôme Napoléon, qui s'était prononcé contre le pouvoir temporel. A ce moment, l'assemblée du Grand-Orient était convoquée pour le 20 mai, et tout annonçait que la reélection souhaitée par le Prince Murat n'aurait pas lieu. Il essaya de lutter par des mesures de rigueur, et commença par suspendre provisoirement, par un décret du 14 mai, les Maçons que leur attitude d'opposition à ses mesures fiscales, l'année précédente, lui signalait comme pouvant entraîner la future assemblée à voter contre lui. Cette suspension leur interdisait de prendre part aux travaux. En même temps, il publiait un *avis*, sans signature ni date, dans lequel il signalait une intrigue ourdie pour faire élire son cousin, et annonçait que celui-ci avait opposé le refus le plus formel à toute offre de candidature. »

« La cause de l'absence de date à cet *avis*, c'est qu'au moment où il était publié, le Prince Napoléon, sollicité par une nouvelle lettre collective des Vénérables de Paris, était revenu sur son premier refus, et que l'on répandait une lettre de lui, contenant une acceptation formelle. »

« Lorsque l'assemblée se réunit le 20 mai, l'animation était grande. Les pouvoirs n'étaient point équilibrés dans la Constitution de 1854 ; l'assemblée n'avait aucune garantie de son indépendance ; le Conseil du Grand-Maître n'était que le *Grand-Maître en son Conseil*, car il ne pouvait ni délibérer ni agir seul, et c'était lui à qui la Constitution attribuait la prérogative de vérifier les pouvoirs des membres de l'assemblée. »

« Celle-ci sentit le danger dont cette vérification illusoire la menaçait ; sur la proposition du Vénérable de la Loge de Paris, *Isis Monthyon*, le frère *Rousselle*, elle décida qu'elle vérifierait elle-même les pouvoirs de ses membres en nommant à cet effet une commission, et elle se retira dans ses bureaux pour la nommer. »

« Les bureaux décidèrent que l'élection aurait lieu dès la prochaine séance, parce qu'il importait de discuter avec la nouvelle Grande-Maîtrise les questions sur lesquelles on ne pouvait espérer de s'entendre avec l'ancienne. Mais, à ce moment, on apprit que les séances venaient d'être suspendues par un décret qui ne permettait plus à l'assemblée que des réunions dans ses bureaux, et qui protestait contre le droit de vérification de pouvoirs, usurpé sur le Grand-Maître en son Conseil. »

« L'élection du Prince *Jérôme Napoléon* eut alors lieu immédiatement dans les bureaux, et procès-verbal en fut rédigé avec la signature de tous les votants, pour être déposée chez un notaire en cas de besoin ; et il fut convenu que l'on tâcherait de faire revenir le Prince *Murat* sur le décret de suspension des séances. »

« Voyant tous les calculs déjoués, le Prince *Lucien Murat* dénonça l'agitation maçonnique qui venait d'avoir lieu, comme pouvant troubler la tranquillité publique, et il obtint du Préfet de police Boitelle, un arrêté portant interdiction des réunions maçonniques, à l'effet d'élire un Grand-Maître, jusqu'au mois d'octobre. C'est en voyant cet arrêté affiché sur la porte de l'hôrel du Grand-Orient que les membres de l'Assemblée en prirent connaissance le *lendemain*. Ils se retirèrent pour rédiger une protestion où ils affirment de nouveau l'élection du Prince Napoléon (1). »

« Les délégués de l'Assemblée du Grand Orient avaient été porter au Prince Napoléon une copie certifiée du procès-verbal de son élection, et celui-ci était dès lors considéré comme le seul véritable Grand-Maître, tandis que, de son côté, le Prince Murat prétendait conserver

(1) *Tableau historique*, page 129.

ses pouvoirs jusqu'au mois d'octobre 1861, époque fixée par lui pour la nouvelle convocation de l'assemblée. L'empereur intervint dans ce conflit en interdisant à ses deux parents toute candidature. Le Prince Napoléon se retira de la lutte par une lettre du 28 mai 1861, où, en remerciant les Maçons des marques de sympathie qu'il a reçues d'eux, il exprime le désir que son nom ne soit plus mêlé à ces débats. Quant au Prince Murat, il annonça son intention de ne plus s'occuper personnellement des affaires du Grand-Orient. »

« L'on gagna ainsi le mois d'octobre et l'assemblée fut convoquée par un décret du Prince Murat, du 29 septembre, suivi le 30 d'une circulaire où le Prince annonce sa détermination de ne plus se porter comme candidat à la Grande-Maîtrise. De son côté, le Prince Napoléon, sollicité de nouveau de se présenter à l'élection, répondit : « Qu'ayant cru devoir donner sa démission à la suite de l'élection du mois de mai dernier » il priait les députés des Loges Maçonniques françaises de porter leurs suffrages sur un autre candidat. » (5 octobre 1861).

« Le Grand-Maître ayant donné définitivement sa démission, il y avait lieu de pourvoir à l'intérim. Le Prince *Murat* présenta au Ministre de l'Intérieur (Persigny), une commission composée des Frères *Droumet*, Grand-Maître adjoint; *Janin*, *Rexès*, *d'Aragon* et *Boubée*, pour administrer le Grand-Orient sous le nom de Grands Conservateurs. Le Ministre agréa ces choix le 24 octobre ; on se garda bien de lui dire qu'il existait dans l'organisation du Grand-Orient un Conseil du Grand-Maître à qui appartenait de droit en pareille circonstance l'administration. »

« Deux membres de ce Conseil, les Frères *de Saint-Jean* et *Mouton*, protestèrent les premiers, et furent bientôt suivis de la majorité de leurs collègues ; le Conseil adressa, le 16 novembre, une circulaire aux Ateliers pour exposer ses justes griefs et déclarer qu'il ne reconnaît pas la légalité de la Commission nommée par un Grand-Maître qui, ayant cessé toutes ses fonctions, ne peut plus les déléguer à personne. »

« Dès lors, il y eut deux administrations en présence, l'une, celle des Grands Conservateurs, siégeant à l'hôtel de la rue Cadet, mais dont les Ateliers ne reconnaissaient pas la régularité ; l'autre, se réunissant chez l'un de ses membres, dépourvue de tout moyen matériel d'action, n'ayant pour elle que sa régularité et son droit reconnu. C'était le désordre et l'agitation qui renaissaient, malgré les nombreux expédients employés en mai et en octobre par une police ombrageuse (1). »

« L'Empereur résolut d'y mettre fin en nommant lui-même un Grand-Maître. Le 11 janvier 1862, parut un décrét nommant le ***Maréchal Magnan*** Grand-Maître du Grand-Orient de France. »

« Le Maréchal n'était pas maçon quand on lui conféra cette dignité, à laquelle il était loin de s'attendre ; mais on savait à la Cour qu'il avait la main ferme, et l'agitation produite au sein de la Maçonnerie par la révolte des deux princes, avait fait supposer en haut lieu qu'il fallait mener les maçons militairement. »

« Le *Maréchal*, qui, se voyant nommé Grand-Maître du Grand-Orient de France, s'était imaginé réunir sous son pouvoir toutes les Loges de France, crut devoir s'adresser au Frère *Viennet*, Grand Commandeur du Suprême Conseil, pour obtenir à l'amiable la réunion des Loges de cette obédience au Grand-Orient ; et n'ayant pu obtenir (comme il était facile de le prévoir) l'abdication des droits du chef de l'Écossisme, il adressa aux Ateliers dissidents et à tous les maçons une circulaire datée du 30 avril 1862. Dans cet écrit, le Maréchal se présente comme nommé pour ramener l'unité au sein de la Maçonnerie, et comme décidé à l'obtenir par tous les moyens mis à sa disposition par le Gouvernement, s'il ne peut arriver à son but par la persuasion. »

« Sa circulaire demeura sans résultat, et il lança, le 22 mai suivant, un décret par lequel « les pouvoirs maçonniques connus sous les noms de *Suprême Conseil*, *Misraïm*, et tous les autres, sous quelque titre que

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 132.

ce soit, sont dissous. » Les Ateliers relevant de ces obédiences sont également dissous, s'ils ne font leur soumission avant le 10 juin et deviennent « passibles des dispositions de la loi. » S'ils se soumettent, ils garderont leur Rite et n'auront fait que changer de chef. »

« Ce décret, à l'adresse surtout du Frère *Viennet*, motiva de la part de cet académicien une lettre fort railleuse où il démontra que le Suprême Conseil devait, après comme avant le décret de l'Empereur, conserver son indépendance, et combien l'abus de la force serait odieux en pareil cas. Le Maréchal, qui était plus militaire que maçon, se trouva embarrassé et chercha dans le Grand-Orient un appui à ses projets sur le Suprême Conseil. Il fut carrément désapprouvé par tous les maçons du Grand-Orient qui désiraient certainement une réunion si souvent tentée en vain, mais qui ne voulaient pas la devoir à la violence (1). »

« ***Magnan*** avait été nommé pour trois années, mais en voyant succéder si facilement le calme à la tempête, l'Empereur ne crut pas devoir procéder de nouveau à la nomination d'un Grand-Maître par voie de ***décret***, et rendit au Grand-Orient le droit d'élection dont il avait toujours joui (au moins nominalement.) »

« ***Magnan*** fut donc réélu régulièrement par l'assemblée du Grand-Orient le 20 mai 1864 ; il mourut l'année suivante et fut remplacé le 9 juin 1865 par le ***Général Mellinet***, qui appartenait depuis longtemps à la Maçonnerie. »

« La Grande-Maîtrise du Général Mellinet fut aussi paisible que celle de son prédécesseur. Il refusa, en juin 1870, de se laisser porter de nouveau à cette dignité. A ce moment, les pouvoirs du Grand-Maître n'étaient plus que ceux d'un roi constitutionnel. et le Grand-Orient était dirigé en réalité par les 33 membres du Conseil de l'Ordre. »

« Le Successeur du Général Mellinet fut le Frère ***Babaud Laribière***, avocat, ancien constituant de 1848. C'était une transition à une autre forme de gouvernement plus

(1) ***Tableau historique***, page 135.

démocratique : la suppression de la Grande-Maîtrise et la réunion au sein du Conseil de l'Ordre des pouvoirs exécutif et administratif. Cette suppression fut votée par l'assemblée, le 6 juin 1871. Le Frère *Babaud Laribière*, qui avait donné sa démission de Grand-Maître, fut élu Président du Conseil de l'Ordre, comme pour mieux accentuer l'évolution qui venait de s'accomplir. En 1872, le Frère *de Saint-Jean*, docteur en médecine, fut élu à cette Présidence, qu'il avait déjà occupée pendant plusieurs années (1). »

Ses successeurs ont été successivement :

Le Frère *Cousin*, Inspecteur du chemin de fer du Nord de 1883 à 1885.

Le Frère *Colfavru*, député, de 1885 à 1887.

Le Frère *Desmons*, député, de 1887 à 1889.

Et enfin le Frère *Thulié*, ex-président du Conseil municipal de Paris, qui est actuellement en exercice (1889).

Le GRAND-ORIENT DE FRANCE compte sous son obédience :

330 Loges.
38 Chapitres.
14 Conseils.
Soit 382 Ateliers maçonniques en activité.

Le SUPRÊME CONSEIL du Rite écossais ancien et accepté, après avoir vu le Frère *Crémieux*, Sénateur, succéder comme Souverain Grand Commandeur au banquier *Allegri* qui avait été le remplaçant de l'Académicien *Viennet*, lui donna comme successeur le Frère *Proal*, professeur de dessin à l'École Centrale, qui est actuellement (1889) en exercice.

Le SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE compte sous son obédience :

92 Loges.
23 Chapitres.
5 Aréopages.
Soit 120 Ateliers Maçonniques en activité.

(1) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, page 137.

Le 3 janvier 1878, une proposition de revision de la Constitution du Rite écossais ancien et accepté fut faite par la Loge *La Justice*, n° 133, de l'obédience du Suprême Conseil.

Le 15 mai 1879, lors de la réunion de la première section du Suprême Conseil dénommée *Grande Loge Centrale*, le Vénérable de la dite Loge, le Frère *Ballue* fit le dépôt officiel de la dite proposition révisionniste.

Le 15 avril 1879, le Vice-Président, le Frère *Goumain Cornille*, chef du contentieux au Comptoir d'escompte ; le premier surveillant, le Frère *Denus ;* l'orateur, le Frère *Mesureur*, député ; le Secrétaire, le Frère *Dubois*, de cette Grande Loge Centrale, et le Frère *Ballue*, député et Vénérable de la Loge *La Justice*, faisant leur cette proposition, la formulèrent dans un manifeste-circulaire adressé à toutes les Loges de l'obédience du Suprême Conseil et demandèrent leur appui pour obtenir la revision constitutionnelle.

Le but de cette revision était d'obtenir l'autonomie des Loges symboliques, qui ne seraient dorénavant gouvernées que par leurs délégués réunis en assemblée dans le sein de la *Grande Loge Centrale*, qui à son tour serait maîtresse absolue de son ordre du jour et des dates de ses réunions et la renonciation faite par le Suprême Conseil de toute autorité sur les grades symboliques.

Le 20 mai 1879, le Suprême Conseil excommunia les cinq signataires sus-nommés, en les suspendant pendant deux ans de tous leurs droits maçonniques.

Le 14 juillet 1879, *seize* Loges de l'obédience du Suprême Conseil protestèrent contre cette mesure d'excommunication et, le 12 août, 103 Francs-Maçons publièrent un manifeste à ce sujet et nommèrent un Comité de *cinq* membres pour constituer une GRANDE LOGE SYMBOLIQUE soit dans le sein de la Grande Loge Centrale du Suprême Conseil, soit hors de son sein.

Le Souverain Grand Commandeur *Crémieux* amnistia ous ces protestataires, mais le Suprême Conseil exclut

de cette amnistie les six principaux meneurs dont nous avons donné les noms.

La conséquence ne se fit pas attendre et, le 20 novembre 1879, *neuf Loges* de l'obédience du Suprême Conseil s'en séparèrent définitivement pour former la *Grande Loge Symbolique Écossaise*, qui professe, dans les trois premiers degrés d'Apprenti, Compagnon et Maître, le même Rite Écossais ancien et accepté que le Suprême Conseil, mais dont la devise est : « Indépendance du Symbolisme de toute ingérence du Suprême Conseil, dont l'autorité ne doit atteindre que les Hauts Grades, supérieurs au Symbolisme. »

La GRANDE LOGE SYMBOLIQUE ÉCOSSAISE se constitua solennellement le 20 décembre 1879. Les autorités civiles reconnurent son existence le 12 avril 1880 et, le 8 mai 1880, elle notifia sa constitution à toutes les grandes Loges du monde.

Telle fut la genèse de la 3me Puissance Maçonnique française, dont le président actuel est le Frère *Friquet*, chef de bureau au ministère des Finances et dont le protecteur dévoué est le Frère *Floquet*, Président de la Chambre des Députés.

La GRANDE LOGE SYMBOLIQUE ÉCOSSAISE DE FRANCE compte 26 Loges en activité.

La 4me Puissance Maçonnique française est celle du Rite de Misraïm qui se compose de 90 degrés mais qui ne compte sous son obédience que 12 Ateliers maçonniques en activité.

Son président est actuellement le Frère *Osselin*, inspecteur du Chemin de fer du Nord.

La Franc-Maçonnerie française comporte donc en 1889 un nombre total de 540 Ateliers maçonniques en pleine activité de travail pour une œuvre dissolvante que nous allons étudier en détail.

Le Décalogue sacré.

Les enseignements sataniques de cette Franc-Maçonnerie dont nous venons d'étudier le développement en France, enseignement dont le TEXTE VRAI n'avait jamais

été livré *tout entier* au grand jour de la publicité, sont renfermés dans le DÉCALOGUE SACRÉ suivant, rendu public pour la première fois et où par le mot *Dieu*, il faut entendre le mot « Satan ».

I

« DIEU a créé les hommes avec une liberté pleine, commune et égale à tous.

» IL SUIT de là qu'on ne pourra resserrer, limiter ou restreindre cette liberté sans faire une injure intolérable à Dieu et non moins grande et intolérable aux hommes.

II

» PAR CETTE liberté ABSOLUE, qui nous est accordée, Dieu, comme témoignage de notre reconnaissance, se contente des actes intérieurs et ne se soucie d'aucun acte extérieur.

» MAIS Dieu est très jaloux de sa domination absolue sur cette terre, sur laquelle il a placé l'homme par un acte si privilégié de sa création et il considère comme voulant s'égaler à lui, quiconque prétend participer à cette domination.

» CE SERAIT faire à Dieu une injure très grave que de reconnaître aucune juridiction ni autorité particulière; ce serait offense très grave et contre sa Majesté Suprême et contre la liberté naturelle de l'homme qui est son œuvre.

III

» LA LIBERTÉ naturelle a été presque détruite par la méchanceté et surtout par certains Assyriens ambitieux qui, les premiers, ont inventé les noms de Principauté et de Sacerdoce.

» MAIS il y eut heureusement des hommes qui virent que le principe de cette violence de quelques usurpateurs était dans l'ignorance dans laquelle se trouvait la plus grande partie des hommes.

» C'EST cette ignorance qui a rendu possibles de telles usurpations sur les droits de ce Dieu à qui les hommes doivent tant.

IV

» LA GRANDE entreprise des hommes qui ont le cœur bien placé et l'honneur en recommandation, est donc de rebâtir le temple entièrement abattu et de sortir enfin des ténèbres de l'ignorance.

» C'EST de s'armer et de s'élever contre les indignes usurpateurs, jusqu'à les tuer, si cela est nécessaire, comme des vrais tyrans sur terre et en punition d'avoir usurpé les droits de Dieu et une puissance qui est égale pour chaque homme et commune à tous.

V

» TOUS sont invités à une si noble entreprise et puisque c'est pour l'intérêt de tous, le Païen, le Juif, le Turc, le Protestant, le Catholique, l'Athée et le Déiste doivent y prendre part.

» CAR les diverses religions introduites dans le monde n'étant autre chose que des inventions superstitieuses de tous ceux qui ont voulu ôter la liberté à l'homme et à Dieu son empire, il en résulte que si la diversité des religions a engendré tant de troubles, elle resserrera pour nous Francs-Maçons, les liens d'une paix et d'une ligue et une union parfaites.

VI

» L'EXPÉRIENCE a démontré que qui s'associe à notre société ne peut craindre d'être inquiété dans sa conscience pour cause de ses croyances, car il s'attache au contraire insensiblement à notre foi, et cela tellement, qu'en très peu de temps, devenu indifférent à la sienne, il l'oublie et l'abandonne.

» C'EST donc par pure sottise que notre société a été appelée une magie du démon, car elle n'est qu'un effet naturel de l'examen des choses qui, une fois mises hors de l'atteinte de la violence, rentrent dans leur sens naturel et se reposent tranquillement.

VII

» CETTE entreprise est la plus difficile qui fut et qui sera jamais ; car elle consiste à combattre la Principauté et le Sacerdoce qui sont en possession de la tyrannie sur la liberté de l'homme.

» IL s'ensuit que, dans notre société, il faut exiger le choix des hommes appelés à en faire partie,car ils doivent être, non seulement au dessus du vulgaire, mais aussi de l'esprit le plus fort et le plus érudit.

» IL s'ensuit également et surtout, qu'il nous faut la protection assurée des gens les plus puissants et les plus respectables dans toutes les classes.

VIII

» MAIS surtout et avant tout, un secret sacré et inviolable doit être la fondation de cette difficile entreprise.

» SI les sectes ont été formées en déliant savamment la langue, la société des Francs-Maçons doit se propager et s'accroître en la réprimant vigoureusement.

» POUR obtenir cette fin, dès la première admission, on exige des serments, on menace de châtiments et on donne à chacun le pouvoir de la vengeance, même avec le fer, contre le parjure.

IX

» LE SECRET est si inviolable qu'aucune puissance publique, soit de la Principauté, soit du Sacerdoce, ne peut jamais y avoir aucun droit.

» LA Principauté et le Sacerdoce devant être tous

détruits et anéantis en sapant leurs fondations, en enlevant leurs appuis et en les renversant définitivement, ne peuvent avoir de raison qui les défende et qui les garantisse.

» AUSSI pour assurer l'exécution de cette révolution mettra-t-on toujours en avant dans les actes, procédés et entretiens de la société et de ses membres :

Rien contre les lois, — Rien contre la religion, — Rien contre les bonnes mœurs. »

X

» ET PARCE QUE ce secret est de si haute importance, il doit résider chez les seuls architectes qui doivent **diriger** l'édification du Temple entièrement ruiné.

» DANS les loges, on fait savoir seulement que l'objet de la société est une charité sûre et réciproque et un secours certain pour ceux de ses membres qui pourraient être dans le besoin sous un rapport quelconque.

» CECI sera le seul et unique objet qu'on proposera à ceux qui voudront être agrégés à notre société jusqu'à ce qu'ils se soient prouvés dignes de savoir davantage.

Une digression qui complète et explique ce Décalogue.

Les Chefs dirigeants de la Franc-Maçonnerie se proposent d'enrôler parmi les enfants de la veuve deux catégories d'hommes : les Francs-Maçons pour la *propagande maçonnique*, et les Francs-Maçons pour *l'action maçonnique* et ont bien soin de les classer (dans chacune de ces deux catégories) en *simples membres* et en *chefs*, au moment de leur élévation aux hauts grades.

I. — Pour opérer ce classement, les 33mes, les **Inspecteurs Généraux**, qui le mènent à bonne fin dans leurs visites d'inspection, ont ce qu'ils appellent dans leur jargon : les *quatre triangles*, symbole dont voici l'exacte signification, qui constitue un des plus intimes secrets du 33me degré, et le plus jalousement gardé peut-être par les Souverains Grands Inspecteurs Généraux.

Lorsqu'il s'agit des Frères bons **pour la propagande,**

mais *simples membres* d'Ateliers, Chapitres ou Aréopages maçonniques, le *Triangle*, c'est-à-dire, les trois questions dont le Souverain Grand Inspecteur Général doit rapporter les réponses au Directoire Suprême est le suivant :

— Avez-vous mûrement pesé que vous hasardez une démarche importante en prenant des engagements (nouveaux engagements) dont vous ignorez la portée ?

— Quel espoir, quelles causes vous portent à entrer dans cet Atelier de (le nom du grade) ?

— Auriez-vous ce désir quand même nous n'aurions pour unique objet que la plus grande perfection de nos frères, et que feriez-vous s'il en était autrement ?

Quand il s'agit de trier les *chefs* bons pour la propagande, le *Triangle* est le suivant :

— Voulez-vous et pouvez-vous regarder le bien de l'Ordre comme votre bien même ?

— Si vous veniez à découvrir dans l'Ordre quelque chose d'immoral ou d'injuste, quel parti prendriez-vous ?

— Voulez-vous consacrer pour toujours toutes vos forces, tous vos biens et tous vos moyens à la propagande de l'Ordre ?

Les deux autres Triangles dont les Souverains Grands Inspecteurs ont à faire usage sont réservés aux Maçons affectés à **l'Action maçonnique**.

Le *Triangle* pour les *simples membres* est le suivant :

— Savez-vous bien qu'en Maçonnerie, il faut savoir perdre pour gagner et que ce n'est pas seulement pour vous permettre de réaliser éventuellement de la puissance, de la grandeur ou de la considération que vous êtes parmi nous ?

— Pouvez-vous aimer fraternellement tous les membres de l'Ordre, même ceux parmi vos ennemis personnels qui pourraient en faire partie ?

— S'il vous était ordonné de faire du bien à ces ennemis que vous pourrez avoir dans l'Ordre, de les exalter, de les protéger de toutes vos forces, obéiriez-vous aveuglément ?

Enfin, le *Triangle* pour les **Chefs** d'action est comme il suit :

— **Etes-vous résolu à suivre exactement** en tout nos Lois et à donner en toute occasion aux Membres de l'Ordre la préférence sur tous les autres hommes ?

— N'y a-t-il point de raison qui puisse jamais vous éloigner de l'Ordre ?

— Comment vous comporterez-vous si par impossible vous veniez à vouloir vous séparer de nous ?

II. — Les Membres (pratiquement inconnus) du **Directoire Suprême** ont, eux, deux *Triangles ;* un pour *les membres* et un autre pour les *Chefs* d'Action, triangles qu'ils appliquent au classement de tous les Francs-Maçons, d'une haute utilité pour l'action maçonnique, quel que soit leur grade.

Nous les publions pour la première fois depuis que la Franc-Maçonnerie existe sous la forme actuelle. Le premier (pour les *simples membres)* est le suivant :

— Êtes-vous membre de quelque autre société que la nôtre ? De laquelle ? Pourquoi ?

— Renoncez-vous à tout jamais à faire servir votre naissance, vos emplois, votre position sociale ou votre influence au préjudice ou au détriment de vos Frères en Maçonnerie ?

— Comment voudriez-vous vous venger d'une injustice, grande ou petite, que vous auriez reçue d'un étranger à l'Ordre ? Comment si c'était un membre de l'Ordre ?

Enfin, lorsque le membre du Directoire Suprême est chargé de trouver un véritable *Chef*, sa pierre de touche de contrôle est le *Triangle* suivant :

— Vous engagez-vous à une obéissance absolue et sans réserves aucunes aux Chefs de l'Ordre, et comprenez-vous bien toute la portée de votre engagement ?

— Donnez-vous à l'Ordre *le droit absolu de vie et de mort ?* Pourquoi ? Comment ?

— Quelle assurance donnez-vous à l'Ordre de l'accomplissement intégral de vos promesses, *appelé que vous êtes désormais à partager avec l'Ordre le bonheur et le malheur ?*

CE DÉCALOGUE SACRÉ dont, nous le répétons, le texte intégral est rendu public par nous pour la première fois, résume et condense tout ce que la Franc-Maçonnerie enseigne, veut et fait.

Un aperçu, même très rapide de ses agissements en France, nous montrera combien l'armée sociale, dans laquelle s'est incarné Satan pour renverser le règne du Christ dans la société moderne, est restée fidèle et obéissante à ces ordres.

De 1721 à 1890 pendant les 169 années que la « Compagnie de Satan » compte comme années de campagne contre l'ordre social chrétien en France, les engagements de cette guerre se classent en trois périodes, en trois campagnes distinctes, ayant pour objectif :

I. *La Domination* des idées maçonniques.
II. *L'Imposition* des principes maçonniques.
III. *L'Action* sociale des idées et des principes maçonniques.

PREMIÈRE CAMPAGNE.

De 1721 à 1799.

Dans cette première campagne de la Franc-Maçonnerie, dans cette première lutte de Satan contre le Christ dans la société française, le but à atteindre était la **domination**, le triomphe des idées franc-maçonniques.

Quatre périodes successives sont à examiner dans cette campagne satanique :

I. De propagande.
II. D'organisation.
III. D'action.
IV. De domination.

I

PÉRIODE DE PROPAGANDE.

De 1721 à 1760, la Franc-Maçonnerie, s'appuyant sur la licence et la corruption de la Régence, étend son influence avec une très grande rapidité, car n'ayant en

1721 qu'une seule loge en province et n'ayant pu en fonder une seconde à Paris qu'en 1725, elle comptait en 1760 cent soixante loges dont 71 à Paris et 91 hors Paris.

Mais proscrite par le pouvoir civil et par le pouvoir religieux, anathématisée par le Pape Clément XII en 1738 et par le Pape Benoît XIV en 1751, elle se tient plus ou moins dans l'ombre et ne vit et ne poursuit sa propagande que par la tolérance et l'indifférence des uns et par la connivence et les vices des autres.

II

PÉRIODE D'ORGANISATION.

De 1760 à 1780 la tolérance fait place à une faveur assez générale du pouvoir civil et le Grand Orient de France est fondé le 26 juin 1773. Plusieurs princes de la Maison de France s'affilient à la Franc-Maçonnerie qui compte en 1780 deux cent cinquante-sept loges dont 60 à Paris et 197 hors de Paris.

Son audace grandit avec son succès ; ayant voué tous ses efforts à un triple but :

— La suppression des jésuites;

— La mort du Dauphin, fils de Louis XV;

— L'anéantissement de l'autorité des évêques

et ayant remporté une triple victoire, son influence devient prépondérante.

La noblesse et l'armée, la magistrature et le clergé, tout est entamé, désorganisé par la Franc-Maçonnerie, qui, elle, organise des foyers de révolte et attise dans ces foyers le feu révolutionnaire qui va embraser la France.

III

PÉRIODE D'ACTION.

De 1780 à 1789 la Franc-Maçonnerie prépondérante compte en France six cent quatre-vingt-huit loges dont 83 à Paris, 588 hors Paris et 17 hors de France.

Préparée dans les Loges depuis 1773, la Révolution éclate en 1789 à la suite des circulaires du Grand Orient du 4 et du 19 janvier de cette année.

Le Grand-Orient l'avoue officiellement par sa circulaire du 30 juin 1791 en disant :

« Jamais notre société put se promettre d'obtenir plus de lustre, de consistance qu'au moment où *elle a concouru* à faire rendre à l'homme ses droits usurpés. »

Ayant imposé au peuple l'élection de ses adeptes aux Etats-Généraux par la circulaire déjà citée du Grand-Orient du 19 janvier 1789, la Franc-Maçonnerie en remplit les bancs de cette assemblée et, se sentant maîtresse de ses délibérations, elle ordonne à tous les députés Francs-Maçons, de déchirer purement et simplement, sans autre forme de procès, les cahiers de la nation.

Elle transforme ainsi les États-Généraux en une Assemblée obéissant aveuglement à la Franc-Maçonnerie et nullement à la France.

IV

PÉRIODE DE DOMINATION.

De 1789 à 1799, la Franc-Maçonnerie domine la France en souveraine, et si les travaux avoués et averés de ses loges sont interrompus de 1791 à 1796, elle possède dans la Caisse de l'Ordre la somme énorme de trente millions de livres au mois de juin 1791.

« Le travail extérieur succède au travail intime », comme dit le Grand-Orient dans ses circulaires de 1791 ; et, en effet, après avoir fait reconnaître à la Convention dont tous les membres appartiennent à la Franc-Maçonnerie, que le régicide est un des droits de l'homme, il fait exécuter l'assassinat de Louis XVI, décidé dans le Convent de Francfort dès le 9 septembre 1786.

Après avoir organisé en France la terreur et hors de France la Conspiration révolutionnaire qui devait « mettre aux pieds des peuples le sceptre des rois », la Franc-Maçonnerie reconstitue partout ses loges après

Thermidor et asseoit définitivement le règne et la domination de ses idées dans le régime de boue et de sang connu sous le nom de Directoire.

Et en comparant l'œuvre accomplie par la Franc-Maçonnerie en France pendant cette première Campagne, avec ses **Vrais Statuts**, on est forcé de voir, de constater que pendant cette première campagne elle ne fait qu'obéir aux quatre premiers préceptes de son **Décalogue Sacré**.

La domination de ses idées sur la France ayant été obtenue par la Franc-Maçonnerie à la suite de cette première campagne, elle entreprit immédiatement une deuxième ayant pour objectif l'imposition des principes franc-maçonniques.

DEUXIÈME CAMPAGNE.

De 1800 à 1870.

Dans cette lutte pour l'**imposition** à la société française des principes maçonniques, quatre périodes sont également à considérer.

V. — De propagande;
VI. — De fomentation;
VII. — De sophistication.
VIII. — D'imposition.

V

PÉRIODE DE PROPAGANDE.

De 1800 à 1815, pendant le premier empire, la Franc-Maçonnerie se voue à « l'œuvre patiente de la reconstitution de la Chaîne d'Union franc-maçonnique » et, tout en ayant en 1814 neuf cent cinq loges, dont 832 civiles et 73 militaires, se laisse faire *sujette* pour devenir souveraine.

Elle se sert, en effet, et très efficacement, de Napoléon Ier comme d'un instrument pour renverser en France et partout en Europe, tout ce qui était d'ordre chrétien, et pour y propager et y installer, en place, les principes révolutionnaires de la Franc-Maçonnerie.

VI

PÉRIODE DE FOMENTATION.

De 1815 à 1848, pendant la Restauration, la Franc-Maçonnerie mit à profit les règnes de deux de ses adeptes (1), Louis XVIII et Charles X, pour fomenter l'influence et le développement de ses principes, si efficacement propagés pendant la période précédente.

Elle pousse en avant les maçons militants les plus libéraux, elle se constitue une armée avec la Charbonnerie, avec « ses enfants pervers », et après s'être emparée du mouvement national de 1830 pour le diriger et le confisquer à son profit, elle le renverse par la trahison, le crime et la honte.

Elle fonde de nombreuses sociétés secrètes où elle trouve un grand nombre de janissaires à ses ordres et couvre la France d'un vaste réseau de foyers de conspiration, de fomentation des principes révolutionnaires.

Pour mieux comprendre l'esprit qui animait les loges maçonniques de France pendant cette période, qu'on prenne connaissance de la pièce suivante. Bien qu'elle appartienne à la catégorie des documents maçonniques *ostensibles*, elle n'en est pas moins très intéressante en ce sens qu'elle nous permet de mettre en parallèle la morale

(1) « Louis XVI, Louis XVIII et Charles X faisaient partie de la Loge *Les trois frères* qui se réunissait au château même de Versailles. »

(Histoire de la Franc-Maçonnerie par A. G. Jouaust. Paris 1879, page 91, lignes 7, 8, 9 et 10.)

relâchée des ateliers symboliques avec les principes et les enseignements de la religion chrétienne :

Déclaration de principes de Morale
Proposée à la ☐ *des Neuf Sœurs*
Or.·. de Paris,

par la Commission nommée à cet effet,
composée des FF.·. Garnier, Vén.·. ; Martin, 1er Surv.·. ; Debains Or.·. ; Sentin, député au G.·. Or.·. ; Bourgoin, Or.·. adj.·. (1).

« Le but de la F.·. M.·. est l'amélioration du sort des hommes.

Les moyens qu'elle emploie pour atteindre ce but sont la propagation de la morale et la bienfaisance.

La morale est la règle des rapports qui existent entre les hommes ; aussi c'est de la nature même de l'homme qu'il faut déduire les lois qui fixent ces rapports. La morale est donc indépendante des religions qui changent suivant les lieux et les temps.

L'homme est doué de facultés soumises à des besoins.

Ces besoins ne pouvant être complètement satisfaits, ces facultés ne peuvent être suffisamment développées que dans l'état de société ; cet état est donc pour l'homme l'état de nature.

Les droits de l'homme consistent dans le libre exercice de toutes ses facultés, ***la satisfaction complète de tous ses besoins.***

De ce que tous les hommes ont les mêmes facultés et les mêmes besoins, il résulte qu'ils ont tous les mêmes droits et qu'ils sont parfaitement égaux.

Le devoir découle du droit, car tout homme a le devoir de respecter dans son semblable l'exercice du droit qu'il réclame pour lui-même.

La société exerce les mêmes droits que les individus ; elle n'en possède point d'autres ; et comme il n'est permis à nul homme, sauf le cas de légitime défense, d'em-

(1) Rapport le mercredi 16 septembre ; discussion les mercredis 21 octobre, 4 et 18 novembre 1829.

pêcher le libre exercice des facultés d'autrui, la société ne peut s'arroger un pareil droit.

Tous les membres d'un état participant aux charges de la communauté, ils ont tous le droit d'administrer les intérêts communs.

La société doit garantir à tous ses membres l'exercice de leurs droits ; tel est le but des lois positives qui ont pour sanction une pénalité.

Toute pénalité ne doit être qu'un moyen de défense pour les droits des individus ou pour ceux de la communauté, et la société ne peut établir de peines qu'autant qu'elles sont indispensables pour la garantie de ces droits.

Les sociétés ont entre elles les mêmes droits et les mêmes devoirs que les individus les uns à l'égard des autres.

Il résulte de ces principes que *les devoirs prescrits par la morale se réduisent au respect des droits de tous.*

Au delà, tous les sacrifices qu'un homme peut faire pour le bien de ses semblables sont volontaires ; ce sont des actes vertueux dont la pratique constitue la bienfaisance.

La F.·. M.·. exige des hommes qu'elle reçoit dans son sein l'observation des principes de la morale ; elle leur recommande la bienfaisance ; mais elle reste indifférente aux opinions religieuses et métaphysiques qu'ils ont adoptées et ne leur en fait jamais un titre d'exclusion. »

—

VII

PÉRIODE DE SOPHISTICATION.

De 1848 à 1852, pendant la deuxième République, la Franc-Maçonnerie triomphe en France.

« Quarante mille Francs-Maçons, répartis dans cinq cents loges régulières, n'ont qu'un corps et qu'une âme pour saluer le triomphe de leurs principes et pour s'applaudir de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par eux la considération maçonnique ! » disait le 25 mars 1848, au nom du Grand-Orient de France, le

Grand-Maître adjoint *Bertrand* au gouvernement provisoire où siégeaient sept Francs-Maçons.

Et au nom de ce gouvernement provisoire, un de ses membres, le F.·. *Crémieux*, répondait :

« La République est dans la Franc-Maçonnerie et la République fera ce que fait la Franc-Maçonnerie. »

Mais ce triomphe était prématuré ; l'opinion publique ne se trouvant pas suffisamment travaillée.

Et la Franc-Maçonnerie sophistiqua ses principes et renonça momentanément à la forme républicaine pour favoriser la forme autoritaire, en plaçant une de ses créatures, un de ses séïdes sur le trône de France.

VIII

PÉRIODE D'IMPOSITION.

De 1852 à 1870, pendant le deuxième empire, la Franc-Maçonnerie, consciente de la sophistication qu'avaient subie ses principes, de par sa volonté, pendant la période précédente et après en avoir fait amende honorable, pour dissiper la méfiance légitime qu'elle inspirait au peuple français, commença par se soumettre pour élargir son influence, et finit par imposer à son tour au Souverain ses volontés révolutionnaires.

Napoléon III devint le représentant de la Franc-Maçonnerie, comme le prouve son intervention personnelle entre les deux compétiteurs de la Grande Maitrise, le Prince Napoléon et le Prince Murat.

Elle se servit de lui pour imposer les principes maçonniques à la France et à l'Europe, en l'obligeant à réaliser, quand même, son plan à elle, qui comportait quatre termes.

— L'abaissement de la Russie.
— L'affaiblissement de l'Autriche.
— L'unification de l'Italie.
— La formation de l'Empire Allemand.

L'abaissement de la Russie était imposé aux révolutionnaires, dont Napoléon III était un des chefs, par

la nécessité de briser l'entente que le Tsar Nicolas avait établie avec les grandes puissances, et plus particulièrement avec l'Autriche ; cette entente rompue, il devenait facile de réaliser l'unité italienne et l'unité allemande : double objectif des Chefs de la Franc-Maçonnerie qui, créateurs de ces deux unités, pourraient imposer partout les principes maçonniques.

L'affaiblissement de l'Autriche, fidèle alliée et le plus ferme et puissant soutien de la Papauté, s'imposait aussi à la Révolution, et elle eut lieu une première fois en Italie, et une deuxième fois à Sadowa, mais alors pour rendre possible l'unité allemande, à laquelle l'Autriche était hostile, comme représentant la forme fédérative opposée au principe des nationalités unitaires.

L'unification de l'Italie, le centre de la Révolution dans le monde, permettait à cette nation d'imposer les principes révolutionnaires en renversant à Rome le Catholicisme, car c'est à la condition expresse de combattre partout, et avec tous les moyens, la prépondérance catholique que cette unité a été réalisée.

L'unification de l'Allemagne avait été promise par Napoléon III, six ans avant sa fortune politique, dans les termes suivants :

« Je promets et jure de faire une Allemagne nationale unie. Je promets et *jure sur mon honneur* et sur le Saint Évangile, **de faire une Allemagne nationale unie** (1). »

Rendue impossible en 1848 du fait de la Russie, cette unification obtint l'appui formel de Napoléon III, de la Franc-Maçonnerie, dès octobre 1862. Une fois réalisée, l'Allemagne s'en est servie pour faire la guerre au Catholicisme.

L'imposition de ses principes ayant été obtenue par la Franc-Maçonnerie en France, à la suite de cette deuxième campagne, elle réalisa les préceptes 5, 6, 7 et 8 de

(1) Art. 1er de la convention conclue à Ham en 1845 entre le prince Louis Napoléon, depuis l'empereur Napoléon III, et le duc de Brunswick. *Letters and Correspondence of Thomas Slingby Dunscombe*. London, 1867.

son **Décalogue Sacré**, et n'eut plus, pour terminer son œuvre, qu'à mettre en pratique les deux dernières résolutions dans une troisième et dernière campagne, ayant pour objectif l'action des idées et des principes francs-maçonniques.

TROISIÈME CAMPAGNE.

De 1871 à 1890.

Deux périodes sont à considérer dans cette troisième campagne, que la Franc-Maçonnerie veut rendre décisive, et dont le but est l'**Action** sur la France des idées et des principes maçonniques :

IX. — D'action sur l'Ordre moral;
X. — D'action dans l'Ordre maçonnique.

IX

PÉRIODE D'ACTION SUR L'ORDRE MORAL.

De 1871 à 1877, pendant l'époque où la troisième république française n'avait de républicain que le nom et les apparences, la Franc-Maçonnerie s'est senti les coudes, s'est organisée pour la Révolution sociale qui est le résultat de l'Action des idées et des principes maçonniques.

Après avoir rendu impossible la restauration du régime monarchique en France, et avoir annulé la dictature de Gambetta, la Secte a réalisé son action sur l'ordre moral, en s'assurant dans le parlement une majorité franc-maçonnique inattaquable.

X

PÉRIODE D'ACTION DANS L'ORDRE MAÇONNIQUE.

De 1877 à 1890, pendant cette période où la troisième république s'est définitivement fondée, la Franc-Maçonnerie, triomphante et dirigeante, a obéi à son maître

Satan pour faire la guerre à Dieu dans les consciences et dans la société.

Les documents officiels que nous publions plus loin jetteront une lumière éclatante sur ces agissements et prouveront combien la perfide association en France a suivi aveuglément les deux derniers préceptes de son **Décalogue sacré**, dans cette troisième et dernière campagne contre le Christianisme dans la société française.

Elle a voulu que l'anarchie devienne l'âme de l'Etat; que la corruption devienne l'âme de la famille; que l'anti-théisme devienne l'âme de l'individu.

Et, sous les ordres infâmes des francs-maçons qui y détiennent aujourd'hui le pouvoir sous toutes ses formes: pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire et pouvoir administratif, la France, qui pour 30 millions de ses fils est encore la fille aînée de l'Eglise catholique, la France livrée à Satan, prend pour base de sa constitution l'athéisme social, s'attaque directement à Dieu, le renie dans le passé, le proscrit dans l'avenir, le chasse dans le présent de ses institutions, de ses lois, de ses tribunaux, de ses armées, le poursuit dans son culte, dans ses ministres, l'ignore dans son enseignement pour arracher l'enfant à son amour et aux vertus qu'il inspire.

Le régime politique actuel de la France, domaine absolu de la Franc-Maçonnerie, permet à Satan d'imposer à la Nation la tyrannie du Mal par les voies constitutionnelles et légales, en érigeant en axiome fondamental de son règne, ce blasphème : « Le nombre prime le droit, la vérité et la justice. »

Telle est la synthèse maçonnique de la lutte soutenue en France contre le Christianisme par la Franc-Maçonnerie depuis 169 années.

II

L'Exploitation de la Franc-Maçonnerie en France.

L'Ordre social ayant pour formule, en Europe, l'union étroite entre le Christianisme et la Souveraineté, *l'Association universelle pour la destruction de l'Ordre social* a, en Europe, son *but suprême* tout indiqué :

Amener le divorce entre ces deux puissances.

Depuis 1876, la Souveraineté est devenue en France la proie de la Franc-Maçonnerie, et, pour réaliser son divorce avec le Christianisme, la Franc-Maçonnerie française a partagé l'activité de ses Loges en trois courants bien distincts :

Sous la devise : **Égalité**, le courant issu des Loges doit conduire la Société française à *l'Anarchie*, par la Révolution sociale en Politique ;

Sous la devise : **Fraternité, Humanité**, un autre courant maçonnique doit entraîner la France vers *l'Athéïsme* dans l'Enseignement ;

Et enfin sous la devise : **Liberté**, le troisième courant, issu du cœur même de la Franc-Maçonnerie, doit inoculer au peuple français la *Haine de Dieu*, le mépris de tout sentiment religieux.

Nous nous proposons de fournir les preuves les plus officielles, les plus authentiques, les plus indiscutables, des voies suivies par les Loges françaises pour parvenir à l'obtention de ces trois résultats.

Et nous allons commencer par donner la preuve de ce que c'est que la Franc-Maçonnerie française.

1° LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE

D'après l'article Ier de la Constitution promulguée le 27 avril 1885 :

« La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour

objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. »

Voici une autre définition, qui a, elle, le mérite de la franchise :

⁂ « La Franc-Maçonnerie n'est pas un but ; **elle est un moyen** (1). »

Cela explique déjà pourquoi :

⁂ « La Franc-Maçonnerie en France est une société qui est attaquée par des adversaires implacables qui, redoutant sa puissance, qui, craignant son influence, qui, s'effrayant de son action dans les esprits, dans les cœurs et dans les intelligences, la surveillent dans tous ses actes et l'épient dans ses moindres gestes (2). »

Ont-ils tort ?

⁂ « Nos adversaires connaissent nos propres forces mieux que nous-mêmes, et c'est là ce qui explique la rage avec laquelle ils viennent frapper à coups redoublés contre la Sainte-Maçonnerie qui est la grande Crucifiée de la République (3). »

Qu'est-elle donc cette *Sainte-Maçonnerie ?*

⁂ « Quelques admirateurs de la Franc-Maçonnerie ont cru parler en sa faveur en faisant une sorte de religion, religion du Beau, du Vrai et du Bien.

» Il faut réagir contre cette tendance, la Franc-Maçonnerie n'étant pas et ne pouvant pas être une religion.

» La Franc-Maçonnerie est la négation de toutes les religions quelles qu'elles soient (4). »

(1) Le Fr. ∴ *Jules Clère,* Grand Orateur du Suprême Conseil de France, le 22 décembre 1884. *Memorandum du Rite Ecossais Ancien Accepté, Organe officiel du Rite en France,* nº 85, page 8.

(2) Le F. ∴ *Hubert,* ancien Conseiller de Préfecture et directeur du *Journal de la Maçonnerie universelle,* le 1er mars 1887, page 91 de l'année 1887 de son journal susdit.

(3) Le F. ∴ *Dequaire,* agrégé de philosophie, le 15 septembre 1888, dans le *Journal de la Maç ∴ franç ∴,* 1888, page 576.

(4) Le F. ∴ *Salva,* de Rouen, en novembre 1886, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique Ecossaise,* vol VII, page 182.

La *Sainte-Maçonnerie* est donc une conspiration contre toutes les religions. Ne conspire-t-elle que contre cela ?

⁂ « Il ne faut pas nous dissimuler que la Franc-Maçonnerie, dès sa naissance sous la forme moderne, fut détournée de son but véritable en servant continuellement de masque et de manteau aux conspirations politiques les plus diverses (1). »

Comment cette conspiration anti-religieuse et politique est-elle dirigée ?

⁂ « Il existe à Beauvais une Loge maçonnique placée sous les auspices du Gouvernement, qu'on appelle le Grand Orient de France (2). »

Ce « Gouvernement » qu'on appelle le Grand Orient de France a, dans son sein, le Grand Collège des Rites qui est l'autorité dogmatique pour les hauts grades.

N'est-il que cela ?

⁂ « Le Grand Collège des Rites se compose essentiellement de membres actifs, lesquels ne sont pas nommés pour parader avec ses cordons blancs portant certains ornements, mais pour servir d'auxiliaires au pouvoir proprement dit, au *Pouvoir central*, en travaillant d'une certaine façon (3). »

Le Grand Collège des Rites est dirigé actuellement par un président de chambre de la Cour d'appel de Poitiers, par le F.·. *Poulle.*

Quelles sont les visées de ce « Pouvoir Central » ?

⁂ « Il ne nous suffit pas d'avoir des orateurs et des apôtres, il nous faut des prosélytes, et il nous faut les conquérir (4). »

(1) Le F.·. *O. Wirht,* orateur de la Loge « Les Amis triomphants de Paris » en avril 1887, dans le *Journ. de la Maç. Univ.* Année 1887 page 229.

(2) Le F.·. *E. Gérard,* maire de Beauvais et conseiller général de l'Oise, le 24 août 1884. *Journ. de la Maç. Univ.* 1884, page 376, lignes 35, 36.

(3) Le F.·. *Amiable,* maire du V[e] arrondissement de Paris, le 31 octobre 1885, dans le *Jour. Off. de la Maç. Franc.* Année 1885, page 679.

(4) Le F.·. *Pourquery de Boisserin,* ancien bâtonnier de l'ordre

Le « Pouvoir Central » doit employer ces prosélytes dans des conditions déterminées. Le Ministre de l'Intérieur, le F.·. *Constans*, nous apprend la nature de ces conditions :

⁂ « Le but de la Franc-Maçonnerie, vous le connaissez tous, mes Frères.

» Mais, pour que la *Liberté règne* parmi nous, il faut nous inspirer d'un *sentiment d'obéissance* au chef choisi parmi nous.

» Cherchons donc une ligne que vous trouverez, j'en suis certain, et qui vous conduira au but que nous poursuivons (1). »

Quant au Conseil de l'Ordre, il assure la discipline et surveille l'exécution, par tous les ateliers de l'Obédience, des prescriptions de l'Autorité suprême :

⁂ « Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France a à remplir pleinement son devoir supérieur de Police maçonnique (2). »

Nous voilà bien loin de l'article Ier de la Constitution officielle, car tout ceci a des allures bien significatives de société secrète.

La Franc-Maçonnerie française serait-elle une véritable société secrète ?

Absolument, car dans une brochure de propagande, imprimée par le vote unanime de la Loge « Le Progrès » de Troyes, son Vénérable le F.·. *Renée Blanc*, publiciste, a déclaré, en octobre 1887, (page 6 de ladite brochure) :

⁂ « Vous reconnaissez avec moi, mes Frères, et vos applaudissements me le prouvent, vous reconnaissez la nécessité, pour la Franc-Maçonnerie française, de devenir une **vaste et puissante société secrète politique et sociale**, ayant une *influence décisive* sur les résolutions

des avocats, le 12 septembre 1888, dans le *Journ. Off. de la Maç Franç*. 1888, page 398.

(1) Le F.·. *Constans*, Ministre de l'Intérieur, et Président du Grand Convent de 1884, le 8 septembre 1884. *Journ. Off. de la Maç. Franç*. 1884, pages 579 et 580.

(2) Le F.·. *Faure*, député, le 10 septembre 1888. *Journ. Off. de la Maç. Franç*. 1888, page 375.

du Gouvernement de la République, et sur les mesures prises ou à prendre par le parti libéral. »

Et cette « influence sur les résolutions du Gouvernement de la République » ne doit pas être simplement « décisive » elle doit être **souveraine**, car :

⁂ « La Constitution de la Franc-Maçonnerie française ayant attribué la souveraineté maçonnique à l'universalité des Francs-Maçons, n'a entendu placer à côté d'elle ni l'obstacle ni *le germe possible* **d'aucune autre souveraineté que ce soit** (1). »

La Franc-Maçonnerie française est donc une Société secrète, dont le pouvoir central gouverne en souverain le Gouvernement de la République française.

Comment ce fait capital dont nous venons de donner, pour la première fois en France, la **preuve officielle,** comment ce crime de lèse-nation a-t-il pu rester caché ?

⁂ « S'il est nécessaire de faire connaître au public français les grands principes au nom desquels nous agissons, s'écrie un des chefs du Rite Ecossais, il faut conserver **caché**, bien entendu, ce qui doit **rester** dans nos temples, au point de vue de la concentration de nos forces (2). »

Le même Grand Chef avoue que bien des Francs-Maçons ne le connaissent pas non plus :

⁂ « L'organisation actuelle du Secrétariat du Rite Ecossais en France *évite de livrer* **les secrets du Rite** à un Franc-Maçon étranger au Rite (3).

⁂ « Il est souvent *impossible*, écrit de son côté un maçon de la Grande Loge symbolique, de publier certaines conférences, qui, *justement applaudies à l'audition, devraient être singulièrement remaniées lorsqu'il s'agit de leur publication.* »

(Le F.·. *Friquet*, chef de bureau au Ministère des

(1) Le F.·. *Viguier*, Conseiller municipal de Paris, le 30 octobre 1885, dans le *Journ. Off. de la Maç. Franç.* 1885, pages 648 et 649.

(2) Le F.·. *Gonnard*, médecin et Grand Orateur du Suprême Conseil de France, le 18 septembre 1886, *Journal off. de la Maç. franç.*, année 1886, page 550.

(3) Le même, le 27 juillet 1888, *Memorandum du Rite Ecossais Ancien Accepté Organe off. du Rite en France*, n° 100, page 9, lignes 15 et 16.

Finances, et président de la Grande Loge Symbolique Ecossaise, en juin 1888, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique Ecossaise*, vol. IX, page 50.)

La distinction entre les documents ostensibles et ceux qu'il convient de tenir secrets est faite dans les termes suivants par un F.·. du rite français :

⁂ « Nous nous sommes appliqués à écarter du Règlement général du Grand Orient de France, qui *peut être connu* du monde profane, tout ce qui peut figurer dans le texte, *très facilement renouvenable*, de nos Rituels. »

(Le F.·. *Viguier*, conseiller municipal de Paris, le 30 octobre 1885, dans le *Journal officiel de la Maçonnerie française*, année 1885, page 650.)

Il leur en cuit, aux Francs-Maçons même influents, de trahir, aussi peu que ce soit, ces secrets, et le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France a pris le même jour, le 19 février 1889, les deux résolutions suivantes :

⁂ 1. « Le f.·. *Croissant*, au nom de la commission du contentieux, rappelle au Conseil des ordres du jour votés par les RR.·. LL.·. la *Libre Pensée*, Or.·. de *Narbonne* et les *Vrais amis réunis*, Or.·. de *Toulouse*, pour protester auprès du Conseil de l'Ordre contre les indiscrétions commises par la voie de la presse et la communication à certains journaux des Trav.·. des Loges, et inviter le Conseil de l'Ordre à aviser aux moyens d'empêcher à l'avenir ces indiscrétions et ces violations des engagements maç.·.

⁂ « La Commission estime que le moyen le plus pratique et aussi le plus fraternel lui paraît être de réunir les FF.·. appartenant à la presse et leur faire comprendre *quels torts il causent* à la fédération et à QUELS DANGERS ILS L'EXPOSENT en divulguant les travaux des Loges ; de les inviter à s'abstenir à l'avenir de toute communication de cette nature et de leur faire connaître que, faute par eux de déférer à cette invitation, le Conseil serait dans l'obligation d'user à leur égard des dispositions de l'art. 289 du Règlement général.

⁂ » Le Conseil, après discussion, accepte en principe la proposition de la Commission et décide que des conseils,

spéciaux aux Fr.·. maç.·. journalistes ou appartenant à un titre quelconque à la presse, devront trouver place dans une circulaire. »

⁂ 2. » Au nom de la Commission du contentieux, le F.·. *Méiliaud* propose la mise en accusation par application de l'art. 289 du Règlement, du F.·. Lucien Nicot, auteur de l'article du journal *la France*, signalé par le F.·. Pareja.

» Les FF.·. Croissant, Grégoire, Moulnier, Level appuient les propositions de la Commission.

⁂ » Le F.·. *Level* estime que le cas soumis au Conseil est *de la plus haute gravité* et ne se rapproche d'aucune des manifestations dont le Conseil s'est occupé jusqu'à ce jour. Au mépris des engagements maç.·. un F.·. M.·. divulgue des faits couverts par le secret maç.·. Il faut que le Conseil saisisse cette occasion de rappeler au respect des engagements pris lors de l'initiation.

» Le Conseil adopte les conclusions de la Commission du contentieux sur la mise en accusation du F.·. Lucien Nicot (1). »

C'est que la Franc-Maçonnerie française ne peut pas plaisanter sur la question du secret maçonnique, car :

⁂ « **Pour notre œuvre, le mystère fut toujours une nécessité** et des archives régulières auraient **trahi notre Sainte Conspiration** (2). »

La « Sainte Conspiration » de la « Sainte Maçonnerie » est chose grave, bien grave, car non seulement :

⁂ « Nul ne peut faire partie de la Franc-Maçonnerie et *nul ne doit pouvoir* en faire partie, s'il n'est **prêt à tout sacrifier** aux principes qui sont l'essence et la raison d'être de la Franc-Maçonnerie, et à **travailler au dehors** comme au dedans, à la propagande ouverte et **au triomphe** de ces principes (3); »

(1) *Journal off. de la Mac. franç.*, année 1889, pages 778, 779 et 780.

(2) Le F.·. *Gonnard*, déjà cité, le 27 décembre 1884. *Memorandum du Rite Ecossais Ancien Accepté. Org. off. du Rite en France*, nº 89, page 29.

(3) Le F.·. *Hubert*, déjà cité, le 1er novembre 1884. *Journal de la Maç. universelle*, 1884, pages 4 et 8.

mais encore,

« La Franc-Maçonnerie doit obtenir des Frères dont la situation est dans le cas de leur permettre de se rendre utiles à la Société, *un engagement* qui **les force à obtempérer aux ordres** émanant de la Franc-Maçonnerie (1). »

Pourquoi ce rigorisme, cet autoritarisme? Peu de Francs-Maçons français, en dehors des Frères dirigeants, soupçonnent, même de très loin, de quoi il s'agit. Voici qui les édifiera.

⁂ « En portant la santé des maçons malheureux, clame à la fin d'un plantureux banquet solsticial un maçon de haut grade que nous avons déjà eu l'occasion de citer, nous adressons l'expression de notre sympathie et l'assurance que nous ne les oublions pas, aux maçons d'Angleterre, admis à bégayer notre premier mot : Liberté, seulement *après* avoir salué dans le temple l'héritier de la Couronne; **aux Maçons d'Allemagne** qui, enivrés par le vin de la victoire qui a troublé leurs cerveaux novices, redisent dans leur ivresse temporaire le blasphème : « La force prime le droit. »

« **Nos souhaits vont à tous et notre main se tend vers tous** (2). »

Oublier l'Alsace et la Lorraine, c'est mal. Mais les trahir, c'est crime de lèse-patrie. Et pourtant, en voici **la preuve :**

⁂ « La Franc-Maçonnerie ne doit pas, *quelles que soient les circonstances et les événements*, perdre de vue **son caractère essentiellement international.** Elle vise l'abolition des frontières, et **ne saurait,** sans inconséquence, *prévoir de nouvelles luttes* et **préparer ses enfants pour des nouveaux combats** (3)! »

(1) Le F.·. *Bonnard*, au nom de la Loge « les Philanthropes Réunis » de Paris, a fait adopter la résolution ci-dessus par le Congrès Maçonnique de Nantes, le 27 mai 1885 *Compte rendu off. du Congrès*, page 29, lignes 14, 15 et 16.

(2) Le F.·. *Gonnard*, déjà cité, le 27 décembre 1884. *Memorandum du Rite Écossais ancien accepté, Org. off. du Rite en France*, n° 89, page 37.

(3) Le F.·. *Monteaux*, 33e et membre du Suprême Conseil de

Le F∴. *Nadaud*, député, a déclaré en mars 1875 :

⁂ « A l'œuvre, Francs-Maçons! Nous avons charge d'âmes. Que parmi nous il n'y ait point d'indifférent, et redoublant d'ardeur, de persévérance et d'énergie, nous imposerons la République à la raison et aux sentiments des peuples (1). »

La Société secrète qui se fait appeller « Franc-Maçonnerie francaise » avoue donc le crime de lèse-patrie après avoir avoué le crime le lèse-nation.

Et malgré ces aveux **officiels** que tous nos lecteurs ont pu contrôler, la Franc-Maçonnerie française n'est pas mise hors la loi!

C'est que ses véritables agissements sont peu ou pas connus.

En voici la preuve éclatante.

Un homme politique qui a été plusieurs fois ministre, le prédécesseur immédiat de M. Ribot au ministère des Affaires étrangères, s'exprime ainsi sur le compte de la Franc-Maçonnerie, dans une conférence que, bien qu'il fût profane absolument étranger aux choses de la secte, il avait été invité à donner aux membres d'une loge de Paris :

⁂ « La Franc-Maçonnerie, dans l'avenir bien plus encore que dans le passé, **devra servir de modèle à la direction de l'Humanité.** »

« Tous les citoyens franchement libéraux et progressifs doivent venir à elle, la seconder dans son œuvre. »

« La société entière a les yeux fixés sur elle, et attend et espère beaucoup du grand et sérieux résultat qu'elle ne peut manquer de donner (2). »

M. le Ministre ne se doutait certainement pas quel était *en réalité* « le grand et sérieux résultat » que la Société française doit attendre de la Franc-Maçonnerie.

France, en tenue plénière des Loges Écossaises de Paris, le 16 déc. 1884. *Memor. du Rite Écossais ancien accepté. Org. off. du Rite en France*, nº 85, page 57.

(1) *Journ. de la Maç. Univ.* 1875. page 293.

(2) M. le député *Spuller*, Ministre des Affaires Étrangères, en septembre 1876, dans la Loge « Les Héros de l'Humanité » de Paris. *Journal de la Maç. Univ.* 1876, page 410.

La Loge « Les Héros de l'Humanité » l'avait bien dit pourtant :

∴ « Il y a, mes Frères, deux choses bien distinctes en Maçonnerie : le travail intérieur des Ateliers, et l'action individuelle que les Maçons exercent dans le monde profane. »

« C'est d'abord dans nos temples que les questions se doivent discuter et les idées s'élaborer ; mais une fois que nous sommes tombés d'accord sur la vérité d'un principe, il ne suffit pas d'en jouir seuls, en véritables égoïstes ; nous devons le propager dans le monde. »

« Paul Louis Courier a dit excellemment : *La vérité est toute à tous.* Le premier devoir de celui qui croit la connaître, c'est de la répandre ; et l'illustre pamphlétaire ajoutait avec sa malice exquise : « Jenner qui trouva la vaccine, eût été un franc scélérat d'en garder une heure le secret. »

« Aussi, nos prédécesseurs se sont-ils toujours appliqués à vulgariser leurs idées dans le monde entier, à préconiser au dehors ce qu'ils avaient jugé bon et salutaire au dedans. »

« Le véritable rôle de la Maçonnerie a toujours consisté à devancer la Société politique et en préparer le progrès (1). »

Un autre politique qui, lui, était Franc-Maçon et la connaissait, s'est exprimé ainsi :

∴ « Il me tarde de disparaître de la Franc-Maçonnerie, d'une institution qui est gouvernée par le mensonge, l'hypocrisie et la lâcheté, et j'entends en disparaître complètement (2). »

Combien est donc vraie et profonde la parole du clairvoyant successeur des admirables Pontifes romains, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, lorsque, dans son admirable Encyclique *Humanum Genus*, il dit :

(1) *Le Rôle de la Maçonnerie*, pages 2 et 3.
(2) Le F∴ *A. Ballue*, député, dans sa déclaration du 15 mai 1879 au F∴ Guiffrey, sénateur, Chancelier du Rite Ecossais en France *Journal de la Maç. Univ.*, 1879, page 274.

⁂ « Pour paralyser les efforts et les tentations de la secte maçonnique, la ligne de conduite la meilleure est, en premier lieu, *d'arracher à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et de la faire voir telle qu'elle est.* »

Et combien est instructive et probante de la vérité de cette parole la discordance criante qui existe entre les statuts Francs-Maçonniques et les faits réels. En voici une preuve entre mille.

L'article 2 des règlements généraux de la F.·. M.·. écossaise s'exprime ainsi :

⁂ « Elle accueille tout profane, quelles que soient ses » opinions en politique ou en religion, pourvu qu'il soit » libre et de *bonnes mœurs*... »

«... La Franc-Maçonnerie est une *école mutuelle* » dont le programme se résume ainsi : obéir aux lois de » son pays, *vivre selon l'honneur*... »

D'autre part, l'art 11 des constitutions, statuts et règlements généraux du Grand Orient de France dit :

⁂ « Nul ne peut devenir franc-maçon et jouir des droits » attachés à ce titre :

« 1°... 2° *s'il n'est de réputation et de mœurs irréprochables.* »

Vous vous attendez après cela à voir la F.·. M.·. se montrer d'une rigueur extrême dans le choix de ses recrues... Que vous êtes naïf : la réputation d'honneur, les bonnes mœurs... vieilles guitares que cela ! que le candidat montre patte rouge, c'est-à-dire une haine mortelle à la religion et aux principes sur lesquels repose la société, et la secte lui pardonne tout : dettes, impudicités, forfaitures à l'honneur... la haine à la religion, voilà qui purifie tout et suffit à refaire une virginité à l'honneur maçonnique.

Jugez-en plutôt :

Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, s'il était fidèle à ces prescriptions réglementaires, devrait respecter, en absolu, toutes les opinions politiques et autoriser la liberté pleine et entière de leur discussion la plus ample.

Il n'en est rien, et le fameux Conseil des Dix de la République de Venise n'a jamais montré un autoritarisme aussi féroce, un exclusivisme aussi intransigeant que ce Conseil de l'Ordre des défenseurs de toutes les libertés.

Un certain F.·. Parmentier, *vénérable d'honneur* de la loge le *Lien des peuples*, s'étant permis, dans une lettre adressée aux vénérables des loges de Paris, d'écrire que « la F.·. M.·. Italienne avait été vendue à Crispi et » payée à Lemmi », s'est vu *illico* mettre en accusation par le conseil de l'ordre du G.·. O.·. de France dans la séance du lundi 24 février 1890. (Voir le *Journal officiel de la fédération du G.·. O.·. de France, année 45, page 582.)*

Le Grand Orient de France a vraiment une notion bien singulière des idées d'*honneur* et de *patriotisme;* il faut être Franç-Maçon pour apprécier ainsi la liberté de discussion et le mouvement d'indignation qui fait l'éloge du F.·. Parmentier.

Autre exemple. — La loge Misraïmite « l'Avenir », de l'Orient de Marseille, s'est empressée d'ouvrir son temple et ses bras à un Frère Despilliers qu'une brochure, parue en 1875 à la librairie Lanquetin-Turbergue, 33, rue St-Vincent, à Besançon, sous le titre de : *La Vérité sur M. Despilliers*, qualifie de : « moine relaps », ainsi que des qualificatifs les plus énergiquement déshonorants et outrageants, en citant à l'appui des preuves indiscutables de ces qualificatifs, à un sieur P. Despilliers dont elle a trouvé le concours utile pour *décléricaliser* la France, en *réformer les mœurs* et la *républicaniser*.

Les Grands Chefs de la Maçonnerie française ont approuvé ce choix, et Le T.·. Ill.·. F.·. Dr *Thulié*, Président du Grand Orient de France; Le T.·. Puiss.·. F.·. *Proal*, Commandeur du Suprême Conseil de France; Le T.·. C.·. et Est.·. F.·. *Osselin*, Grand Maître de l'Ordre de Misraïm en France ont donné à ce récidiviste le *satisfecit* suivant :

« Recommandent *très chaleureusement* l'œuvre exposée ci-dessus par le T.·. C.·. F.·. *Despilliers*, membre actif de la R.·. L.·. misraïmite « L'Avenir ».

Il faut convenir que les Chefs de la Maçonnerie française ne sont pas difficiles, et bien naïf serait qui prendrait désormais au sérieux les exigences sur « *les bonnes mœurs* », « *la réputation irréprochable* » et « *la vie selon l'honneur* » que les Statuts Maçonniques prétendent imposer aux récipiendaires.

On a pu voir, dans toutes les sociétés organisées, des hommes, grisés d'orgueil ou aveuglés par les passions, se dégrader et forfaire à l'honneur.

Nulle société humaine n'est à l'abri de ce malheur; mais, sitôt le mal connu, elles s'empressent d'amputer le membre gangrené.

Il était réservé à la F.·. M.·. d'aller chercher, dans le ruisseau, des repris de justice pour en faire les plus beaux fleurons de sa couronne.

Puisque la F.·. M.·. est une « école mutuelle » et qu'elle recherche, pour les admettre dans son sein, des hommes aussi peu scrupuleux, et ayant un passé *aussi recommandable*, c'est évidemment pour recevoir d'eux *un enseignement* que le *monde profane* réprouve, et apprendre d'eux à « *vivre selon un honneur* » de nature toute spéciale.

Cette apothéose des criminels par la F.·. M.·. donne la mesure de sa morale et explique les réclamations incessantes des *Fils de la Veuve* en faveur d'*épurations répétées* de la magistrature.

2°. LA POLITIQUE EN FRANCE ET LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE.

⁂ « Nous sommes deux cents députés francs-maçons à la Chambre et notre influence y est considérable, car si nous sommes aujourd'hui les alliés les plus actifs de la République, *nous sommes aussi* une **Société secrète agissant secrètement.** »

Cette déclaration dépourvue de toute ambiguité, a été faite à la presse parisienne en 1887 par le député radical M. Colfavru qui était en même temps président du Grand Orient de France.

Or, la Franc-Maçonnerie ne laisse sa *direction réelle* qu'à des hommes assez rusés pour assurer le triomphe du mal.

Elle cache soigneusement aux yeux du public et de la grande masse des Francs-Maçons ces chefs réels et affecte, bruyamment et avec ostentation, de faire reposer sa *direction apparente* sur des comparses, très décoratifs et très en vue, auxquels elle ne demande qu'une soumission aveugle, qu'une docilité absolue.

Les chefs occultes de la Franc-Maçonnerie française avaient donc à la Chambre des députés, élue en 1885, deux cents serfs, deux cents esclaves poussant la France sur la voie de la politique maçonnique, de l'Anarchie, et cela avec une ardeur réellement satanique, comme le prouvent les faits indiscutables et indéniables qui suivent.

A la séance plénière de la Grande Loge Symbolique Écossaise du 12 avril 1886, la commission d'initiative, présidée par le F.·. *Mesureur*, député, a proposé :

⁂ « De supprimer comme inutile le § de la constitution par lequel la Grande Loge s'interdit toute discussion politique. »

Et cette proposition a été adoptée à l'unanimité (1).

Cette affirmation a été formulée bien plus nettement :

(1) *Bulletin de la Grande Loge Symbolique Écossaise*, vol. VII, page 35.

⁂ « *Je n'entends pas* qu'il faille proscrire de nos temples les questions politiques ; *je proclame bien haut* qu'elles doivent être et qu'**elles sont en réalité l'objet principal** de nos discussions et de nos études (1). »

Le F.·. *Belat*, maire de Valence, a déclaré officiellement au Grand Convent du Grand Orient de France, le 14 septembre 1881 que :

⁂ « Il est exact de dire que la Franc-Maçonnerie est une institution politique, et c'est son honneur que de mériter une semblable qualification (2). »

⁂ « La Franc-Maçonnerie a besoin d'être forte, car, malgré qu'on en ait dit, elle est une institution essentiellement politique, de cette grande politique qui prépare pour le monde profane les solutions sociales (3). »

Et non seulement la Franc-Maçonnerie française fait de la politique, mais elle a sa politique à elle, car le F.·. *Margaine*, député, a déclaré, en mai 1886, dans le Chapitre de Rose-Croix nº 72 de Paris, que :

⁂ « Il y a une politique maçonnique qui doit être la vie même de la Franc-Maçonnerie, et conséquemment, la vie même de notre pays (4). »

La Franc-Maçonnerie française peut donc faire de la politique, elle doit même en faire, mais en fait-elle ?

⁂ « La Franc-Maçonnerie ne fait que de la politique, et s'il fut un moment, non pas de règle, mais de formalisme, de déclarer que la Maçonnerie ne s'occupait ni de religion ni de politique, c'était sous l'impression des lois et *de la police* que nous étions obligés de dissimuler ce que nous tous avons *mission* de *faire uniquement*. »

« Aussi, nos institutions sont aujourd'hui, d'une façon toute naturelle, entre les mains des Francs-Maçons de

(1) Le F.·. *Louis Braud*, successeur du F.·. Constans, comme Vénérable de la Loge « Les Cœurs Réunis » de Toulouse, le 12 décembre 1883. *Journ. de la Maç. Univ.*, 1884, page 15

(2) *Journal officiel de la Maç française*, 1881, page 352.

(3) Le F.·. *Dreyfus*, député et membre du Conseil de l'Ordre, le 24 décembre 1881, à la Loge « La Bonne Foi » de Saint-Germain-en-Laye. *Républ. maç.*, 1 janvier 1882.

(4) *Monde maç.*, 1886, page 152.

France (1) », qui pratiquent cette politique au sein du Parlement français.

On est essentiellement pratique dans la secte et l'on cherche à en éloigner les inutilités et les non valeurs :

⁂ « Il faut, s'écrie un grotesque qu'une récente histoire de voiture a couvert de ridicule, que nous nous imprégnions bien de ce principe qu'en Maçonnerie, il ne nous faut que des hommes d'action, des hommes résolus à tout (2). »

Pourquoi **résolus à tout** ?

⁂ « Nous tous, hommes politiques francs-maçons, nous ne pouvons savoir ce qui nous sera imposé, à quelle situation quelquefois dangereuse, à quelle compromission quelquefois répugnante nous pouvons être exposés (3) ».

Ces besognes politiques « quelquefois dangereuses » et « quelquefois répugnantes » sont faciles à deviner. Mais nous sommes en mesure de les formuler officiellement.

⁂ « La Franc-Maçonnerie doit constituer, dès à présent, des comités de vigilance qui, fonctionnant sur les lieux, signaleraient, soit par la voie de la presse, soit directement aux Préfets et aux Ministres, les serviteurs de l'Etat disposés à le trahir et les manœuvres d'embauchage, de corruption et d'initiation des monarchistes et des cléricaux (4) ».

(1) Le F∴ *Gonnard,* déjà cité, le 18 septembre 1886. *Journ. offic. de la Maç. franç.*, année 1886, pages 545 et 549.

(2) Le F∴ *Rousselle,* ancien président du conseil général de la Seine et conseiller municipal, le 19 septembre 1887. *Journ. offic. de la Maç. française,* 1887, page 628.

(3) Le F∴ *Dreyfus,* député, le 15 septembre 1887. *Journal off. de la Maç. franç.*, année 1887, page 516.

(4) Le F∴ *Edm. Lepelletier,* journaliste et Vénérable de la Loge « Les Droits de l'Homme », en août 1888. *Journal de la Maç. Univ.*, 1888, page 348.

Il convient de rapprocher de cette citation les paroles suivantes empruntées à un discours du F∴ Francolin. (Voir *Bulletin du G∴ Or∴ de France,* juillet 1889, pages 338 et 339.)

« Vous avez pu trouver dans le Bulletin l'indication d'une Commission qui y figure sous le nom de Commission des Requêtes ; elle

⁂ « Le principe de la Franc-Maçonnerie est la liberté, son moyen l'Egalité et son but le rétablissement de la Société naturelle. »

« Réformatrice et révolutionnaire, la Franc-Maçonnerie *n'hésite pas*, dût-elle élever le trône de la justice et de l'égalité sur **une terre ravagée**, car elle sait que la vie ou la joie de l'individu ne sont *rien* quand il s'agit de la joie et de la vie des générations (1). »

La Franc-Maçonnerie française se sent assez forte pour défier l'opinion publique et, pour rassurer les Frères timides qui pourraient craindre des représailles, elle dit :

⁂ « Que nous importe l'opinion des profanes sur nos

reçoit de nombreuses plaintes de francs-maçons, fonctionnaires et non fonctionnaires, en butte aux attaques des ennemis de la Franc-Maçonnerie. Cette Commission fait des enquêtes sur tous les faits qui lui sont signalés ; elle a recours aux membres du Parlement qui peuvent l'aider dans la réparation des torts qui lui sont signalés ; elle a recours à ceux de nos FF.·. qui ne sont pas députés, mais qui occupent de hautes situations. »

« Mais il faut bien que cette Commission vous avoue que si elle est puissante pour instruire les faits et pour signaler les injustices, elle est malheureusement impuissante souvent à les réprimer, parce qu'elle rencontre dans les administrations, dans les ministères, dans les bureaux qui sont entre les mains de nos adversaires, alors même que nos FF.·. sont à la tête de ces administrations, des obstacles quelquefois insurmontables. (Bruits et applaudissements.) Mais ne cessez pas cependant d'avoir recours à la Commission des Requêtes : bien souvent elle a pu agir efficacement, non pas par elle-même, mais par les truchements dont elle se servait et, en tout cas, elle possède des dossiers extrêmement intéressants sur la valeur des hommes, dossiers qui nous permettraient un jour de dire d'une façon certaine : celui-ci est un faux frère ne vous fiez pas à lui. » (Très bien !)

. . . .

« Nous ne vous promettons pas de faire merveille, mais vous aurez au moins le dévouement de tous ceux qui, appartenant de près ou de loin à l'administration ou au Gouvernement, ont conservé jusqu'ici le dévouement aux sentiments républicains et au sentiment maçonnique. » (Applaudissements.)

(1) Le F.·. *Jules Doinel*, orateur de la Loge *les Adeptes d'Isis Montyon* d'Orléans, le 25 mai 1887. *Chaîne d'Union*, 1887, page 389.

mystères ? Nous savons bien quels services ils ont rendu, sous tous les régimes politiques (1). »

Et voici ce qu'elle impose, par les Loges, à ces profanes dont elle se moque :

⁂ « Les questions urgentes à résoudre par la Franc-Maçonnerie sont :

1° L'épuration des fonctionnaires publics ;

2° Les moyens d'atteindre le clergé ;

3° La revision territoriale des communes et de leurs franchises. »

(Le F.·. *Gayraud*, rapporteur de la Commission nommée pour l'étude des questions à soumettre aux Loges françaises, en décembre 1888, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique Ecossaise*, vol. IX, page 206.)

Les serfs soumis, affectés à ces besognes politiques « répugnantes » et « dangereuses », appelés à « rendre des services », sont les deux cents Frères que la Franc-Maçonnerie a envoyés au Parlement. Elle les somme formellement d'obéir à ses ordres impératifs, car

⁂ « Il faut que la Franc-Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, **la maîtresse** et non la servante **des partis politiques** (2). »

En conséquence, concluent les Enfants de la Veuve :

⁂ « Nous revendiquons formellement l'intervention des membres du Conseil et du Parlement pour faire cesser *toutes* les tracasseries injustifiables dont sont spécialement l'objet les fonctionnaires qui appartiennent à la Franc-Maçonnerie, de la part des réactionnaires et des soi-disants républicains (3). »

(1) Le F.·. *Rousseau*, médecin, Orateur de la Loge « Les Frères du Mont Laonnais » de Laon, le 25 janvier 1885. *Journal de la Maçonnerie Universelle*, 1885, page 59

(2) *La République maç.* Déclaration offic. dans son numéro du 30 avril 1882.

(3) Le F.·. *Montaubery*, rédacteur en chef de *la République des Hautes Pyrénées*, délégué de la Loge « La Propagande de la Vraie Lumière » de Tarbes, le 15 septembre 1888. *Journ. offic. de la Maç. franç.*, année 1888, page 526.

⁂ « Il est bon que nous rappelions de temps à autre à ceux de nos Frères que notre confiance, *parfois* naïve, a placés à la tête des affaires de la République, qu'il est de *leur strict devoir* de **protéger** ceux de nos Frères qui luttent ou qui souffrent pour le triomphe de nos principes, et de **prouver** que, lorsque nos adversaires touchent à un seul membre du corps maçonnique, immédiatement le corps tout entier tressaille, prend la défense de l'attaqué, répare le dommage causé et *rend l'attaque avec usure* (1). »

Dociles, les députés maçons s'empressent d'obéir à ces ordres si nettement formulés et de faire connaître leur soumission absolue :

⁂ « Nous avons organisé dans le sein du Parlement un **véritable Syndicat de Francs-Maçons**, pour obtenir des interventions *extrêmement efficaces* auprès des pouvoirs publics (2). »

⁂ « Nous, membres du Conseil de l'Ordre et membres du Parlement, nous ne cesserons de travailler pour faire que *tout Maçon qui aura été persécuté, poursuivi, attaqué, à cause de ses opinions politiques, républicaines ou maçonniques*, ait obtenu une juste et légitime **réparation** (3). »

Les travaux politiques francs-maçonniques dans le Parlement français, ont donc une existence officiellement avouée et reconnue. Nous allons examiner leur but et leur nature.

⁂ « Nous voulons, nous Maçons français, après avoir donné à notre pays le régime républicain et démocratique, en faire un **instrument** supérieur qui puisse nous permettre de réaliser *le progrès que nous poursuivons.* »

(1) Le F.·. *Francolin,* membre du Conseil de l'Ordre, le 27 déc. 1884. *Mémor. du Rite Ecossais anc. accepté, Org. offic. du Rite en France.* N° 85, page 40.

(2) Le F.·. *Blatin,* député, maire de Clermont-Ferrand, conseiller général du Puy-de-Dôme, le 15 sept. 1888. *Journ. offic. de la Maç. franç.,* année 1888, page 529.

(3) Le F.·. *Desmons,* député, le 19 sept. 1887, dans le *Journ. offic. de la maç. franç.,* année 1887, page 685.

« Nous voulons, nous Maçons français, que dans notre démocratie, la liberté et la puissance de l'individu ne rencontrent *d'autres limites* que celles qui tiennent à l'universelle relativité des choses humaines (1). »

Ici ce place un aveu significatif :

⁂ « Le Progrès n'est guère qu'un mot, qu'un rêve, que l'ombre d'un songe (2). »

Et un des Frères que la Franc-Maçonnerie française a le plus haut placé, s'en plaint mélancoliquement, car le F.·. *Le Royer*, président du Sénat, a déclaré dans la Loge « Le Parfait Silence » de Lyon, le 6 mai 1862, que :

⁂ « Il n'est pas possible de se dissimuler que l'Institution maçonnique subit depuis plusieurs années, dans son développement et dans son *importance*, un regrettable temps d'arrêt. »

« Le remède à ce que rien ne persiste à entraver notre marche et l'accroissement de nos forces, vous l'entrevoyez (3). »

Le F.·. Président du Sénat affirme que ses Frères « entrevoient » ce remède, mais il n'a pas la franchise de la formuler.

D'autres Frères, moins haut placés, sont plus explicites et le F.·. *Moulnier*, délégué officiel du Grand-Orient de France au Congrès maçonnique des Loges de l'Ouest en 1886, a fait, le 27 juin 1886, la déclaration suivante au dit Congrès :

⁂ « La Franc-Maçonnerie voit avec peine que les magnifiques promesses du grand mouvement de 1789 n'ont pas encore reçu leur réalisation et leur développement en dehors de ses temples. »

« Elle désire ardemment la réalisation prochaine de ces promesses et l'application pratique des grands principes qui ont été proclamées par nos pères. »

(1) Le F.·. *Faure*, député, le 31 oct. 1885, dans le *Journ. offic. de la maç. franç.*, année 1885, pages 692 et 699.

(2) Le F.·. *Edmond Lepelletier*, publiciste et vénérable de la Loge « Les Droits de l'Homme », en déc. 1884. *Le monde maç.*, vol. XXVI, page 264.

(3) *Compte rendu offic.* du centenaire de la Loge, pages 8 et 9.

« Nous ne nous réunissons pas dans nos Congrès pour procéder uniquement à des batteries, mais pour accomplir, au profit du monde profane, la mission qui nous incombe d'être les dignes enfants de nos pères de 1789. »

« Sommes-nous réunis pour marquer le pas ? Non, n'est-ce pas ? »

« Sans doute, nous sommes une association d'hommes très graves, très sérieux, mais nous sommes aussi des hommes d'avant-garde. »

« Ne l'oublions jamais ! (1) »

Cette résolution d'achever l'œuvre de la Révolution en préparant les voies à l'anarchie sociale n'est pas spéciale au rite français. On s'en convaincra à la lecture du passage suivant de l'important discours prononcé le 4 août 1889, à l'occasion de la Fête d'Ordre et du Centenaire de l'abolition des privilèges, par le F.·. *Comby*, grand orateur du Souverain Grand Conseil général de l'Ordre de Misraïm :

⁂ « Si nos pères nous ont légué une œuvre incomplète, s'ils n'ont fait qu'ébaucher une tâche qu'il nous reste à achever, 89 n'en marque pas moins l'abaissement, sans retour possible, des deux classes privilégiées d'alors, la Noblesse et le Clergé, et l'avènement au pouvoir du Tiers-Etat ou de la Bourgeoisie.

» La Révolution de 1830, celle de 1848, et d'autres dates plus récentes encore, n'ont été, chaque fois, qu'une nouvelle confirmation de cette omnipotence bourgeoise.

» Reste à émanciper une autre partie de la nation, de beaucoup la plus nombreuse et aussi la plus intéressante, parce qu'elle est la plus utile, parce qu'elle seule travaille et produit, parce qu'elle est, en un mot, sinon l'unique, du moins, le facteur le plus considérable de la richesse nationale.

» Si le Tiers-Etat ou la Bourgeoisie peut revendiquer dans 89 la date de son émancipation, le Quatrième-État, le Peuple, lui, sous le nom d'ouvriers, de paysans, de mineurs... etc., attend encore la sienne... Mais cette date viendra nécessairement, car ce Quatrième-Etat, qui

(1) *Compte-rendu off.* du Congrès, pages 8 et 9.

a pour lui le nombre, partant, la force, finira, si on ne les lui accorde, par se lasser d'attendre ces réformes que l'on fait adroitemeut miroiter à ses yeux, en les promettant toujours sans les lui donner jamais, réformes qui doivent lui faire, enfin ! dans la Société, la place qu'il réclame en vain depuis si longtemps....

» Et ces réformes, ces revendications, le peuple ne se contente plus, comme autrefois, de les balbutier timidement, il les articule maintenant tout haut, conscient qu'il est de sa force et de son droit, et les formule ainsi :

» La mine aux mineurs ;
» La terre aux paysans ;
» L'usine aux ouvriers ;

et, se réclamant de la grande Devise, il résume toutes ses revendications en demandant : la Socialisation du Capital et de tous les instruments de travail....

» Oh ! je sais bien que ce mot de Socialisation, c'est-à-dire la mise à la portée de tous, et par égale part, de toutes les utilités avec les conséquences qu'elles entraînent au point de vue du bien-être général, je sais bien que cette juste répartition du travail, de l'outillage et du bien-être, n'est pas sans inquiéter, sans effrayer même cette minorité qui règne en souveraine aujourd'hui....

» Les monopoleurs, les privilégiés, les accapareurs de toutes sortes, à l'image de ces monarques de l'Europe qui, à la nouvelle de l'exécution de Louis Capet,

« ... en hâte, à leurs fronts blèmes,
Pour retenir leurs tremblants diadèmes,
Portérent leurs royales mains »,

les puissants du jour, dis-je, à ce mot de Socialisation, tremblent à la seule pensée de voir leur échapper les instruments de leur domination, instruments que la plupart détiennent contre tout droit et toute justice....

» Et pourtant, ils ne voient pas, ou, plutôt, ne veulent pas voir que leur hégémonie actuelle reconnaît pour base et pour origine un fait historique analogue, que le temps a consacré.... En effet, mes FF.·., lorsque furent

décrétées biens nationaux les propriétés du clergé, et, plus tard, celles des émigrés, ces biens furent nationalisés au profit presque exclusif des membres de la bourgeoisie qui, pour une poignée d'assignats presque sans valeur, ou même, en usant d'expédients d'une correction plus que douteuse, entrèrent en possession de ces biens. La grande majorité des fortunes actuelles ne reconnaît pas d'autre origine... Eh bien ! mes FF.·., les défenseurs les plus ardents du régime actuel, les champions les plus enthousiastes et les plus convaincus de la propriété telle qu'elle est constituée et répartie de nos jours, ne sont autres que les petits-fils de ces membres du Tiers qui ont dû leur fortune, il y a un siècle, à l'expropriation brutale de ceux qui la détenaient alors...

» Aussi, si elle voulait tant soit peu consulter l'histoire, la classe privilégiée d'aujourd'hui verrait combien sont peu fondées ses protestations, lorsque le Quatrième-Etat réclame la Socialisation du Capital et de l'outillage, socialisation qui n'est autre chose que la nationalisation de toutes les utilités actuelles, non plus, cette fois, au bénéfice de quelques-uns, mais au profit de tous...

» Certes, un tel état de choses, avant de s'établir, rencontrera bien des résistances de la part de ceux qui détiennent les monopoles de toutes sortes. Notre génération est-elle appelée à voir disparaître ces monopoles, ces privilèges variés qui se traduisent surtout sous cette forme générale : l'accaparement des capitaux, accaparement qui entraîne nécessairement avec lui, comme conséquence, la totalisation des bénéfices au profit de ceux qui possèdent ces capitaux, et au détriment de ceux qui sont les véritables facteurs de ces bénéfices ?... Sommes-nous appelés à voir se produire une réédition de la nuit du 4 août ? Et verrons-nous les puissants du jour, dans un élan de générosité semblable à celui dont firent preuve, dans cette nuit mémorable, les classes privilégiées, verrons-nous, dis-je, les puissants du jour renoncer, sinon à la totalité, du moins à quelques-uns de ces privilèges qui contrastent si étrangement avec les trois termes de la Grande Devise ?

» Cette transformation, je dirai même cette rénovation sociale — car toutes ou presque toutes les pièces qui composent, de la base au sommet, l'édifice social sont à changer — cette rénovation, dis-je, comment s'accomplira-t-elle? Nul ne le sait; mais ce que nous savons tous, c'est que, si des résistances intéressées s'opposent à ce qu'elle s'opère successivement, par une série de réformes progressives, comme il est permis de l'espérer dans une grande nation qui a pris, depuis un siècle, pour devise : « Liberté — Égalité — Fraternité », eh bien! mes FF.·., il se déchaînera sur notre société une de ces crises formidables, il se produira un de ces bouleversements gigantesques tels que l'histoire n'en a jamais enregistrés chez aucun peuple et dans aucun temps; en un mot, les différentes voies qui doivent nous conduire à ce but, et les moyens à mettre en œuvre pour arriver à la solution du redoutable problème social, se résument dans ces deux termes: Évolution ou Révolution...

» Eh bien, mes FF.·., cette question sociale, si formidable qu'elle nous paraisse, si grosse qu'elle soit d'aléas de toutes sortes, nous trace elle-même et nous montre sous son vrai jour, dans toute son ampleur et aussi dans toute sa sublimité, le rôle que doivent remplir, le chemin que doivent suivre, sans s'en écarter jusqu'à ce que le but soit atteint, tous ceux qui, comme tous les membres de notre grande famille, sont animés de sentiments humanitaires, et, comme tels, comprennent que tout doit être mis en œuvre pour que cette question sociale se résolve pacifiquement, et qu'il est temps enfin que le règne de l'égoïsme et de l'iniquité fasse place à celui de la Justice et de la Fraternite... »

Il convient de lire également dans le Bulletin du G.·. O.·. de France. — Juillet 1889. — Pages 352, 353 et 354, le discours de clôture du F.·. *Petrot*, Orateur du Convent.

⁂ « C'est toujours la même préoccupation des Loges de diriger la prochaine révolution sociale pour la faire conformément aux principes de la secte et à la plus grande gloire du Grand Architecte. (Lisez Satan.)

» Mais que cette affirmation est vraie aussi, et qu'elle nous trace bien notre devoir ! Sous peine d'être stérile, la Révolution doit être complète !

» Oui, mes FF.·., c'est en agissant, en agissant encore et toujours, que nous pouvons nous acquitter de la tâche que nous ont léguée nos aïeux de la Maçonnerie, ceux à qui nous sommes redevables de ce qu'il y a de bon dans l'état social actuel, ceux dont nous avons assumé l'écrasante mission d'être les successeurs...

» En préparant la grande Révolution, en lui donnant, sinon des principes, du moins des formules, en continuant ensuite son œuvre à travers toutes les difficultés, tous les périls et toutes les réactions, la franc-maçonnerie a été le grain qui germe et qui a donné cette moisson, à la France la République, au monde l'esprit d'indépendance.

» Mais gardons-nous de nous arrêter dans cette voie ; le chemin parcouru n'est rien, tant que le but n'est pas atteint ; et le but de l'Humanité, soumis à la loi fatale du progrès indéfini, appelle constamment les efforts des hardis pionniers qui, comme les Francs-Maçons, ont entrepris d'en faciliter l'accès, à ceux qui viendront après eux.

» A côté des satisfaits qui, regardant en arrière, ne songent qu'à se réjouir et à se féliciter, sans paraître se douter que l'inaction est une défaillance et une abdication, soutenons également de notre exemple, et réveillons de notre *Sursum corda!* ceux que la difficulté de la tâche pourrait effrayer et qui songeraient à se laisser aller au découragement.

» Eh ! quoi, ce serait en vain, et pour que leurs dévouements et leurs sacrifices n'aient rien produit, que se serait succédé la longue liste des penseurs et des martyrs qui ont lutté, qui ont souffert, qui sont morts pour assurer au monde des destinées plus radieuses ! Toutes les glorieuses victimes que l'Église, la Monarchie, les tyrannies de tous genres ont semées le long de l'histoire, auraient inutilement payé de leur existence le désir qui les enflammait de donner à l'humanité le bien-être dans

la justice ! Et des hommes qui ont au cœur le même sentiment qui les poussait, seraient assez lâches pour se désintéresser d'une cause aussi noble, aussi noblement défendue !

» Vous, mes FF.·., qui dans vos Or.·. avez la responsabilité et l'honneur de l'apostolat démocratique, vous dont les temples sont l'atelier calme et pacifique où s'élaborent les grandes idées destinées à se répandre ensuite dans l'univers pour le plus grand bien de tous, je vous en adjure, au nom du passé de la Maç.·. qui nous lie, et au nom de l'avenir dont la sauvegarde est entre vos mains, puisque la République est le régime de tous : n'hésitez pas, cela est nécessaire, à réagir contre ce double courant également fatal, la satisfaction oisive, inactive — et le dégoût, l'abandon, la défection. »

Le F.·. *Canivincq*, rapporteur du Congrès et Vénérable de la Loge « Les Amis de l'Ouest de Niort », a fait au Congrès maçonnique des Loges de l'Ouest, le 27 juin 1886, la déclaration suivante qui complète celle qui précède :

⁂ « Peut-être nos Congrès n'ont pas rendu tous les services qu'on était en droit d'en attendre. »

« Que faisons-nous, en effet, trop souvent ! On discute beaucoup, on **agit** très peu. »

« Ce n'est pas cependant en célébrant les bienfaits de la Maçonnerie, ce n'est pas en nous hypnotisant devant son passé, quelque glorieux qu'il soit, que nous augmenterons son influence. »

« Imitons l'exemple de l'Assemblée Constituante qui, après avoir jeté dans la Déclaration des Droits de l'Homme les lignes générales du programme, **alla droit au but dans l'application, raide, impassible, sans pitié** (1). »

Comment la Franc-Maçonnerie entend-elle aller droit au but ?

⁂ « Tant dans l'ordre politique que dans l'ordre social, toutes les réformes faites n'ont eu lieu que quand *la*

(1) *Compte rendu off.* du Congrès, page 13.

poussée de bas en haut **a forcé les gouvernants** à les faire, et c'est par cette poussée de bas en haut que nous vaincrons toutes les résistances (1). »

La « poussée de bas en haut » qui force les gouvernements, va nous être révélée avec précision par des déclarations officielles, authentiques, indéniables :

⁂ « Le moment est venu de *briser ce vieux moule* autoritaire *et monarchique dans lequel étouffe la société égalitaire* issue de la Révolution et de poser les termes des problèmes sociaux qu'il n'est pas permis de négliger : la protection des déshérités de la fortune et **la répartition des richesses** (2). »

Comment les Francs-Maçons entendent-ils « briser ce moule » ?

⁂ « La Franc-Maçonnerie a toujours préparé dans les temples toutes les victoires de la rue (3). »

⁂ « Autocrates ! La Franc-Maçonnerie se joue de votre puissance passagère ! »

« Hommes des ténèbres : elle vous anéantit par la science ! »

« Et le Gouvernement de la République est avec nous, et ses aspirations sont les nôtres (4). »

Et comment entendent-ils « protéger les déshérités de la fortune » ?

⁂ « La question sociale qui consiste dans l'existence évidente d'abus dont souffre notre Société qui ne sait faire que des pauvres et des riches qui ont peur des pauvres, ne peut être résolue ni par les crèches, ni les salles d'asile, ni les établissements destinés à faire vivre les malheureux et à recevoir leurs enfants. »

(1) Le F.·. *Capot,* Franc-Maçon dirigeant de Tours, le 24 décembre 1802, aux Loges réunies de Tours. *Républ. maç.*, 21 janv. 1883.

(2) Le F.·. *Doumer,* député, le 19 septembre 1887. *Journ. off. de la Mac. franç.*, année 1887, page 668.

(3) Le F.·. *Schacre,* architecte et député à la Grande Loge Symbol. Ecossaise, en juin 1889 *Bullet. de la Grande Loge Symb. Ecossaise,* vol. X, page 57.

(4) Le F.·. *Delamare,* Orateur de la Loge « La Persévérance Couronnée » de Rouen, le 28 juillet 1888. *Journ de la Maç. Univ.*, année 1886, page 497.

« Ces fondations tendent, sinon à perpétuer, du moins à prolonger l'état aigu de la question sociale (1). »

Donc, plus d'établissements destinés à faire vivre les malheureux! Pauvres dupes! Voici ce que la Franc-Maçonnerie leur offre en échange :

⁂ « La question sociale ne peut être résolue, les maux qui affligent la société actuelle ne peuvent disparaître que par la *destruction immédiate*, violente et radicale, de tous les abus qui en sont cause, **et par la suppression de la propriété individuelle.** »

« Il faut faire **table rase de tout**. Ensuite, chaque individu agira et chaque groupe se reconstituera à sa guise (2). »

Et à ceux que cette déclaration « faire table rase de tout » effrayerait, la Franc-Maçonnerie offre une autre formule :

⁂ « Aujourd'hui le fait social est la négation du droit politique, et l'œuvre à poursuivre est de mettre en harmonie le fait avec le droit. »

« Pour atteindre ce but, il est nécessaire que l'*outillage national*, qui ne peut plus être possédé individuellement par celui qui le fait fonctionner, *devienne propriété collective*, au lieu de rester aux mains d'une féodalité capitaliste. »

« En un mot, **il faut républicaniser la propriété** comme le Tiers Etat a républicanisé le pouvoir (3). »

Sûrs de leur puissance, certains de leur force, les Francs-Maçons ont impudemment jeté leur masque en politique, et une des « lumières » de l'Ordre, le chef de la Franc-Maçonnerie dans l'Orléanais, le F.·. *Doinel*, Orateur de la Loge « Les Adeptes d'Isis-Montyon »

(1) Le F.·. *Martin Nadaud*, député et questeur de la Chambre des Députés, en février 1875. *Journ. de la Maç. Univ.*, 1875, page 207.

(2) Le F.·. *Cabossel*, membre de la Commission d'Etudes de la Loge « Le Lien des Peuples » de Paris *Républ. maç.*, 6 novembre 1881.

(3) Déclaration faite aux Francs-Maçons français le 2 juin 1888 par les Loges de Paris « La République démocratique », « L'Amitié » et « les Droits de l'Homme » et publiée par le *Bulletin de la Grande Loge Symb. Ecossaise*, vol. IX, page 135.

d'Orléans, a obtenu un triomphe enthousiaste le 24 novembre 1886 en déclarant hautement :

⁂ « Nos ennemis nous accusent d'être des destructeurs et des révolutionnaires. »

« Et ils ont raison. »

« Tant qu'il y aura des gens qui se gorgent et d'autres qui meurent de faim, nous serons des destructeurs, nous serons des révolutionnaires. »

« Tant qu'il y aura un sacerdoce qui amusera les nations avec des espérances fallacieuses pour leur faire supporter la tyrannie des rois, des financiers et des exploiteurs, nous serons destructeurs, nous serons des révolutionnaires. »

« Tant que les Sociétés seront couvertes de l'ombre du moyen âge, de ses institutions et de ses idées, nous serons destructeurs, nous serons des révolutionnaires (1). »

Révolution ? Destruction de l'ordre social ! Et contre qui la faire et comment la réaliser ?

⁂ « Aujourd'hui quatre classes oppriment le peuple : l'épée, la robe, la bourse et la soutane. »

« Ces quatre classes forment toute la bourgeoisie qui ne vit que du peuple, de ses productions et de son travail. »

« La bourgeoisie triomphante de la corporation et dominant la commune, a ravi au peuple toute propriété, toute liberté, toute égalité. »

« En vain, pour être gouverné, le peuple donne son sang, sa sueur, son or et ses droits à des dirigeants effrontés et hypocrites qui le ballottent sans cesse de l'anarchie au despotisme, qui le font tourner sans cesse dans un cercle infernal. »

« Que le peuple se souvienne de 1789, de 1848 et de 1871 ! Qu'il s'organise, et il sera prêt, qu'il soit uni, fédéré, et il sera fort (2). »

La Franc-Maçonnerie française veut donc la fédération du peuple français pour la destruction de l'ordre social

(1) *Journal. de la Maç. Univ.* Année 1887, page 15.

(2) Le F.·. *Fleury*, membre du Conseil de l'Ordre et Inspecteur pénitentiaire. *Revendications sociales*, 78 et 4

et pour la « républicanisation de la Propriété ». Mais elle veut cette anarchie sociale avec ses Loges comme cadres, et avec ses Frères dirigeants comme chefs :

⁂ « Persuadons bien les ouvriers, en leur ouvrant aussi largement que possible les portes de nos temples, que la République, *non pas telle que nous l'avons*, mais **telle que nous voulons l'avoir**, est un terrain où **tout** ce que les prolétaires **peuvent réclamer** pour améliorer leur condition, est **sûr d'être obtenu** par *l'emploi résolu des volontés ouvrières* (1). »

En présence de ces faits officiels, avérés, prouvés et indiscutables, il semblerait que la Franc-Maçonnerie française dût être mise hors la loi par la France.

Et si tel n'est malheureusement pas le cas, c'est à l'ignorance presque absolue des faits que nous venons de consigner, dans laquelle les Frères dirigeants entretiennent soigneusement la masse de la nation et la grande majorité des Francs-Maçons, qu'est due cette impunité, si fatale à la France et à la société tout entière.

En voilà la preuve éclatante.

Du 7 au 17 juillet 1889, la Franc-Maçonnerie française a réuni la Franc-Maçonnerie Universelle dans un Congrès International.

Le F.·. *Francolin*, un des chefs incontestés de la Franc-Maçonnerie, a été chargé de prononcer, le 17 juillet 1889, le discours de clôture de ce Congrès, et il a déclaré :

⁂ « Les Loges des départements ont pour mission de faire naître le **mouvement en avant**, de l'exciter, de l'entretenir. »

« Les *Loges de Paris* ont à le modérer (2). »

Et tous les Francs-Maçons présents et absents ont dû « livrer à leurs méditations » l'œuvre « importante et nécessaire » de la Loge « Théléme » de Paris, intitulée :

(1) Le F.·. *Desmons*, député et membre du Conseil de l'ordre, le 18 Févr. 1884, dans la Loge « Justice et Vérité » de St-Quentin. *Journ. de la Mac. Univer.* 1884, page 150.

(2) *Compte rendu off.* du Congrès, page 45.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN EN 1889.

« Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres, égaux en droits et soumis aux lois fatales d'une universelle solidarité.

Art. 2. Les droits de l'homme sont fondés sur la nature même des choses, antérieurs et supérieurs aux lois positives, imprescriptibles et inaliénables.

Art. 3. Ils sont placés sous la protection de tous. Le gouvernement est institué pour en garantir la jouissance à chaque citoyen.

Art. 4. La garantie sociale repose essentiellement sur la souveraineté du peuple.

Art. 5. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens, elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

La République est le régime qui consacre et sauvegarde cette inaliénabilité.

Art. 6. Le principe de la souveraineté du peuple suppose le droit à l'existence qui est le premier des droits de l'homme. La société doit garantir à tous les citoyens l'exercice de ce droit, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Art. 7. Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale,

Art. 8. Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement ne peuvent être interdits.

Art. 9. Nul ne peut être inquiété dans l'exercice de sa religion, tant que les cérémonies cultuelles auxquelles il prend part ne troublent pas l'ordre public.

Nul ne peut être contraint de contribuer aux dépenses d'une religion.

Art. 10. L'instruction est le besoin de tous. Elle doit être mise à la portée de tous les citoyens d'une façon gratuite, laïque, et obligatoire.

Art. 11. Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires.

Art. 12. La propriété ne peut être que la faculté pour

tout citoyen de jouir et de disposer du fruit de son travail et de son industrie (1). »

Et, à la suite de ce Congrès International a eu lieu le Grand Convent de 1889 qui a été clôturé le 20 juillet 1889 par un discours officiel du F∴ *Albert Pétrot*, avocat à la cour d'appel, conseiller général et conseiller municipal de Paris, où ce Frère s'est écrié :

∴ « Au nom de l'avenir dont la sauvegarde est dans nos mains, n'hésitez pas, cela est nécessaire, à réagir contre ce double courant également fatal : la satisfaction oisive, inactive et le dégoût, l'abandon, la défection. »

« Union, oui, union, mes Frères ! Mais non pas sur l'incertain, sur l'équivoque. Union dans le travail, sur le terrain de l'œuvre maçonnique à accomplir ! »

« Et, comme la définition la plus exacte et la plus conçue à la fois de l'œuvre maçonnique est que :

« **Sous peine d'être stérile, la révolution doit être complète,**

« Action, *Action*, **Action** pour la République et la Franc-Maçonnerie, qui en est inséparable (2) ! »

La Franc-Maçonnerie française fait donc en France une politique de révolution radicale, de destruction de l'ordre social par l'égalité.

L'anarchie, voilà l'ÉGALITÉ franc-maçonnique !

3°. L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE ET LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE.

La Franc-Maçonnerie française s'est tout spécialement appliquée en France à tromper le peuple, à lui montrer le contraire de la vérité et à lui faire désirer et aimer ce qui doit le rendre malheureux et le perdre

La corruption des classes populaires par l'enseignement athée et matérialiste a été le deuxième moyen de destruction de l'ordre social, employé en France par la

(1) *Compte rendu off.*, page 37.
(2) *Compte rendu off.*, pages 1 et 6.

secte dont les affiliés ont élaboré et proposé toutes les lois sur l'enseignement votées depuis 1876.

Conscients de leur infamie, les Francs-Maçons ont essayé de tromper le peuple, soit *en accumulant mensonges sur mensonges* au sujet de l'enseignement religieux, comme le F.·. *Cuénot*, vénérable de la Loge « L'Indépendance » de Paris, qui a fait le 13 mai 1882 la déclaration suivante :

⁂ « Nous ne voulons pas de cette éducation cléricale où l'enfant apprend à aimer l'Église avant la famille, Rome avant la patrie, la théocratie avant la République, de cette éducation qui fausse l'intelligence, vicie les sentiments, atrophie le cœur et dispose singulièrement le cerveau au fanatisme religieux, la pire des passions (1). »

Soit *en accumulant calomnies sur calomnies*, comme le F.·. *Tiersot*, député, qui a déclaré en mars 1875, dans la Loge « La Parfaite Egalité » de Paris, que :

⁂ « L'instruction doit être laïque et non cléricale. L'esprit clérical est anti-démocratique, anti-national, anti-social, anti-scientifique, anti-humain et anti-moral. »

« Il est anti-démocratique parce que pour lui la Société se compose de deux classes, ceux qui commandent et ceux qui obéissent. »

« Il est anti-national, car pour lui l'autorité vient d'une puissance étrangère à l'homme, et la vérité ne peut être vérité que sur le mot d'ordre de Rome. »

« Il est anti-social, car il enseigne des peines perpétuelles qui sont le contraire de l'idée de justice, pivot de toute société. »

« Il est anti-scientifique, parce qu'il s'oppose, en vertu de son origine et de sa doctrine, à tout progrès du savoir de l'homme. »

« Il est anti-humain et anti-moral par ses préférences pour le célibat qui perturbe les natures en les isolant des conditions sociales qui sont la garantie sanitaire des esprits et des corps (2). »

(1) *Bulletin de la Grande Loge Symbol.*, 1882, page 149.
(2) *Journal de la Maç. Univ.* 1875, page 395.

D'autres Francs-Maçons ont été chargés de donner le change en présentant la laïcisation de l'enseignement soit *comme mesure politique*, comme le F.·. *Galopin*, qui a déclaré en mars 1883 dans la Loge « L'Indépendance » que :

⁂ « Pour combattre réellement les préjugés, il ne faut donner *aucune éducation religieuse* que ce soit aux enfants, car il en reste presque toujours quelques traces lorsqu'ils deviennent des hommes et malgré qu'ils ne pratiquent pas. »

« Et pour cela, il faut que le Conseil municipal et les députés nous aident à enlever le budget des cultes, car plus d'argent, plus de pot-au-feu, et le tour est joué (1). »

Soit *comme mesure de salut social*, comme un autre F.·. qui celui-là s'écriait :

⁂ « Bientôt l'on bannira rigoureusement de l'enseignement, au nom de la morale et du salut social, ces hommes congréganistes et prêtres, apologistes de l'ignorance et professeurs de superstition, qui, par leurs vœux contre nature, par leur mépris de la maternité sainte, par leur haine de la raison, par leur renoncement au libre examen, par leur soumission à des dogmes qui ont élargi le domaine de la folie, *se sont mis au ban de l'humanité* (2). »

Mais il s'en est trouvé qui ont su avouer hautement le but poursuivi, sans réticences et sans ambages :

⁂ « Nous voulons arracher l'avenir au cléricalisme, c'est pourquoi nous voulons la liberté de l'enfant, c'est pour cela que nous voulons qu'il soit instruit par nous (3). »

⁂ « Contre nos ennemis, il faut que chacun de nous veille et travaille sans cesse pour répandre l'instruction

(1) *Bulletin de la Grande Loge Symbol.* 1888, page 81.

(2) Le F.·. *Schacre*, architecte et député de la Grande Loge Symbol Ecossaise, en mai 1888, *Bulletin de la Grande Loge Symbol. Ecossaise*, vol. IX, page 39.

(3) Le F.·. *Desmons*, député, le 10 juillet 1887, *Journal de la Maç. Univ.*, année 1887, page 365.

laïque sur la plus vaste échelle, afin que, de la plus grande ville au plus petit hameau, la jeunesse actuelle puisse bien distinguer ***nos bonnes doctrines*** des doctrines de superstition entretenues avec tant d'acharnement par les cléricaux (1). »

Examinons quelques-uns des enseignements, quelques-unes des « bonnes doctrines » de l'instruction athée et laïque :

⁂ « La charité chrétienne est une charité ***humiliante*** pour celui qui la reçoit, **honteuse** pour celui qui la donne (2). »

Le F∴ Nadaud, député, a déclaré le 17 juin 1875, dans la Loge « Les amis bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis » que :

⁂ « **Nous devons rougir** de toutes ces institutions de crèches et de salles d'asile, car elles montrent la pauvreté de la famille ouvrière (3). »

⁂ « Après la mort, l'âme va où vont les sons du violon quand l'artiste cesse de promener son archet sur ses cordes (4). »

⁂ « Que la Maçonnerie prenne en main la cause des enfants naturels, ***des enfants incestueux*** et des enfants adultérins. »

« C'est là une cause juste, noble et **digne** *de notre grande famille* (5). »

⁂ « A mérite égal, l'enfant naturel doit être choisi de préférence à l'enfant légitime (6). »

(1) Le F∴ *Chareyre,* Vénérable de la Loge « La Philanthropie Ligurienne » de Nice, le 31 janvier 1886, *Journal de la Maç. Univ*, année 1886, page 242.

(2) Le F∴ *Gonnard,* médecin et Grand Orateur du Suprême Conseil de France, le 19 septembre 1887, *Journal off. de la Maç. Franç.*, année 1887, page 678, lignes 25, 26 et 27.

(3) *Journal de la Maç. Univ.*, 1875, page 576.

(4) Le F∴ *Salva,* un des chefs de la Franc-Maçonnerie Rouennaise, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbol Ecossaise,* vol. VII, page 74.

(5) Le F∴ *Legé-Bersaur,* dans la Loge « La Fidélité » de Lille, en juin 1884, *Journal de la Maç. Univ.*, 1884, page 296.

(6) Le F∴ *E. Vallet,* Orateur et délégué de la Loge « Les Pionniers de l'Avenir » de Thouars, le 13 mai 1888. *Journal de la Maç. Univ.*, 1888, page 289, ligne 23.

Et si on veut leur demander raison de ces enseignements sataniquement dissolvants de la famille et de la société, ils vous répondent froidement, comme le F.·. *Paulevey*, conseiller général de la Seine-Inférieure, qui a déclaré, en présence des Loges réunies du Havre, en 1877, que :

⁂ « Le but que poursuit la Franc Maçonnerie, c'est la transformation progressive des méthodes adoptées jusqu'à ce jour pour fixer les bases de la morale sociale (1). »

...... et, coupant court à toute discussion, ils vous disent :

⁂ « Nous autres philosophes positivistes, nous professons un dédain absolu des polémiques. La contradiction ne saurait nous émouvoir et la controverse est un procédé indigne de nous (2). »

Si les Francs-Maçons considèrent comme « indigne » toute controverse et ont fait des lois pour rendre obligatoire une instruction immorale, matérialiste et antithéïste, c'est qu'ils poursuivent un but.

Ce but est double, car il vise le règne de l'Athéïsme et celui de l'Anarchie.

En voici les preuves.

Le F.·. Fleury, inspecteur pénitentiaire, membre du Conseil de l'Ordre, Vénérable de la Loge « Les Philanthropes réunis » de Paris, s'est élevé dans les termes suivants contre l'enseignement religieux :

⁂ « Arrière l'éducation religieuse qui corrompt les consciences par le catéchisme et l'histoire sainte, qui les fait se replier sur elles-mêmes en leur défendant le droit d'examen. »

« Plus de religion dans les écoles, plus de prêtres dans la famille ! Arrière votre éducation, jésuites et cléricaux, adeptes d'une religion quelconque, qui déposez dans le

(1) *Journal de la Mac. Univ.*, 1877, page 115.

(2) Le F.·. *Thulié,* médecin et président du Conseil municipal de Paris et président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France en septembre 1888, *Journal de la Maç. Univ.*, 1888, page 390.

cœur des jeunes enfants des devoirs en contradiction flagrante avec toutes les lois naturelles, un culte imaginaire qui a pour base un viscère et auquel vous soumettez la raison, des doctrines qui sèment la haine et dont les principes renversent tout, détruisent tout et foulent tout aux pieds. »

« Arrière votre éducation, qui est une iniquité, qui menace la société tout entière, car si les intelligences sont étiolées, si les facultés sont mortes à tout esprit d'initiative, si les idées sont fermées à tout examen critique, pourquoi la science, pourquoi le progrès ? »

« Oui, bannissons de l'école l'enseignement religieux; par lui les hommes sont asservis à une Eglise, au nom d'une religion, et toute secte qui s'intitule pompeusement religion et qui a pour base le surnaturel, haït la société et s'en défie. »

« Dans son délire aveugle, la religion s'écrie : Guerre à l'imagination, guerre à l'instinct, guerre à la raison! Car elle veut refouler le naturel, le dompter, le briser, le décourager, l'humilier et l'écraser ! »

« Bannissons de l'école le clergé, qui, au lieu d'un homme libre, veut faire de l'enfant un automate dont les convictions soient tout entières entre ses mains; ne lui livrons plus les corps, les sentiments et les esprits des enfants et ***nous aurons ainsi extirpé de la société l'esprit du mal*** (1). »

⁂ « A mesure que l'école, étendant son influence bienfaisante, donne à l'enfant une éducation plus libérale et plus philosophique, à mesure que le jeune homme apprend plus vite et mieux les devoirs de citoyen, **la Franc-Maçonnerie peut s'avancer plus loin sur le terrain pratique** (2). »

La voilà donc la **Fraternité** de l'enseignement franc-maçonnique.

(1) *L'éducation religieuse et l'éducation laïque*. Paris, 1879.

(2) Le F∴ *H. Garcin*, dans le manifeste adressé, en sept. 1887, à « tous les citoyens qui s'occupent de la chose publique » par le Comité d'initiative et de défense des 7e et 15e Arrondissements de Paris, publié par le *Bulletin de la Grande Loge Symbol. Ecossaise*, **vol. VIII, page 103.**

La fraternité dans la destruction de l'enseignement dans l'ordre social, la fraternité dans l'amour des doctrines sataniques, dans les corruptions, dans l'asservissement des esprits.

La fraternité dans la haine du Bien, la fraternité dans la complicité du Mal (1).

L'Athéisme, voilà **la** FRATERNITÉ **franc-maçonnique !**

4° LE CATHOLICISME EN FRANCE ET LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE.

Le fond de l'histoire de France, depuis cent cinquante ans, est, nous l'avons déjà déclaré, que la Franc-Maçonnerie française veut y détruire le catholicisme.

Pour atteindre ce but, les séides de **Satan** ont fondé l'Église du Mal en lui donnant une organisation d'une force et d'une étendue considérables, une langue particulière, admirablement propre à tromper les simples, et des moyens extrêmement variés et puissants.

(1) Il nous semble superflu de montrer comment la secte a réalisé en France ses plans de campagne contre l'Enseignement religieux. Les faits sont trop récents et trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister. La formule célèbre « l'Enseignement public en France sera laïque, gratuit et obligatoire » est sortie des ateliers francs-maçonniques. Les loges travaillent sans relâche à la diffusion de l'instruction sans Dieu. La ligue maçonnique de l'enseignement fondée par le F.·. Jean Macé a prouvé surabondamment par ses efforts l'intérêt que la Franc-Maçonnerie attachait à l'exécution de ses desseins sur l'enfance.

A Lille, la loge *la Fidélité*, dont le vénérable est un inspecteur de l'enseignement primaire, est peuplée d'instituteurs. C'est dans cette loge que, le 8 décembre 1883, un certain F.·. Giacomoni a porté un toast chaleureux *aux* « FILLES » *de* « *la Fidélité* » *: la Société du Sou des écoles, l'Association philotechnique et la Société Diderot.*

Dans le même ordre d'idées voici une édifiante déclaration faite le 10 février en séance plénière du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France par les F.·. F.·. *Prost et Francolin :*

« Vous savez combien d'institutions de filles sont encore inféodées aux Eglises et comment l'habit laïque n'est pas toujours une garantie contre l'esprit clérical. Aussi devons-nous appeler votre attention

Ils en ont fait la déclaration officielle :

⁂ « Nous assistons à la disparition de l'ancien culte qui s'écroule dans le néant et dans la pourriture de ses vieux dogmes. »

« Où sera le salut ? »

« Du côté du catholicisme ? Il représente le passé, avec ses étroitesses, avec ses despotismes. »

« Du côté du protestantisme ? Il représente ses étroitesses et des intolérances révoltantes. »

« Du côté du judaïsme ? Il n'est qu'un souvenir historique. »

« Que reste-t-il donc debout ? »

« La Franc-Maçonnerie **française** (1). »

⁂ « La Cour de Rome n'a aujourd'hui qu'un seul objectif ; combattre la Franc-Maçonnerie. »

sur l'importante proportion d'*un tiers au moins des Institutrices libres qui n'ont pas craint de recevoir le patronage de la Franc-Maçonnerie,* l'adversaire déclaré de la réaction cléricale. » *(Journal officiel de la Fédération du Grand Orient de France.* Année 1845, n° 12, page 570.)

Et pour apprécier à sa juste valeur ce que les Francs-Maçons français pensent de ces institutrices libres et des filles élevées par elles sous le patronage de la Franc-Maçonnerie, voici trois opinions absolument contradictoires de trois maçons absolument hors de pair... maçonnique :

D'abord le F.·. *Emmanuel Arago,* sénateur et ambassadeur de France en Suisse, a déclaré le 30 octobre 1876 :

« Quelques-uns ont dit avec justesse : Faisons de la femme notre égale; moi je dis : Faisons de la femme un être supérieur à nous. » *(Journal de la Maçonnerie Universelle,* 1876, page 472.)

Mais le F.·. *Emile Chevé,* 33e Gr. Or. de la G. L. C. de France est intervenu et a déclaré le 21 juin 1886 que :

« L'infériorité intellectuelle pèse sur le sexe féminin comme une fatalité naturelle. » *(Mém.,* n° 91, page 17, l. 32 et 33.)

Pour les mettre d'accord, le F.·. *Goudchoux,* 33e Gr. Trésorier du Sup. Cons. de France, a joué le rôle du troisième larron et a déclaré le 25 juin 1887 que :

« La femme est *la première et la plus digne éducatrice* que nous puissions choisir pour nos enfants. » *(Mém.* n° 95, page 53, l. 16 et 17.)

(1) Le F.·. *Dide,* sénateur, le 19 sept. 1887, dans le *Journal off. de la Maç. franç.,* année 1887, page 690.

« Le catholicisme comprend que dans un avenir peu éloigné l'institution maçonnique remplacera l'Église. »

« Il faut se préparer à ce grand rôle et accepter le combat. »

« Et puisque le cléricalisme ne voit dans la révolution que la décadence, puisque le prêtre bafoue toutes les idées de progrès et de liberté qui nous sont chères, c'est à nous de les défendre et de les propager par tous les moyens (1). »

Il est intéressant de savoir ce que les Francs-Maçons entendent par la « propagation » des idées de liberté franc-maçonnique :

⁂ « Pas une œuvre ne doit échapper à la direction maçonnique ; il faut que nous ayons voix à tous les conseils, que le *Code maçonnique* **triomphe sur le catéchisme,** *que la solidarité maçonnique* **remplace** *la charité chrétienne*, que le temple remplace l'Église et que la société civile remplace la société religieuse (2). »

C'est ainsi que la Franc-Maçonnerie française compte détruire le catholicisme en France, destruction qu'elle revendique hautement comme sa mission et son but.

Le F.·. *Georges Martin*, sénateur, a déclaré le 7 juin 1885 dans la Loge « Osiris de Jérusalem » que :

⁂ « La Franc-Maçonnerie est le contraire des religions. »

« Les religions professent le culte de l'ignorance dans un but de domination, et la Franc-Maçonnerie professe le culte de l'humanité dans un but d'émancipation égalitaire (3). »

Le F.·. *de Lanessan*, député, de son côté a exposé dans la Loge « L'Étoile de la Haute-Marne » de Chaumont, le 7 novembre 1883, que :

(1) Le F.·. *Victor Jeanvrot*, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, délégué de la Loge « Travail et Perfection » d'Angers au Congrès maç. de Nantes, le 25 mai 1885. *Compte rendu off.* du Congrès, page 22.

(2) Le F.·. *Le Cherbonnier*, délégué de la Loge « Les Cœurs Réunis » de Poitiers, le 27 mai 1885, au Congrès maç. de Nantes. *Compte rendu off.* du Congrès, page 25.

(3) *Bulletin de la Grande Loge Symbol.*, 1885, pages 1 et 4.

⁂ « Le rôle de la Franc-Maçonnerie est de travailler à faire disparaitre les croyances et les superstitions, pour supprimer ainsi la puissance du prêtre (1). »

Elle se croit tellement certaine du triomphe qu'elle s'écrie :

⁂ « Hommes des générations passées, martyrs du progrès et de la liberté, dormez en paix dans vos tombeaux, car ce n'est pas en vain qu'a coulé votre généreux sang ! »

« Vos disciples et vos fils réunis pour continuer votre œuvre *vous jurent que la France* **ne sera pas** la fille soumise et dévouée de l'Église (2) ! »

Il en est résulté qu'une terreur franc-maçonnique qu'on appelle « discipline nécessaire » règne dans toutes les branches de l'administration publique française, privées de leur indépendance par la délation, érigée en système, qui poursuit impitoyablement tout employé soupçonné de catholicisme.

Le président du « Syndicat des Francs-Maçons membres du Parlement » l'affirme formellement :

⁂ « C'est aujourd'hui plus que jamais le cas de remettre en vigueur la solidarité des Francs-Maçons occupant des fonctions publiques, car il faut résolument entrer en bataille contre cet insolent ennemi, le cléricalisme, qui vient de nous jeter sa menace à travers toutes les dépravations et toutes les corruptions. »

« Je demande conséquemment que nous nous réunissions tous et que nous engagions la lutte commune contre l'esprit de cléricalisme, *contre le Vatican*. »

« Voilà l'ennemi, *il n'y en a pas d'autre* (3). »

Et un des Frères les plus influents de ce Rite Ecossais dont le sous-chef est ambassadeur de France en Suisse, est plus explicite encore :

⁂ « Nous ne pouvons pas admettre vraiment que les graves docteurs du libéralisme nous prêchent la mesure,

(1) *Monde maç.*, 1883, page 392.

(2) Le F.·. *Leduc*, orateur du Congrès maç. de Nantes, le 27 mai 1885, *Compte rendu off.* du Congrès, page 36, lignes 28 et 32.

(3) Le F.·. *Colfavru*, député, le 31 octobre 1885, dans le *Journal offl. de la maç. franç.* année 1885, pages 739 et 741.

la modération, l'opportunité dans nos revendications contre la secte papale, avide de notre or dont elle se sert pour nous combattre, pour nous atteindre dans nos intérêts privés et pour nous frapper dans nos familles. »

« Guerre pour guerre ! »

« Coup pour coup ! »

« Vive le cléricalisme ou Vive la République ! »

« Ceci tuera cela (1). »

Dans cette « lutte » engagée contre l'Église, la guerre est à mort :

⁂ « La lutte engagée entre le catholicisme et la Franc-Maçonnerie est une lutte à mort, sans trêve ni merci. »

« Il faut que, partout où apparaît l'homme noir, apparaisse le Franc-Maçon. »

« Il faut que partout où l'un élève la croix en signe de domination, l'autre élève le drapeau de la Franc-Maçonnerie en signe de liberté. »

« Les deux camps sont nettement limités. »

« Le camp de Dieu et le camp de Satan, a dit le Pape Léon XIII. »

« L'hésitation n'est plus possible. »

« Contre l'Église ou contre nous (2) ! »

Et, comme poussés par une force irrésistible pour donner des preuves irrécusables de la justesse absolue des admirables paroles du Souverain Pontife, les Francs-Maçons accumulent dans leur camp de Satan leur munitions de guerre, entassant calomnies sur calomnies, infamies sur infamies :

⁂ « Le cléricalisme est l'ennemi du monde moderne, c'est lui qu'il faut terrasser et anéantir, lui dont l'armée régulière se compose, en France, de plus de 500,000 enfroqués, mâles et femelles, un bon nombre entretenus par l'État, et qui, vivant de la sottise humaine, occupent leurs loisirs à abrutir, à force de pratiques supersti-

(1) Le F.·. *G. Desmons*, médecin-major et membre du Suprême Conseil, le 27 décemb. 1884. *Mémor. du Rite Ecossais ancien accepté, organe off. du Rite en France*. N. 85, pages 36 et 37.

(2) Le même, le 20 décembre 1884. *Memor. du Rite Ecoss. anc. Acc. Org. off. du Rite en France*. N. 85, page 48.

tieuses et de légendes malsaines, nos femmes et nos enfants (1). »

⁂ « Après plus d'un demi siècle, le parti clérical relève la tête. Il espère ressaisir le pouvoir en flattant la démocratie et en criant : « Vive la Liberté ! »

« Mais, s'il tend au peuple une de ses mains pleine de réformes et de liberté, l'autre, cachée derrière sa soutane, étreint le couteau dont il veut l'égorger (2). »

⁂ « Si le crucifié du Golgotha revenait sur terre, il se ferait recevoir Franc-Maçon et renierait les prêtres catholiques (3). »

⁂ « Les fondateurs de religions, Moïse, Mahomet et autres, pour faire gober leur Dieu à l'Humanité, ont fait de celui-ci un prestidigitateur. »

« Le Catholicisme ne lui a pas même fait tant d'honneur. »

« Il s'est contenté de faire de son Dieu un pître vulgaire (4). »

Le Frère *Floquet*, ancien président du Conseil et président de la Chambre des Députés, etc., a prononcé le 8 juin 1884, à l'occasion de la fête de l'Orphelinat Général Maçonnique donnée au Palais du Trocadéro, le discours suivant :

⁂ « Lorsque vous sortirez de cette enceinte, vous pourrez dire que vous n'avez pas entendu ici des paroles de haine, que vous n'avez pas entendu tomber de nos lèvres les vieilles formules caduques et bizarres des excommunications religieuses. » *(Bravos.)*

« Vous pourrez dire que vous ne nous avez entendu

(1) Le F∴ *Salva*, oracle de la Maçonnerie de Rouen, en août 1886, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbol. Ecossaise.* Vol. VII, page, 162.

(2) Le F∴ *Brunellière,* conseiller municipal de Nantes, le 30 janv. 1888, dans le *Journ. de la Maç. Univ.*, année 1888, page 353.

(3) Le F∴ *Dide,* sénateur, en juin 1885, à la Fête départementale des Loges de Seine-et-Oise. *Monde maç.* Vol. XXVII, page 147.

(4) Le F∴ *Clément,* rédacteur du *Bulletin de la Grande Loge Symbolique Ecossaise,* en octobre 1884, *Bulletin de la Grande Loge Symbolique,* vol. V, page 216.

parler et que vous ne nous entendrez jamais parler de ce qui divise les imaginations et les esprits, mais seulement de ce qui unit les consciences et les cœurs. C'est que, mes chers amis, mes chers concitoyens, c'est que nous ne proclamons pas, comme on ne cesse de le faire ailleurs, que depuis l'origine des choses, l'humanité est divisée en deux camps ennemis, comme on le répétait naguère dans une encyclique célèbre *(Bruyants applaudissements)*, que l'humanité est divisée en deux camps ennemis, en deux royaumes : l'un, le royaume de Dieu, pour ne pas dire le royaume de toutes les superstitions profitables ; l'autre, le royaume de Satan, dans lequel grouillent toutes les associations misérables et criminelles parmi lesquelles on signale au premier rang et on stigmatise l'Association des francs maçons. » *(Bravos.)*

« Au surplus, passons et laissons dédaigneusement les calomniateurs de tout rang aux tristes élucubrations dans lesquelles ils cherchent à déverser leur rage impuissante. Ils continuent leur besogne répugnante. »

« Naguère, au lendemain des désastres de la patrie, ils n'ont pas rougi de porter un dernier coup à cette France abattue, et comme les surprises du hasard, les erreurs du suffrage universel avaient porté cette écume à la surface, ils ont déclaré que la France devait faire pénitence ! Profitant des malheurs sous lesquels elle était inclinée, ils n'ont pas craint d'ajouter une humiliation de plus à l'humiliation de la patrie : ils ont crié au monde que la France était une grande coupable et qu'elle devait faire pénitence, pour avoir doté le monde des principes de la Révolution française. » *(Applaudissements.)*

« Pendant ce temps, nous, mes chers amis, mes chers frères, nous ne cessions de parler à nos enfants de la grandeur de la patrie, toujours honorée, sainte et pure, même au milieu des humiliations. Nous aurions considéré comme un crime de la faire déchoir devant ces jeunes intelligences, nous leur enseignions qu'il fallait l'adorer comme une mère, jeter comme un voile pieux sur ses erreurs, si elle en avait commis, et travailler uni-

quement de tous nos efforts à la résurrection de l'illustre malade dans sa puissance des temps passés. » *(Applaudissements répétés.)*

« Dans ces jours de toute puissance néfaste, ils avaient aussi rêvé de fonder dans Paris, sur une des saintes montagnes de notre ville de la Révolution humaine, je ne sais quel monument superbe, dans les obscurités duquel ils tâcheraient d'amener comme des pénitents tous les citoyens de la France moderne, et ils avaient proclamé qu'un jour ils descendraient de cette montagne, qu'ils sortiraient de ce monument, qu'ils se répandraient en longues files victorieuses dans les rues de la ville nationale et qu'ils mèneraient à notre face les funérailles civiles de la Révolution de 1789. »

« Eh bien, leur Église, elle s'élève lentement et menace d'avoir le sort d'une autre tour de Babel et de rester inachevée au milieu de la confusion d'une langue qui est désormais ignorée des générations humaines ! »

« Tandis que nous, francs-maçons, nous sommes ici dans un palais qui a été élevé en quelques jours par la toute puissance du travail moderne, où tiennent leurs assises l'industrie vivante, le commerce qui doit prospérer, les arts qui rayonnent dans notre France, où nous pouvons librement parler de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, pour le triomphe desquelles a été faite la Révolution de 1789. Et dans cinq années, presque jour pour jour, au 4 mai, nous célébrerons ici, tandis qu'ils pleureront dans leur crypte mystérieuse et derrière leurs dogmes désertés, et au lieu d'assister aux sombres funérailles de la Liberté et de la raison qu'ils nous avaient promises, nous célébrerons ici le Jubilé de 1789, le centenaire de la Révolution. » *(Tonnerre d'applaudissements.)*

« Oui, au lieu de ces sombres funérailles menées au lugubre bruit des litanies de deuil par de tristes pénitents, nous célébrerons la grande Fête de la vie, de la lumière, nous célébrerons la grande Fête de la Révolution française, entourés de ses jeunes enfants, qui auront déjà grandi, qui seront entrés parmi les jeunes ouvriers serviteurs de l'industrie française ; entourés des générations

qui s'élèvent, nous célébrerons cette Fête, appuyés sur toutes les forces vives de la République triomphante, de la France reconquise par elle-même sur tous ses ennemis (1). » *(Applaudissements prolongés.)*

Et après ce Frère, président de la Chambre des Députés, un Frère, ambassadeur, le F.·. *Emmanuel Arago*, sénateur et ambassadeur de France en Suisse, a déclaré le 30 octobre 1876 :

⁂ « Quant aux momeries de l'Église, celui qui y croit et les pratique est un sot, et celui qui les pratique et n'y croit pas est un malhonnête homme (2). »

Dans cette « lutte commune » engagée par les Francs-Maçons contre la religion catholique, tous les moyens sont employés pour achever de ruiner dans l'âme du peuple ce qui lui reste de foi catholique et la remplacer par la haine du catholicisme.

⁂ « Le XIXe siècle verra-t-il s'effondrer sous le poids écrasant de la raison déchaînée cet échafaudage de mensonges, de principes grossiers et de théories scandaleuses qu'on appelle l'Église catholique ? »

« Espérons-le, mes très chers Frères, car nous ne craignons plus ni l'excommunication, ni la torture, ni les bûchers et nous pouvons regarder notre ennemi dans les yeux. »

« La robe noire n'est plus pour nous un épouvantail et l'immunité sacrée, dont la loi française couvre encore naïvement le prêtre, ne nous empêchera plus de lever le voile et de mettre à nu tout ce qu'il y a de honteux chez ces hommes-là. »

« Prêtres menteurs, moines hypocrites, vous avez pu pendant des siècles suspendre la publication solennelle de la vérité ; mais sachez bien qu'il n'est plus maintenant en votre pouvoir de la dissimuler sous votre misérable lambeau de drap noir (3). »

(1) *Compte rendu officiel*, pages 6, 7 et 8.
(2) *Journal de la Maç. Univ.* 1876, page 172.
(3) Le F.·. *Chantegrain*, directeur de l'école primaire supérieure de Maintenon, le 8 avril 1888, dans le *Bull. de la Grande Loge Symbol. Écossaise*, vol. IX, page 62.

⁂ « Et quand nos instituteurs, dont le traitement est insuffisant, ont juste de quoi ne pas mourir de faim, quand nos vieillards, les invalides du travail, tombent d'inanition à tout coin de rue, quand la misère fournit chaque jour de nouvelles recrues à la prostitution et au crime, *nos* représentants continueront à jeter *notre* or dans ce gouffre sans fond qui s'appelle l'Église et à payer grassement les formidables hordes cléricales qui, **bien mieux que celles des vulgaires justiciables de la Cour d'Assises**, *forment la véritable armée du mal* (1) ! »

⁂ « Le véritable ennemi de l'Ordre social et moral est **l'énergumène** qui arme contre les Francs-Maçons les disciples du doux fils de Marie (2). »

Et c'est pour débarrasser la société de ces « hordes cléricales que le service militaire personnel et obligatoire a été voté par le Parlement maçonnique qui gouverne la France, car le franc-maçon Dépilliers, dont nous nous sommes longuement occupé page 101, a écrit dans une de ses brochures de propagande anti-cléricale les lignes suivantes :

⁂ « Un troisième moyen, appliqué par l'État, de terrasser le cléricalisme, c'est le service militaire imposé dorénavant à tous les postulants du sacerdoce, aussi strictement qu'aux autres citoyens. »

« Trois ans passés dans les camps pour apprendre à servir la patrie au point de sacrifier son sang pour elle : oh ! quelle école ils feront là ! Quelle épreuve ils subiront et qui les rendra, s'ils sont en effet voués par une inclination irrésistible au sanctuaire, incomparablement plus dignes de leurs fonctions, et bien autrement vénérés du public, qui ne les suspectera plus d'être entrés dans la carrière ecclésiastique uniquement par lâcheté, par manque de patriotisme ! »

(1) Le F∴ *Salva,* Franc-Maçon dirigeant de Rouen, en avril 1888, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbol. Écossaise,* vol. IX, page 140.

(2) Le F∴ *Félix Coutriss,* publiciste, le 30 juin 1884. *Journal de la Maç. Univ.,* 1884, page 275, lignes 9 et 10.

« Et, de plus, ils auront là maintes occasions d'essayer leurs forces contre les assauts que la chair doit leur livrer, non seulement dans leur jeunesse et leur virilité, mais jusqu'à la fin de leur existence. Ils ouvriront les yeux sur les dangers qui les attendent. Or, s'ils n'ont pu, dans un intervalle assez court de trois ans, maîtriser la nature et ses lois impérieuses, force alors leur sera de laisser à d'autres, plus vaillants qu'eux, le soin d'affronter ce combat perpétuel dans lequel ils n'eussent recueilli que de honteuses et décourageantes défaites. Voyant que le Pape et l'épiscopat voulaient les engager, sans connaissance de cause, irrévocablement, dans une lutte affreuse, au-dessus de leur force, ils sauront que les chefs de l'Église ultramontaine avaient le dessein de les surprendre et de les tromper, que, partant, elle n'est pas en réalité la véritable Église, épouse et représentante du Christ qui n'aima jamais que la vérité produisant la liberté. Ceux qui résisteront à toutes les occasions de chute auront acquis l'espoir fondé d'être en état de résister toujours; ils pourront donc s'engager dans le sacerdoce avec plus de confiance. »

« On objectera ceci : mais tous succomberont et le sanctuaire alors ne pourra plus se recruter. Est-ce bien cela que l'on veut ? »

« Ah ! ah ! je prends sur le fait les cléricaux et je leur dis : »

« Vous avouez donc que vos jeunes échappés du petit séminaire, à vingt ans, ne pourront se tenir debout jusqu'à vingt-trois ans au milieu du monde, et vous prétendez que vos échappés du grand séminaire, à vingt-quatre ans, vont se tenir fermes durant dix, vingt, trente et cinquante années même ? Allons donc ! »

« D'ailleurs, si vous ne pouvez plus recruter le clergé dans de pareilles conditions d'hypocrisie et d'immoralité, vous le recruterez plus honorablement. Il arrivera que l'heureuse pénurie de vocations forcera le Pape à proclamer l'abolition de l'ignoble célibat du clergé haut et bas. La moralité, la religion, la patrie, y trouveront leur profit, sinon la papauté, qui seule y perdra. »

Ces écœurantes infamies n'ont pas dû porter, même chez les Francs-Maçons, car leur tactique a été profondément modifiée, et ils ont remplacé l'insulte par la calomnie.

⁂ « N'oublions jamais, mes Frères, qu'il existe une caste qui a horreur du progrès, qui voit avec peine l'humanité aspirer à une destinée tout autre que celle qu'elle lui promet depuis trop longtemps, sans avoir jamais pu ni la prouver ni la définir ; car toute leur prétendue science n'a jamais été que le domaine de charlatans qui s'en servent aujourd'hui, comme ils s'en sont servis de tout temps, pour exploiter la crédulité ignorante des peuples, afin d'en faire des esclaves, dévoués et soumis à leur volonté et leurs caprices (1). »

Voici, pour faire pendant à cette « prétendue science » de l'Eglise, la **science réelle** de la Franc-Maçonnerie :

Le F.·. *Jules Ferry*, député, a déclaré le 5 août 1875 dans la Loge « Clémente amitié » de Paris que :

⁂ « Si le Positivisme a fait son entrée dans la Franc-Maçonnerie, c'est que la Franc-Maçonnerie *était depuis longtemps positiviste* **sans le savoir** (2). »

Et les « définitions probantes » de ses grands esprits :

Le F.·. *Littré*, académicien, a fait dans la Loge « Clémente amitié » de Paris, le 8 juillet 1875, la déclaration que voici :

⁂ « J'ai à exposer quels sont les devoirs de l'homme envers Dieu. Ceux qui me connaissent savent d'avance ce que je vais dire et n'attendent *ni une affirmation, ni une négation* (3). »

L'immunité dont « la loi française couvre *encore* **naïvement** les prêtres » catholiques, pèse bien lourdement aux Francs-Maçons.

Aussi cherchent-ils par tous les moyens à « écraser les

(1) Le F.·. *Delamare*, Orateur de la Loge « La Persévérance couronnée » de Rouen, le 28 juillet 1886, dans le *Journal de la Maç. Univ.* année 1886, page 496.
(2) *Monde maç.* 1875, page 240.
(3) *Le Monde maç.* 1875, p. 100.

infâmes », soit légalement, soit, si besoin en est, par les violences les plus criminelles.

⁂ « Nous devons éliminer de la société française l'influence religieuse sous quelle forme qu'elle se présente, car tout acte de foi en des croyances indémontrées et indémontrables est un acte d'abdication; la Franc-Maçonnerie peut arriver à ce résultat par l'instruction vis-à-vis des mineurs et la propagande vis-à-vis des majeurs (1). »

Le F.·. *Gambetta* a déclaré le 8 juillet 1875 dans la Loge « Clemente amitié », de Paris que :

⁂ « C'est dans le sein de la Franc-Maçonnerie que nous trouvons des consolations et des encouragements pour lutter contre les outrages grossiers faits à nos lois, sans cesse violées par les ridicules exagérations et les prétentions sans bornes de l'Église (2). »

Le F.·. *Charles Brun*, sénateur, s'est écrié dans la Loge « la Démocratie » de Nice, le 10 juin 1883, que :

⁂ « Quand la force morale aura *étouffé les haines* qui nous menacent, alors, et alors seulement, très chers Frères, il *nous sera permis* de déposer nos étendards au temple de la paix (3). »

Le F.·. *Proal*, ingénieur et Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, clamait le 13 septembre 1884, au sujet du triomphe du parti catholique en Belgique :

⁂ « Voyez, vers le Nord, cette tache noire qui n'est, Dieu merci, que passagère. »

« C'est l'encrier du Vatican qui s'est répandu là. »

« Eh bien, espérons que notre République n'aura pas cette mauvaise fortune, car, *réunis comme nous le sommes*, nous avons *assez de moyens* et assez de science pour nous préserver de cette tache qui afflige momentanément nos voisins (4). »

(1) Le F.·. *Faure*; député, le 31 octobre 1885, dans le *Journal off. de la Maç. franç.*, année 1885, page 707.

(2) *Monde maç.* 1875, page 100.

(3) *Journal de la Maç. Univ.*, 1883, page 336.

(4) *Journal off. de la Maç. franç.*, septembre 1884, pages 791 et 792.

Voici quelques-uns de ces moyens :

Le F.·. *Blatin*, député, a prononcé le 8 septembre 1884, avant l'élection comme président du Grand Convent du Grand Orient de France en 1884 du F.·. *Constans*, député et ministre, les paroles suivantes :

⁂ « L'élection de ce Frère qui a pris l'initiative de la lutte anti-cléricale dans notre pays et de l'application des décrets, sera une bonne réponse à l'Encyclique papale. »

Et le F.·. *Ernest Constans* fut élu président par 206 voix sur 240 votants (1). »

Le F.·. *Galopin* a déclaré dans la Loge « L'Indépendance » en mai 1883 que :

⁂ « Il est de toute nécessité que la femme cesse ses visites à l'église et ne subisse plus longtemps l'influence du prêtre dont les efforts constants ne tendent qu'à fausser son intelligence pour la plus grande prospérité de la caisse (2). »

⁂ « Ceux qui veulent la *liberté* de tester, sont les partisans des ennemis des idées modernes, du clergé. »

« Si elle était adoptée, nous verrions sans cesse des familles dépouillées au profit des œuvres cléricales (3). »

Mais bientôt ces moyens d'écraser les ennemis de Satan ont semblé trop lents aux ennemis de Dieu, et leur campagne franchement active « d'écrasement de l'infâme » a été décidée.

Les grands chefs ont tout d'abord recommandé la prudence à leurs troupes.

C'est ainsi que le F.·. *Poulle*, président de la Cour d'appel de Poitiers, vice-président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, s'est écrié à Calais, dans la Loge « Le Réveil du Calaisis », le 2 octobre 1887 :

⁂ « La Franc-Maçonnerie poursuit d'une façon continue sa lutte contre l'Internationale noire. »

(1) *Journal off. de la Maç. franç.*, septembre 1884, page 576.
(2) *Bulletin de la Grande Loge Symbol.*, 1883, page 79
(3) Le F.·. *Proal*, ingénieur et Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais en France, le 17 mai 1885, en tenue plénière des Loges Ecossaises de Paris. *Memorandum du Rite Ecossais Ancien Accepté, Org. off. du Rite en France*, n° 88, page 27.

« Dans l'Orient de Calais, la lutte doit être plus active qu'en tout autre lieu. »

« Le devoir de la Loge « Le Réveil du Calaisis » est ainsi tout tracé, et ses membres doivent éviter **toute parole imprudente** pouvant nuire à l'Atelier (1). »

Ces conseils donnés, ils ont prescrit l'attaque :

⁂ « La Franc-Maçonnerie aura à combattre tant que le dernier soldat du cléricalisme n'aura pas désarmé.

« Elle a à faire savoir à tous que nous, Francs-Maçons, nous sommes très résolus :

» A démasquer toutes les fourberies et à repousser toutes les agressions de nos adversaires ;

» Et ne pas permettre que l'autorité publique se fasse l'auxiliaire de ce parti du passé que *certains agents de l'Administration* encouragent avec **une impunité** à laquelle *nous avons le devoir de mettre un terme* (2). »

Et ils expliquent ainsi comment ils entendent l'effectuer :

⁂ « *Qui a empêché le développement des vertus*, en faculté d'exécution chez l'homme, et *donné*, au contraire, *tout essor à ses passions ?* »

« Le cléricalisme, c'est-à-dire, l'exploitation de la conscience humaine. »

« Que faut-il faire pour **favoriser le développement des vertus** et **enrayer les vices ?** »

« Combattre énergiquement et sans trêve le cléricalisme. »

« Si j'avais à démontrer ces points à une assemblée profane, j'entrerais dans quelques détails. »

« Mais en présence de vous, mes Frères, je crois inutile d'insister, convaincu que vous avez déjà saisi, et *même dépassé* ma pensée (3). »

(1) *Revue des Travaux de la Maç. de la région du Nord*, 11e année, page 723.

(2) Le F.·. *Colfavru*, député, le 29 novembre 1884, dans la Loge « Les Amis Philanthropes et Discrets réunis » de Versailles. *Journal de la Maç. Univ.*, 1884, pages 458 et 459.

(3) Le F.·. *Lafay*, 1er surveillant de la Loge « Les Zélés Philan-

Mais les soldats de la Franc-Maçonnerie ont eu, sans doute, besoin d'encouragement, car nous voyons leurs chefs leur promettre le carnage et le pillage :

⁂ « *Je ne prétends pas appeler la persécution contre les prêtres*, mais **je veux qu'on leur ôte toute influence** sur la morale, qui ne peut que s'altérer dans des canaux aussi impurs et dans des mélanges à des dogmes aussi absurdes que ceux qu'ils enseignent. »

« *Je ne demande pas qu'on déporte les prêtres*, mais **je veux qu'on arrache aux mains de ces imposteurs** l'espérance de la patrie et qu'ils ne flétrissent plus de leur souffle les premières fleurs de la raison de nos enfants, sous prétexte de les préparer et de les instruire (1). »

⁂ « Si la Réforme a commencé l'œuvre de régénération de l'humanité par **la suppression du servage intellectuel**, — si la Révolution a continué cette œuvre par *l'affranchissement politique*, — il faut que la Franc-Maçonnerie la complète par *l'affranchissement social* et que, comme l'a si éloquemment demandé le F.·. Blatin, député et orateur du Grand Convent du Grand Orient de France en 1883, **il faut** que *dans ces édifices* élevés de toutes parts depuis des siècles aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, *la Franc-Maçonnerie soit appelée à prêcher ses doctrines*, et **que ce soient** *les maillets, les batteries et les acclamations maçonniques* qui fassent retentir les larges voûtes et les vastes piliers **au lieu** des psalmodies cléricales qui y résonnent encore (2). »

Le pouvoir suprême de la Franc-Maçonnerie a donné ordre à ses adeptes marquants d'essayer de justifier cette

thropes » de Paris, le 23 avril 1886. Brochure publiée aux frais de la Loge, page 15.

(1) Le F.·. *Ferdinand Renaud*, 1er surveillant de la Loge « La Rose Ecossaise », en avril 1884. *Memorandum du Rite Ecossais ancien Accepté, Org. off. du Rite en France*, nº 82, page 24.

(2) Le F.·. *Masson*, délégué de la Loge « Les Amis de l'Indépendance », le 25 février 1884, ***Bulletin de la Grande Loge Symbolique***, vol. V, page 63.

campagne et d'atténuer l'infamie de ces provocations et de ces instigations, et le F.·. *Le Royer*, président du Sénat, a déclaré aux Loges réunies de Lyon, le 2 août 1868, que :

⁂ « La foi a vécu, et elle disparaîtra à jamais, parce qu'elle est le dogme de la déchéance humaine. »

« Notre devoir et notre intérêt nous imposent l'obligation de combattre les superstitions comme les servitudes, pour arriver au port avec la raison pour guide(1). »

Mais ces psalmodies ont exaspéré les véritables maçons d'attaque et ont provoqué l'explosion de la vérité tout entière au sujet de la lutte contre le catholicisme entreprise par la Franc-Maçonnerie française.

Le F.·. ***Fleury***, inspecteur pénitentiaire, membre du Conseil de l'Ordre, Vénérable de la Loge « Les Philanthropes réunis » de Paris, a déclaré que :

⁂ « Il faut briser Eglise et religions. Pourquoi les tolérer plus longtemps? Quels services ont-elles rendu à l'Humanité? »

« Homme, ne reconnais point la puissance des religions; ne t'incline point devant la souveraineté de l'Eglise. »

« Non, ne soutenons plus les prêtres, ne pratiquons plus la religion et Dieu, prêtres et religions disparaîtront bientôt, une fois les souteneurs des religions privés du budget et réduits à leurs propres forces et à leur propre bourse. »

« *Arrière, crucifié,* qui depuis dix-huit siècles, et grâce à la connivence du pouvoir tiens le monde courbé sous ton joug! *Ton règne est fini,* laisse la place à l'avenir dont la science est le lumineux flambeau. »

« Arrière, prêtres hypocrites et menteurs, arrière donc prêtres égoïstes et sans entrailles, vous avez été traîtres à votre mission toute d'humanité! »

« Plus de Dieu et plus d'églises! Il n'y aura plus ni prêtres ni rois, plus de dirigeants, plus de charges inutiles! »

(1) *Monde maç.*, 1868, page 213.

« Et il y aura enfin *une répartition égale des richesses sociales* (1). »

*** « La République doit cesser de subventionner *la mise en scène des opéras bouffes du culte catholique, le commerce des pains à cacheter de l'eucharistie* n'intéressant pas la prospérité publique. »

« L'État n'a pas à encourager les marchands de patenôtres, d'eau bénite, de scapulaires et d'autres articles du bazar de la mythologie, car, *en commanditant ces escrocs de la crédulité publique*, la démocratie se déshonore et se suicide (2). »

*** « Contre le pouvoir de l'Église, la France n'est pas moins en état de légitime défense que contre tout autre empire en guerre déclarée, car, collée aux flancs de la société moderne, l'Église l'épuise, l'anémie, et tend à l'absorber dans un avenir rapproché. »

« C'est donc entre les deux la lutte pour l'existence qui existe, lutte implacable d'un côté, du côté de l'Église, timide de l'autre côté. »

« Eh bien, si la société veut se garantir, il faut qu'elle aussi soit implacable ! »

« D'abord, il faut dénoncer le Concordat, séparer complètement et sans compensation aucune l'Église de l'État, dissoudre toutes les congrégations, retirer la personnalité civile aux fabriques et opérer le retour pur et simple des biens de mainmorte à la Nation. »

« Ensuite, la société ayant adopté l'organisation collectiviste, dans laquelle il n'y a place ni pour l'oisif ni pour l'exploiteur, l'idée religieuse viendra se noyer dans cette organisation, comme la propriété de l'Église viendra se dissoudre dans la propriété collective. »

« Alors seulement, la bête étant morte, le venin sera mort et la société sera émancipée de l'Église (3). »

(1) *Raison et Religion,* pages 170 et 171. Bruxelles, 1881.

(2) Le F∴ *Schacre*, architecte, député à la Grande Loge Symbolique Ecossaise, en juin 1889, dans le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique Ecossaise*, vol. X, page 98.

(3) *Revue des Travaux de la Maçonnerie de la région du Nord*, publiée par le chapitre « La Fidélité sub Rosa » de Lille, Ie année, pages 211 et 213.

Et pour donner une apparence légale à cette haine contre l'Église catholique, la Franc-Maçonnerie française a fait le serment de n'épargner aucun effort pour faire voter par le Parlement le « Projet de loi pour la séparation de l'Église et de l'État », dont elle a confié la rédaction au F.·. *Albert Petrot*, avocat à la Cour d'appel, conseiller général et conseiller municipal de Paris, et dont voici le texte, adopté dès 1882 par le « Congrès National pour la séparation des Églises et de l'État ».

Exposé des motifs.

« La séparation des Églises et de l'État est une des questions les plus urgentes qu'ait à résoudre la République. Le sentiment général la réclame; il est nécessaire qu'au plus tôt la liberté de conscience soit intégralement assurée à tous. Les lois de la République doivent être simples, claires, concises. Cette clarté et cette concision sont les qualités qu'à notre sens doit présenter le projet relatif aux sectes religieuses.

» Le Droit commun, ainsi pourrait être résumée l'idée qui sert de base à notre projet. Rien de ce qui est interdit aux citoyens ne doit être permis aux membres des groupements religieux ; aucun des droits qui appartiennent à tous ne peut leur être enlevé sauf de rares dérogations d'absolue nécessité.

» Art. 1. Toutes les croyances sont libres. Nul ne peut être poursuivi ou inquiété à raison de ses opinions.

» Art. 2. Les groupements religieux et ceux qui en font partie sont tenus d'observer expressément toutes les lois auxquelles sont soumis les autres citoyens et associations. Les établissements ecclésiastiques et les sociétés ayant un caractère religieux ne peuvent acquérir et posséder par eux-mêmes, ils ne peuvent être considérés comme personnalités civiles.

» Art. 3. L'État ne s'immisce en rien dans l'exercice des cultes. Il n'en subventionne aucun. Il ne peut intervenir que pour l'exécution des lois ou pour protéger la liberté et la sécurité de ceux qui en font partie.

» Art. 4. Les communes ont l'entière propriété des locaux ecclésiastiques, tels qu'églises, chapelles, presbytères, séminaires et de leurs dépendances. Elles les peuvent affecter à telle destination qui sera déterminée par le Conseil municipal ; elles peuvent les louer pour l'exercice d'un culte ou l'usage de ses ministres.

» Art. 5. Aucune subvention publique ne peut être attribuée à l'exercice des cultes ou à l'entretien de ses ministres par les corps ou agents administratifs. Il est interdit aux fonctionnaires publics, corps constitués et à la force armée de prendre part ni d'assister avec un caractère officiel à aucune cérémonie ou manifestation religieuse.

» Art. 6. Les vœux ecclésiastiques et monastiques sont nuls et inexistants devant la loi.

» Art. 7. Les ministres des cultes ou membres de congrégations religieuses ne peuvent enseigner dans les écoles publiques. L'enseignement religieux est exclu de l'école et des programmes d'examen.

» Art. 8. Aucun local ni subvention ne peut être accordé par les communes, les départements ou l'Etat aux établissements d'instruction comprenant dans leur personnel des ministres d'un culte ou membres de congrégations.

» Art. 9. Sont annulées sans indemnité toutes conditions imposées par legs, donations ou autres causes de confier la direction de certaines écoles à des instituteurs ecclésiastiques.

» Art. 10. Les séminaires sont des établissements libres soumis aux lois et règlements des établissements libres d'enseignement secondaire.

» Art. 11. Les cimetières appartiennent exclusivement aux communes ; le maire en a seul la police ; les ministres des cultes ne peuvent que prêter leur concours religieux pour l'inhumation de ceux qui l'ont réclamé. Les pompes funèbres sont administrées par la commune et forment un service purement municipal.

» Art. 12. Sont maintenues les dispositions de l'art. 909 du Code civil relatives aux dispositions testamentaires faites au profit des ministres des cultes et de l'art. 333 du Code pénal sur l'aggravation résultant pour la répression d'un crime de la qualité de ministre d'un culte.

» Art. 13. Toutes les dispositions des lois antérieures contraires à la présente loi, comme immisçant l'Etat dans la pratique des cultes ou des questions religieuses, ou constituant un privilège au profit d'institutions, d'établissements, de personnalités ecclésiastiques, sont et demeurent abrogées (1). »

La voilà donc, la **Liberté** de la société franc-maçonnique !

Pour éviter que « la démocratie se déshonore et se suicide », il faut que dans toute la France et par tous les moyens légaux et illégaux, il n'y ait nulle part de liberté pour ceux qui croient en Dieu.

Pas de liberté pour l'Eglise que la Franc-Maçonnerie met hors du droit commun.

Pas de liberté pour son culte, pour son pouvoir, pour son enseignement, pour ses œuvres, pour sa charité.

Pas de liberté pour son clergé dont la Franc-Maçonnerie entrave le recrutement, qu'elle éloigne de toutes ses forces des écoles, des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance, qu'elle calomnie et qu'elle veut affamer !

Et pour que nul doute, nulle obscurité ne puisse exister sur ce sujet qui est le cœur même de la Franc-Maçonnerie, elle a permis à deux de ses esprits dirigeants de proclamer bien haut que :

« **La Liberté,** c'est l'Etat refusant de gouverner le dogme, et refusant d'être gouverné par lui ; **c'est la séparation des églises et de l'Etat** (2). »

« **La Liberté,** *la tolérance !.....* Tout cela *ne sera qu'un* **vain mot** *tant* **que le dogme n'aura pas été chassé** de l'esprit humain (3). »

Pas de dogme et pas d'Eglise catholique! L'ANTITHÉÏSME, **voilà la** LIBERTÉ **franc-maçonnique !**

(1) *La République maç.*, n° du 7 mai 1882.

(2) Le F∴ *Jules Simon*, sénateur et Grand-Maître de l'Université, le 14 mai 1869, dans la Loge « Le Progrès » de Paris. *Compte rendu off. de la Fête solsticiale*, page 42.

(3) Le F∴ *Albert Mauger*, 33° et Très Sage du Chapitre « Les Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis » de Paris, en avril 1884. *Le Monde maç.*, vol. XXV, page 11.

III

L'Action de la Franc-Maçonnerie en France.

Nous avons étudié l'introduction, le développement et l'exploitation en France de la Franc-Maçonnerie, et les documents officiels que nous avons accumulés dans les pages précédentes nous permettent de préciser d'une manière formelle l'Action véritable de la Franc-Maçonnerie en France.

La société secrète, politique et sociale qui possède aujourd'hui la souveraineté en France sous le nom de Franc-Maçonnerie française, déclare n'être que la réalisation sociale de sa triple devise :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Comme tout est triple en Franc-Maçonnerie, les Francs-Maçons voient, dans chacun de ces trois mots d'ordre, un but sinon avouable, du moins avoué, un moyen et un but inavoué et inavouable.

Liberté.

Le but avoué est la négation de toute religion ;

Le moyen — l'oppression de l'Église par les Francs-Maçons ;

Le but inavoué — **la haine de Dieu.**

Égalité.

Le but avoué est la révolution radicale.

Le moyen — le partage de la fortune publique et privée de la France entre Francs-Maçons ;

Le but inavoué — l'**anarchie.**

Fraternité.

Le but avoué est l'enseignement matérialiste ;

Le moyen — la haine contre tous ceux qui disputent la suprématie aux Francs-Maçons ;

Le but inavoué — **la corruption sociale.**

La France est donc entre les mains d'hommes qui veulent l'**Anarchie, — la Corruption, — l'Anti-théïsme,** et qui sont membres d'une société secrète qui ne reconnaît aucune suprématie.

Cette société secrète, cette association anti-sociale aux buts infâmes et criminels est toute puissante aujourd'hui en France.

Pourquoi ? Plus d'une fois les conservateurs eux-mêmes, parmi les militants, en ont fait reproche à leur propre parti : parce que trop de conservateurs dorment pendant que les Francs-Maçons agissent, — parce qu'ils manquent de virilité et d'énergie ;

— parce que, s'ils sont éveillés par quelque attentat par trop épouvantable contre l'ordre social, ils se contentent de gémir ;

— parce que, s'ils craignent, c'est pour leur propre intérêt et se rassurent bien vite si la rente ne baisse pas ;

— parce que, en un mot, les conservateurs tiennent plus à conserver leur fortune que leur religion.

Nous avons prouvé dans les pages qui précèdent que la Franc-Maçonnerie française est l'ennemie mortelle de la grandeur, de la puissance et de la richesse de la France.

Notre cri d'alarme, notre démonstration irréfutable, ne seront pourtant entendus que d'un bien petit nombre.

Mais ayant la main pleine de révélations les plus accablantes, les plus indiscutables, les plus alarmantes, nous l'avons ouverte sans souci du danger ni des conséquences.

Nous avons conscience d'avoir rempli notre devoir jusqu'au bout.

Action commune de la Franc-Maçonnerie française et de la Franc-Maçonnerie belge.

Les Francs-Maçons français ne veulent ni la revanche, ni l'Alsace, ni la Lorraine, ni l'intégrité de la France.

Ils ne veulent qu'une chose : l'Anarchie.

Voici la preuve éclatante de leur anti-patriotisme :

⁂ « En portant la santé des maçons malheureux, nous adressons l'expression de notre sympathie et l'assurance que nous ne les oublions pas, aux Maçons d'Angleterre, admis à bégayer notre premier mot : Liberté, seulement *après* avoir salué dans le temple l'héritier de la Couronne ; **aux Maçons d'Allemagne** qui, enivrés par le vin de la victoire qui a troublé leurs cerveaux novices, redisent dans leur ivresse temporaire le blasphème : La Force prime le Droit. »

« **Nos souhaits vont à tous et notre main se tend vers tous** (1). »

Oublier l'Alsace et la Lorraine, c'est mal. Mais les trahir, c'est crime de lèse-patrie. Et pourtant en voici la preuve : « La Franc-Maçonnerie ne doit pas, *quelles que soient les circonstances et les événements*, perdre de vue **son caractère essentiellement international**. Elle vise l'abolition des frontières, et ne **saurait**, sans inconséquence, *prévoir de nouvelles luttes* et **préparer ses enfants pour de nouveaux combats** (2). »

Et voici la preuve de leur anarchisme :

⁂ « Nos ennemis nous accusent d'être des destructeurs et des révolutionnaires. »

« Et ils ont raison. »

(1) Le F.·. *Gonnard*, médecin et Grand orateur du Suprême Conseil de France, le 27 décembre 1884. *Memorandum du Rite Ecossais ancien accepté, org. off. du Rite en France.* N° 89, page 37.

(2) Le F.·. *Monteaux*, 33e et membre du Suprême Conseil de France, en tenue plénière des Loges Ecossaises de Paris, le 16 décembre 1884. *Memorandum du Rite Ecossais ancien accepté, org. off. du Rite en France.* N° 85, page 57.

« Tant qu'il y aura des gens qui se gorgent et d'autres qui meurent de faim, nous serons des destructeurs, nous serons des révolutionnaires. »

« Tant qu'il y aura un sacerdoce qui amusera les nations avec des espérances fallacieuses pour leur faire supporter la tyrannie, des rois, des financiers et des exploiteurs, nous serons destructeurs, nous serons révolutionnaires. »

« Tant que les Sociétés seront couvertes de l'ombre du moyen âge, de ses institutions et de ses idées, nous serons destructeurs, nous serons des révolutionnaires (1). »

Révolution ! Destruction de l'ordre social ! Et contre qui la faire et comment la réaliser ?

⁂ « Aujourd'hui quatre classes oppriment le peuple : l'épée, la robe, la bourse et la soutane. »

« Ces quatre classes forment toute la bourgeoisie qui ne vit que du peuple, de ses productions et de son travail. »

« La bourgeoisie triomphante de la corporation et dominant la commune a ravi au peuple toute propriété, toute liberté, toute égalité. »

« En vain, pour être gouverné, le peuple donne son sang, sa sueur, son or et ses droits à des dirigeants affrontés et hypocrites qui le ballottent sans cesse de l'anarchie au despotisme, qui le font tourner sans cesse dans un cercle infernal. »

« Que le peuple se souvienne de 1789, de 1848 et de 1871 ! Qu'il s'organise, et il sera prêt, qu'il soit uni, fédéré et il sera fort (2) ! »

La Franc-Maçonnerie française veut donc la fédération du peuple français pour la destruction de l'ordre social et pour la « républicanisation de la propriété ». Mais elle veut cette anarchie sociale avec ses Loges comme cadres et avec ses Frères dirigeants comme chefs :

(1) Le F.·. *Doinel,* Orateur de la Loge « Les Adeptes d'Isis-Montyon » d'Orléans, chef de la Franc-Maç. dans l'Orléanais. *Journal de la Maç. Universelle,* année 1887, page 15.

(2) Le F.·. *Fleury,* membre du Conseil de l'Ordre et Inspecteur pénitentiaire. *Revendications sociales,* page 78 et 4.

⁂ « Persuadons bien les ouvriers, en leur ouvrant aussi largement que possible les portes de nos temples, que la République, *non pas telle que nous l'avons*, mais **telle que nous voulons l'avoir**, est un terrain où **tout** ce que les prolétaires **peuvent réclamer** pour améliorer leur condition, est **sûr d'être obtenu** par l'*emploi résolu des volontés ouvrières* (1). »

En présence de ces faits officiels, avérés, prouvés et indiscutables, il semblerait que la Franc-Maçonnerie française dût être mise hors la loi par la France.

Les Francs-Maçons belges veulent, eux, la séparation du pays flamand et du pays wallon et le morcellement de la Belgique. En voici la preuve :

Ils veulent détruire l'unité nationale de la patrie belge :

⁂ « Le peuple flamand fut autrefois vaillant et fort ; nulle puissance ne pouvait le courber. Mais soudards et bourreaux burent le meilleur de son sang ; prêtres et moines lui déprimèrent son cerveau ; l'ignorance et la superstition l'entourèrent de murailles infranchissables. »

« A ce peuple flamand la Franc-Maçonnerie veut infuser un sang plus pur, retremper son intelligence, *lui faire respirer un air frais et libre*, **renverser** et détruire les obstacles qui lui barrent la route de la science et du progrès (2). »

Car ils sont une société secrète, révolutionnaire et anti-sociale :

⁂ « Nous glorifions les Templiers dont nous sommes les héritiers et nous devons faire **tout** ce que comme *membres d'un tribunal secret* nous pouvons faire (3). »

Le secret politique des Francs-Maçons belges est donc

(1) Le F∴ *Desmons*, député et membre du Conseil de l'Ordre, le 18 février 1884, dans la Loge « Justice et Vérité » de Saint-Quentin. *Journal de la Maç. Univ.*, 1884, page 150.

(2) Le F∴ *Van den Bosch*, Vénérable de la Loge « Les Élèves de Thémis » d'Anvers, le 13 novembre 1887. *Bull. du Grand Orient*, page 77.

(3) Le F∴ *Rahlenbeek*, 33e et membre du Suprême Conseil, le 9 avril 1886. *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 29, page 44.

qu'ils organisent l'anarchie sociale en Belgique, au moyen de la Révolution ouvrière, et qu'ils veulent la séparation du pays flamand et du pays wallon, le démembrement, l'effondrement de la Belgique.

Rien de ce qui se passe en Belgique n'est indifférent aux maçons français et la communauté d'action des sectaires des deux pays apparaît jusque dans les plus petites choses. En novembre 1884, la loge l'*Étoile Polaire* de Paris a voté une somme de 35 francs pour la souscription ouverte par la Loge *le Réveil du Nord* de Lille, et ***autorisée par le Suprême Conseil du Rite Écossais en France, en faveur des instituteurs belges*** révoqués par le ministère clérical de Belgique.

Et voici l'explication et la **preuve** de cette action commune.

La Franc-Maçonnerie est le laboratoire de la Révolution. L'œuvre révolutionnaire (la déification de l'homme et la déchéance sociale de Dieu) préparée dans les ateliers maçonniques de France, a fait le tour du monde, grâce aux loges créées sur tous les points de l'univers. Partout maintenant où se trouvent les adorateurs du Dieu fait homme, on voit s'agiter les fanatiques partisans des droits de l'Homme fait dieu.

Cette rapide propagation de principes subversifs de tout ordre social ne peut s'expliquer que par une entente entre toutes les puissances maçonniques « des deux hémisphères ». Si la Révolution a été pour ainsi dire universelle, c'est que le laboratoire a partout fonctionné, c'est que la Franc-Maçonnerie est une conspiration universelle contre l'Église de Jésus-Christ.

Cette entente des loges des différents pays de la terre est d'ailleurs la chose du monde la plus facile à établir.

⁂ « Le Suprême Conseil de France, s'écriait le 19 septembre 1887 le F.·. *Dequaire*, agrégé de philosophie et membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, ***relève, dans certains cas, d'un Congrès International***, et ***on ne sait pas ce qui pourrait se produire.*** » (*Journal officiel de la Maçonnerie Française*, année 1887, page 632.)

Voilà un aveu dépouillé d'artifice, mais il en est une infinité d'autres qu'il nous serait aisé de recueillir. Au surplus, les Congrès maçonniques internationaux sont assez fréquents pour qu'il soit superflu d'insister.

Il suffit de citer, pour le Rite Écossais, le Congrès de tous les Suprêmes Conseils qui s'est tenu, en septembre 1875, à Lausanne, et, pour le Rite Français, les Congrès qui ont eu lieu à Paris à l'occasion des expositions universelles de 1867 et 1889.

En 1867, c'est le lieutenant général Mellinet, Grand Maître du Grand Orient de France, qui « convie les Francs-Maçons de tous les Orients et de toutes les obédiences à resserrer les liens qui unissent les membres épars de la Famille maçonnique. » *(Bolletino del Grande Oriente della Massoneria in Italia*, 1867, volume II, page 84.)

En 1878, il n'y eut point de Congrès. Sans doute quelques francs-maçons étrangers assistèrent aux travaux du Convent annuel du 9 au 14 septembre, mais il ne fut point alors question d'entente internationale.

La Franc-Maçonnerie du Rite Français se réservait pour 1889, l'année du « glorieux » centenaire de la Révolution. Le mardi 16 juillet 1889, en l'hôtel du Grand Orient de France, a été ouvert solennellement un Congrès maçonnique international fréquenté par les représentants de presque toutes les puissances maçonniques européennes, et même par les délégués des loges du Brésil, de l'Australie et des États-Unis d'Amérique. Les délégués du Grand Orient de Belgique étaient les F.·. F.·. Houzeau de Lehaie, Petitbois et Tassel. Des travaux du Congrès nous ne dirons que ceci, c'est que les différents orateurs qui prirent la parole ne s'occupèrent que de la glorification de la Révolution, œuvre de la Franc-Maçonnerie française.

Il nous faut cependant mentionner l'intéressante proposition que voici et qui eut pour auteur le F.·. Eduardo de Puga, délégué du Grand Orient National d'Espagne:

⁂ « Le Grand Orient National d'Espagne a l'honneur de soumettre à l'appréciation du Congrès international Maçonnique les conclusions que voici :

» Premièrement. — La mission actuelle de la Franc-Maçonnerie consiste à réaliser les progrès praticables des sciences biologiques en ce qui concerne les notions de Liberté, d'Egalité et de Fraternité Universelles.

» Deuxièmement. — Pour contribuer plus efficacement à l'accomplissement de cette mission, toutes les puissances qui participent au Congrès doivent constituer une Fédération à laquelle les autres puissances pourront se joindre ultérieurement.

» Troisièmement. — Dès qu'elle sera constituée, la Fédération donnera naissance à un « Grand Conseil International » qui la représentera d'une façon permanente. Les attributions et les obligations de ce Grand Conseil International seront les suivantes :

» *A*. Exécuter les décisions du Grand Conseil.

» *B*. Proposer les arbitrages par voie de négociations où l'on examinerait les dissidences et litiges qui surgiraient entre les puissances reconnues, liées par le pacte fédératif, à la condition toutefois que les dissidents déclarent se soumettre à l'arbitrage.

» *C*. Publier en langue française un bulletin trimestriel contenant, en dehors des dispositions d'intérêt général, tout ce qui peut contribuer utilement à la mission actuelle de la Maçonnerie.

» *D*. Comme signe d'union à la fois évident et palpable, on adoptera un « mot de l'année » particulier aux puissances confédérées que celles-ci, de leur côté, feront parvenir aux affiliés en rapport avec elles.

» Quatrièmement. — Le Grand Conseil International se composera d'autant de membres qu'il y aura de puissances représentées dans la Confédération, il résidera cinq ans dans la capitale de la Nation à laquelle appartiendra chaque puissance, quel que soit le nombre des puissances comprises dans une même nation. Les fonctions de président, secrétaire et autres membres du bureau du Grand Conseil International seront dévolues à des membres dudit Conseil élus par l'Assemblée ; il faudra, d'ailleurs, tenir la main à ce que le Président, pour le moins, soit astreint à la résidence dans la capi-

tale respective. L'ordre à observer pour la fixation successive des divers sièges du Grand Conseil dans les capitales des puissances confédérées sera fixé par voie de tirage au sort en Congrès. Il ne pourra être modifié que par décision d'un autre Congrès. »

Cette proposition donna lieu à la résolution suivante due à l'initiative du F.·. *Viguier* et votée dans la tenue du mercredi 17 juillet 1889 :

⁂ « Est déclarée profitable à l'Ordre maç.·. en général la convocation d'un Congrès universel des puissances maç.·. qui serait faite dans le courant de l'année 1890, à une date et en un lieu qui seraient ultérieurement déterminés de concert entre elles. Ce Congrès réglerait lui-même sa périodicité, décennale ou autre, et le lieu de ses tenues ultérieures.

» Le Grand Orient de France est invité, au nom de toutes les puissances présentement représentées comme au sien, à ouvrir avec les diverses puissances maç.·. du globe l'échange d'idées nécessaire pour que les conditions d'existence et de formation ainsi que de travail du prochain congrès de 1890 soient, non pas l'œuvre de tel et tel groupement mac.·., mais le résultat du consentement commun, préalable et réfléchi, de tous les corps maç.·. existant régulièrement à la surface du globe. »

Cette proposition portait les signatures suivantes :

Paul Viguier (G.·. O.·. de France) ; A. Houzeau, G.·. O.·. de Belgique) ; J.-F. Vegar (G.·. O.·. Lusitanien) ; G^ve Francolin (G.·. O.·. de Fr.·.) ; Friquet (G.·. L.·. Symb.·. Ecoss.·.) ; E.-C. de Puga (G.·. O.·. National d'Espagne) ; André Tramü (G.·. O.·. du Brésil) ; E. Bérard (S.·. C.·. Ecos.·. anc.·. et acc.·. pour la France); F. Desmons (G.·. O.·. de France) ; Louis Amiable (id.); Foussier (id.) ; An. Favrot (G.·. L.·. Alpina Suisse) ; Charles Gester (Suisse) ; Malfuson (G.·. O.·. de France); Poulle (id.) ; Kuhe (O.·. de Melbourne) ; Dalsace (G.·. O.·. d'Italie) ; de Hérédia (Suprême Conseil de Colon et Cuba).

Ce qui n'était qu'un projet a reçu déjà un commencement d'exécution. Dans sa séance du 23 décembre dernier,

le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France a arrêté les termes d'une circulaire aux puissances maçonniques avec lesquelles le Grand-Orient de France est en relations officielles et amicales et dont voici l'énumération :

Belgique. — Grand-Orient.
Hollande. — Grand-Orient.
Luxembourg. — Suprême Conseil Maç.·.
Suisse. — Grande Loge Alpina.
Hongrie. — Grande Loge Symb.·.
Portugal. — Grand-Orient Lusitanien uni.
Espagne. — Grand-Orient National (Pantoja.)
— — Grand-Orient (Rojo Arias.)
Italie. — Grand-Orient.
Grèce. — Grand-Orient Sup.·. Conseil.
Etats-Unis (Amér.). — Grande Loge du Missouri (Boonville.)
Etats-Unis (Amér.). — Grande Loge de l'Ohio.
Mexique. — Supréme Grand-Orient.
Cuba. — Grande Loge de Colon et Cuba.
— — Suprême Conseil.
Haïti. — Grand-Orient.
Saint-Domingue. — Suprême Conseil.
Colombie. — Suprême Conseil.
— (Bolivar). — Suprême Conseil néo-Grenadin (Carthagène).
Brésil. — Grand-Orient.
Pérou. — Grande Loge.
République-Argentine. — Suprême Conseil Grand-Orient.
Uruguay. — Suprême Conseil Grand-Orient.
Libéria. — Grande Loge.
Nouvelle-Galles du Sud. — Grande-Loge.

Cette circulaire, rédigée par le F.·. *Amiable*, maire d'un arrondissement de Paris et président de la Commission des relations extérieures du Grand-Orient de France, était ainsi libellée :

⁂ « Très Honorés et TT.·. CC.·. FF.·.,

» Le Congrès maçonnique international, réuni à l'hôtel du Grand-Orient de France, a, par un vote unanime, dans sa séance du 17 juillet dernier, favorablement accueilli la motion suivante, proposée par un certain nombre de FF.·. appartenant aux différentes puissances qui s'y trouvaient représentées. »

(Suit l'ordre du jour voté au Congrès, reproduit ci-dessus.)

« En vertu de cette résolution, nous vous invitons, Très Honorés et TT.·. CC.·. FF.·., à nous faire connaître le plus promptement qu'il vous sera possible, vos idées relativement à un congrès qui se réunirait dans le courant de l'année qui va commencer, et auquel prendraient part les représentants dûment accrédités des Puissances maçonniques régulières ayant donné leur adhésion.

» Vous voudrez bien donner votre avis sur le lieu et l'époque de la réunion. Le Congrès de 1889 ayant siégé à Paris, nous estimons que celui de 1890 pourrait être tenu hors de France; nous vous prions de nous indiquer vos préférences pour un pays où la Franc-Maçonnerie jouit de sa pleine liberté d'action. — Veuillez nous dire aussi comment vous comprenez l'organisation et le fonctionnement de ces grandes assises maçonniques, notamment quelle devrait être la durée de la session. Il serait utile, enfin, de nous indiquer les sujets que vous désireriez voir traiter sous forme de rapports ou de discours, ou qui comporteraient un débat contradictoire.

» Vous recevrez très prochainement trois exemplaires du volume contenant le compte rendu du Congrès de 1889 avec le texte des discours qui y ont été présentés. Nous avons l'espérance que, en le lisant, vous vous convaincrez que ce premier essai n'a pas été infructueux, et qu'il fait bien augurer, pour l'avenir, de nouvelles réunions du même genre.

» Après le grand succès de l'Exposition universelle, qui a produit de si heureux effets pour le rapprochement des peuples et le maintien de leurs relations pacifiques, il

appartient à la Franc-Maçonnerie de continuer son œuvre en répandant toujours davantage la Fraternité parmi les hommes, en réduisant de plus en plus le ténébreux domaine de l'ignorance, du fanatisme et de la superstition.

» Agréez, Très Honorés et TT.·. CC.·. FF.·. la cordiale assurance de nos sentiments fraternels. »

Dans sa séance du 20 janvier 1890, le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France décida l'envoi, aux puissances maçonniques non comprises dans la première liste, d'une seconde circulaire préparée par le F.·. *Viguier* et ainsi conçue :

⁂ « Très Honorés et TT.·. CC.·. FF.·.,

» Le Congrès maçonnique international qui a eu lieu à Paris au mois de juillet dernier, et auquel ont participé la plupart des Puissances maçonniques qui ont pu être convoquées en temps utile, a adopté à l'unanimité la résolution suivante : »

(Suit l'ordre du jour voté au Congrès.)

« Cette proposition a été présentée au nom des représentants des Puissances maçonniques suivantes :

» Grand Orient de Belgique;

» Grand Orient d'Italie;

» Grand Orient national d'Espagne;

» Grande Loge Suisse Alpina;

» Grand Orient du Brésil;

» Grand Orient Lusitanien uni;

» Suprême Conseil de Colon et Cuba;

» Suprême Conseil du Rite écossais ancien et accepté pour la France;

» Grande Loge Symbolique écossaise de France;

» Grand Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises;

» Elle a reçu, postérieurement au vote unanime du Congrès, l'adhésion rétrospective de diverses Puissances maç.·.;

» C'est donc en vertu, non pas d'une initiative propre, — que nous n'avons plus à prendre — mais pour nous acquitter du mandat collectif dont nous sommes investis que nous avons la fav.·. de vous demander, TT.·. CC.·. et honorés FF.·., s'il vous convient de participer à l'échange de vues qui doit, dans la pensée de nos mandants, précéder l'organisation éventuelle ou effective d'un Congrès futur.

» Il ne nous appartient, quant à présent, de concevoir aucune prévision ni quant au lieu, ni quant à la date, ni quant à l'objet de ce Congrès universel.

» Nous nous acquittons seulement d'un devoir de convenance et de gratitude envers nos hôtes de 1889 (E.·.V.·.) en déclarant, par avance, que l'Orient accepté par nous pour ce frat.·. rendez-vous, ne sera pas nécessairement un Orient français.

» La brochure contenant le compte rendu des Trav.·. du Congrès maç.·. internat.·. de juillet 1889 vous sera très prochainement adressée.

» Veuillez agréer, TT.·. CC.·. et honorés FF.·., l'assurance de nos sentiments frat.·. »

Par l'emploi de cette seconde circulaire on organisait, selon l'expression du F.·. *Level*, « le maximum possible des adhésions au futur Congrès ».

Plusieurs réponses des Puissances maçonniques sont déjà parvenues au Grand-Orient, et le F.·. *Amiable*, déjà nommé, en a donné connaissance aux membres du Conseil de l'ordre dans la tenue du lundi 10 février 1890.

On ne sait pas encore dans quelle ville siègera ce fameux congrès international, qu'on veut rendre périodique, et dont il est superflu de faire ressortir l'importance.

Le rédacteur de la Revue maçonnique italienne exprime le désir qu'il se tienne à Rome. En 1872, le Grand Orient d'Italie avait eu la pensée d'un Concile maçonnique, et voici les sentiments que les maçons italiens expriment aujourd'hui : « Si vraiment un Congrès universel de la Franc-Maçonnerie est possible, il ne peut être réuni

qu'à Rome. Ici, où a siégé le dernier Concile œcuménique des catholiques, doit siéger le premier Concile œcuménique des Francs-Maçons. »

(Bulletin du G.·. O.·. de France. — Novembre 1889, page 476.)

Cet accord, cette entente, cette action commune, sont officiellement reconnus et avoués dans les trois discours du Frère *Auguste Houzeau de Lehaie*, professeur à l'École des Mines de Mons et Bourgmestre à Hyon, ancien grand maître adjoint et délégué du Grand Orient de Belgique, prononcés au Congrès Maçonnique International du Centenaire de la Révolution de 1789.

⁂ « Très Cher Frère Président, Frère Premier Surveillant, Frère Second Surveillant, et vous MM.·. FF.·. ; en vos grades et qualités,

» C'est au nom du Grand Orient de Belgique que je viens remercier nos frères de France ; j'ai été tout particulièrement heureux de venir à cette date qui, pour nous, est, comme pour vous, le centenaire d'une grande époque. Vous connaissez tous les liens intimes qui unissent mon pays à la France. Vous vous rappelez que lorsque nous avons voulu chasser l'étranger de chez nous, c'est à la France que nous avons fait appel. Le sang français a coulé à Anvers pour assurer l'indépendance de la Belgique. *(Vifs applaudissements.)*

» Nous ne l'oublierons jamais, quelles que soient les destinées de notre pays ; nous sommes un peuple qui avons la reconnaissance dans le cœur. *(Nouveaux applaudissements.)*

» Aussi, je vous le disais, c'est avec bonheur que je suis venu, parce que la Révolution de 1789 est pour nous la source où nous avons puisé nos institutions politiques. Nous croyons toutefois avec vous que cette Révolution n'est pas terminée ; nous croyons avec vous que si vous avez proclamé et si nous proclamons bien haut l'excellence de ses trois principes : Liberté, Égalité, Fraternité, leur application n'est pas encore complète. *(Bravos.)*

» Nous croyons que si, en 1789, la bourgeoisie a fait litière des privilèges de la noblesse, si elle les a abolis, si elle a profité d'avantages immenses, il est encore, dans la société, des classes qui n'y participent point *(très bien)*. Aussi, nous pensons comme vous, Maçons belges comme Maçons français, et j'ose le dire, Maçons de tous les Orients étrangers, — car ces FF.·. m'ont autorisé à parler en leur nom, — nous pensons dans le monde entier, la Maçonnerie pense qu'il y a plus à faire qu'il n'a été fait jusqu'à présent, que si la Maçonnerie a toujours été à la tête du progrès politique et social, elle doit y rester. Il faut que, dans un siècle, ceux qui viendront puissent dire qu'elle a fait encore quelque chose pour le bonheur de l'humanité.

» Non, toutes les bastilles ne sont pas tombées, la réaction en élève sans cesse de nouvelles. La date que vous célébrez doit être pour nous un enseignement. A la fin du siècle qui s'ouvre, nous devons avoir abattu les obstacles que, chaque jour, la réaction place en travers de notre route. *(Applaudissements.)*

» C'est pour cela que je vous salue de tout cœur et que je vous remercie d'avoir invité à votre réunion, non seulement les Maçons de France, mais ceux du monde entier, à venir ici proclamer leur attachement à des principes que nous ne devons jamais oublier. *(Applaudissements prolongés.)* »

Le Frère *Houzeau de Lehaie* confirme le discours que l'on vient de lire, prononcé à la séance d'ouverture, le 16 juillet 1889, par le suivant, prononcé à la première séance solennelle du même jour :

⁂ « MM.·. FF.·.

» Je vous demande pardon de prendre de nouveau la parole. Sous le coup de l'émotion que j'ai éprouvée en écoutant les magnifiques discours que vous venez d'entendre, je crois qu'il est bon qu'une voix étrangère mais amie, vienne s'associer aux félicitations que vous venez d'adresser à leurs auteurs.

» C'est qu'il est un fait que nous ne devons jamais oublier : lorsque la liberté triomphe en France, elle triomphe chez nous ; mais lorsqu'elle est voilée chez vous, c'est en vain que nous luttons pour la faire triompher. Aussi vous pouvez être certains que nos cœurs sont avec vous dans la lutte que vous soutenez en ce moment contre de nouvelles entreprises qui menacent vos libertés. *(Applaudissements.)*

» Nous sommes, en Belgique, dans une situation difficile, déplorable même ; la Franc-Maçonnerie avait pris en main la grande cause de l'enseignement public, l'Église nous en a depuis cinq ans enlevé la direction. Depuis cinq ans nous voyons les écoles tomber sous les coups répétés du clergé. Profitez de notre triste expérience, il vous en arriverait de même si la France avait encore la faiblesse de se laisser dominer par ce pouvoir contre lequel la maçonnerie lutte depuis son origine dans le monde. *(Vifs applaudissements.)*

» Aussi MM.·. FF.·., permettez-moi de remercier au nom des maçons étrangers, les Frères **Amiable** et **Colfavru** des enseignements qu'ils viennent de nous donner. En nous retraçant l'histoire de la Maçonnerie, en nous retraçant l'histoire de la liberté, ils nous ont montré ce qu'il nous reste à faire et ce n'est pas peu de chose. En Belgique nous connaissons cette devise « Repos ailleurs ». Elle est de France, et si nous avons tous le courage de la mettre à exécution, nous vaincrons et mettrons fin à ce despotisme qui pèse sur nous et qui menace d'engloutir cette malheureuse Europe, si elle s'abandonne à la direction du catholicisme. *(Bravos.)*

» Je vous remercie, MM.·. FF.·., au nom des frères étrangers, des enseignements que voulez bien nous donner. »

Le F.·. *Desmons :* — ⁂ « Je crois, MM.·. FF.·. être encore votre interprète en remerciant du fond du cœur et au nom de tous, non seulement notre F.·. Colfavru, nous l'avons déjà fait et nous sommes prêts à le refaire, mais en particulier notre F.·. Délégué de la Belgique des

sentiments de solidarité qu'il vient de nous exprimer. Qu'il sache, en effet, que si nous pouvons compter sur la Belgique, la Belgique peut aussi compter sur nous, car les mêmes sentiments de solidarité nous unissent et nous aimons à croire que l'une et l'autre, travaillant pour la liberté, vaincront et triompheront. »

« Une nouvelle batterie de remerciements est tirée en l'honneur du F.·. de Belgique et couverte par les cris de : Vive la République et vive la Belgique. »

Le délégué de la Belgique. — ⁂ « MM.·. FF.·., je conserve maçonniquement cette batterie dans mon cœur et avec vous je crie : Vive la République Française ! »

Cris de : « Vive la République » et de « Vive la Belgique. »

Enfin, au Banquet de clôture du 17 juillet 1889, le Frère *Houzeau de Lehaie* s'exprime ainsi :

⁂ « MM.·. FF.·.,

» Qu'il me soit permis de vous entretenir encore un instant. Voici deux jours que je passe au milieu de vous et j'emporterais, nous emporterions tous dans nos Orients des sentiments de fraternité plus grands, si cela était possible, pour cette nation qui, depuis un siècle, a été le champion de la liberté, de l'égalité, de la fraternité dans toute l'Europe. *(Applaudissements.)*

» Je dis des sentiments plus intimes encore, pour les maçons avec lesquels nous nous sommes trouvés et qui, venus de tous les points de la France, nous ont montré que cette France, que la réaction cherche à nous représenter comme faiblissante et comme vacillante, est encore équilibrée, et encore vigoureuse et qu'elle saura résister aux entreprises qu'on tente aujourd'hui contre elle. *(Vifs applaudissements.)*

» Je vous remercie MM.·. FF.·.. Nous ne vous quitterons pas sans regrets ; mais aussi ai-je signé avec beaucoup de plaisir cette proposition de réunir de nouveau

quelque part, l'année prochaine, les délégués de tous les Grands-Orients du monde. Il est nécessaire, à notre époque, que les peuples se joignent, qu'ils se voient, que les maçons (et les maçons sont la seule organisation qui puisse arriver à ce résultat que nous envisageons comme notre idéal, ce résultat qui, permettez-moi de vous le rappeler, a été indiqué hier comme ayant été imprimé pour la première fois dans un livre édité à Bruxelles : la *République universelle)*, il est nécessaire, dis-je, que les maçons se réunissent.

» J'appartiens à une nation qui vit sous la monarchie, mais j'appartiens à une nation où la maçonnerie a quelquefois eu le pouvoir et où elle a cherché à réaliser les principes que nous professons tous. Mais j'appartiens à une nation qui, comme la France, du reste, a deux gouvernements ; quand elle a un gouvernement officiel libéral, quand nous sommes au pouvoir, — et dans le dernier ministère libéral, il n'y avait qu'un seul membre qui ne fût pas maçon et il devait être reçu dans nos loges le jour où il a été nommé ministre, — quand nous avons été au pouvoir, nous avions à côté de nous un gouvernement occulte, qui a fini par nous renverser par la calomnie, par la calomnie sur la question la plus importante de toutes, sur la question de l'éducation publique.

» Oh ! conservez-la bien, MM.·. FF.·., conservez-la bien cette instruction publique, car nous payons cher la faute de l'avoir laissé compromettre ! *(Salve d'applaudissements.)*

» Mais, si aujourd'hui les divisions qui avaient pénétré jusque parmi les libéraux et jusque même parmi les maçons, si depuis quelques jours, ces divisions ont cessé d'exister, c'est parce que nous avons compris qu'il y a une première question qui domine toutes les autres, la nécessité de réunir toutes nos forces pour cette lutte.

» Aussi, MM.·. FF.·., j'emporterai de chez vous des sentiments profonds dans mon cœur. Je voudrais pouvoir vous donner à tous l'accolade fraternelle, mais permettez-moi de le faire en la donnant à notre F.·. Desmons, car j'étais tout à l'heure jaloux de votre Pre-

mier Surveillant. Permettez-moi de lui donner ainsi notre témoignage d'admiration pour sa conduite maçonnique et en même temps de vous exprimer mes sentiments de sympathie pour la Maçonnerie et pour la République française. *(Double salve d'applaudissements.)* »

« Les cris de : Vive la République ! Vive la Belgique ! sont poussés par toute l'Assemblée et le Délégué de la Belgique y répond par le cri de : Vive la France !

» La colonne d'harmonie joue la *Brabançonne* (1). »

C'est donc bien réellement dans la politique antipatriotique et anarchiste que consiste, pour le malheur de la France et de la Belgique, l'action commune de la Franc-Maçonnerie française et de la Franc-Maçonnerie belge.

LA FRANC-MAÇONNERIE EN BELGIQUE

I

Origines et Développement de la Franç-Maçonnerie en Belgique.

L'histoire véridique de la Franc-Maçonnerie en Belgique a été l'objet d'un travail secret, dont le deuxième Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique est l'auteur, et dont il a donné lecture pour la dernière fois dans les tenues du 28 décembre 1874, du 16 avril 1875 et du 28 avril 1876 du Suprême Conseil.

(1) *Compte rendu officiel des séances du Congrès*, pages 25, 99 et 160.

Nous allons reproduire ce travail dans son intégrité, car des recherches auxquelles nous nous sommes livrés, il résulte qu'il est suffisamment exact.

Après une série de considérations ritualistiques dont nous ferons grâce à nos lecteurs, le très Puissant Grand Commandeur, le Lieutenant Général *Bruno Jean-Baptiste Renard*, aide de camp du Roi, ex-Ministre de la Guerre, ex-Inspecteur Général des Gardes Civiques du Royaume, Grand Officier de l'Ordre de Léopold, etc., aborde ainsi la partie historique de son travail :

⁂« L'histoire de la Franc-Maçonnerie dans notre patrie comprend deux parties distinctes, puisque la Belgique n'a proclamé son indépendance que le 3 octobre 1830. »

« Ces deux parties sont naturellement, l'histoire avant, et l'histoire après l'Indépendance nationale de la Belgique. »

I

La Franc-Maçonnerie en Belgique avant 1830.

Cette première partie embrasse trois périodes distinctes :

1re *Période*. — De la Fondation de la 1re Loge (1721) à la Révolution française (1789) comprenant 68 années de Franc-Maçonnerie Autrichienne.

2e *Période*. — De la Révolution française (1789) à la chute du 1er Empire (1814) comprenant 25 années de Franc-Maçonnerie Française.

3e *Période*. — De la chute du 1er Empire (1814) à la proclamation de l'Indépendance (1830) soit 16 années de Franc-Maçonnerie Hollandaise.

PREMIÈRE PÉRIODE

Période Autrichienne.

De la fondation de la 1re Loge en 1721 à la Révolution française de 1789.

Le 21 janvier 1721, une première Loge maçonnique fut constituée à Mons sous le titre « La Parfaite Union », et sous la juridiction de la Grande Loge d'Angleterre, dont le grand maître, Lord Montaigu, présida l'installation en personne.

En 1730 une deuxième Loge fut installée à Gand, et le développement de l'influence maçonnique fut tel, que, dès 1736, les catholiques réclamèrent de l'Empereur Charles VI, la suppression de la Franc-Maçonnerie dans les Pays-Bas et demandèrent que des poursuites sévères fussent exercées contre les Francs-Maçons.

A son avènement au trône, le Duc François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, ne laissa subsister que par une simple tolérance les réunions des Loges. Ces réunions furent même interdites à nouveau en 1764, une année avant la mort de cet Empereur, qui pourtant ne fut jamais l'ennemi systématique des Fils de la Veuve.

Mais, dès 1765, nous avions trois loges en pleine activité de travaux : la Loge n° 341, constituée à Alost le 5 juin 1765, la 427, constituée à Gand en juillet 1768, et la 394, constituée à Mons le 20 janvier 1770.

Le Duc de Beaufort, Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre, avait nommé le 20 décembre 1769 le F.·. François-Bonaventure-Joseph *Dumont*, marquis de Gage, comme Grand-Maître Provincial de la Franc-Maçonnerie dans les Pays-Bas Autrichiens. Sous cette Grande maîtrise, des Ateliers ne tardèrent pas à se former, l'un en 1770 à Tournay, deux à Liége en 1775 et 1776, et deux à Spa dans l'année 1778.

La première Loge écossaise, « La Parfaite Union », fut fondée à Namur, le 9 février 1770, sous les auspices de la Grande Loge d'Ecosse; sa constitution fut con-

firmée le 28 août 1777, par la Grande Loge des Pays-Bas Autrichiens.

Le nombre des Loges augmente considérablement à partir de 1780. En 1784, 16 Loges étaient en plein travail sous la juridiction de la Grande Loge Provinciale des Pays-Bas. Elles comptaient parmi leurs membres, non seulement tous les chefs du Parti national, mais même de hauts dignitaires de l'Eglise, l'Evêque de Liége, entre autres, qui avait reçu la Lumière Maçonnique dès 1770.

A la Loge « L'Heureuse Rencontre » de Bruxelles, appartenaient en 1786 les princes de Ligne et de Gâvre, les ducs d'Aremberg et d'Ursel, le marquis de Chasteleer et plusieurs personnalités marquantes, au nombre de quarante-deux.

Redoutant l'explosion des sentiments de nationalité indépendante qui dominaient dans les rangs de la Maçonnerie Belge, l'Empereur d'Autriche, par décret du 11 décembre 1785 promulgué le 9 janvier 1786, ordonna la fermeture de 11 Loges et n'en laissa en travail que 3 seulement, toutes à Bruxelles.

Malgré cette prohibition, les Loges de Liége, Maestrich, Tournay et Spa continuèrent secrètement leurs travaux jusqu'en 1787, où toutes les loges belges, sans exception, furent fermées par Edit Impérial.

DEUXIÈME PÉRIODE

Période Française

De la Révolution française (1789) à la chute du Ier Empire (1814).

Des 16 Loges qui existaient en Belgique en 1784 et qui avaient été toutes supprimées en 1787, cinq reprirent leurs travaux après 1789; ce furent celles de Bruxelles, Liége, Namur, Tournay et Ostende, qui, encore en 1793, relevaient de la juridiction autrichienne.

Mais en 1795 elles passèrent sous l'obédience du

Grand Orient de France, lors de la conquête des Pays-Bas par les armées françaises.

Ces 5 loges formèrent le noyau de la Maçonnerie belge pendant cette période. Le Grand Orient de France accorda des constitutions à 28 nouvelles Loges et, sur ces 33 Loges, 27 se trouvaient en pleine activité de travail en 1814.

Le Rite français prit alors de profondes racines parmi les Franc-Maçons belges et le premier Chapitre des Hauts Grades (du Rite de Heredom) fut fondé à Bruxelles le 21 avril 1811.

TROISIÈME PÉRIODE.

Période Hollandaise.

De la chute du Ier Empire à la proclamation d'Indépendance (1830).

Le 1er janvier 1814, les Loges régulières qui se trouvaient en Belgique en pleine activité de travail étaient au nombre de 27. Ayant secoué, avec la domination française, l'obédience du Grand Orient de France, ces ateliers songèrent à l'établissement d'une Grande Loge nationale, et, le 10 décembre 1814, un grand Conseil des Princes du Royal Secret, du 25me degré, constitué dans le sein de la Loge les « Amis Philanthropes » de Bruxelles, prétendit s'ériger en autorité suprême de la Franc-Maçonnerie en Belgique.

Mais l'incertitude où l'on était de l'avenir politique d'un pays sur lequel le Congrès de Vienne n'avait pas encore définitivement statué, devait rendre cette prétention illusoire jusqu'après le 30 mars 1814, époque où la Belgique fut incorporée au royaume de Hollande.

En novembre 1815 cinq Loges de Bruxelles, dont 3 du Rite de la stricte observance rectifiée, et 2 du Rite Ecossais, nommèrent chacune trois membres qui formèrent la « Commission des Quinze ». Les travaux de cette commission eurent pour résultat l'établissement de la Maçonnerie belge.

Cette commission présenta quatre projets d'autonomie maçonnique. L'un de ces projets, élaboré par la Loge les « Amis Philanthropes » de Bruxelles, fut adopté pour être présenté à l'Assemblée Générale des Francs-Maçons belges, qui se réunit à Bruxelles le 1er février et le 15 mars 1817 sans qu'aucune résolution définitive y fût arrêtée.

Entre ces deux séances plénières, les Maçons du Rite Ecossais ancien et accepté s'étaient réunis, et, sous la présidence du Marquis de Rouyer, membre du Suprême Conseil de France, avaient constitué un Suprême Conseil du 33me et dernier degré du Rite, lequel conseil comptait, le 15 mars 1817, jour de son installation, *quinze* 33mes Français et seulement ***deux*** 33mes belges, les Frères Coppyn et de Grégoire.

Le Roi de Hollande ayant manifesté en mars 1815 son désir de voir toutes les Loges de son Royaume soumises à l'autorité d'une Grande Loge unique, son deuxième fils, le Prince Frédéric Guillaume Charles de Nassau, fut nommé Grand Maître à l'unanimité des voix le 4 juin 1816. Le prince choisit le duc d'Ursel comme Grand Maître adjoint.

N'étant pas encore initié (1) le Prince se rendit en juillet 1817 à Berlin où il fut reçu Franc-Maçon et passa par tous les grades dans la même séance d'initiation, en présence d'une délégation spéciale de la Grande Loge

« (1) Dans sa circulaire du 25 avril 1819, Son A. R. s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

« J'avouerai volontiers que, lorsque je me vis élevé au rang de Grand Maître National, *je n'avais pas* les connaissances requises pour remplir cettte dignité ; mais au moins le désir de me les procurer ne me manquait point. »

. . . .

« Depuis, je me flatte d'avoir obtenu sur tout cela des connaissances suffisantes, et je ne vous cache pas que, par rapport au but de l'Ordre, plusieurs grades s'occupent du DOGME, d'autres de POLITIQUE, etc. »

Donc, S. A. R. avoue que si, en devenant Grand Maître de la Franc-Maçonnerie des Pays-Bas, il ne savait pas ce que c'était que la Franc-Maçonnerie, il s'est aperçu depuis que c'est une association qui ***s'occupe de religion et de politique.***

« Aux trois Globes » de Berlin, présidée par Guionneau, le successeur de Zöllner dans la Grande Maîtrise de cette Grande Loge.

Devenu ainsi Franc-Maçon régulier, le Prince Frédéric fut solennellement installé comme Grand Maître national des Pays-Bas le 18 octobre 1817.

Mais la fusion des Loges Hollandaises (du Nord des Pays-Bas) et Belges (du Sud des Pays-Bas) ne se réalisa nullement dans la pratique. Le 5 mai 1817, à l'occasion de l'initiation de son frère aîné, le Prince d'Orange, dans la Loge « l'Espérance » de Bruxelles, et sur le refus de celui-ci de devenir Grand Maître de la Franc-Maçonnerie belge, le Prince Frédéric proposa à la Grande Loge la création de deux grands corps *administratifs*, l'un pour les provinces du Nord, l'autre pour les provinces du Sud, avec un seul Grand corps *législatif* siégeant à la Haye.

Cette disposition fut adoptée, et une Grande Loge temporaire de Belgique fut constituée le 24 juin 1817. Elle s'empressa d'élire le Prince Frédéric comme Grand Maître, en sorte que celui-ci se trouva être Grand Maître de la Grande Loge des Pays-Bas, de la Grande Loge d'administration de Hollande et de la Grande Loge d'administration de Belgique.

Une commission, nommée le 30 août 1817, sur la demande du Prince, pour établir un *modus vivendi* entre ces deux Grandes Loges Administratives, termina son travail en quatre séances et le présenta aux délibérations des Grandes Loges, le 20 septembre. Il fut adopté définitivement le 11 décembre suivant, à l'unanimité des voix des Frères Belges, et par 77 voix contre 20 des Frères Hollandais.

Suivant cette résolution, la Grande Loge législative devint le *Grand Orient des Pays-Bas*, composé des dignitaires de la Grande Loge administrative de Hollande et de 14 Maîtres-Maçons hollandais; des dignitaires de la Grande Loge administrative de Belgique, et de 14 Maîtres-Maçons belges.

La Grande Loge administrative de Belgique fut solen-

nellement installée dans la Loge « L'Espérance » de Bruxelles, le 11 avril 1818, et aux 27 Loges qu'elle avait sous son obédience avant cette date, trois nouvelles vinrent s'ajouter, portant le nombre de ses ateliers subordonnés à 30. Deux ans après, en 1820, ces ateliers étaient au nombre de 33.

Le 27 avril 1819, le Prince Frédéric proposa de joindre au grade de Maître-Maçon deux « Sections » d'instruction complémentaire, dans lesquelles les Maîtres Maçons recevraient, sous les dénominations de *Maître Élu* et de *Maître Suprême Élu*, l'initiation complète à tous les hauts grades de tous les Rites ; de façon à ce qu'un Maître-Maçon, après avoir reçu l'instruction de la section des *Maîtres Suprêmes Élus*, fût, au point de vue de l'initiation maçonnique, et tout en restant Maître-Maçon, l'égal absolu d'un 33me du Rite Écossais Ancien et accepté.

Cette proposition, attentatoire aux privilèges des Hauts-Grades, fut repoussée, et le Prince donna sa démission de Grand Maître du Grand Orient des Pays-Bas, le 20 mai 1820.

Le 19 mai 1823, la Grande Maîtrise fut offerte au Prince d'Orange qui la refusa, et c'est alors qu'eut lieu l'élection du Frère Nabout Van den Ween, comme Grand Maître du Grand Orient des Pays-Bas, fonctions qu'il exerça pendant dix années, du 1er juillet 1824 à 1834, qui furent pour l'Ordre maçonnique une triste période de dissensions et de luttes intestines.

II

La Franc-Maçonnerie en Belgique après 1830.

Cette partie de l'Histoire de la Franc-Maçonnerie en Belgique ne comprend qu'une période : celle qui va de 1830 jusqu'à nos jours, et que nous appellerons :

Période Belge.

C'est bien le 3 octobre 1830 que fut proclamée l'indépendance politique de la Belgique, comme Nation, mais ce ne fut que le 16 décembre 1832 que la Grande Loge d'Administration de Belgique, que nous avons vu installer le 11 avril 1818, demanda aux Loges Belges de se réunir pour proclamer son indépendance maçonnique.

A l'assemblée plénière, qui eut lieu le 25 février 1833, quinze loges, sur les trente-trois qui existaient en 1820, se trouvaient en activité, et sur ces quinze, **quatre** seulement étaient représentées.

Ce sont ces quatre Loges qui constituèrent le Grand Orient de Belgique, le 23 mai 1833, dans les termes suivants :

∴ « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers,
et sous la protection spéciale
de Léopold, Roi des Belges ;
le Grand Orient de Belgique

dans une décision prise par lui le 16e jour du 10e mois 5832,

« Déclare ce qui suit :

« Le Grand Orient de Belgique ne reconnaît aucune autorité maçonnique supérieure ou égale à la sienne (1). »

Le Frère f. *De Frenne* fut nommé Grand Maître adjoint.

Deux observations intéressantes : Dans la médaille commémorative frappée pour conserver le souvenir de cette proclamation d'indépendance, l'auteur, le Frère *Adolphe Jouvenel*, traduisit les mots : « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers » par ceux ci : *Ad majorem Dei gloriam*, et il en résulta que le quartier général d'où la Compagnie de Satan dirigea la plus rude des

(1) Tracé de la Pompe inaugurale du Temple du Grand Orient de Belgique. A Bruxelles, des presses du Frère *Remy* 5833, page 19, lignes 3 à 9.

campagnes contre la Compagnie de Jésus, adopta, lors de son installation, la devise de cette dernière.

La deuxième observation que nous devons faire est que, somme toute, l'autorité du Grand Orient de Belgique n'a d'autre origine que cette affirmation des plus contestables :

∴ « Il ne reconnaît aucune autorité maçonnique supérieure ou égale à la sienne. »

Origine que peu de Francs-Maçons acceptèrent tout d'abord. Car si la majorité des Loges prêta son adhésion à ce Grand Orient, neuf autres refusèrent de reconnaître son autorité, et, le 4 janvier 1836, il dut déclarer irrégulières ces neuf Loges dissidentes. Cinq d'entre elles disparurent, quatre passèrent à l'obédience du Grand Orient de Hollande. Sur ces quatre transfuges, trois rentrèrent au bercail et reconnurent l'autorité du Grand Orient de Belgique ; une seule, celle de Gand, resta hollandaise et l'est encore.

Le 9 mars 1813, le Prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha avait été initié à la Maçonnerie dans la Loge « l'Espérance », de Berne. Devenu roi des Belges, sous le nom de Léopold Ier, le souverain franc-maçon, quoique n'ayant jamais assisté aux tenues de la Grande Loge de Belgique, en accepta le Protectorat dès 1832.

Le 13 décembre 1833, les Loges belges furent autorisées à exercer l'éclectisme maçonnique : c'est-à-dire que tout en restant soumises et fidèles au Grand Orient de Belgique pour les trois degrés : Apprenti, Compagnon, et Maître de la Maçonnerie Symbolique, elles étaient autorisées à demander à n'importe quel autre rite l'autorisation de greffer sur elles toute espèce de chapitres, de conseils, de consistoires, etc.

Il eut des Loges où, en dehors et à part les trois degrés symboliques, on pratiqua en même temps le Rite Écossais ancien et accepté de trente-trois degrés, le Rite Français de sept, le Rite de Misraïm de quatre-vingt-dix, et le Rite de Memphis de quatre-vingt-seize degrés.

Mais petit à petit, le Suprême Conseil du 33me degré du Rite Écossais ancien et accepté réussit à soumettre à

son autorité tous les hauts grades gouvernés par le Grand Orient ; et aujourd'hui les grades symboliques et les hauts grades gouvernés par le Suprême Conseil vivent côte à côte dans la plus cordiale fraternité.

Le baron de *Stassart*, président du Sénat et de l'Académie Royale de Belgique, élu Grand Maître le 1er mars, fut installé le 3 mai 1835. Le Grand Orient promulgua ses statuts le 19 janvier 1838, et, sur la démission donnée le 10 juin 1841 par le baron de Stassart, le Frère *Defacqz*, d'Ath, premier président de la Cour de cassation, fut nommé Grand Maître le 11 juillet 1842 ; son successeur fut, en 1854, le Frère *Th. Verhaegen*, président de la Chambre des Représentants. L'incident de la démission du baron de Stassart mérite d'être raconté : il fait bien voir les prétentions, les machinations et l'action de l'abominable secte dans la politique, par le moyen du libéralisme, qui n'est que sa forme extérieure et présentable, son masque, si l'on veut.

Pendant les premières années de notre indépendance, l'on avait pu conserver ce qui s'appelle l'union de 1830, c'est-à-dire que, dans le gouvernement et l'administration, les libéraux n'étaient pas agressifs, intolérants et exclusifs comme ils se sont montrés à partir de 1840, et les catholiques, volontiers enclins à la modération, toujours amoureux de pacification, comme ils le sont encore, et facilement accessibles aux illusions, en quoi ils n'ont pas changé, se figuraient que cela durerait longtemps, peut-être même toujours.

En cette année 1840, le 6 avril, le ministère de Theux, installé le 4 août 1834, fut renversé, et il fut remplacé, le 18 avril, par un cabinet composé de MM. Lebeau, aux affaires étrangères, Liedts, à l'intérieur, Leclercq, à la justice, Rogier, aux travaux publics, Mercier, aux finances, et le général Buzen, à la guerre. C'était une administration homogène : tous ses membres appartenaient à l'opinion libérale. Et pourtant la majorité, au Sénat, était catholique; la majorité, à la Chambre, libérale, mais faible.

Les catholiques, toujours conciliants, et longanimes, encore aujourd'hui, eurent patience, mais bientôt les

libéraux affichèrent de telles prétentions, dans leurs journaux, notamment dans la *Revue nationale*, fondée et dirigée par M. Devaux, député de Bruges, qu'il devint impossible même pour les plus accommodants, à moins d'être traîtres à eux-mêmes, de supporter plus longtemps un état de choses aussi anormal, et le ministère Lebeau, après avoir en vain demandé au Roi la dissolution des Chambres, dut s'en aller.

Le 13 avril 1841, un nouveau ministère fut formé ; il était composé de MM. de Muelenaere, aux affaires étrangères, Nothomb, à l'intérieur, Van Volxem, à la justice, comte de Briey, aux finances, Desmaisières, aux travaux publics, général Buzen, à la guerre.

Encore une fois les catholiques, fidèles à l'idée, on pourrait dire à l'utopie, de conserver l'union de 1830, avaient appelé des libéraux dans ce cabinet, même ils leur avaient donné la majorité. Il n'y avait en effet que MM. de Muelenaere et de Briey qui étaient catholiques; MM. Nothomb, Van Volxem, Desmaisières et Buzen appartenaient à l'opinion libérale.

M. Nothomb, ministre de l'intérieur, formula, sous forme de circulaire aux gouverneurs de province, le programme du nouveau cabinet. « Il voulait d'une manière » sincère fixer le gouvernement sur le terrain des opi- » nions modérées. Il n'était l'avènement ni d'un parti » politique ni d'une classe sociale, mais l'organe libre et » impartial du pays considéré dans son ensemble. »

En terminant sa circulaire, M. Nothomb manifestait une appréhension qui ne s'est que trop réalisée. « Si cet » essai ne réussissait pas, disait-il, au delà du ministère » actuel, il n'y aurait probablement plus à opter qu'entre » deux combinaisons également exclusives ; deux partis » seraient peut-être pour longtemps en présence, se pas- » sionnant chaque jour davantage, absorbant toutes les » nuances intermédiaires, convoitant le pouvoir, l'obte- » nant tour à tour par d'inévitables réactions et l'exer- » çant alternativement, non dans l'intérêt général, mais » au détriment l'un de l'autre. Ce serait un grand » malheur que de réduire le gouvernement à cette alter-

» native. Nous osons le dire : le cabinet actuel est le
» point culminant d'une situation. Après lui, il faut
» presque inévitablement que le pouvoir se porte à droite
» ou à gauche. » *(Moniteur* du 14 avril 1841.)

Il faut reconnaître que M. J.-B. Nothomb voyait juste. Cette tentative de « fixer le gouvernement sur le terrain des opinions modérées » fut, nous ne dirons pas la dernière illusion des catholiques, mais le dernier essai de ministère mixte.

Et qui fit échouer cette dernière tentative, tentative certainement généreuse et patriotique ? Les libéraux, c'est-à-dire les francs-maçons.

Et ici nous avons l'aveu d'un maçon, du chef même des Loges belges, du *Grand Maître National*, M. le baron de Stassart.

Le baron de Stassart était libéral, tout autant que M. Lebeau, M. Devaux, M. Rogier, etc. Rien d'étonnant qu'il fût franc-maçon. Il appartenait à la Loge de Namur, laquelle suivait le rite écossais. En 1818, il y avait le grade de *G.·. M.·. de la Vérité*, et il était arrivé au 29me degré. — Puisque nous parlons de la Loge la *Bonne Amitié*, disons qu'on y trouvait alors un Command.·. d'Alep (c'était le prince de Gavre), un Command.·. d'Ephèse (c'était le F.·. Walter, secrétaire inspecteur de l'université de Liége), un Command.·. de Damas, un Command.·. d'Antioche (c'était Marchot, avocat à Nivelles), un Command.·. de Smyrne, un Command.·. de Césarée, un Command.·. d'Alexandrie, un Command.·. de Saint-Jean d'Acre, un Command.·. de Corinthe, un Préf.·. de Nazareth, un Préf.·. de Rhodes, un Préf.·. de Tessalonique, un Préf.·. de Nicosie, etc., etc. — Les maçons ont toujours aimé les titres pompeux et ridicules, comme leurs harnachements.

Après 1830, la maçonnerie belge, manquant de patriotisme, resta longtemps toute dévouée à l'orangisme, et l'on assure qu'elle en conserve encore le culte. Bientôt ce sera établi, par des documents authenthiques. Le roi Léopold Ier, qui connaissait assez bien la maçonnerie, autant qu'un roi peut la connaître, voulut que la grande

maîtrise, laissée au prince d'Orange, fût entre les mains d'un maçon belge, et le baron de Stassart, à la demande de Sa Majesté, fut nommé à ces fonctions. C'est ainsi qu'il devint *Grand Maître National belge*.

Arrivèrent les élections du 8 juin 1841. La maçonnerie avait, comme elle a toujours, ses candidats et elle combattait surtout M. de Muelenaere, un des hommes politiques les plus dignes et les plus honnêtes que la Belgique a eus depuis 1830. C'est à cette occasion que de Stassart renonça à ces fonctions de Grand-Maître. Voici sa lettre de démission :

Aux très chers et très illustres frères composant le Grand-Orient de Belgique.

Orient de Bruxelles, le 10e jour du 4e mois 5841.

∴ « Très chers et très illustres Frères,

» J'ai toujours considéré la Franc-Maçonnerie comme destinée à calmer les passions et non à les irriter, je vous ai tenu constamment le langage de la modération.

» C'est ce langage que j'ai cru devoir vous faire entendre le 10 mai dernier (ère vulgaire), lorsque je me rendis, dans des vues de conciliation, au milieu des membres des trois principales loges de Bruxelles, convoquées à propos des élections du 8 juin, sans qu'on eût jugé convenable de m'en dire un mot. Je n'exigeais autre chose, sinon qu'on s'abstînt de tout projet d'hostilité contre un ministère formé par un homme d'état estimable, mon ami depuis vingt ans ; contre un ministère qui ne compte pas un coryphée de parti et qui devrait conséquemment inspirer confiance aux gens sages, désireux d'éviter les ornières politiques ; je voulais qu'on attendît du moins ses actes avant de le juger. Je ne demandais pas mieux que d'accepter le maintien de la représentation actuelle du Brabant, sauf à s'entendre sur le choix du successeur de l'honorable M. Leclercq... Vous savez de quelle

manière mes paroles furent accueillies, et le peu d'égards que l'on témoigna dans cette circonstance à un homme qui croyait y avoir quelques droits ; vous savez à quel point on s'est montré exclusif !...

» Je puis oublier des torts envers moi, mais je ne puis m'exposer à ce qu'ils se renouvellent ; je ne dois pas m'exposer à sanctionner par ma présence des actes contraires aux principes de tolérance et de modération que j'ai professés toute ma vie. Je viens donc résigner dans vos mains le titre de *Grand Maître National belge* et les pouvoirs qui s'y trouvent attachés. C'est à regret que je prends cette détermination ; mais ce qui vient de se passer m'en impose le devoir.

» J'ai la faveur, très chers et très illustres frères, de vous saluer par les signes maçonniques connus et avec tous les honneurs qui vous sont dus.

» Signé : le baron DE STASSART. »

Cette page de l'histoire de la maçonnerie en Belgique est significative : elle fait voir l'intolérance de la secte, son acharnement à s'emparer du pouvoir et à l'exploiter à son profit exclusif, et sa résolution d'expulser les catholiques de toutes les positions et de les réduire à l'état de parias.

Le 24 juin 1854, le Grand Maître Verhaegen fit la déclaration suivante :

∴ « 1° Les questions politiques et religieuses doivent faire l'objet de l'action constante des Loges **secrètement** liguées.

» 2° Les Loges doivent être organisées dans leurs rapports entre elles et avec les sociétés secrètes de l'étranger, de manière à obéir à une impulsion unique, conformément aux traités conclus.

» 3° Ces traités conclus forment une **loi suprême** qu'il n'est permis à personne d'examiner ou de discuter. Le vrai Maçcn doit s'incliner devant ces traités et **s'y soumettre aveuglément**.

» 4° Les questions à l'ordre du jour sont : l'éducation

du peuple et l'ensèignement public, qui doivent relever de l'État dans leur organisation, et, par l'**Etat asservi**, relever de la mystérieuse influence maçonnique d'une part, et d'autre part, la charité publique qui doit entraver la charité privée et la liberté des cultes, qu'il faut extirper de la Constitution en tant que Liberté du culte catholique, par la compression de la parole en chaire et par la destruction de la liberté de s'associer dans un but religieux.

» 5° Ce programme doit au besoin être *réalisé par la force*. »

C'est de ce jour et du vote par acclamation unanime de cette déclaration du Frère Verhaegen, que datent le caractère nettement anti-clérical et l'esprit ouvertement anti-religieux de la Franc-Maçonnerie Belge (1).

Les protestations se produisirent, provoquées par la rupture, à l'occasion de ce vote, de tous les rapports de paix et d'amitié avec le Grand-Orient de Belgique, rupture décrétée par les Grandes Loges de Dresde, le 13 novembre, des trois Globes de Berlin le 7 décembre, de Prusse et la Grande Loge de Hambourg le 16 décembre 1854, par la Grande Loge de Berlin le 7 janvier, par la Grande Loge de Bayreuth le 24 janvier 1855 et par la Grande Loge de Suède le 17 février 1855. Ces protestations amenèrent des séparations et plusieurs Loges de l'Obédience du Grand-Orient vinrent se placer sous celle du Grand Conseil, qui en 1860 comptait parmi ses Ateliers jusqu'à treize Loges Symboliques (2).

(1) La vérité est que la Franc-Maçonnerie Belge organisa dès lors une politique d'application des principes francs-maçonniques se résumant en deux mots :

« *Libéraliser* l'administration et par elle le pays et *entraver* l'action de l'Église catholique en la **dépouillant de ses biens**. »

(2) Pour bien préciser le caractère de la lutte engagée à cette époque par la Franc-Maçonnerie Belge, nous citerons un arrêté du Grand Maître Varhaegen daté du 5 janvier 1855, qui énonce les décisions suivantes prises par le Grand-Orient de Belgique relativement aux élections politiques :

« 1° Un candidat maçon sera d'abord proposé par la Loge, dans

Mort le 8 décembre 1862, Verhaegen fut remplacé provisoirement par le Frère *Van Schoor*, sénateur, qui fut élu définitivement Grand Maître en 1866.

Ses successeurs ont été :

P. Van Humbeeck, ex-ministre de l'Instruction publique de 1868 à 1871.

A. Couvreur, vice-président de la Chambre des Représentants de 1872 à 1874, et de 1878 à 1880.

H. Bergé, professeur à l'Université et membre de la Chambre des Représentants de 1875 à 1877 et de 1881 à 1883.

Comte Goblet d'Alviella, professeur à l'Université et membre de la Chambre des Représentants de 1884 à 1886.

V. Lynen, conseiller communal et consul du Chili de 1887 à 1889.

Ils ont exercé leur autorité suprême sur des Loges qui ont varié en nombre, mais qui sont maintenant au nombre de 16, et que le tableau officiel classe par ordre d'ancienneté comme il suit, en donnant sur les noms auxquels la correspondance doit être adressée, les indications ci-après consignées :

le ressort de laquelle se fera l'élection, à l'adoption du Grand-Orient pour être ensuite **imposé** aux Frères de l'*Obédience*.

» 2° Dans l'élection, qu'elle soit nationale, provinciale ou communale, l'agrément du Grand-Orient sera également *nécessaire*, également *réservé*.

» 3° Chaque Maçon jurera d'employer toute son influence pour faire réussir la candidature adoptée.

» 4° L'Élu de la Maçonnerie *sera astreint* à faire en *Loge* une profession de foi dont acte sera dressé.

» 5° Il sera invité à recourir aux lumières de cette Loge ou du Grand-Orient, dans les occurrences graves qui peuvent se présenter pendant la durée de son mandat.

» 6° *L'inexécution de ses engagements* l'expose à des **peines sévères**, même à l'exclusion de l'ordre maçonnique.

» 7° Chaque Loge pouvant juger utile de s'aider de la publicité, devra se ménager des moyens d'insertion dans les journaux, mais le Grand-Orient se réserve de recommander ceux de ces journaux qui auront sa confiance. »

= Loge *La Bonne Amitié* de Namur. *Adresse*, M. Labon Niematié, 10 rue du Lombard à Namur. (En numérotant 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 9, 7, 11, 12 et 13, les treize lettres du titre, « La Bonne Amitié », et les plaçant ensuite par ordre numérique on obtient l'anagramme « Labon Niematié. »)

= Loge *La Parfaite Intelligence et l'Étoile réunies* de Liége; *Adresse:* M. Cegentillien, avenue d'Avroy, 12 à Liége. (En numérotant 9, 11, 6, 10, 8, 7, 3, 4, 5, 1 et 2, les onze lettres du titre Intelligence et les classant numériquement on obtient « Cegentillien. »)

= Loge *Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis* de Bruxelles; *Adresse:* M. Vasimiras de Niolun, 20 rue du Marché aux Poulets, Bruxelles. (En numérotant 1, 7, 2, 4, 3, 8, 5, 6, 9, 10, 11, 15, 16, 12, 13, 14 et 17 les dix-sept lettres du titre « Vrais amis de l'Union » et les rangeant numériquement, on obtient « Vasimiras de Niolun »).

= Loge *Les Amis Philanthropes* de Bruxelles. *Adresse:* M. Sephiramis Platon, 4 *a* rue du Persil, à Bruxelles. (En numérotant 7, 8, 9, 10, 3, 4, 5, 12, 13, 16, 14, 6, 15, 11, 2 et 1 les seize lettres du titre, « Amis Philanthropes » et en les rangeant numériquement, on obtient l'anagramme « Séphiramis Platon. »)

= Loge *La Parfaite Union* de Mons. *Adresse :* M. Parfait, cour du Dromadaire, rue des Fripiers. (Ici il n'y a pas d'anagramme.)

= Loge *La Constance* de Louvain. *Adresse :* M. Natan Cocles, 35 rue Juste Lipse à Louvain. (En numérotant 9, 4, 6, 7, 5, 11, 3, 2, 1, 8 et 10 les onze lettres du titre « La Constance » et les plaçant numériquement on obtient l'anagramme « Natan Coclès. »)

= Loge *Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis*, d'Anvers. *Adresse:* M. P. Vérance, 25, rue du Mai à Anvers. (Ici on a transformé simplement « Persévérance » en P. Vérance en supprimant les lettres *r s* et *e.)*

= Loge *Les Élèves de Thémis*, d'Anvers. *Adresse :* M. Simeth, 35 rue Van Maerland, à Anvers. (Ici il y a

simple écriture à l'envers qui fait de « Thémis » « Simeth. »)

= Loge *Les Philadelphes* de Verviers, *Adresse :* M. Adolphe de Helpsigels, quai des Maçons à Verviers. (En numérotant 4, 3, 16, 17, 8, 9, 14, 13, 10, 15, 12, 1, 2, 11, 18, 5, 6, 7 et 19, les dix-neuf lettres du titre « Loge des Philadelphes » et les plaçant numériquement on obtient l'anagramme « Adolphe de Helpsigels. »)

= Loge *Les Amis de la Parfaite Intelligence*, de Huy. *Adresse :* M. Tingelle, 22 Avenue des Fossés, à Huy. (« Tingelle » n'est que la double transposition de « Intelleg. »)

= Loge *La Liberté* de Gand. *Adresse :* M. E. Trébil, 2 rue du Refuge, à Gand. (En numérotant, 7, 6, 5, 1, 3, 2, et 4 les sept lettres du mot « liberté » et les rangeant numériquement on trouve l'anagramme « E. Trébil. »)

= Loge *L'Avenir* de Spa. *Adresse :* M. Goffin, 91, Avenue du Marteau à Spa.

= La Loge *Le Travail* de Verviers. *Adresse* M. L. Ravatile, rue du Travail, à Verviers. (En numérotant 1, 9, 6, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 les neuf lettres du titre « Le Travail » et les rangeant par ordre numérique on obtient l'anagramme « L. Ravatile. »)

= La Loge *La Charité* de Charleroi. *Adresse* M. Talariche, 36, faubourg Saint-Martin, à Marcinelle. (En numérotant 3, 4, 7, 8, 2, 5, 6, 1 et 9 les neuf lettres du titre « La Charité » et les rangeant numériquement on obtient « Talariche. »)

= La Loge *La Flandre* de Bruges. *Adresse* M. Larfandel, 18, rue des Chevaliers, à Bruges. (En numérotant 1, 2, 4, 9, 5, 6, 7, 3 et 8 les neuf lettres du titre « La Flandre » et les rangeant numériquement on obtient « Larfandel. »)

= La Loge *Le Septentrion* de Gand. *Adresse :* M. S. Trion, 5, rue du Cuivre, à Gand. (On n'a fait que supprimer les lettres de 2 à 6 dans le mot « Septentrion. »)

Et dire que les dignitaires de ces loges et ceux du Grand Orient et du Suprême Conseil de Belgique, parmi lesquels se trouvent :

LES FRÈRES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33e ET DERNIER DEGRÉ DE LA FRANC MAÇONNERIE :

Schollaert, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

Van Schoor, ancien sénateur.

Waefelaers, géomètre expert.

Hochsteyn, directeur de service à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Van Humbeeck, avocat, conseiller communal, ancien ministre de l'instruction publique.

Pappaert, avocat, greffier du tribunal de commerce d'Alost.

Crocq, docteur en médecine, ancien sénateur, professeur à l'université libre de Bruxelles, médecin honoraire des hôpitaux de Bruxelles.

De Keyser, architecte.

Demarteau, docteur en médecine.

Washer, ancien membre de la Chambre des représentants, membre du Conseil d'administration des hospices et hôpitaux et du Conseil d'administration de l'université libre de Bruxelles.

Bara, avocat, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de la justice.

Tymans, notaire à Gand.

de Mot, avocat à la Cour de cassation, échevin de la ville de Bruxelles.

Bergé, professeur de chimie à l'université libre de Bruxelles, ancien membre de la Chambre des représentants.

Reisse, agent de change à Bruxelles, vice président du Conseil provincial du Brabant.

Jottrand, avocat, ancien membre de la Chambre des représentants.

Thiry, docteur en médecine, professeur à l'université libre, chirurgien honoraire des hôpitaux de Bruxelles.

Comte Goblet d'Alviella, professeur à l'université libre de Bruxelles, ancien membre de la Chambre des représentants.

Michelet, ingénieur.

Marchal, inspecteur de direction au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.

Bouyet, général major.

Tempels, auditeur général militaire.

Wauwermans, général major.

Comte Oswald de Kerckhove de Denterghem, ancien gouverneur du Hainaut, membre de la Chambre des représentants.

Couvreur, ancien vice-président de la Chambre des représentants.

Eyermann, conservateur des hypothèques à Anvers.

Duchaine, avocat, conseiller communal à Ixelles.

et parmi lesquels ont figuré le président du Sénat, le président de la Chambre des représentants, le président de la Cour de cassation etc.,etc., n'ont rien pu imaginer de plus habile, pour dissimuler leur correspondance maçonnique, que de faire des anagrammes !!!

Et ils appellent **sérieusement** le « Grand Orient » : M. **Riand Négrot**, négociant. (En numérotant les lettres 8, 9, 3, 4, 5, 10, 1, 2, 7, 6 et 11 du titre « Grand Orient » et en les classant ensuite suivant la série numérique du chiffre, on obtient l'anagramme « Riand Négrot ») et ils appellent plus **sérieusement** encore le « Suprême Conseil » : M. **Celpes**, en numérotant 4, 3, 5, 6, 2 et 1, la phrase « P. le Sec. » (Pour le Secrétaire) et plaçant ensuite les lettres dans le nouvel ordre numérique consécutif!!!!

En 1874, vingt ans après la fameuse déclaration faite par le Grand Maître Verhaegen aux acclamations des Frères, le Grand Maître *Couvreur* réussit à renouer les relations fraternelles avec toutes les Grandes Loges qui avaient excommunié en 1854 et 1855 le Grand Orient de Belgique et les Loges belges suivirent cet exemple de retour vers le passé, en sorte que, dès 1879, le Grand Orient avait sous son obédience 14 Loges, et le Suprême Conseil n'en avait aucune.

Le Suprême Conseil exerçait en revanche son autorité sur 7 chapitres, dont 6 étaient greffés sur des Loges du Grand Orient, et 1 seul, celui de Gand, n'avait pas de Loge sous lui. »

Ici finit le texte purement historique du travail du Souverain Grand Commandeur, qui mourut en 1879.

Ce qui suit a été communiqué par « le Grand Secrétariat du Saint Empire au Suprême Conseil de Belgique» aux autres Suprêmes Conseils du Rite Écossais Ancien et Accepté :

⁂ « Aujourd'hui le *Suprême Conseil*, à la suite de son traité du 4 avril 1880, avec le Grand Orient,

Traité dont le texte est comme il suit :

» Article premier. Le Suprême Conseil reconnaît le Grand Orient, comme seule autorité régulière en Belgique pour les trois premiers Grades Symboliques.

» Art. 2. De son côté le Grand Orient reconnaît le Suprême Conseil du 33e et dernier Degré du Rite Écossais ancien et accepté, comme seule puissance régulière ayant juridiction pour la Belgique et ses dépendances sur tous les hauts Grades, soit du 4e au 32e inclusivemtnt.

» Art. 3. Le Suprême Conseil renonce au droit de fonder des Loges Symboliques et de faire initier ou d'initier aux trois premiers grades.

» Le Grand Orient s'engage de son côté à ne fonder que des Loges Symboliques et à ne faire d'initiés qu'aux trois premiers grades.

» Toutefois les Loges des *Vrais amis de l'Union et du Progrès réunis* et des *Amis Philanthropes* à l'O.·. de Bruxelles et celle des *Amis du Commerce et de la Persévérance réunis* à l'O.·. d'Anvers peuvent continuer si elles le désirent à cumuler les deux Rites.

» Art. 4. Lorsque les deux autorités maçonniques seront appelées par des Ateliers soumis à leur obédience, à participer à une cérémonie; elles seront introduites ensemble et reçues avec les mêmes honneurs.

» Si des Off.·. Dignit.·. égaux par leurs fonctions, se trouvent en présence, leur âge prof.·. réglera la préséance.

» Art. 5. Les Maçons revêtus des grades relevant du Suprême Conseil, pourront en porter les insignes dans les Loges Symboliques où ils se trouveront, soit comme membres, soit comme visiteurs. Ils n'y jouiront indivi-

duellement d'aucune prérogative particulière, et ne pourront y être l'objet d'aucune mesure exceptionnelle.

» Art. 6. Les deux autorités Maçonniques s'engagent à se communiquer mutuellement les noms des FFF.·. rayés du tableau d'un atelier, aussitôt après l'expiration des délais d'appel ou la confirmation de la sentence. Elles échangeront leurs bulletins.

» Art. 7. Le présent traité entrera en vigueur le jour où il aura été ratifié par le Grand Orient et le Suprême Conseil.

» Art. 8. Chacune des parties contractantes se réserve le droit de dénoncer le présent traité moyennant d'en prévenir l'autre six mois à l'avance par lettre chargée à l'adresse du Vénérable Grand Commandeur ou à celle du Sérénissisme Grand Maître national.

» Ratifié par le Suprême Conseil de Belgique, le 5 mars 1880.

» Ratifié par le Grand Orient de Belgique le 4e jour 2 M.·. 5880. »
est l'autorité suprême pour tous les grades de tous les Rites qui sont supérieurs au 3me degré, au grade de Maître-Maçon, et le Grand Orient est l'autorité suprême pour les *trois* (3) premiers grades, Apprenti, Compagnon et Maître-Maçon.

» Le Suprême Conseil, dont les Souverains Grands Commandeurs ont été :

» Le premier, le Frère Pierre Albert Joseph *Stevens*, nomme le 16 février 1840.

» Le second, nommé le 20 novemhre 1872, le Lieutenant-Général Bruno *Renard;* le troisième élu le 24 octobre 1879 pour neuf années terminant en novembre 1888, l'avocat Pierre *Van Humbeeck*, ancien Ministre de l'Instruction publique, et le quatrième ce dernier Frère également, car il a été réélu en 1888 jusqu'en 1897, compte douze ateliers des Hauts Grades et cinq ateliers symboliques soumis à son autorité. »

Le Grand Orient, dont nous avons déjà enuméré les Grands Maîtres, compte seize Ateliers Symboliques dans son Obédience.

C'est au moyen de ces 33 ateliers, dont nous venons d'étudier l'origine et les développements dans les documents officiels les plus authentiques, c'est en asservissant la politique libérale belge à la politique de ces 33 Loges, en faisant de ses membres les instruments aveugles et serviles de ses desseins et en s'occupant activement de la corruption intellectuelle et morale des masses, que la Franc-Maçonnerie gouverna en Belgique de 1857 à 1870 d'abord et ensuite de 1878 à 1884.

Ce régime gouvernemental franc-maçonnique se résume dans les cinq points caractéristiques que voici :

« 1° La *Loi Scolaire* du 11 juillet 1879 dont l'impiété, l'injustice, l'immoralité, et le caractère anti-social lui ont volu le nom de *Loi de malheur*. »

Voici ce que les Francs-Maçons disent de cette Loi :

∴ « Si la Maçonnerie Belge, vous appelle, très cher Frère Henri Bergé aux importantes fonctions de Grand Maître National de la Franc-Maçonnerie belge, c'est que vous n'avez pas démérité d'elle. »

« Elle se rappelle en effet la part active et intelligente que vous avez prise en 1876 à l'organisation et à la réussite de cette grande assemblée maçonnique qui proclama le vœu unanime de la Maçonnerie belge de la laïcisation absolue de l'enseignement public. »

« C'était la première fois que notre institution, *qui ne s'interdit pas d'étudier les questions politiques*, lorsqu'il s'agit de faire triompher un principe **essentiel pour les destinées** du peuple belge, c'était la première fois que la Maçonnerie réunie dans des assises solennelles tenait à manifester énergiquement son opinion. »

« Peu de temps après, elle eut la satisfaction de saluer la loi du premier juillet 1879, comme une *première* étape dans la voie indiquée par elle. »

« Témoin des laborieux efforts faits par la Maçonnerie de 1870 à 1876 pour réunir en un seul faisceau autour d'un programme unique — *la laïcisation* de l'enseignement public — toutes les forces du libéralisme belge, vous avez, de concert avec nos autres Frères de la représentation nationale, assuré le vote de cette loi, qui, grâce

à l'esprit qui préside son exécution, *sortira tous ses effets* (1). »

« 2° *Les manipulations électorales*, par la suppression d'une catégorie d'électeurs et l'adjonction des capacités aux listes électorales.

« 3° *Le gaspillage des deniers publics*, qui a augmenté de 47 millions les dépenses annuelles et le déficit budgétaire, imposant à chaque habitant de la Belgique 196 francs de dettes nouvelles par tête.

« 4° *Les attentats contre l'autonomie des provinces et des communes*, le pouvoir central absorbant toutes les libertés et franchises provinciales et communales.

« 5° *La guerre au Clergé* par les oppressions les plus mesquines, la rupture des relations diplomatiques de la Belgique avec le Saint-Siège et l'enquête scolaire. »

C'est ce régime anti-patriotique, immoral et haineux que la Belgique eut à subir, nous l'avons déjà dit, de 1857 à 1870 et de 1878 à 1884.

Pendant la première période, la Franc-Maçonnerie porta ses regards et ses efforts sur l'administration, qu'elle s'appliqua à désorganiser en plaçant à tous ses degrés ses créatures pour y être les exécuteurs serviles de ses volontés despotiques.

Elle libéralisa la justice en introduisant dans les rangs de la magistrature des hommes appelés à rendre, non des arrêts, mais des services. Elle se préoccupa, enfin, de déconsidérer le culte catholique en la personne de ses Ministres, et d'ôter à l'Église toutes les ressources dont elle disposait.

Pendant la deuxième période de 1878 à 1884, les agissements de la Franc-Maçonnerie belge méritent d'être suivis pas à pas, car ils ont poursuivi avec une extrême opiniâtreté un triple but; celui de faire nommer des Francs-Maçons aux plus hautes fonctions publiques pour parvenir à corrompre l'enseignement public et à faire une guerre à mort au catholicisme.

(1) Discours officiel du F.·. *Victor Lynen* lors de l'installation le 1er mai 1881 du F.·. *Henri Bergé* comme Grand Maître national. *Bulletin du Grand Orient de Belgique.* VIII, pages 17, 18.

D'après le *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, VIII (pages 19 et 20), le F.·. *Henri Bergé*, en prenant possession de la Grande Maîtrise de la Franc-Maçonnerie belge le 1er mai 1881, fit les déclarations suivantes :

⁂ « Réélu pour la deuxième fois, il n'avait ni ambitionné ni sollicité cet honneur et cette responsabilité. On a fait appel à son dévouement, il y a vu un devoir à remplir, il a obéi.

» On le connaît, dit-il, il ne fera donc pas de promesses et s'efforcera de mériter la confiance que ses Frères ont mise en lui.

» C'est une lourde tâche, mais dans la circonstance présente, il se retrouve à la partager avec le très cher Frère **Lynen**, sur l'aide et l'assistance duquel il a pu largement compter et sur lesquels il compte pour l'avenir. Il aura, du reste, pour le seconder, les Frères du Grand Commandement.

» La Maçonnerie doit se développer, elle seule peut établir une barrière contre les envahissements de l'ennemi, qu'il faut terrasser par l'association et non par des efforts isolés, absolument impuissants.

» En ce moment, cet ennemi relève la tête, il va épuiser ses derniers moyens d'action. Montrons que la lutte prochaine sera entre les abus du passé et les doctrines de l'avenir.

» La séparation complète, absolue de l'Église et de l'État ne sera sérieuse que le jour où l'Église ne pourra plus asservir les consciences.

» Il faut combattre pour obtenir l'inviolabilité de la conscience, et pour cela le concours de toutes nos forces est nécessaire. Que tous nos ateliers travaillent, que l'union subsiste entre les Maçons et les autorités maçonniques.

» Nos relations avec les divers ateliers et avec les autorités maçonniques étrangères sont bonnes.

» La Maçonnerie belge peut revendiquer l'honneur d'avoir défriché la voie aux Maçonneries étrangères ; celles-ci le comprennent maintenant, alors qu'autrefois presque toutes nous blâmaient.

» Un autre devoir à remplir, c'est de faire un peu plus

connaître la Maçonnerie, de la populariser dans le monde profane et surtout dans les campagnes.

» Il faut porter la parole de vérité là où l'armée salariée par l'État y porte tous les jours le mensonge.

» Le Sérénissime Grand Maître exprime le vœu de voir la Maçonnerie entrer dans cette voie et se répandre au dehors sous une forme profane; nous en avons non seulement le droit mais aussi le devoir. »

C'est là ce qui a été énergiquement dévoilé par M. Charles Woeste, le vaillant Ministre de la Justice du Cabinet Malou, dans son éloquent discours à la Chambre des Représentants du 21 novembre 1884.

Qu'on en juge par l'admirable résumé suivant :

« Depuis 1878, avait sévi en Belgique un ministère libéral exceptionnellement violent. Ce ministère avait fait quatre lois électorales, il avait déchiré la transaction de 1842, bouleversé l'enseignement public, mis les autorités aux prises les unes avec les autres, soulevé la conscience des populations, il avait déposé une loi sur l'instruction obligatoire, il avait mis en coupe réglée les décisions des autorités provinciales et communales, il avait organisé contre le clergé et les catholiques un système de tracasseries et de vexations sans nombre, il avait traité les catholiques en parias, il se refusait à toute économie, il avait déposé un projet sur la réserve militaire, qui aggravait, dans des proportions considérables, les charges personnelles et pécuniaires des populations, il avait toléré enfin dans ses rangs une menace permanente pour la Constitution. »

Ce programme de **domination pour eux, d'oppression pour les autres et de guerre d'annihilation contre le clergé** a été mis en pratique par la Franc-Maçonnerie belge, jusqu'à ce que la Nation, abreuvée de souffrances, de honte et de dégoût, l'eût balayée d'une main ferme à la fin de 1884.

Depuis cette époque la Franc-Maçonnerie belge essaie de regagner le pouvoir, et pour cela, obéissant au mot d'ordre parti des régions où le *Kulturkampf* cache ses chefs qui sont également aujourd'hui les Supérieurs

Suprêmes de la Franc-Maçonnerie, elle s'efforce, par l'exagération de ses violences, de rompre la barrière sociale imposée à sa guerre à Dieu.

Elle a formellement, officiellement et solennellement déclaré que les Francs-Maçons belges étaient les fils de Marnix de Sainte-Aldegonde, ce blasphémateur infâme, cet iconoclaste furieux, qui enseignait: « Qu'il ne faut pas réfuter seulement le Papisme, mais l'extirper; qu'il ne faut pas extirper seulement le Papisme, mais le déshonorer; qu'il ne faut pas déshonorer seulement le Papisme, mais l'étouffer dans la boue. »

Le Pape, cette forte et noble intelligence que Dieu, dans sa bonté, a daigné préposer à la direction de son Église pour le salut de la société humaine, l'un des plus grands Pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre, Léon XIII, a révélé le remède unique à employer: « Faire voir la Franc-Maçonnerie, *telle qu'elle est en lui enlevant le masque* dont elle se couvre. »

Un franc-maçon marquant belge, le F.·. *Defrenne*, avouait, lui, que « **La durée de l'existence de la Franc-Maconnerie dépend de la conservation rigoureuse de ses secrets.** »

Eh bien! Forts des documents officiels que nous possédons nous allons *enlever le masque* dont se couvrent en Belgique, pour exploiter et pour faire agir la Franc-Maçonnerie, les Seïdes de Satan, les ennemis déclarés de Dieu.

II

L'Exploitation de la Franc-Maçonnerie en Belgique.

Nous avons vu comment Satan a essayé de s'emparer en Belgique de l'Ordre Social Chrétien pour le remplacer par l'Ordre Social Satanique.

Mais il nous reste à examiner de près sa tactique et ses opérations.

Aussi consacrerons-nous quelques pages à étudier la

manière d'être de l'Association « Satan et Cie » en Belgique, ainsi que ses agissements sur la Société belge.

1° LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE.

S'il est un pays où les intimités de la « Compagnie de Satan » aient été soigneusement, jalousement cachées aux yeux des profanes, c'est bien la Belgique.

C'est pour cela que nous avons pris à tâche de ne dévoiler ces intimités qu'au moyen de documents **officiels**, indiscutables, destinés aux Maçons dirigeants seuls.

Nous défions hautement, formellement toute contradiction, car nous avons sous les yeux les originaux de tous les documents dont nous faisons usage.

Le F∴ *Adolphe de Vergnies* 32e, a déclaré, le 4 mars 1887, le jour où le F∴ *Buls*, Bourgmestre de Bruxelles, a été fait « Chevalier de Saint-André », que : « La Franc-Maçonnerie ne croit ni à un Dieu qui fait tout bien, ni à un Diable qui gâte l'ouvrage de Dieu. »

« Elle ne croit pas que l'homme dégénère. »

« Elle ne met pas l'idéal dans le passé, »

« Elle a confiance dans l'avenir (1). »

Cette phraséologie manque de clarté, mais d'autres Frères seront plus explicites :

⁂ « Le véritable Franc-Maçon est celui qui :

» Dans l'ordre philosophique, ne reçonnaît d'autre guide que la froide raison;

» Dans l'ordre économique, est noblement épris des aspirations modernes;

» Dans l'ordre politique, voue à l'idéal théocratique une *haine virile* et *saine*, *sans s'effrayer* **d'aucune solution.**

» Dans l'ordre maçonnique, veut *la marche en avant* sans faiblesse et sans frayeur.

(1) *Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique*, n° 30, page 50.

» Composée de ces Maçons, la Franc-Maçonnerie peut **seule** donner la solution des grands problèmes qui se dressent devant nous et qu'il faut résoudre ou périr (1). »

Comme c'est l'ordre maçonnique qui nous occupe, il est intéressant de bien connaître « la marche en avant ».

Le 26 novembre 1886, le Souverain Commandeur du Suprême Conseil de Belgique, le F.·. *Van Humbeeck*, ancien ministre de l'instruction publique, a déclaré que le F.·. *Washer*, ancien membre de la Chambre des représentants et Administrateur des Hospices et Hôpitaux de Bruxelles, a pris sur lui de faire suivre chacune des tenues régulières d'une *réunion intime* où, prenant ensemble quelques rafraîchissements, les F.·. *puissent faire plus ample connaissance et resserrer entre eux les liens maçonniques*, et il a demandé que le Suprême Conseil approuve cette innovation.

Le Suprême Conseil approuve à l'unanimité le maintien de ces réunions intimes (2).

Ces « réunions intimes » n'ont pas le don de plaire à tout le monde, car :

⁂ « La Maçonnerie belge adopta la constitution du pouvoir, de l'autorité par voie d'élection, pour que ce pouvoir fût composé des plus dignes. »

« Malheureusement il arriva ce qui arrive souvent dans les œuvres des hommes. **A quoi bon des lois, si les mœurs font défaut?** »

« Et il en fut ainsi dans la Franc-Maçonnerie Belge (3). »

Mais ces protestations si intéressantes ne continueront pas à se faire jour. Les grands chefs mettent le holà, et le

(1) Le F.·. *Ernest Reisse*, 33e, agent de change, vice-président du Conseil provincial du Brabant, le 9 septembre 1888. *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, XV, page 56.

(2) *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, nº 30, pages 11 et 12.

(3) Le F.·. *Henri Pappaert*, avocat, grand orateur du Suprême Conseil, le 27 novembre 1874. *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 18, pages 9 et 10.

Grand Maître National, le F∴. *Henri Bergé*, professeur à l'Université et ancien membre de la Chambre des Représentants, a attiré l'attention de l'assemblée du Grand Orient de Belgique, sur « les conséquences **fâcheuses** résultant des indiscrétions commises sciemment ou par négligence ».

Il a insisté sur « les **mesures sévères** qu'il est *indispensable* de prendre pour éviter le retour de ces faits regrettables ».

⁂ « Le Grand Orient décide d'inviter les Loges de l'Obédience à rechercher les moyens propres à empêcher ces indiscrétions (1). »

Au sujet de l'innovation maçonnique d'admettre les dames des Maçons aux banquets maçonniques, le F∴. Inspecteur *Scailquin* croit que si, d'un côté, « il peut être utile de prouver aux épouses des Maçons que rien n'est plus innocent que nos banquets fraternels, d'un autre côté il peut y avoir un *grand danger* à révéler une partie de nos mystères, de nos cérémonies, dont la forme symbolique sera mal saisie (2). »

Mais ce Frère, avocat à la Cour d'appel, constate que « la femme joue dans la Maçonnerie un rôle d'autant plus grand qu'elle en est exclue; par ce fait même, elle constitue un obstacle pour la Franc-Maçonnerie, car en repoussant la femme du Temple, la Loge s'aliène une force que la science du cœur devrait lui apprendre toujours à respecter (3). »

Donc, c'est déplorable d'empêcher les indiscrétions, mais il faut les empêcher.

Cet exemple est suivi de près par le Suprême Conseil et le F∴. *Pierre Van Humbeeck*, ancien ministre de l'instruction publique, a fait la proposition suivante : « Au point de vue de l'influence que le Suprême Conseil est appelé à exercer dans le monde profane, il est préférable, afin de lui conserver tout son prestige, que le public *ne*

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, IX, page 23.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 83.
(3) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 123.

connaisse pas les noms de tous les membres faisant partie du Suprême Conseil à ses différents degrés (1). »

Cette proposition a été appuyée par le F.·. Comte *Goblet d'Alviella*, professeur à l'Université et membre de la Chambre des Représentants, qui a affirmé que « la publication de ces noms peut compromettre les intérêts d'un grand nombre parmi ces membres des différents degrés (2). »

Il faut donc nous résigner à ne pas connaître les noms des Francs-Maçons belges pour leur laisser intacte « l'influence qu'ils sont appelés à exercer sur le monde profane ».

Mais nous pourrons connaître la Franc-Maçonnerie belge, nous pourrons apprécier cette « influence » ?

Erreur ! Erreur profonde ! Même les Francs-Maçons belges ne *doivent pas la connaître !* En voici la preuve :

« Le Lieutenant-Général *Bruno Renard*, Souverain Grand-Commandeur du Suprême Conseil de Belgique, ayant étudié le 28 avril 1876 dans une longue conférence, divers grades de la Maçonnerie Ecossaise, le F.·. Roffiaen, 33e et artiste peintre, sollicita l'impression de cette œuvre importante. »

« Le Grand Commandeur refusa de se rendre à ce désir, à cause *des détails*, dans lesquels il avait été obligé d'entrer, *sur les hauts grades* de la Maçonnerie Ecossaise et qu'*il serait* **imprudent** de *faire connaître* aux Frères revêtus de *grades inférieurs* (3). »

Quels sont ces « détails » ? Quelle serait cette « imprudence » ? C'est en recherchant cette imprudence que nous parviendrons à savoir, bien exactement, bien complètement, ce que c'est que la Franc-Maçonnerie belge.

D'abord, elle est **esclave** d'un Pouvoir suprême, car la Loge « La Liberté » de Gand, ayant demandé l'autorisation de réunir *tous les Maçons belges* pour préparer

(1) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 48.
(2) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 28, page 49.
(3) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 19, lignes 29, 30 et 31 de la page 61 ; et lignes 1 et 2 de la page 62.

un réveil énergique de l'opinion publique belge en faveur des principes de progrès et de liberté, en examinant mûrement les quatre questions suivantes :

L'instruction publique ;

L'organisation militaire ;

La question flamande ;

Les empiètements de l'Eglise sur le domaine des pouvoirs publics ;

pour faire sortir de sa torpeur *le parti libéral*, **expression profane de la Franc-Maçonnerie**, dont l'engourdissement momentané est dû au manque de précision de son programme,

Le Grand Orient :

⁂ « Centre vital qui reçoit et rend, tour à tour, la sève qui circule dans la Franc-Maçonnerie tout entière (1), lui a déclaré :

« Avoir seul le droit de statuer *sur ces questions*, comme sur toutes celles qui peuvent intéresser la Franc-Maconnerie (2). »

Ensuite, elle n'enseigne **rien du tout**, car dans son discours officiel du 28 janvier 1887, lors de sa réception au 27e degré, au grade de Commandeur du Temple, le F.·. *Le Hardy de Beaulieu* a dit textuellement :

⁂ « *Depuis mon entrée* dans la Franc-Maçonnerie, *le même* enseignement *m'a toujours été donné*, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. »

« *J'ai dû m'y conformer* pour être admis à monter de grade en grade (3). »

S'ils n'apprennent **rien**, que font-ils et pourquoi déclarer que :

⁂ « Il est regrettable de voir, à Bruxelles surtout, des Frères autrefois si assidus lorsqu'ils avaient un rôle dans le monde politique, s'abstenir de paraître en Loge, ne fût-ce qu'une fois par an, dès le moment où ils sont rentrés dans la vie privée (4). »

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, page 103.
(2) *Id.*, I, page 129.
(3) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30, page 31.
(4) Le F.·. *Isidore Eyermann*, 33e et conservateur des hypothèques

Pourquoi faire sonner si haut que :

∴ « Les devoirs Francs-Maçonniques et les devoirs envers la Franc-Maçonnerie, que tout Franc-Maçon contracte envers l'Ordre, le jour même de son initiation aux Mystères de la Franc-Maçonnerie, *ne peuvent être méconnus par lui* en aucune circonstance de sa vie maçonnique et profane (1). »

Pourquoi mettre « les points sur les i » et déclarer que :

∴ « La qualité de Maçon est **indélébile** et seule l'infamie maçonnique peut exclure le Maçon parjure de la Franc-Maçonnerie. »

« La démission de membre actif d'une loge dispense le Maçon démissionnaire de participer aux travaux de la loge et de contribuer aux obligations pécuniaires imposées par les règlements. »

« Mais le Franc-Maçon *démissionnaire* reste **justiciable** de la loge à laquelle il appartenait au moment de sa démission. »

« La juste sévérité maçonnique ne permet pas et ne peut pas permettre à aucun homme revêtu de la suprême qualité de Maçon de fouler aux pieds les devoirs maçonniques **sans trouver immédiatement le châtiment de son forfait** (2). »

Ces menaces si injustement sévères n'étaient pas suffisantes, car voici que l'on décrète la création d'une **inquisition** Franc-Maçonnique.

Car, en réalité, c'est bien l'inquisition que le Grand Orient de Belgique a établie par le décret suivant :

∴ « En promettant de remplir ses obligations maçonniques, le Franc-Maçon aliène une partie de la liberté absolue de ses actions.

à Anvers, le 27 novembre 1887. *Bulletin du Grand Orient*, XV, page 25.

(1) *Circulaire du Grand Orient de Belgique* du 2 mars 1856.

(2) Le F∴ *Ernest Allard*, Vénérable de la loge « Union et Progrès » de Bruxelles, le 5 mars 1876, confirmé par le F∴ *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil le 10 mars 1876. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 18, pages 39 et 40.

» En conséquence les Loges ont **le devoir** :

» 1° De surveiller les actes de la vie publique de ceux de leurs membres qu'elles ont fait entrer dans les fonctions publiques ;

» 2° De leur demander des explications lorsqu'il paraît qu'un ou plusieurs de ces actes ne tendent pas à éclairer la société du flambeau de la vérité ;

» 3° D'être *sévères et inexorables* envers ceux qui, rebelles aux avertissements, poussent la **félonie** *jusqu'à* appuyer dans la vie politique, des actes que la Maçonnerie combat de toutes ses forces (1). »

Voici pourquoi.

Le F.·. *Henri Pappaert*, avocat et greffier au tribunal de commerce d'Alost, 33e et Grand Orateur au Suprême Conseil de Belgique, a déclaré le 11 mars 1887, lors de la réception comme 33e du F.·. *Couvreur*, ancien vice-président de la Chambre des Représentants, que :

⁂ « L'Ecossisme à son dernier degré croit devoir rappeler à ceux qui doivent gouverner l'Ordre, diriger et instruire leurs Frères, que l'action des Francs-Maçons doit s'étendre au delà des temples (2). »

Ce même « Procureur Général de l'Ordre », puisque tel est son titre officiel, avait formulé déjà plus clairement ce fait, qui maintenant est indiscutable :

« Le Maçon véritable ne sépare jamais l'homme du Maçon, le Citoyen du Frère. »

« *Il ne peut lui suffire* de venir en Loge émettre des idées grandes et généreuses, puis se croiser les bras. »

« Le **Franc-Maçon** doit devenir citoyen et appliquer à son pays les idées qu'il a émises et celles qu'il a **entendu** émettre (3). »

Etudions de près, de très près quelles sont ces idées,

(1) Décret n° 703 du Grand Orient de Belgique du 1er mars 1856.
(2) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30.
(3) Le F.·. *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil, le 27 octobre 1876. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 19, page 76.

qui sont « émises dans les Loges » et que les Francs-Maçons véritables doivent appliquer à leurs pays.

Et d'abord, renseignons-nous au sujet des idées, des opinions de la Franc-Maçonnerie Universelle.

Voici, à titre de document important, les opinions publiquement formulées par le Frère *Goffin*, Vénérable de la Loge de Spa, dans le « Journal de la Franc-Maçonnerie belge » qu'il dirigeait sous la désignation suivante : « Publié sous la direction d'un Haut Dignitaire de l'Ordre. »

.˙. « Nous ne sommes plus, comme il y a six mille ans, sous l'influence des mystères d'Isis et d'Osiris. Le temps des énigmes et des réunions secrètes a disparu. Il faut que les voiles se déchirent dans l'intérêt des masses ignorantes ou fanatisées et pour le plus grand bien de l'Ordre auquel nous avons l'honneur d'appartenir.

» Les loges maçonniques, foyers de science et de philosophie, se confinent dans leurs temples et recrutent leurs adeptes parmi les gens éclairés et instruits ; le petit nombre de leurs élus cherchaient un centre d'action pour vulgariser leurs idées et espéraient trouver leur point d'appui dans une institution célèbre par l'austérité de ses principes, la notoriété de ses bienfaits et surtout par le mystère qui entoure son existence. A peine initiés, ils découvrent que le secret absolu est une entrave insurmontable à la diffusion de la science, et que pour renverser leurs implacables ennemis, il faut combattre à visage découvert et se soucier fort peu des horions que l'on pourrait recevoir dans la mêlée.

» Nous sommes de ceux-là et nous pensons que tous les compromis doivent être écartés ; qu'il faut répandre la lumière à pleines mains ; secouer les vieilles habitudes et les traditions surannées ; que si la morale des jésuites a été mise à nu par les révélations portées à la tribune française, il est nécessaire que la morale maçonnique ait aussi sa tribune et que l'Ordre, en général, fasse connaître le but qu'il poursuit depuis des milliers d'années. En résumé, il est indispensable de prouver à tous les hommes d'un esprit droit et sensé que la Maçonnerie

n'est pas ce qu'un vain peuple pense et qu'elle est destinée à devenir la véritable religion de l'avenir (1). »

Cette allure religieuse ne plut probablement pas à la clientèle du Frère *Goffin*, car il ne tarde pas à « séculariser » ses batteries et à déclarer que :

⁂ « Nous ne sommes plus à cette époque d'ignorance générale et de farouche despotisme où les esprits éclairés devaient se réunir secrètement pour étudier en commun les grandes questions qui s'imposent aux méditations de l'humanité. Quand tout s'épanche autour de nous ; quand la vie sociale circule avec tant d'énergie et se manifeste dans toutes les conceptions de l'intelligence, la maçonnerie serait seule, de toutes les institutions, à conserver sa forme antique, son rituel suranné, ses usages dispendieux surtout, qui font reculer un grand nombre de jeunes gens désireux d'en faire partie ? Cela n'est pas possible ! Elle doit se régénérer par l'infusion d'un sang nouveau et se mettre à la hauteur du progrès actuel ; elle doit appeler à elle tous les hommes de bonne volonté pour travailler à la grande œuvre humanitaire ; elle doit rendre l'entrée de ses temples accessible aux classes déshéritées de la fortune et dont le concours, sous la direction des maîtres, serait si utile à la réalisation des importantes réformes que sollicite le bien-être général. »

« A ces conditions seules, la maçonnerie deviendra une association formidable qui pourra culbuter le fanatisme, les superstitions et les préjugés qui ravalent l'homme au niveau de la brute et en font l'instrument docile de la servitude morale et intellectuelle (2). »

D'après le Grand Maître National, le Frère *Goblet d'Alviella*, voici ce que c'est que la Franc-Maçonnerie.

⁂ « Plus qu'aucune autre institution de notre époque, la Franc-Maçonnerie offre au besoin de la forme, naturel à l'homme, des satisfactions, complètes en même temps que rationnelles, dans toutes les sphères de l'activité humaine. »

(1) *Journal de la Franc-Maçonnerie belge*, nº 1 du 21 janvier 1880.
(2) *Journal de la Franc-Maçonnerie belge*, nº 19 du 2 mai 1880.

« A la fois traditionnelle et progressive, locale et cosmopolite, multiple et une, elle possède des rites qu'on peut dire universels, elle repose sur des traditions dont l'origine se perd dans la nuit des temps, elle professe des symboles dont la beauté mystique n'exclut pas la partie réelle et est, enfin, par cette plénitude d'organisation, en état de lutter contre sa grande ennemie. »

« La Grande Ennemie de la Maçonnerie est l'Église de Rome, doublement puissante par l'importance de son rôle dans le passé et la hauteur de ses prétentions pour l'avenir, nombreuse, habile, disciplinée, s'attachant tous les âges, tous les sexes, tous les rangs par des liens multiples et séduisants. »

« Pour combattre un tel adversaire, seul le parti libéral sera en force, s'il complète son programme politique par le système de doctrines positives et harmoniques de la Franc-Maçonnerie, s'il comprend, enfin, que la Franc-Maçonnerie est la philosophie du libéralisme (1). »

Mais cette « philosophie du libéralisme » est essentiellement intolérante et autoritaire, car :

⁂ « Il faut bien le reconnaître : »

« La tolérance politique et religieuse n'est pas encore réalisée dans nos temples. »

« La Maçonnerie anglaise continue à proclamer qu'il faut être chrétien pour devenir Rose-Croix et au delà. »

« La Maçonnerie américaine, plus puissante encore, tient aussi en majorité à cette même idée. »

« La plupart des Loges allemandes continuent à exclure de leurs rangs les israélites. »

« Les Loges américaines excluent les nègres. »

« Et si on les sollicite de faire un pas en avant, ces Francs-Maçons répondent :

« Non, nous n'ouvrirons pas nos Temples aux Juifs, aux Athées, aux Matérialistes, aux Nègres. »

« Cette réforme rendrait nos temples inhabitables et

(1) Déclaration du Frère *Goblet d'Alviella* du 6 août 1887. *Bulletin du Grand Orient de Belgique,* III et IV, pages 147 et 148.

ceux que nous y aurions admis nous chasseraient au nom du progrès maçonnique. »

« De la tolérance ils n'ont, eux, nul souci et leur exclusivisme est cent fois pire que le fanatisme que vous nous reprochez. »

« Et il faut le reconnaître aussi : »

« Il en résulte la destruction entre les Francs-Maçons de tout esprit de bienveillance mutuelle et d'égalité. »

« Car rien de cette fleur ne reste dans les Loges, quand y entre le fanatisme (1). »

Voilà une peinture bien réaliste de la Franc-Maçonnerie Universelle, une peinture que la si haute situation maçonnique de son auteur rend officiellement, indiscutablement vraie.

Mais, en Belgique, la Franc-Maçonnerie est-elle aussi gangrenée, aussi haïssable ?

Voici les déclarations du même chef dirigeant :

⁂ « Eh bien, mes Frères, voici ce que nous voyons en Belgique ! »

« En matière politique, des Loges proclament comme étant le but maçonnique la *réalisation de la démocratie* et discutent, adoptent et cherchent à **imposer des solutions** en matière de *politique pratique immédiate*. »

« D'autres Loges sacrifient tout au suffrage individuel, et *donnent fièrement l'entrée du Temple* à des profanes qui ne **savent ni lire ni écrire**. »

« En matière religieuse, des Loges *déclarent ouvertement la guerre* à **tous les cultes**. »

« Elles assignent à la Franc-Maçonnerie cette mission, certes gigantesque — de les **détruire tous**. »

« Et pour être plus sûres d'accomplir cette tâche, elles veulent que la Franc-Maçonnerie substitue à leurs cérémonies les siennes, en vertu de cet axiome : On ne détruit que ce que l'on remplace. »

(1) Le F∴ *Gustave Jottrand,* avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants, 33e et Grand secrétaire général adjoint au Suprême Conseil de Belgique, le 28 janvier 1887. *Bulletin du Suprême Conseil,* n° 30, page 37, lignes 11 à 37.

« D'autres Loges, faisant un pas de plus, *refusent d'admettre* les récipendiaires qui font profession de Déïsme et de Spiritualisme. »

« D'autres, enfin, se *constituent pour défendre* une doctrine philosophique déterminée, une profession de foi dogmatique, « le matérialisme scientifique » par exemple (1). »

Il est donc avéré, *prouvé* d'une manière irréfutable que si dans la Franc-Maçonnerie universelle l'Égalité et la Fraternité n'existent pas, dans la Franc-Maçonnerie belge il manque en outre la Liberté.

Voilà le **grand secret,** voilà la raison de l'inquisition maçonnique !

La Franc-Maçonnerie belge est une association sans Liberté, sans Égalité et sans Fraternité, qui veut **imposer** des « solutions » de *politique pratique immédiate* en se servant d'illettrés comme instruments inconscients, et qui veut **détruire** tout *culte*, *quel qu'il soit.*

Telle est, nous l'avons prouvé, la tactique de la Franc-Maçonnerie belge. Étudions ses opérations sur la Belgique, au triple point de vue de la politique, de l'enseignement et du catholicisme.

2° LA POLITIQUE EN BELGIQUE ET LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE.

En politique, les Francs-Maçons proclament tout haut un but avéré, avouent tout bas un but caché et n'avouent **jamais** leur véritable but secret.

Nous allons dévoiler successivement ce triple aspect politique de la Maçonnerie belge, toujours avec des documents authentiques, rien qu'avec des documents officiels.

(1) Le F.·. *Gustave Jottrand*, avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants, 33me et Grand secrétaire général du Suprême Conseil de Belgique, le 28 janvier 1887. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30, page 32, lignes 28 à 42, et page 33, lignes 1 à 16.

A. Ce qu'ils proclament tout haut.

Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique, le F.·. *Henri Pappaert*, avocat et greffier, a déclaré le 2 juillet 1875 :

⁂ « L'interprétation des statuts de la Franc-Maçonnerie belge, formulée par décret du 29 novembre 1862, forme encore aujourd'hui la charte de la Franc-Maçonnerie en Belgique (1). »

Voici cette **charte** de la Franc-Maçonnerie belge :

⁂ « Le Suprême Conseil de Belgique, sur les conclusions de son Grand Orateur, reconnaît que l'interdiction des discussions politiques et religieuses en Loge, formulée par ses statuts, ne doit pas être entendue dans un sens étroit, et que l'activité de l'homme doit pouvoir s'exercer librement, et, surtout, sur des objets aussi importants que les rapports avec l'Être suprême, et les rapports entre les citoyens et entre les peuples (2). »

Il y avait lieu de provoquer une déclaration un peu plus accentuée, dont le besoin se faisait sentir, pour pouvoir l'avouer hautement ; car :

⁂ « Les circonstances de la vie de chaque jour, en Belgique, nous constituent, nous autres Francs-Maçons, en état de guerre permanente contre l'intolérance et le fanatisme, et font ainsi rentrer dans l'intimité même de notre existence les questions religieuses et politiques. »

« Aujourd'hui, un citoyen digne de ce nom ne peut plus rester indifférent aux luttes politiques, qui sont également des combats contre la théocratie (3). »

Et voici le F.·. Comte *Goblet d'Alviella* qui la formule ainsi :

⁂ « Le jour de mon installation officielle, j'ai souvenir d'avoir émis le vœu que ces trois années servissent

(1) *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 18, page 55.

(2) *Décret interprétatif du Suprême Conseil de Belgique*, 29 novembre 1862.

(3) Le F.·. *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil, le 27 novembre 1874. *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 18, page 18.

surtout à favoriser le développement de notre Ordre matériellement et moralement : matériellement, par la multiplication de ses membres et de ses Ateliers ; moralement, par le resserrement des liens de fraternité entre tous les Maçons aussi bien dans la vie profane qu'à l'intérieur des Loges.

» Ce double vœu s'est-il réalisé ? J'ignore si les derniers rapports de nos Inspecteurs permettent d'affirmer une amélioration quelconque dans le chiffre total des effectifs ou dans la fréquentation des Ateliers pris en masse ; mais j'ai le regret de constater que, durant cette période, il ne s'est pas fondé une Loge nouvelle, et je doute fort, — à considérer l'ensemble du Corps Maçonnique, — que l'esprit de fraternité y soit en progrès sensible. Je n'affirme pas qu'il y ait recul, mais, assurément, il y a stagnation, et cette stagnation est déjà un échec. Quelle est, dans cet échec, la part des événements et celle de mon insuffisance personnelle ? C'est ce qu'il ne m'appartient pas de déterminer. Je croirais cependant manquer au premier de mes devoirs si je me renfermais aujourd'hui dans un silence commode, quand je pense devoir vous signaler quelques-uns des écueils qui nous menacent. Nous n'avons pas le droit de nous reposer, aussi longtemps que nous n'aurons pas assuré à la Maçonnerie belge l'importance et la considération que l'Ordre a acquise chez tous nos voisins et même chez tous les peuples qui tiennent un rang élevé dans la civilisation moderne.

» Lorsque vous m'avez confié le premier maillet, notre pays semblait s'avancer à toutes voiles sur la route du progrès. S'il y avait encore des ombres pour le présent, l'avenir paraissait assuré, grâce à une organisation de l'instruction publique qui promettait des générations élevées suivant toutes les exigences de l'esprit moderne et, puis-je ajouter, de l'esprit maçonnique. Je n'ai pas ici à insister sur les événements profanes qui ont brusquement interrompu ce beau rêve. Je me bornerai à dire que le triomphe des idées de tolérance et de libre examen dans le monde extérieur a des rapports trop étroits avec

la prospérité de la Maçonnerie pour que notre Ordre ne se ressente pas de tout désastre infligé au parti qui représente ces idées sur le terrain politique. A la rigueur, je pourrais me contenter de cette excuse pour expliquer l'arrêt de notre développement. J'ajouterai même que si la seule cause de cet arrêt était dans la retraite de ceux qui ont l'habitude de se tourner vers le soleil levant, je me féliciterais de voir disparaître un des éléments qui tendent le plus à fausser l'esprit de la Maçonnerie. Mais il y a d'autres causes encore sur lesquelles je dois insister, car tous, nous en sommes plus ou moins responsables, et, parmi elles, la principale, — je n'hésite pas à le dire, — c'est l'ouverture de la Maçonnerie aux dissensions politiques qui déchirent le parti libéral.

» Pendant longtemps la Maçonnerie belge s'est interdit en Loge des questions politiques ou religieuses. Cette attitude, parfaitement admissible en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Amérique et ailleurs encore, ne pouvait se maintenir chez nous, en présence des attaques dirigées contre notre Ordre par une Église qui, en Belgique plus que partout, s'est constituée en parti politique pour mieux asseoir sa domination liberticide. Au F.·. Verhaegen, mon illustre prédécesseur, revient la gloire de l'avoir compris et de l'avoir fait comprendre aux Ateliers de notre Obédience. Ce fut une véritable révolution maçonnique, mais on peut se demander aujourd'hui si, comme toutes les révolutions, elle ne dépassa pas le but, en amenant nos Loges, non seulement à traiter toutes les questions politiques du moment — ce qui était hautement désirable, — mais encore à prendre des décisions en ces matières à la majorité des voix.

» Tant qu'il ne s'agissait que de protéger la société moderne contre les envahissements du cléricalisme, le mal n'était pas bien grand, puisque, par la force des choses, seuls les adversaires de l'Église dominante fréquentaient nos colonnes. Mais il devait arriver fatalement que des Frères conviassent leurs ateliers respectifs à se prononcer sur les questions qui divisent le parti

libéral. On a beau rappeler que de pareilles décisions n'ont rien d'obligatoire pour la minorité, elles n'en revêtent pas moins, par la sanction apparente que leur donne le vote de l'atelier, une autorité morale qui place les dissidents dans une situation difficile, sinon plus ou moins fausse. D'autre part, les FF.·. dont ces décisions servent les vues, mettent à les obtenir une ardeur et un empressement fort naturel, sans doute, mais qui ne tendent pas moins à transformer les Loges, de *sociétés d'études* en assemblées délibérantes, ainsi qu'à y introduire les procédés habituels de la tactique parlementaire, de façon qu'on s'y occupe moins d'examiner les questions sous toutes leurs faces que de les trancher à coups de majorité.

» On a même vu des ateliers se constituer en véritables associations électorales où l'on s'occupait de choisir les candidats à faire triompher dans le monde profane, contre d'autres libéraux, voire contre d'autres maçons. Je suis heureux d'ajouter que, dans les derniers temps, les Loges, peut-être les plus ouvertes à ces abus, ont réagi contre eux avec une vigueur et un succès de bon augure. Elles ont ainsi établi une fois de plus que la Maçonnerie a la force de se guérir elle-même dès qu'elle a reconnu le mal dont elle souffre. Peut-être suffit-il, à cet effet, d'une initiative énergique due à quelques Frères de bonne volonté.

» Parmi les motifs qu'on invoque pour justifier une intervention active de la Maçonnerie dans la politique, il y en a un qui mérite une attention spéciale, car il répond à une préoccupation des plus légitimes. Il s'agit de l'immense service qu'elle pourrait rendre en ramenant l'entente au sein d'un parti politique étroitement associé, comme je l'ai déjà dit, à ses propres tendances humanitaires.

» L'entreprise est des plus tentantes, moi-même je m'y suis essayé en me servant de mon autorité officieuse, et peut-être, un autre, plus habile, plus désintéressé, eût-il réussi là où j'ai échoué. Mais cet échec m'a du moins fait comprendre toutes les difficultés de la tâche, ainsi

que les inconvénients qu'il y aurait à y faire intervenir officiellement la Maçonnerie. En effet, celle-ci devrait se mettre au-dessus des fractions politiques en présence, et c'est là une attitude d'autant plus difficile que la plupart de ses chefs ont comme moi pris malheureusement position dans les luttes intestines du libéralisme.

» Parmi les événements maçonniques de la dernière période triennale, il y en a un que je rappellerai avec une légitime satisfaction. C'est la fête qui a eu lieu dans notre temple à l'occasion du cinquantenaire de l'Université libre. Cet établissement réalise, en quelque sorte, dans l'instruction supérieure, l'objet même de la Maçonnerie, qui est de former des hommes libres dans l'acception la plus haute du mot. C'est ce qu'ont bien montré mes prédécesseurs par la part qu'ils ont prise à sa fondation et à son développement. C'est ce qu'a prouvé une fois de plus la jeunesse universitaire, en venant apporter au Grand Orient le témoignage de sa sympathie et de sa reconnaissance. Il est bon que la Maçonnerie soulève de temps à autre le voile de ses mystères et entr'ouvre aux profanes les portes des temples ; c'est non seulement la meilleure réponse à ceux qui calomnient nos symboles, mais encore le meilleur moyen de nous tenir en communication avec le public profane et peut-être de nous préparer des recrues précieuses.

» A ce propos, je ne pourrais assez applaudir aux efforts de certaines Loges pour attirer dans leurs Temples les femmes et les enfants de leurs membres, soit en organisant des fêtes de Maçonnerie blanche, soit en solennisant les principaux événements de la vie privée et familiale par des cérémonies organisées dans un esprit véritablement maçonnique.

» Il reste un dernier point sur lequel j'aurai quelques réflexions à vous soumettre.

» Assurément, l'on peut soutenir que la guerre déclarée par l'Eglise romaine à la Maçonnerie universelle et surtout à la Maçonnerie belge rend la qualité de Maçon incompatible avec une profession de foi catholique. Je comprends même que l'on considère comme ayant renié

notre Ordre ceux qui, en connaissance de cause, se rejettent dans les bras de l'Eglise, fût-ce à leur lit de mort. Mais ce sont là des mesures de guerre qui, à ce titre, doivent toujours conserver un caractère exceptionnel et précaire. Vouloir les généraliser, en les étendant à tous ceux qui professent des religions positives, ce serait enfreindre l'esprit et la lettre de nos principes. La liberté de ne pas croire implique la liberté de croire ou elle n'est qu'une autre forme d'intolérance.

» En terminant cette critique, peut-être un peu vive, de certaines tendances, qui, si elles devaient s'aggraver, menaceraient notre Ordre d'un grave préjudice, j'ose espérer que vous pardonnerez, à la faveur de l'intention, la franchise de ce langage. Le rôle de Cassandre n'a rien d'enviable, il m'eût été facile de me renfermer dans l'optimisme habituel aux Rapports officiels. Mais ne pouvant, comme je l'eusse désiré, vous faire verbalement mes adieux, j'ai préféré conserver à cette communication une forme toute personnelle, afin de vous dévoiler d'autant mieux le fond de ma pensée. Mon seul but, vous le savez, est de voir grande et forte la noble institution qu'à l'exemple de mon père, j'ai servie depuis l'âge d'homme, qui a bien voulu me témoigner son estime en m'élevant à sa plus haute dignité, et dans les rangs de laquelle je serai heureux de rentrer demain en soldat obscur, mais toujours dévoué, pour travailler à la réalisation de son impérissable idéal (1). »

Voici ensuite la nouvelle déclaration publique en vigueur aujourd'hui :

∴ Le Grand Orient de Belgique a décidé à l'unanimité le 19 février 1887 que :

« Comme il ne serait pas possible de déterminer d'une manière précise les limites dans lesquelles doivent être circonscrites les discussions d'ordre politique, il y a lieu de laisser ce soin à la sagesse des Vénérables de

(1) Message d'adieu du Sérénissime Grand-Maître National *Comte Goblet d'Alviella,* daté d'Ajaccio le 12 décembre 1886 et lu à la tenue du Grand Orient de Belgique le 27 février 1887 : *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique,* n° 31, pages 153 à 159.

chaque Atelier, sous la réserve des décisions du Grand Orient, autorisant la discussion des questions politiques et sociales dans les Loges, et de l'observation des règlements particuliers des Ateliers. »

» Le F.·. *Paul Janson,* Membre de la Chambre des Représentants, spécialement invité par le Grand-Maître adjoint *Reisse* à assister à cette assemblée, a déclaré que :

« Il va de soi qu'il ne peut être question de restreindre les discussions relatives à la politique théorique en dehors des questions personnelles (1). »

Il pouvait y avoir des doutes sur le fait de savoir si la politique de la Maçonnerie belge est théorique ou pratique, car le 29 juin 1884, lors de l'installation solennelle comme Grand Maître National du Frère *Goblet,* le Grand Orateur au Grand-Orient de Belgique, le Frère *Willequet* fit la déclaration suivante :

⁂ « La Franc-Maçonnerie belge touche par trop de points à la politique et a *trop de titres* à la haine du cléricalisme, pour ne pas être intimement engagée, par le jeu naturel des choses, dans tous les faits qui s'accomplissent en Belgique. »

« Aussi le Grand-Orient a décidé et toutes les Loges de son obédience ont accepté, que le cercle de ses travaux puisse et *doive* comprendre la politique et la religion. »

« Mais la politique est en même temps un art et une science, elle comporte une pratique et une théorie. Laquelle des deux, de la politique pratique ou de la politique théorique, la Franc-Maçonnerie doit-elle pratiquer ? »

« A notre avis, elle ne doit pas donner sa préférence d'une manière absolue à l'une ou à l'autre (2). »

Et que, d'un autre côté, il existe une Déclaration officielle du Frère Victor *Desguin,* Orateur de la Loge « les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis » d'Anvers, du 21 octobre 1883 qui dit :

(1) *Bulletin du Grand-Orient de Belgique,* XV, pages 86 et 87.

(2) *Bulletin du Grand-Orient de Belgique,* X et XI, pages 45 à 47.

⁂ « Les sciences sociologiques ont prouvé par la statistique que, en Belgique, l'ignorance, la misère et la criminalité constituent une douloureuse trilogie qui est l'apanage de celles de nos provinces qui sont encore le plus fortement courbées sous le joug sacerdotal. »

« Aussi la Maçonnerie ne peut-elle se désintéresser de la question religieuse et elle est obligée de proclamer qu'entre le Dogme et elle il y a incompatibilité absolue, opposition radicale et essentiellement intolérante. »

« Dans l'ordre politique, ce n'est pas sans raison que les organes de nos adversaires ont dénoncé la Maçonnerie comme une puissance occulte, dont la pression exercée sur les gouvernants a produit tous les actes législatifs et administratifs posés par nos amis au pouvoir. »

« Car il faut reconnaître que les discussions qui ont lieu dans les Loges ont façonné l'opinion libérale et que c'est du travail patient et continu des Loges qu'est sorti tout entier le programme libéral de 1878 (1). »

L'aveu du pouvoir despotique que la Franc-Maçonnerie exerce sur la politique du parti libéral belge, a été fait sans ambages :

⁂ « Travaillant les uns à côté des autres, et quoique n'arrivant pas aux mêmes conclusions sur bien des questions politiques, nos Ateliers exercent, par la diversité même de leurs appréciations, une *influence complète* sur toutes les nuances du parti libéral (2). »

Cela permet à la Franc-Maçonnerie belge d'avouer que :

⁂ « Beaucoup de questions politiques, toutes importantes, quelques-unes brûlantes, sont à l'ordre du jour, et le Suprême Conseil, sur les colonnes duquel se trouvent des Magistrats, des Représentants du peuple, des Jurisconsultes, des Négociants, des Savants, des Artistes et

(1) *Bulletin du Grand-Orient de Belgique,* X et XI, pages 138, 139 et 141.

(2) Rapport officiel du F.·. *Scailquin,* avocat à la Cour d'appel, du 19 mars 1876. *Bulletin du Grand-Orient de Belgique,* III et IV, page 81.

des Médecins doit, dans les luttes de la tribune et du forum, encourager et stimuler les timides (1). »

Et de développer son plan de campagne :

∴ » De ce que la Franc-Maçonnerie Ecossaise interdit de faire de la politique, s'ensuit-il qu'on ne puisse aborder et discuter dans nos ateliers les problèmes les plus divers qui se rattachent à l'état politique ou social de n'importe quel pays ou quelle époque ?

» Ce serait vouloir restreindre singulièrement, je dirai même rapetisser le rôle de la Maçonnerie, qui a pour devise : *Homo sum et nihil humani a me alienum puto*. Il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur les sujets portés dans les conférences ou les travaux d'un grand nombre de nos chapitres pour constater que nulle part cette prohibition n'est prise dans un sens aussi restrictif.

» De même dans l'ordre des questions religieuses, il ne peut être interdit aux ateliers d'étudier ou même de comparer scientifiquement les phénomènes les plus variés qui se rattachent aux manifestations du sentiment religieux.

» Dans le monde profane, la polémique est quelquefois nécessaire pour déblayer le terrain, et *je ne dis pas qu'il faille respecter les institutions* et même les hommes lorsque nous rencontrons des obstacles aux progrès de la raison ou de la justice.

» Mais il faut distinguer, mes Frères, entre le rôle des Maçons qui ont chacun pour devoir de combattre ce qu'ils tiennent personnellement pour ennemi, et le rôle des ateliers maçonniques qui n'ont pas à décider là où cesse la vérité dans les convictions individuelles de leurs membres (2). »

Les conséquences ne se font pas attendre, car le Grand Maître national le F.·. *Henri Bergé*, professeur à l'Université et ancien membre de la Chambre des représentants, déclare que :

(1) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 26, page 57.

(2) Le F.·. *Comte d'Alviella*, le 9 mars 1888. *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 31, pages 91 et 92.

⁂ « L'organisation des forces libérales n'est possible que par la Franc-Maçonnerie, car rien ne peut se faire en Belgique, ni sans elle ni contre elle. »

« Elle sera à la fois et l'asile où viendront s'apaiser les dissentiments et l'arsenal où se prépareront les armes pour le combat. »

« Que ceux qui l'ont méconnue viennent lui rendre hommage; que ceux qui ne veulent pas la *servir*, la respectent (1)! »

Et aussitôt que les FF.·. *Jules Bara*, *Bruno Renard*, et *Pierre Van Humbeeck* sont nommés ministres en juin 1878, les 33mes belges leur demandent audience, sont reçus par eux et leur déclarent que :

⁂ « Le Suprême Conseil voit dans votre élévation aux plus hautes fonctions de l'État la preuve que les *principes* et les *doctrines* qu'il a toujours pratiquées et professées *sont les plus rationnelles pour* **présider au Gouvernement de l'État** (2). »

Les Francs-Maçons belges proclament donc tout haut que *leurs doctrines franc-maçonniques* **sont gouvernementales.**

B. Ce qu'ils avouent tout bas.

Ce blasphème du « gouvernementalisme » des doctrines franc-maçonniques était par trop flagrant.

Aussi les Francs-Maçons belges se sont-ils empressés d'expliquer, que si, après tout, la Franc-Maçonnerie ne peut pas *être* un gouvernement, elle peut, néanmoins, *aider* le Gouvernement :

⁂ « Le système politique et les droits électoraux sont des questions qui exigent, en Belgique, des solutions plus ou moins rapprochées, plus ou moins complètes,

(1) *Déclaration officielle* du 23 août 1875.

(2) Le F.·. *Henri Pappaert*, Grand orateur et porte-parole du Suprême Conseil, le 6 septembre 1878. *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 21, pages 53 et 54.

que la Maçonnerie peut aborder avec les éléments dont elle dispose (1). »

Et puis sans tambours ni trompettes, elle remplace cette coopération consultante, théorique, par une collaboration active et pratique :

⁂ « L'affirmation solennelle de ce que le Suprême Conseil formant le pouvoir exécutif de la Maçonnerie Ecossaise, ses membres sont chargés de ***transformer en faits*** les enseignements donnés dans tous les grades antérieurs, constitue une grande leçon de haute politique (2). »

La Franc-Maçonnerie belge est anti-constitutionnelle. En voici la preuve :

⁂ « Je crois, mes Frères, qu'il est urgent pour le Grand Orient de Belgique de prendre l'initiative d'une propagande active en vue de ***préparer le pays*** (3) à la **Revision de la Constitution.**

» Le fétichisme qui fait considérer l'œuvre des constituants de 1830 comme une arche sainte crée, à mon avis, un danger prochain pour la patrie.

» Je n'aperçois que dans la Maçonnerie la force morale suffisante pour en avoir raison.

» La propagande que je préconise est dans notre rôle, elle constitue un devoir, ne pas l'entendre serait mentir à nos principes.

» Nous admettons tous que ***retarder les réformes nécessaires, c'est fomenter des tentatives révolutionnaires, des coups de force.***

» Tous, nous proclamons volontiers que la ***loi du progrès est inflexible, qu'aucune puissance ne peut dire à l'humanité : « Tu n'iras pas plus loin » !***

» C'est pour l'avoir dit qu'Alexandre II vient d'être assassiné.

(1) Le F∴ *Henri Pappaert*, avocat et grand orateur du Suprême Conseil, le 19 mars 1880. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 46.

(2) Le même grand orateur, le 5 mai 1880. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 63.

(3) Voir aux « Documents Justificatifs » ce que PRÉPARER LE PAYS veut dire en Franc-Maçonnerie.

» C'est pour ne pas savoir réformer qu'Alexandre III disparaîtra probablement demain.

» Le *non possumus* a fait perdre à la papauté son prestige et son autorité temporelle.

» Les partis désespérés, comme le nihilisme, procèdent d'une résistance trop longue à la voie du progrès !

» La Commune de Paris est la réaction de l'absolutisme impérial !

» Y a-t-il, au point de vue du principe, une différence appréciable entre l'homme d'État belge déclarant *à priori* inacceptable toute réforme amenant une modification à la Constitution qu'il proclame parfaite, et Alexandre III répondant au Prince de Galles qui lui conseillait d'octroyer une Constitution : « Ne suis-je pas là ? »

» Celui-ci se croit parfait, comme celui-là croit parfaite la charte appliquée par lui.

» Bientôt une modification à cette charte sera pourtant inévitable, si la Belgique veut continuer à progresser par *évolutions*, seul moyen d'éviter les *révolutions* ; je prends ici le mot dans le sens populaire du mouvement extra légal, balayant par la force ce que l'imprévoyance des gouvernants n'aura pas écarté de la route vers la justice.

» Pour justifier ces prévisions, je me bornerai à indiquer les circonstances dominantes qui doivent faire naître la nécessité inévitable de la Revision.

» Et d'abord, l'instruction, l'éducation des classes ouvrières, cette panacée universelle que tous les efforts de la Maçonnerie ont contribué à répandre, va modifier les notions que la masse prolétaire acceptait jusqu'à présent sur ses droits et ses devoirs.

» Par une fiction constitutionnelle très hardie, les mandataires de cette masse prolétaire sont nommés par une classe de citoyens privilégiés, que, à tort ou à raison, elle considère comme son antagoniste dans la lutte pour l'existence.

» L'élu du corps censitaire est, en effet, censé repré-

senter, non pas ses électeurs seulement, mais tous les habitants de la circonscription où il a été nommé.

» Dans la lutte du capital et du travail, qui constitue la redoutable question sociale, c'est donc le représentant du capital qui est appelé à défendre les intérêts du travail.

» Est-il possible que pendant longtemps encore, alors que par l'instruction répandue à profusion, l'intelligence du prolétaire aura éclairé son bon sens, un leurre semblable puisse subsister?

» Et quand au nom de la logique, le peuple, comme corollaire de cette instruction que vous lui aurez donnée, réclamera les droits du citoyen, lui répondrez-vous : *La Constitution de 1830 s'y oppose!*

» Qui donc peut croire que l'argument sera convaincant et ramènera les réclamants au respect du *statu quo?*

» La situation politique de l'Europe est la seconde de ces circonstances dominantes que je veux invoquer.

» Avant tout, l'exemple d'un grand pays voisin, avec lequel nos relations littéraires et artistiques, industrielles et économiques s'étendent chaque jour, n'est-il pas là pour faire réclamer le droit de suffrage par nos ouvriers, qui, ayant les mêmes devoirs que leurs frères d'au-delà de la frontière, peuvent prétendre aux mêmes droits?

» Ce pays ne vient il pas, sous le régime du suffrage étendu, d'effacer en dix années à peine les dernières traces du plus affreux des désastres, que l'on croyait même irréparable?

» On m'objectera que, sous l'Empire qui a amené ce désastre, le suffrage universel fonctionnait également. Mais il serait plus juste de dire que l'Empire faisait fonctionner le suffrage universel, qu'il l'avait au préalable bâillonné au 2 décembre.

» Puis il suffira de rappeler que dans l'application des innovations politiques, les peuples font école et que malheureusement cette école nous reste à faire ; car, personne ne le niera, la participation de tous au gouvernement du pays est la seule réalisation de la formule qui, chez nous, n'existe qu'à l'état de fiction, — encore une, — savoir : Tous les pouvoirs émanent de la Nation.

» Quand le peuple Belge aura reçu dans nos écoles gratuites la solide instruction scientifique et rationnelle qui sortira de l'application du nouveau programme de l'enseignement primaire, lequel sera l'éternel honneur du nouveau ministère, il lira ce qui se dit chez les autres peuples, il comprendra ces éloquents discours que prononcent à tout instant chez nos voisins les panégyristes du suffrage universel, et il s'étonnera à bon droit de la situation qui lui est faite chez nous.

» Et devant ces revendications, dès lors aussi inévitables que logiques, que répondront *les constitutionnels malgré tout ?*

» Pour ma part, je n'aperçois pas leurs arguments.

» Et alors nous subirons une crise, que je considère comme mortelle pour nos institutions, pour l'existence même de la patrie !

» Et nous, Maçons, nous devrons nous joindre alors à ceux qui demanderont ces droits dont nous ne saurions contester la légitimité, puisque nous ne pouvons trahir ni la justice ni la raison.

» Nous aurons à regretter amèrement le temps perdu et la complicité inconsciente que nous mettons à laisser créer l'obstacle, car nous nous buterons alors contre les résistances opiniâtres et désespérées que soulève toute transformation non préparée, non mûrie. Et avant d'avoir pu déraciner ce fétichisme dont est imbu le corps électoral actuel pour notre *immortelle Constitution*, le flot populaire voudra tout niveler et cherchera à résoudre par la force brutale cette *question sociale* dont un grand esprit a pu dire avec quelque semblant de raison, qu'elle n'existait pas, ajoutant aussitôt : *Il n'y a qu'une série de problèmes sociaux à résoudre.*

» Le F.·. **Gambetta** eût-il osé parler dans un pays de suffrage restreint ?

» Et pendant qu'à côté de nous, par le jeu naturel d'institutions réellement démocratiques, ces problèmes se résoudront un à un, chez nous la force ne résoudra rien, mais amènera une réaction qui réduira notre pays à un césarisme quelconque, à moins que la masse long-

temps méconnue, aigrie et désaffectionnée, ne se jette dans les bras d'un gouvernement étranger, par les réformes duquel nous nous serions laissé devancer.

» Cette revision que je viens de proclamer nécessaire pour l'extension progressive mais sérieuse du droit de suffrage, ne s'impose pas moins pour atteindre la séparation radicale, complète des Églises et de l'État que le Sérénissime Grand Maître appelait il y a un instant de tous ses vœux.

» Il n'est pas possible que le parti libéral supporte encore longtemps de payer, en exécution de la loi, ceux qui n'ont pour cette loi que mépris et attaque.

» Il est des situations qui dépassent les limites de ce que la banalité humaine peut accepter.

» La séparation des Églises et de l'État ne sera radicale, comme nous la voulons, que quand la Constitution aura été revisée, car alors le budget des cultes pourra être supprimé.

» Est-ce à dire que je préconise *hic et nunc* une campagne pour aboutir à bref délai à la revision ?

» Ce serait une naïveté et une impossibilité.

» Je demande que partout, en toute occasion, la Maçonnerie s'évertue à détruire le fétichisme pour la Constitution de 1830, — ce culte mauvais comme tous les autres, — qui conduit les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des Belges à repousser d'emblée toute réforme dépassant la limite jusqu'ici déclarée infranchissable par tout le monde..., sauf par les Constituantes de 1830 qui l'ont tracée !

» Je demande que par une propagande très modérée, mais incessante et empruntant toutes les formes, nous fassions comprendre à la bourgeoisie censitaire que le jour n'est pas loin où les modifications constitutionnelles deviendront nécessaires.

» Beaucoup ont pris à la lettre le qualificatif d'*immortelle* dont on a pris l'habitude d'accompagner ce mot : *Constitution*.

» Je demande que nous ne laissions pas plus longtemps nos concitoyens imiter les autruches qui croient

échapper au danger quand, pour ne le point voir, elles se sont caché la tête sous leur aile.

» Songez donc, mes très chers Frères, à ce qu'il a fallu de temps pour modifier la fatale loi de 1842. Et cependant, le *Congrès libéral* l'avait solennellement condamnée de 1846.

» Il a fallu trente-trois ans, la moyenne d'une vie humaine.

» Le temps qu'il a fallu au Christ pour se faire crucifier !

» Et encore ! si cette loi est aujourd'hui modifiée, c'est que le clergé l'a bien voulu, car s'il avait accepté sa nouvelle position, ni programme ni inspecteurs n'eussent prévalu contre son influence établie.

» Et la loi de 1850 sur l'enseignement moyen ! Elle vient seulement, après trente ans, d'être... absolument maintenue avec la *Convention d'Anvers*, qui en reste le plus bel ornement.

» Eh bien ! s'il a fallu trente ans pour arriver à modifier une loi organique, condamnée souverainement et solennellement dès sa naissance, que ne nous faudra-t-il pas de propagande et d'années pour entamer cette œuvre, déclarée parfaite, invulnérable, inattaquable, immortelle, enfin ! célébrée sur tous les tons, dans tant de discours, dans tous les journaux, chantée dans toutes les cantates avec et sans *Brabançonne !*

» En vérité, il y a lieu de craindre que le temps nous fasse défaut et que le lion populaire ne s'irrite de si longtemps devoir attendre !

» Commençons donc cette propagande sans perdre un jour. Ne lui ménageons ni nos peines ni nos efforts et ne désespérons pas, car, je n'hésite pas à le prédire, les événements nous pousseront forcément.

» Proclamons hautement qu'aucune œuvre, quelque forte, quelque parfaite qu'on la prétende, n'échappe à la loi du progrès ; disons que toute perfection n'est que relative, ou mieux qu'elle n'existe pas, parce que chaque jour apporte un élément nouveau à la civilisation.

» Affirmons que l'humanité marche toujours, broyant

sur sa route toutes les résistances et tous les entêtements !

» Et nous, mes très chers Frères, souvenons-nous de la mission que nous avons assumée d'éclairer la *route de l'humanité, dans sa marche incessante*, marche nettement progressive en notre siècle de science et de raison !

» Nous ne pouvons faillir à cette mission (1) ! »

Mais la *Franc-Maçonnerie* belge, si elle veut gouverner n'entend assumer aucune responsabilité de ce fait et confesse que :

⁂ « Nous avons peu d'action sur les Loges pour les obliger au respect de nos Statuts et de nos Règlements généraux. »

« Et d'ailleurs en Belgique, il faut bien le reconnaître, le Suprême Conseil n'a qu'une autorité restreinte (2). »

Étant donné le but secret de la Franc-Maçonnerie en Belgique, ce déclinatoire de responsabilité est d'une importance suprême ; aussi s'est-on préocuppé de le formuler avec la clarté et la précision les plus absolues :

⁂ « Les Loges symboliques sont entraînées, presque malgré elles, à prendre parti dans les luttes que le pays doit soutenir contre les agissements de ceux qui supportent seulement les libertés dont nous jouissons, et qui font tous leurs efforts pour les faire disparaître peu à peu ; car il est difficile, pour des imaginations jeunes et ardentes, de ne pas reporter dans les Loges les préoccupations du monde profane. »

« Si, comme citoyens, nous devons combattre par tous les moyens possibles les menées du parti de l'erreur et de l'ignorance, si dans la maçonnerie même nous voulions rappeler les Loges à la modération, notre voix pourrait

(1) Discours officiel prononcé par le F.·. *Peemans*, député de la Loge « la Constance » de Louvain (dont ressort le « Cercle fraternel » d'Aerschot) et Grand Orateur du Grand Orient de Belgique, le 1er mai 1881. *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, VIII, pages 20 à 25.

(2) Le F.·. *Bruno Renard*, Lieutenant Général et Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique : les 19 novembre 1873 et 18 juin 1875. *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 17, page 11, et nº 18, page 46.

ne pas être écoutée, notre autorité pourrait être méconnue (1). »

Ayant avoué tout bas, c'est vrai, mais avec la plus haute fermeté, qu'elle entend rester **irresponsable**, la Franc-Maçonnerie belge se montre prodigue de mots et de rodomontades :

⁂ « Que peut la Franc-Maçonnerie? »

« Répandre partout la lumière, instruire les ignorants, raffermir les faibles, encourager les forts et montrer à tous les routes à suivre et comment il faut se servir des armes que des siècles de luttes et de martyres lui ont mises entre les mains. »

« Et lorsque les soldats du bon combat seront aguerris, fortifiés, réconfortés par sa sublime doctrine, la Franc-Maçonnerie, en mère héroïque, dira à ses enfants : « Allez dans le monde profane combattre sans crainte et sans peur ; car votre cause ne peut être vaincue (2) ! »

⁂ « Chaque jour, dans le monde profane, toutes les formes politiques de gouvernement, toutes les institutions gouvernementales, à quelque échelle politique que ce soit, sont soumises à la discussion la plus complète, la plus étendue et il en est de même pour les dogmes religieux et pour les idées philosophiques. »

« La Franc-Maçonnerie doit suivre dans ses Temples les études qui s'ouvrent dans le monde profane. »

« Elle doit même précéder les débats publics, afin de **pouvoir**, le cas échéant, les **diriger** (3). »

Tout en restant *irresponsable*, la Franc-Maçonnerie belge veut donc être **dirigeante** de la politique de la Belgique.

Voici les moyens cachés, intimes qu'elle emploie pour essayer d'atteindre ce résultat :

(1) Déclaration du 18 juin 1875. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 18, page 47.

(2) Déclaration du 19 mars 1875. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 20, page 36.

(3) Le F∴ *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil en 1882 : *Bulletin du Grand Orient*, IX, page 67.

∴ « La Franc-Maçonnerie constituant en Belgique une espèce d'**association** libérale **secrète**, mais ne mettant guère en pratique les principes de mutualité qui sont l'essence même et la raison principale de l'institution :

» 1° Il est reconnu aux Frères le droit de réclamer l'intervention officieuse des autorités de l'Atelier auprès d'autres Frères qui les auraient lésés dans le monde profane, ou qui leur auraient préféré, à mérite égal, un profane pour une place sollicitée.

» 2° Des lettres de rappel de leurs engagements seront adressées aux Frères qui sont parvenus à de hautes positions politiques, les invitant à fréquenter assidûment l'Atelier (1). »

∴ « La Maçonnerie belge doit dorénavant remplir un rôle plus actif dans les luttes électorales et intervenir surtout en vue de faire accepter par le libéralisme des candidats appartenant à l'Ordre Maçonnique, et *éprouvés* à l'égard des principes maçonniques et de leur *mise en application*, tant dans la vie privée que dans la vie publique (2). »

Car voici de quoi il s'agit en réalité :

∴ « Étudions dans nos temples les questions qui agitent le monde profane. »

« Puis, lorsque nous viendrons au forum, lorsque le *moment de l'action* sera venu, choisissons, parmi tous ceux qui doivent concourir à l'œuvre commune, l'*instrument* le plus utile, le plus approprié à la circonstance (3). »

Et ces « instruments » sont fort variés :

∴ « Le *Denier des Écoles* est œuvre maçonnique de lutte et de propagande, dont le but est de soutenir l'enseignement désorganisé, anéanti dans certaines communes réactionnaires. »

(1) Vœu adopté le 23 juillet 1876 par le Grand Orient. *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 99

(2) Déclaration officielle du 17 février 1885 ; *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 28, page 100

(3) Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique en 1882. *Bulletin du Grand Orient*, IX, page 57.

« La **Jeune Garde** est une œuvre maçonnique dont le but est de grouper la jeunesse libérale pour la faire concourir aux luttes et aux succès de la Maçonnerie. »

« La *Crèche* est une œuvre maçonnique et démocratique dont le but est de permettre aux ouvrières de concilier leur labeur journalier avec leurs devoirs maternels. »

« Le *Vestiaire communal* est une œuvre maçonnique et pratique qui se donne pour mission de protéger l'enseignement populaire en se chargeant de vêtir les enfants pauvres qui fréquentent les écoles publiques. »

« *L'Œuvre des vieux vêtements* est une œuvre franc-maçonnique, qui se donne pour but de propager l'idée de la charité maçonnique (1). »

Voilà quelques-uns des civils, mais il y a aussi les instruments **militaires**, car :

⁂ « Dans sa séance du 21 janvier 1887, le Suprême Conseil de Belgique a pris connaissance d'une carte postale de Londres datée du 29 décembre 1886, par laquelle le F.·. *Robert Freke Gould*, ancien Grand Diacre de la Grande Loge d'Angleterre, demande au Suprême Conseil s'il y a jamais eu *plus de cinq* **Loges militaires régulières** en Belgique (2). »

Et que :

⁂ « La Loge « La Constance » de Louvain, ayant demandé au Grand Orient de modifier comme il suit son Règlement : Art.·.66 — Les Frères Officiers de l'armée sont *exemptés* des métaux qu'ils auraient à payer pour l'affiliation. — le Grand Orient a adopté cette modification le 19 mars 1876 (3). »

Nous voyons qu'il est question, en janvier 1887, de Loges militaires, que les Loges civiles vont jusqu'à faire des sacrifices d'argent pour attirer à elles les militaires, et nous voyons revenir toujours, parmi les questions étudiées dans les Loges, celle du service militaire.

(1) *Déclaration officielle*, du Vénérable Maître de la Loge « Les Amis de la Parfaite Intelligence » le 9 septembre 1888. *Bulletin du Grand Orient*, XV, page 60.

(2) *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 30, page 25.

(3) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 73.

La Franc-Maçonnerie belge, en voulant faire promulguer une loi militaire qui rende le service personnel et obligatoire, poursuit un but véritablement satanique.

Comme le principe même de ce service personnel et obligatoire constitue une atteinte fragrante à la liberté individuelle, c'est encore un holocauste offert par les Francs-Maçons au *Dieu-État*, c'est dans la vie sociale le troupeau des conscrits faisant pendant au troupeau des élèves des écoles neutres dans la vie individuelle.

Et comme la raison que l'on donne pour justifier son adoption est que la situation sociale actuelle *exige* ce sacrifice, on reconnaît à cette situation actuelle un caractère normal. Or, cela veut dire que l'agitation socialiste est normale. Cela constitue donc une reconnaissance implicite du principe maçonnique, qui impose aux Francs-Maçons la destruction de l'Ordre social actuel.

C'est donc un double hommage au *Dieu-État* et à la *Déesse-Maçonnerie* que comporte ce service militaire personnel et obligatoire que la Maçonnerie veut imposer partout.

Mais comme dans la secte satanique tout se fait par trois, il y a un troisième résultat qu'il s'agit d'atteindre.

Les Francs-Maçons veulent que les postulants au sacerdoce soient astreints à ces services, aussi strictement que les autres citoyens, pour essayer, par les tentations les plus variées et les plus irrésistibles, de réduire à un minimum le recrutement du clergé.

C'est donc encore un hommage au *Dieu-Satan* que comporte cette loi militaire que les arrière-Loges ont élaborée avec une habileté si satanique pour avoir l'armée soumise à leur puissance.

La Franc-Maçonnerie belge en est, en effet, à déclarer que :

⁂ « La sécurité publique et l'indépendance de la Patrie **ne sont plus les seules** *attributions de l'autorité militaire*, qui peut être appelée à faire œuvre d'homme et de citoyen (1). »

(1) Le F.·. *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil, le 15 mars 1884. *Bulletin du Suprême Conseil*, nº 27, page 39.

Et voici pour terminer, de quelle manière machiavélique et dans quel but la Franc-Maçonnerie belge entend employer ces instruments civils et militaires :

⁂ « La Franc-Maçonnerie belge a lieu de se féliciter hautement du résultat obtenu aux élections législatives. »

« Mais, l'avenir commande l'union du libéralisme. Il faut se fortifier réciproquement et ne pas soulever des questions, qui irritent les soldats d'une même armée. »

« S'il y a des vérités à dire, la cause du progrès veut qu'on agisse par la persuasion et il faut à tout prix éviter les froissements (1). »

Le but ainsi poursuivi, elle le laisse entrevoir sous forme de déclaration officielle et publique :

⁂ « La Maçonnerie belge a le devoir de signaler au pays, sans trêve et sans merci, les lois vicieuses dont l'application prolongée nous énerve, altère nos institutions et répand, comme une plaie pernicieuse, cette indifférence et ce marasme dont les symptômes se dessinent sous de si sombres couleurs.

» Tendre par tous moyens à éclairer nos concitoyens en étalant à leurs regards l'œuvre des vieux partis, les ramener dans les voies de réformes en matière de privilèges des cultes, de défense nationale, d'exercice de la souveraineté populaire, telle est la mission de notre Ordre.

» Ces idées méritent d'autant plus de fixer vos méditations, que notre patrie, sous une apparence encore calme, cache une situation inquiète et tourmentée, car une collision redoutable se produit entre les réactions ameutées et les forces d'expansion du progrès.

» Notre Maçonnerie belge ne sera digne d'elle-même et de sa glorieuse mission, que si elle se pénètre des nécessités de la situation et si, entraînant la nation à sa suite, elle jette aux quatre vents le cri retentissant du

(1) Le F.·. *Victor Lynen*, négociant, Consul et Grand Maître national du Grand Orient de Belgique, le 25 juin 1882. *Bulletin du Grand Orient*, IX, pages 18, 19.

progrès, le défi aux masses noires qui se groupent dans l'ombre (1). »

Ensuite, comme étude pratique, car :

Parmi les questions traitées en 1874 sous les Loges belges figurent les suivantes, suivant les Rapports officiels des inspecteurs :

⁂ « Y a-t-il lieu d'exiger l'abolition immédiate de ceux des privilèges accordés aux ministres des cultes qui ne leur sont pas conférés par la Constitution ?

» Y a-t-il lieu d'obliger les profanes qui entrent dans la Maçonnerie à prendre certains engagements relatifs à l'éducation de leurs enfants ?

» L'Ordre Maçonnique doit-il contrôler la conduite religieuse et politique des Francs Maçons ? Est-elle autorisée à la soumettre à une discipline quelconque en dehors de l'exercice de leur fonction ?

» De l'influence néfaste des dogmes religieux sur le développement des arts.

» Le droit d'association est garanti par la Constitution, mais l'Église romaine n'est-elle pas une association spéciale qui devrait être soumise à des lois spéciales (2) ? »

Et que, dans plus de cinq cents tenues régulières des quatorze Loges de l'Obédience du Grand-Orient de Belgique pendant l'année 1875, ces Loges ont élaboré, parmi d'autres travaux, les suivants :

⁂ « L'enseignement primaire au point de vue de l'avenir du libéralisme.

» Des droits des populations flamandes.

» Abolition des privilèges accordés au clergé.

» Influence du clergé dans l'État et dans les familles.

» Rôle de la Maçonnerie dans la situation politique.

» Séparation de l'Église et de l'État.

» Moyens d'étendre la propagande libérale aux campagnes.

(1) Rapport officiel du Frère *Scailquin*, du 24 février 1878. *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, pages 126 et 127.

(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, pages 81 à 85.

» Extension du droit de suffrage.
» Des lois de milice et du service militaire personnel.
» Moyens de combattre l'influence du cléricalisme.
» De la loi des garanties en Italie.
» La grande et la petite morale.
» Propagande libérale dans les provinces flamandes.
» L'éducation de la femme (1). »

∴ « Le rôle politique de la Maçonnerie.
» Les moyens d'organisation du parti libéral.
» La réorganisation de la garde civique.
» De l'incompatibilité des principes maçonniques avec la pratique du culte catholique.
» Des moyens d'assurer dans l'école l'enseignement de la morale en dehors de l'intervention du clergé.
» Des moyens d'arracher la femme à l'influence néfaste du cléricalisme.
» De la conduite à tenir par les patrons envers ceux parmi leurs ouvriers qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes.
» Des réformes désirables qu'entraînerait la revision de la Constitution belge.
» Études sur LE DROIT A LA RÉVOLUTION.
» Études des cas dans lesquels L'INSURRECTION EST UN DROIT (2). »

La Loge « Les Élèves de Thémis, » d'Anvers, « dans le but de défendre la Société moderne contre les tendances réactionnaires qui la menacent », a proposé à l'étude de la Franc-Maçonnerie deux séries de questions qui figurent d'*une façon permanente* à l'ordre du jour de la Loge :

∴ « La première série a trait à la question sociale.
» La Franc-Maçonnerie demande aux Frères Maçons leur opinion sur cette question et sur la question ouvrière, ainsi que *tous les renseignements* qu'ils peuvent acquérir

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, pages 84 et 85.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, pages 133 et 166.

sur les associations ouvrières qu'ils connaissent, sur leur constitution, sur leur but, sur le nombre de leurs membres, et ensuite, sur les journaux qui s'occupent de la question ouvrière, sur la situation des ouvriers, sur leur salaire, etc.

» La deuxième série a trait à la question religieuse.

» La Franc-Maçonnerie demande aux Frères Maçons d'étudier les questions :

» de main-morte ;

» des couvents et congrégations religieuses ;

» de leur population ;

» de leurs ressources ;

» des acquisitions qu'ils ont pu faire, ainsi que des faits de captation venus à la connaissance des Frères, avec le détail des circonstances qui les ont accompagnés (1). »

Et voici les conséquences qu'en tirent les Francs-Maçons belges :

⁂ « L'enseignement maçonnique est certainement un enseignement politique, puisqu'il combat toutes les tyrannies, quelque nom qu'elles portent. »

« Mais la politique sera la conséquence de l'enseignement maçonnique, car dans les temples de la Franc-Maçonnerie toutes les idées doivent pouvoir être mises et doivent être écoutées, depuis le discours du penseur jusqu'au rêve de l'utopiste, *car ce qui est rêve aujourd'hui* **peut devenir réalité demain** (2). »

Voilà donc ce que les Francs-Maçons belges avouent tout bas : qu'ils sont une société qui veut diriger la politique belge, sans responsabilité aucune et en faisant usage d'instruments civils et militaires pour réaliser... Quoi ?

Ils répondent : « *Ce qui est rêve aujourd'hui peut devenir réalité demain.* »

Voyons quel est le « rêve d'aujourd'hui » qu'ils veulent rendre « réalité demain », voyons quel est leur véritable secret politique.

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, page 206.

(2) Le F.·. *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil, le 19 mars 1872. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 20, page 35.

C. Ce qu'ils n'avouent jamais.

Ils n'avouent jamais qu'ils veulent *embrigader les ouvriers*, et pourtant :

∴ « Le Grand Orient de Belgique doit rechercher les moyens de donner à la Franc-Maçonnerie belge la direction légale et pacifique des revendications politiques et sociales des classes ouvrières (1). »

∴ « La confection d'une carte du territoire belge sur laquelle seraient tracées les limites respectives des juridictions des Loges s'impose à la Franc-Maçonnerie belge, et est d'une pressante nécessité. »

« Des zones neutres seraient réservées, tenant compte des facilités de communications, etc. (2). »

Ils n'avouent jamais combien ils *méprisent profondément le peuple* et pourtant :

∴ Desmoulins et Danton étaient conduits à la guillotine côte à côte dans la même charrette. »

« Desmoulins, hors de lui, voulait une dernière fois parler au peuple. »

« Danton l'interrompit en lui disant :

« *Laisse donc là cette vile canaille.* »

« Ces paroles seraient bonnes à redire à tous ceux qui dans des discours et des brochures, flattent les déshérités et les affamés, leur promettant monts et merveilles, sans se douter que si l'impossible qu'ils rêvent, arrivait, ils seraient fatalement foulés aux pieds par ceux qui les acclament aujourd'hui (3). »

Ils n'avouent jamais qu'ils veulent *lancer* « cette vile canaille » *contre la société*, et pourtant :

(1) *Déclaration officielle* du 28 mai 1887 : *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30, page 98, lignes 18 à 21.

(2) Résolution prise en 1882 par le Grand Orient de Belgique. *Bulletin du Grand Orient*, IX, page 41.

(3) Le F∴ *Charles Rahlenbeck*, publiciste, 33°, et archiviste du Suprême Conseil de Belgique, le 18 février 1887. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30, page 43.

⁂ « Il est inutile, mes Frères, de déclarer la guerre à la Société, d'armer les citoyens les uns contre les autres, **au moins moralement** (1). »

Ils n'avouent jamais qu'ils veulent *imposer matériellement*, car « moralement », **c'est inutile**, l'*anarchie sociale*, et pourtant :

⁂ La Belgique, grâce à sa faiblesse naturelle, qui ne peut offusquer personne, grâce à la considération qui l'entoure et qu'elle mérite, grâce à sa neutralité, à sa nature et au mélange des peuples qui l'habitent, est désignée pour devenir un jour le **centre d'un gouvernement maçonnique international** (2). »

Ils n'avouent jamais qu'ils veulent *détruire l'unité nationale* de la Patrie belge, et pourtant :

⁂ « Le peuple flamand fut autrefois vaillant et fort, nulle puissance ne pouvait le courber. Mais soudards et bourreaux burent le meilleur de son sang ; prêtres et moines lui déprimèrent le cerveau ; l'ignorance et la superstition l'entourèrent de murailles infranchissables. »

« A ce peuple flamand la Franc-Maçonnerie veut infuser un sang plus pur, retremper son intelligence, *lui faire respirer un air frais et libre*, **renverser** et détruire les obstacles qui lui barrent la route de la science et du progrès (3). »

Ils veulent émanciper le pays flamand et en voici la preuve officielle :

Le Grand Maître National, le F.·. *Henri Bergé*, a porté le, 1er mai 1881, le toast suivant au Banquet officiel de son installation comme Grand Maître :

⁂ « Je bois à **l'émancipation du peuple de nos provinces flamandes !**... (4) »

(1) Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique, le 18 décembre 1886. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30, page 22, lignes 1 et 2.

(2) Le F.·. *Auguste Couvreur*, vice-président de la Chambre des représentants et Grand-Maître national, le 5 mai 1880. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 68.

(3) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, VIII, page 28.

(4) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, X et XI, page 116, lignes 23 et 24.

Et la raison de leur manque absolu de patriotisme, nous la trouvons dans la déclaration du Frère *Royers*, Vénérable de la Loge « Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis » d'Anvers, du 21 octobre 1883 :

∴ « La Franc-Maçonnerie est un lien entre ses adeptes. »

« Elle ne reconnaît pas de frontières à ses affections. »

« Nous sommes *patriotes* **par opportunisme,** cosmopolites par aspiration (1). »

Ils n'avouent jamais qu'ils sont une *société secrète, révolutionnaire et anti-sociale*, et pourtant ils déclaraient en 1886 que :

∴ Nous glorifions les Templiers dont nous sommes les héritiers et nous devons faire **tout** ce que, comme *Membres d'un tribunal secret*, nous pouvons faire (2). »

Le secret politique des Francs-Maçons belges, ce qu'ils n'avouent jamais, est donc qu'ils *organisent l'anarchie sociale* en Belgique, au moyen de *la révolution ouvrière*, et qu'ils veulent la séparation du pays flamand et du pays wallon ; le *démembrement*, *l'effondremeut de la Belgique*.

3° L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE ET LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE.

Nous avons déjà constaté, en étudiant le développement de la Franc-Maçonnerie en Belgique, que la première question « mise à l'ordre du jour » par la Charte maçonnique du 24 juin 1854, était : « L'éducation du peuple et l'enseignement public. »

Cet enseignement public, la Franc-Maçonnerie belge s'est vouée à le rendre *athée* et *immoral*,et après l'avoir ainsi *corrompu*, elle a voulu l'*imposer* à la Belgique.

(1) Le F∴ *Vanden Bosch*, Vénérable de la Loge « Les élèves de Thémis », d'Anvers, le 13 novembre 1887. *Bulletin du Grand Orient*, XV, page 77.

(2) Le F∴ *Charles Rahlenbeck*, 33∴, le 9 avril 1886. *Bulletin du Suprême Conseil*, 29, page 41.

Nous allons suivre de près ces trois étapes de laïcisation, de démoralisation et d'imposition qui constituent l'action réelle de la Franc-Maçonnerie sur l'enseignement en Belgique.

A. Laïcisation.

D'abord, les raisons maçonniques de cet enseignement sans Dieu :

⁂ « Au cri : *Des couvents*, toujours des couvents, nous devons répondre par celui de : *Des écoles*, toujours des écoles, et faire prévaloir avec courage et persévérance, le droit que nous avons de donner à nos enfants l'*instruction laïque* qui seule peut en faire des hommes de progrès (1). »

⁂ « Il faut purifier l'atmosphère de l'école en empêchant le prêtre d'y venir enseigner le catéchisme (2). »

Et les résultats qu'ils en attendent sont les suivants :

⁂ « Grâce à l'école communale, nous avons réussi à créer jusque dans les plus petits villages, un groupe de gens fort rapprochés de la libre-pensée. »

« Les uns résisteront peut-être, mais leurs enfants, pénétrés dès l'âge le plus tendre du mépris du culte, rompront facilement avec le catholicisme. »

« Il y a là une semence qui lèvera et fructifiera (3). »

⁂ « Grâce aux progrès de l'instruction, l'Encyclique *Humanum Genus* ne fera frémir d'effroi que quelque vieille religieuse au fond d'un cloître ou quelque campagnard ignorant dans une bourgade perdue (4). »

(1) Le F.·. *Henri Bergé,* Grand Maître national, le 1er avril 1881. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 24, page 52.

(2) *Déclaration officielle* du 6 décembre 1883. *Bulletin du Grand Orient,* XIII, page 34.

(3) Le F.·. *Ivan,* d'Anvers, en mai 1882 à la Loge « Les Philanthropes » de Bruxelles.

(4) Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique, le 2 mai 1884. *Bulletin du Suprême Conseil,* n° 27, page 61.

B. Démoralisation.

Les quelques déclarations officielles ci-après prouveront combien la Franc-Maçonnerie belge *veut* inculquer l'*immoralité* à la femme et à l'enfant :

⁂ « La Franc-Maçonnerie est la Philosophie du Libéralisme, c'est-à-dire, la source, le réservoir où les adversaires de tous les préjugés et de toutes les superstitions doivent puiser leurs principes supérieurs de direction morale et de reconstitution politique. »

« Aussi, dans notre réforme de l'éducation populaire, nous avons voulu enlever aux religions revélées l'enseignement de la morale et remplacer cet enseignement par celui de la morale positive ; or, les principes de cette morale positive n'existent **tout formulés** que dans nos travaux et nos enseignements maçonniques (1). »

Le délégué officiel de la Loge « Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis » de Bruxelles, déclarait le 17 décembre 1882, à l'assemblée du Grand-Orient de Belgique :

⁂ « 1° Que la loi sur l'enseignement primaire est la plus grande victoire, que la Franc-Maçonnerie belge ait remportée. »

« 2° Qu'il est indispensable que l'on organise sans retard l'enseignement de la morale, car cette partie du programme n'a pas été réglée jusqu'ici. »

« 3° Que la *morale étant le patrimoine de la Franc-Maçonnerie, c'est à elle qu'il appartient d'en régler l'organisation* (2). »

⁂ « Le Suprême Conseil s'applaudit de ce que, pour la première fois peut-être dans notre pays, des Francs-Maçons aient la pensée de faire admettre leurs filles dans notre grande Institution. »

« Ils ont compris que, pour arracher la femme aux influences de l'erreur et de la superstition, il fallait **parler**

(1) Le F.·. *Comte Goblet d'Alviella,* le 26 janvier 1879.
(2) *Bulletin du Grand Orient,* IX, page 24, lignes 10 à 15.

de **bonne heure** à **son imagination** pour l'attacher plus tard à la grande cause du Progrès (1). »

⁂ « La Franc-Maçonnerie doit délivrer les captifs, en répandant partout l'instruction laïque, pour soustraire nos femmes et nos enfants d'un enseignement énervant qui les éloigne de l'existence rationnelle pour les livrer à un quiétisme insipide (2). »

Le « Quiétisme » ne saurait convenir aux compagnons de Satan, cela se comprend mieux en relisant les documents que nous avons publiés dans notre étude précédente sur la Franc-Maçonnerie belge.

C. Imposition.

D'abord l'imposition des instituteurs Francs-Maçons:

⁂ « Les instituteurs doivent être nommés par les Communes et payés par l'Etat.

» Ils ne peuvent être privés de leur grade ni de leur place, ni de leur traitement que par mesure disciplinaire appliquée, après débats contradictoires, par le Ministre de l'Instruction publique sur l'avis conforme du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

» Les locaux scolaires ne peuvent être affectés à l'enseignement d'une religion quelconque (3). »

Ensuite l'imposition de l'enseignement de ces instituteurs :

⁂ « 1° Obligation pour le père et la mère veuve de conduire de force ses enfants à l'école. »

« 2° **Suppression de toute instruction religieuse.** »

« 3° Inscription du nom des parents en défaut sur un tableau exposé publiquement devant la maison commune. »

(1) *Déclaration officielle* du Suprême Conseil de Belgique du 9 mai 1875. *Bulletin du Suprême Conseil,* n° 18, page 27.

(2) Le F.·. *Henri Bergé,* Grand-Maître national, membre de la Chambre des Représentants, le 6 mai 1880. *Bulletin du Suprême Conseil,* n° 23, page 26.

(3) *Résolution officiellement adoptée* par la Franc-Maçonnerie belge en 1887. *Bulletin du Grand Orient,* XV, page 63.

« 4° Condamnation des parents à une amende de cent francs au maximum et en cas d'insolvabilité à des **travaux forcés** de un à trente jours au profit de la commune ou à un emprisonnement de un à quinze jours. »

« 5° Comme dernier moyen, **enlèvement** *de l'enfant à la direction paternelle...* »

Ce texte est dû aux travaux du chapitre de l'*Union des Flandres*, de Gand, dont le président était en 1888 le F.·. comte *Oswald de Kerckove de Denterghem*, ancien gouverneur du Hainaut et membre de la Chambre des Représentants, qui s'écriait à ce sujet le 20 janvier 1877 :

⁂ « Nous travaillerons activement à faire prospérer l'esprit maçonnique et à combattre tous les préjugés et toutes les superstitions que l'on prétend aujourd'hui de nouveau nous imposer. »

« Nous nous engageons à ne déposèr la hache que lorsque la raison sera débarrassée des broussailles dont on l'entoure et victorieusement réhabilitée dans le monde entier (1). »

Après M. le Gouverneur, écoutons M. le Ministre de l'Instruction publique :

⁂ « L'instruction, ce levier de l'esprit humain, est l'une des préoccupations constantes de la *Franc-Maçonnerie*, qui **travaille au dehors** *de ses Loges* à obtenir sur ce point et par tous les moyens d'exécution possibles, des résultats pratiques. »

« La Franc-Maçonnerie croit qu'un bon enseignement laïque est le plus puissant *moyen de libéraliser* les populations et que *le prêtre* doit *disparaître de l'école.* »

« La Franc-Maçonnerie déclare que l'instruction obligatoire n'est autre chose qu'une *conscription de tous les enfants* sous la bannière de la civilisation, conscription qui est bien plus juste que le tirage au sort, parce qu'elle est féconde, productive et générale. »

« La Franc-Maçonnerie enseigne que l'obligation de l'instruction n'est que la raison d'utilité publique domi-

(1) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 20, page 21.

nant, comme dans les expropriations, les intérêts et même les droits de l'individu, là le droit du propriétaire, ici la **prétendue** liberté du père (1). »

M. le gouverneur du Hainaut dut à son « règlement d'imposition » de l'enseignement franc-maçonnique, son élévation au grade suprême.

Et le jour de sa réception au 33e degré, le Grand Orateur du Suprême Conseil, le F.·. Henri *Pappaert*, avocat et greffier au tribunal d'Alost, s'écriait :

⁂ « Francs-Maçons, nous devons, à cette heure où la Belgique fait la triste expérience d'une politique réactionnaire, instruire sans relâche le peuple et lorsque nos principes auront pénétré toutes les couches sociales, la réaction aura vécu (2). »

Et le Grand Maître National du Grand Orient de Belgique, le F.·. *Henri Bergé*, professeur à l'Université et membre de la Chambre des Représentants, se faisait l'écho de ce vœu et de cette menace en déclarant pompeusement, que :

⁂ « Malheur à nous, si le parti qui nous gouverne à l'heure actuelle parvient au moyen des lois réactionnaires qu'il a édictées, à atrophier un jour l'intelligence de la Nation (3) ! »

Les Francs-Maçons belges font de cette *imposition* une question internationale, car, lors de la Fête officielle donnée le 24 février 1884 par le Grand Orient de Belgique, pour consacrer l'union et l'établissement de relations fraternelles entre le Grand Orient néerlandais et le Grand Orient belge, le Frère *Wiersma*, deuxième Grand Surveillant de la Grande Loge néerlandaise, fit la déclaration suivante :

⁂ « Nous, fils de la Néerlande du Nord, nous portons hommage aux réformes que vous avez réalisées en entreprenant contre l'ultramontanisme la lutte en faveur de l'enseignement laïc. »

(1) *Déclaration* du F.·. *Pierre Van Humbeeck*, au Congrès Maçonnique d'Anvers, le 25 décembre 1864.
(2) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 28, page 67.
(3) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 28, page 71.

« Bien que ce ne soit pas sans peine et sans efforts que nous ayons introduit chez nous l'enseignement neutre, nous n'avons pas encore été mis dans la nécessité de mener ce combat rude, vexant, individuel que vous avez eu à soutenir, et que vous soutenez encore à l'heure actuelle. »

« Dans le cours de ce siècle, nous n'avons pas encore gémi comme vous, sous le joug de l'Église. Mais si cette lutte devenait une nécessité pour nous, si les ennemis de la lumière conquéraient jamais la majorité dans les chambres délibérantes de notre pays, la Franc-Maçonnerie néerlandaise se transporterait avec ensemble aux avant-postes pour reprendre le terrain perdu et *les plus nobles* d'entre nous encourageraient leurs Frères à la lutte contre l'obscurantisme en leur montrant l'exemple donné par vous (1). »

Et qu'ils ont ***précisé*** cette note internationale dans le Banquet officiel donné le 24 février 1884 par le Grand Orient de Belgique au Grand Orient de Hollande, où le Frère *Jottrand*, en portant la santé des Maçons néerlandais, a fait les déclarations ci-après :

⁂ « Imitant votre exemple, Frères néerlandais, nous sommes parvenus à construire pour notre **Déesse** commune, pour la ***Liberté de conscience***, une citadelle et en même temps un Temple, une acropole comme celle où Athènes abritait jadis la statue de Minerve. C'est l'école neutre, l'école laïque. »

« Mais chez vous comme chez nous, cette forteresse si péniblement élevée, est assiégée, et les divisions des libéraux menacent de la faire tomber entre les mains de l'ennemi. Unissons-nous pour la défendre (2)! »

Et le Frère *Lieftinck*, Grand Orateur du Grand Orient néerlandais, a répondu par les déclarations suivantes :

⁂ « Vous avez, en Belgique, accepté ouvertement la lutte contre la domination sacerdotale et l'oppression de

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*. X et XI, pages 81 et 82.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, X et XI, page 103.

la conscience. Ne reculez point. Dans cette lutte vous pouvez compter sur nous (1). »

Pourtant, voici dans toute sa vérité l'enseignement en Belgique tel que le veulent les Maçons :

⁂ « Depuis quinze ans la Belgique a senti, peut-être autant par instinct que par raison, la nécessité, l'urgence même d'un développement rationnel de l'esprit des masses. Son premier effort, la loi scolaire de 1879, a moins échoué qu'on ne le dit. Il a porté un coup fatal à l'autorité que le prêtre avait usurpée dans l'école. Il a aussi multiplié les écoles, et, dans une certaine mesure, il a touché à l'erreur de la méthode en introduisant des tendances plus scientifiques.

» Et aujourd'hui l'opinion publique a été amenée enfin à l'idée de propager l'enseignement professionnel, d'organiser des cours d'apprentissage, de répandre des notions pratiques et de faire de ces enseignements la base même de l'éducation des masses.

» Chose étrange ! les cléricaux rivalisent avec les libéraux afin de satisfaire ce qu'ils jugent être un vœu de l'opinion publique et cependant, les cléricaux, en agissant ainsi, travaillent inconsciemment contre leur propre cause.

» Le jour où les lois naturelles seront connues des masses, où l'enseignement, d'abstrait qu'il est, sera devenu concret, où la méthode synthétique et idéaliste aura fait place à l'analyse et à l'observation du réel, où la masse du peuple aura trouvé dans l'école un enseignement complet, adapté à sa force intellectuelle et à ses véritables besoins de culture, ce jour-là le rôle des Eglises sera fini.

» La tutelle qu'elles ont exercée sur le monde n'aura plus de raison d'être, parce que l'Humanité aura trouvé en elle-même, et sans le secours d'une puissance surnaturelle, les règles de justice et de moralité qui lui voilent encore l'ignorance et le mysticisme (2). »

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, X et XI, page 108.
(2) Le F∴ *de Vergnies*, le 24 février 1888. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 31, pages 78 et 79.

Forcer le peuple belge à recevoir un enseignement **sans Dieu** et **sans morale**, voilà le but véritable et secret de l'action que la Franc-Maçonnerie belge exerce sur l'enseignement en Belgique.

4° LE CATHOLICISME EN BELGIQUE ET LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE.

Nulle part la haine de la Franc-Maçonnerie contre le Catholicisme n'est aussi mortelle qu'en Belgique, car les Francs-Maçons Belges nourrissent l'idéal qu'un jour :

∴ « Lorsque nous verrons régner en maître sous les voûtes de nos temples le *Père de tous les sectaires présents*, *passés et futurs*, il pourra nous dire avec son ricanement légendaire :

» Très Chers et illustres Frères, faites-moi la faveur de **reconnaître en moi** :

» Le **terme final** du **Progrès maçonnique**.

» Le **parfait et sublime Maçon** de la fin du XIXe siècle (1). »

Les compagnons et frères de Satan veulent donc, à tout prix, se montrer dignes de lui et leur action en Belgique contre le Catholicisme comprend trois campagnes distinctes, une campagne anti-catholique de justification maçonnique, une campagne de haine maçonnique contre l'Église Catholique, et une campagne de haine maçonnique contre les prêtres catholiques.

Nous allons les étudier en détail.

A. Campagne de justification.

C'est 1° au nom de la dignité humaine :

∴ « Dès que la Foi veut s'imposer par la force ou la menace, dès qu'elle tend à devenir un instrument de

(1) Le F∴ *Gustave Jottrand*, avocat, membre de la Chambre des Représentants et 33°, le 28 janvier 1887. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 30, page 34, lignes 1 à 6.

coercition pour dominer les faibles et les simples d'esprit, tout homme de cœur doit la combattre et la repousser (1). »

2° Au nom du bonheur et du salut de la société :

⁂ « Ce n'est pas en ripostant aux coups venant d'un seul côté, que nous sortirons vainqueurs du combat. »

« On doit nous trouver toujours, partout et de tous les côtés. »

« Car le parti clérical harcèle, lui, la société moderne de tous les côtés à la fois, en luttant en politique, en philosophie, en sciences sur tous les terrains où il rencontre l'enseignement libre penseur, en tendant la main au parti ouvrier et frappant les Francs-Maçons dans leurs intérêts. »

« A nous de ranimer les courages, car le parti clérical compte sur la peur pour paralyser les énergies qui nous sont acquises, à nous de dire à nos soldats que nous pensons à ceux qu'ils laisseront après eux, que nous saurons faire tout notre devoir et que nous comprenons toutes nos obligations maçonniques. »

« A nous d'affirmer solennellement que nous allons nous organiser pour être à même de tenir nos engagements. »

« Nous provoquerons les dévouements si, même dans les circonstances les plus minimes, nous pratiquons toujours la solidarité et si nous prouvons au mode profane que nos veuves et nos enfants n'ont rien à craindre des coups du sort. »

« Nos soldats auront alors confiance absolue en leurs chefs et sauront que, s'ils tombent dans la bataille, c'est à eux qu'arriveront les premiers secours (2). »

3° Par amour de la civilisation :

⁂ « Des liens plus étroits que jamais nous rattachent à notre institution séculaire, qui est l'incarnation du progrès et de la tolérance. »

(1) Le F.·. *Alexandre Demarteau*, médecin et 33e, le 30 mai 1881. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 24, page 68.

(2) Le F.·. *Isidore Eyerman*, conservateur des hypothèques à Anvers et 33e, le 27 novembre 1887. *Bulletin du Grand Orient*, XV, pages 29 et 30.

« Vous aurez d'autant plus le sentiment de vos devoirs, que la civilisation moderne semble menacée par ceux qui depuis trois siècles n'ont cessé d'être les instruments actifs et dangereux de toutes les réactions, de tous les attentats à la dignité et à la liberté humaine. »

« L'heure est venue pour les Enfants de la lumière, d'éviter tout ce qui serait de nature à entraver l'œuvre maçonnique, qui a besoin de toutes les convictions sincères et de toutes les abnégations (1). »

4° Par amour de la liberté :

⁂ « Des aspirations qu'on devait croire anéanties se sont réveillées pleines de vie et d'audace, et ont trouvé moyen de s'imposer d'une manière dominatrice. »

« La théocratie a repris son empire, et aussitôt qu'on a eu envisagé le danger, qui créait à la liberté ce réveil de la théocratie, tous les regards, tous les vœux, toutes les aspirations se sont tournés vers la Franc-Maçonnerie belge, l'invoquant comme le seul salut pour la liberté menacée (2). »

Et 5° par amour de la patrie :

⁂ « Les Francs-Maçons belges ont le devoir de protéger la Belgique contre les prétentions funestes de l'Eglise romaine (3). »

C'est par ces motifs (!) que les Francs-Maçons belges déclarent pour leur compte une guerre à mort contre le Catholicisme !!

Pourquoi alors ces peurs terrifiantes, ces craintes de mise à feu et à sang :

⁂ « Lorsqu'en Belgique, nous voyons un clergé fanatique terroriser les âmes pour servir son ambition politique, nous devons nous garder de **terribles repré-**

(1) Le F.·. *Scailquin,* le 28 décembre 1874. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 18, page 21.

(2) Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique, le 19 mars 1877. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 20, page 34.

(3) Le F.·. *Putsage* négociant et vénérable de la Loge « L'union de Mons », le 10 octobre 1878. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 21, page 60.

sailles (1). » Nous comprenons mieux leur menace d'intervention hostile de l'État :

⁂ « En *Belgique* la *minorité intelligente ne peut lutter contre l'influence de l'Église*, qu'*en se servant de l'État comme d'une* **arme** (2). »

Les Francs-Maçons belges ne peuvent alléguer aucune justification que ce soit à leur hostilité contre l'Église catholique, qu'ils haïssent mortellement ainsi qu'ils l'avouent, pas même, maintenant surtout, l'amour de la Constitution dont ils ont toujours faussé l'esprit, et dont ils réclament aujourd'hui la revision.

⁂ « Exaltons la Constitution belge, mais que ce soit la Constitution avec toutes ses dispositions, dans son esprit comme dans sa lettre et non telle que l'ont faussée soit des lois votées par des majorités cléricales, soit des lois acceptées par des libéraux qui transigent encore avec « la foi de leurs pères ».

« Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, et chez nous elle n'est ni l'un ni l'autre. La Constitution proclame le divorce entre l'État et l'Église, ce divorce nos lois en ont fait un concubinat. »

« Ce jeu de dupes doit cesser. Que ce soit notre mot d'ordre. »

« Je porte la santé de la Constitution belge, mais de la Constitution avec toutes ses libertés et sans privilèges pour les Églises, les Évêques et les petits frères (3). »

B. Campagne de haine contre l'Eglise.

Les Francs-Maçons belges s'efforcent par tous les moyens : 1° De semer dans les esprits la haine du Catholicisme.

(1) Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique, le 26 mars 1881. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 24, page 47.

(2) Le F.·. Comte *Goblet d'Alviella : Bulletin du Grand Orient*, XIII, page 96.

(3) Le F.·. *Auguste Couvreur*, ancien vice-président de la Chambre des Représentants et Grand-Maître National, le 23 avril 1875. ***Bulletin du Grand Orient*, I, page 115**

⁂ « Quels sont les devoirs des Souverains Grands Inspecteurs généraux du 33e degré, placés au sommet de la hiérarchie maçonnique ? »

« Nous devons instruire les Frères, qui ne connaissent pas encore complètement nos principes, nos formules et surtout nos traditions ; nous devons dissiper les préjugés, calmer les scrupules de la conscience, rassurer les craintes. »

« Nous devons proclamer que la foi isolée, abandonnée à elle-même est aveugle et dangereuse, et que seule la foi douteuse et éclairée par la raison est féconde. »

« Nous devons proclamer que n'avoir d'autre mobile que la conscience, c'est exposer l'homme au déchaînement de toutes les passions (1). »

Et : 2° D'inculquer aux Belges que l'Eglise catholique veut les tyranniser :

⁂ « La théocratie catholique ou romaine lève la tête et revendique avec âpreté, non seulement l'empire des âmes, mais ausi la domination sur les citoyens et sur les lois, les prétentions du moyen âge sont revendiquées par elle, comme des droits incontestables, et les chartes civiles et politiques sont bafouées, attaquées et minées ! (2) »

C'est donc par deux corps d'armée, celui qui doit porter la haine dans les esprits et celui qui est chargé de la semer dans les cœurs que cette campagne est menée.

1. Dans les esprits.

La question posée aux Loges de Bruxelles :

⁂ « Quels sont les moyens à employer pour étouffer la réaction ultramontaine et spécialement pour refréner les audaces des feuilles réactionnaires ? »

(1) Le Grand Orateur du Suprême Conseil de Belgique, le 17 mars 1876. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 18, pages 54, 55, 56.

(2) Le F.·. *Henri Pappaert*, avocat, greffier et 33e, le 19 mars 1880. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, pages 42, 43.

a été résolue en séance plénière du 26 mai 1876 comme il suit :

*** « Il faut *intenter aux journaux catholiques* des *procès* civils pour diffamation ou calomnie. »

« Il faut *poursuivre en dommages-intérêts* **les prédicateurs** coupables d'avoir conseillé publiquement le désabonnement aux feuilles franc-maçonniques. »

« Il faut engager tous ces procès *devant les tribunaux dans lesquels nos Frères* **sont assurés** de la majorité (1). »

*** Le Grand Orient de Belgique a mis au concours pour l'année 1877 la question suivante :

« Quelles sont les armes dont l'Etat démocratique peut se servir contre l'ultramontanisme? (2) »

La Loge de Liége a étudié :

« Les moyens pratiques de combattre l'ultramontanisme (3). »

La Loge de Mons :

« Des tendances de l'ultramontanisme et des moyens de le combattre (4). »

« Des moyens légaux et pratiques de refouler les envahissements du clergé dans la constitution actuelle (5). »

« Des moyens d'empêcher la propagande cléricale (6). »

La Loge de Louvain :

« Recherche des mesures propres à combattre l'extension des corporations religieuses en Belgique (7). »

La Loge d'Anvers :

« Recherche des meilleurs moyens de combattre l'ultramontanisme (8). »

La Loge de Verviers s'est également occupée de cette recherche.

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, page 19.
(2) *Ibid.*, III et IV, page 110.
(3) *Ibid.*, III et IV, page 133.
(4) *Ibid.*, III et IV, page 150.
(5) *Ibid.*, III et IV, page 151.
(6) *Ibid.*, III et IV, page 152.
(7) *Ibid.*, III et IV, page 154.
(8) *Ibid.*, III et IV, page 158.

Elle a décidé que « les moyens les plus efficaces pour combattre le cléricalisme sont au nombre de quatre :

» 1er La création de cercles libéraux, de locaux destinés à réunir les libéraux ;
» 2e La sécularisation de la bienfaisance publique et tout spécialement des hospices d'orphelins et d'orphelines ;
» 3e La sécularisation de l'enseignement public et la disparition des prêtres de l'école ;
» 4e L'éducation de la femme, qui doit être mise au niveau du progrès moderne par la création d'écoles primaires, moyennes et de pensionnats où les parents libéraux puissent assurer à leurs filles une éducation complète et raisonnable (1). »

Le 11 mars 1883, le Grand Orient de Belgique a arrêté comme une des questions à mettre au concours maçonnique de 1883-84 la suivante :

∴ « Tracer le plan motivé d'une série de publications populaires *ayant pour but de rendre* **odieux** *le fanatisme et l'intolérance* (2). »

Et le F∴ *Pierre Van Humbeeck*, ancien ministre de l'instruction publique et Souverain Grand Commandeur de l'Ecossisme et le F∴ *Auguste Couvreur*, ancien président de la Chambre des Représentants et Grand Maître national ont déclaré, le premier, que :

∴ « On a reproché à la Révolution d'avoir creusé un gouffre ; ce c'est pas vrai ; elle a creusé une fosse pour y descendre le cadavre du passé.

» Et comme la Révolution n'est que la formule profane de la Franc-Maçonnerie, ce qui est vrai de la Révolution est vrai de la Franc-Maçonnerie.

» Un cadavre est sur le monde et barre la route du progrès. Ce cadavre est le Catholicisme, dans ses dogmes oppresseurs qui paralysent partout le libre examen et ne veulent permettre au citoyen de penser que par l'inter-

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, page 149.
(2) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 26, page 15.

médiaire du prêtre, dans son organisation astucieusement combinée par des pontifes habiles dans un but de domination universelle.

» C'est **ce cadavre** qu'il nous faut *jeter dans la fosse* en réunissant tous nos efforts pour l'*en rapprocher sans cesse* (1). »

Et le second que :

⁂ « Le Dieu qui trône au Vatican a écrit récemment à un de ses évêques que la Franc-Maçonnerie, œuvre de Satan, ne pouvait plus être vaincue que par les prières des fidèles, car les bulles et les mandements étaient impuissants contre elle. »

« C'est le plus bel éloge qu'on ait jamais fait de notre institution qui continuera à triompher des prières de ses adversaires, comme elle a triomphé de leurs calomnies et de leurs anathèmes. »

« Je bois à la mort de l'esprit clérical ! A la chute d'une Eglise dont l'empire repose sur l'ignorance et la superstition ! A la chute de celle que Luther, le grand Luther, appelait déjà *la prostituée des temps modernes*, **à la chute de l'Eglise romaine** (2) ! »

⁂ « La législation a livré nos écoles à un clergé ennemi de la liberté, ennemi des lumières, qui a fait de nos enfants des générations de crétins ou de sceptiques. Car l'enseignement religieux est, lui-même, nul, étant un formulaire vide de sens et d'idées, hors de la portée des intelligences enfantines, et l'enseignement de la morale n'existe pas, les tribunaux ayant eu à flétrir les crimes immondes de ceux qui se disent les instituteurs des pauvres. »

« Pour l'honneur et le salut du pays, il faut qu'un pareil état de choses cesse. Il faut que la société laïque reprenne ses droits, qu'elle purifie cet air corrompu. Il faut en finir avec les compromis, et les transactions et les demi-mesures. »

(1) Discours du 26 décembre 1864, maintenu dans la séance de la Chambre des Représentants du 4 mars 1879.

(2) *Bulletin du Grand Orient*, II, page 115.

« Il faut que le clergé qui, ployé sous une discipline de fer, est aujourd'hui livré tout entier au papisme et à son idolâtrie, rentre dans le droit commun, il faut lui enlever tous les privilèges qu'il s'est taillé dans la Constition et dans les lois. »

« S'il en était autrement, nous n'aurions plus qu'à fermer nos temples, la Maçonnerie n'aurait plus raison d'être et le pays serait *mûr pour les pires destins* (1). »

Cette déclaration a été faite par le Frère *Auguste Couvreur*, lors de son installation comme Grand-Maître National, le 1er juin 1872 et comme conséquence, la Loge « Les Amis Philanthropes » de Bruxelles a pris les trois résolutions suivantes :

⁂ « 1° A l'avenir, la Loge ne rendra plus aucun honneur funèbre à la mémoire d'un Frère décédé lorsqu'il y aura eu aux funérailles intervention d'un ministre d'un culte quelconque.

» 2° Les Frères qui viennent de contracter mariage seront admis à présenter leurs compagnes dans le temple à la condition qu'ils n'aient fait consacrer leur union par les prêtres d'aucun culte.

» 3° L'adoption maçonnique sera réservée aux enfants dont les parents ont renoncé à tout culte. »

2. Dans les cœurs.

⁂ « Ce que la Franc-Maçonnerie combat dans les religions, c'est leur intolérance, ce sont leurs dents et leurs griffes de bêtes fauves ; si elles s'en dépouillaient, nous pourrions vivre en paix avec elles, comme nous laisserions errer en liberté les lions et les tigres s'ils voulaient bien cesser de mordre et de déchirer (2). »

« Il y a une tendance, de la part de certaines Loges, à prendre position vis à vis de la religion. »

« Elles refusent de tirer la batterie sourde en mémoire

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, page 101.

(2) Le F∴ *Gustave Jottrand*, avocat et 33me, le 10 mars 1881. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 24, page 26.

des maçons dont les funérailles ont eu lieu avec le concours d'un culte. »

« Elles refusent de recevoir dans la Loge, à cause de leur mariage, les Frères qui se sont soumis à des cérémonies religieuses. »

« Elles refusent d'admettre à l'adoption les enfants qui pratiquent un culte ou qui font la première communion (1). »

⁂ « La Franc-Maçonnerie ne suit pas les traditions du passé. Elle marche dans des voies nouvelles. »

« Et comme les religions jettent aujourd'hui le discrédit sur ceux qui n'appartiennent pas à leur secte, il est juste que les Francs-Maçons trouvent dans la Franc-Maçonnerie une compensation à l'estime que leur irreligion peut leur avoir fait perdre au dehors; il est juste que la Franc-Maçonnerie récompense les Maçons qui font acte d'énergie en mettant leur conduite dans la vie profane en conformité avec leurs idées maçonniques. »

« La Franc-Maçonnerie est tenue d'encourager la rupture avec toutes les religions et de décorer ceux qui se trouvent au premier rang sur le champ de bataille (2). »

Et le jour même où le F.·. *Charbo*, professeur à l'université et Grand Orateur du Grand Orient, faisait l'appel si pressant à l'intolérance la plus absolue que l'on vient de lire; le même jour, le 19 février 1887, comme pour mieux bafouer l'opinion publique, le Grand Orient de Belgique a déclaré à l'unanimité que :

⁂ « Considérant qu'*aucune Loge n'a contrevenu* **aux principes de la tolérance** *proclamés par l'article I des statuts de l'Ordre*, le Grand Orient décide de laisser à chaque Loge l'appréciation de ce qui est le plus favorable au développement du sentiment maçonnique (3). »

La haine contre l'Église catholique est donc **avouée**. La voici **proclamée !**

(1) Le F.·. *Henri Taverne*, directeur du Mont-de-Piété et Grand Secrétaire du Grand Orient de Belgique, le 19 février 1887. *Bulletin du Grand Orient*, XV, page 40.

(2) *Bulletin du Grand Orient*, XV, page 40.

(3) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, XV, page 41.

Le 29 juin 1884, le Grand Maître National, comte *Goblet d'Alviella*, a porté aux représentante des autorités maçonniques étrangères présents au banquet annuel du Grand Orient de Belgique, le toast suivant :

⁂ « Vous savez, illustres Frères, que la Maçonnerie belge est une Maçonnerie d'avant-garde dans la lutte que notre Ordre soutient partout contre les prétentions de la théocratie romaine. »

« Et ce n'est pas au lendemain des dernières calomnies papales que vous nous reprocherez, dans ce pauvre pays livré à l'oppression cléricale, de relever le gant jeté par les serviteurs du Vatican à tout ce que nous aimons et à tout ce que nous recherchons. »

« Car si nous voulons la guerre, et une guerre à mort contre cette Église qui prétend à la domination universelle des corps et des âmes, c'est pour arriver au triomphe de nos principes qui sont aussi les vôtres (1). »

Mais cela ne suffit pas aux Francs-Maçons belges qui tiennent à la *proclamer hautement, solennellement :*

⁂ « La Franc-Maçonnerie est la véritable ennemie de la religion catholique et elle a pour mission de s'occuper des questions politiques et sociales. »

« Et quand les hommes des ténèbres répandent l'ignorance, la superstition et le fanatisme, et mènent les populations à l'abrutissement et à la décrépitude, nous avons la mission de planter le drapeau du libre examen, de répandre l'instruction, d'éclairer et de protéger toutes les victimes de leur funeste influence. »

« Et à cette mission nous ne faillirons pas (2). »

En se promettant leur triomphe prochain :

⁂ « A la fois traditionnelle et progressive, locale et cosmopolite, la Franc-Maçonnerie, tout en se donnant pour but essentiel le triomphe de la liberté et de la raison, possède une plénitude d'organisation qui la met en état de rivaliser avec sa **grande ennemie** : l'Église de Rome, et qui fait d'elle le complément naturel, je dirai même nécessaire du parti libéral. »

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, X et XI, page 51.

(2) Le F.·. *Henri Bergé*, Grand Maître national, le 23 avril 1875. *Bulletin du Grand Orient*, II, page 113.

« Et si les conquêtes individuelles réalisées par la libre pensée n'ont pas encore *arraché* définitivement nos classes éclairées au *joug* de la superstition, c'est que nos libéraux ont poursuivi un idéal **négatif**, au lieu de venir chercher dans nos ateliers notre système de doctrines **positives** sur nos droits, nos devoirs, nos rapports et nos doctrines (1). »

Il y a mieux. Les Francs-Maçons belges se font un titre de gloire de cette guerre et de cette haine, car le Grand Maître National, le Frère *Goblet*, a fait à Anvers la déclaration suivante le 21 octobre 1883 :

⁂ « Ce sont les Francs-Maçons belges qui les premiers ont pu soutenir la lutte contre la théocratie, cet ennemi naturel de la Franc-Maçonnerie. Ils l'ont acceptée, cette lutte, et ils l'ont ardemment combattue, bien avant que l'Illustre Frère *Gambetta* prononçât ces mots devenus célèbres : Le Cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

« La Maçonnerie belge sait que le Cléricalisme est le véritable et le principal ennemi de tout progrès, de tout affranchissement physique et intellectuel de l'homme. Et c'est en comprenant la position spéciale de lutte faite aux Maçons belges dans un pays inféodé à l'ultramontanisme que tous les Orients étrangers ont noué des rapports d'amitié avec le Grand Orient de Belgique (2). »

Haine à mort, et *guerre sans quartier* ; voilà l'action de la Franc-Maçonnerie belge dans sa campagne de haine contre l'Eglise catholique.

C. Campagne de haine contre les prêtres.

Cette haine des Francs-Maçons belges s'adresse aux prêtres de tous les cultes :

⁂ « Le prêtre, à quelque culte qu'il appartienne, parle au nom d'une vérité révélée dont lui seul a le dépôt et que lui seul peut interpréter. Sa parole est un dogme qui,

(1) Le F.·. Comte *Goblet d'Alviella*, professeur à l'Université, 33e, dans son discours du 5 août 1877.

(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, X et XI, page 119.

avec ses formes raides et implacables et sa défense de raisonnement, qui fait une hérésie de toute discussion et un crime de toute contradiction, sème la division et la haine, crée les privilèges et les castes et amène fatalement les guerres civiles et les réactions barbares (1). »

Mais elle devient violente quand elle s'adresse aux prêtres de l'Eglise Catholique Romaine :

⁂ « Quels sont ceux qui méconnaissent la justice, dont la patrie n'est pas notre mère commune, car ils en renient les lois pour en reconnaître d'autres auxquelles ils se soumettent aveuglément ? »

« Quels sont ceux qui oublient les devoirs de la pratique de l'innocence pour les profaner et qui souillent leurs robes de scandales dont les tribunaux ont trop souvent à connaître ? »

« Quels sont ceux qui sont toujours prêts à reprendre leur parole ? »

« Quels sont ceux qui considèrent le travail comme une punition, comme une plaie et qui préfèrent vivre dans l'anéantissement et la contemplation ? (2) »

Pendant l'année 1878-1879, le chapitre l'*Union des Flandres*, de Gand, présidé par le F.·. *Henri Morel*, industriel, a traité les deux sujets suivants : *De la confession dans l'Eglise Catholique* et *Des Nonciatures*.

La conclusion votée à la suite de cette dernière a été que « la Belgique ayant inscrit dans sa Constitution la séparation de l'Église et de l'État, devrait pour être logique renvoyer le Nonce à son Maître (3). »

Le Cabinet libéral présidé par M. Frère Orban, s'empressa d'obéir à cet ordre si nettement formulé.

A la suite de ces études, le Suprême Conseil a déclaré :

⁂ « Avoir la conviction que les membres de ce chapitre ne se contenteront pas de bien dire, mais qu'ils

(1) Le F.·. *Henri Pappaert*, Grand Orateur du Suprême Conseil, le 7 novembre 1879. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 22, page 108.
(2) Le F.·. *Henri Bergé*, Grand Maître National, le 6 mai 1881. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 24, page 54.
(3) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 6.

tiendront aussi *à bien faire* et faciliteront la tâche du Suprême Conseil qui consiste, en attirant à lui tous ceux que révolte l'intolérance d'un clergé fanatique, à renverser les barrières qui s'opposent au développement de l'instruction et de la liberté (1). »

Les Loges ont entrepris une campage pratique de haine car :

⁂ « Sur la demande faite par la Loge « Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis » d'Anvers pour être autorisée à organiser sous les Auspices du Grand Orient de Belgique un *Denier de Captation*, destiné à protéger le patrimoine des familles en opposant une barrière à l'extension des mainmortes religieuses, le Grand Orient de Belgique, dans sa séance du 19 décembre 1875, a accordé l'autorisation (2). »

Le Grand Maître *Henri Bergé* déclare, le 24 février 1878, que « ce *Denier de Captation* qui permet aux pauvres victimes des captations cléricales de poursuivre la restitution des biens volés par le clergé, est utile, mais inefficace. Rien ne sera fait aussi longtemps qu'une *Loi pénale*, dont un Frère a conçu l'idée, ne viendra pas frapper ceux qui abusent de leur pouvoir pour alimenter les caisses des corporations religieuses. Il ne suffit pas de forcer le voleur à restituer ce qu'il a dérobé, il doit encore être puni pour l'acte coupable dont il s'est rendu l'auteur (3). »

Et elle est folle, cette haine, sauvage, farouche, satanique, quand ce sont les Pères de la Compagnie de Jésus qui en sont l'objet :

⁂ « Si Frédéric de Prusse, dans sa lettre à d'Alembert du 18 octobre 1770, a dit : *Qu'importe à quel culte le peuple est attaché!* c'est qu'il ne pouvait prévoir le rétablissement et le triomphe des Jésuites, la confiscation à leur seul et unique profit de la religion catholique et

(1) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 7.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, pages 69 et 70.
(3) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 129.

la proclamation de dogmes nouveaux plus impossibles et plus absurdes les uns que les autres (1). »

⁂ « *La Franc-Maçonnerie est l'armée sociale destinée à combattre les Jésuites*, qui pèsent continuellement sur la volonté de l'homme en s'appuyant sur une vérité de convention, qui engendre l'erreur et la dépravation morale et physique. »

« Le mensonge et la calomnie sont les vertus qu'ils pratiquent et ils prêchent le mépris des lois et la révolte contre le gouvernement (2). »

⁂ « Partout nous avons à combattre vigoureusement cet ordre ténébreux, qui fait de l'autel un marchepied, et qui, par une effrayante coalition de toutes les ambitions malsaines, rêve la suppression des libertés et la domination de l'humanité. »

⁂ « La guerre est implacable et il faut remonter au temps de Boniface VIII pour retrouver une lutte aussi ardente que celle qui se voit de nos jours (3). »

⁂ « La lutte de la Franc-Maçonnerie contre l'ordre ténébreux qui se fait de l'autel un marchepied est trop implacable et trop grave pour qu'un Franc-Maçon puisse s'abstenir d'y prendre part. »

« Nos adversaires proscrivent toutes les libertés, mais les dangers qui **nous** menacent, **réveilleront**, sans doute, *l'indifférence des masses* et feront renaître l'enthousiasme des anciens jours (4). »

Et l'ancien ministre de l'instruction publique, le F.·. *Pierre Van Humbeek*, qui a fait la déclaration

(1) Le F.·. *Charles Rahlenbeek*, publiciste et archiviste du Suprême Conseil, le 3 juin 1880. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 23, page 82.

(2) Le F.·. *Gustave Jottrand*, Grand Secrétaire-Adjoint du Suprême Conseil, le 15 février 1883. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 26, page 38.

(3) Le F.·. *Bruno Renard*, Lieutenant-Général et Grand Commandeur du Suprême Conseil, le 19 mars 1877. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 20, page 30.

(4) Le F.·. Pierre *Van Humbeeck*, ancien ministre et Grand Commandeur du Suprême Conseil, le 19 mars 1877. *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 20, page 31.

qui précède, en a été félicité par le F.·. *Jean Crocq*, sénateur, membre de l'Académie de Médecine, médecin des hôpitaux de Bruxelles, 33e Lieutenant Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique, qui a « constaté une fois de plus », le 18 décembre 1886, « que le très cher Frère Pierre Van Humbeeck est le ***strict*** observateur des **vrais principes maçonniques** (1). »

Haine aveugle, *haine farouche*, *haine mortelle*, voilà dans son ensemble l'action que la Franc-Maçonnerie veut exercer sur la société belge, sur le terrain du Catholicisme, champ-clos dans lequel cette « Compagnie de Satan » lutte à mort contre les catholiques, ayant pour enjeu de cette lutte mortelle le salut de la Belgique.

III

Action de la Franc-Maçonnerie en Belgique.

De l'étude des documents officiels sur l'exploitation de la Franc-Maçonnerie en Belgique, que nous venons de faire passer sous les yeux de nos lecteurs, un fait ressort indéniable.

La Franc-Maçonnerie belge ne doit pas être autonome; elle doit **obéir servilement** à un supérieur du dehors, car bien souvent ses enseignements sont en ***contradiction*** avec ses paroles, ses paroles sont en ***désaccord*** avec ses actes, ses actes sont en ***opposition*** avec son but, et cela ne devrait pas arriver si son supérieur se trouvait en Belgique, en plein milieu de l'activité vitale du peuple belge.

Eh bien ! non seulement cela doit être, mais cela **est**, et le *Souverain Suprême* de la Franc-Maçonnerie belge se nomme « M. le Général Albert Pike » et sa position sociale avouée est celle de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil pour la juridiction sud des Etats-Unis d'Amérique.

(1) ***Bulletin du Suprême Conseil***, n° 30, page 23.

C'est en pleine connaissance de cause que nous disons « avouée » et non pas officiellement réelle, car, dans une lettre datée de *Washington* le 30 janvier 1859, le F.·. *Albert Pike* prie le F.·. *Albert Georges Mackey*, Grand Secrétaire du Suprême Conseil pour la juridiction sud des Etats-Unis, de lui faire connaître *la date de son élévation à lui*, Albert Pike, comme Souverain Grand Commandeur », demande à laquelle répond le F.·. *Albert Georges Mackey*, dans une lettre datée de *Charleston* le 7 février 1859, que « le F.·. Albert Pike a été élu Grand Commandeur en janvier 1859, mais qu'il ne peut pas mettre la main sur la date exacte du jour précis de cette élection (1) ». Et pourtant, au 7 février, trente-sept jours seulement de l'année 1859 étaient écoulés.

Ce Grand Commandeur qui connaît tout excepté toutefois, depuis combien de jours il est Grand Commandeur, dirige à sa guise les agissements de la Franc-Maçonnerie belge, grâce « aux **engagements mutuels** *librement consentis*, **qui nous lient** *les uns aux autres et que votre science, votre incessant travail et votre loyauté consolident dans nos cœurs* », suivant la déclaration officielle signée par le F.·. *Gustave Jottrand*, avocat, membre de la Chambre des Représentants et Grand Chancelier Secrétaire Général du Suprême Conseil de Belgique, datée de Bruxelles le 2 juillet 1888 et adressée, sous forme de communication officielle, nº 6666, au Général Albert Pike (2).

Il est donc intéressant de connaître de près ce supérieur auquel se trouve « **liée** par des engagements mutuels » la Franc-Maçonnerie belge.

M. Albert Pike est un ancien avocat de l'Arkansas, qui devint Général honoraire de l'armée des Etats-Unis après avoir, pendant la guerre de Sécession et, dans les rangs de l'armée *esclavagiste* du Sud, « **commandé des**

(1) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, VII, pages 364, 365.

(2) *Annexe accidentel* nº 6 au *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, page 32.

Indiens qui se sont rendus particulièrement odieux en scalpant les soldats de l'armée anti-esclavagiste du Nord à la Bataille de Pea-Ridge, » si nous croyons l'affirmation de son collègue le Général J. W. Phelps, imprimée à la page 100, lignes 23, 24 et 25 de son livre « *Secret Societies* » dont la 2e édition parut en 1874 à Chicago chez MM. E. A. Cook et Cie.

Nommé un jour, dont, comme nous l'avons déjà dit, personne ne connaît la date exacte, Grand Commandeur du Suprême Conseil du rite Ecossais ancien et accepté pour la juridiction du Sud des Etats-Unis, le F.·. *Albert Pike* est devenu le **Chef dirigeant de la Franc-Maçonnerie Révolutionnaire et Anti-catholique universelle.**

Cette affirmation catégorique excitera tant d'étonnements (excepté chez les Francs-Maçons dirigeants) qu'il est utile de la prouver officiellement.

Le Grand Maître du Grand Orient d'Italie, le F.·. *Adrien Lemmi*, secondant les vues imposées à M. Crispi par la triple alliance, qui consistent à essayer de prouver que ce sera la France qui aura provoqué l'Allemagne lors de la guerre de la revanche, a envoyé une circulaire aux chefs de la Franc-Maçonnerie le 6 mars 1888, leur demandant d'unir leurs efforts aux siens pour amener « le désarmement pour la paix, la paix pour la justice (maçonnique) et la justice pour le bonheur (maçonnique) de l'humanité » et en l'adressant au F.·. Albert Pike, il lui dit :

⁂ « **Vous qui gouvernez avec sagesse (!) et amour (!) les centres suprêmes de la Confédération maçonnique universelle.** » (Lignes 5 et 6 de la page 439 de la 11e partie du 8e volume du *Bulletin officiel du Suprême Conseil pour la juridiction Sud des Etats-Unis.)*

Le F.·. Albert Pike répond à la date du 1er septembre 1888, qu'il faut « encourager » les Francs-Maçons d'Italie, et « **faire œuvre** franc-maçonnique ».

Et ce que Albert Pike entend par *faire œuvre franc-maçonnique* nous le trouvons franchement formulé dans le *Bulletin officiel du Suprême Conseil pour la juridiction Sud des Etats-Unis*, dans la 1re partie du IXe vol. dans les termes suivants :

⁂ « La Franc-Maçonnerie est la Grande Association des adeptes du Libre-Gouvernement, de la Libre-Pensée et de la Libre-Conscience, et elle doit son *développement* et sa **puissance**.

» 1° A ce qu'elle **a une politique.**

» 2° A ce qu'elle **a une religion.**

» 3° A ce qu'elle **sait** qu'elle **les a** et qu'elle est **décidée à tout pour les maintenir.** » (Page 38 du *Bulletin officiel* susmentionné.)

Quelle est cette politique? Quelle est cette religion? Grâce au F.·. *Adrien Lemmi,* Grand Maître de la Franc-Maçonnerie Italienne, nous le savons avec précision et clarté.

S'adressant au F.·. *Albert Pike* par lettre officielle du 21 novembre 1888, le F.·. Lemmi lui dit :

⁂ « Vous savez, Très Illustre Frère, combien le Pape s'efforce partout de miner le progrès, aidé par ses Evêques, qui, sous le manteau de la Religion, organisent la rébellion et le parricide. Vous savez que lorsque les Italiens luttaient pour la liberté et l'unité de la Patrie, le Pape, son poignard planté dans le cœur de l'Italie, avait des gibets et des bagnes pour ces héros et que maintenant que le Vatican conspire pour rendre la patrie asservie divisée, il veut l'impunité pour ce crime et proteste contre l'Italie. »

« *Aidez-nous à lutter contre le Vatican*, **vous dont l'autorité est suprême,** *et sous votre initiative,* **toutes les loges d'Europe et d'Amérique** *épouseront notre cause* (1). »

La réponse du F.·. *Albert Pike* est également dépourvue de tout artifice :

⁂ « Le Vatican possède une immense puissance sous le contrôle d'une seule volonté, qui s'attribue le pouvoir de transformer un crime en un acte religieux en lui accordant à l'avance l'absolution plénière. »

(1) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston,* vol. IX, pages 64 et 66.

« Ses ressources sont immenses et les trésors incalculables que fournit le Denier de Saint Pierre, sont employés par la Papauté à créer des obstacles à la grandeur, à la liberté et à la prospérité de l'Italie et à replonger le monde tout entier dans les ténèbres, l'ignorance et la dégradation qui l'enveloppaient il y a quatre siècles. »

« La Franc-Maçonnerie s'est placée à la tête des armées du peuple et est **prête pour la guerre.** »

« Les moyens ne lui manqueront pas en cas de besoin. »

« *Elle pourra empêcher* le Vatican de parvenir au pouvoir, elle *pourra saper* les fondements de ses forteresses et les détruire, elle *pourra dévoiler* ses plans sinistres, elle *pourra s'opposer* à ses empiètements, *affaiblir* par tous les moyens son influence, *taxer* ses richesses, *tarir* ses sources de revenu (1). »

Voilà donc la situation clairement délimitée.

Le « Pape des Francs-Maçons » se place en face du Pape des Catholiques, Albert Pike en face de Léon XIII, le représentant de Satan sur la terre en face du représentant de Dieu sur la terre.

Nous allons voir à l'œuvre ce « Très Satanique Pike ».

Répondant à l'Encyclique du Très Saint Père le Pape Léon XIII, contre la Franc-Maçonnerie, le « Très Satanique Pike » commence par faire précéder sa signature (en fac-simile) à cette réponse, des mots :

« Donnée au Grand Orient de Charleston, le 1er août 1884, de Notre Suprême Conseil la quatre-vingt-quatrième année. »

Ce qui est une imitation simiesque des paroles du Souverain Pontife signant la dite Encyclique, dans les termes suivants :

« Donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 20 avril 1884, de notre Pontificat la septième année. »

Mais de cette impulsion irrésistible qui pousse les

(1) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, vol. X, pages 332, 333.

Francs-Maçons à singer, à imiter de la façon la plus simiesque l'Église catholique, nous en parlerons plus loin, lorsque nous aurons fourni des documents qui éclaireront cette impulsion simiesque des lumières les plus éclatantes.

« Sa Satanité » Pike a donc commis une *Réponse du Rite ancien accepté de la Franc-Maçonnerie à l'Encyclique* « **Humanum Genus** » *du Pape Léon XIII.*

« Sa Satanité » Pike commence par qualifier l'Encyclique « Humanum Genus » de « dénonciation calomnieuse » contre la Franc-Maçonnerie et les Francs-Maçons.

Mais il se garde bien de discuter et *même de mentionner* les déclarations formelles de Sa Sainteté sur l' « organisation de la Franc-Maçonnerie » et sur le « But de la Franc-Maçonnerie qui est la destruction de la Religion et de la Morale. »

« Sa Satanité » Pike reconnaît donc et avoue :

1° Que Sa Sainteté Léon XIII a dit la vérité en dévoilant l'organisation de la Franc-Maçonnerie ;

2° Que Sa Sainteté a dit la vérité en déclarant que : « **le But de la Franc-Maçonnerie est la destruction de la Religion Catholique et de la Morale naturelle.** »

Pike *ment* donc en qualifiant de « Calomnieuse » l'Encyclique « Humanum Genus ».

Et après avoir commencé par ce mensonge flagrant, Sa Satanité Pike continue ainsi :

⁂ « La Papauté prétend posséder des pouvoirs divins par la prétendue succession de ses chefs dans l'autorité également prétendue du lâche apôtre dont Paul parle toujours avec mépris et elle a été pendant dix siècles le bourreau et la malédiction de l'Humanité, l'imposture la plus éhontée de tous les âges. »

« Ses robes trempées et dégoûtantes du sang d'un demi million d'êtres humains, ses narines toutes remplies de l'odeur, particulièrement agréable pour elle de la chair humaine grésillante sur les bûchers, la Papauté se réjouit de l'espoir d'un renouveau de domination. »

« Elle a envoyé à travers le monde ses anathèmes

contre les Gouvernements constitutionnels et contre les droits des hommes à la libre-pensée et à la libre-conscience. »

« La Papauté a excommunié tous les Francs-Maçons du monde et ce ne serait nullement un crime à ses yeux si un fidèle Catholique assassinait sans provocation aucune un franc-maçon quelconque. »

Arrêtons-nous un instant sur cette infamie du Pape des Francs-Maçons.

Pike, qui qualifie ailleurs les excommunications de : « *Abominables négations des droits de l'homme* (1) », commet aussi ces « Abominations », car il a **excommunié** le Grand Orient de France le 15 octobre 1888 et cela dans les termes suivants :

⁂ « J'ai donné la liste de tous les Ateliers du Grand Orient de France. Aucun Franc-Maçon Américain, à moins qu'il n'ait perdu jusqu'au moindre vestige du respect de soi-même et n'ait bu toutes les hontes, *ne peut*, sous *aucun prétexte*, visiter aucun de ces ateliers, et *quiconque* **désobéira** *à cet ordre* encourra bien certainement et bien sûrement **tous les dangers** de son expulsion de la Maçonnerie (2). »

Et voici comme il traite ses propres Frères Américains.

⁂ « Grâce aux efforts et aux travaux de notre Suprême Conseil poursuivis sans interruption depuis 1885, le Rite Ecossais Ancien et Accepté, qui ne consistait alors qu'en un assemblage incohérent de degrés à l'état d'embryon, que rien ne reliait, sans charme et sans utilité et dont six ou sept ne consistaient qu'en signes et mots, a été complété comme cérémonial et comme instruction, et partout où nos Rituels sont connus (en Belgique par exemple, où ils ont été traduits en français et adoptés par le Suprême Conseil) ils sont respectés par des hommes intelligents et lettrés.

(1) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, IX, page 332.

(2) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, IX, page 30 de l'Appendice.

» Notre Suprême Conseil a pris place au premier rang des Suprêmes Conseils du monde, l'égal des meilleurs du consentement de tous; et partout les services qu'il a rendus au Rite et à l'Ordre sont reconnus et ses avis sont écoutés avec respect.

» Il n'y a jamais eu, depuis que la Franc-Maçonnerie a commencé sa bienfaisante carrière, d'époque où la solide instruction et les saines influences de notre Rite fussent plus nécessaires au monde qu'ils le sont aujourd'hui ; et aujourd'hui notre pays en a autant besoin que n'importe quel autre pays du monde.

» Car, d'une part, l'Église de Rome prêche dans le monde entier une croisade contre la Franc-Maçonnerie, parce que celle-ci est le rempart de la liberté civile et religieuse, du droit de l'homme à la liberté de conscience en matière de foi et de croyances, et à un gouvernement constitutionnel ; et l'influence néfaste de cette Eglise engendre ses maux et ses troubles aussi bien dans les Républiques de race latine des deux Amériques que dans les royaumes de la même race en Europe.

» Et, d'autre part, le scepticisme, l'agnosticisme et l'athéisme sont ouvertement enseignés et passés à l'état d'épidémie dans tous les pays, et dans quelques-uns sont même tolérés dans la Franc-Maçonnerie.

» Jamais, contre ces deux antagonistes, n'ont été plus nécessaires les services du Rite Ecossais Ancien et Accepté, armé de ses doctrines, que la raison humaine peut librement accepter et qui sont l'immuable base de toute religion.

» Et ses influences ne sont pas moins nécessaires pour contre-balancer celles qui, par une action délétère, dans le sein même de la Franc-Maçonnerie des Etats-Unis, tendent sans cesse à la ravaler au niveau d'associations plus modernes de pure bienfaisance, ou d'assurance mutuelle, ou de celles qui, plus bas encore, n'ont pas d'autre but que l'ostentation et la parade ou les noces et festins.

» Par ces pratiques, la Franc-Maçonnerie a en grande partie perdu son ancien prestige, son vieux patrimoine

de distinction et d'honneur; combattre ces influences, élever la Maçonnerie Symbolique dans l'estime du monde et de ses propres membres, est une partie de la mission de notre Rite, qui s'efforce énergiquement, par une vie digne d'être vécue, de mériter l'estime des hommes et la continuation de son existence.

» On donne trop peu d'enseignements dans les Loges : on ne regarde trop généralement le Grade de Maître que comme un échelon, qu'on n'atteint que pour grimper plus haut; on recherche trop la notoriété; ce que l'on fait ou se propose de faire en Loge est trop publié; être connu et paraître est la passion de tous; et ce qui est pis, les obligations maçonniques sont violées dans ce qu'elles ont d'essentiel, des organisations, qui se prétendent maçonniques, et dont les membres prétendent être honorables et honnêtes, choisissent de propos délibéré pour chefs, des apostats qui ont effrontément manqué à vingt promesses solennelles, faites librement devant l'autel, en appelant Dieu à en être témoin, à aider à leur accomplissement et à punir leur violation volontaire.

» C'est là déclarer ouvertement qu'aucun serment maçonnique n'engage l'âme et la conscience, qu'on n'est pas indigne en y manquant et que leur violateur peut continuer à s'unir avec d'honnêtes maçons dans une Commanderie ou un Sanctuaire.

» Chacun des groupes du Cernéauisme (1) a pour chef un pareil apostat, chacun a de ces émissaires qui parcourent le pays, vendant ses soi-disant grades, grades purement nominaux, pour quelques dollars; chacun suit les mêmes procédés honteux, emploie les mêmes moyens bas, méprisables, malhonnêtes, pour accroître le nombre de ses membres; et néanmoins les journaux maçonniques pensent que la Maçonnerie n'a pas à faire enquête sur la légitimité et l'authenticité des prétendus titres qu'ils confèrent de la sorte; et ils traitent la controverse qui existe entre ces effrontés imposteurs et nous même comme une

(1) Mais le Cernéauisme, c'est purement et simplement le Rite Écossais !!

querelle de rivalité entre des pouvoirs d'un même rite, ayant droit à la même considération.

» Il n'y a jamais eu, dans l'histoire du monde, une imposture à plus méprisables prétentions que ce Cernéauisme bâtard, plus éhonté, issue de motifs plus sordides, plus absolument dénuée de tout droit à la moindre considération, à desseins plus ignobles. Jamais le giron de la Maçonnerie n'a abrité une imposture plus sûre d'attirer sur l'Ordre l'opprobre et le mépris universel.

» Il n'y a jamais eu à aucune époque coquinerie, escroquerie, tromperie, soutenue avec pareille audace, pareille impudence, pareille profusion, pareille persistance dans le mensonge ; car c'est un mensonge continu, inépuisable et même en se prétendant le Cernéauisme il ment, car il n'en est qu'un bâtard et un rebut. Le monde n'a jamais vu spectacle plus honteux, plus scandaleux que la conduite, les intrigues, les expédients et les manœuvres dont ses souteneurs écœurent et dégoûtent les amis de la décence.

» Le Suprême Conseil a, par ses publications, fait un exposé complet de cette vile imposture et démontré la bassesse de ses mensonges. Il vous confie ses travaux et vous demande de les remettre, spécialement les deux dernières, à nos propres Frères et à des Maîtres désireux de connaître la vérité, mais aussi à ceux qui, ayant embrassé le Cernéauisme, sont cependant de bons maçons et d'honnêtes gens, incapables de soutenir de parti pris la fraude et l'imposture, en continuant à rester membres d'une organisation illégitime et prétendue maçonnique. Si vous parvenez à convaincre des gens comme ceux-là, leur retraite sera pour l'imposture un coup mortel. Mais ne brûlez pas votre poudre pour la masse de leurs associés, nous n'avons pas besoin d'eux, qu'ils restent où ils sont.

» A vous maintenant à faire votre part de travail et à aider efficacement à l'extirpation du Cernéauisme.

» Je vous adjure, au nom du devoir et de l'honneur, de vous évertuer à propager et étendre le vrai Rite Ecossais.

» Chers Frères, d'ici à peu de temps, la perpétuité de notre Ordre dépendra exclusivement de vous. Aidez-moi, pendant le peu que j'ai encore à vivre, à l'étendre et à le fortifier, afin que je puisse être sûr que les grandes espérances que l'imposture nourrit et propage pour le moment où je serai mort, seront déçues (1). »

Pike, qui blasphème si insidieusement en disant que « l'assassinat d'un Franc-Maçon par un Catholique ne serait nullement un péché pour la Papauté »,

Pike, lui, appelle les Francs-Maçons à l'assassinat, car il a déclaré le 12 juillet 1887 que :

⁂ « Il se passera bien du temps avant qu'il **soit utile** *d'amener les Francs-Maçons au* **sentiment de l'inviolabilité de la vie humaine** (2). »

Le blasphème de Sa Satanité Pike lui retombe donc tout entier sur la tête et l'écrase de tout son poids.

Mais continuons à étudier la réponse du Pape des Francs-Maçons au Pape des Catholiques :

⁂ « La Papauté a réorganisé partout ses milices, ressuscité et reconstitué l'Ordre de Jésus et, pour peu que le tempérament de l'humanité le tolère, elle ressuscitera le Saint-Office avec sa puissance maudite et ses infâmes procédés. »

« Partout où existe un gouvernement républicain, la Papauté trame des complots et ourdit des conspirations contre lui, mine et sape son autorité et, toujours traître et sans scrupules, encourage toutes les révoltes et fomente tous les troubles. »

« La main de la Papauté est partout, vouée partout à des œuvres de trahison et de mystère. Elle ne fait pas une guerre ouverte à la Franc-Maçonnerie, mais elle exerce continuellment contre elle ses influences les plus hostiles, avec une activité que rien ne lasse. »

(1) Annexe n° 2 daté de Washington, le 15 septembre 1887, joint au Balaustre du 10 décembre 1887, adressée par le F.·. Pike, au Suprême Conseil de Belgique. *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 31, pages 42 et 46

(2) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, VIII, page 204, lignes 8, 9, 10.

« Rien n'égale au monde le pouvoir universel, si illimité, si absolu du Pontife Romain. Absolument irresponsable, supérieur à toutes les lois humaines, ne connaissant aucun frein venant ni de l'homme, ni de la bonne foi, ni de la conscience, ni de la bonté, le Souverain Pontife Romain hait d'une haine profonde, toute vigilante, toute agissante, toute haineuse, la Franc-Maçonnerie. »

« En présence de ce *serpent à sonnettes spirituel*, en présence de cet ennemi mortel, assassin et traître, l'*Unité* et le **triomphe** de la Franc-Maçonnerie s'imposent, et, devant cette **nécessité absolue** *toute autre considération*, **quelle qu'elle soit, disparaît immédiatement** (1). »

Satan a bien inspiré son représentant et *Pike*, en faisant cet appel furieux à l'assassinat, au pillage et à l'infamie contre l'Église Catholique, a donné la preuve la plus probante de combien est admirablement vraie et profondément juste l'Encyclique dont il est question.

Eh bien, c'est ce Pape des Francs-Maçons, ce Très Satanique Pike, ce chef dirigeant de la Franc-Maçonnerie révolutionnaire et anti-catholique universelle, qui « gouverne avec sagesse et amour » les Francs-Maçons belges inconditionnellement asservis à son Satanisme !

La preuve que la Franc-Maçonnerie belge obéit à Pike, la voici :

⁂ « Je me suis demandé jusqu'à quel point, sans cesser d'être des Maçons, sans devenir des sectaires violents et fanatiques, nos Frères de Belgique pouvaient aller dans la voie des représailles si naturelles auxquelles a donné naissance la persécution et les calomnies dont les Francs-Maçons belges ont été l'objet de la part du clergé ultramontain fanatique, et j'ai été heureux de trouver la solution du problème dans la belle lettre du Vénérable Pike du 16 février 1887 (2). »

(1) *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*, vol. VIII, pages 174 et 175.

(2) Le F∴ *Jottrand*, le 31 janvier 1888. *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 31, page 53.

(Lettre de Pike du 16 février 1887.

...« La Franc-Maçonnerie n'a fait aux États-Unis aucune attention

Sous l'action de la Franc-Maçonnerie Belge, élément dissolvant et mortel qu'elle porte dans son sein, la Belgique court un danger pressant, suprême, dont les documents suivants permettront d'apprécier la gravité.

Le 24 juin 1854, le Frère *Verhaegen* aîné, Grand-Maître National en chaire, expliqua officiellement, dans le discours dont nous extrayons les passages suivants (1), le *sens pratique* dans lequel il entendait guider la Franc-Maçonnerie belge, qu'il affirmait *vouloir* rendre **active** et **vigilante** :

⁂ « Dans le monde profane, des faits récents se sont produits qui appellent toute notre attention, et le nouveau Gr.·. Cons.·. pense que la Maçonnerie a quelque chose à y voir. Que ce ne peut être sans but et sans fruit que des hommes dévoués, intelligents, bons patriotes, amis du progrès et de la liberté, se réunissent sur tant de points du pays. Que les associations maçonniques seraient grandement coupables si elles se bornaient à de stériles labeurs, alors que de toutes parts l'ennemi s'organise, alors que la ligue ténébreuse et de l'oppression étend ses pièges dans l'ombre, et augmente, par la peur et l'égoïsme, sa fatale puissance, qui croît sans cesse. »

« Je sais qu'en mettant les pieds sur ce terrain, je susciterai dans les âmes timorées des appréhensions et des scrupules. On dira que cette pente est dangereuse pour la Maçonnerie, que nos statuts nous interdisent toute discussion politique ou religieuse. »

« Mes FFF.·., ceci doit, une bonne fois pour toutes, être sérieusement examiné, il faut qu'enfin la Maçonnerie dise ce qu'elle pense et ce qu'elle veut, à propos de cette étrange alternative ou de se taire ou de transgresser sa propre loi. »

à la guerre sourde, que lui faisait le clergé catholique, jusqu'à ce que la promulgation en 1885 de l'Encyclique *Humanum Genus* et l'excommunication formelle qu'elle fulminait contre tous les maçons, soient venues faire connaître aux Francs-Maçons de l'Amérique une guerre déclarée qui ne leur laissait d'autre alternative que de recourir à des moyens de défense. »

Bulletin du Suprême Conseil de Belgique, n° 31, page 52.)

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, pages 151 à 153.

« Constatons d'abord, qu'en maintes circonstances, la Maçonnerie a unanimement méconnu cette restriction. Elle s'est activement mêlée aux luttes politiques et quand le triomphe de sa cause, salué par la nation entière, démontrait combien elle est sympathique au pays, qui donc oserait la blâmer ? »

« Ce serait calomnier l'histoire, nier l'immense service rendu à la patrie. »

« Aussi sommes-nous fondés à dire qu'elle accomplissait alors un impérieux devoir, et que, s'il le faut, elle fera bien de persister dans cette voie. »

. . . .

« Quand j'interroge le passé de notre Institution, ne vois-je pas que la Maçonnerie a toujours été la vigie attentive qui veille à la marche du vaisseau politique ? N'est-ce point elle qui allume dans les ténèbres des tempêtes le phare libérateur qui signale les écueils ; elle qui pousse le cri d'alarme dans les jours de danger ? Son histoire ne se déroule-t-elle pas pour répondre ? Chaque fois qu'il le fallait, la Maçonnerie n'a-t-elle pas formé le centre, le point d'appui de la résistance aux empiètements de l'erreur et du mensonge, de quelque côté qu'ils vinssent ? »

« Je pense qu'oui; le Gr.·. Cons.·., le Gr.·. Or.·. le pensent avec moi. Or, mes FFF.·., l'heure du péril a sonné, le danger devient imminent, il faut agir !... Le cri d'alarme a retenti ! Ne sentez-vous pas qu'il y a quelque chose de funeste dans l'air ? La conscience publique baisse, les trahisons s'étalent au grand jour, l'égoïsme et la peur, ces divinités honteuses, voient, à la face du jour, l'encens brûler sur leurs autels : des ennemis perfides, dévorés d'une basse et insatiable ambition, osent rêver la toute puissance politique, l'asservissement des consciences, l'anéantissement de nos précieuses libertés. Partout nos adversaires s'organisent, partout ils vont disant hautement que c'est pour eux un devoir sacré, un droit incontestable de s'immiscer dans les affaires politiques. Sous le manteau de la bienfaisance, ils organisent, ils enrégimentent leurs forces. C'est sous l'égide

de nos propres principes qu'ils combattent ; ils parlent sans cesse de liberté, de tolérance, de charité, de toutes les vertus. La *Société de Saint-Vincent de Paul* écrit sur son drapeau ce mot sublime, qui, dans sa bouche, est une duperie : *Humanité!* — Et devant ces progrès constants, à la veille de luttes décisives, la Maçonnerie se cacherait honteusement dans ses Temples en disant : « Faisons silence, la politique nous est interdite! »

. . . .

« *Savoir*, et j'insiste sur le mot, savoir ce que l'on veut, d'abord par l'étude consciencieuse des besoins sociaux, par la recherche laborieuse, intelligente, des vraies formules de l'économie sociale : *savoir d'abord ce que l'on veut.* Etre unis ensuite, fermes et intrépides dans notre volonté ; mais, unis invinciblement unis et alors seulement nous aurons le droit et le pouvoir d'arriver au triomphe. »

« Je me résume et je dis que la formule maçonnique du temps présent, bonne aussi, je crois, à garder et à suivre pour les temps à venir, est celle-ci : **Savoir ce que l'on veut, vouloir ce que l'on sait.** »

« Quelques mots de développement à propos de ce principe et j'aurai tout dit : »

« *Savoir ce que l'on veut?...* C'est le travail préparatoire que doit s'imposer individuellement chaque Maçon ; ce doit être le but que chaque □∴ se propose. Une fois affranchi des entraves de l'article 135, le Maçon a le droit de s'enquérir de toute chose, il a le devoir de tout étudier, — de s'éclaircir en □∴ tout aussi bien qu'il le peut dans le monde profane, de toute question matérielle ou morale, sociale ou philosophique, c'est-à-dire politique ou religieuse. Il faut en un mot que la Maçonnerie ne craigne pas de proclamer, non seulement comme un droit, mais comme un devoir, ce divin principe, cimenté par le sang de tant de martyrs, cette conquête précieuse et absolue de notre droit public : La liberté d'examen !... De là naîtra pour le Maçon une ligne de conduite invariable : *il saura ce qu'il veut.* »

« Il trouvera ensuite dans le concours de ses FFF∴, dans la puissante organisation de la Maçonnerie, dans

la pratique des sincères principes d'union, cette force de cohésion qui fait réaliser les grandes choses. Et comptant, non par la **Foi**, mais par la **Science**, sur le triomphe des idées auxquelles il se sera invinciblement attaché, il apportera à leur réalisation toute l'énergie dont il est susceptible. »

« *Il voudra ce qu'il sait.* »

« Qu'ils viennent alors ceux qui jettent l'anathéme à la Maçonnerie, qu'ils essaient de la lutte et les enfants de la Vraie Lumière repousseront à jamais dans l'ombre ces éternels insulteurs de l'intelligence, ces implacables ennemis du vrai bonheur de l'humanité. »

L' « activité maçonnique » et la « vigilance maçonnique » que le Grand Maître Verhaegen voulait voir « pratiquées » par les Francs-Maçons belges, n'ont pas trop tardé à devenir des réalités, car moins de dix ans après nous voyons se produire les faits qui vont suivre.

Le 23 avril 1875, le Grand Orient de Belgique, présidé par le négociant d'Anvers, le Frère Grand Maître adjoint *Victor Lynen*, procédait à l'installation comme Grand Maître du professeur et ancien membre de la Chambre des Représentants, le Frère *Henri Bergé*.

Le Frère Victor *Lynen* explique en ces termes les raisons que le Grand Orient avait eues pour se donner comme Chef le Frère *Bergé :*

« Il est impossible, T.·. C.·. F.·., de séparer en Belgique votre nom de l'œuvre féconde de la libre pensée. »

« Vous avez été un des premiers, sinon le premier, à comprendre qu'en face de la redoutable organisation de leurs adversaires, les partisans du libre examen devaient s'unir pour la défense de leurs idées et de leurs droits. »

« Vous vous êtes dit que, dans un pays où les citoyens jouissent des mêmes libertés, il fallait, pour en être digne, en user et en user surtout contre ceux qui prétendent les confisquer à leur profit exclusif. Les cris de rage de nos adversaires ont prouvé combien vous frappiez juste. Ils ont voulu étouffer le mouvement en désignant ses adhérents à la haine et au mépris public. »

« Ils ont cru nous flétrir en nous appelant *solidaires*,

oubliant que ce nom nous rappelait notre serment de solidarité quand il s'agit de défendre ce que l'homme a de plus précieux : son for intérieur ; quand il s'agit de faire respecter des convictions librement acquises et hautement affirmées. » . . . .

« Dans votre carrière politique vous ne cessez de réclamer l'égalité parfaite des citoyens devant la loi. »

« Vous cherchez à établir qu'une nation, pour vivre heureuse, doit écarter de ses lois politiques et de son enseignement public tout ce qui est du domaine de la conscience. Vous voulez ainsi épargner à votre pays les luttes les plus horribles entre toutes, les luttes civiles. »

« Récemment, dans un débat solennel, vous appuyant sur des faits vous avez pu insister avec autorité sur la réalisation de la sage et légitime réforme de la *Séparation des Églises et de l'État*, qui doit assurer l'indépendance absolue du pouvoir civil et la paix publique. »

« En tout cela, T.·. C.·. F.·., vous vous inspirez de nos grands et généreux principes, et vous vous efforcez, en rapprochant les hommes, de nous rapprocher de notre idéal, la fraternité universelle (1). »

Le Frère Bergé est donc un militant, mais il tient à bien préciser *contre qui* et il s'exprime ainsi, en répondant au Frère Lynen :

⁂ « Jamais l'action de la Maçonnerie n'a été plus utile et ce qui le prouve c'est que jamais elle n'a été plus attaquée. Les écrits récents des Dupanloup, des De Ségur et autres prêtres, les événements qui se sont produits en Allemagne, en Suisse, au Brésil, prouvent combien nos adversaires redoutent notre institution. En Angleterre même où la Maç.·. a exercé une action moins militante au point de vue politique, la défection du plus haut dignitaire de l'Ordre vient de montrer aux Maç.·. anglais l'incompatibilité qui existe entre nos principes et les doctrines catholiques (2). »

Alors « l'organe du peuple maçonnique », le Grand

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, page 98.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, page 100.

Orateur Frère *Scailquin* déclare officiellement le but que poursuit la Franc-Maçonnerie dans son action et les voies par lesquelles elle s'attend à être conduite pour l'atteindre :

⁂« Depuis qu'elle (la Maçon.·. belge) s'est reconstituée sous la direction d'un Gr.·. Or.·. national, elle a pris les plus généreuses initiatives, elle s'est associée à toutes les œuvres utiles, elle a signalé au pays les audaces et les dangers d'une réaction aveugle et confiante jusqu'à l'excès dans sa discipline puissante, dans sa vaste organisation ; cette réaction ne redoute même point de s'attaquer à la Révolution toujours vivante, toujours en travail qui comme un volcan, aujourd'hui lançant des torrents de flammes de ses cratères embrasés, demain immobile et calme sous un ciel d'azur, est venue, dans l'agonie du XVIIIe siècle, dans ses misères, dans ses hontes et dans sa décadence, faire palpiter les tressaillements d'une vie nouvelle dont rien n'arrêtera le développement et les merveilles. »

. . . .

« En d'autres contrées, la situation n'était guère plus brillante : là, des questions de race et de couleur faisaient verser des flots de sang et inondaient jusqu'au parvis des Temples ; ici, soit par le calcul des gouvernements, soit par une fausse interprétation de nos origines et de nos traditions, on éliminait des discussions tout élément religieux ou politique et l'interdit était jeté sur notre Orient. prétendûment coupable d'avoir admis certaines controverses sur le terrain théorique de la religion ou de la politique ; ailleurs, la Loge réduisait son rôle à des banquets, à des aumônes, à une puérile exhibition de rubans et de décors plus variés que les plus chatoyantes couleurs. »

. . . .

« 1870 est une date mémorable pour le monde, témoin d'immenses hécatombes humaines, de luttes gigantesques, d'un écroulement d'empires ; elle fut à jamais funeste pour la Belgique : la résurrection cléricale vint la surprendre et l'étonner comme si elle n'était pas le résultat presque inévitable de 1830, où l'on eut trop de bonne

foi, de 1846, dont on ne suivit pas les enseignements, de 1857, où l'on n'eut pas assez d'audace. »

. . . .

« Ils (les cléricaux) ont ce qui nous manque et ce que notre loi nous interdit : la ruse, l'absolution pour tous moyens qui aident leurs desseins ; mais ils ont aussi ce qui nous est permis et que nous ne pratiquons pas, *la discipline et la persévérance*, qui nous feront défaut tant qu'elles ne seront point réalisées par l'institution, seule apte à remplir cette œuvre, par la Maç.·. ; tant que celle-ci, par les hommes et par les choses, ne se sera pas rendue maîtresse des destinées de la nation. »

« La Maç.·. n'est rien qu'une école de désœuvrement et de désillusions, si elle n'est point cette force, si elle n'a point ce prestige. »

. . . .

« Aujourd'hui l'Allemagne traverse des crises sans cesse renaissantes d'une lutte d'autant plus dangereuse qu'elle soulève les passions religieuses les plus détestables de toutes. Par l'organe de ses publicistes les plus éminents, de ses hommes d'État les plus autorisés, l'Angleterre jette des cris d'alarme ; et la France n'est si divisée, si incertaine de son avenir, si entravée dans l'expansion de cette vitalité merveilleuse dont elle semble avoir le secret, que parce que sur tous les points de son territoire, l'ultramontanisme garde des positions formidables. Et pourtant cependant souffle le vent de la réforme. L'exemple de la Belgique maçonn.·. de 1854 est imité, la voix de Verhaegen retentit du fond de sa tombe. »

. . . .

« Ils (des esprits sérieux et distingués) ne comprirent point que la Maçonnerie est basée sur des principes tels, qu'elle est impérissable ; que peu importent ses rites, ses symboles qui peuvent varier, elle repose, comme sur un roc indestructible, sur la conscience et la raison humaine qui, même aux plus mauvais jours de l'histoire, ne succombent jamais. Et c'est ainsi que la Belgique, après avoir prêché l'exemple, après avoir servi de modèle aux nations comme aux enfants de la lumière, subit elle-

même le châtiment des fautes dont elle voulait prémunir autrui. »

« Il faut que l'on sache désormais que, pour lutter contre les ennemis des libertés modernes, la Maçonn.·. est une institution nécessaire. Les preuves abondent pour attester que là où les colonnes ont été renversées, le dogme et l'intolérance ont étendu leurs ravages, que partout où nous avons osé, où les caractères se sont affirmés, les majorités sont restées acquises aux idées de progrès. »

. . . .

« On ne sait par quels efforts héroïques les Flandres pourront se soustraire à l'ultramontanisme qui les étreint dans son réseau de cloîtres et de confréries. Les statistiques accusent dans l'autre partie du pays des résultats politiques d'où il ressort à la dernière évidence qu'à toute défaillance de la Maç.·. correspond un progrès de nos adversaires. »

. . . .

« Il semble qu'on puisse prédire l'heure où les citoyens les plus méritants et les plus fiers, abreuvés d'amertume et de dégoût, refuseront de descendre dans cette arène des partis qui, pour se venger de leurs impuissances respectives, n'auront plus d'autre recours que leurs désordres et leurs violences. Avant qu'il en soit ainsi et qu'obéissant à son inflexible logique, l'histoire ne nous réserve de cruelles expériences, n'appartient-il pas à la Loge belge de tenter un effort suprême? Elle reçoit de précieux encouragements, elle se sent appuyée et soutenue; les Orients du dehors tiennent à resserrer avec nous les liens de la solidarité fraternelle. »

« Le temps n'est plus aux discours, mais à la croisade, et n'avons-nous pas raison de croire qu'une attitude énergique et virile confondra des adversaires qui ont compté leurs succès bien plus par nos faiblesses que par les sympathies qu'ils inspirent? »

« Toutes les grandes et nobles idées vivent et s'agitent au fond de la conscience populaire; mais il faut descendre à ce peuple qu'on nous dispute, lui parler la

langue qu'il comprend, lui révéler les préjugés, les erreurs qui faussent ses jugements ; et pour cette œuvre immense où l'on se heurte aux outrages, aux calomnies, aux persécutions d'un ennemi dangereux et perfide comme tout ce qui est sectaire, l'organisation s'impose comme une nécessité de l'ordre. »

« Dans cette occasion qui rassemble tant de Maç.·. illustres, proclamons-le hautement : cette organisation n'est possible que par la Maçonn.·.. »

. . . .

« Rien ne peut se faire sans elle ni contre elle. Elle sera le trait d'union de nos forces disséminées ; elle sera à la fois cet asile où viendront s'apaiser les dissentiments de ceux qu'inspirent les principes communs et l'arsenal préparant les armes du combat ; elle relèvera les colonnes qui ont fléchi, stimulera le zèle de ceux qui, jugeant les choses à la surface, ont cédé à un trop prompt découragement. Mais il est essentiel qu'elle dirige cette œuvre et en prenne la responsabilité. Que ceux qui l'ont méconnue viennent lui rendre un nouvel hommage, et que ceux qui ne veulent point la servir, la respectent. »

« Il faut qu'on ne la juge point comme compromettante, mais comme un appui, comme une autorité tutélaire. »

« Le dilemme de vie ou de mort se pose à la Maçon.·. : elle doit être tout ou rien, licencier ses adeptes ou exiger que tous soient à leurs postes et qu'il soit fait justice des traîtres et des parjures. »

« Demain peut-être cette secte qui tient entre ses mains le poignard dont le manche est à Rome et la pointe partout, n'aura pas craint, dans sa fureur impie, de provoquer, sur le sol de la patrie, les luttes fratricides. »

« Il est peut-être temps encore d'invoquer le bon sens de nos concitoyens, de laisser au règne de la loi et à l'expression de la volonté publique le soin de conjurer les orages qui nous menacent. »

« Et si la raison, la justice et la tolérance courent risque d'être souillées par des mains sacrilèges, à la

branche d'acacia, au rameau d'olivier qui sont nos emblèmes pacifiques, nous substituerons comme nos aïeux l'armure du combat. »

« Et vous, Maç.·., dans le silence de nos temples, dans le calme des délibérations qui précéderont l'action, préparez-vous aux imprévus ! A vous qui avez prédit ce résultat final désastreux des menées de nos ennemis, d'un système impuissant à les prévenir, à vous de chercher les remèdes d'une situation dont nous sommes conscients. »

« Que ce sentiment nous pénètre d'une foi et d'une ardeur d'autant plus vives que l'imminence du péril grandira nos courages ; et devant notre Chef suprême, répétons dans un serment solennel que les maçons belges sont décidés à l'action, prêts à tous les dévouements, *dussent-ils aller jusqu'au sacrifice* (1) ! »

A peine « les acclamations provoquées par ce discours » ont-elles cessé, que le Frère *Bergé*, professeur à l'Université de Bruxelles et ancien membre de la Chambre des Représentants, s'écrie :

« Quoiqu'il ne soit pas d'usage de saluer par la batterie (cela veut dire par des applaudissements à la façon maçonnique) les paroles du Frère Orateur, je crois que nous devons faire une exception en faveur du brillant morceau d'architecture (cela veut dire discours maçonnique) que nous venons d'entendre. »

« On peut réellement le considérer comme **la profession de foi de la Maçonnerie belge** (2). »

Donc, officiellement proclamée, l'action maçonnique sociale de la Franc-Maçonnerie belge va « **jusqu'au sacrifice.** »

Il est intéressant de savoir ce que la Maçonnerie belge entend par « aller jusqu'au sacrifice » dans son action sociale, et le Grand Orient de Belgique s'est chargé de nous en fournir la définition officielle la plus complète, à

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, pages 101 à 108.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, page 108, lignes 25 à 29.

l'occasion du banquet célébré le 23 avril 1875 pour l'installation du Frère *Bergé* comme « Sérénissime Grand-Maître National de Belgique. »

Les Frères *Lynen*, *Scailquin*, *Bergé* et *Couvreur* ont prononcé des *toasts* que le Frère *Lynen* a lui-même qualifiés ensuite de « grandes vérités éloquemment dites. »

Voici le texte officiel de ces quatre séries de « grandes vérités » franc-maçonniques belges :

Série **Lynen**, Grand-Maître adjoint :

« ⁂ Je bois à la Belgique, à notre chère patrie, que nous *défendrons toujours* contre les ennemis du dedans qui veulent annihiler ses libertés, et que nous défendrons *au besoin* contre les ennemis du dehors (1). »

« Je bois à la Constitution que nous aimons, surtout parce que ceux qui nous en ont doté y ont inscrit cette sage disposition qui permet de la *modifier*. »

Série **Scailquin**, Grand Orateur représentant le Peuple maçonnique belge :

« ⁂ Je bois à l'union contre l'ennemi, qui, pour être possible et féconde, doit avoir à sa tête la Franc-Maçonnerie et s'être formée dans son sein, car c'est à ceux qui ont signalé les obstacles à diriger le combat. »

« Je bois à la force, à la force sacro-sainte qui ferait de notre patriotisme un rempart pour la défense de nos institutions, de notre indépendance. »

« Je bois à la lutte *contre les couvents*, contre ces foyers d'ignorance et d'abrutissement qui s'étendent comme une lèpre sur toute la surface du pays, et où s'ourdissent les conspirations qui compromettent la sécurité de l'État, où se préparent la résistance aux lois et l'asservissement des citoyens. »

« Qu'on ne nous objecte pas la liberté en faveur de ces associations d'ignorance et de ténèbres. Cessons d'être dupes comme en 1830, car *ils* tomberont ou *nous* tomberons. Voulez-vous, oui ou non, qu'ils vous absorbent

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, pages 110 et 111.

avec le pays tout entier? Voulez-vous recommencer les errements suivis jusqu'aujourd'hui? »

« Non! Eh bien, faisons justice de ces institutions dangereuses, aujourd'hui qu'il est possible encore, par la force des lois, de mettre un terme à leurs audaces, car demain ce serait peut-être contre leurs violences que nous aurions à défendre nos foyers et nos libertés (1). »

Série **Bergé**, Grand Maître National :

⁂ « Je crois que la Franc-Maçonnerie est **la véritable ennemie de la religion catholique** (2). »

« Lorsque les prêtres encouragent des superstitions grossières, la Maçonnerie combat leur influence abrutissante et repousse l'invasion de ces barbares modernes. »

« Lorsque le Pape condamne les Maçons et ne pouvant plus les livrer aux bûchers, emploie contre eux les canons de l'Église, à défaut d'autres, la Maçonnerie crie alerte et la *guerre est déclarée*, car leur existence est en jeu. »

« Lorsqu'on provoque les bons citoyens par des outrages au bon sens, par des pèlerinages idiots, lorsqu'on les laisse en butte aux dénonciations les plus lâches, lorsqu'on ridiculise le mariage civil et lorsqu'on insulte les citoyens qui ne se courbent pas devant l'Église, la Maçonnerie doit faire de la politique sous peine de forfaire à l'honneur. »

« Lorsque les jésuites, par de scandaleuses captations, détournent les héritages et s'abattent comme des bandes de corbeaux partout où il y a des morts à dépouiller, il ne peut y avoir de repos pour la Maçonnerie que le jour où ces corrupteurs auront cessé d'exercer leur méprisable commerce (3). »

Série **Couvreur**, Grand Maître passé :

« ⁂ Le temps n'est pas aux longs discours. Il est à l'action. L'heure du combat est venue ; on nous l'offre.

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, pages 112 et 113.
(2) *Id.*, II, page 113, lignes 34 et 35.
(3) *Id.*, II, page 114.

Rome lance ses noirs bataillons à l'assaut de l'ordre social, et, séparant les hommes là où nous leur disons de se rapprocher, elle les arme, les pousse à la guerre civile. »

« Grâce à nos mœurs, le pays a pu tenir tête au danger, mais il va devoir choisir entre la Constitution et les Encycliques. Et puisqu'ils renient la Constitution qu'ils subissent comme un malheur des temps, exaltons-la, mais que ce soit la Constitution dans son esprit comme dans sa lettre, non telle que l'ont faussée des lois votées par des majorités cléricales ou acceptées par des libéraux qui transigent avec la foi de leurs pères. »

« Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; chez nous elle n'est ni l'un ni l'autre. La Constitution proclame le divorce entre l'Etat et l'Eglise. De ce divorce, nos lois ont fait un concubinat où l'Etat a toutes les charges et toutes les responsabilités et l'Eglise tous les droits et toutes les immunités. »

« Ce jeu de dupes doit cesser. Voilà notre mot d'ordre. Aussi je bois à la Constitution, mais à la Constitution avec toutes les libertés, sans privilèges pour les églises, les évêques et les petits frères. »

« Je bois à la Maçonnerie belge et à son alliance avec la Maçonnerie étrangère, et comme le Dieu qui trône au Vatican a écrit à un de ses évêques que la Maçonnerie, œuvre de Satan, ne pouvait plus être vaincue que par les prières des fidèles, je bois au triomphe de la Maçonnerie des prières de ses adversaires comme elle a triomphé de leurs calomnies et de leurs anathèmes. »

« Je bois à la mort de l'esprit clérical, à la chute d'une église dont l'empire repose sur l'ignorance et la superstition, **à la chute de l'Eglise romaine** (1) ! »

La situation d'une gravité si exceptionnelle qui ressort des déclarations officielles qui précèdent, a été exposée comme il suit par un Franc-Maçon le F∴ *Victor Arnould*, ancien membre de la Chambre des Représentants et pre-

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, II, page 116.

mier surveillant de la Loge « Les Amis philanthropes » de Bruxelles, le 31 octobre 1886 :

⁂ « Aujourd'hui, nous n'avons plus rien à craindre de l'Europe, mais nous n'avons plus rien à espérer d'elle. »

« Quand elle nous a connus tels que nous sommes, elle s'est détournée de nous. »

« Cette immense hypocrisie de nos classes gouvernantes, qui pendant cinquante ans ont joué devant le monde la comédie de la prospérité et de la paix, alors que le gaspillage, la rapacité, l'exaction fourrageaient fiévreusement le pays empilant, ramassant jusqu'aux bribes, et laissant aujourd'hui nos ressources taries, nos populations épuisées ; ce champartage éhonté, raflant tout, ne restituant jamais rien, conduisant à la ruine et à la misère noire la contrée la plus riche du continent en hommes et en ressources ; le spectacle de nos déchirements, de nos luttes stériles, de notre lâcheté qui n'ose même pas regarder en face le péril croissant, bientôt irrémédiable ; cette faillite à nous-mêmes et à nos destinées; cette trahison de la confiance que l'on avait mise en nous, en nous assurant la liberté et la paix, lorsque de la liberté nous n'avons fait que le masque de notre égoïsme et que de notre sécurité nous n'avons fait sortir, pour nos serfs de la glèbe et de la machine, qu'un despotisme, aussi atroce que celui de la féodalité ; une aussi monstrueuse contradiction entre ce que nous sommes et ce que l'on nous croyait être, a rebuté l'Europe. »

Et comme si ce tableau n'était pas suffisamment sombre, d'autres Francs-Maçons s'écrient :

⁂ « Si nous avons été plus loin que nos fondateurs dans notre mission de former la société profane à l'image de notre Ordre, nos descendants **iront plus loin** que nous pour **transporter dans le monde profane nos lois morales, politiques et sociales.** »

Le F.·. H.·. initié Kadosh le 11 mai 1888, explique ainsi ce que cela veut dire :

⁂ « Il constate que la liberté de la parole et des actes n'est pas si assurée dans le monde, que le secret dont la Franc-Maçonnerie couvre encore ses réunions n'ait plus

de raison d'être. Ce n'est plus, il est vrai, par les bûchers que l'on ferme aujourd'hui les bouches importunes, mais par toute sorte de persécutions mesquines, qui arrivent à être très efficaces. »

« Par ces procédés, en effet, on arrive aujourd'hui à empêcher la production et la dispersion d'idées que l'on imprimait librement au XVIe siècle et au XVIIIe. C'est surtout en matière de réformes sociales que les idées ne sont plus libres dans le monde profane. Et cependant il y a dans notre société de bien grands vices à corriger. Les classes gouvernantes constituent, on peut le dire, une grande société en participation pour l'exploitation du travail des masses populaires. Un savant économiste, notre compatriote De Molinari, n'a pas craint de le dire et de le démontrer il y a trois ou quatre ans, dans un beau livre que l'on eût dû s'efforcer de répandre. Nul n'a osé l'entreprendre, et les exploitants, qui défendent avec vigilance leur situation, ont su organiser avec succès autour de cette œuvre, qui cependant maintenait debout les principes de l'école individualiste, la conspiration du silence. La liberté de dire ces vérités est heureusement complète dans le monde maçonnique et c'est pour cela que l'on doit lui rester dévoué et fidèle. »

« Ce serait une belle tâche qu'accomplirait la Franc-Maçonnerie, que de travailler avec persévérance, mais aussi avec la prudence que donne la maturité de l'esprit, à faire cesser ce régime d'exploitation qui tôt ou tard provoquera des révoltes funestes à tout le monde. *Cuique suum*, à chacun selon ses œuvres, tel est le principe de justice qui doit régner parmi les hommes en société, et ce principe ne permet pas que qui que ce soit vive oisif du travail d'autrui. Le spectacle d'une telle oisiveté est corrupteur, il devient inévitablement un idéal mauvais auquel chacun aspire et que cependant il faut chasser du cœur et de l'esprit des hommes. »

« Le F.·. H... a vu avec bonheur qu'au degré qu'il vient de recevoir, le devoir du travail est encore une fois rappelé aux récipiendaires. La Franc-Maçonnerie montre ainsi qu'elle est une force au service du principe de justice

qui finira par prévaloir dans les sociétés humaines (1). »

Voici quel est en réalité ce « travail » maçonnique :

Le Grand Maître National de Belgique, le Frère *Couvreur*, a officiellement déclaré, le 25 mai 1875, ce qui suit :

« ⁂ Je ne finirais pas si je devais énumérer les *œuvres* multiples *sorties* de *nos Ateliers.* »

« Puissent-ils continuer dans cette voie, et concentrer tous leurs efforts sur l'instruction et l'éducation de toutes les classes de la Société ! »

« Car, de quelque côté que l'on envisage les problèmes sociaux qui nous préoccupent le plus :

» Extension du droit de suffrage ;
» Gouvernement du pays **par le pays** ;
» Organisation de l'armée ;
» Maintien de l'indépendance nationale ;
» Maintien des libertés nationales :
» *Solution du paupérisme* ;
» **Réconciliation du travail et du capital**,
» C'est toujours la nécessité de *l'instruction maçonnique* qui se dévoile comme *la clef* de toutes **les difficultés sociales** (2). »

Et en voici les conséquences, formulées d'abord d'une manière hypocrite :

⁂ « Pour le cas où les tentatives du parti libéral resteraient impuisantes devant la pression du parti clérical ou en cas d'attaque violente de la part de celui-ci contre les institutions ou contre les hommes, il faut dès à présent organiser dans tout le pays la résistance à ces empiètements, de manière à guider et *à conduire* les *mouvements* populaires qui *pourraient* en être la conséquence (3). »

(1) Aréopage des Chevaliers Kadosch présidé par le Grand Maître Henri Pappaert le 11 mai 1888. *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 31, pages 113, 114.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, page 117.
(3) Déclaration de la Loge « Les Amis de la Persévérance » d'Anvers. *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 98.

Les Francs-Maçons belges sont d'autant plus certains que ces mouvements *pourraient* se produire, qu'ils possèdent, suivant les termes d'un rapport officiel du Frère *Scailquin*, avocat à la Cour d'appel, « les *vertus* maçonniques qui ont l'*heureux* privilège d'*émouvoir* les foules (1). »

Pour être ensuite cyniquement et ouvertement proclamées :

Le Grand Maître national adjoint, le Frère *Guequier*, a porté, le 25 mai 1873, le toast suivant au grand banquet officiel du Grand Orient de Belgique :

⁂ « Je bois au Souverain reconnu par notre Constitution nationale, au Peuple belge, à ce que cette souveraineté passe du domaine de la théorie légale dans celui des faits réels, et à ce que nous sachions ne pas nous borner à des souhaits vagues et stériles. »

« Il dépend de nous que la Révolution sociale constitue le plus beau, le plus noble des progrès accomplis par l'humanité, ou qu'elle dégénère en épouvantable cataclysme. »

« Pour cela, nous qui nous faisons gloire de nous être émancipés de la tyrannie des dogmes religieux, nous qui ne laisserons pas l'Église catholique, cette pieuvre géante, enserrer dans ses mille bras la Belgique tout entière et y étouffer toute spontanéité de pensée, et toute liberté de conviction, nous devons savoir résister à la tyrannie des dogmes politiques, et empêcher que le libéralisme se transforme en doctrine immobile ayant des pontifes infaillibles et des articles de foi indiscutables (2). »

Cette « Révolution sociale » qui sera « le plus noble et le plus beau des progrès », voici un travail d'ensemble des travaux *avoués* des Loges belges qui permet d'apprendre comment elle est préparée :

⁂ « L'acharnement qu'a mis le clergé à poursuivre la Maçonnerie sur tous les points du pays, à l'occasion

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, page 124, l. 29 et 30.
(2) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, pages 113 et 114.

de la loi scolaire de 1879, ne pouvait manquer de donner aux Loges un surcroît d'activité et d'ardeur; c'est en effet ce qui s'est produit. Chose à noter, une bonne partie des nouvelles recrues sont des membres classés dans les Ateliers parmi les « non résidents », c'est-à-dire que les habitants des campagnes ressentent à leur tour le besoin de venir puiser dans nos Loges la lumière qui fait presque complètement défaut dans les milieux soumis à la domination du Clergé. A ce précieux indice vient s'ajouter, comme témoignage de la prospérité de notre Ordre, la circonstance qu'un certain nombre d'instituteurs, habitant la partie rurale du pays, ont, dans ces derniers temps, sollicité leur initiation. »

« Le vitalité de la Maçonnerie s'affirme par le travail personnel de ses membres et par l'étude de toutes les questions intéressant les masses; l'énumération en est donnée dans l'analyse ci-après des travaux des Loges de la correspondance. »

Bonne Amitié. — La Loge de Namur continue à rester digne de son long passé; le centre hostile dans lequel elle se meut nécessite une activité sans trêve et là est peut-être la source de sa vitalité exubérante. Cette Loge surtout recrute dans les campagnes beaucoup de ses adeptes. Cette particularité, fort heureuse au point de vue de la diffusion des idées maçonniques, appelle toutefois l'attention sur les avantages qui résulteraient de la présence d'un plus grand nombre de soldats actifs dans les villes même. La nature des travaux de la respectable Loge « La Bonne Amitié » se ressent naturellement de la part prépondérante faite à la politique dans les préoccupations du clergé du diocèse de Namur; aussi remarque-t-on parmi les objets qui ont occupé cet Atelier: la suppression des privilèges du clergé, les abus des députations permanentes dans l'exercice de certaines de leurs attributions, la propagande en faveur de la revision de la loi de 1842 sur l'enseignement, le mode de votation pour les opérations électorales et le vote obligatoire.

Dans un autre ordre d'idées, la Respectable Loge « La Bonne Amitié » a discuté un mémoire sur l'instruc-

tion, la question ouvrière et celle du travail des enfants dans les mines.

Amis de la Parfaite Intelligence, à l'Orient de Huy. — Bien que cette Respectable Loge compte relativement peu de Maçons, elle ne fait pas moins preuve d'une très grande activité. Les travaux mis à l'ordre du jour dans la plupart des autres Ateliers de l'Obédience ont formé le fond des discussions de la Respectable Loge *Les Amis de la Parfaite Intelligence.*

La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies.— Si nous continuons à cheminer dans la vallée de la Meuse, nous arrivons à Liége, où rayonne un puissant foyer maçonnique, la Respectable Loge de *La parfaite Intelligence et l'Etoile réunies.*

Ici, à l'inverse de ce qui a été constaté pour la Loge de Namur, la politique n'a aucun accès dans l'ordre des travaux; la note sociale y domine.

Parmi les objets mis en discussion par la Respectable Loge de « la Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies », il y a lieu de signaler : le matérialisme, le positivisme et le spiritualisme ; la question sociale en général; le rapport du travail et du capital; les principes de l'organisation de la commune; les biens de mainmorte et les comités de charité; les idées de Malthus sur la population; la propriété; la situation des prolétaires : l'épargne leur est-elle possible? la suppression du contrat de louage ; du sol: opinion de Colin, etc.; des bases de la morale.

Avenir. — Il s'en faut de beaucoup que la Respectable Loge *l'Avenir* à l'Orient de Spa, se trouve dans une situation prospère. Cet Atelier subit l'action d'une désagrégation lente, qui l'amènera bientôt au sommeil, si des mesures énergiques ne viennent lui insuffler une vie nouvelle. La Respectable Loge *l'Avenir* a conservé quelques fidèles qui à force de dévouement, la maintiennent en activité. C'est ainsi que, un certain nombre de questions intéressantes, se rapportant particulièrement au fonctionnement de la Maçonnerie, ont été traitées dans le temple de l'Atelier spadois. En dehors

de ces questions, l'on s'y est occupé aussi de l'organisation de l'œuvre des vieux vêtements, de l'enseignement de la morale dans les écoles, de la législation des cimetières, des moyens à mettre en œuvre pour faire adopter l'instruction gratuite et obligatoire, etc.

Peut-être une enquête dévoilerait-elle des ressources actuellement perdues pour la Maçonnerie, et qui viendraient efficacement en aide à la Respectable Loge *L'Avenir*. Déjà cette idée a été suggérée; il y aura lieu de l'examiner d'une manière plus approfondie.

Philadelphes et **Travail**. — L'Orient de Verviers apparaît brillant dans la sphère maçonnique; deux Ateliers y luttent d'émulation fraternelle et leur complète entente produit des résultats vraiment heureux. La Respectable Loge *Les Philadelphes* et la Respectable Loge *Le Travail* ont organisé, et ils entretiennent en commun, plusieurs œuvres de bienfaisance. Ces deux Ateliers travaillent également d'une manière très active.

La Respectable Loge *Les Philadelphes* s'est occupée des jésuites; du catéchisme; des cercles de conférences; de la religion et de la morale; du danger des publications maçonniques; de la législation relative aux étrangers; du conflit entre la Science et la Religion. Cet Atelier a discuté, en outre, plusieurs questions de bienfaisance et de propagande. *Les Philadelphes* ont aussi organisé des fêtes suivies de banquets, auxquelles les dames proches parentes des Maçons étaient admises. Il paraît que ces réunions ont eu un grand succès.

Quant à la Respectable Loge *le Travail*, elle a abordé l'examen des questions sociales, notamment celle du paupérisme, le travail de nuit dans les ateliers et l'organisation du travail. Les questions à l'ordre du jour dans le monde profane ont à leur tour été longuement discutées.

Constance. — La Respectable Loge *la Constance*, à l'Orient de Louvain, voit ses travaux fréquentés avec une assiduité exemplaire et le nombre de ses membres suivre une progression constante.

Parmi les objets mis en discussion dans cet Atelier, l'on remarque l'enseignement de la morale, et la situation des instituteurs sous le régime de la loi de 1842. Cette dernière question a été examinée de la manière la plus approfondie. Un grand nombre de tenues y ont été consacrées.

Amis philanthropes et Vrais Amis de l'Union et du Progrès. — Ce qui est dit plus haut de la cordiale entente des Loges de Verviers s'applique en tous points aux Loges de Bruxelles. *Les Amis philanthropes* et *les Vrais Amis de l'Union et du Progrès* constituent un groupe puissant de Maçons, au cœur du pays. Les membres de ces deux Ateliers assistent en quelque sorte indifféremment aux tenues de l'une et de l'autre Loge. Leurs Officiers dignitaires sont même admis réciproquement aux discussions qui ont lieu en famille.

Les Loges de Bruxelles s'occupent spécialement de sujets philosophiques, sans cependant négliger les questions dominantes de la politique, telles que l'enseignement et le droit de suffrage, qui ont été discutées d'une manière approfondie dans les deux Ateliers. Le nombre des questions traitées est relativement restreint; mais cela tient à une circonstance particulièrement favorable : c'est que les initiations y sont à ce point nombreuses qu'un grand nombre de tenues doivent y être exclusivement consacrées. La diversité des éléments qui entrent dans ce contingent de nouvelles recrues, rendent ces tenues fort instructives et très intéressantes.

« *Les Amis philanthropes* » ont consacré plusieurs tenues à la discussion du fondement des lois morales et à celle des drois et des devoirs des Maçons. La question militaire, la défense nationale, les origines de l'homme et la propagande maçonnique ont également été examinées sous toutes leurs faces.

La Loge « *des Vrais amis de l'Union et du Progrès réunis* » a compris dans ses travaux les objets suivants : La Maçonnerie et l'immortalité de l'âme, le travail des enfants dans les mines, la structure de l'Univers, la pluralité des mondes, la science au point de vue de la philosophie positive, etc.

Amis du Commerce et Persévérance et **Elèves de Thémis**. — De la capitale on passe sans transition à Anvers, le foyer d'activité commerciale le plus puissant du pays. Comme à Namur, les questions politiques occupent une large place dans les travaux. Comme à Namur aussi, les revendications osées de la réaction y sont particulièrement ardentes.

Les Loges anversoises ont la conviction que c'est avant tout dans le domaine de la politique que la lumière est nécessaire et c'est par l'instruction qu'elles s'efforcent de l'y faire pénétrer. Aussi les questions relatives à l'enseignement jouissent-elles dans ces Ateliers d'une prédilection marquée.

La Respectable Loge *Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis* a, en outre, abordé l'examen des réformes politiques à introduire dans le pays, elle s'est occupée aussi de la question sociale au point de vue politique et historique, ainsi que des mesures à prendre pour faire rentrer le clergé dans la légalité et pour lui retirer les privilèges dont il jouit.

La Respectable Loge *Les Élèves de Thémis*, continue à employer de préférence la langue flamande dans ses travaux. Elle rend ainsi l'usage de cette langue familier à ses membres, qui en profitent pour répandre la vérité dans les campagnes environnantes. Les questions relatives au mouvement flamand ont eu une part marquée dans les travaux des *Élèves de Thémis*. Cette Loge s'est, en outre, occupée du travail des femmes et des enfants, de l'abolition du serment religieux en justice, des grèves ouvrières, des erreurs qui circulent dans le peuple et qui sont de nature à entraver le mouvement national.

La Liberté. — La Respectable Loge *La Liberté* à l'Orient de Gand voit son cercle d'action s'élargir de plus en plus. Sa prospérité incessante est du meilleur augure pour la diffusion, au sein des populations des Flandres, des idées que défend la Maçonnerie. Jusqu'en 1880, la Respectable Loge *La Liberté* a été dans cette région le seul foyer d'activité maçonnique sous l'Obédience des autorités belges, et c'est à son initiative, à

son action incessante, que sont dus les succès que les idées libérales y ont remportés. Récemment, une nouvelle Loge *La Flandre* s'est constituée à Bruges, elle était composée, à son début, en majeure partie d'éléments actifs de Gand. Ce nouveau groupe maçonnique, s'inspirant de l'importance de sa tâche, sera, sans nul doute, un puissant auxiliaire de la Respectable Loge *La Liberté*, pour continuer la lutte que cette dernière a si brillamment soutenue jusqu'ici dans les Flandres, ce repaire de l'obscurantisme.

Plus que partout ailleurs en Belgique, la Respectable Loge de Gand se voit obligée de faire la lumière sur les questions d'ordre politique. Dire que dans la presque totalité des Flandres le clergé oblitère sans résistance le discernement des populations serait un véritable lieu commun. C'est pourquoi l'Atelier de Gand se porte principalement sur les revendications politiques de l'ultramontanisme, ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas d'aborder d'autres sujets d'une importance capitale, tels que, notamment, l'union douanière avec la Hollande, *la recherche des moyens à employer pour organiser des rapports permanents par correspondance entre la Loge et ses membres habitant la campagne, dans le but de seconder l'action de la Maçonnerie dans la partie rurale du pays et aussi de fournir à l'Atelier tous les renseignements qu'il a intérêt de connaître.* L'importance de cette dernière question n'échappera certes pas aux autres Loges de l'Obédience.

Charité. — Pour terminer cette revue des Ateliers maçonniques belges, il faut nous reporter dans la région wallonne. Charleroi a vu en 1880 se relever les colonnes du Temple de la lumière sur les ruines de la Loge « l'Avenir et l'Industrie ». La nouvelle Loge *La Charité* n'a pas tardé à démontrer que l'absence d'un temple à l'Orient de Charleroi constituait une véritable lacune pour les vrais Maçons de cet Orient. En un an, le nombre des Frères composant la Respectable Loge *La Charité* s'est accru dans une très notable proportion. A peine installée, elle s'est mise sérieusement au travail et a

discuté plusieurs objets d'un grand intérêt, notamment le fondement des lois morales, l'utilité de créer des cités ouvrières, l'organisation d'écoles professionnelles de filles, les devoirs professionnels des Maçons, etc.

Parfaite Union. — Cet aperçu des travaux de la Maçonnerie belge a commencé par la Loge aînée de l'obédience, nous le terminons par celle installée à l'Orient de Mons, le berceau de la Maçonnerie dans notre contrée.

Nous achevons ainsi agréablement notre tâche, car la Respectable Loge *La Parfaite Union* est une des plus actives du pays. Cet Atelier s'attache particulièrement à faire pénétrer dans le monde profane et surtout dans les familles de ses membres, l'esprit vivifiant de la maçonnerie. C'est là le côté essentiellement maçonnique des discussions de la Respectable Loge *La Parfaite Union*. Nous ne possédons qu'un résumé incomplet des objets mis à l'ordre du jour des travaux de cet Atelier. Nous y recueillons entre autres les suivants : l'œuvre des vêtements, le salaire des ouvriers, la situation faite au soldat flamand devant le conseil de guerre, la distribution de secours aux familles des victimes de catastrophes, les caisses de prévoyance, la bienfaisance publique, les livrets d'ouvriers, les maisons ouvrières, etc. Cette énumération démontre combien la Respectable Loge *La Parfaite Union* prend à cœur la solution des problèmes sociaux relatifs à la classe ouvrière. Cette préoccupation se révèle d'ailleurs avec la même vigueur dans d'autres Loges, ainsi qu'en témoignent les renseignements qui précèdent (1). »

Et le Grand Maître National du Grand Orient de Belgique, le F.·. *Henri Bergé*, membre de la Chambre des Représentants, déclare que :

.·. « *De facto*, la Belgique est à nous ; *De jure*, elle appartient aux dupes catholiques. »

Oui, nous le répétons, après le Grand Maître National, les Catholiques belges sont les dupes des Francs-Maçons, car ils ignorent, car ils ne soupçonnent même

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, VIII, pages 39 à 46.

pas les sinistres et sataniques projets que la Franc-Maçonnerie belge proclame partout officiellement avec une désinvolture véritablement providentielle.

Le 19 juin 1887, les Francs-Maçons hollandais recevaient officiellement les Francs-Maçons belges au nombre de plus de deux cents, dans le Temple du Grand Orient néerlandais à La Haye.

Le F.·. *Victor Lynen*, négociant, conseiller communal d'Anvers, consul du Chili et Sérénissime Grand Maître National de Belgique, répondant au discours de bienvenue du Grand Maître adjoint hollandais, a prononcé les paroles suivantes :

« **Indien Gij, Broeders, zonen zijt van Willem den Zwijger, dan zijn wij het van Marnix van Sinte Aldegonde** (1). »

« Si vous, mes Frères, vous êtes les descendants de Guillaume le Taciturne, nous sommes les fils de Marnix de Sainte Aldegonde. »

Et comme Marnix de Sainte Aldegonde n'est autre chose qu'un iconoclaste haineux, grossier et libertin, dont le but cyniquement et audacieusement avoué est non seulement de réfuter le Papisme, mais de l'extirper ; non seulement d'extirper le Papisme, mais de le déshonorer; non seulement de déshonorer le Papisme, mais de l'étouffer dans la boue par une guerre à mort, par une lutte à outrance; il en résulte que la Franc-Maçonnerie belge **proclame officiellement**, qu'elle s'honore d'être une des collectivités d'hommes où s'incarne Satan pour continuer dans l'humanité sa guerre éternellement haineuse à Dieu.

Nous l'avons dévoilée dans ses agissements les plus secrets, cette collectivité satanique belge.

Nous avons montré que *dans la lutte* existant en Belgique entre le parti maçonnique et le parti catholique, *les Francs-Maçons veulent le morcellement*, les Catholiques l'intégrité *de la Patrie*.

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, XIII[e] année, page 170, lignes 1 et 2.

Nous avons prouvé que, *en politique, les Francs-Maçons veulent la ruine* et les Catholiques la puissance *de la Patrie*; que, *en enseignement, les Francs-Maçons veulent la corruption* et les Catholiques la moralité *du peuple belge*; que, *en religion, les Francs-Maçons soufflent la haine* et les Catholiques prêchent l'amour.

Nous avons mis en lumière la perfidie véritablement satanique avec laquelle les Francs-Maçons dupent les Catholiques en *singeant les voies du Bien* **pour imposer le Mal** à la *Société belge*.

Et comme, ainsi que l'a si admirablement dit Tertullien : « **Satan est le singe de Dieu** », *Simius Dei*, le devoir suprême qui s'impose aujourd'hui à tous les Catholiques belges est de faire cesser définitivement et pour toujours *les agissements de turpitude, de destruction, d'immoralité et de hainé de la Franc-Maçonnerie belge*, et de délivrer la Belgique de cette collectivité satanique en lui criant avec une autorité irrésistible : **Arrière, guenon!**

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

I

Le **Programme de la Franc-Maçonnerie belge** a été communiqué aux Grands Orients étrangers et aux Loges de l'Obédience, par une *Circulaire officielle* du Grand Orient de Belgique, envoyée en 1859 à tous les groupes maçonniques du monde, et conçue dans les termes précis suivants :

« Le Gr.·. Mait.·. Nat.·.

A tous les Gr.·. Or.·. étrangers et à toutes les □∴ *de l'Obédience de Belgique!*

« TTT.·. CCC.·. FFF.·.,

» La Maç.·. a toujours respecté toutes les religions, toutes les croyances.

» Elle n'a jamais attaqué, elle n'en attaquera jamais aucune; mais aussi elle ne donne jamais la préférence à aucune, car elle proclame avant tout la *liberté de conscience*.

» De même, elle n'a pas cessé de respecter et elle ne cessera jamais de respecter tous les gouvernements établis, quelle que soit leur forme; mais le Maç.·. qui, en entrant en □∴, n'abdique pas la qualité de citoyen, tient avant tout aux lois fondamentales de son pays, et il ne lui est pas interdit de les défendre lorsqu'elles sont attaquées.

» Ainsi, au point de vue du *cosmopolitisme*, la Maçonn.·. ne s'occupe ni de *politique*, ni de *religion*; elle s'abstient scrupuleusement de toute discussion à laquelle pourraient se rattacher des intérêts de nations étrangères.

» Au contraire, lorsque les intérêts de la Belgique sont en jeu, lorsque Rome se permet d'inquiéter les consciences et de condamner toutes les religions autres que la religion catholique, lorsqu'elle va jusqu'à attaquer toutes les libertés proclamées par la Constitution du pays, il doit certes bien lui être permis, nous ajouterons même qu'il est *de son devoir*, d'entrer en lice et de les défendre.

» On se rappelle la bulle d'excommunication contre les Maç.·. et les divisions qu'elle a amenées dans les familles, alors que le prêche et le confessionnal nous signalaient à nos femmes et à nos enfants comme des hommes pervers, comme des ennemis de la morale et de la religion condamnés aux flammes éternelles!

» On n'a pas oublié non plus cette fameuse Encyclique de Grégoire XVI condamnant une à une toutes les liber-

tés écrites dans notre pacte fondamental et spécialement la liberté de la presse, la liberté d'examen et de conscience, la liberté d'association, la liberté d'enseignement; et la Maçonn.·., qui n'est forte et indépendante que parce que les associations et les consciences sont dégagées de toute entrave, aurait dû garder le silence !

» D'après le clergé, il n'y a de liberté d'enseignement que pour les catholiques, et lorsque l'Etat ou les libéraux, usant d'un droit commun, cherchent à créer des établissements d'instruction, ces établissements sont aussitôt frappés d'anathème et sont signalés aux pères de famille comme des écoles du vice !

» La Maçonn.·. ou plutôt le libéralisme a pourvu aux nécessités de l'enseignement primaire, de l'enseignement moyen et surtout de l'enseignement supérieur, en créant l'Université de Bruxelles, qui soutient dignement la concurrence contre l'Université créée par les évêques et qui s'appelle l'Université catholique de Louvain.

» De quelles attaques l'Université de Bruxelles n'a-t-elle pas été l'objet de la part du haut clergé ? Les mandements des évêques de 1856 la dénonçaient au pays comme ayant pour but d'arrêter le progrès religieux, d'ouvrir à la jeunesse une source de maux incalculables, de verser le poison, d'afficher le drapeau de l'impiété, d'être l'émanation d'une société secrète qui se couvre de mystères. Ces attaques injustes et inconvenantes ont été relevées par le F.·. Verhaegen en sa qualité d'administrateur inspecteur de l'Université, dans son discours d'ouverture du 6 octobre 1856.

» La Maçonn.·. était en butte aux calomnies les plus dégoûtantes ; une de ses œuvres, celle dont elle se fait spécialement gloire, était gravement menacée, et elle aurait dû rester dans l'inaction !

» Le clergé portait ses attaques jusque dans le Parlement, témoin la mémorable discussion sur l'enseignement supérieur dont on joint ici une copie ; mais le nombre de ses soutiens dans les chambres législatives lui paraissant insuffisant, il chercha à l'agrandir, et, dans le but de s'assurer une majorité, il s'empara des élections,

fit appel aux consciences timorées et défendit rigoureusement à ses adeptes de donner leurs suffrages à des libéraux, à des Maç.·. ; il eut de nouveau recours au prêche et au confessionnal.

» Et la Maç.·. encore une fois aurait dû garder le silence et rester dans l'inaction ! Non, la Maçonn.·. attaquée a usé du droit de légitime défense, elle aussi s'est occupée d'élections : à la hiérarchie cléricale, elle a opposé la hiérarchie des □∴, et ce n'est qu'en usant largement du droit d'association qu'elle est sortie victorieuse de la lutte.

» A quelques Maç.·. timides qui objectaient l'art. 135 du règlement du G.·. O.·., défendant de s'occuper en □∴ de politique ou de religion, on a répondu que cet art.·. n'était pas applicable à l'exercice d'un droit que tout Belge tient de la Constitution et ne pouvait concerner que des discussions relatives à des intérêts des nations étrangères au point de *vue du cosmopolitisme*, et c'est dans ce but seulement et pour éviter tout doute et ne pas abandonner *la voie de la franchise* que l'art.·. 135 a été abrogé.

» Il était bien entendu, du reste, que, même pour les intérêts belges, chacune des □∴ de l'Obédience *restait maîtresse absolue* de faire ou de ne pas faire, de discuter ou de ne pas discuter telle question philosophique, politique ou religieuse, puisque le G.·. O.·., en abrogeant l'art.·. 135, n'avait eu pour but que de faire disparaître un obstacle contraire à nos institutions et d'émanciper les Maç.·., comme avait été émancipé en 1830 le peuple belge tout entier.

» On a vu enfin les efforts faits par le clergé en Belgique pour rétablir la mainmorte, et la Maçon.·., si fortement intéressée dans la question, elle qui par ses relations nombreuses était à même de fournir de précieux renseignements, aurait dû garder le silence !

» Et si un jour des discussions tenant à notre nationalité, à notre indépendance venaient à surgir ; si des hommes indignes du nom de Belges, prêtant les mains à une presse soudoyée par l'étranger, se permettaient de

compromettre ce que nous avons de plus cher et de favoriser les vues d'un pays voisin, la Maçonn.·. devrait-elle, sous le prétexte qu'il lui est défendu de s'occuper de politique, garder le silence et rester dans l'inaction ? Qui oserait le soutenir ?

» En résumé, chaque nation jouit comme elle l'entend et des institutions qu'elle s'est données et des droits qu'elle a établis. Ses membres, qu'ils soient Maç.·. ou prof.·., ont intérêt à défendre ces droits et ces institutions; aussi la Maçonn.·. belge a-t-elle compris ses devoirs envers la patrie comme elle comprend ses devoirs envers l'humanité tout entière; gardienne des libertés que la Constitution proclame, elle n'a cessé de les défendre contre les attaques incessantes d'adversaires acharnés, et à la hiérarchie cléricale elle a opposé la hiérarchie des Enfants de la Vr.·. Lum.·..

» C'est ainsi que, jouissant des libertés qui nous sont précieuses et entre autres de la liberté d'association et de la liberté d'examen, nous permettons qu'on s'occupe en □∴, dans les circonstances où nous nous trouvons, de toutes les questions politiques, philosophiques et religieuses qui concernent notre pays, tout en nous abstenant scrupuleusement de toute discussion qui pourrait se rattacher à des nations étrangères entièrement dégagées de tout intérêt belge.

» Tel est le programme de la Maçonn.·. belge, qu'on s'est plu à travestir et qui, réduit à sa plus simple expression, ne porte et ne peut porter aucune atteinte aux relations internationales et maçonn.·..

» Veuillez agréer, TTT.·. CCC.·. FFF.·., M.·. S.·. B.·. F.·. P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·..

» **Le Fr.·. Gr.·. Maîtr.·. Nat.·. ad interim.**

» *(Signé)* VERHAEGEN, ainé (1). »

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, I, pages 176 à 179.

II

Lettre du Frère Defacqz à M. Nothomb
Ministre de l'Intérieur en Belgique.

« Monsieur le Ministre,

» Le 15 mars derniers, au Palais de la Nation, après la séance de la Chambre des représentants, en présence de six députés, Messieurs de Garcia, de Man, de Mérode, du Mortier, Osy et Vandeneynde, vous avez tenu à un autre député, M. Verhaegen, des propos où mon nom a été mêlé.

» Vous avez dit que la Franc-Maçonnerie, amusement longtemps inoffensif et possible, était devenue, en Belgique, entre les mains de quelques hommes, un instrument puissant et dangereux ;

» Que l'agitation de la Suisse était due aux manœuvres des loges maçonniques belges ;

» Que j'avais, l'été dernier, fait exprès un voyage dans ce pays pour préparer ce résultat;

» Qu'on devait s'attendre probablement à un mouvement semblable en Begique et que M. Verhaegen et moi ne tarderions pas à y tenter *une razzia de jésuites.*

» Dans ces paroles si graves, dont votre haute position accroît encore l'importance, vous accusez tout à la fois et l'Ordre des Francs-Maçons Belges et moi qu'on a bien voulu honorer de la Grande Maîtrise nationale. Vous permettrez au représentant du corps, vous permettrez à l'individu dont vous avez parlé si témérairement, quelques observations sur votre langage.

» Vous vous êtes trompé, M. le Ministre, et sur la Maçonnerie et sur moi. Que vous me jugiez mal, moi, cela se comprend et s'excuse. Vous ne me connaissez pas ou vous ne me connaissez plus. Nous avons quelque temps suivi la même carrière, lorsqu'au sortir d'une révolution à laquelle vous n'étiez pas étranger, nous

travaillions au Congrès national à la consolider par des institutions dont j'étais loin alors de prévoir le destin.

Poussé par un stimulant dont je n'ai jamais senti l'aiguillon, soutenu par des capacités que peu d'hommes possèdent et qui me manquaient, vous m'avez laissé loin derrière vous, dans la foule obscure : vous avez grandi au faîte des honneurs et du pouvoir, et moi je suis ce que j'étais auparavant, simple plébéien et fier de ce titre, dévoué à mon pays, attaché de cœur et de conviction à toutes nos franchises constitutionnelles. Séparés ainsi par un immense intervalle, il n'est pas étonnant que je vous sois inconnu, que vous ignoriez si je sais discerner la légalité du désordre et si l'intrigue ténébreuse va bien à mon caractère.

» Mais à défaut de justice, à défaut de générosité, au moins convenait-il de mettre dans vos discours la circonspection qui ne doit jamais abandonner un diplomate.

» Un homme d'État, un personnage si haut placé, devrait-il s'exposer à descendre du fauteuil ministériel dans l'arène judiciaire pour y faire réparation à un plaignant vulgaire ? Car enfin jusqu'à présent, il y a encore une justice en Belgique ; il y a des tribunaux qui la rendent aux faibles comme aux puissants, au Franc-Maçon comme au jésuite, au patriote comme au ministre : et c'est même là peut-être la cause de cette bienveillance dont ils sont l'objet, et qui depuis quelque temps, se trahit par tant d'égards.

» Faudra-t-il en venir aux formes juridiques pour détruire l'effet de vos soupçons ? Non, M. le Ministre. S'ils méritaient une explication, si j'avais à rendre compte de ma conduite, je dirais que dans la Suisse que j'ai traversée rapidement au mois de septembre 1844 (1) en revenant d'Italie, je ne me suis entretenu avec qui que ce soit, ni de maçonnerie, ni de politique, ni de jésuites. Et

(1) Parti de Turin dans la soirée du 9, je suis arrivé à Bruxelles le 17, rappelé par la maladie de ma mère que j'ai eu la douleur de perdre le 19.

comme je pense n'avoir encore donné par aucun mensonge le droit à personne de mettre en doute ma sincérité, cette affirmation, j'ose le croire, suffira à ceux qui me connaissent et dont je prise l'estime. Quant à ceux qui veulent d'autres preuves, je leur laisse le soin de se convaincre par eux-mêmes de ma sincérité.

» Mais ai-je besoin de me disculper, moi qui ai le droit de me plaindre ? Ferai-je au bon sens public l'injure de me justifier, et de quoi donc ? D'un fait précis, d'une allégation au moins vraisemblable ? Non : d'une supposition à laquelle pour toute réfutation il suffit de sa propre absurdité.

» Ah ! si je pouvais prendre vos paroles au sérieux, si la vanité pouvait m'aveugler sur des réalités palpables, quelles idées vous éveilleriez en moi ! Quelle glorieuse métamorphose ! Quel orgueil de me voir à la tête d'un corps qui vous ferait ombrage, d'une puissance dans l'Etat, d'une puissance capable de purger le pays des jésuites !

» Si vous même avez pris la chose au sérieux, cessez de vous alarmer pour ces bons pères ; ils sont désormais assez forts pour se passer de votre aide et n'avoir plus en Belgique rien à redouter de personne.

» Où s'égare votre sollicitude ? C'est pour les jésuites que vous tremblez, et l'avenir qu'ils préparent au pays ne vous cause point d'effroi ; la seule pensée d'un danger imaginaire dont ils seraient menacés vous fait frémir, et vous les voyez, impassible et froid, ruiner les libertés sans lesquelles il n'est plus de patrie, détruire l'une après l'autre toutes les conditions d'existence de notre nationalité. Ne vous y trompez pas : oui, c'est la nationalité même qu'ils attaquent au cœur. Voilà le péril qui devrait absorber vos méditations, voilà l'idée qui devrait vous préoccuper le jour et vous poursuivre encore jusque dans votre sommeil. C'est à fermer cet abîme qu'il faudrait appliquer toutes les ressources de votre génie, au lieu de vous mettre en peine de ce que fait une association occupée en silence de quelque théorie pacifique, de quelque œuvre de philanthropie.

» La situation faite au pays par ces hommes qui ont accaparé tout votre intérêt, est celle de toutes les nations qui doivent subir leur présence et dont le gouvernement vigilant et fort n'est pas perpétuellement en garde contre leurs tentatives d'envahissement. L'esprit de domination est de leur essence même. La société du XVIIIe siècle n'a pu les supporter, ils reviennent au XIXe, au sein d'une société nouvelle, qui a fait un pas immense dans la voie du progrès ; ils reviennent avec les mêmes idées, les mêmes prétentions, les mêmes moyens, comme si le genre humain pouvait rétrograder. Voyez, chez nous, les premiers actes produits par leur influence à leur retour sur la scène politique. Relisez cette incroyable *requête adressée au Congrès de Vienne*, le 8 octobre 1814, pour faire décréter en principe que l'exercice de la religion réformée ne serait permis qu'au Prince, à sa famille et à sa cour, et seulement dans l'intérieur des édifices royaux ; que des évêques feraient nécessairement partie du conseil d'État ; que la dîme serait rétablie, que les jésuites seraient rappelés et chargés de l'éducation de la jeunesse. Relisez le fameux *jugement doctrinal* sur la loi fondamentale des Pays-Bas, dans lequel l'intolérance ultramontaine épuise l'anathème et l'opprobre sur les droits naturels et sacrés dont la Constitution belge a de nouveau proclamé l'inviolabilité.

» Ces tendances audacieuses se sont-elles démenties depuis ? Qu'on ouvre les yeux, qu'on regarde autour de soi, mais de bonne foi, avec la volonté de voir. Ne sont-ce pas ces mêmes jésuites que l'Europe a jugés et condamnés après une expérience de deux siècles, ces jésuites turbulents, ambitieux, avides de richesses, ennemis de toute émancipation de la pensée, corrupteurs effrontés de la morale et compromettant par leurs excès jusqu'à la religion même ?

» Et vous vous étonnez qu'en Suisse, où la nation veille elle-même à sa garde, on se soit ému à l'approche d'un pareil fléau, vous vous étonnez qu'on se soit mis en mesure d'en empêcher l'invasion !

» Et vous croyez qu'il a fallu faire comprendre à ce

peuple si jaloux de sa dignité et de son indépendance, toute l'ignominie du joug qui allait s'appesantir sur elle !

» Et vous croyez que c'est de l'étranger qu'ont dû venir le conseil et l'initiative de la résistance?

» Oh ! non, M. le Ministre, convenez-en, vous n'avez pas fait cette injure à la patrie de Guillaume Tell et de Jean-Jacques Rousseau.

» Est-ce avec plus de foi que vous avez inculpé les Loges Maçonniques belges? Je ne saurais le croire et je n'ajouterai rien à votre conviction intime par la déclaration solennelle que nos Loges nationales ne sont pour rien dans ce qui se passe en Suisse ; qu'aucune Loge régulière, qu'aucun membre reconnu de l'ordre, que personne en son nom n'a coopéré de conseil ou de fait à la démonstration anti-jésuitique ou au mouvement politique dont elle est la cause ou le prétexe.

» Vous le savez aussi bien que moi, car vous aussi vous étiez des nôtres ; vous aussi vous avez reçu l'initiation maçonnique ; vous aussi vous avez participé à nos travaux dans les Loges, où vous avez même rempli d'éminentes fonctions. Vous connaissez donc et la mission de la Maçonnerie et les moyens dont elle dispose. Quoi que vous en ayez dit, vous n'êtes point de ces esprits superficiels qui n'y voient qu'un délassement où l'homme, pour se récréer, redevient enfant. Un esprit sérieux et méditatif comme le vôtre a dû y chercher et a pu y trouver autre chose.

» Eh bien, si vous avez voulu comprendre ses doctrines et ses tendances, ne joindrez-vous pas votre voix à celles de plus de neuf mille de vos frères de tout âge, de toute condition, appartenant à toutes les croyances religieuses, à toutes les opinions politiques, disséminés sur la surface du pays et qui rendront à l'Ordre maçonnique ce témoignage unanime que le respect des lois et de la religion est une des bases de ses enseignements, la tolérance pour tous, même pour ses ennemis, un des dogmes les plus sacrés ?

» De quel droit d'ailleurs jugerait-on la Maçonnerie

autrement que sur ses œuvres et qui oserait la condamner dans ce qu'elle a produit ? De quel droit accuser ses intentions quand elle n'est connue que par le bien qu'elle a fait ?

» Si elle n'avait pas pour règles invariables la plus saine morale, l'obéissance à la loi de l'État, l'amour de l'ordre et de la paix, aurait-elle traversé les siècles, résisté à tous les orages ? Quels secours l'auraient protégée, elle qui ne possède point de richesses, qui n'a jamais eu à rougir de trésors acquis par d'odieuses captations, par l'impudente spoliation des familles ; elle qui n'a point de faveurs à distribuer, et dont l'autorité, qui repose toute entière sur le raisonnement et la confiance, ne peut franchir l'enceinte de ses temples ; elle qui n'a d'autre secret pour se perpétuer que le plaisir qu'une âme honnête trouve à faire le bien pour lui-même ; elle enfin qui n'a d'autre peine que le mépris pour le transfuge qui l'abandonne ?

» Si elle était dangereuse pour les Etats, si elle avait pu le devenir, aurait-elle obtenu les encouragements des grands hommes qui ont créé ou réformé les empires, de Frédéric II, de Washington, de Napoléon ? Aurait-elle à l'étranger l'honneur de compter au nombre de ses grands-maîtres et protecteurs spéciaux, les rois de Suède et de Danemarck, le prince Guillaume de Prusse, le prince Frédéric des Pays-Bas ? Verrait-elle figurer dans les noms de ses adeptes ceux du roi des Français, du roi des Pays-Bas, du roi de Hanovre, du roi des Belges enfin, initié en 1813 à Berne, dans cette même Suisse où vous vous imaginez que ses frères veulent porter le trouble ?

» Si elle n'était pas fondée sur la tolérance et la fraternité universelle, aurait-elle, dans tous les temps, été un objet de défiance et de haine pour les tyrans et les fanatiques ; aurait-elle été proscrite par un Ferdinand VII, un duc de Modène, un don Miguel ; serait-elle, au contraire, florissante et honorée dans toutes les contrées des deux hémisphères où la raison et la liberté ne sont pas totalement enchaînées !

» Ce que la Maconnerie était dans l'antiquité, elle l'est

encore aujourd'hui. Ses principes sont immuables ; elle doit à leur religieuse observation sa longue existence, et l'altération de ses lois primitives ne sera l'ouvrage que de ses ennemis.

» Si vous aviez dédaigné d'étudier vous même sa constitution, son objet et le mode de son action rien de cela néanmoins ne serait un secret pour vous. La Maçonnerie, comme toutes les croyances, n'a-t-elle pas aussi quelque apostasie à pleurer ? L'espionnage n'est-il pas chez les jésuites un de ces moyens que la fin sanctifie ?

» Et que vous apprendront-ils dans leurs révélations impures : que nous ne les aimons pas ? Cela est vrai, et nous serions fâchés qu'on en doutât. Mais est-ce notre qualité de Francs-Maçons qui détermine la répugnance qu'ils nous inspirent ? Non, c'est le vif et sincère amour de la patrie. C'est comme citoyens, c'est parce que nous sommes belges et que nous voulons porter toujours ce titre avec honneur, que nous déplorons la ruine imminente des garanties de la gloire et de l'indépendance du pays ; c'est parce qu'il suffit d'aimer les lumières et le progrès de la civilisation, pour voir avec douleur s'affermir la domination abrutissante qui ne se maintiendra qu'en les étouffant.

» Ces sentiments nous sont communs avec tous les esprits éclairés de l'Europe, avec les gouvernements sages qui s'appuient sur des institutions libérales et sur l'affection des peuples, avec les princes qui ont expulsé les jésuites comme ennemis de la religion, comme ennemis des peuples, comme ennemis des rois.

» Cependant faut-il conclure de là que les Francs-Maçons prétendent, se substituant à la puissance publique, faire comme vous l'avez dit, une *razzia de jésuites*, les chasser du pays comme ils ont déjà été chassés de tous les Etats d'Europe, comme ils ont été chassés en 1773 de notre Belgique même, par une femme à qui vous élevez aujourd'hui des statues, par l'Auguste Marie Thérèse ? Non, mille fois non. Nous voulons être libres, mais avant tout nous savons être justes. Que la loi qui doit à tous égale protection, leur prête aussi son appui,

qu'ils grandissent et se fortifient à l'abri de ces institutions dont ils minent les fondements et qu'ils renverseront dès qu'ils pourront, sans danger pour eux-mêmes, nous écraser sous les débris.

» Mais ce que nous pensons, ce que nous disons tout haut; c'est qu'il ne faut pas s'aveugler volontairement, aller au devant du péril, lui présenter lâchement la tête; ce que nous réclamons, ce que nous exigeons comme un droit, c'est la tolérance, c'est la justice, c'est qu'on laisse aux Francs-Maçons la même liberté qu'aux jésuites, c'est qu'on n'attaque pas dans les Loges le droit d'Association qu'on respecte dans plus de quatre cents couvents ou congrégations qui enveloppent le sol belge de leur immense réseau.

» Au reste, on se gardera bien de les persécuter dès à présent, à découvert et au grand jour. Le temps approche, mais il n'est pas arrivé. En attendant, on se bornera à des menaces indirectes, à des tracasseries individuelles, à des disgraces déguisées sous des prétextes transparents; on armera tous les scrupules de la faiblesse, toutes les passions du fanatisme; on se créera un auxiliaire dans le zèle importun des mères, des femmes, des sœurs, des filles, mais on n'entreprendra rien contre l'Ordre en masse, avant d'être bien en mesure. On se rappelle avec amertume les résultats d'une attaque prématurée, le mécompte qui a suivi l'imprudente lettre pastorale du mois de décembre 1837. On n'a pas oublié que cet acte d'intolérance, loin de faire déserter les Loges, y fit, de toutes parts, affluer les néophytes et ramena à l'activité le plus grand nombre des Maçons émérites.

» Si nous sentions le besoin de raviver la ferveur, si nous étions animés de l'esprit de prosélytisme, avec quelle joie nous entendrions une menace adressée à la Maçonnerie. Quelle reconnaissance accueillerait un acte sérieux d'hostilité! Comme bientôt nous verrions doubler, tripler le nombre de 9 à 10,000 Maçons persévérants et courageux qui forment aujourd'hui la milice active de l'Ordre! Le danger qui éloigne les gens sans cœur, est un aimant qui attire les âmes fières et généreuses, et l'injuste

oppression tourne en définitive à l'avantage d'une bonne cause.

» Mais, je le répète, nous ne voulons pas nous faire d'illusion sur le but de vos paroles, car elles ont un but ; vous n'êtes pas homme à vous hasarder ainsi sans motif. Ce sont des semences jetées au vent mais non au hasard ; vous savez quel champ doit les recueillir ; elles y seront cultivées avec soin, on aidera à leur développement, et l'on jouira des fruits aux prochaines élections du mois de juin.

» Oui, tranchons le mot, tout se réduit à une manœuvre électorale.

» Cette imputation, qui s'envenimera en se propageant, deviendra un épouvantail. Habilement exploitée, elle effraiera, sur les projets des libéraux en général, les esprits méticuleux, les caractères faibles et irrésolus. Elle servira à les détacher de la cause patriotique pour les rallier à un autre parti, en un mot, à capter des suffrages pour les candidats de ces bons jésuites dont on voulait *faire une razzia*.

» Le désir de prémunir l'opinion contre cette influence n'est pas le moindre des motifs qui m'ont déterminé, M. le Ministre, à vous adresser cette lettre, et à publier la double protestation qu'elle contient. Vous l'auriez reçue depuis longtemps s'il n'y avait été question que de moi, mais je tenais à la communiquer d'abord à ceux que j'aime toujours à consulter, et dont je me constitue ici l'interprète et le garant.

» Bien des gens s'étonneront sans doute de l'importance que ces explications semblent donner à la Maçonnerie. Mais ce sont vos suppositions qui lui prêtent ce relief qu'elle n'ambitionnait pas. Ce sont vos provocations qui forcent à sortir de sa réserve habituelle une institution paisible et modeste, qui, sans redouter la publicité, ne cherche pas à entretenir le monde de ce qu'elle est ou de ce qu'elle fait.

» J'ai l'honneur d'être, M. le Ministre,

» Votre très humble serviteur.

» Signé : E. DEFACQZ

» *Grand Maître de l'Ordre maçonnique en Belgique.*

» **P. S.** — Je prends la liberté de joindre à cette lettre et de vous offrir un exemplaire de la belle médaille maçonnique frappée en 1838, et présentant, d'un côté, l'apologue du serpent et de la lime mis en action, de l'autre quelques préceptes de la Maçonnerie.

» Bruxelles, le 6 avril 1843 (1). »

III

Pour bien comprendre ce que les mots « **Propagande active en vue de préparer le pays** » veulent dire pour les Francs-Maçons, jetons un coup d'œil sur les causes secrètes de la Révolution qui vient de se produire au Brésil en novembre 1889.

A la fin du mois de mars 1889, sans que le besoin se soit fait sentir pour les non initiés aux menées révolutionnaires de la Maçonnerie Brésilienne, son organe officiel intitulé : *Bulletin du Grand Orient du Brésil, journal officiel de la Maçonnerie Brésilienne*, qui n'avait pas paru depuis 1884, reprit subitement sa publication.

Il s'agissait de porter officiellement à la connaissance des Francs-Maçons et des révolutionnaires quels étaient les chefs officiels destinés à prendre le commandement des conspirateurs.

Aussi, dès son premier numéro, le *Journal officiel de la Maçonnerie Brésilienne* consacre la meilleure partie de ses pages à donner des listes détaillées des hauts maçons dirigeants, classés par localités.

Dans son numéro de mai 1889 (page 43, lignes 7, 8, 9) il constate, que « le très puissant suprême conseiller, du 33e degré, le colonel F.·. *Jean-François de Costa Ferreira*, a prêté serment comme membre effectif du Suprême Conseil du Brésil à la date du 1er mai 1889. »

C'est ce colonel, aujourd'hui général de division, ainsi

(1) *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, III et IV, pages 181 à 187.

désigné pour être le chef du mouvement militaire révolutionnaire, qui se rendit à Pétropolis sept mois et demi plus tard pour faire prisonnière la famille impériale, dont il fut le geôlier en chef jusqu'à ce qu'elle eut été embarquée à bord de l'*Alagoas*.

Mais ne devançons pas les événements :

Moins de trois semaines avant la révolution, le *Journal officiel de la Maçonnerie brésilienne* publiait en tête de sa livraison de fin octobre 1889 (pages 155 à 157) les déclarations suivantes :

« La force des Loges ne réside pas tant dans le nombre que dans la qualité de leur personnel. »

« Inutile de remplir les tableaux des Loges de noms en grande quantité, si ces noms ne répondent pas à des éléments propres à l'obtention du but visé par l'Institution Maçonnique. »

« Dans des associations comme la nôtre, appelées à vivre en lutte continuelle pour le triomphe d'une idée, tous les membres associés doivent être des hommes d'action, convaincus de la bonté de leur cause et animés du courage et de la persévérance nécessaires pour faire front, en tout temps et en tout lieu, à l'ennemi qui nous surveille de près pour mettre à profit la moindre de nos hésitations, en faveur de ses projets funestes. »

« Nous n'avons que faire, nous n'en voulons pas, des hommes tièdes, morigénés, sans énergie, qui n'ont pas de courage pour faire avancer leur ligne de bataille, pour faire hardiment flotter au vent le drapeau de la cause qu'ils proclament en toute timidité. »

« La plus grande sévérité s'impose aux Loges dans le choix de ceux de ses membres, qui doivent être appelés à remplir les vides produits par l'épuration des registres des Loges. »

« Plus de contemporisations ! Que les comités secrets remplissent consciencieusement leurs devoirs et qu'ils aient le courage de ne s'inspirer que de la justice et des intérêts de l'Institution Maçonnique. »

Et dans le numéro suivant celui de novembre 1889 ce *Journal officiel* publie (à ses pages 190, 191) la déclaration suivante :

*** « *Au Gouvernement provisoire des Etats-Unis du Brésil.*

» Salut et fraternité,

» Le Grand Orient du Brésil, en son nom et comme représentant l'Ordre maçonnique, adresse son respectueux salut au Gouvernement provisoire de la République des Etats-Unis du Brésil, auquel il déclare adhérer et obéir, donnant ainsi une garantie certaine d'ordre public et de réorganisation du Pays.

» Rio de Janeiro, le 20 novembre 1889. »

Donc si le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil peut compter sur l'ordre public et sur la réorganisation du pays, c'est parce qu'il compte sur l'adhésion et l'obéissance de la Maçonnerie brésilienne.

L'aveu ne saurait être plus net.

L'action commune de la Franc-Maçonnerie Belge et de la Franc-Maçonnerie Italienne.

La sublime Encyclique *Humanum Genus* a eu un effet providentiel que la logique nous force à signaler à part. Elle a provoqué de la part des Puissances maçonniques dirigeantes de la Franc-Maçonnerie en Belgique et en Italie l'aveu formel de la communauté, de l'Unité de leur action contre l'Eglise catholique et contre le Catholicisme.

Le Suprême Conseil de Belgique (1) par l'entremise de

(1) Le *Bulletin des Travaux du Suprême Conseil de Belgique*, n° 27, dans la page 90, dit :

« L'Encyclique *Humanum Genus* est un long factum, qui ne nous a pas émus. Il ne produit aucun fait nouveau, nous laissons volontiers à d'autres le soin de le discuter, mais nous faisons suivre son texte :

1° De quelques considérations parues dans le journal *La Flandre libérale ;*

2° Du travail du F.·. Albert Pike et de quelques mots à ce sujet ;

3° De quelques considérations sur le résultat qu'elle a produit en Italie. »

son délégué représentant dans la Flandre, le Frère *Richard Tyman*, notaire à Gand, et au moyen du journal *La Flandre libérale*, a fait savoir aux libéraux belges, que :

⁂ « L'encyclique *Humanum Genus* condamne la Franc-Maçonnerie parce qu'elle est le laboratoire des doctrines les plus pernicieuses. »

« Or ces doctrines les plus pernicieuses sont précisement celles que la Constitution belge consacre. »

« La Constitution belge existe, il faut bien qu'on l'observe sous peine de s'exposer à l'application du Code pénal, et les plus fiers martyrs parmi nos adversaires se soucient peu de la prison. »

« La question n'est donc pas de savoir ce que les catholiques feront tant que la Constitution subsistera, mais bien de savoir ce qu'ils feront si jamais ils ont le pouvoir de la changer (1). »

La menace est clairement formulée, mais les Francs-Maçons belges tiennent à la préciser davantage :

⁂ « Nous ne demanderions pas mieux que de partager l'optimisme (2) de notre Illustre Frère *Albert Pike*. Mais nous doutons qu'une entière quiétude nous soit permise et si nous applaudissons à l'éloquence, à la mâle énergie, à l'érudition de notre Illustre Frère, *faisons notre profit* de ses révélations et de ses conseils, et comme chez nous *l'ennemi du genre humain* a récemment pris pied dans la place, **redoublons de vigilance** (3). »

Cette menace ne leur suffit pas, ils demandent des alliés à la Franc-Maçonnerie Italienne, et après avoir reproduit un article d'octobre 1884 de la *Rivista della Massoneria italiana* au sujet de l'Encyclique, le Suprême Conseil de Belgique constate que :

⁂ « L'Encyclique papale contre la Franc-Maçonnerie a eu un résultat inattendu. »

(1) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 27, pages 114 à 116.

(2) On vient de voir ce que le Suprême Conseil de Belgique appelle l'*Optimisme* du F.·. Pike, dont nous avons analysé la réponse à l'Encyclique.

(3) *Bulletin du Suprême Conseil*, n° 27, pages 245-246.

« La Grande Loge de la péninsule a voté l'acquisition d'un large emplacement dans le cimetière de Rome à l'effet de donner aux Maçons éminents une sépulture digne d'eux et de l'ordre. »

« On y élèvera un mausolée monumental, qui dominera en hypogée, où reposeront les dépouilles mortelles des plus méritants parmi les fils d'Hiram. »

« On voit par là que les Maçons Italiens n'entendent point céder aux injections hautaines du Vatican. »

« Nous les en félicitons (1). »

Ils les ont même « félicités » officiellement, car, la Loge *Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis* d'Anvers, a adressé au général Garibaldi la communication ci-après :

∴ « Très Cher et Très Ill.·. F.·. G. Garibaldi,

» Depuis l'avènement de l'époque moderne, chaque siècle est marqué par une révolution nationale. Tous les cent ans, un des grands peuples de l'Europe subit une crise salutaire, dégage sa virtualité propre et arrive à la virilité politique et sociale. Au XVIe siècle, c'étaient les Pays-Bas et l'Allemagne ; au XVIIe l'Angleterre; au XVIIIe la France; le nôtre aura vu la Révolution italienne et le renouvellement d'un peuple, qui fut un jour le maître et l'instituteur du monde et qui aujourd'hui est appelé à nous donner de nouveaux exemples et à ouvrir une ère nouvelle. Grâce à vous, l'Italie a levé son vrai drapeau qui est la guerre à la Papauté et la destruction, dans son siège même, de cette église dite universelle, dont chaque peuple s'émancipe le jour où il a conscience de lui-même.

» Les révolutions de ces quatre cents ans auront leur couronnement en Italie et le jour où vous aurez vaincu, l'antique autocratie verra son trône même déraciné et sa force définitivement abattue. Dans une si vaste entreprise, il est naturel que vous trouviez la réaction tout

(1) *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 27, page 200.

entière liguée pour vous faire obstacle; aussi, vous êtes, citoyen, le point de mire de la coalition universelle des prêtres et des despotes; ils vous ont livré bataille à Monte-Rotondo; ils vous ont assailli par trahison; ils croient vous avoir vaincu; mais si quelques milliers de braves volontaires sont tombés en martyrs, la nation italienne tout entière vous reste, et autour de l'Italie, des milliers d'hommes qui sont avec vous de cœur et d'esprit.

» Ces forces immenses répandues sur la surface de l'univers et composées de tous les esprits indépendants et libres, ne sont pas entamées et la grande lutte va commencer seulement. Pendant que la réaction étend ses réseaux, nous, nous resserrerons nos liens et nous formerons plus que jamais une masse compacte, capable de tenir tête aux éternels ennemis et de triompher dans ce siècle, comme nous avons triomphé dans les siècles précédents.

» Que l'Italie, aujourd'hui, soit la milice sacrée sur qui se concentrera tout l'effort de la lutte et vous, citoyen, soyez le drapeau de l'Italie; mais dans les combats que vous livrerez encore, sachez que nous sommes avec vous et que par vous, nous vaincrons.

» Honneur à vous, Garibaldi, qui êtes dans cette époque troublée le représentant désintéressé de la liberté universelle, honneur à l'Italie qui marche avec vous et qui triomphera pour tous les peuples. »

« Par mandement à la Loge *Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis* à l'Orient d'Anvers.

Le Secr.·. — *Le Vén.·.*

HUISTLER. — VICTOR LYNEN. »

(*Bulletin du Grand Orient d'Italie*, t. II, page 525.)

La Franc-Maçonnerie belge est « avec » la Franc-Maçonnerie italienne et vaincra « par » elle. Aussi le « résultat » cherché par la Franc-Maçonnerie belge

ne s'est point fait attendre et le Grand Orient de l'Italie lui a transmis, en septembre 1884, le document suivant (1) :

∴ « **Au Grand Orient de la Belgique.**

» *Très Illustres Frères :*

» La réaction cléricale qui, ou par la faiblesse des Gouvernements, ou par l'ignorance et l'instabilité des populations, ou par la loi inévitable qu'à chaque profond et inattendu changement social doivent suivre des efforts tendant à faire revivre le passé, redresse la tête, et, en quelques pays d'Europe, attaque hardiment les meilleures et les plus chères conquêtes de la civilisation et du progrès.

» En Italie, qui a eu le bonheur d'accomplir le plus grand fait de l'histoire humaine : le renversement du pouvoir temporel des Papes, nous tenons fièrement tête à l'infâme parti qui maudit notre formule sacrée, Liberté, Egalité, Fraternité, et combat, quoique en vain, avec les armes du nombre, des influences et des richesses, les développements à venir fatalement de la dite formule.

» Fiers de notre œuvre et sûrs de nos destins, nous adressons nos pensées et nos vœux à Nos Frères, qui, en divers Etats, avec un égal courage, combattent maintenant la lutte suprême, qui, chez nous, finit par la défaite de nos ennemis.

» Et c'est avec le plus vif intérêt et la plus vive sollicitude que les Maçons d'Italie fixent aujourd'hui leurs regards sur leurs Frères si chéris de la Belgique, lesquels, en ce moment, ayant été surpassés dans leur dernière lutte politique par leurs adversaires, persévèrent admirablement avec un courage héroïque, avec un ardent

(1) *Rivista della Massoneria italiana*, XV, pages 275 et 276.

patriotisme, avec une foi inébranlable dans un triomphe immanquable et imminent, et qui soutiennent fièrement la fureur inconsidérée et liberticide de ces derniers, lesquels ne reculent devant aucun excès, devant aucun abus pour réagir contre les plus belles conquêtes que la Belgique a faites pendant un demi-siècle.

» Nous espérons, chers Frères, que la victoire de nos ennemis sera de courte durée, et nous sommes d'avis que ces dures épreuves seront même d'une grande utilité à la diffusion et à la force des principes qui forment notre Institution universelle, puisqu'elles éveillent en nous la conscience des périls, qui encore nous entourent et nous rendent plus attentifs, plus prudents, plus actifs, plus forts, plus solides, plus aguerris.

» Notre victoire ne peut se dire complète et définitive jusqu'à ce que les forces de l'ennemi ne soient complètement épuisées et si elle nous était moins disputée, elle serait moins féconde d'encouragements, de confort et de bien.

» Pourtant, chers et vénérés Frères, au nom de toute la Famille des libres Maçons Italiens, nous adressons au Grand Orient de la Belgique et par lui à toutes les Loges, à tous les Frères, qui militent sous ses drapeaux, les plus vives, les plus affectueuses paroles d'encouragement, de solidarité et de fraternité.

» Poursuivez forts et intrépides dans vos précieux travaux tendant au bien de l'humanité et de la patrie.

» Poursuivez !

» Et comme elle a été anéantie pour toujours en Italie, la phalange réactionnaire sera par vous entièrement écrasée en Belgique. Plus la funeste hydre s'agite et se tord plus elle s'approche de sa dernière fin.

» Agréez, Illustres et Vénérés Frères, nos cordiales et affectueuses salutations. »

Suivent les signatures.

Nous avons respecté le français italien de ces Illustres Signataires dans tout le texte qui précède. Il montre que dans la lutte entamée en Belgique contre le Catholicisme par les Francs-Maçons belges, ces « Frères si chéris »

peuvent compter sur « la Solidarité » des Francs-Maçons italiens, pour anéantir en Belgique, comme elle a été écrasée en Italie, la funeste hydre. Ils leur rendent bien cette solidarité, comme le prouve la communication officielle suivante du Suprême Conseil de Belgique :

Bruxelles, le 14 décembre 1889.

« *Au Très Cher Frère Philippe Varlet, 33e, Grand Représentant du Suprême Conseil de Belgique à Rome.*

» Très Cher et Très Illustre Frère.

» Le Suprême Conseil de Belgique, dans sa séance du 29 novembre 1889, vous a voté des remerciements spéciaux pour avoir si bien interprété ses intentions en faisant inscrire le nom du Suprême Conseil de Belgique, parmi ceux des Corps Maçonniques représentés à l'inauguration de la statue de Giordano Bruno.

» Le Suprême Conseil de Belgique a assisté dans la pensée à cette grande cérémonie à laquelle vous avez bien voulu le représenter, et a été heureux de voir s'élever à Rome un monument durable pour affirmer les droits de l'homme au libre exercice de la raison, au libre examen et à la science libre, monument élevé autant à la gloire d'un martyr de ces libertés, qu'à la honte de ses bourreaux.

» Recevez, etc.

» Par mandement du Suprême Conseil,
» GUSTAVE JOTTRAND. »

(*Rivista della Massoneria italiana*, vol. XXI, page 19, col. 2.)

Etudions donc ce que les Francs-Maçons italiens ont fait pour écraser cette « funeste hydre », pour combattre ce qu'ils appellent « nos ennemis » en s'adressant aux Francs-Maçons belges et en leur prêchant l'action commune contre le Catholicisme.

LA FRANC-MAÇONNERIE EN ITALIE

I

Origines et développement de la Franc-Maçonnerie en Italie.

L'Italie n'ayant été qu'une expression géographique pure et simple jusqu'aux années 1859-1860, où son Unité nationale devint enfin une réalité, nous ne pouvons étudier l'origine et le développement de la Franc-Maçonnerie en Italie, qu'en examinant cette question successivement et en détail pour chacun des différents Etats qui occupaient, avant 1859, l'ensemble du territoire italien et en réservant l'étude vraiment d'ensemble pour la période postérieure à 1859.

La Franc-Maçonnerie a été introduite dans les différents Etats italiens aux dates suivantes :

En Toscane en 1729.
Dans les Etats de l'Église en 1734.
En Sardaigne en 1739.
Dans les Deux Siciles en 1749.
A Venise en 1772.
A Gênes en 1782.
En Lombardie en 1784.
Et, enfin, dans la Nation Italienne unifiée en 1859.

C'est dans cet ordre chronologique que nous allons classer les matériaux historiques inédits qui composent notre texte. A part quelques développements pour la mise à jour, c'est le résumé historique secret de l'Histoire de la Maçonnerie en Italie, rédigé en 1863, dans le but de rendre complète l'instruction maçonnique de Garibaldi « le premier Maçon de fait et de droit de l'Italie. » La

rédaction en est due au savant Frère *Dominic Anghèra*, lieutenant-général, Commandeur du Suprême Conseil de Palerme.

1. TOSCANE.

La première Loge italienne fut fondée en 1729 à Florence par Charles Sackville, duc de Dorset, descendant direct de Thomas Sackville, qui fut Grand Maître de la Franc-Maçonnerie anglaise en 1561, sous la reine Elisabeth.

D'autres Loges furent fondées en Toscane ; et en 1731 une Grande Loge s'établit à Florence, et installa de nombreux ateliers dans le Grand Duché.

Mais le grand duc de Toscane Gaston de Médicis, en 1737 et Sa Sainteté le Pape Clément XII en 1738, le premier par un édit, et le second par la bulle *In eminenti*, défendirent les réunions maçonniques sous les peines les plus sévères.

La Franc-Maçonnerie reprit ses travaux en Toscane, lorsque le duc de Lorraine, François, qui avait été initié « Maçon » en 1731, à la Grande Loge de La Haye présidée par lord Stanhope, comte de Chesterfield et ambassadeur d'Angleterre, devint Grand Duc. Ils prirent de l'importance ; car, dans une courte période, quatre Loges, dont deux, le n° 117 en 1763 et le n° 138 en 1765, sous l'Obédience de la Grande Loge schismatique d'Angleterre, et, deux autres, les n°s 410 « l'Union Parfaite » et 412 « Amour fraternel sincère » en 1771, sous l'Obédience de la Grande Loge régulière d'Angleterre, furent fondées à Livourne.

Le Grand Duc fit fermer toutes ces Loges et d'autres fondées par les troupes françaises en 1796, par un édit de mars 1800.

Mais renversé lui-même du trône grand ducal, l'interdiction contre la Franc-Maçonnerie disparut; le Grand Orient de France fonda en 1801 la Loge « Les Amis de la Gloire et des Arts », à Mantoue, et de 1807 à 1809 un grand nombre de Loges furent établies en Toscane, sous les auspices du Grand Orient de France, et sous l'Obédience du Grand Orient de Milan.

Le retour du grand duc Ferdinand en 1814 fit disparaître de nouveau toute activité maçonnique en Toscane, jusqu'en 1856, et, à la suite du mouvement insurrectionnel sicilien, le Grand Orient de France fonda à Livourne, la Loge « Amici veri dei Virtuosi ».

2. ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Le 16 août 1734, une Loge inaugurait ses travaux à Rome sous la présidence du Frère Joseph Colton, tenant ses pouvoirs de la Grande Loge d'Angleterre.

Le 20 août 1737 cette Loge, qui était sous la présidence de Lord Wintoun, fut fermée par le gouvernement pontifical; et seuls les Maçons étrangers, de passage à Rome ou habitant la Ville Éternelle, tinrent des réunions franc-maçonniques jusqu'en 1788. A cette date, une deuxième Loge fut fondée pour être détruite à son tour le 27 décembre 1789 (le jour même de l'arrestation de Cagliostro) par les émissaires du gouvernement papal.

Il ne fut plus question de Loges Franc-Maçonniques à Rome jusqu'en 1809. La France s'étant annexée les États du Pape, avait proclamé Rome la seconde capitale de l'Empire, et plusieurs Loges furent alors constituées sous les auspices du Grand Orient de France.

Mais en 1814, au retour du Pape Pie VII, la Franc-Maçonnerie fut interdite et disparut dans les États du Pape, pour ne reparaître qu'en 1861, lors de la constitution à Rome d'une Loge sous les auspices et l'obédience du Grand Orient de Turin.

3. SARDAIGNE.

En 1739, Lord Raymond, Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre nommait le Marquis des Marches Grand Maître de la Grande Loge provinciale de Savoie et de Piémont; elle avait trois Loges sous son obédience.

A partir de 1770, le Grand Orient de France établit des Loges en Sardaigne, et, parmi elles, une « Les trois

Mortiers » se proclama Grand Orient de Sardaigne et fonda même une Loge à Dresde sous son obédience.

Mais la Grande Loge d'Angleterre continua à fonder des Loges en Piémont et la Loge « Saint Jean de Nouvelle Espérance » fut constituée à Turin, le 25 mars 1775.

En 1782, *quatorze* Loges travaillaient activement tant en Piémont qu'en Savoie.

En 1788, le roi Victor Amédée III centralisa l'autorité maçonnique dans la Grande Loge de Sardaigne qui siégeait à Chambéry, mais, ensuite et par décret royal du 11 janvier 1790, il la déclara dissoute, sans interdire aucunement les travaux des Loges qui se placèrent sous différentes obédiences.

En 1792, lors de la cession de la Savoie à la France, les Loges savoyardes travaillèrent sous les auspices du Grand Orient de France. Enfin, le même roi Victor Amédée III promulgua son édit du 20 mai 1794 interdisant absolument tout travail franc-maçonnique; les Loges furent dissoutes et ne reprirent leurs travaux que lors de l'occupation française en 1802.

En remontant sur le trône, le roi de Sardaigne remit en vigueur par décret du 20 mai 1814, son interdiction absolue et les travaux cessèrent à partir de cette date, dans tout le royaume sarde.

4. DEUX SICILES.

Le 24 juin 1749, un négociant grec, membre de la Grande Mère Loge de Marseille, constitua à Naples la première Loge napolitaine.

Le 10 juillet 1791, le roi Charles II, influencé par la Bulle *Boni Dei* de Benoit XIV, interdit la Maçonnerie dans tout le royaume.

Mais en 1752, cédant aux instances du précepteur de son fils, il autorisa l'installation de nouvelles Loges.

Une Grande Loge de Naples fut constituée en 1754 sous les auspices de la Grande Mère Loge de Marseille. Elle changea d'obédience pour se mettre sous celle de la Grande Loge de Hollande en 1760 et passa à la juridic-

tion de la Grande Loge d'Angleterre en 1762. En 1764, Lord Blaney, le Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre, nomma le Frère Nicolas Manuzzi, Grand Maître de cette Grande Loge de Naples, qui se constitua comme autorité maçonnique indépendante le 27 février 1764. Elle avait sous son autorité 4 Loges à Naples et 5 dans les différentes provinces du royaume.

Mais, dès l'année suivante, une Loge fut fondée à Naples sous les auspices du Grand Orient de France, et deux autres sous l'Obédience de la Grande Loge d'Angleterre. En 1770, il y avait déjà à Naples un Grand Maître Napolitain indépendant, le Prince de Caramanica, et un Grand Maître Napolitain, nommé par la Grande Loge d'Angleterre, le Duc della Rocca, César Pignatelli.

Le roi Ferdinand IV mit ces deux Grands Maîtres ennemis d'accord, en supprimant, par les conseils de son premier Ministre Tanucci, la Franc-Maçonnerie dans tout le Royaume. Mais la reine Caroline, fille de l'empereur d'Autriche François de Lorraine et sœur de Marie-Antoinette de France, prit la Franc-Maçonnerie sous sa protection, en haine de Tanucci, et cette prohibition fut révoquée. Le Frère Diego Naselli fut élu Grand Maître national unique, le 24 juin 1776, et, les deux Loges qui obéissaient à la Grande Loge d'Angleterre, entrèrent dans le giron de la Grande Loge de Naples.

Une Grande Loge provinciale de Sicile avait été constituée le 24 décembre 1776 à Palerme, pour gouverner les Loges de la Sicile; c'est cette Grande Loge que le Frère Weiler, émissaire du Rite de la Stricte Observance, érigea, en 1777, en sous-Prieuré de ce Rite.

Le roi Ferdinand IV renouvela son interdiction contre la Maçonnerie en 1781; mais en 1783 il leva à nouveau cet interdit, en soumettant les Loges au contrôle judiciaire. Ce contrôle, très strictement appliqué, fut cause de la disparition radicale de la Franc-Maçonnerie dans le royaume, jusqu'à la rentrée des Français à Naples en 1804.

Les Français constituèrent un Grand Orient de Naples

en 1804, dont le Général Lecci fut le premier Grand Maître. Ce Grand Orient fusionna en 1805 avec le Grand Orient d'Italie dont le Frère Eugène de Beauharnais était le Grand-Maître.

Quatre ans après, le 24 juin 1809, un nouveau *Grand Orient indépendant de Naples* fut constitué, et, le 11 juin de la même année, ***un Suprême Conseil du 33e degré du Rite Ecossais ancien et accepté*** fut créé. Le roi Murat se fit nommer, le 24 juin 1809, Grand Maître du premier qu'il transforma en Grand Orient d'Italie, et Souverain Grand Commandeur du second le 7 octobre 1812.

A la chute du premier Empire, Murat fut chassé du trône et la Franc-Maçonnerie fut interdite le 5 août 1816 dans tout le royaume.

En 1820, il n'existait dans le royaume des Deux Siciles qu'un seul Chapitre et trois Loges à Messine, en Sicile.

Mais en 1821 le Grand Orient de Naples et des Deux Siciles se déclara dissous et, sauf une Loge qui exista pendant quelques mois à Palerme pendant la Révolution de 1848, la Franc-Maçonnerie ne travailla plus dans les Deux Siciles tant que ce Royaume resta indépendant.

5. VENISE.

C'est sous les auspices et avec des constitutions de la Grande Loge d'Angleterre que les Loges n° 438 « L'Union » et 439 « Verona » furent constituées : la première le 27 novembre 1772 à Venise et la deuxième le 28 novembre de la même année à Vérone.

En 1781, le Rite de la Stricte Observance constitua à Padoue une Préfecture et un Chapitre du Rite ; ceux-ci fondèrent une Loge à Vicence en 1781.

Le décret du Sénat de la République de Venise du 3 mai 1785 supprima toutes ces Loges, ainsi que tous les travaux de la Franc-Maçonnerie sur le territoire vénitien.

6. GÊNES.

La Grande Loge d'Angleterre constitua en 1782 à Gênes la Loge « Anglo-Ligurienne » n° 444, qui travailla jusqu'à ce que l'édit du Sénat du 20 mars 1803 interdisant la maçonnerie eût dispersé ses membres.

Lors de l'annexion de Gênes au royaume de Sardaigne, la Franc-Maçonnerie y cessa ses travaux jusqu'en 1856. A la suite du mouvement insurrectionnel sicilien, le Grand Orient de France fonda à Gênes la Loge « Triunfo Ligure ».

7. LOMBARDIE.

La Grande Loge d'Autriche présidée par Zinnendorf avait fondé, dès 1784, une Grande Loge provinciale de Lombardie, qui gouvernait, sous ses auspices et sous son obédience, une Loge établie à Milan et une autre établie à Crémone.

Un Edit impérial de l'empereur François du 12 mars 1795, supprima toutes ces Loges, et ce n'est qu'en 1801, lors de la proclamation de la République italienne, que les travaux maçonniques reprirent vigueur en Lombardie.

Le 26 décembre 1801 le Grand Orient de France constitua une Loge « l'Heureuse Rencontre » à Milan.

Le 24 juin 1805 le Suprême Conseil de France constitua à Milan *un Suprême Conseil du 33me degré du Rite Ecossais Ancïen et Accepté pour l'Italie.* Sa charte constituante était signée par de Grasse-Tilly, Peyron, Benier et Vidal.

Ce Suprême Conseil fonda en 1805 le *Grand Orient d'Italie*, dont le premier Grand Maître fut Eugène Beauharnais.

Ce Grand Orient d'Italie absorba en 1805 le Grand Orient de Naples et fut reconnu indépendant par le Grand Orient de France le 11 mai 1808.

Un grand nombre de Loges furent fondées sous son

obédience en Lombardie, mais toutes cessèrent leurs travaux en 1814, lors de la chute de la domination française.

8. ROYAUME D'ITALIE.

Le roi Victor Emmanuel de Sardaigne acquit en 1859 toute l'Italie du Nord moins Venise et moins la Savoie, en 1860 l'Italie du Sud, en 1866 Venise et enfin Rome en 1870.

L'histoire maçonnique de l'Italie en tant que Nation une et indépendante commence donc en 1859.

Dans cette année 1859, une Loge « Ausonia » se constitue à Turin sous la protection de Cavour et suivant le Rite Italien de trois degrés, qui n'est autre chose que le Rite Anglais tout pur, et cet exemple fut bientôt suivi un peu partout en Italie, à Gènes, à Milan, à Florence, à Pise, à Livourne, à Rome et ailleurs.

Ces Loges se proposèrent la constitution d'une grande Loge pour les administrer, et, à la mort de Cavour, offrirent la présidence provisionnelle au comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris. Nigra refusa cette offre ; quelques Loges s'étaient abstenues, lors du vote.

La première assemblée constituante de la Franc-Maçonnerie italienne, dont le Grand Maître adjoint Govean avait signé la convocation, put ainsi se réunir, en pleine liberté, le 26 décembre 1861 à Turin, et prolonger ses séances, auxquelles vingt-deux Loges étaient représentées, jusqu'au 1er janvier 1862.

Cette première assemblée constituante fut trop intéressante dans ses déclarations pour que nous ne consacrions pas un développement spécial à ses travaux.

Le 26 décembre 1861, après la constitution de l'assemblée, le Régent, le Frère Govean, lut deux lettres du comte Nigra, datées de Paris le 22 novembre et le 11 décembre 1861 ; le Frère ambassadeur renonçait *a priori* à la Grande Maîtrise par modestie d'abord, et pour laisser l'assemblée libre de son choix ensuite.

Le 27, le Frère David Levi, député au Parlement et grand secrétaire du Grand Orient, prononça un discours dont les affirmations suivantes sont à retenir :

» 1° La Franc-Maçonnerie existe en Italie depuis le XIIe siècle.

» Son père fut *Raymond Lulle*.

» Son défenseur fut *Manfred*, qui fit à la Papauté la » guerre la plus mortelle ; son pontife fut le *Dante*, qui » opposa la Bible de la Franc-Maçonnerie, la *Divine* » *Comédie*, à la Bible des Papes à la *Vulgate*; ses héros » furent *Faust Socin* dans la question religieuse, et » *Giordano Bruno* dans la question philosophique.

» 2° La Franc-Maçonnerie italienne, lorsqu'elle mettra les pieds à Rome, n'oubliera pas que Giordano Bruno attend d'elle, depuis trois siècles, expiation, revendication et gloire.

» 3° Après 1815, la Franc-Maçonnerie italienne quitte le terrain religieux de Socin et le terrain philosophique de Bruno, pour entrer dans le terrain de l'action ; s'organisant en ventes, elle constitua le carbonarisme.

» 4° Après 1830, la Franc-Maçonnerie italienne fonda « la Jeune Italie », de laquelle Mazzini fut l'apôtre, comme huit siècles avant Dante avait été l'apôtre des destinées de l'Italie.

» 5° La Patrie italienne demandait à la Franc-Maçonnerie depuis le XIIe siècle une Italie nation.

» Nous la lui avons donnée, mais seulement au point de vue *politique*.

» Il nous reste à obtenir la victoire au point de vue *moral* et au point de vue *philosophique*, en renversant la Papauté pour remporter la première; en établissant notre domination pour remporter la seconde. »

Le 28 décembre l'assemblée se déclare *Seule Souveraine*, comme étant, en Maçonnerie, la conséquence de l'existence de l'Italie comme nation et vote les 16 premiers articles de la constitution de la Franc-Maçonnerie italienne; le 29, les articles 17 à 21 ; le 30, les articles 22 à 33; le 31, les articles 34 et suivants jusqu'au 50e et dernier sont votés.

Le 1er janvier 1862, le Frère Gaëtan Consentini, après avoir exposé que le Général Garibaldi, qui « médite solitaire à Caprera les moyens efficaces de rendre *totale* la

rédemption de la Patrie, » et a consacré toute son existence à la Liberté, à l'Egalité, et à la Fraternité, est *de droit* et *de fait* le premier Maçon de l'Italie, demande que le Frère Garibaldi soit officiellement proclamé « Premier Franc-Maçon de l'Italie », qu'il ait droit aux honneurs de Grand Maître dans toutes les Loges et qu'une médaille d'or massif soit frappée en son honneur pour perpétuer ces honneurs.

L'assemblée vote à l'unanimité cette proposition et nomme dix-sept membres qui composeront le *Grand Orient d'Italie*. Celui-ci se constitue, s'établit et proclame son existence sous la présidence du Comte *Constantin Nigra*, nommé Grand Maître à l'unanimité.

Le 1er janvier 1862 l'existence du Grand Orient d'Italie fut donc proclamée à Turin, *Nigra* étant nommé son Grand Maître avec Garibaldi comme Grand Maître passé honoraire.

Mais la Franc-Maçonnerie italienne portait en elle-même le germe des plus graves dissidences.

Dès 1860, quelques 33mes avaient érigé à Naples un Suprême Conseil du 33me degré, qui avait la prétention d'être la continuation de celui qui, fondé à Naples en 1809, avait existé jusqu'en 1821 ; ces 33mes avaient trouvé ou constitué un grand nombre de Loges qui acceptèrent leur autorité.

Mais, dans cette même année 1860, les 12 Loges de la Sicile qui pratiquaient le Rite Ecossais ancien et accepté en 33 degrés, se réunirent et fondèrent un Grand Orient du Rite Ecossais auquel se joignit le Suprême Conseil de Milan disparu à la chute de l'empire de Napoléon et réapparaissant maintenant à Palerme. Ces loges désignèrent Garibaldi comme Grand Maître de ce Grand Orient et Souverain Grand Commandeur de ce Suprême Conseil.

En troisième lieu les 33mes, Ghersi, Piret et Murin, membres d'un Consistoire de Princes du Royal Secret ou 32me degré établi à Turin, s'attribuèrent en 1862 tous les droits d'un Suprême Conseil du Rite Ecossais, en octroyant des constitutions à des Loges et en préparant les voies pour la constitution à Turin d'un Grand Orient Ecossais.

En quatrième lieu, un deuxième Consistoire des Sublimes Princes du Royal Secret, siégeant à Livourne, agissait d'une manière analogue et s'arrogeait toutes sortes de prérogatives injustifiables.

Ainsi, au commencement de l'année 1863, le Grand Orient d'Italie se voyait combattu par **quatre** Suprêmes Conseils d'Italie, respectivement à Naples, à Palerme, à Turin et à Livourne, et n'était appuyé que par les Grands Orients de France et de Belgique. Son Grand Maître Nigra donna sa démission. Il fut remplacé dans la grande Maîtrise par le ministre Cordova, élu le 1er mars 1863 par 15 voix contre 13 données à Garibaldi, pour exercer l'autorité du Grand Orient d'Italie sur les 68 Loges que cette puissance maçonnique comptait cette année sous son obédience.

Le 1er août 1863, dans la deuxième Assemblée Constituante générale qui eut lieu à Florence, le mécontentement général fit explosion, et tous les dignitaires du Grand Orient d'Italie donnèrent leur démission qui fut acceptée. Une commission de cinq membres fut désignée pour rédiger un nouveau projet de constitution et comme ce « Comité des cinq », n'était composé que de Francs-Maçons appartenant au Rite Ecossais Ancien et Accepté, il ne tarda pas à faire parler de lui.

Le nouveau projet de constitution étant terminé, la troisième Assemblée Constituante de la Franc-Maçonnerie italienne se réunit à Florence, du 21 au 24 mai 1864, avec les représentants de trente-deux Loges du Rite italien (Symbolique) et de douze Loges du Rite Ecossais (Hauts Grades).

Le 22 mai 1864, un nouveau *Grand Orient d'Italie* (le deuxième puisque celui de Turin existait toujours) fut proclamé par cette Assemblée Constituante, comme devant siéger à Florence.

Il se composait de 40 membres, avait son siège à Florence, avec des sections à Naples et Palerme, et permettait aux Loges de pratiquer soit le Rite Symbolique pur, soit le Rite Ecossais.

Le 23 mai 1864, Garibaldi fut proclamé Grand Maître

du Grand Orient d'Italie et Lucca, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du 33me degré pour l'Italie siégeant à Turin. Dans ce Suprême Conseil se fondaient les anciens Suprêmes Conseils de Turin, de Naples et de Livourne.

Mais le Suprême Conseil de Palerme ne voulut nullement se rallier à cette constitution d'un Suprême Conseil unique pour l'Italie, et s'agita tant et si bien, lui et les douze Loges qu'il avait sous son obédience, que Garibaldi se crut obligé de donner sa démission de Souverain Grand Commandeur, dont il remplissait la charge depuis 1863. Il fut remplacé, chose étrange ! par *Lucca*, le Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil d'Italie.

Aussitôt, cela va sans dire, que cette nomination de Lucca fut connue, il surgit à Palerme même un nouveau et cinquième Suprême Conseil central dont le prince Sant'Elia était le Souverain Grand Commandeur.

Et pour que rien ne manquât à cette multiplication de puissances, d'autorités et de groupes maçonniques, onze des Loges du Rite Italien Symbolique, mécontentes des résultats amenés par la troisième Assemblée Constituante de Florence, se réunirent à Milan, du 1er au 5 juin 1864, et constituèrent un sixième Suprême Conseil sous le nom de Grand Conseil. C'était une sorte de Grande Loge pour les Grades Symboliques dont le siège était à Turin et dont le Grand-Maître fut le Frère *Franchi*, ce qui faisait pour Turin un Suprême Conseil et un Grand Conseil exerçant chacun une autorité indépendante.

En 1865, le Grand Orient d'Italie (tous les Rites) fut transféré de Turin à Florence, le Grand Conseil d'Italie (Symbolique) fut transféré de Turin à Milan. Turin conserva son Suprême Conseil d'Italie, en sorte qu'à cette époque, la Franc-Maçonnerie italienne était gouvernée par cinq Puissances maçonniques distinctes ; savoir :

Le Grand Orient d'Italie, à Florence, ayant 150 Loges dont *Lucca* était le Grand-Maître.

Le Suprême Conseil d'Italie, à Turin, ayant 9 Loges et dont le même *Lucca* était Souverain Commandeur.

Le Grand Conseil d'Italie, à Milan, ayant 10 Loges et dont *Franchi* d'abord et *Quartalla* depuis 1867 furent les Grands Maîtres.

Le Suprême Conseil de Palerme, à Palerme, ayant 40 Loges et *Garibaldi* comme Souverain Grand Commandeur.

Le Suprême Conseil Central, à Palerme, ayant 6 Loges et dont le prince *Sant'Elia* était Grand Commandeur.

Les conflits quotidiens résultant de cette quintuplicité de puissances et de juridictions étaient tellement nuisibles au développement de la Franc-Maçonnerie italienne, que Garibaldi prit l'initiative de la convocation, à Naples, pour le 21 juin 1867, des représentants accrédités de toutes les Loges italiennes, sans acception d'obédience.

Il n'en résulta qu'une assemblée de représentants de Loges sous l'obédience du Grand Orient de Florence et sous celle du Suprême Conseil de Palerme seulement, dont la présidence fut donné à *Lucca*, le Grand-Maître du Grand Orient de Florence.

Cette assemblée décida que le Suprême Conseil de Palerme, que Garibaldi présidait, se fondrait dans le Grand Orient d'Italie, que les quatre sections de ce Grand Orient, ayant leurs sièges à Florence, Turin, Naples et Palerme, seraient supprimées, que *Cordova* serait Grand-Maître, *Garibaldi*, Grand-Maître honoraire ***ad vitam*** et *Lucca* Grand-Maître honoraire pour un an du Grand Orient unique pour l'Italie.

Mais le Suprême Conseil de Palerme n'approuva pas cette fusion. Il remplaca Garibaldi comme Souverain Grand Commandeur par le Frère *Campanella* et essaya par tous les moyens d'étendre sa juridiction. Il réussit assez pour constituer 16 nouvelles Loges dans la seule année 1867-1868.

D'un autre côté, Cordova ayant donné sa démission par raison de santé, le Frère *Frapolli* fut nommé Grand-Maître du Grand Orient d'Italie. Par son énergie il parvint à détacher de ce Suprême Conseil de Palerme la

presque totalité des Loges qui avaient accepté l'obédience de cette puissance maçonnique.

Le Grand Conseil (pour le Symbolisme) de Milan, ne parvenant pas à vivre d'une existence bien personnelle, fusionna, à son tour, le 1er avril 1868 avec le Grand Orient d'Italie, qui n'eut désormais comme concurrent que le Suprême Conseil de Palerme, tout décadent qu'il était.

Aussi le Grand Maître Frapolli n'épargna aucun effort pour vaincre cette concurrence ; il obtint que, déjà dès 1869, *cent cinquante* Loges fussent représentées à l'Assemblée convoquée à Florence par les soins et sous la présidence du Grand Orient d'Italie.

Le 24 juin 1870 *Mazzoni* fut nommé Grand Maître du *Grand Orient d'Italie* qui établit définitivement son siège à Rome dès le 29 septembre 1870.

Le 25 avril 1872 les nouvelles constitutions du Grand Orient d'Italie furent adoptées, et enfin, en 1873, le Suprême Conseil de Palerme fusionna définitivement avec le Grand Orient d'Italie, qui devint alors la *Puissance Maçonnique unique* pour le gouvernement de la Franc-Maçonnerie Symbolique en Italie.

Le Suprême Conseil se disant « d'Italie », siégeant à Turin et présidé par le médecin de Garibaldi, le Dr Timothée Riboli, avait vu, dès 1876, un de ses membres, le Colonel et Sénateur Georges Tamajo, fonder à Rome un autre Suprême Conseil, se disant également « d'Italie », et dont il s'était fait nommer Souverain Grand Commandeur le 14 janvier 1877.

Pendant dix années, de 1877 à 1887, cette triplicité de Puissances maçonniques :

Le Grand Orient d'Italie à Rome,
Le Suprême Conseil d'Italie à Rome,
Le Suprême Conseil d'Italie à Turin,

exista en état d'hostilité ouverte, jusqu'à ce que la situation devînt intolérable pour les deux Souverains Grands Commandeurs, Riboli et Tamajo, des deux Suprêmes Conseils de Turin et de Rome.

A la fin, cette crise fut résolue par le système du troisième larron, et puisque ni le Grand Commandeur Riboli de Turin, ni le Grand Commandeur Tamajo de Rome ne voulaient céder, on les transforma en Grands Commandeurs honoraires *ad vitam* et on nomma Grand Commandeur effectif le Grand Maître du Grand Orient d'Italie, le banquier *Adrien Lemmi*, résidant à Rome.

Voici le texte officiel des documents relatifs à cet acte qui a réalisé l'unification définitive de la Franc-Maçonnerie italienne :

⁂ « 1. *Ad Universi Terrarum Orbis Summi Architecti Gloriam.*

« *Deus meumque jus.* *Ordo ab Chao.*

» A tous les Suprêmes Conseils du 33me et dernier degré du Rite Écossais Ancien et Accepté, régulièremen constitués et reconnus dans toutes les parties du monde.

» Très Puissants, Illustres, Vénérés et Chers Frères :

» La complète unification de la Maçonnerie du Rite Écossais Ancien et Accepté pour la juridiction italienne est un fait accompli, un Suprême Conseil du 33me degré unique existe en Italie désormais et gouverne de Rome, la capitale de la nation, tous les corps maçonniques et tous les frères de l'ancien et vénéré Rite Écossais.

» Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent Balaustre du 11 décembre 1876, quatorze Frères 33es, 7 de Turin et 7 de Rome, se sont réunis les 27 et 28 du mois de janvier dernier, dans la Vallée de l'Arno, à Florence, et ont exercé leur mandat d'Elus légitimes et de Représentants reconnus, en procédant, avec la régularité la plus grande, aux élections de tous les dignitaires du Suprême Conseil unique des 33es.

» Pour le poste élevé de Souverain Grand Commandeur, les délégues ont porté leurs suffrages sur notre Vénéré et très cher *Adrien Lemmi*, 33e et Grand Maître de l'Ordre.

» Celui-ci, tout en protestant de sa reconnaissance pour ce grand honneur, a voulu que nous, Souverains Grands Commandeurs *ad vitam*, prenant acte du vote des délégués, nous lui conférions toute l'autorité pour laquelle ceux-ci l'avaient dignement désigné.

» Et nous, applaudissant à une aussi sage et véritablement fraternelle résolution, nous lui avons délégué pour neuf années, notre Souveraine Puissance, que lui, avec le titre de Souverain Grand Commandeur délégué, a déjà assumée et qu'il exerce en notre nom et par notre mandat.

» Nous vous invitons, en conséquence, Très Puissants, Illustres, Vénérés et Chers Frères à vouloir bien reconnaître au Très Puissant Frère *Adrien Lemmi*, 33e, l'autorité que nous lui avons librement déléguée et à lui transmettre vos communications officielles.

» En vous faisant part de ce grand événement, nous vous prions de vouloir bien continuer au Suprême Conseil des 33es pour la juridiction italienne votre bienveillance fraternelle et le concours si souhaité et si précieux de votre solidarité, de vos conseils et de votre amitié.

» Nous nous considérons véritablement très heureux d'être parvenus, à la satisfaction des Frères italiens, à réunir dans un seul corps la Maçonnerie de notre pays, laquelle, rendue ainsi plus discipliné et plus forte, pourra mieux concourir avec les autres familles sœurs du monde à la propagation et la défense des grands principes et des vertus élevées de notre Art Royal.

» Veuillez agréer, très Puissants, Illustres, Vénérés et Chers Frères, nos fervents souhaits de force, de paix et de prospérité, et notre accolade maçonnique la plus affectueuse.

» Donné au Siège du Suprême Conseil des 33es dans la vallée du Tibre, à l'orient de Rome, le XXe jour du XIIo mois de l'année de la vraie lumière 000 886 et de l'ère vulgaire le 28 février 1887.

» Les Souverains Grands Commandeurs *ad vitam*.

» *Georges Tamajo* 33e — *Timothée Riboli* 33e ».

⁂ « 2. A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

» *Maçonnerie Universelle*   *Communion Italienne*
Deus meumque jus.

» Nous, Souverains Grands Commandeurs du Suprême Conseil des 33es pour la juridiction italienne, heureusement réunis désormais en un corps unique ayant son siège à Rome, capitale de la Nation, prenant acte du vote émis par nos Représentants légitimes réunis en Congrès à Florence le 27 janvier, Nous reconnaissons le très Puissant Frère, Grand-Maître *Adrien Lemmi*, 33me, comme notre délégué Souverain Grand Commandeur et pour une durée de neuf années nous lui conférons l'autorité la plus ample et la plus illimitée pour représenter et pour gouverner la Maçonnerie du Rite Ecossais Ancien et Accepté en Italie et dans les Colonies italiennes.

» Donné dans la Vallée du Tibre à l'Orient de Rome le 10e jour du 12e mois de 000886, de l'ère vulgaire le 10 février 1887.

» Les Souverains Grands Commandeurs du Suprême Conseil des 33es pour la juridiction italienne.

» *Georges Tamajo* 33e — *Timothée Riboli* 33e. »

A cette proclamation et à cette délégation est jointe, dans la communication officielle que nous avons sous les yeux, l'acceptation du F.·. *Lemmi*, qui est précédée de la formule suivante qui semble incroyable à la fin du XIXe siècle et quand on sait quel est but de la Franc-Maçonnerie :

⁂ « De l'Orient de Rome, dans la Vallée du Tibre, sous la voute céleste, aux 41° 54′ de latitude nord et 10° 7′ de longitude est de son Zénith, au Suprême Conseil des Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Grands élus Chevaliers Grands Commandeurs du **Grand Empire** du 33e et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté de la Maçonnerie en Italie, siégeant à Rome. »

Quant à l'acceptation en elle même, elle est ainsi conçue :

⁂ « J'accepte la mission de diriger temporairement les fortunes du Rite Ecossais en Italie en qualité de Grand Commandeur délégué, et j'aurai soin de ne pas faillir à la confiance de mes Illustres et très Puissants Frères 33es » et porte la date du 12 février 1887.

L'importance de ces documents nous est révélée par une très curieuse communication que le médecin de Garibaldi, le docteur Timothée Riboli, 33e et Souverain Grand Commandeur *ad vitam*, a éprouvé le besoin d'adresser, sous son sceau privé, « à tous les Suprêmes Conseils, *confédérés* et *non confédérés* du 33e degré » ; en voici le texte littéral :

⁂ « Le Grand mérite de l'Acte d'Union de la Maçonnerie italienne est dû à l'Illustre Frère Adrien Lemmi. »

« Moi je m'en tenais (comme mon illustre prédécesseur le comte Alexandre de Milbitz) aux résolutions du convent de Lausanne, et n'aurais jamais consenti à l'Union sans la *noble intervention* du Frère Lemmi. »

« L'Illustre Frère Albert Pike m'a réconforté, et maintenant, je m'en vais content et fier, non sans transmettre aux Grands Dignitaires des Suprêmes Conseils *confédérés* et *non confédérés* et au nom de l'Humanité, l'expression de mes sentiments de gratitude les plus vifs, pour *leur fermeté* et *leurs conseils*. »

« Notre Rite avait besoin, en Italie aussi, de s'élever à la hauteur du *Grand Facteur* que nous vénérons sous la formule « Grand Architecte de l'Univers » ou Dieu, si on veut l'appeler ainsi, lequel Grand Facteur accomplit comme Législateur, la rédemption de l'Humanité, sans que ni les *mensonges* ni les *exagérations* puissent modifier ni ses principes ni son but final. »

« Et pour réconforter tous les Suprêmes Conseils du Monde du 33me degré et la porter à leur connaissance, je joins cette déclaration aux documents officiels relatifs à cette Union et je leur renouvelle mes salutations fraternelles.

» *Docteur Timothée Riboli 33me*
» *Souverain Grand Commandeur ad vitam.* »

Il résulte de tout ceci que depuis le 12 février 1887 la Franc-Maçonnerie italienne a un chef unique, le banquier *Adrien Lemmi*, et que c'est à sa « noble intervention » que cette unification de la Franc-Maçonnerie est due.

Et voilà comment la Maçonnerie italienne avait besoin de « s'élever à la hauteur du Grand Facteur, Législateur et Rédempteur de l'Humanité » qui ne craint « ni les mensonges ni les exagérations ».

Cette phraséologie sybilline a besoin d'être interprétée, d'être expliquée clairement. C'est ce que nous allons essayer de faire en rassemblant tous les documents maçonniques officiels et indiscutables qui peuvent mettre en évidence l'exploitation et l'action de la Franc-Maçonnerie en Italie.

II

Exploitation de la Franc-Maçonnerie en Italie.

L'exploitation de la Franc-Maçonnerie en Italie reconnaît comme base ce que les Francs-Maçons italiens entendent par la mission de la secte dans la péninsule.

Or, le pouvoir dirigeant de la Maçonnerie italienne a donné ordre à son plus éminent écrivain, au Frère *J.-J. Seraffini*, de formuler à l'usage des Francs-Maçons *étrangers* ce que ce pouvoir entend par cette **mission maçonnique,** et a publié ce travail dans le journal officiel de la Maçonnerie italienne : « **Rivista della Massoneria italiana** » année 1883, pages 207 et ss.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de leur mettre sous les yeux cette longue et filandreuse exposition de principes : on trouvera qu'elle ressemble parfois, à s'y méprendre, à tel ou tel discours du sensible Robespierre remontrant à la Convention toutes les horreurs de la féo-

dalité, tous les méfaits du fanatisme clérical, tous les scandales des mauvaises mœurs et de l'intrigue, et s'offrant hardiment à faire régner l'âge d'or dans une société régénérée par l'introduction révolutionnaire de la vertu et la suppression du vice et surtout des vicieux. Sachons gré au F.·. *Seraffini* de n'avoir pas, comme son devancier, mentionné parmi ses moyens de régénération humanitaire la sainte guillotine.

Cette pièce, que sa fastidieuse lourdeur nous force à reléguer aux Documents justificatifs, se termine ainsi :

« Persistant donc dans son œuvre pacifique, ferme dans ses principes, dans ses disciplines, dans ses saintes aspirations, la famille maçonnique doit être spécialement préoccupée dans l'éducation des multitudes, toujours négligées par les gouvernements, puisqu'elle sait bien que le triomphe humanitaire ne peut arriver qu'après le triomphe de la vertu sans laquelle la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ne sont qu'une amère ironie. »

Qu'il nous soit permis maintenant de contrôler, avec des documents aussi officiels que ceux de ce *factum*, les affirmations puritaines du Frère Seraffini. Il nous a dit ce que doit être, ce que doit faire la Franc-Maçonnerie ; voyons en réalité ce qu'elle a été, ce qu'elle a fait en Italie. Montrons par des preuves aussi authentiques que possible, quels ont été ses rapports avec la politique italienne dans sa lutte contre le christianisme et en particulier contre la papauté. Nos preuves sont tirées pour la plupart de la *Rivista della Massoneria italiana*, c'est-à dire, en réalité, du Moniteur officiel de la secte, rédigé non pour le public, mais pour les Loges elles-mêmes. Pour ne pas en affaiblir la force, nous citerons presque toujours textuellement et sans commentaires.

Voici d'abord la preuve qu'il n'y a pas un mot dans la *Rivista* qui n'engage la responsabilité du Grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne :

1° *La Franc-Maçonnerie italienne.*

⁂ « Le très Puissant Grand Maître ne consent pas, et nous, par vieille habitude, nous ne permettons pas la publication dans la *Rivista della Massoneria Italiana* d'aucun document, d'aucun acte, d'aucune lettre, relatifs à la Franc-Maçonnerie, et encore moins d'aucun nom de Franc-Maçon, sans avoir obtenu l'autorisation spéciale et par écrit du très Puissant Grand Maître (1). »

La raison de cette Inquisition maçonnique, la voici :

⁂ « La Franc-Maçonnerie, dans son action si multiple dans les différents pays où elle exerce son autorité, se voit obligée d'étudier, pour chaque objectif particulier qu'elle veut atteindre, les moyens efficaces pour l'obtenir. »

« Le but final de l'innombrable armée maçonnique est toujours et partout le même, mais ses mouvements sont subordonnés à la nature des terrains où elle opère, et ses armes varient suivant ce que sont celles des ennemis qu'elle est appelée à vaincre. »

« De là les différences, *apparentes*, entre les différentes familles nationales de la Franc-Maçonnerie (2). »

A entendre le *factum* du F.·. Seraffini, la Franc-Maçonnerie « sûre d'être tolérée, a pu désormais s'avouer; elle ne cache aux profanes que ses rites et ses actes intérieurs. »

Voici cependant ce que dit la *Rivista* :

⁂ « Un des coefficients les plus importants de l'œuvre de la Franc-Maçonnerie est le secret. »

« Il faut que *tout ce qui se dit, se prépare et se fait dans les réunions maçonniques reste, comme sous scellés, rigoureusement gardé* dans l'esprit des Francs-Maçons. »

« Proclamons bien haut nos victoires, qui accroissent notre puissance et notre prestige, et taisons toujours nos

(1) *Rivista della Massoneria Italiana.* XX, page 1.
(2) *Rivista della Massoneria Italiana.* XVII, page 169.

batailles et nos plans de campagne, dont la connaissance profiterait à nos ennemis ? (1) »

Et pour qu'aucun malentendu ne puisse subsister, elle ajoute :

∴ « Le secret franc-maçonnique doit être observé très rigoureusement au sujet de tous les actes par lesquels la Franc-Maçonnerie prépare son travail incessant. »

« Ce secret ainsi observé, couvre les insuccès qui peuvent se produire et empêche les Frères travailleurs de se décourager, et les ennemis de la Franc-Maçonnerie de se congratuler. »

« Il permet, aussi, d'éventer les mines et les contre-mines de ses farouches et astucieux ennemis (2). »

Voici maintenant le but que poursuit, par ses machinations, toute la Franc-Maçonnerie italienne ; but dont elle est fière et dont elle accepte la responsabilité devant le monde entier. Ce but, on va le voir, c'est, pour arriver sûrement à la destruction du Christianisme, l'extirpation de la Papauté :

∴ « La Franc-Maçonnerie Italienne sur laquelle le monde entier a les yeux fixés dans l'attente du mot d'ordre de l'Avenir, ne doit pas faillir et doit se montrer digne de la sainte et sublime mission dont elle est chargée par tous les Francs-Maçons de la terre, réunis en une merveilleuse et homogène unité (3). »

Cette mission n'est pas sans difficultés :

∴ « La Franc-Maçonnerie italienne poursuit vaillamment ses travaux et ne se préoccupe nullement de ceux qui la combattent, car elle connaît le but où la conduit le chemin qu'elle poursuit (4). »

(1) Déclaration du Grand Maître *Lemmi*, du 2 mars 1890. *Rivista*, XXI, page 3.

(2) *Rivista della Massoneria Italiana*. XVIII, page 294. Instructions officielles du Grand Maître adjoint aux Loges de Milan.

(3) Rapport officiel du 16 janvier 1885, à l'Assemblée Constituante de la Franc-Maçonnerie Italienne : *Rivista*, XVI, page 6, 2e col. lignes 20 à 25.

(4) *Rivista*. XIV, page 173.

Voici le but réel de sa « sainte et sublime mission » :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne a deux grandes missions à remplir : elle doit donner l'unité nationale à l'Italie, l'unité morale au monde entier. »

« Elle est grandement, efficacement propre à cette double mission, comme le prouve la véhémence furieuse de l'anathème *Humanum Genus* du Vatican, comme le montrent les aboiements de rage de ses ennemis (1). »

Elle considère sa mission comme lui étant spéciale :

⁂ « La Maçonnerie italienne plus qu'aucune autre, forme, par la cohésion de sa solidarité, une phalange compacte appelée à disperser les hordes mercenaires du Vatican, qui a pour devise : Mensonge et hypocrisie ; de cette plèbe cléricale qui représente la barbarie vis-à-vis du Monde tout entier et le parricide vis-à-vis de l'Italie (2). »

Et comme étant glorieuse pour elle :

⁂ « Toutes les nations ont actuellement les yeux fixés sur l'Italie, qui a remporté la gloire immarcescible d'avoir réalisé la plus brillante évolution sociologique que l'histoire contemporaine ait eue à enregistrer, en réalisant, sous l'impulsion de la Franc-Maçonnerie italienne, l'émancipation des consciences et la sécularisation du gouvernement (3). »

Et avoue l'existence d'un **Pouvoir Central**, dans les termes suivants :

⁂ « Il existe à Turin un petit groupe de vieux Francs-Maçons, qui refusent de reconnaître l'autorité qui gouverne les 200 loges italiennes, et qui se déclarent constituer le seul Centre maçonnique légal en Italie, en vertu d'une Bulle du **Directoire Universel du Rite Écossais** qu'ils possèdent (4). »

(1) *Rivista*. XVI, page 133.
(2) Déclaration officielle du 8 mai 1855 à la réunion plénière des Loges d'Ancône. *Rivista*, XVI, page 167.
(3) *Rivista*, XX, page 266
(4) *Rivista*, XIII, page 336, col. 2, lignes 31 à 34.

La raison de l'existence de ce « Pouvoir Central » la voici :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne, officielle et honorée par les Gouvernants, a donné des Grands Maîtres qui ont voté pour le pouvoir temporel du Pape. »

« La Franc-Maçonnerie italienne, non officielle, persécutée et calomniée, a donné des Grands Maîtres qui peuvent montrer sur leurs membres les cicatrices des fers subis avec impassibilité pour obtenir que le pouvoir temporel du Pape fût anéanti à tout jamais (1). »

C'est donc la haine aveugle à la Papauté qui est la caractéristique de la Franc-Maçonnerie italienne, et en voici la preuve :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne doit être l'objet du plus immense amour pour tous ceux qui aiment et défendent, avant tout et par-dessus tout, le pays et la civilisation. »

« Elle doit être l'objet de la haine implacable, et aussi de la crainte, de tous ceux qui maudissent la civilisation et qui sont hostiles à l'unité de la Patrie. » — Déclaration du Grand Maître *Lemmi* du 25 janvier 1890 (2).

Elle explique cette haine aveugle par son « Naturalisme » intransigeant :

⁂ « Le travail maçonnique est partout fervent, vigoureux et unanime en Italie. Dans peu de temps la Franc-Maçonnerie italienne aura doublé le nombre de ses frères, et obtenu que ses ateliers soient forts et homogènes (3). »

« La Franc-Maçonnerie doit éduquer l'homme pour en faire l'homme ayant la dignité d'homme, l'homme intelligent, raisonnant et voulant *l'homme :* « **Dieu, Roi et Pontife** de lui-même (4). »

Et avoue qu'elle est vouée à l'anéantissement du Catholicisme :

(1) *Rivista*, XIII, page 339, col. 1, lignes 6 à 15.
(2) *Rivista*, XX, pages 259 et 260.
(3) *Rivista*, XIX, page 58. Bulletin de février 1888.
(4) *Rivista*, XIX, page 90, col 1, lignes 40 à 42.

⁂ La Franc-Maçonnerie italienne, de tous les points de la péninsule, avec une nouvelle foi et des forces plus nombreuses, plus disciplinées et plus homogènes, travaille sans relâche à son Grand Œuvre, à l'anéantissement de l'ennemi qui, nourrissant des desseins parricides, continue sa conspiration séculaire contre la liberté et contre la Patrie (1). »

La Franc-Maçonnerie italienne a confiance, avec raison (Voir aux *Documents justificatifs)* en son chef suprême :

⁂ « Le Chef vénéré de notre ordre a arboré d'une main de fer notre drapeau si terrible; et son inébranlable fermeté n'a pas peu contribué à rendre plus décisive en Italie et dans d'autres pays, la lutte anti-cléricale où la victoire se dessine et s'approche pour nous ? (2)»

Elle avoue sa haine satanique contre l'Eglise catholique :

⁂ « Les Cléricaux d'abord, et le Pape ensuite maudissent la Franc-Maçonnerie, qu'ils regardent comme l'inspiratrice de la plus puissante des idées modernes, et comme le véhicule le plus hardi de la révolution. »

« Ils ont raison, car c'est vrai. »

« C'est à la Franc-Maçonnerie, sinon comme organisme, du moins comme esprit vivificateur, *qu'est dû tout*, **absolument tout** *ce qui s'est accompli en Italie depuis 1859 jusqu'à nos jours*, pour secouer le joug politique de l'étranger et pour secouer le joug moral du Vatican (3). »

Et la caractérise, cette haine, comme étant essentielle à l'existence de la Franc-Maçonnerie italienne :

⁂ « La Franc-Maçonnerie, dans tous les pays et surtout en Italie, est appelée, par principe, par devoir et par instinct, à ordonner, à régler, à accentuer, à renforcer et à guider le mouvement des idées libérales. »

(1) Déclaration officielle du Grand Maître aux Loges réunies de Naples le 5 février 1888 : *Rivista*, XIX, page 29.

(2) Circulaire du Grand Maître adjoint le F.·. *P rro Aporti*, janvier 1889. *Rivista*, XX, page 5.

(3) *Rivista*, XVIII, page 114.

« Aussi, en Italie, tout ce qui se fait contre une politique intérieure quelconque qui essaierait d'étouffer les libertés publiques et qui s'asservirait à la Papauté, tout ce qui se fait contre l'œuvre des jésuites, c'est son œuvre à elle, à la Franc-Maçonnerie italienne (1). »

Elle tient à préciser ce caractère, d'abord dans le monde profane :

⁂ « La pierre de touche pour contrôler les lois et les actes qui émanent du pouvoir civil est la suivante, pour nous autres Francs-Maçons italiens :

« Si les prêtres ne font pas de bruit, c'est que leur importance est minime. »

« S'ils les acceptent, c'est qu'elles sont nuisibles et pernicieuses. »

« S'ils crient et se lamentent, c'est que ces lois et ces actes sont bons et salutaires pour la civilisation et pour le pays (2). »

Ensuite, dans le monde maçonnique :

⁂ « Le véritable Franc-Maçon est celui qui professe une haine sans limite contre toute prépondérance et contre toute tyrannie; celui qui ressent une hostilité implacable, et même un profond dégoût pour les infâmes ennemis de la Patrie, ces ennemis qui conspirent et conspireront toujours contre elle derrière les portes du Vatican (3). »

Trois grands faits, dans ces dernières années, ont accentué en Italie la signification maçonnique du ministère Crispi; l'érection de la statue de G. Bruno, le projet d'un monument élevé à Mazzini le républicain par la royauté italienne et la spoliation des œuvres pies par le gouvernement. Est-il nécessaire de dire que c'est la Maçonnerie italienne qui, en ces trois circonstances, a tout suggéré, tout préparé, tout voté et tout fait? A ceux qui pourraient en douter, il n'y a qu'à citer quelques extraits des innombrables pages de la *Rivista* qui en

(1) *Rivista*, XXI, page 21, col. 2.
(2) *Rivista*, XX, pages 261 et 262.
(3) *Rivista*, XI, page 146.

fournissent les preuves surabondantes. Ecoutez, c'est le Grand Maître qui parle :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne doit combattre courageusement l'obscurantisme hybride sous les yeux de millions de Frères Maçons de toutes les parties du monde, car la Maçonnerie universelle a compris que la statue à Giordano Bruno veut dire la liberté de conscience proclamée et honorée à Rome où résonnent encore les blasphèmes du *Syllabus*, et s'est mise à notre suite. Précédons-la sur la route qui doit nous conduire à la conquête complète de l'idéal humain (1). »

Et c'est son lieutenant, le Directeur de la *Rivista* qui renchérit :

⁂ « Devant la statue de Giordano Bruno le Frère Bovio déclara de Rome au monde entier, que la Papauté était morte et qu'une ère nouvelle commençait. »

« C'est aux Franc-Maçons italiens à prouver que ce ne sont pas là de vaines paroles, en remplaçant partout la contemplation par le travail, la crédulité par le libre examen, l'obéissance par la discussion, la prière par l'action (2). »

⁂ « Le 14 août 1882 toute la Franc-Maçonnerie italienne a apporté le tribut de sa vénération la plus illimitée à Arnold de Brescia, à ce grand homme qui, au nom de la liberté, a combattu la duplicité tyrannique de l'alliance féroce et sanglante entre l'Empire et la Papauté, à cet homme illustre qui, au nom de l'égalité, stigmatisait les successeurs indignes du pécheur de Galilée, rivalisant de pompe orgueilleuse avec les rois les plus superbes de la terre, alors qu'ils se déclaraient les serviteurs des serviteurs de Dieu ; à cet homme sublime, qui, au nom de la fraternité, conduisait les soldats gaulois et helvétiques à la délivrance de la mère de la civilisation, de Rome, du pouvoir des hordes mercenaires du Pape

(1) Déclaration du Grand Maître *Lemmi*, du 2 mai 1890, *Rivista*, XXI, page 3

(2) Déclaration du F.·. *Bacci*, du 11 février 1890, *Rivista* XXI, page 15.

et de l'Empereur, car adorer un martyr des bûchers et protester contre ses bourreaux, qui ont encore aujourd'hui leurs mains toutes rouges du sang qu'ils ont fait inhumainement verser pour cimenter l'édifice maudit de leur pouvoir temporel, est digne et honorable pour la Franc-Maçonnerie, qui ne saurait oublier que le Pape, l'implacable ennemi de l'Italie, ne peut et ne veut renier ni son passé sanglant, ni les infamies, ni les injustices commises en son nom (1). »

⁂ « En honorant Giordano Bruno ici, où Voltaire a été déjà honoré, nous prouverons, à la face du Vatican impotent, que le dogme des temps nouveaux est la liberté la plus absolue d'examen, de critique et de pensée, et que notre chère Rome ressuscitée à une troisième vie, devient la mère des hommes, et est la plus sérieuse et féroce ennemie de cette puissance condamnée par l'histoire, qui l'a rendue pendant des siècles esclave et jouet de l'orgueil et de la prépotence de l'étranger (2). »

⁂ « Sciana Colonna souffleta à Agnani le Pape Boniface, mais plus cuisant a été le soufflet donné par la main de bronze de Giordano Bruno à la Papauté. »

« A l'œuvre, Frères Francs-Maçons ! Que cette grande victoire nous pousse irrésistiblement vers des triomphes plus hauts, plus complets, plus efficaces (3). »

⁂ « L'érection de la statue de Giordano Bruno affirme hautement en face de l'humanité que, désormais, ni les bûchers, ni les croix ne peuvent tenir lieu et place d'arguments de logique et que les bûchers ont réduit en cendres la croix. »

« Et des cendres des bûchers naissent des fleurs et des fruits ; et parmi les fleurs la plus belle est la Liberté de la Pensée, comme parmi les fruits le plus mûr est la Patrie, celle qui est en butte aux hostilités de cet ennemi farouche, ambitieux et féroce, qui se prétend le vicaire

(1) Circulaire officielle du Grand Maître de la Maçonnerie italienne, nº 2, du 13 février 1882. *Rivista,* XIII, page 210, col. 2, lignes 25 à 49.
(2) *Rivista,* XX, page 82.
(3) *Rivista,* XX, page 130.

du Christ, et qui renie l'idéal de son maître, puisque le Christ a affirmé explicitement que son royaume n'est pas de ce monde (1). »

⁂ « Le monument élevé à Giordano Bruno, défiant le Vatican, l'ennemi éternel de la lumière et conséquemment de la Franc-Maçonnerie, nous rappellera la force vive que l'Église a voulu enchaîner, réprimer et anéantir en lui. »

« Mais en brûlant l'homme, elle n'a pas arrêté la lutte pour l'idée qui inspirait cet homme; elle n'a pas empêché la victoire, qui fut la conséquence de la lutte entre l'Eglise et la Révolution. »

« Et c'est cette bataille qui fait encore rage, c'est cette bataille où nous serons vainqueurs (2). »

⁂ « Si, par décret impérial de Milan, la date de la religion chrétienne fut fixée en 313, la date de la religion de la Pensée est fixée au 9 juin 1889 par le consentement des hommes libres. »

« Et désormais la catholicité d'un homme est à jamais remplacée par celle de la pensée humaine (3). »

Voilà pour Giordano Bruno : voici pour Mazzini :

⁂ « Les grands idéaux de notre regretté et inoubliable Frère Joseph Mazzini, illumineront toujours de leur éblouissante lumière les voies tracées aux Francs-Maçons par les principes de l'Ordre, et par le sentiment de leurs devoirs envers la Patrie et envers l'humanité (4). »

Et, comme si cette « illumination » était insuffisante, voici la « glorification » :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne se glorifiera toujours d'avoir eu en Joseph Mazzini, le plus cher, le plus digne et le plus actif des Frères; et elle poursuit la pro-

(1) Le F.·. *Jacques Moleschott*, sénateur, le 9 juin 1885. *Rivista*, XVI, pages 134, 135.

(2) Le F.·. *Frédéric Fabri*, député, le 9 février 1888. *Rivista*, XIX, page 13.

(3) Le F.·. *Jean Bovio*, député, le 9 juin 1889. *Rivista*, XX, page 133.

(4) *Rivista*, XIX, page 92.

pagande active de toutes ses hautes et humanitaires aspirations (1). »

Mazzini manquait pourtant d'enthousiasme maçonnique :

⁂ « Un beau jour, le vieux tronc de la Franc-Maçonnerie, mère et centre de toutes les sociétés secrètes libérales, germa et, auprès de la vieille branche du Carbonarisme, apparut un rameau tout verdissant de bourgeons et florissant de fleurs. »

« C'était la Société *La Jeune Italie* dont le programme était : « Faire de l'Italie une nation, allant des Alpes à la mer et de Trieste au Var, Une, Indépendante, Libre, Républicaine ; son chef était Joseph Mazzini. »

« Mazzini, après avoir emprunté à la Franc-Maçonnerie, à la titanesque ennemie de l'Église et de l'Empire, sa sublime formule : « Dieu et Peuple », disait d'elle : »

« Dans le passé, la Franc-Maçonnerie fut noble et puissante ; proclamant l'Émancipation, la Liberté, l'Égalité des hommes, tous frères sous la loi de Dieu, elle fit œuvre de haute politique, et fut persécutée par tous ceux qui voulaient dominer les peuples par droit de naissance, de conquête, ou de bon vouloir. La Maçonnerie accepta la lutte et provoqua les révolutions qui ont favorisé le progrès humain et dont la dernière fut la Révolution française de 1789. »

« Depuis, la Franc-Maçonnerie tomba en décadence. Abandonnant ses principes primitifs, elle mit des princes à sa tête et même des satellites des princes, elle s'éprit de formules vides, accepta des symboles qui ne renfermaient aucune idée. Ses œuvres furent des banquets et des actions charitables envers ses membres, voilà tout. Et elle tomba, comme tombent toutes les institutions qui cessent de produire, de diriger les actes humains, de s'associer à toutes les conquêtes et de fraterniser avec toutes les branches de l'esprit humain. »

« Dans l'avenir la Franc-Maçonnerie se relèvera. »

(1) *Rivista*, XIX, page 170. Déclaration officielle du Grand Maître du 21 juin 1888.

« Plus heureuse que la Papauté et que la Monarchie qui sont tombées pour ne plus se relever, car elles ne s'appuient que sur des privilèges et sur des doctrines que renient les consciences du plus grand nombre, la Franc-Maçonnerie, s'appuyant sur sa tradition d'une égalité qui ne reconnaît que le mérite et les bonnes œuvres, fraternisant avec tous les progrès sans exception et proclamant ses principes fondamentaux, la Franc-Maçonnerie retrouvera dans l'Humanité la plus puissante des vitalités (1). »

Mais ses plus ardents affiliés étaient plus confiants et plus crédules, car :

⁂ « La raison par laquelle Garibaldi, l'affilié mazzinien, ceignit le tablier du Franc-Maçon est que le Mazzinisme et la Franc-Maçonnerie poursuivent le même but : le triomphe de la Révolution, qui commença en 1789, qui reparut en 1815 et qui, depuis lors, s'est répandu, se répand et se répandra d'un pays à l'autre, en transformant les gouvernements, les opinions, les lois et les mœurs (2). »

La conclusion naturelle de ces dithyrambes en l'honneur de Mazzini, ce grand ennemi de toute monarchie, c'est l'érection, à la gloire de ce même Mazzini, d'un monument par les soins de la monarchie installée au Quirinal, et représentée par Crispi. Ce n'est pas la Maçonnerie qui va au devant de Crispi, c'est Crispi lui-même qui invite le Grand-Maître Lemmi à lui forcer la main. La lettre suivante en fait foi :

Au Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne Adrien Lemmi.

Rome, le 2 mars 1890.

« Très Honoré et Très Puissant Frère.

» Je vous adresse mon salut fraternel.

» Que le Grand Architecte de l'Univers vous protège pour le bien de la Patrie et de l'Humanité. »

François Crispi, 33me (3).

(1) *Rivista*, XIV, pages 103 et 104.
(2) *Rivista*, XIII, page 245, colonne 1, lignes 34 à 43.
(3) *Rivista*, XXI, page 4.

Ainsi encouragée, la Franc-Maçonnerie déclare hautement son dessein ; elle dicte à Crispi un projet de loi. Voyez ce qu'écrit la *Rivista :*

∴ « La Franc-Maçonnerie italienne prend, aujourd'hui 2 mars 1890, l'engagement solennel de faire élever une statue à Joseph Mazzini, au très pur et très audacieux philosophe conspirateur qui fit le premier pâlir les tyrans en criant bien haut dans le monde le nom de l'Italie et de ses droits. Ce fait mettra le sceau à la première période de la reconnaissance morale et politique de l'Italie (1). »

« Il n'est que justice qu'à Rome, après laquelle ont soupiré si unanimement tous ceux qui désiraient l'unité nationale, s'élève un monument à Joseph Mazzini, le premier et le plus fervent apôtre de cette idée unitaire, celui qui, avec son talent, son courage et sa foi, a su traduire en un fait réel le grand rêve de la Patrie une, libre et heureuse (2). »

Pour rendre la Patrie « une, libre et heureuse », heureuse surtout au point de vue maçonnique, il faut ruiner l'Église, et ce desideratum essentiel le Grand Maître Adrien Lemmi le proclame dans une déclaration publique que voici :

∴ « La Franc-Maçonnerie ne sert pas et se s'impose pas aux gouvernements, car elle a le pouvoir de créer et de diriger l'opinion publique. C'est ainsi que, par la force irrésistible de notre propagande incessante, l'Italie a vu ses lois modifiées sur les bases les plus larges du progrès civil, que la « nation armée » qui paraissait une utopie, sera bientôt un fait accompli, et *que la réforme des Œuvres Pies a été opérée, malgré la perfidie et les cris de protestation des évêques* (3). »

(1) Déclaration du Grand Maître *Lemmi* du 2 mars 1890. *Rivista*, XXI, pages 3 et 4.

(2) Préambule du Projet de Loi portant ouverture d'un crédit de 200.000 francs, pour l'érection à Rome d'un monument à Mazzini, imputable aux dépenses extraordinaires du Budget du Ministère de l'Intérieur d'Italie pendant les exercices 1891-92 et 1892-93. *Rivista*, XXI, page 17.

(3) Déclaration du Grand Maître *Adrien Lemmi*, du 2 mars 1890. *Rivista*, XXI, page 2.

Et elle entend s'attribuer l'honneur de ce dépouillement, car elle déclare :

⁂ « Notre triomphe est démontré par le vent de liberté qui souffle à travers l'Italie, par la politique religieuse actuelle, basée sur la formule *négative*, « l'Eglise libre dans l'État libre », par les lois qui sont rédigées, approuvées et promulguées par nos Frères les plus influents et les plus insignes, pour enlever à l'Église le monopole énorme des Œuvres pies. Faut-il s'étonner de l'immense puissance de notre apostolat d'émancipation et de civilisation (1)? »

Cette confiscation des biens des œuvres pies, aujourd'hui décrétée par la Chambre italienne, on verra plus bas que, dès 1881, elle avait été décidée dans un congrès maçonnique tenu à Milan.

On a pu croire quelquefois que l'expression d'œuvre satanique appliquée à la Maçonnerie était une simple figure de rhétorique, une métaphore comme une autre. En Italie, du moins, il en est tout autrement : les Francs-Maçons aiment à se faire gloire avec une complaisance marquée de leur filiation satanique. On peut citer dans la *Rivista* de longues pages qui se rapportent à ce culte infernal, et nul ne s'étonnera de voir la morale que suppose un pareil culte s'y étaler de même avec un cynisme effrayant : digne commentaire des pages vertueuses du F.·. Seraffini déclamant contre les mauvaises mœurs de la société cléricale. Qu'on veuille bien méditer les extraits suivants :

⁂ « Le génie de l'avenir, notre Dieu à nous, porte en lui le germe de la nouvelle loi du Bien. »

« Son dogme est de ne pas en avoir, son esprit est la fusion de ceux d'Epicure et d'Archimède voués à la recherche du Vrai. »

« Son âme nie que le bien-être social se trouve à fuir l'animalité, car il est réellement la conséquence de l'animalité humaine. »

(1) Déclaration du F.·. *Bacci* du 11 février 1890. *Rivista*, XXI, page 15.

« L'édifice social qui s'écroule a besoin d'une pierre angulaire. C'est lui qui la posera et cette pierre angulaire sera sur la terre et non pas dans les cieux. »

« Saluez le génie rénovateur, vous tous qui souffrez, levez haut les fronts, mes Frères, car il arrive, lui, « **Satan le Grand** » (1) ! »

Nous voici en plein Satanisme :

⁂ « Elle a bien raison la Bible quand elle appelle Lucifer le plus beau des anges déchus, car la Lumière est bien l'ennemie la plus acharnée des religions (2). »

L'enthousiasme pour Satan va si loin chez la secte qu'il monte jusqu'au plus extravagant cynisme. On peut lire dans le *Bulletin du Grand Orient d'Italie* (3), sous la signature d'Enotrio Romano, une ode d'une longueur interminable, intitulée : *L'Esprit moderne*, *hymne à Satan*, mélange de sensualités épicuriennes et de déclamations anticléricales, comme pour montrer clairement que dans le secret intime du monde maçonnique — le monde vertueux du F.·. *Lemmi* parlant aux profanes — la corruption des masses et l'impiété ne vont jamais l'une sans l'autre et se donnent ouvertement la main. En voici quelques extraits : « A toi, principe immense des êtres, matière et esprit, raison et tout, tandis que le vin brille dans les coupes comme l'âme dans la pupille, pendant... qu'un frémissement d'hyménée caché descend des montagnes et féconde la plaine, vers toi, effrénés, s'en vont mes vers, je t'invoque, ô Satan, roi du banquet. A bas ton goupillon, prêtre, et tes psalmodies. Non, Satan, ne retourne pas en arrière... Dans la matière qui jamais ne se repose, roi des phénomènes, roi des formes, Satan est un vivant soleil... Le peuple, ô Satan, se souvenant de tes bienfaits t'a accueilli parmi ses dieux lares. Et là, venant au secours de la faible humanité écrasée sous le poids des soucis, je te salue, ô grand

(1) *Rivista*, X, page 265, col. 1, lignes 37 et suiv., col. 2, lignes 1 à 5.

(2) Le Grand Maître adjoint, le F.·. *Pirro Aporti*. *Rivista*, XVII, page 379.

(3) T. II, 1869, page 330.

Satan, ô Rébellion, ô force invincible de la Raison. Que vers toi montent les vœux et l'encens sacré! Satan, tu as vaincu le Jehovah des Prêtres. »

Comment établir le règne de Satan ? Evidemment par une transformation universelle, par un bouleversement total de la société chrétienne, opéré même par la force, quoi qu'en dise F.·. Seraffini : voici le plan tracé dans un programme officiel :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne doit diriger la solution des questions sociales qui, par l'Enseignement, par le Parlement, par la Presse et par la **Dynamite** sont mises sur le terrain de la discussion et de l'**Action** (1). »

Dans le Congrès Maçonnique tenu à Milan du 28 septembre au 3 octobre 1881, les résolutions suivantes ont été prises par la Franc-Maçonnerie italienne en vue de l'anéantissement de la Papauté :

⁂ « 1° L'action maçonnique pour la solution de la question sociale doit commencer par la transformation des Œuvres pies en institutions de prévoyance et par la réforme des lois et des mœurs de la Patrie.

» 2° *Des loges féminines* doivent être immédiatement constituées.

» 3° Constitution immédiate de *Loges d'ouvriers* de la ville et de la campagne, simplement organisées et le moins coûteusement possible pour leurs membres.

» 4° Création d'une section de *Messagers secrets*, non accrédités à aucune loge particulière, mais chargés de communiquer à toutes les ordres et les instructions du CHEF.

» 5° Création d'une section de *Frères ambulants*, chargés de la propagande maçonnique sous les habits de colporteurs, de chanteurs et de marchands de toute espèce.

» 6° *Initiation et affiliation secrètes*, connues du Grand Maître tout seul et exceptionnellement du Grand Maître adjoint, du Grand Secrétaire et du Trésorier, des

(1) *Rivista*, XVI, page 27, col 2, lignes 19 à 23.

hautes personnalités dont la position sociale trop élevée exige la réserve la plus absolue et le secret le plus rigoureux.

» 7° Que la Maçonnerie italienne se préoccupe spécialement de la question sociale.

» 8° Que la Maçonnerie italienne organise secrètement les forces libérales de l'Italie.

» 9° Que la Maçonnerie italienne obtienne du gouvernement italien :

» *a)* La *régularisation du patrimoine ecclésiastique, dont la propriété appartient à l'État et dont l'administration appartient aux pouvoirs civils.*

» *b)* L'application rigoureuse de toutes les lois en vigueur qui assurent l'indépendance absolue de la société civile des influences cléricales.

» *c)* L'observation rigoureuse des lois qui suppriment les corporations religieuses et la proposition de tous les moyens propres à les rendre efficaces.

» *d)* La promulgation de la loi sur les biens des corporations religieuses.

» *e)* L'abolition dans les écoles de toute instruction religieuse.

» *f)* La création de collèges pour femmes où elles soient soustraites à toute influence cléricale, quelle qu'elle soit.

» 10° Que la Maçonnerie italienne prenne l'initiative de la création d'un grand parti anti-clérical, sans distinction d'aucune opinion politique, ayant pour but de combattre et de détruire, par tous moyens quelconques, l'influence cléricale en matière politique. »

Ces résolutions ont été approuvées par l'assemblée Constituante de la Maçonnerie italienne le 2 juin 1882 (1).

Le programme est assez explicite pour se passer de commentaires. Bornons-nous seulement à éclairer d'un passage significatif, emprunté à la *Rivista*, le but

(1) *Rivista*, XIII, pages 37, 52, 53, 84, 103, 104, 194 et 195.

que poursuit la secte en provoquant, ce qu'elle a déjà réalisé en France, la création de lycées de filles. La *Rivista* nous le dit clairement en ces termes :

∴ « Les femmes de progrès, au contraire de ces soi-disantes « Vierges du Seigneur » qui se sont enfermées dans ces lieux de divertissement, vulgairement appelés couvents, pour vivre sur le dos des autres, sont des femmes qui veulent leur émancipation totale par la vérité et par la conscience, qui, connaissant les maux de la société, les modifient par leur exemple, qui ne prient que devant l'autel de leur conscience et qui reconnaissent le Grand Architecte de l'Univers et le progrès indéfini. »

« Ces femmes, les Francs-Maçons ont le devoir de les éclairer de leurs lumières, jusqu'à ce qu'elles puissent atteindre l'accomplissement de leurs devoirs (1). »

Pour que rien absolument n'échappe à l'action maçonnique, les Loges italiennes ont décidé, en 1888, que :

∴ « Chaque Loge doit contenir dans son sein neuf comités d'action :

» 1° *Comité électoral*, pour purifier les urnes, en les enlevant à l'influence du prêtre;

» 2° *Comité scolaire*, pour surveiller la laïcisation des écoles;

» 3° *Comité d'enterrements civils*, pour expulser le prêtre de la mort comme de la vie;

» 4° *Comité militaire*, pour dresser les nôtres à l'usage des armes;

» 5° *Comité des œuvres pies*, pour la publication de toutes révélations contre les curés et les sœurs;

» 6° *Comité de Banque*, pour que les nôtres n'aient pas besoin d'avoir recours aux profanes pour trouver des moyens pour leurs entreprises;

» 7° *Comité du Temple*, pour rehausser notre dignité et notre influence;

» 8° *Comité de Presse*, pour lutter par la propagande de la Vérité et pour défendre nos principes et nos actes;

(1) *Rivista*, XX, page 273.

» 9° *Comité de Vigilance*, pour surveiller les reversions simulées par lesquelles on restitue les biens à la mainmorte, au détriment de la Société civile. »

« Tous ces Comités finiront bien par savoir et par faire bien des choses ; or, le savoir est toujours profitable et l'action doit être toujours utile (1). »

Le tableau du programme de l'action maçonnique ne serait pas complet si nous ne mettions sous les yeux du lecteur les preuves les plus récentes de leur intervention toute puissante dans les questions d'enseignement.

Le 9 mars 1890 le Grand Maître *Lemmi* reçoit une adresse où on lit ces mots :

⁂ « Veuillez inviter, Illustre et Puissant Grand Maître, toutes les Respectables Loges et autres Corps Maçonniques italiens à se préoccuper de l'étude de la réforme universitaire, pour que les cœurs de tous les Francs-Maçons de l'Italie soient enflammés de l'espérance de préparer ainsi, par leurs efforts, le jour de la nouvelle renaissance de l'Italie (2). »

Sur quoi, dès le 14 mars, le Grand Maître envoie une circulaire où il dit :

⁂ « Toutes les Loges italiennes sont invitées à étudier la Réforme universitaire et à transmettre le résultat de leurs études au Gouvernement de l'Ordre Maçonnique en Italie. »

« L'Etat a le devoir inaliénable de former le cœur et l'esprit des citoyens, et aucune école ne doit être soustraite ni à son inspiration ni à sa vigilance. »

« C'est ainsi que nous formerons des hommes dignes des temps nouveaux, éduqués non plus pour les doléances du passé, mais pour les luttes présentes de la vie (3). »

(1) Déclaration officielle du 5 janvier 1888. *Rivista*, XIX, page 25, lignes 12 à 49.
(2) Adresse du 9 mars 1890 au Grand Maître Adrien *Lemmi*. *Rivista*, XXI, page 40.
(3) Déclaration du Grand Maître *Lemmi*, du 14 mars 1890. *Rivista*, XXI, pages 48 et 2.

Le rôle assigné aux universités est ainsi traité à la même date, par un F.·. influent :

⁂ « Le problème de l'âge classique fut la réponse à la question : « Comment doit être l'État », celui du moyen âge la réponse à la question : « Comment doit être l'Église » et celui de notre âge contemporain est celle à donner à la question : « Comment doit être l'Université », l'institution sociale où s'organise la pensée collective de ces organismes pensants qui sont les hommes. »

« Ce n'est plus à l'État à décider ce que seront la Religion et la Science, ni à l'Eglise à formuler ce que seront la Science et l'Etat. C'est à l'Université à déterminer comment seront l'Eglise et l'Etat. »

« Il appartient à la Franc-Maçonnerie italienne d'initier le Grand Œuvre de la Réforme universitaire (1). »

On voit comment les Francs-Maçons agissent sur le terrain social pour réformer, régénérer l'humanité; voyons maintenant leur action plus spécialement politique.

2° *La politique de l'Italie et la Franc-Maçonnerie italienne.*

Voici, en fait de conduite politique, une déclaration aussi nette que possible qui montre ce que valent les dénégations officielles tant de fois répétées dans mille et mille écrits, depuis l'origine de la Franc-Maçonnerie :

⁂ « Ceux qui proclament que la Franc-Maçonnerie doit s'abstenir de politique et qui veulent faire de la Maçonnerie un bercail de doux moutons bien blancs, ceux-là sont des imbéciles ou des inconséquents. »

« En politique la Franc-Maçonnerie a le devoir absolu d'être forte, vigoureuse, hardie, batailleuse, ardente, et de le montrer (2). »

(1) Déclaration du F.·. *Bovio*, du 8 mai 1890. *Rivista*, XXI, page 36.

(2) Le grand Secrétaire au Grand Orient d'Italie. *Rivista*, XIII, page 83, colonne 2, lignes 14 à 17.

⁂ « Le fait d'attendre, avec vigilance d'esprit, les résultats des actes de Crispi, est prudence politique et non pas apostasie. »

« Crispi sera combattu prochainement, mais par les conservateurs avant que de l'être par nous, par le *système* avant de l'être par la *démocratie*. »

« Et quand il sera tombé, les conservateurs s'apercevront qu'ils ont blessé les institutions plutôt que l'homme (1). »

Mais la Franc-Maçonnerie italienne entend gouverner la politique nationale, car :

La *Rivista* appelle M. le Président du Conseil ; « l'Honorable Crispi (2) » à la première ligne de la deuxième colonne de la page 139 de sa XIXᵉ année.

« Le Frère Crispi » dans la ligne 15 de la deuxième colonne de la page 146 de la même année.

« Notre très Puissant, Très Illustre et Très Cher Frère François Crispi » dans les lignes 43 et 44 de la deuxième colonne de la page 103 de sa XVIIᵉ année.

Enfin, la *Rivista della Massoneria Italiana* constate, dans la ligne 42 de la deuxième colonne de la page 122 de sa XVIIᵉ année, que :

« Le Fr.·. François Crispi est 33ᵉ. »

Sa suprématie, sa toute-puissance, elle la voue à la Révolution sociale :

⁂ « Le congrès maçonnique de Milan en 1881 déclara reconnaître l'existence et le danger de la question sociale, et proclama que les Francs-Maçons italiens ne pouvaient et ne devaient pas rester indifférents et étrangers à cette question.

» L'assemblée générale maçonnique de Florence en 1886 a invité la Grande Loge à imposer aux Loges l'étude immédiate des questions sociales urgentes.

» Et la Grande Loge par circulaire officielle, approuvée par le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne à la date du 25 juin 1886, ordonne l'étude de tout événe-

(1) Le F.·. *Jean Bovio*, député ; *Rivista*, page 268.
(2) *Rivista* XVII, XIX.

ment, de tout fait, de tout symptôme, pour légers qu'ils soient, se rapportent dans l'atmosphère profane aux questions de caractère social, mais en se bornant à donner aux Loges, dont elle connaît le cœur et l'esprit, comme unique instruction le mot d'ordre de cette campagne sociale : « Energie prudente » (1).

Et va jusqu'à déclarer que c'est l'**Anarchie** sociale qu'elle veut :

⁂ « L'Anarchie, qui est l'épouvantail de tous les esprits pacifiques, n'épouvante certes pas les Francs-Maçons, car ceux-ci, s'ils respectent les lois, savent parfaitement qu'ils peuvent *s'en passer parfaitement* (2). »

Comme l'Anarchie est essentiellement comospolite :

⁂ « La Franc-Maçonnerie, qui a proposé et imposé les lois mitigatrices de la guerre, qui a imaginé et fait accepter la Société de la *Croix Rouge* aux belligérants, qui a réuni des Congrès de la Paix et fait entendre la cause de l'Arbitrage international aux Rois eux-mêmes, qui a réuni les ouvriers et les travailleurs du monde entier dans les expositions universelles pour leur montrer un autre but que la gloire et la rapine, les conquêtes et l'oppression ; la Franc-Maçonnerie *seule* peut réduire à sa juste valeur le mot « Patrie », qui a exercé une si **fatale influence** sur l'histoire des peuples, et faire briller éblouissant le mot : *Humanisme* (3). »

Aussi ne veut-elle dans son sein que des Anarchistes *complets* :

⁂ « Nous, simples observateurs, nous n'avons en ce moment, ni polémiques ni commentaires à faire au sujet des forces impulsives qui sont en train de transformer la Franc-Maçonnerie italienne. »

« Ce qui a lieu n'est que le résultat logique et nécessaire d'un travail de sélection qui doit augmenter sa force. »

« Cela pourra donner quelques soupçons, inspirer quelques inquiétudes aux tièdes et aux timides. »

(1) *Rivista*, XVII, page 155.
(2) *Rivista*, XIII, page, 51, col. 1, lignes 43 à 47.
(3) *Rivista*, XIII, page 68.

« Mais c'est ainsi que la Maçonnerie italienne atteindra toute sa puissance (1). »

Elle a conscience de sa toute puissance pour le Mal, et elle le proclame bien haut :

⁂ « La Franc-Maçonnerie italienne ne combat le gouvernement de l'Italie, que lorsque celui-ci ne peut ou ne veut pas favoriser le Progrès. »

« Alors, elle suscite des hommes, élevés dans le sein de la Franc-Maçonnerie, qui entrent résolument dans la large voie de la liberté et des réformes civiles. »

« Ferme dans ses principes, elle a renouvelé la lutte contre l'éternel ennemi, et elle qualifie le Pape, prince déchu et conspirateur, de prétendant ridicule. »

« Et comme elle a droit de parler très haut, face à face avec la Nation, pour diriger et modifier l'opinion publique, elle a expulsé les cléricaux des Conseils municipaux les plus importants de l'Italie, et fait élever la statue de Giordano Bruno, pour prouver l'impuissance du Vatican, et rendre visible la victoire de la Franc-Maçonnerie (2). »

Mais elle ne néglige pas les moyens d'assurer cette toute puissance :

⁂ « La famille Franc-Maçonnique doit descendre sur le terrain de la Politique, pour faire valoir son influence et celle de ses membres, pour obtenir du Gouvernement de la Nation, arraché des mains des ennemis de la patrie, les écoles et les œuvres de bienfaisance, pour abolir ces institutions, qui, sous prétexte de culte, ne sont que des associations de malfaiteurs vivant grassement avec l'argent des autres, et conspirant éternellement contre tous les principes du Bien et de la Liberté. Qu'il s'empare enfin de cet immense patrimoine ecclésiastique qui, par legs ou par occultations, lors de l'abolition des corporations religieuses, s'est accumulé autour des chapitres des Cathédrales et des Eglises ; bénéfices ecclésiastiques

(1) *Rivista*, X page 130.
(2) Circulaire ielle n° 20 du Grand Maître. *Rivista* XX, page 19.

formant un rempart d'intérêts autour du parti clérical (1). »

La Franc-Maçonnerie italienne sait, au besoin, préciser ces moyens :

∴ « Voici les instructions, mes Frères, que je recommande à votre prudence, à l'occasion des élections générales :

» 1° Les dignitaires et officiers influents des Loges doivent avoir un soin spécial de ne pas s'engager trop ouvertement, sous forme maçonnique, dans l'agitation électorale.

» 2° Ils doivent constituer des comités profanes et agir par eux.

» 3° Il faudra cacher très particulièrement toutes les petites dissensions entre Frères, car elles sont préjudiciables à la prospérité et au développement de l'Ordre.

» 4° Les Frères doivent assister à toutes les réunions électorales, s'efforçant d'en diriger les travaux, et d'apporter dans ces réunions, avec le plus grand contingent possible de paroles de sagesse, le contingent du nombre.

» 5° Les Frères doivent **tout faire** pour s'emparer des bureaux le jour des élections, de façon à garantir la sécurité et l'intégrité du suffrage.

» 6° Nos candidats doivent se signaler par l'intégrité de leur caractère et par leur *indépendance morale.*

» 7° Nos Frères n'appuieront jamais quiconque ne sera absolument dévoué au programme national et aux libertés populaires.

» 8° Notre appui sera surtout acquis à ceux qui sont absolument prêts à élargir les bases de la souveraineté populaire, sans d'autres limites que celles imposées par les temps, et par l'œuvre efficace du Progrès.

» 9° Les candidats à appuyer par nos Frères, doivent s'engager formellement :

» A réformer l'administration publique.

» A imposer la décentralisation administrative.

(1) *Rivista*, XX, page 11.

» A voter des lois agraires et la création de banques agricoles.

» A proposer la constitution de chambres syndicales ouvrières et agricoles.

» A obtenir l'abolition absolue des garanties de la Papauté et la revision du Statut.

» A obtenir qu'aucun culte ne soit ni privilégié, ni possédant, ni stipendié, ni doté.

» A obtenir que les propriétés canoniques soient transformées en écoles et en demeures pour les professeurs civils et les professeurs militaires.

» A abolir en.... toutes les confraternités religieuses.

» A convertir tous leurs biens quelconques en capitaux pour la création de Banques, d'Instituts agraires, d'Écoles et pour l'assistance des indigents.

» A convertir les propriétés des œuvres pies en sources fécondes de richesse nationale, agricole et industrielle.

» A réformer la magistrature italienne et nos lois pénales et répressives.

» A établir la gratuité et l'obligation réelle de l'instruction primaire.

» A substituer la nation armée aux armées permanentes.

» A augmenter sans cesse la marine de guerre.

» 10° Les programmes électoraux établis sur ces bases seront plus ou moins accentués suivant les milieux. Mais ces principes resteront absolument intacts.

» 11° Il faut préparer la lutte électorale de manière à assurer notre triomphe et rendre impossible la défaite.

» 12° En cas d'insuccès, se préparer à recommencer la lutte (1). »

Ces élus de la Franc-Maçonnerie ont un mandat impératif, c'est :

⁂ « Les Francs-Maçons qui font partie du Conseil municipal et de l'Assemblée Communale de chaque ville

(1) Circulaire officielle, n° 6, du Grand Maître de la Maçonnerie italienne : *Rivista*, XIII, pages 296-297.

auront à donner à leurs concitoyens et à la Franc-Maçonnerie des preuves continuelles de leur fidélité libérale et de leur amour invariable à la Patrie et à l'Ordre, en chassant impitoyablement de la Municipalité tout élément clérical que ce soit (1). »

Elle essaie de faire accepter à ces élus ce servage, en faisant miroiter à leurs yeux que :

⁂ « Nous voulons travailler à faire ressentir l'action maçonnique partout et dans toutes les circonstances de la vie profane sociale, et, ayant pour but la destruction, l'anéantissement du cléricalisme, de l'obscurantisme et du conservatisme, nous devons faire tous les efforts imaginables pour nous emparer de l'administration communale. »

« Une fois installés à la Municipalité, nous serons les maîtres des écoles, où nous enseignerons la morale vraie sans catéchismes, ni catéchistes; les maîtres des hôpitaux, d'où nous chasserons sœurs et moines; les maîtres des congrégations de bienfaisance, que nous réformerons dans le sens de l'épargne; les maîtres des Œuvres pies, d'où nous bannirons le favoritisme! »

« Enfin, maîtres du cœur, nous serons les Maîtres de tous les organes. »

« Mais pour cela il faut être prêts à tous les sacrifices des personnes et des idées politiques, même au sacrifice du parti politique auquel nous pouvons appartenir (2). »

Et, pour le cas où ces promesses paraîtraient insuffisantes, c'est le pouvoir tout entier qu'elle leur offre :

⁂ « La devise de la Franc-Maçonnerie italienne est : *Excelsior*, qui signifie progrès indéfini, évolution progressive de la société humaine, par laquelle l'idée qu'hier était révolutionnaire ne l'est plus aujourd'hui; par laquelle ce qui est utopie révolutionnaire aujourd'hui sera idée conservatrice demain (3). »

(1) Déclaration du Grand Maître *Lemmi*, du 11 janvier 1890. *Rivista*, XX, page 310, col. 2.

(2) Le F∴ *Demetrio Piodo*, à Milan, le 22 octobre 1888 : *Rivista*, XIX, page 235

(3) Le F∴ *Raphaël Jovi* à Florence, le 6 février 1888 : *Rivista*, XIX, page 16.

« La Franc-Maçonnerie doit pouvoir devenir **un État dans l'État**, en sorte que les rênes de la chose publique se trouvant entre les mains des Francs-Maçons, ceux-ci puissent réaliser les vœux et s'occuper des besoins de leurs frères, si oubliés aujourd'hui. »

« Cela fait, elle deviendrait l'inspiratrice des dirigeants qui sont exposés à l'erreur, au milieu des orages de la vie et des tempêtes de la politique, et elle redresserait leurs erreurs, qui sont si nuisibles à la chose publique (1). »

Cette puissance gouvernementale doit être essentiellement anti-papale :

⁂ « Très Saint Père, la Franc-Maçonnerie vous remercie de votre Encyclique « Humanum Genus » où vous avez constaté qu'elle est prête à donner aux gouvernants l'impulsion vers les Réformes, vers le Progrès et vers la Liberté sociale, que vous appelez « aberrations de l'esprit humain » et « perfidies de Satan ».

« Et la Franc-Maçonnerie rend, en cela faisant, un signalé service aux gouvernants et aux Princes, car c'est un fait historique que tous les Princes qui ont suivi les doctrines anti-humanitaires et anti-sociales de la réaction cléricale, sont tombés au plus profond des abîmes; et, seuls, sont respectés et puissants les Princes qui ont accepté et appliqué les enseignements de la Franc-Maçonnerie (2). »

Et être anti-papale pour exterminer, matériellement et pratiquement, les prêtres :

⁂ « La Maçonnerie italienne avec ses 200 Loges, vient affirmer à Rome son unité et propager dans toute l'Italie un mot d'ordre, qui doit être le mot de bataille de tous les Italiens, et ce mot est : *A bas les Cléricaux !*

« Qu'ils soient expulsés de l'administration communale, de l'administration provinciale, des œuvres pies, des hôpitaux, des écoles ! »

(1) *Rivista*, X, page 4, col. 1, lignes 11 et suivantes.
(2) *Rivista*, XV, page 115.

« Qu'ils soient expulsés des conseils dans lesquels se préparent les destinées de la Patrie. »

« Expulsés des académies, des cercles, des associations, des comités, des familles ! »

« Expulsés dans tout lieu, partout, toujours ! »

« Et comme la Maçonnerie est la seule Association qui puisse réellement éveiller, diriger et unifier les manifestations des sentiments populaires — et les cléricaux et les gouvernements le savent bien et c'est pour cela qu'ils la craignent, la combattent, l'insultent, et la calomnient, — il faut que les gouvernements sachent bien que nulle puissance gouvernementale ne peut résister à la désapprobation publique. »

« Que les chefs du gouvernement de la chose publique n'oublient pas que, tant que le cléricalisme ne sera pas réduit à l'impuissance la plus absolue, il n'y aura pas de salut, de paix, de sécurité pour le pays (1). »

Cette extermination de l'Église catholique, c'est son chef suprême, Satan, qui l'inspire aux Francs-Maçons italiens, car voici leur aveu officiel :

⁂ « *Vexilla regis prodeunt inferni*, a dit le Pape. Eh bien, oui, oui, les drapeaux du Roi des enfers s'avancent et pas un homme ayant conscience de l'être, ayant l'amour de la Liberté, qui ne vienne se ranger sous ces drapeaux, sous ces bannières de la Franc-Maçonnerie, symbolisant les forces vivantes de l'humanité, l'intelligence en opposition avec les forces inertes de l'humanité, abrutie par les superstitions. »

« *Vexilla regis prodeunt inferni*, oui, oui, les drapeaux du Roi des enfers s'avancent, car la Franc-Maçonnerie, qui, par principe, par institution, par instinct a toujours combattu et combattra toujours sans trêve et sans quartier tout ce qui peut empêcher ou retarder le développement de la Liberté, de la Paix et et du Bonheur de l'Humanité, a le devoir de combattre, aujourd'hui plus énergiquement et plus ouvertement que jamais, toutes les menées de la réaction cléricale (2). »

(1) Le Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie : *Rivista*, XIV, page 306.
(2) *Rivista*, XV, pages 356 et 357.

3º *La Politique anti-papale, et la Franc-Maçonnerie italienne.*

Par tout ce qui précède il a été assez facile de comprendre quels sont les rapports de la Franc-Maçonnerie italienne avec la Papauté. On devine facilement que le siège de St-Pierre est visiblement pour elle le *delenda Carthago* et que toutes ses manœuvres, occultes ou publiques, ont pour but final de ruiner les derniers restes du pouvoir temporel, afin d'avoir plus vite raison du Catholicisme lui-même. Il nous a semblé bon cependant de consacrer un chapitre spécial à la lutte forcenée et sans merci soutenue par la Franc-Maçonnerie contre le Vatican. Qu'on ne s'effraie pas trop des blasphèmes qu'on va lire. Ils ont aussi pour les fidèles leur utilité. Si quelques catholiques avaient encore besoin d'être instruits sur la place que tient l'institution de la papauté dans l'économie de la religion et dans l'édifice de la civilisation moderne, ils trouveraient dans les aveux et dans les actes des Francs-Maçons italiens un supplément de preuves, capables de répondre à tous les sophismes de ceux qui se refusent encore de croire, avec saint François de Sales, que « le Pape et l'Eglise c'est tout un ». Ce que les Fils de la Veuve pensent de la Papauté, surtout ce qu'ils osent contre elle, la *Rivista* l'expose sans ambages. Ne pouvant tout transcrire, nous nous bornons à quelques extraits :

⁂ « Les classes dirigeantes, écrit la *Rivista*, s'obstinent tenacement à rester dans la nuit des erreurs et des iniquités séculaires, à ne pas voir, à ne pas étudier les nouvelles conditions psychologiques du peuple, à ne pas se rendre compte du devoir sacré de les satisfaire. »

« Les classes dirigeantes ne tiennent aucun compte ni de l'histoire, ni de la portée des conquêtes de la science et de la Révolution ; elles semblent ignorer le mouvement social et le développement intellectuel des masses, puisque les Gouvernants n'ont pas encore éprouvé le besoin de voir, d'examiner, d'étudier si l'accumulation des usurpations de l'Evêque de Rome, imposées par un

abus infâme à l'aveuglement du peuple, au nom de l'Eglise, peut être supportée et tolerée plus longtemps, peut être protégée sans honte, et sans danger des maux les plus graves. »

« Les protecteurs du *Dictatus Papæ*, du *Syllabus* et de l'Infaillibilité, ont l'air d'ignorer que cette protection les rend, pour le moins, suspects si non convaincus de haine contre le *progrès social*, contre le triomphe de la justice, contre le Bien universel (1). »

Et cette politique anti-papale, la Franc-Maçonnerie italienne l'**impose** à ses Gouvernants :

∴ « C'est sous le manteau des idées humanitaires que le prêtre de Rome fait la guerre au progrès et à la civilisation. »

« Que le Grand Architecte de l'Univers ne veuille pas que nos Gouvernants se laissent endormir par ces prétendues bontés, et qu'ils ne se laissent arracher des concessions éhontées qui pourraient compromettre notre avenir ! »

« Nous autres Francs-Maçons, nous devons toujours travailler sans nous reposer, tant qu'il y aura un droit à revendiquer, tant qu'il y aura une larme à essuyer, tant que les lois de tous les peuples ne seront pas résumées dans notre immortelle devise : Liberté, Egalité, Fraternité (2). »

Si quelquefois elle ne fait usage, pour cette imposition, que de l'ironie :

∴ « Est-il possible que dans ce vieux monde, sur lequel ont éclaté plus de mille révolutions théocratiques, on en soit encore à obéir à une malheureuse convention, qui a été imposée par les momies qui siègent au Vatican ? »

« C'est à se demander si nous n'habitons pas une maison de fous ; car il faut avoir perdu le bien de l'intelligence pour accepter la formule de Tertullien : *Credo quia absurdum* (3). »

(1) *Rivista*, XVI, page 209.
(2) Le Frère *Raphael Jovi*, à Florence, le 14 septembre 1883. *Rivista*, XVI, page 229.
(3) *Rivista*, XVIII, page 269.

C'est la menace ouverte, précise, qu'elle emploie d'autres fois :

⁂ « N'oubliez pas, mes Frères, que notre Sublime Grand-Maître Garibaldi nous a laissé un legs sacré, un devoir à accomplir coûte que coûte : *L'abolition de la loi de Garanties* et du **Garanti**, l'abolition de la Papauté (1). »

Le Gouvernement italien, ayant obéi aux menaces maçonniques, la Franc-Maçonnerie se montre satisfaite :

⁂ « Le Pape, comme Prince temporel, ne possédait pas des droits plus grands que ceux des Princes dépossédés par l'unification de l'Italie. »

« Les citoyens romains ne possèdent pas des droits moindres que ceux des autres citoyens italiens. »

« Ces Princes régnaient ou par droit d'usurpation ou en vertu de traités; choses nulles et non avenues, l'une et l'autre, devant le Droit naturel. »

« Ces citoyens ont le droit d'être libres et indépendants, antérieurement à toute convention artificielle, et ni conquête, ni donation, ni occupation ne peuvent amoindrir ce droit. »

« La Papauté temporelle, et par conséquent séculière, n'a donc été qu'une période transitoire de la vie de Rome; car Rome surgit, vécut, et domina avant que la Papauté n'existât. »

« Rome restera, sans cette Papauté, et restera Italienne. »

« Que l'Église cherche de toutes ses forces à réagir contre le temps, à paralyser quatre siècles de victoires du libre examen; qu'elle cherche à enchaîner, de nouveau, Prométhée, qui, sans venir guerroyer contre Dieu, veut cependant le voir de près et le scruter; qu'elle cherche à l'effrayer avec les foudres du Ciel, alors qu'il a établi et obtenu la Liberté sur la terre! »

« Ce sera à nous de combattre en faveur de la raison, et d'obtenir que l'État italien en soit l'expression évidente. »

(1) *Rivista*, XIII, page 228, col. 2, lignes 27 à 29.

« Voilà la lutte réelle, et, si le gouvernement a un mérite, c'est de l'avoir comprise, s'il a une satisfaction, c'est de se sentir appuyé par toute l'Italie vivante, par toute l'Humanité pensante (1). »

Mais elle veut que le but *unique* du gouvernement italien soit la guerre à la Papauté :

⁂ « Le jour où l'État italien n'aura plus pour but unique la guerre à mort contre ses puissants ennemis spirituels, sera le jour de son écroulement, de l'anéantissement de l'Italie (2). »

Et c'est par les calomnies les plus éhontées, par les blasphèmes les plus infâmes qu'elle cherche à justifier la pression qu'elle exerce sur le gouvernement de l'Italie :

⁂ « Le Clergé romain, ignorant et fanatique, aux découvertes de la science oppose les habitudes d'une religion qui n'est plus religion, qui est secte ; aux résultats expérimentaux il oppose les dogmes d'une foi qui n'est pas foi, qui est mensonge. »

« Oh ! Grand Prêtre de Rome, tandis que toi, tu nous maudis du Vatican, tu nous poursuis de tes anathèmes et tu invoques pieusement sur nos têtes les foudres de la colère divine, Nous, Francs-Maçons, nous te bénissons et te proclamons le mieux méritant de tous les citoyens de l'Italie ; parce que, par ta persistance dans la politique moyen-âge de tes prédécesseurs, tu as enlevé des mains de nos timides Gouvernants tous les arguments propres à amener une conciliation impossible entre l'État et l'Église. »

« Et ainsi qu'un jour la patrie trouva son unité et son indépendance dans le martyre d'une tyrannie étrangère odieuse, ainsi, et grâces en soient rendues, ô Léon XIII, aux nouvelles et inqualifiables persécutions de ton Église ! Ainsi, grâce à toi, la raison humaine trouvera sa complète émancipation et la conscience du peuple

(1) Le F∴ *Crispi*, Président du Conseil : *Rivista*, XX, page 206 et 207.
(2) *Rivista*, X, page 277, col. 1, lignes 21 à 23.

atteindra les idéaux les plus purs et les plus sublimes (1). »

Mais bientôt elle se glorifie de sa guerre sans quartier à la Papauté :

⁂ « L'anniversaire du 20 septembre, du jour où Rome est devenue Capitale de l'Italie, et où le pouvoir temporel du Pape a été renversé, *regarde exclusivement la Franc-Maçonnerie. Il est un anniversaire, une fête purement et simplement maçonnique, puisqu'il marque la date de l'arrivée de la Franc-Maçonnerie italienne, but qu'elle visait depuis de si longues années* (2). »

Elle veut présenter sa haine satanique comme étant universellement ressentie :

⁂ « La Rome Papale est renversée par le mouvement national de l'Italie et non pas par les agissements des sectes, comme le prétendent les déchus ; elle l'est par décret de déchéance de la Conscience de l'Humanité, qui proclame mensonge, en présence de Dieu et à la face des hommes, un sacerdoce qui fait de la principauté une condition indispensable au libre exercice de son ministère, qui veut que la force soit le bouclier de la foi, et qui rendit funeste son joug, aux peuples qui lui furent soumis, en étouffant leurs protestations, leurs vœux patriotiques, par des jugements iniques, des échafauds et des interventions étrangères. »

« Rome, qui dans le passé a été le centre de la Théocratie Universelle, sera dans l'avenir le centre de la Laïcité Universelle (3). »

Et essaie de se poser en champion de l'Humanité contre l'Eglise catholique :

⁂ « Obligée de se défendre contre la guerre féroce et implacable qui lui est faite par le pouvoir usurpé des Pontifes romains, la Franc-Maçonnerie italienne défend

(1) Le Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie, à Rome, le 3 décembre 1877 : *Rivista*, XVIII, page 304.
(2) *Rivista*, XIII, page 15.
(3) Le F.·. *Aurélien Saffi*, à Bologne, le 27 mai 1888 : *Rivista*, XIX, page 134.

aussi, contre la haine séculaire dela Papauté, non seulement les libertés de l'Italie, mais aussi les libertés sociales politiques et religieuses de toutes les nations du monde, elle combat à l'avant-garde, sans être aidée de personne, pour les libertés de tous (1). »

Le Franc-Maçonnerie italienne se déclare prête à employer tous les moyens pour anéantir la Papauté :

⁂ « La Rome Papale, la Rome du Syllabus enseigne qu'il faut brûler les corps pour sauver les âmes, et, loin d'y avoir renoncé, elle mettrait en pratique cet enseignement, et cela dès demain, si on la laissait faire. »

« Aussi, si elle veut employer ses bûchers, ses anathèmes et ses embûches sans nombre, nous nous révolterons contre ses violences sacrilèges, et nous rappellerons que nous sommes des latins et qu'il est un proverbe latin qui proclame que : *Contra hostes æterna auctoritas* (2) ! »

Elle avoue que dans cette lutte à mort, elle compte sur l'appui de la Franc-Maçonnerie universelle :

⁂ « Comme les idées maçonniques, que les sceptiques et les cyniques le veuillent ou ne veuillent pas, sont la pierre angulaire de l'édifice de la société moderne, leurs ennemis les réactionnaires se préparent à les combattre à mort. »

« Et comme la Franc-Maçonnerie italienne est la première, sinon la seule association italienne qui soit appelée en duel à mort par le Vatican ; comme elle est la première, sinon la seule, qui, soit par le nombre de ses fils et de ses prosélytes, soit par sa discipline éprouvée, soit par ses liens de solidarité avec les *quinze millions de combattants* de l'armée maçonnique, soit par les haines féroces et les amours passionnées qu'elle inspire, est appelée à opposer une infranchissable barrière au torrent réactionnaire, la Franc-Maçonnerie italienne

(1) Déclaration officielle du Grand Maître de la Maçonnerie italienne, du 7 décembre 1882 : *Rivista*, XIV, page 67.

(2) Le F∴ *Henri Panzacchi*, à Bologne, le 22 mai 1888. *Rivista*, XIX, page 138.

est prête pour la lutte, elle est unie en faisceau indissoluble et se sent puissamment armée (1). »

Et se croit, d'ores et déjà, assurée de la victoire :

⁂ « Le pouvoir temporel du Pape est déjà un cadavre pourri, mais la Papauté veut l'unir indissolublement au pouvoir spirituel et à la vie du Catholicisme. »

« Le Pape veut et rêve le pouvoir temporel, il le réclame et le fait réclamer par tous les évêques, archevêques et prélats ; il en fait une condition presque *sinè qua non* de sa propre existence. »

« Laissons ce prétendant à ces prétentions, c'est là sa folie, mais c'est aussi notre salut. Le Pape-Roi nous fait rire, mais le Pape simplement religieux et chrétien pourrait nous faire pleurer ! »

« Laissons ce cadavre et ce vivant, dans leur enlacement mortel, et nous rapprocherons le jour du triomphe si ardemment attendu (2). »

Mais pour assurer encore davantage cette victoire, les Francs-Maçons veulent dépouiller le clergé :

⁂ « Pour amoindrir l'influence mortelle du clergé et des associations cléricales, un seul moyen efficace est à employer : Il faut les dépouiller de tous leurs biens, il faut les appauvrir complètement (3). »

⁂ « Quels que soient les sinistres projets des fauteurs d'un passé de sang et de boue, il est, de par la force des choses et de l'humanité, des restaurations impossibles. Et telle est, notamment, de nos jours, la restauration du pouvoir temporel politique de la Papauté. Ce pouvoir est mort et mort pour toujours. »

« Et la mort de la Papauté politique entraîne la suppression de tous les moyens coercitifs pour gouverner les consciences, entraîne la liberté absolue du sentiment religieux. »

« Le passé irrévocable l'enveloppe comme un linceul,

(1) *Rivista*, XIV, page 114.

(2) Le F∴ *Louis Cucurcillo*, à Rome, le 15 novembre 1888. *Rivista*, XIX, page 210.

(3) *Rivista*, X, page 310, col. 1, lignes 14 à 16.

et ses dernières paroles auront été le *Syllabus* et les décrets du Concile du Vatican. »

« Et c'est à l'Italie, à Rome, à proclamer à la face du monde entier, par une affirmation solennelle et complète, la *Magna Charta* de la Liberté humaine (1). »

Ils veulent le séculariser complètement :

⁂ « Au moment où *Salviati* élevait l'hostie à l'église de S[ta] Reparata, ses complices, avertis par ce signal, poignardaient Laurent et Julien de Médicis. »

« Au moment où le Pape *Pecci* l'élève, il pense sans doute à son départ pour Malte, non pas pour se faire Grand Maître de l'Ordre, mais pour jeter un coup d'œil en passant sur la Sicile et commencer la réaction, là même où a commencé la Révolution. »

« La messe du Pape est un symbole politique contre l'Italie ; mais comme au Pape il manque l'essence, qui est la foi, il manque l'espace, qui est l'Europe, il manque l'époque, qui est le moyen âge, il est impuissant. »

« Et comme c'est le devoir imprescriptible de l'Italie d'affirmer hautement que l'État italien est complètement étranger à tout culte que ce soit et à toute secte hiératique que ce soit, il faut absolument faire rentrer la Papauté en plein droit commun. »

« Et si le jour de la chute du pouvoir temporel du Pape a été un grand jour pour l'Italie, le jour de l'absorption de l'infaillibilité par le droit commun sera un grand jour pour l'Humanité (2). »

Et pour ce dépouillement, pour cette sécularisation, tous les moyens leur semblent bons, et ils veulent y employer toutes les forces anti-sociales :

⁂ « Quand il s'agit d'affirmer le sentiment national contre le Pape et contre la Papauté, il n'y a en Italie qu'un seul parti, celui qui veut maintenir à tout prix l'intégrité de l'unité de la patrie, avec Rome comme capitale, et auquel appartiennent, depuis le Chef de l'État

(1) Le F∴ *Aurélien Saffi*, à Bologne, le 8 août 1888. *Rivista*, XIX, page 183

(2) Le Grand Chancelier du Suprême Conseil d'Italie. *Rivista*, XII, page 248.

jusqu'au dernier soldat des guerres nationales, jusqu'au dernier membre des sociétés les plus avancées (1). »

L'expulsion par la force du Souverain Pontife du Vatican, figure parmi les moyens dont la secte satanique rêve l'exécution, et son organe officiel s'écrie :

∴ « Dans une époque pas bien éloignée, il pourrait se faire que le Pape eût à prendre la route de l'exil, lorsque la patience des peuples, lassée des mystifications qui l'ont bercée de doux rêves jusqu'à ce jour, se réveillera pour supprimer dans le monde tout vestige des antiques superstitions (2). »

Pour justifier cet atroce forfait, la Franc-Maçonnerie ne recule pas devant les plus infâmes calomnies, et elle ose dire :

∴ « Notre Patrie, ses différents membres réunis enfin, voit son corps national, son unité reconstituée. »

« Mais si vous scrutez son cœur, vous y trouverez toujours et bien profondément enfoncé le poignard de la Papauté. »

« Voulons-nous que notre Patrie vive heureuse et prospère ? »

« Eh bien, alors délivrons-la de son implacable et mortel ennemi ! »

« Voilà ce qui constitue notre œuvre, à nous autres Francs-Maçons (3). »

Elle fait un appel criminel aux violences les plus sanglantes :

∴ « C'est une guerre au couteau, infâme et triste, que la prêtraille nous fait. Acceptons-la, descendons dans l'arène de l'action et, en nous écriant : *Laboremus*, montrons au monde que le courage n'est pas encore mort chez les Francs-Maçons (4). »

Et menace formellement les Gouvernements qui

(1) *Rivista*, XVIII, page 238.
(2) *Rivista*, XVII, page 346.
(3) *Rivista*, XVII, page 134.
(4) *Rivista*, XII, page 268.

essaieraient de défendre la Papauté contre le poignard des Kadosch :

⁂ « Les journaux italiens et étrangers ont annoncé que tantôt ici et tantôt là, les cléricaux organisent des congrès catholiques qui émettent tous le vœu habituel : La restitution du pouvoir temporel au Pape. »

« Et comme ces vœux sont un attentat, — tant soit-il vain et ridicule — à la sécurité et à l'intégrité de l'Italie, il appartient au Gouvernement italien de donner sur ce sujet des instructions à ses ambassadeurs et à ses représentants. »

« Les Gouvernements étrangers, qui voudront vivre en bonne harmonie avec l'Italie, ne devront pas tolérer que l'on conspire impunément chez eux contre ce que l'Italie a de plus cher et de plus sacré : Son unité (1). »

Ces violences, ces crimes, elle cherche à les justifier par des insanités :

⁂ « Léon XIII affirme que l'histoire communément enseignée n'est pas impartiale en ce qui regarde la nature et les conséquences du pouvoir temporel des Papes. »

« La critique historique a, au contraire, examiné cette question sous six points de vue différents, savoir :

» 1° *Moral*. D'après l'Evangile, le règne du Christ n'est pas de ce monde, et, en conséquence, le pouvoir temporel des Papes est une *usurpation* préjudiciable à l'Etat et à l'Église. (Dante Alighieri.)

2° *Juridique*.— Le don de territoire ne fut pas fait aux Papes par Constantin, qui en était le Seigneur légitime, mais quatre siècles après Constantin par des Seigneurs *illégitimes*. (Laurent Valla.)

» 3° *Politique*. — Le pouvoir temporel des Papes est un mal parce qu'il n'est pas assez fort pour faire l'Italie, ni assez faible pour la laisser faire par d'autres. (Machiavel.)

» 4° *Théologique*. — Le triomphe universel du Christianisme n'a rien de commun avec la monarchie universelle du Pape. (J.-B. Bossuet.)

(1) Note officielle publiée dans les lignes 1 à 16, 1re colonne, de la page 267 : *Rivista*, XIX.

» 5° *Physiologique. — Les religions ne sont que des formes diverses d'une manie spéciale à certains maniaques qui les ont fondées.*

» 6° *Historique.* — Le spirituel et le temporel de l'Église sont réellement connexes et le temporel naît, se développe et décroît, parallèlement à la naissance, le développement et la décroissance du spirituel. (Bovio.)

» Il faut donc que le pouvoir temporel des Papes soit, dans chaque période historique, l'équivalent exact de son pouvoir spirituel (1). »

Par des blasphèmes :

⁂ « A Rome, dans la ville universelle qui devrait être la cité maçonnique par excellence, demeure encore et règne sur les consciences le plus tenace et le plus terrible des ministres de toutes les fourberies religieuses. »

« Tant que le Pape ne sera pas chassé de Rome, la Franc-Maçonnerie ne pourra pas se vanter de son vrai triomphe, car l'infamie de la Curie romaine a toujours combattu partout la Maçonnerie (2). »

Par des faux raisonnements de politique intérieure :

⁂ « La mission actuelle de la Franc-Maçonnerie italienne est d'organiser les droits sociaux dans une organisation habile et patiente, et surtout irrésistible, pour faire rentrer dans l'orbite de la *Volonté nationale*, de la loi, la synthèse de tous les maux de l'Italie : le Prêtre de Rome. »

« Et pour mener à bonne fin ses projets, la Franc-Maçonnerie doit devenir le moteur des forces vives de la nation, réaliser la révolution intérieure de l'Italie, qui expulsera, et pour toujours, le prêtre des écoles, des œuvres pies et des emplois, en l'expulsant des Municipalités (3). »

Par des faux raisonnements de politique extérieure :

⁂ « Obéissant à un mot d'ordre qui lui vient du Vatican, nos ennemis les cléricaux s'efforçent dans tous

(1) *Rivista*, XIV, page 227.
(2) *Rivista*, XIX, page 217.
(3) *Rivista*, XIV, page 196.

les centres du cléricalisme du monde entier d'étouffer l'Esprit Maçonnique, Esprit de Liberté, de Civilisation et de Science. »

« Les Loges francs-maçonniques ne peuvent donc continuer à se limiter à des discussions arides et stériles »

« Il faut qu'elles descendent dans l'arène sociale et qu'elles y combattent, ouvertement et énergiquement, l'œuvre unique des cléricaux, en resserrant plus étroitement, plus intimement, les liens de l'unité politique de l'Etat (1). »

Et, enfin, par les infamies d'une politique gouvernementale franc-maçonnique en Italie :

⁂ « Le Pape n'est pas et ne veut pas être Italien; au Gouvernement de l'Italie donc de le considérer comme étranger, et partant comme ennemi, et de faire, en face de la société italienne, l'affirmation solennelle de la laïcité de l'Etat, but de la conscience universelle et de la Franc-Maçonnerie italienne, à laquelle l'histoire a confié la mission de rendre la Patrie **Une** :

« Considérant que la Papauté en Italie est un élément liberticide et réactionnaire ; »

« Considérant que l'encyclique *Humanum Genus* est une protestation de cette Papauté contre la philosophie, l'art et la vie du peuple italien ; »

« Invite le Grand Orient a provoquer sans retard dans le monde profane une agitation en faveur de l'affirmation de l'Etat laïque dans l'Etat social, affirmation d'où découlent toutes les réformes scientifiques, sociales, morales et politiques réclamées par les Italiens (2). »

(1) *Rivista*, XIX, page 3. Circulaire officielle n° 10 du Grand-Maître, du 9 février 1888.

(2) *Rivista*, XV, pages 231 et 232.

III

Action de la Franc-Maçonnerie en Italie.

S'il est vrai que Satan est le singe de Dieu, on ne s'étonnera pas que le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, de son propre aveu la plus vivante incarnation de Satan, ne veuille être à son tour le singe du Pape. C'est ce qui explique qu'à l'encyclique *Humanum Genus*, par laquelle Léon XIII, à la suite de ses prédécesseurs, condamne la Franc-Maçonnerie, le Grand Maître réponde par une contre-encyclique. La voici reproduite dans toute sa beauté :

« ∴ **Grand Orient d'Italie.**

A TOUTES LES GRANDES PUISSANCES
DE LA FAMILLE-MAÇONNIQUE UNIVERSELLE.
SALUT, PAIX, PROSPÉRITÉ :

Illustres, Excellents et Vénérés Frères :

« Si nous croyons qu'il est de notre devoir de vous adresser la parole, en vous signalant la pièce que, sous le nom d'Encyclique, le Pape Léon XIII a adressée à tout le monde catholique, ce n'est pas, certainement, parce que nous réputons que dans tout ce long amas de phrases, plus ou moins élaborées, ou trouve une seule assertion qui mérite d'être sérieusement réfutée, et discutée. »

« Notre ancienne et glorieuse Institution est habituée à de semblables violentes diatribes de la part des Pontifes de l'Église de Rome, et il était inutile que Léon XIII nous fît l'énumération de ces malheureuses Bulles et Encycliques, qui invoquent contre la Franc-Maçonnerie, outre les châtiments du Dieu Vengeur, les bras séculaires des Princes, la torture et la corde du bourreau. »

« Et tout cela pourquoi? Parce que notre Institution humanitaire et vraiment moralisatrice et civile, a toujours combattu avec l'énergie de ses honnêtes sentiments, avec la force de la raison et celle de la science, les superstitions périlleuses et immorales, qui ont retardé la marche fatale de l'Humanité, dans la voie élevée du Progrès. »

« Cependant, l'origine des haines les plus violentes contre nous, c'est de nous voir propagateurs et soutiens, sincères et convaincus, des principes sacrés de tolérance, de fraternité et d'amour, que le Divin Instituteur du Christianisme a prêchés, que l'Évangile a consacrés et que l'Église de Rome a reniés, et dont elle aurait voulu étouffer même la mémoire, si elle avait pu le faire. »

« A l'intolérance du Clergé de Rome cela paraît une énormité que dans les temples de la libre Franc-Maçonnerie on admette tous les hommes honnêtes qui « honorent » le grand idéal humain de la Divinité sous toutes les formes, dans tous les modes de la prière, par les œuvres charitables et saintes et même par la négation scientifique. »

« Cependant nous avions cru que l'Église de Rome, si fière qu'elle soit de son immobilité, malgré la marche progressive des choses humaines, avait appris quelque chose des temps et des vicissitudes humaines; et nous pensions également qu'après l'Encyclique *Quanta cura* lancée par Pie IX, avec un si triste succès, Léon XIII, qui a pourtant la réputation de savant et de sage, n'aurait jamais entrepris de publier la Bulle *Humanum genus*, encore plus folle et plus inqualifiable, par ses assertions gratuites et ses insinuations calomnieuses. »

« Vous connaissez déjà ce document, très chers et excellents Frères, et pourtant nous n'avons pas besoin de vous en signaler les passages les plus hostiles à notre Institution. A l'heure qu'il est, vous les aurez déjà jugés et stigmatisés par votre intelligente réprobation. »

« Qu'il soit permis à l'Église de Rome de se plaindre à volonté du pouvoir qui lui a été arraché, qu'il lui soit permis de *récalcitrer* même contre la Providence qui en a déterminé inexorablement la fin, qu'il lui soit permis

de rêver sur son idéal de l'abaissement et de l'anéantissement de la dignité humaine, jusqu'à regretter les siècles barbares et à sanctifier en Joseph Labre l'exemple du cynisme et de l'abrutissement moral! »

« Tout cela est facilement compris, comme l'on comprend l'appel retardé et intempestif au bras seculier des Princes pour détruire la *Secte*, à laquelle on attribue tout le progrès de la civilisation humaine et on inflige même la responsabilité des aberrations qui, dans toute élaboration de principes et dans l'application des plus justes réformes, peuvent toujours se glisser, plus ou moins sensibles. »

« On pouvait bien s'attendre à tout cela de la part d'une institution qui voit s'écrouler sous ses pieds le présent, et qui craint, certainement et justement, pour son avenir. Mais la Maçonnerie se sentant forte sous le bouclier de la conscience pure, individuelle et collective de ses adhérents, n'aurait pas à s'en occuper, laissant aux aveugles de nier la lumière, laissant aux hommes et aux institutions destinées à périr la liberté de leur dernier souffle. Tolérants et bénévoles, comme toujours, nous nous serions contentés de sourire de compassion, de regarder et de poursuivre en avant notre chemin. »

« Mais lorsque nous voyons, dans un document destiné à la lecture et aux commentaires du monde civil, qu'on signale au soupçon, aux mépris et aux férocités des plus inintelligents, une classe de *citoyens* seulement parce qu'ils s'appellent *Maçons*, nous devons nous demander alors si ce n'est pas précisément le cas de légitime défense, et si on ne doit pas se rappeler nécessairement que, dans la seconde moitié de ce siècle, et il y a peu d'années, de cette même Rome, encore dominée par le pouvoir théocratique, partaient, enrôlés et bénis, les brigands qui ensanglantaient nos provinces méridionales. »

« Rappelez-vous, Excellents et très chers Frères, combien de larmes et que de sang, en d'autres pays; et précisément dans ces dernières années, nous avons constaté quelques insinuations imprudentes et peu chrétiennes contre la race sémitique innocente et laborieuse. »

« Et, vous le pensez bien, une parole, même imprudente et folle, dite en si haut lieu, n'est jamais vaine, si on ne pourvoit à temps à la réparation nécessaire ; nous pourrons en vérité nous reprocher notre indifférence et ce laisser aller qui serait vraiment légitime et sublime s'il ne pouvait devenir périlleux et fatal. »

« *Illustres, Excellents* et *Vénérés Frères* »

« La Maçonnerie italienne, jeune d'années, mais ardente de foi et de courage, est votre avant-garde. A vous, donc, la parole d'ordre pour nous assigner la place de bataille et pour nous diriger, par des mouvements stratégiques, à la victoire qui ne peut manquer à qui combat pour la vérité et pour la justice. »

« Agréez, Illustres et Vénérés Frères, nos salutations fraternelles. »

« Donné du siège du Grand Orient d'Italie, dans la vallée du Tibre à l'Orient de Rome, le 21 jour du 2e mois de l'année de la V.·. L.·. 000884 et de l'E.·. V.·. le 21 avril 1884. »

Le Grand Maître, J. PETRONI.

Le G.·. M.·. Adjoint, A. LEMMI.

Le Grand Secrétaire, L. CASTELLAZZO. (1)

Cette Encyclique maçonnique trouve aussitôt des détracteurs parmi les plus illustres Francs-Maçons de l'Italie et le F.·. *Bovio*, député et professeur, s'écrie :

⁂ « L'Encyclique *Humanum Genus* donne comme raison avouée des attaques du Vatican contre la Franc-Maçonnerie, que la Maçonnerie est basée sur le naturalisme, qui est le contraire du Christianisme ; et, comme raison sous entendue, que la Maçonnerie est une association ancienne et universelle comme l'Église, qui possède comme l'Église, des hiérarchies, des rites, des mystères et des soldats. »

(1) *Rivista*, XV, pages 153 et 154.

« Voilà les deux grandes associations universelles et militantes qui s'excommunient l'une l'autre à tour de rôle, l'Église au nom de la Tradition, la Maçonnerie au nom de la Raison; celle-là au nom d'un Dieu capricieux et terrible, celle-ci au nom de l'idée architecturale de l'Univers, qui est l'idée, la Pensée du genre humain. »

« A l'Encyclique *Humanum Genus* le Grand Maître de la Maçonnerie italienne a répondu par l'Ecyclique *Si Crediamo* dont la raison avouée est de séparer la doctrine du Christ de la doctrine du Pape; et dont la raison cachée est de mettre en accusation la Papauté devant la civilisation universelle en thèse générale, et devant la civilisation italienne en thèse particulière; de mettre en accusation la Tradition devant le Libre Examen ».

« Le Pape parle comme si l'Etat Italien n'existait pas. »

« Le Grand Maître parle comme si l'Etat Italien était lui-même en personne naturelle. »

« Ni l'un ni l'autre n'ont dit le dernier mot; la dernière parole appartient à l'Association dans laquelle s'incarne la Pensée Moderne, d'un côté par son évolution incessante, de l'autre par son universalité (1). »

La leçon est dure, mais le Grand Maître ne s'en soucie guère et essaie de donner le change à l'opinion publique en blasphémant comme il suit :

⁂ « Les enseignements de la Papauté sont que Dieu est un juge inexorable de toute pensée, acte et parole, vengeur et punisseur, que la terre est un lieu de perdition, où Satan est le maître et la femme est la complice de Satan, que l'amour de la famille et du prochain n'est vertueux que quand il s'assujettit à l'obéissance due à l'Eglise, et se subordonne à la dévotion envers les saints et les prêtres. »

« Que les aspirations du peuple vers la liberté étaient

(1) Le F.·. *Bovio*, député au Parlement, à Naples le 2 juin 1884. *Rivista*, XV, page 80.

une audacieuse révolte contre Dieu, que les Souverains possédaient sur la terre un pouvoir absolu, que la Conscience, la Parole et la Pensée n'avaient été données aux hommes que pour qu'ils puissent mieux obéir au Pape, l'autorité suprême indiscutable. »

« Voilà la ténébreuse pédagogie que la Papauté veut imposer à l'Humanité (1). »

Et, comme si cela n'était pas satisfaisant, il fait successivement appel à des insanités sataniques comme celle-ci :

⁂ « Quel sera le Pasteur qui parviendra à guérir la malheureuse Humanité du virus religieux, à détruire pour toujours les microbes divins? »

« Car les religions, telles que le vulgaire les comprend, ne sont autre chose qu'une névrose, qu'un phénomène de pathologie mentale de la famille des hallucinations, du délire, de l'hystérie, de l'épilepsie. »

« Elles sont le véritable règne de la terreur; et la tactique du prêtre a toujours été de frapper fort et non pas de frapper juste (2). »

A des infamies comme celle-ci :

⁂ « Cannibalisme mystique ou théophaghie, voilà le secret des religions, celui qui frappe le plus l'imagination, qui émeut le cœur, qui trouble l'intelligence et enlève à la volonté la force de résister au charlatanisme sacré. »

« Sang, sacrifice sanglant, voilà la parole fatale qui résume le secret et le mystère de toutes les religions (3). »

Enfin, à des calomnies :

⁂ « Il y a des gens qui parlent des « forces considérables » dont dispose le cléricalisme en Italie. »

« La vérité, la voici :

« Les institutions cléricales s'affaiblissent chaque jour, car rien ne leur réussit : Les Bulles, les Encycliques, les Plaintes et les Malédictions du Pape retentissent

(1) *Rivista*, XIX, page 178.
(2) *Rivista*, XVIII page 222.
(3) *Rivista*, XVIII, page 208.

dans le désert ; les diatribes de sa presse font sourire de pitié et passent inaperçues ; le denier, autrefois d'un rapport considérable, suffit à peine à payer la soupe aux rares Gardes suisses dépenaillés qui garnissent le Vatican ; les banques cléricales vont à la ruine, les églises sont désertes. »

« En un mot, la vengeance des hommes et la malédiction de Dieu ont ravagé le camp clérical (1). »

Et à des insultes :

∴ « Nous sommes habitués au crétinisme constitutionnel de la presse catholique, dont les rédacteurs manquent totalement de sens commun et qui semblent s'attacher à démontrer combien le Vatican est véritablement parvenu à la décrépitude la plus extrême. »

« Sa décadence est complète, et sa place n'est plus ailleurs que dans les archives des choses qui ont réellement fini leur temps (2). »

Pour en arriver à faire l'aveu de sa haine véritablement satanique :

∴ « La Franc-Maçonnerie italienne combat et combattra sans trêve son éternelle ennemie la Papauté (3). »

Elle répand cette haine en insultes inqualifiables :

∴ « L'Encyclique *Humanum Genus* qui, dans la pensée de S.S. Léon XIII, était destinée à maudire la Franc-Maçonnerie, est devenue son plus bel éloge ; car, au milieu de phrases sonores, l'Encyclique constate qu'elle est le facteur le plus puissant et le plus courageux du progrès social, dans le monde entier. »

« Est-ce que le Pape aurait vu un ange, comme jadis le prophète Balaam ? Ou est-ce, aussi comme au prophète Balaam, une ânesse qui lui a fait entendre raison ? Ou, est-ce que, personnifiant dans sa seule personne la Trinité prophète, ange et... vous m'entendez bien, il a

(1) *Rivista*, XVIII, page 236.
(2) *Rivista*, XVIII, page 18.
(3) Déclaration officielle du Grand Maître de la Maçonnerie italienne, faite le 1er février 1882, dans le discours d'ouverture de l'Assemblée législative de la Maçonnerie italienne : *Rivista*, XIII, page 188, col. 2, lignes 17 et 18.

attrapé le coup de soleil de la montagne, et fait ce qu'il ne voulait pas faire, et dit ce qu'il ne voulait pas dire? »

« Tout est possible dans ce monde, quand on se prétend infaillible, et quand on représente des institutions surannées, qui, elles, sont infailliblement destinées à périr (1). »

Elle est forcée de reconnaître qu'elle est inspirée par Satan lui-même, en avouant d'abord que :

⁂ « Francs Maçons, nous méritons bien les anathèmes dont nous gratifie l'Eglise, chaque fois que, dans sa sénilité, elle perd la mesure de ses actes. »

« L'Eglise veut la contemplation stérile, et les mortifications du corps; nous voulons le labeur fécond, et le développement des beautés corporelles.

« L'Eglise met en pratique la charité qui avilit, nous la bienfaisance qui relève. »

« L'Eglise proclame qu'en dehors de sa morale, il n'y a pas de morale; nous enseignons le bien pour lui-même, les vertus civiques, et avons comme devise : *Un pour tous, Tous pour un.* »

« L'Eglise dit enfin que la vie est une expiation ; nous disons que c'est un devoir (2). »

Pour avouer ensuite que :

⁂ « La Maçonnerie est la paix parce que le Vatican est la guerre ; la Maçonnerie est le progrès, parce que le Vatican est la réaction ; la Maçonnerie est la liberté, parce que le Vatican est la tyrannie ; la Maçonnerie est l'avenir, parce que le Vatican est le passé (3). »

C'est d'abord aux plus éminents prélats que ce satanisme haineux s'attaque :

⁂ « Dans sa lettre à son secrétaire d'État, le Cardinal Mariano Rampolla, S. S. le Pape Léon XIII déclare impossible toute conciliation avec l'Italie, si la souveraineté civile et temporelle de Rome ne lui est pas rendue. »

(1) *Rivista,* XV, page 126.
(2) *Rivista,* XIX. page 121.
(3) *Rivista,* XIX, page 67.

« Cette lettre est une manifestation ingénue d'ignorance politique, historique et religieuse de la bande des loups recouverts de peaux d'agneau qui ont pour tanière la splendide prison vaticanesque. »

« Aussi le nom de Mariano Rampolla, sans que ce soit sa faute, passera de ce fait à la postérité la plus reculée, rappelant cette lettre qui est une affirmation de la décadence d'une institution décrépite, une dernière tentative d'une puissance agonisante (1). »

Non sans découvrir les véritables mobiles auxquels elle obéit dans sa manifestation franc-maçonnique, c'est-à-dire essentiellement révolutionnaire :

⁂ « Il faut que la Franc-Maçonnerie oblige les gouvernements à exercer un contrôle vigilant et sévère sur le clergé, à cesser de confondre le clergé avec l'Église, à soumettre tout le clergé, du dernier prêtre au Pape lui-même, à la loi commune, à reconnaître enfin, que ni la tonsure, ni les ordres sacrés, ni la mitre, ni la tiare, ni les titres, ni les privilèges peuvent suffire comme garanties de moralité, de justice, de vérité et de vertu (2). »

Pour prendre ensuite à partie l'auguste personne du Souverain Pontife lui-même :

⁂ « Si nous avons un bon conseil à donner à celui qui, pour un temps encore, siège au Vatican, c'est de supprimer ses encycliques et ses allocutions ; car, outre qu'elles lui font perdre son temps, elles lui donnent un brevet de décrépitude sénile tel, que tout le monde comprend que son règne est fini et bien fini. »

« Nous disons cela à propos de sa dernière charge à fond contre les partis libéraux de la Patrie, et spécialement, cela va sans dire, contre la Franc-Maçonnerie. »

« Ces attaques habituelles ne nous enlèveront ni le sommeil, ni l'appétit, oh ! faux prêtre d'une religion d'amour, qui nourrissez les haines et les vengeances ! Et chaque fois que vous ferez parade d'ouvrir la bouche pour dire des insolences comme une poissarde au marché,

(1) *Rivista*, XVIII, pages 194 et 195.
(2) *Rivista*, XV, page 311.

ou pour piétiner de rage comme un enfant mal élevé, la liberté que vous maudissez vous rappellera Arnold de Brescia et Giordano Bruno (1). »

Plus tard celle de tous les successeurs de saint Pierre :

∴ « Qu'est-ce donc qu'ont été tous ces Papes dont Léon XIII occupe le trône ? Leur histoire, l'histoire des éternels ennemis de tout progrès et de toute liberté, n'est-elle pas le martyrologe des peuples ? »

« Saint-Père ! cache tes mains ensanglantées dans tes manches ! »

« Saint Père ! tes blanches sandales sont tachées de sang ! »

« Saint Père, Borgia, le Pape empoisonneur, te sourit ! »

« Non ! toute conciliation est désormais et à tout jamais impossible (2). »

Et enfin, le clergé catholique :

∴ « La vraie raison de l'intolérance religieuse est l'épouvantable jalousie du prêtre qui aime son Eglise pour l'étouffer dans ses bras féroces plutôt que de tolérer qu'elle accorde à un autre, même le plus innocent des sourires. »

« Car l'amour du prêtre pour son Eglise est darwinien, il est celui du ver solitaire et n'aime en elle que la très sainte popotte qu'elle lui fournit abondamment. »

« Et c'est ainsi que toutes les guerres de religion n'ont pour le prêtre qu'une seule et unique signification : le *struggle for life* ; la lutte pour la vie (3). »

Le devoir que nous nous sommes imposé d'être, avant tout, documentaire, nous oblige à faire connaître les proportions inouïes, surnaturelles que cette rage de blasphèmes prend chez les Francs-Maçons italiens. Nos lecteurs en jugeront par les citations suivantes, qui feraient presque croire à la folie, si leur caractère de haine satanique et véritablement satanique n'était pas si évident.

(1) Le F∴ *Raphaël Laurini*, 3 juin 1888 : *Rivista*, XIX page 131

(2) Le F∴ *Humbert de Medic*, à Rome, le 15 juin 1888. *Rivista* XIX, page 7.

(3) *Rivista*, XVIII, page 263.

⁂ « Là, à Rome, dans le palais plus que royal du Vatican, un certain Léon, après avoir fait croire aux yeux des imbéciles, et dans de noirs desseins, qu'il habitait une sorte de cachot, a cessé ses rugissements de rage impuissante pour exhaler des plaintes pitoyables. Et, tourmentant par des notes de victime et des plaintes de pauvreté, les Etats et les masses ignorantes, au moyen d'une armée d'agents, dans le seul but d'augmenter ses richesses ; il se tord et s'essouffle pour redonner la vie à son gouvernement condamné par l'histoire ; car c'est à son pouvoir exécré que l'Italie doit depuis seize siècles tous ses malheurs (1). »

⁂ « Malédiction ! honte éternelle au passé sanglant et terrible du Vatican dont le pouvoir terrorisait les royaumes, déchirait les peuples, torturait la science, pétrifiait l'intelligence avec le dogme ! »

« Nous, pauvres et obscurs apôtres de la civilisation, mais libres comme le chevreau de nos montagnes, nous jetons notre gant de défi au vieillard sinistre qui a lancé contre nous l'arme rouillée, à la pointe émoussée, qu'il a tirée des arsenaux de l'Eglise, l'Encyclique *Humanum genus*, ce chef d'œuvre d'impudence et d'ignorance. »

« D'impudence, car ce n'est qu'au VIIe siècle, et par la renonciation de l'évêque de Ravenne à l'autocéphalie sur les intérêts de l'Église, que le Pontificat romain est né et que jamais personne ne lui a conféré mandat ni direct ni indirect, sur l'État laïque. »

« D'ignorance, car il maudit « l'avidité insatiable d'apprendre de la jeunesse studieuse » et la flagelle avec des mots d'une vulgarité digne au plus de l'opéra bouffe (2). »

⁂ « Et le jour où, sur les ruines des églises démolies, des privilèges supprimés, s'élèvera l'autel de la Liberté, de la Pensée, de l'Égalité des classes sociales et de la Fraternité des peuples, l'Humanité aura enfin une religion ; et son archange à l'épée flamboyante, chargé de

(1) *Rivista*. XX, page 103,
(2) *Rivista*, XVIII, page 270.

monter la garde sur ces immortelles conquêtes, ce sera Garibaldi, l'incarnation de la volonté de Dieu ! (1) »

⁂ « Toi, Léon, tu ne nous maudis pas autant que Pie, tu n'es pas de sa taille, mais, pour te consoler de la perte des Etats de l'Eglise, tu bénis les jésuites et tu nous maudis, nous autres Francs-Maçons ! »

« Tu nous maudis pour nos crimes et nos perfidies. — Lesquels ? Tu n'en formules aucun et peut-être malgré ton infaillibilité, tu n'en connais aucun. »

« Nous allons te confesser notre délit : Nous combattons, et combattrons éternellement, pour délivrer l'humanité de l'obéissance de cadavre que les jésuites veulent lui imposer (2). »

« Et maintenant que tu nous connais, lance tes foudres, fais voir ce que peuvent tes prêtres, nous acceptons la lutte et nous te ferons voir ce que nous pouvons (3). »

⁂ « La Nigromantie de Rome est la plaie séculaire de la pauvre Italie. Elle est, pourtant, toujours soutenue et aidée par le Pouvoir avec lequel elle... *(ruffianeggia)* et qu'elle sert en ajoutant la peur de l'enfer à la peur des carabiniers. »

« Que le peuple repousse enfin ces superstitions honteuses, et rende libre l'esprit ; car sans cela la liberté politique est impossible (4). »

⁂ « Dans sa lutte contre le Vatican imposteur, avant-garde de l'intolérance religieuse et de l'abrutissement des esprits, la Maçonnerie a deux guides, Jésus-Christ et Garibaldi, les deux maudits des prêtres, que le premier appelait : *sépulchres blanchis*, et le second : *Vampires* (5). »

Mais le blasphème ne suffit pas aux Francs-Maçons italiens ; c'est l'action criminelle contre l'Église du Christ qu'il leur faut, et c'est dans ce but qu'ils préparent les voies en disant :

⁂ « La mission de la Franc-Maçonnerie est loin

(1) *Rivista*, XIV, page 155, col 1, lignes 17 à 23 et ligne 28.
(2) Voyez note (1) page 390.
(3) *Rivista*, XVIII, page 61.
(4) *Rivista*, XIV, page 89; col. 2 ; ligne 7 à 14.
(5) *Rivista*, XIV, page 212, col. 1 ; ligne 27 à 33.

d'être terminée, car, malgré que les portes de l'horrible tribunal de l'Inquisition soient à jamais fermées, les satellites de la Cour de Rome, du haut de la chaire et du fond du confessionnal, continuent à verser leur bave vénéneuse sur les pauvres d'esprit, pour en faire des prosélytes contre la liberté et contre l'humanité, et pour élever au Pape, si cela se pouvait, un nouveau trône sur les ruines fumantes de la Patrie (1). »

Et pour qu'aucun doute ne puisse subsister à l'égard de cette action violente, elle en fait la déclaration, officielle et formelle, dans les termes suivants :

∴ « La Franc-Maçonnerie italienne, en face de la Papauté qui brandit encore au Vatican la Croix, la Somme et le Syllabus, et qui se prétend être la barrière de la révolution et la garantie de la paix universelle, lui dit :

« Oui nous voulons la Révolution ! »

« A l'Église de se défendre, si elle le peut (2). »

Les Francs-Maçons ont besoin qu'on leur fasse peur, quand même cette peur n'aurait d'autre valeur que leur pusillanimité :

∴ « Le Pape, qui nourrit encore l'espoir, que nous croyons fallacieux, mais que lui ne croit pas tel, de prendre sa revanche sur nous autres Francs-Maçons, prépare déjà, en bourreau prudent et en Italie surtout, les bûches pour allumer les bûchers, à moins qu'il ne compte rendre hommage au progrès moderne en les alimentant avec du charbon de terre. »

« Et alors, malheur aux membres de la *secte*, et même aux prétendus tels ! Pour eux l'échafaud, les galères, les cachots et l'exil ! »

« Voilà le *Deus ex machina* du secret papal. »

« Que les Francs-Maçons se le tiennent pour dit. Ils ont partout à donner des preuves de courage civil et de force morale; et, en Italie surtout, ils ont à lutter pour leur existence et leur vie (3). »

Pour ceux, parmi eux, que ces bourdes n'émeuvent pas,

(1) *Rivista*, XIII, page 311.
(2) Déclaration du F∴ *Bacci*, du 11 février 1890. *Rivista*, XXI, page 15, col. 2, lignes 14 et 15.
(3) *Rivista*, XIX, page 99.

les Chefs de la Franc-Maçonnerie ont des proclamations dans le genre de celle-ci :

⁂ « A la Maçonnerie italienne incombe plus spécialement la mission éducatrice de l'Humanité; car c'est au cœur de notre patrie que se trouve le centre de cette tradition théocratique, qui, née dans des temps de barbarie et d'enfance des peuples, est incompatible aujourd'hui avec la culture intellectuelle de notre époque et avec la culture sociale de notre Société. »

« A l'universalité de l'Erreur théocratique, il importe d'opposer, pour la vaincre, l'universalité de la Pensée sociale, et, pour cela, une éducation éclairée, forte et morale est le moyen le plus efficace. »

« Que la Franc-Maçonnerie réunisse toutes ses forces dans un ensemble harmonieux de pensée et d'action et qu'elle donne satisfaction à ce besoin suprême de l'Europe (1). »

Et pour les prudents, pour les dirigeants, voilà comme la Franc-Maçonnerie italienne raisonne :

⁂ « C'est une erreur très grave que de croire que le colosse du Vatican puisse être renversé du premier choc; les institutions qui ont dix-neuf siècles d'existence, ce n'est pas un trait de plume qui suffit à les faire disparaître. »

« Il nous faut le combattre, non dans ses manifestations, ni dans ses effets visibles de vitalité extérieure, mais dans ses causes et dans sa vie interne dans les consciences. »

« Voilà le Grand'Œuvre de la Franc-Maçonnerie! *Saper par tous les moyens le Cléricalisme dans ses fondements et dans ses sources de vie, c'est-à-dire dans l'Ecole et dans la Famille* (2). »

Voici la déclaration officielle de guerre active, criminelle au besoin, agressive toujours :

⁂ « Deux armées sont en présence pour une lutte épique qui dure et durera encore longtemps. »

« D'un côté, combattant pour la raison et la civilisation, se trouve l'armée de la Franc-Maçonnerie. »

(1) Le F.·. *A. Saffi*, le 19 mai 1887. *Rivista*, XVIII, p. 133.
(2) *Rivista*, XV, page 162; col, 1; lignes 28 à 40.

« De l'autre côté, combattant pour le dogme et la réaction, se trouve l'armée ennemie, l'armée de l'Eglise (1). »

A cette déclaration de guerre suit le plan de campagne :

*** « La lutte entre la Papauté et l'Italie, entre le passé et le présent, l'esclavage et la liberté, entre l'immobilité et le progrès, entre la superstition et le libre examen, entre le dogme et la raison, entre le Syllabus et la science, devient chaque jour plus avérée et plus ouverte, plus décisive. »

« Sortie de ses retranchements par l'acceptation des lois en vigueur dans l'État où elle veut exercer son ministère, la Papauté sera plus facilement attaquée et vaincue. »

« Et comme l'énorme colosse qui a nom « Papauté » oscille depuis des siècles sur sa base, il sera renversé par le souffle tout puissant de l'ère nouvelle et, une fois réduit en poussière, nous le balaierons pour qu'il n'encombre pas notre route (2). »

Ce plan de campagne est approuvé et appuyé par la Franc-Maçonnerie universelle :

*** « Contre nous se sont déchaînées toutes les mauvaises et criminelles passions de l'époque, sur nous a été jetée la boue de l'immoralité par les noires phalanges du Vatican, coalisées avec d'autres ténébreuses légions pour combattre mortellement en nous le progrès civil. »

« Mais nos ennemis, dans leurs plans de campagne irréfléchis, avaient oublié à quelle sorte d'hommes ils avaient à faire, et, de cette lutte déchaînée contre nous par les anathèmes du Vatican, nous sommes sortis plus forts et plus puissants. »

« Et aujourd'hui, le Gouvernement de l'Ordre Maçonnique en Italie, qui a combattu et a vaincu pour vous et avec vous, est aidé par toutes les familles maçonniques de l'Univers entier qui travaillent sérieusement à notre grand Œuvre (3). »

(1) *Rivista*, XXI, page 140 (Déclaration en F∴ *Ulysse Bacci* du 11 février 1890.)
(2) *Rivista*, XVIII, page 145.
(3) Rapport officiel lu à l'Assemblée Constituante de la Franc-Maçonnerie italienne, le 16 janvier 1885. *Rivista*, XVI, pages 3 et 4.

Quant aux moyens, le premier est la guerre sans quartier à la Compagnie de Jésus (1) :

⁂ « En présence du Catholicisme qui l'attaque, qui la maudit, qui la combat, qui veut l'assassiner avec le poignard caché sous la soutane loyolesque, la Franc-Maçonnerie ne peut déposer ni ses armes d'attaque, ni ses armes de défense; Elle doit rester aguerrie et batailleuse (2). »

Cette guerre sans quartier, les Francs-Maçons la présentent comme devant être nationale d'abord :

⁂ « Comme tout ce que nous, Francs-Maçons, nous voulons pour le bien et la liberté, les jésuites le veulent pour le mal et pour le servage, le devoir suprême des Francs-Maçons est de s'opposer partout à l'alliance des jésuites avec la réaction, et de la rompre là où elle pourrait exister. C'est pour atteindre ce but que nous avons besoin d'avoir dans nos mains l'opinion publique et le gouvernement des peuples (3). »

Gouvernementale ensuite :

⁂ « Il y a eu en Italie des lois positives contre les jésuites; c'est à nos Loges de veiller pour qu'elles soient toujours bien rigoureusement appliquées; et si, par malheur, les agents de l'autorité publique venaient à les oublier, c'est à nos Loges de soulever le peuple comme un seul homme, pour leur faire sentir que le temps des indécisions, des transactions, des tergiversations, des

(1) L'acharnement sauvage de la Franc-Maçonnerie contre la Compagnie s'explique facilement.

Elle est l'avant-garde courageuse et dévouée de l'Eglise catholique.

Aussi, en l'attaquant sans mesure, les Francs-Maçons s'assurent-ils une popularité démesurée parmi tous les ennemis du Catholicisme.

Voilà, clairement formulé, le pourquoi des infamies, des blasphèmes, des insanités que les Francs-Maçons italiens accumulent contre les plus ardents et les plus dévoués des défenseurs du Catholicisme.

Ecœurés devant tant d'infamie, nous avons hésité à publier les citations officielles que l'on va lire.

Mais notre devoir d'enlever son masque à la Franc-Maçonnerie nous a obligé à surmonter notre profond dégoût et à imprimer les horreurs qui vont suivre.

(2) Le Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie. *Rivista*, XIII, page 99 : col. 1, lignes 35 à 40.

(3) *Rivista*. XVII, page 234.

conciliations, des caresses, des timidités, des lâchetés, est à jamais passé, et que contre les jésuites on ne manquera jamais impunément de vigilance, de répression et d'action (1). »

Enfin, universelle :

∴ « Comme les jésuites travaillent dans les trois sphères d'action de la famille, des congrégations, et du gouvernement, nous autres, Francs-Maçons, nous devons les combattre sans trêve ni merci, sur ces trois terrains, et faire en sorte que les Gouvernants de tous les États soient nos Frères, ou bien qu'ils abandonnent le pouvoir (2). »

Le Gouvernement italien, lui-même, est menacé, s'il ne prend pas une part active à cette guerre à outrance :

∴ « Les différents ministères italiens se sont toujours montrés protecteurs des jésuites, et ont imploré à genoux une conciliation avec l'Église. »

« Il faut bien se décider à voir que l'Italie ne s'est pas faite *une* pour avoir à assister à des salamalecs entre l'État et l'Église (3). »

En mettant les jésuites hors la loi commune :

∴ « Contre les tentatives du cléricalisme, le gouvernement a le devoir absolu de la répression officielle; « Plus de tolérance! » Liberté pour tous, mais pas pour les Jésuites (4). »

Et, ensuite, en accentuant la lutte contre l'esprit clérical :

∴ « Plusieurs grandes puissances maçonniques d'Europe se sont mises d'accord avec le Grand Orient d'Italie, au sujet de la question anti-cléricale. A l'unité du mouvement réactionnaire sera ainsi opposée l'unité du mouvement maçonnique (5). »

Et contre l'esprit conservateur :

∴ « L'esprit conservateur des classes dirigeantes a été

(1) *Rivista*, XVII, page 249.
(2) *Rivista*, XVII, pages 267-268.
(3) *Rivista*, XVII, page 291.
(4) *Rivista*, XVII, page 291.
(5) *Rivista*, XVII, page 343, col. 1, lignes 44 et 45 ; col. 2, lignes 1 à 4.

le vrai fléau de l'humanité, car il protège l'œuvre de profonde scélératesse qui a laissé dans les annales humaines les plus grandes hontes et les plus horribles infamies du vice et de l'erreur et qui constitue la plus grande insulte permanente à la mystérieuse majesté divine et au bien-être, à la dignité et aux droits des hommes ; Œuvre la plus funeste et la plus pernicieuse que la terre ait portée, car elle est le plus grand obstacle qui s'oppose au perfectionnement de l'humanité, obstacle qui existe parce qu'il est cimenté par les vices des prêtres, protégés par la faiblesse de la politique (1). »

Le troisième moyen est d'exterminer la Papauté et l'Église catholique :

⁂ « Au cri de rassemblement poussé par le Grand Orient d'Italie pour combattre en masse compacte l'ennemi commun, la Papauté, les Frères Francs-Maçons de tous les points de la terre ont répondu par notre cri de guerre, et ils ont répondu par une solennelle déclaration de solidarité et de coopération (2). »

⁂ « Le prêtre est la racine de tout le mal public, et qui veut concilier avec lui est un fou ou un complice. »

« C'est cette racine qu'il nous faut arracher, en apportant, remplis d'ardeur, d'activité et de vigilance, hors de nos temples et en pleine vie publique, nos principes et nos volontés, qui veulent la Nation libre, l'Humanité unie, les déshérités en pleine possession de leur dignité humaine, la science dominant les intelligences, et *pas de prêtres* entre l'homme et la conscience humaine (3). »

Dans cette œuvre d'extermination, les Francs-Maçons italiens déclarent infâmes ou imbéciles les défenseurs de la Papauté :

⁂ « La Papauté est la plante vénéneuse qui empoisonne le beau sol de l'Italie, car ses doctrines perverses corrompent les cœurs, énervent les esprits. »

(1) Le F.·. *G. G. Seraffini*, à Rome, le 27 janvier 1888 : *Rivista*, XIX, page 49.

(2) Déclaration officielle du Grand Maître à l'Assemblée Constituante, le 16 février 1885 : *Rivista*, XVI, page 2, lignes 26 à 32.

(3) Le F.·. *Jean Bovio*, député, le 5 janvier 1888 à Naples : *Rivista*, XIX, page 25.

« Le dogme catholique est pire que le poignard d'un homicide, car celui qui coupe le fil d'une existence et celui qui atrophie la vie morale sont aussi assassins l'un que l'autre. »

« Donc, tous ceux qui parlent de conciliation sont des imbéciles ou des infâmes. »

« La Papauté ne peut vivre que par le *ipse dixit*, par l'asservissement de la raison. Voilà pourquoi elle veut le pouvoir temporel, pour pouvoir imposer une souveraineté venant de Dieu, une autorité implacable, une inégalité sociale, impie et révoltante, une ignorance abrutissante, qui se résigne aux souffrances dans l'espoir du Paradis dont elle se moque, en vrai Léphisto, publiquement (1). »

Ils annoncent sa fin prochaine :

⁂ « Le Catholicisme est l'ennemi mortel de la Liberté; si la Liberté le respecte, elle se suicide. »

« La lutte entre le Catholicisme et l'Humanité régénerée est si terrible, que tout armistice est impossible, que toute transaction est innacceptable. L'un tuera l'autre, sans rémission aucune. »

« Et il faudra bien que la démocratie en arrive un jour à appliquer inexorablement et impitoyablement au Catholicisme tous les procédés de destruction dont celui-ci, alors qu'il n'était que Christianisme, s'est servi pour anéantir le paganisme. »

« Toi, Vieillard impuissant et présomptueux, ne parle plus au monde au nom de la révolution morale, au nom du Christ, parce que le premier Pape renia le Christ, les œuvres des Papes étant plus éloquentes que leurs paroles. »

« Ton Eglise est le Brahaministe d'Occident, et, Encelade, vaincu, terrassé, aveuglé, faisant un suprême effort, se jette sur toi et te dit : Vieux lévite, ton tour est venu, c'est moi qui te rends aveugle (2). »

Et font appel aux plus infâmes passions pour réaliser cette extermination :

(1) *Rivista,* XIX, pages 109 et 110.
(2) *Rivista,* XII, pages 210 et 211.

⁂ « Un serpent existe dans le sein de l'Italie et se nomme le Pape, que saint Jérôme définissait : Une femme vêtue de pourpre, portant au front une marque d'infamie. »

« Voilà notre ennemi le plus puissant ; il est là, au Vatican et c'est à nous à le combattre jusqu'à notre dernière cartouche, à nous à brûler les autels de la prêtraille, à nous de renverser tout ce qui s'appuie sur eux (1). »

⁂ « Oh, prêtres, prêtres ! Engeance abjecte et lâche, quand cesserez-vous d'empoisonner l'Italie par vos morsures, quand est-ce que votre chef, le vieillard impuissant qui joue le rôle de prisonnier au Vatican, comprendra-t-il qu'il est incapable d'arrêter, même pendant une minute, l'irrésistible marche en avant du Progrès (2) ! »

⁂ « A Rome, dans la Cité du Pape et du mensonge, où vivent encore en sécurité, grâce à des perfides garanties diplomatiques, nombre de parasites noirs et rouges, mercenaires des consciences et défenseurs du plus abject obscurantisme, c'est à Rome que nous devons combattre et gagner la grande bataille de la Libre Pensée (3). »

⁂ « Nous devons ressentir la rage du lion contre l'ennemi éternel de la civilisation et du progrès, contre l'hydre sacerdotale, que la soif inassouvie de domination pousse à tout entreprendre pour relever le pouvoir temporel sur les ruines ensanglantées de la Patrie (4). »

⁂ « Guerre à outrance et sans miséricorde contre la réaction, personnifiée par le monstre qui est tapi au Vatican, par l'hydre qui étouffe l'Italie ! (5). »

(1) Le F.·. *Ubaldo Carbonni,* à Livourne, le 28 mai 1889. *Rivista,* XX, page 157.

(2) *Rivista,* XVI, page 150.

(3) Le F.·. *Aristide Tieri,* à Livourne, le 28 mai 1889. *Rivista,* XX, page 158.

(4) Le F.·. *Rodolphe Manganaio,* à Livourne, le 25 août. *Rivista,* XX, page 172.

(5) Le F.·. *Alfred Brogi,* à Florence, le 6 février 1889. *Rivista,* XX, page 27.

⁂ « Guerre aux prêtres, guerre ! Guerre inexorable, guerre éternelle aux détracteurs impies de notre respectable Fraternité Maçonnique ! Guerre aux infâmes trafiquants qui ont prostitué l'Église en en faisant un abominable commerce ! Guerre aux misérables assassins qui ont renié leur patrie et l'ont livrée aux étrangers rapaces !

« Que leur race infâme soit à jamais maudite ! (1) »

Ces crimes, ces attentats, ces violences qu'ils cherchent à provoquer, ne paraissent pas inspirer aux Chefs de la Franc-Maçonnerie italienne une confiance bien illimitée dans le succès final de leur plan de campagne, car ils essaient de raisonner la guerre que la Franc-Maçonnerie fait à la Papauté :

⁂ « Les rapports entre la famille et l'Etat d'une part et la Papauté d'autre part, ne comportent que trois solutions : *Privilège* de la Papauté sur l'Etat ; *Suppression* de la Papauté par l'Etat; *Egalité* parfaite, en matière religieuse, entre la Papauté et l'Etat. »

« C'est à la Franc-Maçonnerie à les établir, au mieux du progrès de l'Humanité, en opérant un transformisme social qui tranche nettement les deux partis : les cléricaux et les conservateurs qui veulent maintenir tous les préjugés sociaux et politiques, d'un côté, et, de l'autre, les libéraux qui veulent la réalisation de l'émancipation totale de l'Humanité (2). »

⁂ « La lutte féroce qui a lieu depuis si longtemps entre le pouvoir civil et le pouvoir théocratique, entre l'Eglise et l'Etat, doit certainement se terminer comme l'exigent la liberté et la raison ; car si le parti catholique — (nous disons catholique, car d'après les dernières déclarations du Pape et du Congrès, il n'y a plus désormais de différence logique entre catholique et clérical) — est puissamment organisé, et si son organisation ne peut être efficacement combattue que par une autre organisation également puissante par sa cohésion et sa discipline, la Franc-Maçonnerie oppose ses forces à celles du

(1) Déclaration du 1er juin 1889. *Rivista*, XX, p. 166.
(2) *Rivista*, XVIII, page 200.

parti clérical et n'oublie pas que son mot d'ordre traditionnel est : « Combattre le Vatican ». »

« Il est vrai que la force la plus grande des prêtres est qu'ils obéissent sans discussion, et que cette obéissance aveugle ne saurait être imposée aux libéraux. Mais dans la mêlée, qui est si proche, en présence du grand effort, le dernier peut-être des cléricaux, les libéraux doivent se pénétrer de ce que le premier de leurs devoirs est de combattre, aux dépens de n'importe quel sacrifice, le parti des parricides, et que la Franc-Maçonnerie doit servir de lien pour réunir dans cette lutte anti-cléricale tous les partis qui inscrivent la liberté sur leur drapeau. »

« Ainsi, et ainsi seulement, pourrons-nous vaincre et écraser le parti des parricides (1). »

Après le raisonnement, voici l'habileté :

⁂ « Ce qui serait vraiment politique, véritablement fécond pour l'Italie, ce serait une lutte ouverte entre le Vatican et nous, dans laquelle nous nous efforcerions de faire progresser notre législation et le Vatican d'aiguiser ses dogmes. »

« Que le prêtre se réconcilie avec la religion; nous devons nous réconcilier avec notre droit public, dévié de sa vraie évolution, et avec la conscience de l'Italie. »

« Nous devons nous réconcilier avec la conscience de l'Italie qui nous a amenés à Rome, et qui ne se sent plus bien représentée par nous; nous réconcilier, enfin, avec la religion de la pensée, avec laquelle on peut répondre au Vatican et sans laquelle il n'est pas nécessaire ni même tolérable que l'Italie puisse exister (2). »

Et ensuite le chauvinisme, que l'on veut aussi ameuter contre la Papauté :

⁂ « L'Italie, par la loi de sa naissance, est la gardienne née de l'inviolable liberté de l'esprit humain et des fondements du progrès social. »

« Il lui appartient de réaliser le jugement des siècles

(1) Déclaration du F.·. *Ulysse Bacci*, Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie, du 15 octobre 1889 : *Rivista*, XX, page 178.

(2) Interpellation du député F.·. *Jean Bovio* à la Chambre des députés d'Italie : *Rivista*, XVIII, page 147.

contre l'interminable maléfice d'une Eglise conjurée, avec les puissants de la terre, pour lutter contre la liberté, et de rendre inviolable la patrie du peuple qui fut le premier interprète et le premier agent de la civilisation en Europe (1). »

Tout cela pour en arriver à solliciter l'intervention gouvernementale :

∴ « Le très illustre Frère François *Crispi*, président du Conseil des ministres du Royaume d'Italie, a dit à Turin le 25 octobre 1887 :

« L'attitude du Gouvernement à l'égard de l'Eglise est d'en être respecté, tout en la respectant, et notre autorité est basée sur le devoir, le pouvoir et le savoir. »

« La Franc-Maçonnerie prend acte de ces déclarations solennelles qui résument le développement de l'épopée nationale, dont les trois facteurs sont :

» L'*admission* du principe du Progrès continu dans toutes les fonctions de l'Etat ;

» La *reconnaissance* du principe de la Liberté, dans toutes ses manifestations ;

» La *condamnation*, au nom de l'Italie nouvelle et de l'unité nationale, des revendications illégales du Pontife et de la Papauté (2). »

Et voici comment ils essaient de présenter la justification de cette intervention du Gouvernement contre la Papauté :

∴ « Il faut que les Italiens se mettent une bonne fois dans la tête ces deux choses importantes :

» Qu'il est impossible d'entrer dans aucun arrangement avec le Vatican ou avec le vaticanisme ;

» Et qu'il faut leur faire une guerre à outrance, sans relâche et partout.

» Car le véritable dilemme est net :

» Ou bien les vaticanistes détruiront l'Italie ou bien l'Italie détruira les vaticanistes (3). »

(1) Le Frère *Saffi* le 2 novembre 1887 : *Rivista*, XVIII, page 283.
(2) Déclaration officielle du Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie du 25 novembre 1887 : *Rivista*, XVIII, pages 258 et 259.
(3) *Rivista*, XVIII, page 320.

Pour donner le change sur le caractère satanique de cette lutte entre l'Eglise de Dieu et l'Eglise de Satan, la Franc-Maçonnerie italienne veut faire accroire que c'est la Papauté qui l'a provoquée :

∴ « Si chaque jour qui passe rend évidente une plus absolue et plus criante contradiction entre les devoirs de citoyen italien et les devoirs de catholique, la faute est, non pas à la Franc-Maçonnerie, mais bien au Pape et à la presse vaticanesque. »

« Le Pape soutient dans sa dernière encyclique que l'on ne doit obéir aux lois de l'Etat qu'autant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les enseignements et les canons de l'Eglise. »

« Donc les cléricaux veulent l'Eglise supérieure à l'Etat, le pouvoir civil soumis en tout au pouvoir religieux (1). »

Mais bientôt elle revendique le rôle offensif :

∴ « Entamons une lutte, obstinée et à outrance, contre la Papauté, pour lui rendre impossible toute conquête ultérieure. »

« Regardons bien en face, sans hypocrisie et sans crainte, cette question sociale et faisons-la nôtre, comme les Francs-Maçons du siècle dernier ont fait leur la Révolution française. »

« Voilà le but, voilà le devoir ! Et si quelqu'un des nôtres, par lâcheté ou par trahison, s'arrête en route, passons-lui sur le corps et serrons les rangs (2) ! »

Et, comme ses procédés sont toujours les mêmes, elle commence par chanter victoire :

∴ « La lutte est aujourd'hui plus ardente que jamais entre le catholicisme, dégénération et même aberration de l'idée chrétienne et la Franc-Maçonnerie, éternellement fidèle à ses traditions de justice et vérité. »

« Le Christianisme se transformera-t-il à nouveau, ou

(1) Le F∴ *Ulysse Bacci,* Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie. *Rivista*, page 261.

(2) Déclaration du Grand Maître adjoint, le F∴ *Gaet∴ Pini. Rivista*, XVIII, page 6.

finira-t-il par se suicider, dans la folie furieuse de son absurdité dogmatique et de son intolérance sociale ? »

« L'avenir résoudra vite cette question, car on aperçoit déjà comme fatale la disparition du dogme devant l'axiome, la retraite complête de la Foi devant la science (1). »

∴ « Depuis Giordano Bruno, la ruine du Vatican a été persistante, continue, et il finira par sombrer inanimé, ce monstre inhumain dont les repris tortueux ont asservi pendant tant de siècles l'Humanité titubante dans sa marche, car son terrain est hors de la vérité. Honni par les vertueux à qui ses infamies font horreur, le Vatican n'existe encore que parce qu'une autre hydre, la diplomatie, le tient encore debout. »

« Le monstre est pourtant à l'agonie, et sent l'approche de la mort. C'est à nous, Francs-Maçons, de lui donner le coup de grâce, c'est à nous de disperser ses cendres, pour qu'aucun de ses atomes ne vienne empoisonner l'avenir de nos enfants (2). »

Pour déclarer ensuite qu'elle se trouve en cas de légitime défense, non seulement de l'Ordre maçonnique :

∴ « Dans le document que, sous le nom d'encyclique, a dirigé contre nous le Pape Léon XIII, il signale à la suspicion, au mépris et aux haines féroces des classes les moins intelligentes, une catégorie de citoyens qui portent le nom de Francs-Maçons. »

« Cela nous place dans le cas de légitime défense, et nous autorise à rappeler que, dans la seconde moitié du XIXe siècle, sont partis de Rome, placée encore sous le régime théocratique, comblés de dons et de bénédictions, les brigands qui ont ensanglanté les provinces méridionales de l'Italie. »

« La Franc-Maçonnerie italienne, très Illustres, très Parfaits et très Chers Frères, membres de toutes les grandes puissances de la famille Maçonnique univer-

(1) *Rivista*, XI, page 307.
(2) Le F∴ *Pierre Lupo*, à Naples, le 19 février 1888. *Rivista*, XIX, page 84.

selle, la Franc-Maçonnerie italienne forme votre avant-garde. »

« A vous de lui transmettre le mot d'ordre de la lutte, de lui assigner les emplacements du combat, de la diriger par des manœuvres savantes vers le triomphe qui ne saurait lui faire défaut (1). »

Mais encore en légitime défense de la Patrie elle-même :

⁂ « Le 11 octobre 1888, le jour de l'arrivée à Rome de l'empereur d'Allemagne, le grand drapeau de la Maçonnerie italienne fut arboré au siège du Grand Orient d'Italie, sur la place Poli, et la circulaire suivante, portant le n° 17, fut adressée à toutes les Loges italiennes :

« Vénérés et chers Frères,

« Rarement, il m'a semblé aussi nécessaire qu'aujourd'hui que le Chef Suprême de l'Ordre vous adresse la parole. »

« On voudrait nous contester, à nous Italiens, le droit d'avoir une patrie. Le Pape s'est dressé, en prétendant ridicule, en face de l'Italie. Il prétend que lui seul peut assurer la paix et la civilisation, et il déclare que, pour cela, l'Évangile ne lui suffit pas, et qu'il a besoin de gendarmes et de jésuites (2). »

« Il maudit et condamne, et les évêques, le secondant, organisent des congrès, des expositions, des pèlerinages, où, sous le manteau de la religion, ils machinent les rébellions et les parricides. »

« Lorsque les Italiens conspiraient pour rendre la patrie une et libre, le Pape, son poignard planté dans le cœur de l'Italie, envoyait aux galères et aux échafauds ces patriotes. Aujourd'hui que le Vatican conspire pour rendre la patrie morcelée et esclave, le Pape proteste contre la légitime défense des Italiens, et veut l'impunité pour ses machinations ; ce qui est, plus qu'absurde, ridicule. »

(1) Circulaire officielle du Grand-Maître de Franc-Maçonnerie italienne, du 21 avril 1884 : *Rivista*, XV, page 130.

(2) Voyez note (1), page 390.

« L'humanité, dans sa marche irrésistible, est sortie de l'orbite dans laquelle la Papauté, ayant perdu toute puissance attractive, est impuissante à l'attirer. La Papauté, dans le paroxysme de l'agonie, fait d'inutiles efforts pour arrêter cette évolution historique ; elle se lamente sur ses privilèges et ses grasses prébendes perdues : laissons-la crier ; elle nous lance ses imprécations : laissons-la maudire, car si ses malédictions tuaient autrefois nos Frères, aujourd'hui elles portent bonheur ; elle invoque les armées étrangères : laissons-la faire, car la patrie est forte, et si, autrefois, les Césars allemands descendaient, en maîtres, les Alpes pour s'assurer du vasselage de l'Italie et recevoir la couronne impériale des mains des Papes, aujourd'hui ils les descendent en hôtes, pour rendre hommage à notre renaissance nationale, pour consacrer l'indiscutable intangibilité de la Rome italienne. »

« Travaillons, bien armés, au temple de l'Humanité, réconfortés par la pensée que l'ennemi le plus terrible est déjà renversé, qu'aucune force de réaction n'est capable d'arrèter le progrès et que le jour approche où tous les hommes composeront une seule famille de libres, d'égaux et de Frères. »

« Le très Puissant Grand Maître,
« ADRIEN LEMMI, 33me (1). »

La Franc-Maçonnerie combat le christianisme dans la Papauté :

*** « Les Francs-Maçons italiens, en tant que citoyens italiens, doivent combattre, comme un seul homme, le *Prétendant* qui veut porter atteinte à l'unité de la Patrie, le tyran qui veut supprimer toutes les libertés. »

« Les Francs-Maçons italiens, en tant que membres de l'Institution maçonnique, doivent combattre dans le Pape, non pas la couronne de Roi, mais l'orgueil du Pontife, qui a relevé les idoles des vieilles superstitions

(1) *Rivista*, XIX, pages 248-249.

et qui béatifie et sanctifie l'ignorance, la brutalité la plus folle et la plus furieuse. »

« Pour la Franc-Maçonnerie, aussi bien à Rome au Vatican, qu'à Fulda près du tombeau de saint Boniface, qu'à Malte derrière les murs crénelés des anciens Chevaliers, qu'à Jérusalem près des lieux saints, le Pape sera toujours l'*upas* assassin qui empoisonne la terre de son ombre mortelle et contre lui, toujours et partout et par tous les moyens, elle brandira les armes qu'elle enserre dans ses bras puissants. »

« Elle triomphera fatalement, car, patiente parce qu'elle est éternelle, la Franc-Maçonnerie, dont les armées aguerries à la lutte, nombreuses et disciplinées, se trouvent non seulement en Italie mais dans le monde entier, est partout, voit tout, sait tout et peut tout. »

⁂ « Dédaigneuse des escarmouches, elle organise aujourd'hui les grandes résistances de la pensée et saura gagner demain les grandes batailles de la raison et de la liberté (1). »

Et la Franc-Maçonnerie italienne a reçu de la Franc-Maçonnerie universelle la mission de renverser la Papauté :

⁂ « Nous devons prouver à tous les Francs-Maçons du monde entier que,puisque ici, à Rome, se trouve leur ennemi invétéré le plus sauvage, le plus obstiné et le plus féroce, c'est à nous, Francs-Maçons italiens, qu'il appartient d'être la sentinelle vigilante, l'avant garde courageuse qui est prête et décidée à entamer la lutte mortelle. »

« Car l'ennemi de la Maçonnerie italienne c'est l'ennemi de la Maçonnerie universelle, c'est cette réaction vaticanesque alliée à toutes les tyrannies, à tous les bas fonds sociaux, destructeurs par l'envie, par la calomnie et par toutes les plus infâmes passions, de la société moderne (2). »

(1) *Rivista*, XIII, pages 3 et 4.
(2) Rapport officiel lu, le 16 janvier 1885, à l'Assemblée Constituante de la Franc-Maçonnerie italienne. *Rivista*, XVI, page 6, col 1, lignes 18 à 29.

La Franc-Maçonnerie italienne a décidé de prendre l'offensive dans cette guerre :

.*. « La Franc-Maçonnerie italienne a reçu de l'Italie le poste si honorable de sentinelle du Vatican ; mais quelque flatteuse que cette mission de surveiller les mouvements de l'ennemi puisse être, elle ne suffit pas à son activité. »

« Elle éprouve le besoin, elle sent la nécessité de transformer en celui d'*assaillant* son rôle d'observateur (1). »

Et d'employer tous les moyens, même les plus violents, pour assurer son triomphe :

.*. « La lutte entre la Papauté et la Franc-Maçonnerie italienne sera toujours à outrance et à mort, et les Francs-Maçons italiens, d'accord en cela avec tous les Frères de tous les pays du monde, la continueront sans trêve et sans faiblesse jusqu'au jour où ils auront réalisé la conquête de leurs idéaux les plus élevés (2). »

.*. « Autrefois la Franc-Maçonnerie, *dans des temps où la liberté n'était qu'un mythe*, **a su mêler le suc amer,** mais salutaire, de ses doctrines sacro-saintes, aux *suaves liqueurs* qui remplissaient les coupes dorées dans les sardanapalesques bombances des Papes et des Rois. »

« Aujourd'hui..... N'insistons pas..... *Intelligenti pauca*. »

« La chose vaut la peine qu'on y pense sérieusement (3). »

Elle compte sur l'appui de la Franc-Maçonnerie universelle :

.*. « A la guerre que lui fait le Vatican, le gouvernement de l'Ordre maçonnique italien a répondu en donnant le cri d'alarme à temps et en s'opposant à ce que de tristes et fatales condescendances ne rendissent possible la violation des lois de l'Etat en faveur de conciliations rêvées. »

« La Franc-Maçonnerie de l'Univers entier a répondu à

(1) *Rivista*, XV, page 24.
(2) *Rivista*, XVII, page 170
(3) *Rivista*, XII, page 180, col. 2, lignes 1 à 12.

notre appel et nous ne sommes plus isolés pour veiller et combattre en faveur de la liberté de la pensée (1). »

Et la preuve officielle en est donnée par la communication suivante :

⁂ « Un des membres du **Directoire Suprême** de la Franc-Maçonnerie, qui a son siège à **Berlin**, et quelques uns des courriers de cabinet, chargés de porter partout certains mots d'ordre, ont envoyé le 9 juin 1889 au Grand Maître *Lemmi* le télégramme suivant :

« Nous nous associons à la lutte sublime entamée au nom de la Libre Pensée contre le Vatican, l'ennemi éternel de l'Italie. »

Et ont signé des noms suivants plus ou moins italianisés par la transmission : *Costabel*, *Oliva*, *Nicolini*, *Palmieri*, *Papo*, *Dalbelli*, *Cavaggioni*, *Andrina*, *Trabucchi*, *Morengo*, *Sinigaglia*, *Ancona*, *Bocconi*, *Labianchi*, *Rossi*, *Tonini*, *Bessiotti*, *Sabatelli*, *Giovanucci* (2). »

⁂ « Tout Maçon qui étudiera le procès des Templiers, s'écriera dans un langage qui nous est familier :

« Ces pauvres Frères étaient sans défiance ; ils ont quitté l'Orient sans reviser leur Constitution et leurs Rituels qui en avaient grand besoin ! »

« D'autres qu'eux, pour avoir cru à la foi jurée, aux serrements de mains, aux douces paroles et aux doux sourires, pour ne s'être pas assez méfié des papes et des rois, eurent un sort pareil et la Saint-Barthélemy vint, au bout de 258 ans, servir d'éloquent commentaire au procès du Temple. »

« Mais la croix rouge des Templiers disparus devient noire en signe de deuil, sur le manteau blanc des Chevaliers teutoniques, les plus dignes entre leurs héritiers d'être leurs vengeurs. »

« Et ces Chevaliers teutoniques fondent la Prusse et par la Prusse, hérétique comme eux-mêmes, hérétique comme l'étaient les Templiers, ils font l'Allemagne. »

(1) Rapport officiel fait à l'Assemblée Constituante le 19 mai 1887. *Rivista*, XVIII, page 135.
(2) *Rivista*, XX, page 138.

« Et aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, **ils gouvernent à leur gré le monde** (1). »

L'objectif avoué de cette lutte est de réduire le Catholicisme à l'état de secte :

∴ « Les cléricaux apprendront que la Franc-Maçonnerie, après avoir renversé le pouvoir temporel du Pape, continuera la lutte jusqu'à ce qu'elle réduise l'Eglise aux limites modestes d'une institution, assujettie, comme toutes les autres, à l'autorité des lois, jusqu'à ce qu'elle dépouille l'Eglise de tous les privilèges qu'elle possède et qui lui permettent aujourd'hui encore de soulever dans le pays des troubles dangereux. »

« Ils pourront nous maudire et nous calomnier, nous autres Francs-Maçons ; nous saurons réduire *par force* le cléricalisme à l'état de secte anodine, et cela dans des temps pas trop éloignés (2). »

Et la Franc-Maçonnerie italienne fait de cette lutte une affaire nationale et intérieure :

∴ « La question Vaticane échappe au droit international et appartient exclusivement au droit public intérieur italien ; car Rome a été conquise par nous, Rome a été rebaptisée par nous, Rome est notre mère et nous sommes ses fils, qui la défendrons contre tout et contre tous. Malheur a qui ose y toucher ! »

« La loi des garanties est venue consacrer ce droit, mais comme elle n'a plus aucune raison d'être aujourd'hui, elle doit disparaître, et le Vatican, les associations religieuses et les prêtres, doivent rentrer, purement et simplement, dans le droit commun à tous (3). »

Cette lutte entre la Papauté et la Franc-Maçonnerie italienne est à outrance :

∴ « Les Eglises sont des associations religieuses et non pas des pouvoirs publics ; leurs chefs et leurs symboles ont une valeur tant qu'on y croit ; si on n'y croit pas, ils sont de nulle valeur ! »

(1) Le F∴ *Rahlenbeek*, ce 10 février 1888. *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 31, page 67

(2) Déclaration du Grand Secrétaire du Grand Orient d'Italie : *Rivista*, XVII, page 18

(3) *Rivista*, XVIII, page 212.

« Si les temps passés ont élevé des trônes aux Papes, les temps présents ont renversé ces trônes et pour toujours ! »

« Oui pour toujours, car nous ferons du Vatican un Musée et une Ecole, après en avoir chassé avec des fouets les trafiquants qui en ont fait un marché infâme de conspirations contre le Patrie ! (1) »

Elle est sans quartier :

∴ « Malheur à vous, sectaires haïsseurs de l'Italie, dont la pensée parricide veut chasser l'Italie de Rome pour la reconquérir au Pape ! Et si dans le secret de vos conciliabules vous plagiez le cri de Garibaldi en disant : *Rome papale ou la mort*, nous répondrons avec les paroles de l'altière espagnole qui fut Impératrice de France : *Et mort vous aurez !* »

« Et à ceux qui rêvent des retours impossibles du passé, des résultats impossibles de conciliations mensongères, nous répondrons que les trois termes : *Rome aux Italiens*, de Mazzini ; *Rome ou la mort*, de Garibaldi ; *Malheur à qui la touche* prononcée autrefois par Napoléon Ier en mettant sur sa tête la couronne d'Italie et redits aujourd'hui avec foi et décision par tout un peuple résolu à conserver intacte son intégrité et à la défendre contre tout ennemi, proche ou éloigné, découvert ou caché (2). »

Elle exige une « action immédiate » contre les jésuites (3) :

∴ « A toutes les Loges d'Italie et à toutes les Associations progressistes et libérales d'Italie, nous demandons de s'unir à nous pour lutter légalement dans le but d'empêcher que les jésuites se rassemblent et s'emparent de la conscience de la nation, de l'enseignement de la jeunesse et des volontés irrésolues des femmes et des timides. »

« Nous leur demandons de s'unir à nous pour obtenir

(1) *Rivista*, XVIII, page 161.

(2) Déclaration du Grand-Maître adjoint en 1887 : *Rivista*, XVIII, page 180

(3) Voyez note (1), page 390.

du peuple et du gouvernement de l'Italie, que les jésuites, chassés par la volonté nationale et par la loi, soient considérés comme les ennemis des citoyens, de l'État et de l'Humanité, et ne puissent, par sophismes ou prétextes spécieux, s'introduire dans la Péninsule pour conspirer, plus ou moins secrètement, contre les consciences, les caractères des hommes et le bien de l'Italie. »

« Tout retard dans l'action est dangereux; il faut agir promptement (1). »

Elle n'admet aucune conciliation que ce soit, ni nationale :

∴ « Si le Pape veut faire le prêtre il n'a pas besoin de se réconcilier avec l'État italien. »

« S'il veut faire le Roi, il ne peut pas se réconcilier avec le pouvoir civil de l'État italien. »

« Et pourtant, après l'alliance avec l'Autriche, après la contrition de Bismarck, après la diversion abyssinienne, après l'invasion des jésuites dans les écoles, après des flots de bénédictions en des versets barbares dans la forme et dans le fond, à la suite de tout un système organisé d'avilissements et de mensonges, nous sommes arrivés à la possibilité d'une conciliation qui pardonne à l'Italie d'être Italie. »

« Ce n'est pas de conciliation ni de pardon que l'Italie a besoin; elle a besoin de sagesse d'État, d'honnêteté de finances, d'éducation scolaire *éducatrice*, et de franchise de caractère pour bien rappeler au Roi, aux conseillers de la Couronne et au Parlement, que l'Italie est issue de la science, de la vérité et du droit, et que, hors de cet ordre d'idées, elle deviendra ou cimetière ou « *Bordello* » ! »

« Aussi, la question romaine est tellement close et bien close, la séparation entre l'Église et la Papauté est tellement profonde, qu'aucun Gouvernement italien ne peut envisager la conciliation autrement que comme une trahison envers la Patrie (2). »

(1) Déclaration des Francs-Maçons de Florence du 21 octob. 1883. *Rivista*, XIV, page 296

(2) Le F∴ *Bovio*, Député : *Rivista*, XVIII, page 112

Ni même internationale :

⁂ « La conciliation entre la Papauté et l'Italie est impossible, car ni la conciliation ne peut réhabiliter la religion, ni aucun Pape ne peut l'accepter. La conciliation est un replâtrage, mais ce n'est pas une solution. Le penseur ne la comprend pas, le prêtre n'en veut pas. »

« Après le 20 septembre 1870, date de la prise de possession matérielle de Rome par l'Italie, le 9 juin 1889, date de l'érection de la statue de Giordano Bruno, est aussi la date de la prise de possession religieuse de Rome au nom de la Pensée humaine. »

« Deux devoirs s'imposent au Gouvernement italien : la laïcisation de l'Etat, qui proclame désormais la liberté de conscience la plus pleine et entière, et la suppression radicale de toute hégémonie romaine d'Empereurs ou de Pontifes, la suppression de toute alliance de l'Italie avec des Etats superstitieux (1). »

Enfin, la Franc-Maçonnerie italienne, après avoir imposé cette lutte contre la Papauté, et cela d'une manière officielle, au Gouvernement italien lui-même, car :

⁂ « Par communication officielle adressée le 17 février 1886 à son Excellence le Président du Conseil des ministres du Royaume d'Italie, le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne lui dit :

« Au nom des Libres-Maçons italiens, je demande au Gouvernement, que, en présence des graves indices de conspiration cléricale, dénoncés par presque toute la presse, il soit fait, sans delai, ou pleine lumière ou entière justice. »

« En attendant, je déclare que les Loges maçonniques ne cesseront plus de maintenir vive et vigilante la conscience publique contre les machinations du Vatican. »

« *Le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne,*

« ADRIEN LEMMI (2). »

(1) Le F.·. *Jean Bovio,* à Naples : *Rivista,* XX, page 198.
(2) *Rivista,* XVI, page 371, col. 2, lignes 7 à 22.

Et l'impose despotiquement à toutes les Loges italiennes :

⁂ « Conscient de la plus grande responsabilité qui lui incombe, par devant la Franc-Maçonnerie du Monde entier et par devant le monde profane, le Grand Orient d'Italie **ne permettra pas** que les Loges italiennes s'écartent en quoi que ce soit de l'orbite qui leur est tracée par nos lois librement discutées, spontanément acceptées, et répondant si fidèlement au concept et aux ordonnances de la Franc-Maçonnerie universelle (1). »

Pour terminer cette étude sur l'action de la Franc-Maçonnerie en Italie, nous attendions que les Francs-Maçons italiens se soient expliqués sur un document qui a été publié par de nombreux journaux de France, de Belgique et d'Italie.

C'est le texte d'un jugement du Tribunal de Marseille du 22 mars 1844 où figure le nom de *Adrien Lemmi.*

Il n'en a rien été.

Le N° de juin 1890 de la *Rivista della Massoneria italiana*, que nous avons sous les yeux, ne publie aucun mot relatif à ce jugement.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Mission de la Franc-Maçonnerie italienne.

Manifeste pour les Loges étrangères
(Rivista della Massoneria italiana. XIV, pages 207 à 209 et 238 à 241.)

⁂ « Les *Philanthropes*, les âmes généreuses, les vertueux des anciens temps, qui fixèrent leur attention sur les erreurs et les vices des hommes, sur leur aveuglement,

(1) Circulaire officielle du Grand Maître, du 15 juin 1887. *Rivista*, XVIII, page 167.

sur les conditions de leur existence, sur leurs misères et leurs infirmités, prirent la noble résolution de combattre ces vices et ces maux, en adoptant, pour ces glorieux combats, de simples moyens pacifiques et inoffensifs.

» Oui, ces hommes, touchés des tristes conditions de la famille humaine, conçurent et nourrirent la douce espérance de pouvoir dissiper les épais nuages de l'erreur, en instruisant les peuples, en agitant sans cesse devant eux le flambeau de la vérité et de la raison, de faire abhorrer le vice, de faire soulager les misères, de faire cesser « possiblement » *(sic)* tous les maux qui sont le produit des vices sociaux, en prêchant et en inspirant le culte de la vertu.

» Mais quel fut le sort de ces amis de la vérité et de la justice, de ces humanitaires aux aspirations si pures et si saintes ?

» Quel a été le sort de tant de cœurs généreux, qui crurent à la possibilité de corriger les hommes, de les civiliser, de les polir, de les rendre meilleurs et *possiblement (sic)* heureux, sans contrainte, sans violence, sans rigueurs, et seulement par la libre manifestation de la pensée et en leur procurant une instruction sage et rationnelle ?

» L'histoire nous le dit : Les potentats, les maîtres des peuples, grands et petits, conservateurs tenaces et très jaloux du *statu quo*, ayant l'adhésion, la complicité des privilégiés, et particulièrement du sacerdoce, ont craint, haï et persécuté tous ceux qui ont montré des aspirations réformatrices, tous ceux qui ont entrevu pour l'humanité de meilleurs et plus dignes destins, ainsi que les moyens de les obtenir sans troubles et sans douleurs.

» Et il faut noter que depuis la ciguë qu'on fit avaler à Socrate, et la flagellation de Jésus, la haine des hommes du privilège contre les amis de la vertu est devenue de siècle en siècle plus profonde, plus acharnée, plus atroce à inventer les tourments et les supplices qui sont la honte majeure du moyen âge, et dont les horreurs plus navrantes sont dévolues au Vatican.

» Si les hommes qui se sentent assez forts, assez

capables, assez sages pour régir et gouverner les peuples, étaient un peu familiarisés avec l'histoire et pouvaient se mettre de temps en temps sous les yeux l'horrible tableau des victimes innocentes qui ont été faites, de par la loi et de par Dieu, de la manière la plus brutale, la plus perfide, la plus atroce, ils trouveraient assurément des enseignements précieux et salutaires.

» Si les hommes qui ont la tâche redoutable de conduire les nations et d'en améliorer les destins, savaient s'en expliquer les erreurs, les fautes et leurs horribles conséquences, ils profiteraient certainement des leçons si nombreuses et si utiles que les annales des peuples leur fournissent ; et après tout, ils ne pourraient plus détourner les yeux d'une terrible vérité qui, étant constamment devant eux, leur montrerait que les maux sociaux sont toujours dérivés beaucoup plus du manque de sagesse, de vertus et d'aptitudes dans les gouvernants que de la rudesse des gouvernés.

» Et voici maintenant la vérité que je contemple et qu'il faut relever.

» Les hommes qui frémissaient devant l'horrible spectacle des atroces brutalités de la tyrannie, devant la terreur qu'elle répandait, voyant que la pacifique manifestation de la pensée n'était plus libre ni permise, durent naturellement sentir et reconnaître qu'une fatale nécessité les forçait de sortir de la voie pacifique et d'essayer les moyens violents, même les plus détestables et les plus criminels.

» Et vraiment la défense au peuple de discuter pacifiquement leurs intérêts, d'invoquer leurs droits, d'exprimer leurs besoins, leurs vœux et leurs aspirations dut être nécessairement une très violente provocation à la révolte : et les peines, si brutales et si atroces qu'on infligeait à ceux qui avaient le noble courage d'élever la voix contre les iniquités de la tyrannie, durent mettre les hommes, assez sensibles et jaloux de leur droit et de leur dignité envers l'arbitraire des pouvoirs despotiques, dans le cas de légitime défense, pour laquelle tous les moyens possibles sont légitimes et justifiables, et toujours

approuvés et applaudis par la conscience universelle. Rien n'a jamais réjoui, soulagé et ravivé les peuples autant que le renversement d'un pouvoir arbitraire et despotique, autant que la destruction d'un tyran.

» Organisation de forces collectives et harmonisantes, associations secrètes, conspirations ténébreuses, complots, séditions et assassinats, révolutions violentes, qui, réprimées ou triomphantes, ont presque toujours fait couler à flots le sang fraternel, en faisant d'horribles carnages, d'horribles catastrophes; tout a été violemment provoqué, tout a été légitime, nécessaire et (je crois pouvoir ajouter) très utile et très fécond, quand l'objectif a été réellement d'un intérêt général...

» Malgré la nécessité et l'efficacité assez démontrées des moyens violents, dont la fatale nécessité, ayant bien heureusement cessé pour plusieurs peuples, existe encore pour bien d'autres, et que des gouvernements peu sages peuvent faire renaître d'un moment à l'autre, la Franc-Maçonnerie, institution antique et universelle, car son Eglise est ouverte à toutes les races, à toutes les nations, à toutes les écoles, à tous les principes, à toutes les croyances, à toutes les opinions non contraires à l'honnêteté, est restée inébranlable dans son attente pacifique, ayant foi dans l'action de la philosophie, dans la puissance de l'idée et surtout dans la lumière de la raison; elle paraît avoir pleinement adopté la maxime évangélique : *Non sunt facienda mala ut eveniant bona*.

» Enfin les Francs-Maçons ont compté sur l'efficacité des moyens moraux, permis et possibles; toujours résignés, ils ont supporté toutes les formes, tous les régimes politiques; comme membres du corps maçonnique ils n'ont jamais conspiré, jamais agi contre les gouvernements, quels qu'ils aient été.

» Ainsi l'Institution maçonnique, sûre d'être tolérée, a pu s'avouer; elle ne cache aux profanes que ses rites et ses actes intérieurs.

» Et vraiment, c'est par son sage dessein de n'être jamais hostile aux gouvernements, et de rester étrangère à la politique, que cette corporation a pu se perpétuer,

s'universaliser et s'étendre; c'est ainsi qu'elle a su se tenir à l'avant-garde du progrès par la voie pacifique; c'est ainsi qu'elle est parvenue à faire sentir et comprendre que :

» La Fraternité n'a pas de frontières.

» Quand la voix de la philosophie se taisait devant la doctrine de l'Évangile, que l'Europe apprécia, accepta et suivit pour les principes qu'elle renferme, éminemment humanitaires et féconds, sans faire attention aux procédés du Vatican, qui en altérait l'esprit et la forme pour la rendre propre et adaptée à la réalisation de ses desseins mondains, aussi audacieux que pervers;

» Quand d'innovation en innovation, d'usurpation en usurpation, de dogme en dogme, le Pontificat était arrivé à l'apogée de sa puissance, et que ses absurdes fictions étaient déjà regardées par la chrétienté abrutie et fanatisée comme des vérités inattaquables;

» Quand les évêques de Rome étaient enfin parvenus à se faire reconnaître comme les véritables représentants d'un Dieu, qu'ils avaient fait selon leur cœur et à leur image, et dont ils faisaient un véritable trafic; Quand, dans la fureur de leur haine implacable et profonde, ces mandataires de Dieu consommaient ouvertement la plus énorme des scélératesses humaines, celle qui glorifiait l'assassinat et le montrait comme le plus digne objet des récompenses éternelles; Quand, altérés de sang et de carnage, ils avaient inventé, pour assouvir leur soif insatiable de vengeance et de victimes, tout ce que la perfidie de l'homme a pu suggérer de plus barbare, de plus atroce, de plus horrible; Enfin quand pour les catholiques l'assassinat et la guerre fratricide étaient un devoir sacré et le moyen le plus sûr pour obtenir les meilleures récompenses de la terre et du ciel, que les chrétiens s'entre-déchiraient comme des cannibales, et que l'Europe n'était plus qu'une boucherie de chair humaine, la Maçonnerie, le cœur saignant et toute saisie d'horreur, dut sentir et comprendre encore plus combien sa mission devait être utile et nécessaire.

» Les horreurs du moyen âge durent être, pour les

esprits sains et réfléchis, toujours dédiés à la cause humanitaire et spécialement pour ceux qui ont accepté, sinon sollicité, la mission de régir et conduire les peuples, un pressant avertissement de la nécessité impérieuse et absolue d'étudier les maux sociaux et d'en chercher, d'en démêler et en discerner les causes afin de pouvoir les combattre sans confusion et avec justice.

» Pour la Maçonnerie, le moyen âge fut, et il l'est encore, un aiguillon de plus et en même temps une source de révélations et d'indices certains, par lesquels il lui fut encore plus facile d'étudier les maux, d'en chercher les causes, de les démêler, de discerner les causes de leurs effets, de ne pas confondre le vrai avec l'erreur, de distinguer le juste et le bon du mauvais et de l'injuste, de séparer le bien du mal, l'utile de l'inutile.

» La Maçonnerie, collectivement et comme corporation, a été constamment fidèle à ses principes et à ses disciplines ; entièrement consacrée à la cause de l'humanité selon sa devise : Liberté, Egalité, Fraternité, elle est et a été envers les hommes de tous les principes, de toutes les croyances, de toutes les castes, de toutes les gradations sociales, non seulement indulgente mais magnanime.

» La Maçonnerie qui a, et a eu dans tous les temps, dans son giron fraternel, non seulement des cœurs nobles et généreux, mais aussi des intelligences d'élite, des têtes fortes, des esprits lumineux, des philosophes et des sages, a pu étudier avec profit les hommes et les choses qui les concernent, c'est-à-dire ce qui leur a été et peut leur être utile ou pernicieux.

» Toujours ferme devant son brillant idéal (la perfectibilité humaine) par ses études analytiques, expérimentales et comparatives, par ses diligentes recherches de la vérité, faites avec le calme et la sérénité que donne la conscience pure et satisfaite, et qui font dominer toujours la raison, la Maçonnerie a su bien discerner et démêler le vrai du faux...

» La noble et bienfaisante Institution a constamment dirigé ses généreux efforts, ses glorieux combats contre

l'erreur et le vice, jamais contre les hommes, dans lesquels elle veut le sentiment vif, profond et général de la solidarité humaine.

» C'est Elle, ce sont ses philosophes, ses poètes et ses apôtres, qui, en agitant sans cesse le flambeau de la raison et de la vérité, ont ouvert bien des cœurs aux doux sentiments de la vertu, et y ont suscité la noble et sainte ardeur des sacrifices, des grands bienfaits et de l'héroïsme. Et ce sont précisément ses apôtres et ses héros qui ont fait voir et discerner l'horrible confusion de principes, par laquelle les crimes les plus affreux contre la nature étaient des actes de piété sublime, nécessaires pour mériter la miséricorde et la protection divines, par laquelle le sol de l'Europe et celui de l'Asie ont été abreuvés de sang humain pendant des siècles pour glorifier ainsi le père de l'homme, l'auteur de la nature, et que la famille chrétienne s'est entr'égorgée pour Dieu et par Dieu avec une férocité que nulle autre espèce du règne animal ne pourrait égaler, encore pendant bien des siècles. Et tout cela montre combien les fruits de la vigne mystique ont été exquis et abondants depuis que ses hauts Gardiens se sont revêtus de la pourpre et ont ceint leur front de la tiare.

» Il faut espérer que ces jours d'horreur seront passés sans retour; mais la tâche de la Maçonnerie n'est qu'entamée: un très vaste horizon s'est ouvert devant elle; de nouveaux combats l'attendent.

» Nous ne verrons plus les philosophes innocents et purs condamnés à boire la ciguë; le moraliste, sensé et sans tache, qui prêcherait l'amour et la vertu ne serait plus flagellé ni crucifié. Les pères n'enfonceront plus le fer meutrier dans les entrailles de leurs enfants. Si le clergé chrétien était encore altéré du sang des hommes d'une autre croyance (ce que je ne pense pas), je le déclare sincèrement, il pourrait exciter les masses fanatisées à des désordres graves et regrettables, mais il ne trouverait plus un gouvernement assez arriéré pour se laisser entraîner dans une guerre de religion.

» Désormais la confusion des grands principes n'est

plus possible; bon gré, mal gré, ils ont été solennellement reconnus et proclamés; ils sont proférés et invoqués, même très fréquemment, par ceux qui ne les voudraient pas; mais pour la Maçonnerie il est encore des confusions à éclaircir; il en est de très graves, de très pernicieuses, et dont la plus évidente est celle des langages, qui, par leurs formes hypocrites et mensongères, obscurcissent, altèrent et cachent la vérité des faits, ainsi que celle de la pensée et de l'intention, et dénaturent les causes et les effets.

» Les conquêtes politiques et toutes les conditions qu'on juge nécessaires pour le bonheur possible des hommes, seraient toutes vaines s'il en manquait une seule, la moralité des mœurs; l'idéal humanitaire ne peut être conçu sans l'amour et le culte de la vertu, et, partant, sans la haine et l'horreur du vice; les hommes ne seront libres et heureux qu'autant qu'ils seront maîtres d'eux-mêmes et d'une morale irréprochable.

» Mes derniers jugements sont corroborés et sanctionnés par l'histoire. Quels sont les peuples antiques et modernes qui nous ont donné les meilleurs exemples de civisme et de prospérité ? Ce sont précisément ceux qui, jaloux de leurs libertés, ont mieux cultivé et honoré la morale et la vertu.

» J'entends dire et répéter que les premiers, que les plus graves obstacles, que rencontrent les efforts humains, sont l'ignorance des masses, les erreurs et les préjugés dont elles sont imbues; oui, ce sont des obstacles réels et graves; mais il en est de bien plus graves, à mon avis, et ce sont les vices qui débordent de toutes parts.

» C'est contre cet effrayant débordement que la Maçonnerie doit diriger son action empressée, vigoureuse et sage ; c'est contre ce déchaînement de toutes les passions pernicieuses, se couvrant du manteau de l'hypocrisie, aux couleurs et aux formes changeantes, que les Frères Maçons, pénétrés de leur noble et sainte mission, doivent déployer leurs forces, leurs moyens, leur ardeur.....

» Les Frères Maçons savent très bien que le règne de la justice et de la vérité ne peut avancer, placide et paci-

fique selon leurs vœux, leurs desseins, leurs aspirations, tant que l'égoïsme individuel et collectif domine la généralité des hommes et spécialement les classes privilégiées et dirigeantes; ils savent, ils comprennent bien que les moyens de persuasion morale sont infructueux tant que les hommes du privilège sont subjugués par l'orgueil, par la vanité, par le désir immodéré de la fortune, et par l'amour effréné du luxe et des plaisirs sensuels; ils savent trop bien que tous les efforts pacifiques n'obtiendront pas le résultat désiré, aussi longtemps que l'action politique ne sera pas dirigée par des hommes honnêtes et par des sages.

» Tant que des ambitieux, pleins d'orgueil et de vanité et souvent sans talent, sollicitent les hautes charges et le pouvoir, et y parviennent en rampant comme des reptiles *per fas et nefas*, tant que ces hommes, pour lesquels la vertu n'a pas d'attraits, et dont ils invoquent hypocritement le nom pour séduire les peuples, toujours abusés, régissent et administrent les Etats; tant que les charges de l'Etat sont confiées à des présomptueux qui les ont sollicitées, par calcul et par vanité, et ne savent les remplir qu'à force de procédés arbitraires et d'abus sans frein et sans pudeur; enfin, tant que les peuples seront pour les gouvernements, afin de combler la vanité, l'orgueil, l'ambition démesurées d'un mortel,... et non les gouvernements pour les peuples, les aspirations, les œuvres, les efforts humains, trouveront des obstacles invincibles.

» Or, devant les conditions générales actuelles de la société, devant cette fiévreuse activité des grands Etats à forger et confectionner des armes (selon les inventions qui se succèdent comme les jours) à construire, à reconstruire des navires monstres et formidables, à former et à garder des armées et à fortifier les frontières, activité continuelle qui écrase les peuples par le poids des impôts, qui alimente la jalousie et la haine entre les nations, qui s'oppose aux améliorations et à la prospérité matérielle et conspire contre la paix et le bonheur universel; devant le relâchement des mœurs, déjà si

étendu ; devant le désordre moral qui pénètre dans tous les ordres ; devant la mer de corruption qui submerge toutes les classes ; et enfin, devant cette confusion si funeste des systèmes et des principes adoptés pour l'éducation des peuples, ou plutôt, devant la coupable négligence des plus impérieux besoins sociaux, la culture et l'éducation de l'homme, la tâche pacifique de la Maçonnerie devient encore plus ardue, plus pénible, mais aussi plus noble et plus glorieuse...

» La lutte entre le privilège et le droit, entre la ténacité conservatrice, qui s'obstine à maintenir l'erreur et l'absurde, et les résolutions réformatrices qui ne veulent plus supporter le triste spectacle de la famille humaine différenciée en ce qui doit être le patrimoine commun de tous les hommes, la lumière de la vérité et de la raison sera soutenue avec opiniâtreté ; les destins humains sont encore très compromis ; ceux qui les dirigent et régissent sont très rarement assez bons et assez sages, mais tyrannisés presque tous par des passions funestes, et toujours inférieurs à la haute mission dont ils ont voulu se charger, ils tiennent la société dans les plus tristes appréhensions et sous la menace perpétuelle de guerres internationales, de rebellions et de révoltes populaires, lesquelles peuvent être encore plus terribles, car les peuples en général ne sont pas assez bien formés, par la nouvelle civilisation, pour réaliser l'idéal humanitaire, et qu'ils ne peuvent pas l'être tant que les principes de leur éducation politique et morale ne seront en harmonie avec la raison, avec les lois de la nature, avec la saine philosophie. »

CONCLUSIONS

Depuis 1738 tous les Souverains Pontifes ont appelé l'attention des Catholiques sur les agissements, corrupteurs de la morale publique et démolisseurs de l'ordre social, de la Franc-Maçonnerie.

Aucun d'eux ne s'est prononcé, peut-être, sur ce sujet d'une si haute importance, avec autant d'autorité et de clairvoyance que l'illustre successeur actuel de saint Pierre, que Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Dans son admirable Encyclique : *Humanum Genus*, Sa Sainteté est allée jusqu'aux plus grandes profondeurs des mystères sataniques de l'abominable secte, pour mettre en lumière qu'elle est :

Criminelle dans son organisation ;

Impie dans ses principes et ses actes contre la Religion ;

Immorale dans ses principes et ses actes contre la Loi naturelle ;

Destructrice de la Famille ;

Révolutionnaire dans ses principes et dans ses actes contre la Société ;

Hypocrite et *mensongère* dans ses principes et dans ses actes contre l'Humanité.

Ayant ainsi solennellement déclaré la Franc-Maçonnerie : *Criminelle* et *Impie*, *Immorale* et *Destructrice*, *Révolutionnaire*, *Hypocrite* et *Mensongère*, le Saint-Père l'a condamnée et l'a excommuniée avec l'autorité suprême qu'il tient de Dieu.

Mais cette condamnation, toute définitive et toute indiscutable qu'elle est, n'a peut-être pas trouvé dans la généralité des catholiques tout l'écho qu'on aurait été en droit d'attendre, n'a pas porté contre la Franc-Maçonnerie, contre les Francs-Maçons et contre le Maçonnisme tous les fruits de mise-hors-la-loi chrétienne qu'on aurait été en droit d'en espérer.

C'est que, de nos jours, parmi les catholiques, les uns s'en tiennent à la lettre pure et simple des doctrines de l'Église pour leur vouer le plus platonique des respects, les autres se contentent de s'incliner devant elles et de leur vouer une obéissance purement théorique, et qu'il en existe, enfin, et en trop grand nombre, qui se trouvent trop absorbés par les soucis du monde pour consacrer la plus minime parcelle de leur temps aux soucis du ciel.

A notre fin de siècle, essentiellement personnelle, même parmi les catholiques laïques les plus fervents, une sentence prononcée par le Vicaire du Christ sur terre est chose absolument respectable, infaillible et indiscutable... mais on n'est pas fâché de connaître et de juger par soi-même le réquisitoire dont cette sentence est le résumé et la conclusion.

Et cet esprit si admirablement supérieur qui gouverne aujourd'hui les destinées du catholicisme, a si bien saisi cet état des esprits, qu'il a expressément formulé dans sa belle Encyclique le précepte suivant :

« Puisque l'autorité inhérente à Notre Charge Nous impose le devoir de *vous tracer Nous même la ligne de conduite que Nous estimons la meilleure*, Nous vous dirons :

« En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et **faîtes la voir telle qu'elle est.** »

Le Souverain Pontife a parlé et nous avons obéi à son Auguste commandement en réunissant dans les pages qui précèdent les faits et les documents les plus authentiques, les plus irréfutables pour montrer la Franc-Maçonnerie telle qu'elle est, l'armée d'impies et d'infames que Satan commande en personne pour détruire l'Ordre social par l'exploitation de la Corruption publique.

Nous l'avons montrée, avouant son existence, il n'y a pas encore deux cents ans, pour diriger la Révolution sociale contre le principe d'Autorité et le principe de Religion, par le renversement, violent au besoin, de toute autorité

légitime et par l'anéantissement de l'Église Catholique au moyen du levier de la *Liberté maçonnique*, qui prend les passions humaines pour point d'appui.

Nous l'avons montrée, appuyant sur les appétits humains le levier de l'*Égalité maçonnique*, pour renverser l'aristocratie de naissance et l'aristocratie d'argent et faisant agir le levier de la *Fraternité maçonnique* sur les haines humaines, pour abolir tout patriotisme et tout sentiment d'honneur.

Etudiant l'action de la Franc-Maçonnerie en France, nous avons prouvé, avec les documents les plus authentiques à l'appui, que la secte y a mené successivement trois campagnes contre l'Ordre social; la première pour établir dans les esprits le Règne des idées maçonniques, la deuxième pour en imposer la Domination à la Société française, et la troisième pour faire passer dans les institutions de la France l'Action sociale des idées et des principes maçonniques.

Et nous avons mis en évidence que tous ses efforts tendent, surtout de nos jours, à l'établissement de l'Anarchie sociale par la politique révolutionnaire et de l'Athéïsme par l'enseignement sans Dieu, au nom de sa *Liberté*, qui veut dire abolition de tout culte, de son *Egalité*, qui signifie Anarchie et de sa *Fraternité* qui n'est autre chose que l'Athéisme.

Accumulant ensuite les preuves les plus indiscutables, nous avons montré la Franc-Maçonnerie belge imposant au peuple belge la ruine de la patrie par l'asservissement des illettrés à des solutions, d'application immédiate, de politique pratique maçonnique, et par la destruction de tout culte religieux au moyen de la corruption de l'enseignement et de la haine de Dieu.

Et fouillant ensuite dans les documents officiels les plus probants, nous avons donné la preuve irréfutable de ce que, en Italie, la Franc-Maçonnerie poursuit par tous les moyens, criminels ou non, l'écrasement du Catholicisme par la chute de la Papauté, qu'elle s'efforce de ruiner dans ses biens, dans son influence et surtout dans son existence.

Anti-Sociale en France, **Anti-Nationale** en Belgique **Anti-Papale** en Italie, voilà la Franc-Maçonnerie, une fois le masque dont elle couvre ses sataniques agissements complètement arraché.

En terminant notre précédent ouvrage : **Satan et Cie**, où nous avons étudié l'organisation actuelle de la Franc-Maçonnerie dans ses plus secrets détails, nous écrivions ces paroles :

« Jamais indifférence aussi grande ne s'est rencontrée dans le monde comme celle que les honnêtes gens professent à l'égard des agissements de la Franc-Maçonnerie, dont ils seront pourtant les premières victimes ! »

Et cette indifférence, qui n'est aujourd'hui ni moins complète ni moins générale que lorsque nous tracions ces lignes, deviendra plus coupable, plus inexcusable encore après la lecture de ce livre ; car nous y avons mis en évidence que la prospérité et l'existence même de la société et de l'individu, non moins que celle de l'Eglise, sont destinées à un effondrement nécessaire par suite des travaux souterrains des Francs-Maçons qui en minent tous les fondements.

Il faut avoir le courage de regarder ce danger suprême bien en face. Les gouvernants, circonvenus par les Francs-Maçons qui figurent aujourd'hui dans leurs rangs, rient de ces funestes présages, en montrant des Fils de la Veuve qui paraissent être des honnêtes philanthropes soumis aux lois. Les gouvernés bourgeois, tranquillisés par ce que les Francs-Maçons appellent « les bienfaits de la civilisation » : le suffrage universel, la liberté de la presse et celle de la conscience, traitent de fanatiques et de rêveurs tous ceux qui voient un danger dans les travaux des Loges.

C'est pour démontrer à ceux-ci et à ceux-là la réalité du danger, les armes puissantes dont dispose aujourd'hui l'**Ennemie sociale**, que nous avons écrit ce livre, réuni et coordonné ces documents.

Nous avons tenu à mettre en évidence comment s'opère en France, en Belgique et en Italie ce satanique travail de déchristianisation, froidement résolu dans les

Loges et hypocritement réalisé sous tous les prétextes, sous toutes les formes, sous toutes les dénominations et de toutes les manières, dans toutes les classes de la société, travail impie qui compte parmi ses complices les plus bénévoles, les victimes désignées et prochaines de cette armée ouvrière que la Franc-Maçonnerie a fini par dépouiller presque complètement de toute croyance et de tout sens moral.

Ils seront désormais sans excuses ceux qui ne comprendront pas le lien étroit qui unit la situation économique à la situation morale et religieuse d'un pays. Il ne leur sera plus permis d'ignorer que toutes les mesures malfaisantes prises par les pouvoirs publics, que toutes les atteintes portées aux institutions fondamentales de la société, au clergé, à la magistrature, à l'instruction publique et à l'armée, ont été, longtemps à l'avance, décidées, décrétées et forgées de toutes pièces dans les Loges maçonniques.

Et comme, sûre de son triomphe, après avoir tué la discipline de la nation entretenue par le respect du principe d'autorité, et l'abnégation de l'individu entretenue par le principe de religion, la Franc-Maçonnerie fait sonner aujourd'hui bien haut ses visées les plus explicites, montre ses prétentions sans aucun déguisement et agit ouvertement sans palliatifs d'aucune sorte, nous avons tenu à pousser à notre tour un cri d'alarme en faisant voir à la société chrétienne son **Ennemie** mortelle, telle qu'elle est aujourd'hui, au moyen des documents qui composent ce livre.

La synthèse de ce travail, qui nous a coûté de si gands labeurs, de si patientes recherches, qui nous a présenté si souvent de si graves difficultés et de si grands dangers, la voici :

Pour régner sur l'humanité, **Satan** a envoyé sur terre sa fille unique, la **Déesse-Maçonnerie** pour devenir Reine des hommes avec son Roi consort le **Dieu-Etat**.

La Déesse-Maçonnerie gouverne sans régner, le Dieu-Etat règne sans gouverner et tous deux cherchent, étroitement unis, à imposer à l'Humanité le règne de Satan

par la destruction de l'Ordre social Chrétien au moyen de la Corruption publique.

Et comme le temps est venu pour tous les Catholiques de se reconnaître, de se concerter, de se liguer, pour une action prompte et énergique contre cette **Ennemie** commune, dont le régime est mortel contre la Société Chrétienne ; comme le temps est venu d'opposer à la Franc-Maçonnerie, à cette coalition de malfaiteurs publics, l'association étroite de tous les citoyens amis de leur pays et soucieux, à juste titre, de leurs droits de légitime défense de la Société, nous aimons à croire que nos efforts ne seront pas de la semence tombée sur la pierre aride, mais que, au contraire, recueillie et absorbée par une terre féconde, cette semence portera d'heureux fruits, grâce à la paternelle bonté du Souverain Pontife, grâce à la vigilante sollicitude de l'Episcopat, grâce à l'infatigable dévouement du clergé et grâce aussi à l'énergique coopération de tous les Catholiques.

La synthèse de notre travail est donc que la Révolution sociale, que la destruction de l'Ordre social par la Corruption c'est bien réellement les *Gesta Satanæ per massones*.

La Franc-Maçonnerie, voilà l'Ennemie Sociale,

qui dispose

de 28 millions de sectaires et

de 3 milliards de liste civile !

ÉVÊCHÉ
DE GRENOBLE

Grenoble, le 10 août 1890.

Monsieur Paul Rosen, Paris.

CHER MONSIEUR,

Votre nouvel ouvrage sur la Franc-Maçonnerie : L'ENNEMIE SOCIALE, vient à son heure. Offert au Saint-Père, il vous a valu de sa part des louanges bien méritées.

Vous dites avec raison, Monsieur, que la Secte maçonnique est UNE ASSOCIATION POUR LA DESTRUCTION DE L'ORDRE SOCIAL DANS LE MONDE.

Avec ses 136.000 ateliers, appelés Loges, — ses 25.873.000 maçons et ses 2.850.000 sœurs maçonnes, — son budget annuel de TROIS milliards de francs, elle travaille à détruire tout christianisme et à nous ramener le paganisme en France, en Belgique, en Italie, et ailleurs. Vous le prouvez par des documents irréfutables.

Votre livre, Monsieur, est une photographie adéquate de la France, de l'Italie et de la Belgique. Avec une clarté saisissante vous montrez, en résumé, que quand on ne veut pas d'un gouvernement chrétien on a un gouvernement maçonnique.

En effet, c'est LA FRANC-MAÇONNERIE QUI GOUVERNE LA FRANCE ET L'ITALIE.

Qui le dit? Les Francs-Maçons eux-mêmes :

.·. " *Nous sommes deux cents députés francs-maçons à la Chambre, et notre influence y est considérable, car, si nous sommes aujourd'hui les alliés les plus actifs de la République, nous sommes aussi* UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE AGISSANT SECRÈTEMENT. "

Cette déclaration, " dépourvue de toute ambiguité, " dites-vous, Monsieur, a été faite à la presse parisienne en 1887 par le député radical, M. Colfavru, qui était, en même temps, Président du Grand Orient de France.

.·. " *Il est bon que nous rappelions de temps à autre à nos Frères que notre confiance,* PARFOIS NAÏVE, *a placés à la tête des affaires de la République, qu'il est de leur* STRICT DEVOIR DE PROTÉGER *ceux de nos Frères qui luttent ou qui souffrent pour le triomphe de nos principes, et* DE PROUVER *que, lorsque nos adversaires touchent à un seul membre du corps maçonnique, immédiatement le corps tout entier tressaille, prend la défense de l'attaqué, répare le dommage causé et* REND L'ATTAQUE AVEC USURE. "

Ainsi parlait le F.·. Francolin, membre du Conseil de l'Ordre, le 27 décembre 1884, et le 19 septembre 1887, le F.·. Desmons, député, disait:

.·. " *Nous, membres du Conseil de l'Ordre et membres du Parlement, nous ne cesserons de travailler pour faire que* TOUT MAÇON QUI AURA ÉTÉ PERSÉCUTÉ, POURSUIVI, ATTAQUÉ, A CAUSE DE SES OPINIONS POLITIQUES, RÉPUBLICAINES OU MAÇONNIQUES, *ait obtenu une juste et légitime* RÉPARATION. "

Ces témoignages que vous rapportez, Monsieur, et beaucoup d'autres que vous publiez, prouvent que quand on veut éviter ce qu'ils appellent *le gouvernement des curés,* qui n'est autre que le christianisme, on a *le gouvernement des Francs-Maçons,* hostile à toute religion révélée.

Qui lira votre ouvrage verra que la France est laïcisée, paganisée et terrorisée par les Loges maçonniques qui la mènent aux abîmes, puisque le F.·. Desmons, député, disait encore:

.·. " *Persuadons bien les ouvriers, en leur ouvrant aussi largement que possible les portes de nos Temples, que la République,* NON PAS TELLE *que* NOUS L'AVONS, MAIS TELLE *que* NOUS VOULONS L'AVOIR, *est un terrain où* TOUT *ce que les prolétaires* PEUVENT RÉCLAMER *pour améliorer leur*

condition, est SUR D'ÊTRE OBTENU *par l'*EMPLOI RÉSOLU DES VOLONTÉS OUVRIÈRES. „

La Secte est donc lancée, non seulement en plein *Socialisme,* mais aussi en pleine *Anarchie.* Aussi prépare-t-elle au monde une secousse épouvantable. Il faudra bien alors reconnaître que la Secte agissait et semait, pendant la nuit, l'ivraie dans le champ du père de famille.

Ce n'est pas en France seulement que la Franc-Maçonnerie gouverne, dites-vous, Monsieur, mais aussi en Italie, et, à ce propos, vous citez ces paroles de la *Rivista :*

.·. " *C'est à la Maçonnerie italienne, si non comme organisme au moins comme esprit vivificateur, qu'est dû* TOUT, ABSOLUMENT TOUT *ce qui s'est accompli en Italie, depuis 1859 jusqu'à nos jours, pour* SECOUER LE JOUG POLITIQUE *de l'étranger et pour* SECOUER LE JOUG MORAL *du Vatican.* „

On sait ce que la Secte a fait, et ce qu'elle ferait encore en Belgique, si elle pouvait y vaincre la vaillance des catholiques, toujours prête au combat.

Je termine cette lettre, Monsieur, en pensant à la douleur profonde qu'a dû ressentir le Saint-Père en lisant les cinquante dernières pages de votre ouvrage, toutes remplies de cris de haine et de blasphèmes contre la Papauté et même contre son auguste personne.

On croirait assister à la Passion de Jésus-Christ où, de toutes parts, des voix s'élevaient contre ce divin Maître. Recueillons-en quelques-unes :

.·. " *Rome, qui, dans le passé, a été le centre de la Théocratie universelle, sera, dans l'avenir,* LE CENTRE DE LA LAÏCITÉ UNIVERSELLE. „

.·. " *Voulons-nous que notre patrie vive heureuse et prospère ? Eh bien, alors,* DÉLIVRONS-LA DE SON IMPLACABLE ET MORTEL ENNEMI.....

" *Tant que* LE PAPE NE SERA PAS CHASSÉ DE ROME, *la Franc-*

Maçonnerie ne pourra pas se vanter de son vrai triomphe, car l'infamie de la Curie romaine a toujours combattu partout la Maçonnerie. „

.·. “ Un des membres du Directoire Suprême de la Franc-Maçonnerie, qui a son siège à Berlin, et quelques-uns des courriers de cabinet chargés de porter partout certains mots d'ordre, ont envoyé, le 9 juin 1889, au Grand Maître Lemmi le télégramme suivant :

“ *Nous* NOUS ASSOCIONS A LA LUTTE SUBLIME *entamée, au nom de la Libre Pensée, contre le Vatican,* L'ENNEMI ÉTERNEL *de l'Italie.* „ (Suivent vingt signatures.)

Vous concluez, Monsieur, en disant que le Pape a parlé et a signalé la Secte avec tous les dangers dont elle menace la Société religieuse et civile, mais qu'on n'a pas assez écouté, ni, surtout, assez agi. Le fait-on maintenant ? Espérons-le, cher Monsieur.

Voilà donc la Franc-Maçonnerie, ANTI-SOCIALE en France, ANTI-NATIONALE en Belgique, ANTI-PAPALE en Italie !

A nous de la démasquer et de la combattre courageusement, puisqu'elle attaque notre Foi dans tous ses dogmes et notre Patrie dans tous ses intérêts. A nous d'entourer la Papauté de notre piété et de notre amour. A nous, cher Monsieur, de faire triompher la Vérité, qui est *le Christ,* Verbe divin et Roi immortel des siècles. Les Francs-Maçons ont beau s'agiter. Il triomphera. Puisse-t-il triompher d'eux-mêmes et les ramener à Lui !

Vos ouvrages, cher Monsieur, auront puissamment contribué à cette victoire.

Je vous en félicite sincèrement.

† ARMAND-JOSEPH,

Ev. de Grenoble.

L'ENNEMIE SOCIALE

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

II

III

IV

LA FRANC-MAÇONNERIE EN BELGIQUE.

I

II

INTRODUCTION

Qu'il nous soit permis, en tête de ce livre, de bien préciser son caractère.

La littérature anti-maçonnique comprend, à l'heure présente, un nombre considérable d'œuvres fort remarquables.

Toutes ont un caractère commun : elles développent les vues personnelles de l'auteur sur la Franc-Maçonnerie, en étayant cette opinion à l'aide de documents plus ou moins importants.

Nous avons la prétention d'avoir montré une nouvelle voie, d'avoir révélé un nouveau plan de campagne aux défenseurs de l'Ordre social chrétien.

Nous avons pris à la lettre le conseil si nettement formulé par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, lorsqu'il a dit dans l'encyclique « Humanum Genus » : « Faites connaître la Franc-Maçonnerie telle qu'elle est. »

Et pour obéir à cette invitation si auguste, nous avons forcé la Maçonnerie à se montrer, à s'exposer elle-même dans sa honteuse et monstrueuse nudité.

Pour cela nous avons accumulé les docu-

ments les plus officiels, les plus incontestables, émanant des corps dirigeants et des personnalités qui gouvernent la Franc-Maçonnerie, en les groupant de façon telle que tout commentaire paraisse oiseux, que toute opinion sur la secte satanique, au lieu de demeurer seulement celle d'un publiciste, devienne *ipso facto* celle de tout lecteur de bonne foi.

Dans un premier ouvrage : *Satan et Cie*, nous avons étudié les pernicieux enseignements de la Franc-Maçonnerie et nous avons suivi l'éducation progressive de ses adeptes. Aujourd'hui il nous plaît d'examiner les sectaires à l'œuvre, et c'est sur leurs ténébreux agissements que nous avons résolu de jeter la lumière.

Nous nous sommes astreints à ne faire figurer, dans les pages qu'on va lire, que des documents officiels d'une authenticité indiscutable ; les conclusions que nous en avons tirées apparaîtront dès lors absolument irréfutables à tous ceux que n'aveuglent pas les passions anti-religieuses.

Résumons en peu de mots préliminaires l'objet et le plan de cette nouvelle étude.

Pour détruire l'Ordre social établi par Dieu dans le monde, Satan a institué une Association, dont la véritable raison sociale, maintenue secrète, est : « Satan et Cie », et dont la dénomination avouée est : « Franc-Maçonnerie. »

Cette ASSOCIATION POUR LA DESTRUCTION DE L'ORDRE SOCIAL compte aujourd'hui dans

III

IV

LA FRANC-MAÇONNERIE EN ITALIE

I

II

III





Bruxelles. — Imp. Polleunis et Ceuterick, rue des Ursulines, 35.

BRUXELLES

IMPRIMERIE-POLLEUNIS ET CEUTERICK, RUE DES URSULINES, 35.